



HAL
open science

Quand la filière sort du bois : les nouvelles dynamiques territoriales des ressources et des proximités au sein du secteur forêt-bois : construction de stratégies alternatives dans les massifs des Vosges et du Jura

Jonathan Lenglet

► **To cite this version:**

Jonathan Lenglet. Quand la filière sort du bois : les nouvelles dynamiques territoriales des ressources et des proximités au sein du secteur forêt-bois : construction de stratégies alternatives dans les massifs des Vosges et du Jura. Géographie. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2020. Français. NNT : 2020PA01H081 . tel-03343889

HAL Id: tel-03343889

<https://theses.hal.science/tel-03343889>

Submitted on 14 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'Université Paris 1



DISCIPLINE

Géographie

Présentée et soutenue publiquement le 07 décembre 2020

Jonathan LENGLET

**Quand la filière sort du bois : les nouvelles dynamiques territoriales
des ressources et des proximités au sein du secteur forêt-bois**

Construction de stratégies alternatives dans les massifs des Vosges et du Jura

Sous la co-direction de Laurent SIMON et Mériem FOURNIER

Laboratoire des dynamiques spatiales et recompositions de l'espace - UMR LADYSS 7533 CNRS
Université de Lorraine, AgroParisTech, INRAE, UMR Silva

Membres du jury

Vincent BANOS, Ingénieur de recherche	Examineur
Christophe BEAURAIN, Professeur	Rapporteur
Sébastien BOURDIN, Maître de conférence, HDR	Examineur
Mériem FOURNIER, IGPEF	Co-directrice
Leïla KEBIR, Professeur	Rapportrice
Véronique PEYRACHE-GADEAU, Maître de conférence, HDR	Examinatrice
Laurent SIMON, Professeur	Directeur
André TORRE, Professeur, Président du jury	Examineur

« Étendu sur un tapis de mousse, entre deux racines qui me servent d'appui, je contemple avec admiration ces hautes berges, ces défilés, ces cirques, ces gradins et la sombre voûte de feuillage qui me racontent avec tant d'éloquence l'œuvre grandiose de la goutte d'eau. »

Élisée RECLUS, *Histoire d'un ruisseau*, 1869, p. 100

Remerciements

Étrange paradoxe que celui de la thèse, aventure tout autant solitaire que collective. Aussi, bien que le chemin se parcourt souvent seul, un peu de recul permet de comprendre qu'il n'aurait ni été possible ni n'aurait eu de sens sans toutes celles et ceux qui y ont contribué et que je souhaite remercier ici.

Merci tout d'abord à toutes les personnes – et les personnalités – rencontrées lors de mon enquête et qui ont accepté de passer outre leur circonspection légitime de me (re-)voir arriver dans leur quotidien. Sans le temps qu'ils m'ont accordé ce manuscrit ne serait tout simplement pas. Je garderai naturellement un attachement tout particulier pour le petit monde de la forêt et du bois.

Je remercie évidemment Laurent SIMON pour son suivi bienveillant au cours de ces quatre années. La grande confiance qu'il m'a accordée pour la réalisation de cette thèse, notamment sur le choix des chemins à emprunter, s'est révélée très formatrice. Malgré une navigation à vue dans un premier temps, j'espère, en bonne partie grâce à ses conseils, être arrivé à bon port. Merci aussi à Mériem FOURNIER pour son indispensable accompagnement technique, son savoir-faire institutionnel et ses suggestions très concrètes. Je suis content d'avoir eu ma place au sein de l'*experimentarium*.

Naturellement, je remercie l'ensemble des membres du jury qui me font l'honneur de participer à ce moment solennel qu'est la soutenance ; mais aussi pour leur accessibilité et nos rencontres qui ont certainement marqué mon parcours de thèse. Merci à Christophe BEAURAIN et Leïla KEBIR d'avoir accepté de rapporter ce travail, à André TORRE pour nos discussions et pour m'avoir ouvert les portes du club – pas si fermé – des proximités, à Sébastien BOURDIN pour son enthousiasme à toute épreuve ainsi qu'à Vincent BANOS dont les objets forestiers entrent ici en résonance. J'adresse un remerciement particulier à Véronique PEYRACHE-GADEAU pour son ouverture, sa confiance et son intérêt dans mon projet, lequel est rapidement devenu commun. Je n'imaginai alors pas que notre premier échange déboucherait sur une vraie collaboration : un article, deux colloques et, je l'espère, plus à venir.

Plus généralement cette thèse a également été pour moi l'occasion de découvrir une nouvelle communauté, scientifique celle-ci, accueillante et bienveillante. Merci donc à tous les praticiens des sciences régionales, dont j'ai commencé à croiser le chemin, pour leur accessibilité et la proximité organisée que nous avons commencé à activer. Merci notamment à Olivier CREVOISIER pour nos échanges et ses idées et à Hugues JEANNERAT pour avoir partagé avec nous le fruit de ses réflexions.

Merci à Sylvain CAURLA – avec qui j'ai fait certains de mes premiers pas dans la recherche – pour son enthousiasme, sa disponibilité, notre goût partagé du défi (!). Nos précédentes collaborations ne sont, j'en suis sûr, qu'un début. Merci aussi à Marieke BLONDET pour ses nombreux conseils et ses relectures utiles et pertinentes. Je suis content que nous puissions poursuivre ensemble l'aventure au sein de notre petit pôle SHS. Bien

sûr, la construction d'un projet de thèse n'est pas de tout repos, des choix ont été faits et des enseignements en ont été tirés. Ce parcours mouvementé n'aurait pas été aussi stimulant sans les riches échanges que nous avons eu, notamment avec Baptiste HAUTDIDIER – et ses suggestions toujours justes tant sur le fond que la forme – ainsi qu'Arnaud SERGENT – et son sens aiguisé de la formule.

Je remercie également Capucine DUCLOS pour son très bon travail d'enquête auprès des élus de communes forestières de Lorraine. Ce conséquent travail de stage m'aura été précieux et est d'ailleurs à plusieurs reprises mobilisé ici. Merci aussi à Loïc KAWALEC, notre ami vigneron-géographe, pour son important travail sur les PNR.

J'ai bien sûr une pensée émue pour la fraternité de la porte de la Grâce. Adrien, vieux compagnon de route sans qui je ne serais certainement pas revenu à Nancy (dois-je te remercier ?). Cette thèse – mais aussi ces dix dernières années – aurait certainement été bien différente sans toi, Ad.Lib, Giorgio Galaxy, *you name it*. Nous aurons beaucoup appris à relativiser, et sûrement gagné un peu en acidité (pour notre plus grand plaisir), deux compétences qui, je pense, nous ont été essentielles durant cette période ! Sans mentionner tout le reste, bien sûr. Une salutation fraternelle pour le *tovaritch* Toma Bogi, *factotum*, chevalier de la pensée complexe, compagnon de confi-thèse. C'est bon, c'est fini, on peut reprendre une vie normale et faire des petites fêtes. Merci au capitaine Clément d'avoir challengé mes certitudes (non sans satisfaction) et pour m'avoir apporté l'intégralité de mes connaissances en mécanique des moteurs, mais pas seulement. L'ensemble fait aussi plus que la somme des parties alors merci à tous les trois d'avoir fait de ces années ce qu'elles ont été.

Tack så mycket Miguel, toi aussi tombé dans le *trap* nancéien, *buddy* de fortune ou d'infortune selon l'échelle du *mood* de l'un ou de l'autre, *coach* de *FAAH*, expert en *trade-off*, aventurier averse au risque mais toujours amateur de nouveaux horizons, surtout insulaires. J'en profite aussi pour adresser mes sincères remerciements à Jacob FRYXELIUS pour ses techniques avancées de terraformation et pour avoir su faire remonter le niveau d'oxygène quand c'était nécessaire.

Félicitations à mes parents et à Flore pour n'avoir jamais renoncé à essayer de comprendre ce que je pouvais bien faire. Merci pour vos encouragements et pour avoir réussi à partager, même à distance, mes moments et creux et mes joies (y-compris celle d'avoir fini) !

Enfin, bien sûr, merci à Lucie d'avoir accepté et partagé mes humeurs de thèse (entre autre) sans trop protester et de m'avoir proposé d'autres horizons, souvent plus réjouissants. C'est sur ceux-là que je pars à présent.

Contribution scientifique issue de la thèse

Publications dans des revues à comité de lecture

- Lenglet, J., Peyrache-Gadeau, V., 2020. « Circularities and proximities within resource valuation systems: insights from territory-based initiatives in the forestry sector », *European Planning Studies*.
- Lenglet, J., Caurla, S., 2020, « Ecologisation et territorialisation dans la filière forêt-bois française : une rencontre fortuite ? », *Développement durable des territoires*, vol. 11, n° 1, 23 p.
- Lenglet, J., 2018, « Réorganisation institutionnelle et recomposition territoriale de la filière forêt-bois française : exemples du Grand-Est et du la Franche-Comté », *Annales de Géographie*, n°721, pp. 254-278.
- Lenglet, J., Courtonne, J-Y., Caurla, S., 2017, « Material flow analysis of the forest-wood supply chain: A consequential approach for log export policies in France », *Journal of Cleaner Production*, n° 156, pp. 1296-1305.

Conférences

- Lenglet, J., Peyrache-Gadeau, V., Dorioz, J. 2019. « Circularities and proximities within resource valuation systems: insights from territory-based initiatives in the forestry sector », 59th ERSAs Congress, Lyon, 27-30 août 2019.
- Lenglet, J., Peyrache-Gadeau, V., Dorioz, J. 2019. « Valuation de la ressource territoriale et formes de circularité : la labellisation dans la filière forêt-bois française (Alpes, Jura, Vosges) », Colloque ASRDLF, Iasi, 4-6 juillet 2019.
- Lenglet, J., 2018 « Les démarches de valorisation territoriale dans la filière bois : des outils de développement local et durable ? », 7èmes journées du GDR 3544 « Sciences du bois » - Cluny, 20-22 novembre 2018.
- Lenglet, J., 2018, « Rethinking the forestry sector through territorial dynamics. Transition pathways to innovation in mid-mountain regions (Vosges, Jura) », LabEx ITEM 3rd International Winter School, Monte Carasso, 6 avril 2018.
- Lenglet, J., 2018, « La filière bois à l'aune du pari territorial », Colloque SEHS ECOFOR « Entre dynamiques et mutations, quelles voies pour la forêt et le bois ? », Paris, 11 janvier 2017.
- Lenglet, J., 2017, « Des territoires pour la filière bois ? Recompositions spatiales entre innovation et recours patrimonial », Colloque SEHS ECOFOR « Approches territorialisées des usages de la forêt », Paris, 12 janvier 2017.

Séminaires scientifiques

- Lenglet, J., 2018 « Repenser la filière forêt-bois par le territoire. Innovations et recompositions au prisme de la durabilité », Séminaire Ecologie Territoriale, IRSTEA, Grenoble, 3 avril 2018.

- Lenglet, J., 2018 « Réinterroger la filière forêt-bois par le territoire. Adaptations et recompositions au prisme de la durabilité », Séminaire FD-IPEF, AgroParisTech-Ponts ParisTech, Paris, 22 janvier 2018.
- Lenglet, J., 2017 « Des territoires pour la filière bois ? Recompositions et adaptations dans un secteur en changement », Séminaire LERFoB, AgroParisTech-INRA, Nancy, 4 avril 2017.
- Lenglet, J., 2017. « Des territoires pour la filière bois ? Recompositions et adaptations dans un secteur en changement », Séminaire Ladyss, Paris, 23 mars 2017.

Poster

- Lenglet, J., 2019. « Dynamiques filière-territoire – Innovations et trajectoires dans le secteur forêt-bois », Séminaire doctoral IPEF, Ecole des Ponts ParisTech, AgroParisTech ENGREF, Champ-sur-Marne, 10 janvier 2019.

Diffusion et transfert

La thèse n'étant pas qu'une aventure académique, elle a également été l'occasion de créer une proximité avec les acteurs du secteur, sur la base de notre intérêt réciproque pour les questions abordées. Je tenais à les remercier pour ces échanges et leurs invitations en les mentionnant ici.

Colloques et séminaires professionnels

- Lenglet, J., 2019, « Bois locaux et labels territoriaux : vers d'autres formes de compétitivité ? », Colloque « Compétitivité de la filière » organisé par Professions Bois, Alençon, 23 octobre 2019.
- Lenglet, J., 2019 « Démarches de valorisation territoriale dans la filière bois ». Groupe de travail Cap Rural « Bois locaux », Lyon, 1 octobre 2019.
- Lenglet, J., 2010. « Innovations dans les modes de financement à la plantation : pourquoi ? par qui ? quelles conséquences ? ». Colloque sur la plantation forestière : avancées récentes de la R&D, INRAe, AgroParisTech, ONF, Paris, 19 mars 2010.
- Lenglet, J., 2018. « Un historique du financement du renouvellement forestier », Conférence sur les défis du renouvellement forestier français organisée par l'union des coopératives forestières françaises, Euroforest, Saint-Bonnet-de-Joux, 21 juin 2018.

Article dans la presse professionnelle

- Lenglet, J., 2018. « Les labels pour le bois local sont-ils efficaces ? ». *Forestopic*, 27 novembre 2018. En ligne.

Avant-propos

Formation doctorale et financements

Cette thèse a été réalisée dans le cadre particulier du dispositif de formation doctorale des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (FD IPEF). A ce titre, elle a été financée sur une durée de trois ans par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation. Cet aspect n'a néanmoins été à l'origine d'aucun conflit d'intérêt. Je remercie à ce titre l'institution pour sa confiance et la totale liberté scientifique avec laquelle elle m'a permis de réaliser ce travail. Je ne serai pas le premier à le faire mais soulignons tout de même la richesse qu'offre ce dispositif entre recherche et opérationnel - sans lequel cette thèse n'aurait pas débuté - et les conditions avantageuses, il faut bien le dire, qu'il propose.

Le financement de la période de terrain, du matériel, ainsi que des frais de valorisation a été rendu possible grâce au projet SATiSFor (Characterize and support Sustainable Adaptations in Territorial Forestry systems) soutenu par le laboratoire d'excellence ARBRE (Programme Investissement d'avenir de l'ANR n°ANR-11-LABX-0002-01), de 2017 à 2019.

Comment lire cette thèse ?

Le présent manuscrit est organisé en deux parties. La première est consacrée à la construction du cadre théorique et analytique, la seconde est dédiée aux résultats de l'enquête de terrain et au travail d'analyse. Cette thèse empruntant beaucoup à la fois à la géographie et à l'économie territoriale, le lecteur pourra, selon intérêt ou ses connaissances, concentrer son attention sur certaines parties et passer plus rapidement sur d'autres. L'ensemble est néanmoins construit de manière à faire progressivement apparaître les liens que nous cherchons ici à tisser entre les disciplines. Les trois chapitres de la partie II sont proposés dans un ordre logique, qui soutient la progression de la démonstration. Néanmoins, ils sont également construits de manière à pouvoir être pris et compris indépendamment les uns des autres (sauf références explicites). Ils peuvent être appréhendés comme des degrés d'approfondissement successifs de la problématique.

Sauf mention contraire, toutes les figures, cartes, tableaux et photos utilisés dans ce manuscrit sont des productions personnelles. Si aucune mention n'apparaît, l'objet est donc réalisé par l'auteur.

Concernant les nombreux extraits d'entretiens qui accompagnent le lecteur, le choix a été fait de proposer des retranscriptions au plus proche des dires des acteurs. Le niveau de langue et certaines expressions ont été conservés même s'ils ne correspondent pas toujours aux standards de l'écriture académique. Ce choix ne saurait être compris comme volonté malicieuse de souligner un certain côté pittoresque : tous les acteurs et leurs propos ont été considérés avec le sérieux qui leur est dû. Ces extraits, je l'espère, seront aussi informatifs qu'ils rendront ce manuscrit vivant, habité par celles et ceux qu'il prétend étudier et que je remercie une nouvelle fois ici.

Enfin, et bien que la filière forêt-bois reste un milieu très masculin, toutes les références faites aux acteurs en fin de citation doivent être comprises dans leur sens épïcène et ne présupposent à aucun moment du genre de mes interlocuteurs.

Table des matières

Remerciements	i
Contribution scientifique	iii
Avant-propos	v
Table des matières	vi
Table des figures	xiii
Table des tableaux et des encadrés	xiv
Introduction générale	1
1 Les filières, entre cadre d'analyse et instruments politiques	3
1.1 Le rôle de l'école française d'économie industrielle	3
1.2 Un outil de catégorisation économique et politique	5
1.2.1 L'INSEE et la nomenclature des activités économiques	5
1.2.2 Catégoriser pour gouverner	6
1.3 Le déploiement des politiques de filière en France	6
1.3.1 Approche historique de la mobilisation du concept de filière en France	7
1.3.2 Actualité du concept et revitalisation	9
1.3.3 La filière, un concept franco-français ?	9
2 Construction et évolutions d'une « filière forêt-bois » en France	10
2.1 L'effet boomerang [1974 – 1985]	11
2.1.1 Naissance de la notion chez les économistes	11
2.1.2 L'effet boomerang et l'apparition du déficit commercial	12
2.1.3 Réactions politiques et premières tentatives de structuration	12
2.1.4 La filière reste un ensemble très hétérogène	14
2.2 La stigmatisation écologique [1985 – 2001]	14
2.2.1 Montée des problématiques environnementales	14
2.2.2 Remise en cause du mode de financement de la filière	15
2.3 La ruée vers l'or vert – Carbone et territoires [2001 – aujourd'hui]	17
2.3.1 Stratégies locales de développement forestier	18
2.3.2 PNFB et CSF, un nouveau souffle ?	19
3 La forêt, composante essentielle des territoires	21
3.1 Un espace aux multiples facettes et représentations	21
3.1.1 Des forêts socialisées	21
3.1.2 Un élément incontournable de l'économie rurale	22
3.1.3 Redéploiement des enjeux forestiers au niveau local	23
3.2 Le territoire pour observer les dynamiques dans la filière forêt-bois	24
3.2.1 Le territoire comme alternative à l'approche sectorielle	25
3.2.2. Des territoires forestiers mouvants dans un jeu d'échelles imbriquées	25
Définition de la problématique	27
Progression de la démonstration	29

Partie I

Chapitre 1	31
Le territoire, des concepts aux outils en géographie et en économie	
1. Retour sur la notion de territoire et intérêt dans le cadre de l'analyse de filière	32
1.1 Les espaces de la géographie	32
1.1.1 <i>La région, un héritage de la géographie vidalienne</i>	32
1.1.2 <i>L'espace, la géographie en quête de scientificité</i>	33
1.1.3 <i>Le territoire, le grand saut épistémologique</i>	34
1.2 Définir les territoires	35
1.2.1 <i>Différentes formes et définitions du territoire</i>	35
1.2.2 <i>Le territoire dans la géographie anglophone</i>	37
1.2.3 <i>Le territoire, un agencement socio-spatial particulier</i>	38
1.3 Territorialités, identités	40
1.3.1 <i>Articulation dialogique des trois dimensions de la territorialité</i>	41
1.3.2 <i>Territorialité et territoire</i>	43
1.4 Limites	44
2 Intégrer l'espace à l'analyse économique	45
2.1 Approche chronologique	46
2.1.1 <i>Naissance des sciences régionales (1950-1970)</i>	46
2.1.2 <i>Introduction de l'idée de territoire (1970-1980)</i>	47
2.1.3 <i>Vers une économie explicitement territoriale</i>	50
2.2 Développements et contributions de l'économie territoriale	52
2.2.1 <i>La troisième Italie et la redécouverte des districts industriels</i>	52
2.2.2 <i>Le Groupe européen de recherche sur les milieux innovateurs - GREMI</i>	53
2.2.3 <i>Les systèmes productifs localisés, vers les dynamiques sociales et d'innovation</i>	54
3 Tracer des pistes pour l'analyse des systèmes filière-territoire	55
Chapitre 2	59
Proximités, ressources et systèmes dynamiques : clés de compréhension du développement durable des filières et des territoires	
1 Ecole et théories de la proximité	60
1.1 Naissance et ambition des théories de la proximité	60
1.2 Précis de grammaire des proximités	61
1.2.1 <i>Proximités géographiques</i>	62
1.2.2 <i>Proximités relationnelles</i>	64
1.2.3 <i>Compatibilités et approche pragmatique</i>	67
1.3 Rôle des proximités dans le développement territorial	69
1.3.1 <i>Congruences et divergence entre proximité et SLP</i>	69
1.3.2 <i>Les moteurs du développement territorial : production et gouvernance</i>	70
2 Elargir la notion de ressource	71
2.1 Dynamique des ressources	72
2.1.1 <i>Différentes approches de la ressource</i>	72
2.1.2 <i>La ressource comme méta-système</i>	72
2.1.3 <i>Systèmes de production... et de consommation</i>	73

2.2 La ressource territoriale, une ressource spécifique	74
2.2.1 De la prise en compte de la qualité à la territorialisation effective des ressources	74
2.2.2 Les ressources territoriales	77
2.2.3 La ressource territoriale comme facteur de construction du territoire	80
2.3 Renouveler l'approche des ressources forestières	83
2.3.1 Cadre d'analyse pour les circuits-courts et la labellisation	83
2.3.2 Matérialité des ressources et durabilité	84
2.3.3 Création de la valeur et système de consommation territorial	84
3 Dynamiques filière-territoire : approcher la transition vers une forme de développement durable ?	85
3.1 Dynamiques du développement territorial	86
3.1.1 Ancrage territorial et développement rural	86
3.1.2 Dynamique de proximité	87
3.1.3 Tensions et conflits dans le développement territorial	89
3.2 Innovations et marqueurs temporels de l'évolution	91
3.2.1 L'innovation dans la filière forêt-bois	91
3.2.2 Systèmes d'innovation territoriaux et proximités	93
3.2.3 Vers un modèle d'innovations durables ?	96
3.3 Impératif de durabilité et liens au territoire	98
3.3.1 De quelle durabilité parle-t-on ?	98
3.3.2 La question centrale des flux	101
3.3.3 Appréhender la durabilité dans les relations filière-territoire	105
3.5 Introduction aux théories de la transition	107
3.5.1 Le modèle des transitions socio-techniques	107
3.5.2 Vers une approche des transitions socio-écologiques	109
Chapitre 3	
Enquêter dans les territoires de la filière forêt-bois	113
<hr/>	
1. Positionnement théorique	114
1.1 Une démarche de recherche qualitative	114
1.2 Brèves précisions épistémologiques	116
2. Terrains	117
2.1 La pratique du terrain au cœur du projet de recherche	117
2.2 Première approche des terrains de recherche : massifs des Vosges et du Jura	118
2.2.1 Massif des Vosges	119
2.2.2 Massif du Jura	121
3. L'itinéraire méthodologique comme parcours de recherche	124
3.1 Philosophie de l'itinéraire méthodologique	124
3.1.1 Entre filière et territoire, les acteurs au cœur du processus	124
3.1.2 Imbrication des échelles	125
3.1.3 Représenter l'itinéraire méthodologique : choix graphiques et méthodologiques	125
3.2 Enquête de terrain	127
3.2.1 Collecte et analyse documentaire et statistique	127
3.2.2 Entretiens sur le terrain	129
3.2.3 Observation	132
3.3 Analyse des données recueillies	133
3.3.1 Validité des résultats (Triangulation, saturation, cohérence)	133

3.3.2 Objectifs et outils de l'analyse	134
4. Enquêter dans la filière forêt-bois, positionnement personnel et réflexif	136
4.1 Retour réflexif sur l'itinéraire méthodologique	136
4.1.1 Phase I – Tâtonner pour bâtir les fondations	137
4.1.2 Phase II – Constituer les données et donner corps à la recherche	137
4.1.3 Phase III – Articulation générale ! Faire émerger « la thèse »	138
4.2. Réflexivité personnelle	138
4.2.1 Se justifier d'être là	139
4.2.2 Etre de la filière forêt-bois	140

Partie II

Chapitre 4

Caractériser la filière forêt-bois à l'échelle du territoire	143
1. « Faire filière » dans les Vosges et le Jura, des trajectoires propres	144
1.1 Naissance d'une filière bois dans les Vosges et dans le Jura, une question sociale	145
1.1.1 Organiser la mise en production des forêts	145
1.1.2 Une industrialisation rurale douce	146
1.2 Des territoires marqués par la diversité des acteurs, notamment publics	149
1.3 La ressource comme élément fondamental	151
1.3.1 Les spécificités liées à la ressource structurent le secteur	151
1.3.2 La détention de la ressource, une pierre d'achoppement	153
2. Structurer une filière régionale, un enjeu collectif	156
2.1 Les interprofessions régionales, structurer par l'institution	156
2.1.1 Des associations au profil variable et très ancrées territorialement	156
2.1.2 Légitimité et représentativité des interprofessions : une construction progressive	161
2.2 Limites des arrangements régionaux au service d'une logique de structuration verticale	165
2.2.1 La position inconfortable des interprofessions régionales dans la filière nationale	165
2.2.2 Un découplage entre dynamiques nationales et territoriales ?	169
2.3 Synthèse et incidences en matière de structuration de la filière	171
3. Contrôler les flux : l'approvisionnement comme clé de voûte du système	172
3.1 Les flux de matière : une donnée essentielle mais manquante	172
3.1.1 La difficile évaluation de la ressource et des échanges	173
3.1.2 L'export de grumes, un problème productif autant que politique	175
3.2 Institutionnalisation des modes de vente : de la régulation à la recomposition	177
3.2.1 Les enchères publiques, une institution historique et fortement structurante	177
3.2.2 Développement de la contractualisation amont-aval	180
3.3 Recomposition des réseaux et enjeux politiques	182
3.3.1 Une mise en œuvre différenciée selon les territoires	183
3.3.2 Dimension conflictuelle et recomposition des réseaux d'acteurs	184
3.3.3 Adaptation des pratiques dans le secteur de la scierie	189
3.4 Configurations locales spécifiques et enjeux de développement	192
3.4.1 La Suisse, atout discret de la scierie comtoise	192
3.4.2 La ressource dans sa dimension spéculative : le méga-projet Pollmeier	194
4. Le reboisement comme projet fédérateur pour recréer une solidarité de filière	197
4.1 Le reboisement, une priorité nationale à l'apogée de l'État forestier	197
4.1.2 Grandeur et décadence du fonds forestier national	197

4.2 Anticiper un problème productif : la ressource menacée	200
4.2.1 <i>Dynamique négative de la ressource et anticipation de la pénurie</i>	200
4.2.2 <i>Pallier le manque : mise en place de solutions locales</i>	204
4.3 Le développement de fonds de reboisement locaux	207
4.3.1 <i>Le fonds de reconstitution de la ressource résineuse (FA3R)</i>	207
4.3.2 <i>Développement de modèles adaptées sur le massif du Jura</i>	212
4.4 Quels conséquences en termes de dynamiques filière-territoire ?	216
5. Retour critique sur l'articulation conceptuelle entre filière et territoire	219
5.1 Cohésion, cohérence et ancrage territorial de la filière	219
5.1.1 <i>Une cohésion évolutive et imparfaite</i>	219
5.1.2 <i>La cohérence, variable organisationnelle de la filière</i>	221
5.1.3 <i>L'ancrage territorial, développement de logiques autonomes</i>	222
5.2 Décloisonner les approches	224
Chapitre 5	
Comprendre les dynamiques filière-territoire dans les Vosges et le Jura	229
<hr/>	
1. Poser les fondations : des dynamiques filière-territoires assises sur les spécificités locales	230
1.1 Le rôle moteur des organismes de recherche et de formation	230
1.1.1 <i>Un appareil de formation particulièrement complet et développé</i>	230
1.1.2 <i>La Franche-Comté, parent pauvre de l'appareil de formation ?</i>	232
1.1.3 <i>L'importance de la formation dans la constitution des réseaux d'acteurs</i>	234
1.2 Dynamiser la filière forêt-bois par l'action territoriale dans les Vosges	235
1.2.1 <i>« Penser forêt, agir bois » : mener campagne sur le massif</i>	235
1.2.2 <i>La charte bois du département des Vosges</i>	237
1.3 Innover avec les ressources locales dans les Vosges	239
1.3.1 <i>Premières intégrations de la filière forêt-bois dans les projets de développement</i>	239
1.3.2 <i>Premières constructions publiques en bois local : la « ruche » de Tendon</i>	243
2. Développer une politique territoriale de filière sur le Pays d'Épinal	245
2.1 Un écosystème industriel et territorial autour de la filière forêt-bois	246
2.1.1 <i>Constitution d'un cluster bois durable à Golbey</i>	246
2.1.2 <i>Du cluster éco-construction à la Green Valley</i>	249
2.1.3 <i>Un éco-parc industriel porté par l'innovation technique et territoriale</i>	251
2.2 Bâtir un projet de territoire autour de la forêt et du bois	255
2.2.1 <i>Identifier une combinaison d'enjeux autour du hêtre</i>	255
2.2.2 <i>Le PER : projet expérimental et réalisations à vocation démonstrative ?</i>	258
2.2.3 <i>Poursuivre et développer la démarche sur le PETR</i>	261
2.2.4 <i>La charte forestière de territoire du pays d'Épinal</i>	265
2.3 Un projet de territoire ouvert et axés sur ses ressources	267
2.3.1 <i>Réinventer une ressource autour du hêtre</i>	267
2.3.2 <i>Requalification délicate de la ressource</i>	271
2.4 Un enchevêtrement complexe pour un projet de développement territorial cohérent	275

3. Se réappropriier les leviers de développement avec le bois local, faire de ses spécificités une force en Bourgogne-Franche-Comté	278
3.1 L'approche jurassienne et du PNRHJ	280
3.1.1 <i>La forêt, un élément central du Haut-Jura</i>	280
3.1.2 <i>Un PNR ouvert et porteur d'une politique de filière</i>	284
3.1.3 <i>Animer un réseau actif et promouvoir les initiatives</i>	287
3.1.4 <i>Du plan territorial à la réalisation collective : le projet de La Mouille</i>	292
3.2 Projets de territoire et stratégie régionale	297
3.2.1 <i>Sapin du Jura : identifier collectivement la ressource et la valoriser</i>	297
3.2.2 <i>Evaluer pour assoir la démonstration</i>	300
3.2.3 <i>La construction en bois local comme stratégie régionale</i>	303
4 Mener un projet de développement à l'interface filière-territoire	304
4.1 Le pari risqué d'une association filière-territoire	305
4.1.1 <i>Le rôle essentiel de la démonstration</i>	305
4.1.2 <i>Bourdonnements locaux et canaux globaux</i>	306
4.2 Un modèle alternatif de développement territorial	308
Chapitre 6	
Les démarches de labellisation dans la filière forêt-bois : révélatrices de tensions et de synergie entre filière et territoire	315
<hr/>	
1 Les labels, outils protéiformes de valorisation des produits bois	316
1.1 Construction des ressources et qualification territoriale	316
1.3 Démarche de retrait des marchés ouverts	317
1.4 Le recours au territoire comme légitimation de la démarche de spécification	319
1.5 Limites et conflits autour de la démarche territoriale	320
2 Emergence des différents types de labellisation et modalités de spécification de la ressource bois	322
2.1 Poser la première pierre : certifications de standards de qualité	323
2.1.1 <i>Sélection Vosges</i>	323
2.1.2 <i>Jura Supérieur</i>	326
2.2 Une deuxième approche : ancrer les labellisations dans le territoire	328
2.2.1 <i>Bois Qualité Savoie (BQS)</i>	329
2.2.2 <i>Bois des Alpes</i>	329
2.3 Une course de fond : valoriser l'origine comme spécificité avec l'AOC Bois du Jura	330
2.3.1 <i>Un processus de long terme</i>	331
2.3.2 <i>Une mise en œuvre complexe et négociée</i>	335
2.3.3 <i>L'AOC au cœur du processus de construction des valeurs</i>	338
2.3.4 <i>Une démarche sœur : l'AOC Bois de Chartreuse</i>	344
2.4 Logiques de filière, logiques de territoire	345
2.4.1 <i>Dépasser les clivages ou les raviver ?</i>	345
2.4.2 <i>Des projets politiques portés par des leaders locaux</i>	348
3. Penser la circularité de la ressource territoriale à partir de la valuation	349
3.1 La labellisation comme outil de valuation et de circularité	349
3.1.1 <i>Processus de valuation et labellisation</i>	349
3.1.2 <i>Dynamiques circulaires et interactions filière-territoire</i>	350
3.1.3 <i>Retour sur l'économie circulaire dans la perspective de la durabilité</i>	351
3.1.4 <i>Circularités et territoire</i>	352

3.1.5 Circuits courts et proximités	353
3.2 Les trois dimensions de la valuation contenue dans la labellisation de la ressource bois	354
3.2.1 Dimension institutionnelle : référentiel conventionnel et de coordination	354
3.2.2 Dimension relationnelle : contexte de qualification de la ressource	356
3.2.3 Dimension transactionnelle : faire valoir une compétitivité hors-coûts	357
3.3 La valuation circulaire et son ancrage	358
3.3.1 Les démarches de labellisation permettent de circulariser les flux	360
3.3.2 La traçabilité pour distinguer l'origine et articuler liens courts et longs	360
3.3.3 Renouvellement de la ressource et enjeu de gestion durable	361
4 Mise en perspective : réinterroger la construction des ressources et de la valeur à travers la labellisation	361
Conclusion générale	367
<hr/>	
1 Bilan de la recherche	368
1.1 Retour sur les hypothèses et synthèse des résultats	368
1.2 Apports pour la compréhension des systèmes forestiers : articuler filière et territoire : réhabiliter les concepts ?	370
1.2.1 Des processus plus que des objets en soi	371
1.2.2 Les collectivités territoriales comme nouvel acteur central	371
1.2.3 Réhabilitation du territoire dans la construction d'une alternative	372
1.2.4 Adaptation ou coexistence des visions ?	373
2. Trajectoires alternatives et propositions de transition	374
2.1 Territorialisation et écologisation dans la filière forêt-bois : une rencontre fortuite ?	374
2.1.1 Emergence parallèle de deux processus complémentaires ?	375
2.1.2 Évaluer la durabilité : l'apport croisé des sciences environnementales et économiques dans la caractérisation des processus de territorialisation et d'écologisation	378
2.2 Des trajectoires filière-territoire initiatrices d'une transition plus large ?	380
2.2.1 Intégrer la dimension spatiale de la transition : vers les milieuxvaluateurs	381
2.2.2 Frémissements transitionnels ou simples artefacts ?	385
3 Perspectives de recherche	386
Bibliographie scientifique	387
Bibliographie technique	420
Annexes	423
Guide d'entretien scieur	427
Table des sigles et acronymes utilisés	431

Table des figures

FIGURE 1.	Les quatre compartiments de la filière bois	11
FIGURE 2.	Construction et évolution de la filière forêt-bois en France	20
FIGURE 3.	Concept tripartite de la territorialité	42
FIGURE 4.	Tentative de schématisation : la récursivité territoire-territorialité	43
FIGURE 5.	Chronologie des contributions dans l'intégration de l'espace à l'économie	51
FIGURE 6.	Arborescence des différentes familles de proximité	65
FIGURE 7.	Articulation des systèmes objet-production-consommation.	74
FIGURE 8.	Dynamique des ressources territoriales	79
FIGURE 9.	Combinaison dynamique linéaire des proximités	88
FIGURE 10.	Filiation des notions cherchant à relier écologie et économie	106
FIGURE 11.	Perspective multi-niveau des transitions	108
FIGURE 12.	Le secteur de la scierie dans le Grand Est	120
FIGURE 13.	Zone d'étude et terrains de recherche	123
FIGURE 14.	Représentation schématique de l'itinéraire méthodologique	126
FIGURE 15.	La boissellerie, spécificité industrielle locale à Bois d'Amont dans le Haut-Jura	147
FIGURE 16.	Ecarts de prix constatés sur les ventes d'épicéa commun en forêt privée	155
FIGURE 17.	La gouvernance du Gipeblor	163
FIGURE 19.	Réseau d'acteur mobilisé en fonction des modes de vente de bois en forêt publique.	181
FIGURE 20.	Volume de sapin, épicéa, douglas et mélèze récolté au cours des 50 dernières années.	199
FIGURE 21.	Carte des principaux dispositifs de financement d'aide au reboisement	206
FIGURE 22.	Le triptyque cohésion, cohérence et ancrage, et la dimension territoriale de la filière	223
FIGURE 23.	Principales dynamiques entre filière forêt-bois et territoires dans les Vosges.	240
FIGURE 24.	La scierie Germain-Mougenot à Saulxures-sur-Moselotte	242
FIGURE 25.	La « ruche » de Tendon	245
FIGURE 27.	Evolution du prix moyen annuel du hêtre en bloc et sur pied en euros constants	257
FIGURE 28.	Trois projets emblématiques portés par le PETR du Pays d'Épinal	258
FIGURE 29.	Composition des deux collèges du comité de programmation du GAL pays d'Épinal	264
FIGURE 30.	Frise synthétique des actions entreprises sur le pays d'Épinal de 1980 à 2020	276
FIGURE 31.	La ZA de « Planche sèche », un cluster bois à Orchamps-Vennes dans le Haut-Doubs	278
FIGURE 32.	Panneau annonçant une forêt syndicale à La Pesse.	283
FIGURE 33.	Les journées d'échange autour du bois local organisé par le PNRHJ et FiBois	290
FIGURE 34.	La plateforme de stockage de La Mouille	293
FIGURE 35.	La plateforme de La Mouille, un exemple d'ingénierie territoriale	294
FIGURE 36.	Principales dynamiques territoriales forêt-bois portées par le PNR du Haut-Jura.	296
FIGURE 37.	L'action sapin du Jura dans la presse professionnelle	299
FIGURE 38.	Représentation graphique de l'indicateur mis au point par Créabois Isère	301
FIGURE 39.	Aire géographique de provenance de l'AOC Bois du Jura	337
FIGURE 40.	Exemple de document attestant de la notoriété des sciages résineux du Jura	341
FIGURE 41.	Usine de sélection de semences dite sécherie de la Joux	342

FIGURE 42.	Développement des trois approches de labellisation des produits bois.	346
FIGURE 43.	Articulation théoriques entre circularité et valuation	353
FIGURE 44.	Schéma théorique d'une démarche de labellisation en termes de valuation circulaire	354
FIGURE 45.	Représentations des circularités potentielles induites par une démarche de valuation	359
FIGURE 46 :	Différentes approches et outils d'évaluation pour l'écologisation et la territorialisation	379
FIGURE 47.	Les démarches alternatives forêt-filière, des milieux valueurs en devenir ?	383

Table des tableaux

TABLEAU 1.	Séquences successive de mobilisation politique du concept de filière	7
TABLEAU 2.	Caractéristiques des deux grandes filiations proximistes	67
TABLEAU 3.	Typologies de flux de revenus dans une perspective d'économie résidentielle	104
TABLEAU 4.	Conditions favorables ou défavorables de déclenchement des transitions	110
TABLEAU 5.	Volumes de bois récoltés en France et en régions GE et BFC	122
TABLEAU 6.	Répartition du foncier forestier	150
TABLEAU 7.	Comparaison du ressenti sur les prix du bois entre les massifs des Vosges et du Jura	154
TABLEAU 8.	Objectifs de la part des bois domaniaux et communaux vendus par contrats	182
TABLEAU 9.	Exemples de la diversité des dispositifs de financement de l'amont forestier existants	216
TABLEAU 10.	Caractéristiques des projets et indicateurs calculés par l'interprofession	300
TABLEAU 11.	Profil de quatre des cas d'étude présentés	312
TABLEAU 12	Recensement des principales initiatives de valorisation des bois locaux	317
TABLEAU 13.	Démarches de labellisation étudiées	322
TABLEAU 14.	Registres de valeurs identifiés dans la construction des différents labels étudiés.	355
TABLEAU 15.	Les trois dimensions de la valuation par labellisation de la ressource bois local	359

Table des encadrés

ENCADRÉ 1.	Précisions sur l'économie institutionnelle	49
ENCADRÉ 2.	Choisir une autre voie : le cas du Plab	164
ENCADRÉ 3.	Un embranchement disputé : échec de la contractualisation collective	186
ENCADRÉ 4.	Un discret précédent	265
ENCADRÉ 5.	Jouer avec les échelles dans les politiques territoriales de filière : la <i>smart specialisation</i>	309

Introduction générale

Histoire d'une rencontre imprévue entre filière et territoire

Les espaces forestiers sont, en France, au centre d'enjeux croisés. Ils sont, au même titre que les espaces agricoles, pourvoyeurs d'activités économiques et donc d'emplois dans les zones rurales et périphériques [Sergent, 2016], parmi lesquelles les régions de montagne. Ce sont aussi des marqueurs territoriaux et patrimoniaux importants [Mora and Banos, 2014 ; Pottier, 2014] dont les liens avec les populations ont contribué à façonner le paysage et les écosystèmes [Dupouey *et al.*, 2002]. Mais la forêt est aussi, et ce depuis plus récemment, au cœur de débats de société et de controverses notamment environnementales sur fond d'injonctions globales à mettre en œuvre des formes de développement durable, démarches au sein desquelles elle est déjà fortement sollicitée (énergie et matériaux renouvelables, stockage de carbone, chimie verte). De ce fait, la forêt est appréhendée à la fois comme une ressource dans une optique productive, et comme un bien commun à préserver. Les populations rurales, mais aussi maintenant urbaines, revendiquent un droit de regard sur la façon dont sont gérées ces espaces [Sergent, 2010] ; en témoignent d'ailleurs les récents succès littéraires et cinématographiques¹, mais aussi les actions militantes et médiatiques portant sur les espaces forestiers [Vidalou, 2017]. Les considérations écologiques portées *via* les questions forestières ne se limitent plus, loin sans faut, à la seule conservation des éléments remarquables, mettant justement en évidence cette nature « ordinaire » [Godet, 2010], constitutives des « territoires du quotidien » [Di Méo, 1996], porteurs de forts enjeux environnementaux, sociaux mais aussi économiques et démocratiques.

Des enjeux forestiers qui se territorialisent ?

Dès le Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro, les Nations Unies font explicitement la promotion d'une gestion décentralisée des ressources forestières. Si ces recommandations valent pour l'ensemble des pays, les implications concrètes varient considérablement d'une région à l'autre. En France, les approches territoriales sont prônées depuis longtemps pour la mise en place de solutions forestières adaptées au niveau local². Cela s'est par exemple traduit au niveau législatif par la reconnaissance de l'échelon territorial dans la loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 ou, plus récemment, via les programmes régionaux de la forêt et du bois créés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 14 janvier 2015.

Note 1 | Notamment le livre du forestier allemand Peter Wohlleben, *La vie secrète des arbres* (Les Arènes, 2017, 260 p.) ou le film du réalisateur français François-Xavier Drouet, *Le temps des forêts*, sorti en 2018.

Note 2 | Voir notamment, Code forestier, article L. 11-2.

La France n'est cependant pas le premier pays européen à s'engager sur cette voie [Arnould *et al.*, 1997]. Ainsi, en Italie, les régions disposent de la compétence forestière depuis 1977. C'est aussi le cas de l'Espagne où le transfert aux *comunidades autónomas* a eu lieu en 1979. Plus récemment, le Royaume-Uni a aussi mis en application le principe de *devolution* en conférant la compétence aux gouvernements d'Écosse, d'Irlande du Nord et du Pays de Galles. Malgré certaines difficultés de mise en place, il s'opère bien un mouvement de régionalisation des politiques forestières au niveau européen [Degron, 2009]. Au niveau infranational, celui-ci est couplé à une attente de plus en plus forte concernant la mise en œuvre concertée et différenciée de l'action publique [Sergent, 2013]. Bien que la politique forestière soit encore relativement centralisée, les collectivités territoriales et les acteurs locaux disposent aujourd'hui de plus en plus d'instruments, offrant de nouvelles possibilités. Les régions ont notamment vu leur champ de compétence considérablement élargi en matière forestière depuis la loi d'août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Les conseils régionaux s'imposent de plus en plus comme interlocuteur privilégié de la profession et comme organisateur de l'aménagement du territoire et du développement économique [Degron, 2009]. Le pouvoir décisionnel des régions, des départements et des communes est plus important que précédemment, impliquant de fait une variété bien plus large d'acteurs. Ces modifications du cadre de l'action publique forestière, étudiés par Arnaud Sergent [2010], semblent d'ailleurs à la fois en phase d'institutionnalisation et dans une dynamique de recentrage local des problématiques forestières. Historiquement très centralisée, la politique forestière française opère donc actuellement un glissement des lieux de décision du niveau national vers l'infranational et le local. De manière plus large, Gérard Buttoud [2007] pose d'ailleurs la question du lien existant entre ce processus de territorialisation et l'internationalisation concomitante des politiques forestières. Si les conséquences à long terme sur le dynamisme du secteur ne sont pas encore connues, nous observons toutefois d'une appropriation de plus en plus marquée des enjeux forestiers par les acteurs des territoires et de la filière forêt-bois.

A ce propos, qu'entend-on exactement par « filière forêt-bois » ? Comment intègre-t-elle ces dimensions, sinon locales, du moins décentralisées ? Cette introduction propose un retour sur les évolutions récentes de la filière forêt-bois comme catégorie socio-économique mais aussi politique. Ces éléments historiques, de politique forestière et industrielle sont essentiels pour appréhender les dynamiques du secteur forestier au niveau territorial. Ils soulèvent aussi bon nombre de questions dont certaines sont à l'origine de cette thèse. Elles sont résumées dans une dernière partie où nous présentons également les hypothèses qui ont suscité ce travail de recherche.

1 Les filières, entre cadre d'analyse et instruments politiques

En France la filière constitue un référentiel pour décrire et catégoriser les systèmes productifs mais aussi un outil de politique industrielle. Malgré les nombreux travaux qui y ont été consacrés, ses contours restent relativement peu clairs – conséquence aussi de l'intérêt à perpétuer l'usage d'un terme flou [Frayssignes, 2005].

La référence indirecte à des modes de fonctionnement se rapprochant du concept de filière émerge tout d'abord dans le champ de l'analyse économique et renvoie généralement à la théorie des coûts de transaction. Elle s'oppose dans sa conception à une vision walrasienne de l'économie en affirmant l'existence d'une concurrence imparfaite et d'une allocation des ressources n'étant pas nécessairement assurée que par l'équilibre des marchés. Initiée par Coase [1937], la théorie des coûts de transaction postule en effet l'existence de modes de coordination alternatifs au marché, incarnés par les *firmes*. Au sein de ces firmes, la coordination ne s'opère plus par les prix mais par des formes d'autorité et de hiérarchie. Une balance est alors nécessaire entre ces coûts de coordination et les coûts de transaction (sur le marché). A la suite de ces travaux et en intégrant les apports de l'économie néo-institutionnaliste [North, 1990], Williamson affirme que le contexte institutionnel est déterminant dans la mise au point des modes de gouvernance et qu'il existe, entre le marché et la firme, des formes institutionnelles hybrides [Williamson, 1985]. Parmi ces formes hybrides se retrouvent la sous-traitance, la franchise, mais aussi le fonctionnement de firmes en réseau assimilables à des effets de filière. Ces idées se retrouvent dans les théories de l'intégration verticale, au cœur de nombreux travaux cherchant à la fois à comprendre et à optimiser le fonctionnement des processus de production et de distribution [Grossman et Hart, 1986].

Cette vision correspond à celle développée par l'École française d'économie industrielle qui permet d'identifier certains secteurs possédant une logique propre leur permettant d'évoluer dans un environnement de concurrence imparfaite, en rupture avec les préceptes de l'économie néo-classique [Sekkat, 1987].

1.1 Le rôle de l'école française d'économie industrielle

La notion de *filière* est mobilisée et définie pour la première fois par Chait dans un article de 1949 où est exposé le concept de divergence, système prenant en compte les flux et stocks liés au fonctionnement de l'appareil productif et par lesquels il est possible d'expliquer les fluctuations de différents marchés entre eux. La filière est alors un chapelet de transformations, depuis la matière première jusqu'à sa consommation finale, que l'on peut « *représenter schématiquement [...] par une série de marchés, que la marchandise traverse successivement au cours de son élaboration industrielle ou commerciale* » [Chait, 1949, p. 117]. La notion est alors traduite en anglais par le mot *stream*, renvoyant explicitement à la notion de flux, métaphore prolongée en évoquant les « conduits » et les « réservoirs » [stocks] qui jalonnent la filière. Cette approche dynamique met aussi en évidence le caractère interdépendant du fonctionnement de marchés successivement imbriqués. Mais ce n'est que plusieurs années plus tard que la notion de filière gagne en popularité, du moins dans le milieu scientifique.

Elle est notamment reprise et popularisée au sein de l'école française d'économie industrielle [Morvan, 1991 ; Sekkat, 1987], faisant l'objet d'une abondante littérature dans les années 1980. Si de nombreuses définitions de la filière existent, toutes s'accordent néanmoins sur sa nature artéfactuelle et son ambition de rendre visibles les liens entre

différents acteurs et entreprises. Elle est par exemple définie comme : « *un ensemble articulé d'activités économiques intégrées, intégration consécutive à des articulations en termes de marchés, technologies et capitaux* » [Toledano, 1978, p. 149]. S'appuyant sur ces travaux, le concept de filière recouvre donc une forte dimension matérielle, permettant de qualifier et de caractériser l'organisation des systèmes productifs sur la base des échanges qu'ils engendrent. Il est cependant possible d'ajouter à ce caractère structurel une dimension stratégique de la filière. Selon Beaud *et al.*, certains acteurs ont en effet intérêt à s'impliquer dans une logique de filière leur permettant de « *s'assurer la maîtrise des approvisionnements des matières premières et garder le contrôle technique autant que financier, de toutes les étapes de la transformation jusqu'à la vente finale du produit* » [Beaud *et al.*, 1975, p. 104]. Derrière cette approche transparait un objectif de sécurisation de l'activité. La constitution en filière offre aux entreprises un outil de réduction de l'incertitude sur le long terme, par exemple à travers la contractualisation, la sous-traitance ou la gestion des approvisionnements, au-delà des mécanismes de prix³ [Stoffaës, 1980]. Deux éléments semblent donc structurants pour définir une filière, d'une part une succession d'opérations distinctes, organisées en segments, et orientées vers l'utilisation d'une ressource, d'autre part des relations techniques, économiques et sociales entre les différents acteurs impliqués. Une autre caractéristique clé est l'interdépendance qui se construit et se consolide entre les différents maillons. Ainsi, une filière fonctionnelle devient « *un système d'acteurs interdépendants remplissant des fonctions complémentaires pour la fabrication d'un produit ou de groupes de produits technologiquement homogènes* » [Lançon *et al.*, 2016, p. 37].

Le découpage en différents segments est très variable en fonction de la filière étudiée et leur nombre décroît avec l'intégration verticale. Néanmoins, la décomposition reste subjective et dépendante des objectifs de l'utilisateur, selon qu'il s'agisse d'étudier les dynamiques macroéconomiques ou d'œuvrer pour une optimisation au niveau local. L'approche filière est donc fortement orientée sur l'outil qu'il met à disposition d'utilisateurs. Deux types d'approches se détachent, l'un orienté produit, l'autre orienté demande finale. Le premier type s'appuie sur des critères principalement techniques ou physiques d'un produit qui sera transformé à travers plusieurs étapes pour arriver à un produit final. C'est le cas pour le bois, les métaux, certains produits agricoles standardisés conduisant à la formation de filières non-linéaires, c'est-à-dire aux productions variées [Morvan, 1991]. Cette conception est peu opérationnelle pour rendre compte des évolutions et de la dynamique du système productif [Tollet, 1981]. Le second type part d'un besoin exprimé et se concentre sur sa satisfaction (s'informer, se déplacer, s'équiper). Il s'agit alors plus d'une méthode d'analyse de la politique des acteurs publics et privés que d'un découpage du système productif en catégories. Dans sa conception en économie industrielle, la notion de filière déborde donc d'une vision par secteurs étanches pour laisser place à d'autres types de logiques, économiques mais aussi sociales. Elle devient un cadre pour rendre compte de la verticalité dans l'agencement de systèmes et de coordination des agents économiques.

Note 3 | On mesure la difficulté à « faire filière » dans le secteur forêt-bois au vue de la dépendance au chemin vis-à-vis de pratiques anciennes [enchères], des réticences et de l'inertie dans la mise en place de la contractualisation [Marty, 2013]

1.2 Un outil de catégorisation économique et politique

1.2.1 L'INSEE et la nomenclature des activités économiques

En France, l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) définit une filière comme « *l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. On parle ainsi de filière électronique (du silicium à l'ordinateur en passant par les composants) ou de filière automobile (de l'acier au véhicule en passant par les équipements). La filière intègre en général plusieurs branches* » [INSEE, 2016]. Ces branches regroupent des unités de production homogène, appartenant à une même catégorie du référentiel défini par l'institution. Les activités sont catégorisées au sein de la nomenclature des activités françaises (NAF), créée en 1993 dans un souci d'homogénéisation à l'échelle européenne et internationale. Elle repose sur 5 niveaux d'agrégation répartissant les activités dans un total de 732 sous-classes. La filière endosse alors le rôle de catégorie statistique, c'est-à-dire d'un outil permettant à la fois de caractériser l'appareil productif au niveau national (nombre d'entreprises, emplois, flux) et d'assurer une comptabilité sur le plan commercial. Le premier objectif de l'INSEE est en effet la création d'information, permettant d'opérer un suivi et des comparaisons, notamment entre nations.

Ce découpage de l'économie et la référence explicite à la notion de filière, dans une acception différente de celle explicitée précédemment, n'est pas sans conséquences du point de vue de l'action publique et de la capacité d'un secteur à se concevoir comme tel. L'article 4 du décret n° 2007-1888 portant approbation de la NAF stipule notamment que « *ces nomenclatures (et leurs adaptations éventuelles) seront utilisées dans les textes officiels, décisions, documents, travaux et études ainsi que dans les systèmes informatiques des administrations et établissements publics et dans les travaux effectués par des organismes privés à la demande des administrations* ». Le fait d'imposer un cadre d'analyse à la fois compréhensif et prescriptif oriente les approches et tend à les cloisonner, occultant parfois les liens qui existent avec d'autres catégories. Les choix opérés pour ce qui est de la description et de la catégorisation ne sont pas neutres, en effet, « *les nomenclatures utilisées pour classer les activités industrielles reflètent les conceptions économiques du moment ainsi que la manière d'envisager les problèmes-clés dominants* » [Stoffaës, 1980, p. 87]. Si l'approche par la filière permet de dépasser le découpage classique en secteurs primaires, secondaires et tertiaires en recentrant l'analyse sur les produits, les données à disposition pour l'évaluation de sa performance restent donc relativement compartimentées.

1.2.2 Catégoriser pour gouverner

A ces constats, il convient d'ajouter que la filière représente également une catégorie politique. Elle renvoie à la fois à une identité collective et génère des attentes partagées pour les acteurs qui la constituent, notamment vis-à-vis des pouvoirs publics. A travers ce double « je », la filière est donc un concept sous tension entre, d'une part, sa conception académique et analytique originelle et, d'autre part, sa mobilisation comme instrument support de l'action publique.

Jacquemin et Rainelli [1984] proposent une distinction entre filière *de la nation* et filière *d'entreprise* pour distinguer un outil descriptif au niveau national et doté de peu de portée analytique d'un outil d'optimisation plus centré sur l'entreprise et les relations qu'elle entretient avec ses partenaires amont et aval. Ces auteurs soulignent que les filières « *n'existent pas en tant que telles* » et ne sont que construction de l'observateur. Il n'existe pas une filière mais bien une pluralité d'entre elles, lesquelles « *ne trouvent leur signification qu'en fonction des stratégies qu'elles rendent possibles* » [Jacquemin et Rainelli, 1984, p. 381]. En d'autres termes, l'analyse de filière renvoie nécessairement à un parti pris méthodologique et pratique de redécoupage, d'inclusions et d'exclusion de branches spécifiques ou à l'identification de sous-filières [Bidet-Mayer et Toubal, 2013]. Cette construction intentionnelle en fait aussi un outil de contrôle et d'orientation aux mains des États-nation à travers la politique industrielle qu'ils mettent en œuvre. C'est notamment le cas en France où ce cadre a été utilisé de manière extensive afin de suivre l'évolution des déficits commerciaux, des localisations (et des délocalisations) d'activités et de définir les modalités d'intervention publique par filière.

L'approche par les filières dans le champ de la recherche a largement été mise en œuvre pour l'étude des systèmes de production et de distribution agricoles et agroalimentaires, notamment portée par l'INRA et le CIRAD [Temple *et al.*, 2011, 2009]. Les recherches s'orientent sur le fonctionnement des systèmes agri-alimentaires et se divisent d'une part en travaux quantitatifs de mesure de la performance économique, d'autre part en études portant sur les articulations entre acteurs et leur évolution (phénomènes de concentration notamment). Ces travaux ont trouvé un écho particulier dans la structuration du secteur agricole, à la fois en France mais aussi à l'international, notamment porté par le CIRAD⁴ [Biénabe *et al.*, 2016].

1.3 Le déploiement des politiques de filière en France

La filière conçue historiquement comme un outil d'analyse et de représentation pour la compréhension des systèmes s'est vue appropriée par les politiques publiques qui, en France, ont tenté d'en faire un outil opérationnel.

1.3.1 Approche historique de la mobilisation du concept de filière en France

En France, la logique de filière a été un instrument de la politique économique et industrielle important à partir de 1946. Elle a été nettement remise en question de 1980 à 2000 dans un contexte d'abandon de la planification et de crise économique. Depuis les années 2000, elle fait l'objet d'un regain d'intérêt dans la perspective d'une relance industrielle et d'une certaine forme de réappropriation du processus de mondialisation. Le TABLEAU 1 retrace les différentes étapes qui ont marqué la politique industrielle française et la place qu'y ont tenus les approches par les filières.

Note 4 | Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement. Institut français de recherche en agronomie et de coopération présent à l'international.

TABLEAU 1. Séquences successive de mobilisation politique du concept de filière (adapté d'après [Bidet-Mayer et Toubal, 2013]).

Période	Contexte	Approche filière
1946-1961 Reconstruction	Reconstruction après-guerre. Gestion de la pénurie, limiter les importations. Industrie lourde.	Ensemble des opérations nécessaires pour passer d'une matière première à un produit final
1962-1973 Planification	Croissance soutenue et construction européenne. Fusions des entreprises et constitutions de grands groupes internationaux. Intégration verticale.	Catégorie de découpage des systèmes productifs permettant de comprendre les dynamiques des acteurs, des unités de production, des secteurs et des formes de régulation.
1973-1980 Redéploiement	Choc pétrolier, fin des « Trente glorieuses ». Développements de secteurs d'avenir et innovation. Abandon des branches condamnées par la compétition internationale.	-
1980-2000 Remise en cause	Période de crises. Installation des nouvelles technologies. Stratégies de réseaux et pratiques de coopération entre entreprises. Soutien sélectif aux secteurs en difficulté, à l'innovation et à la recherche. Association aux collectivités, DATAR.	Remise en cause profonde de la définition initiale qui ne correspond plus aux réalités d'un marché mondialisé, des firmes-réseaux et des secteurs en cours de désintégration verticale.
2000 – Aujourd'hui Rénovation	Nouveaux acteurs de l'économie mondialisée. Lutte contre la désindustrialisation et investissement sur l'innovation et la R&D. Volonté d'ancrage dans les territoires. Pôles de compétitivité et solidarité entre entreprises.	Outil d'intervention public à travers la création d'instances visant à développer des plateformes de concertation entre acteurs ou à travers des politiques incitatives.

Dans l'après-guerre, la politique industrielle s'est principalement concentrée sur les efforts de reconstruction, conduisant à une focalisation sur l'amont des filières et réaffirmant les conceptions productivistes sur lesquelles elle se base. De ce point de vue les politiques agricoles et alimentaires ont, elles aussi, largement été orientées vers l'amont, conduisant assez rapidement à observer des « contre-performances » dans des secteurs bénéficiant pourtant de ressources portant très importantes comme le cuir ou le bois [Stoffaës, 1980]. Dans ce contexte, le commissariat général au plan créé en 1946 prend une importance croissante en matière de politique et de stratégie industrielle au niveau national [Lamine, 2007]. Profitant d'une croissance soutenue, les quatrièmes (1962-1965) et cinquièmes plans (1966-1970) incitent à une politique industrielle qui favorise la création de grands groupes compétiteurs sur les marchés internationaux. Ces derniers reposant toutefois sur des sous-traitants locaux, la dynamique induit une grande asymétrie entre partenaires. Aussi on observe généralement que les relations verticales entre producteurs et distributeurs

s'inscrivent une dominance de la distribution qui cherche à extraire le surplus maximal en provenance de l'amont. Cette phase de planification intensive s'achève à la fin des « Trente Glorieuses » qui, face au changement de contexte, appelle à penser un redéploiement de la politique industrielle.

Le choc pétrolier de 1973 et le début des discussions autour des impératifs de développement durable [Meadows, 1972] incitent en effet à revoir les orientations à identifier des secteurs d'avenir spécifiques. C'est à cette époque que se discute, y compris dans le cadre d'accords européens, l'avenir de secteurs industriels désignés comme obsolètes, par exemple le charbon [Daviet, 2005]. Marquée par une efficacité relative, cette phase débouche sur une remise en question plus large du concept de filière à la fin des années 1980. Un désaveu qui s'observe aussi sur le plan académique à travers le déclin de la notion dans le champ de l'analyse économique. Le regard est alors plus tourné vers les firmes comme acteurs principaux de l'internationalisation des systèmes de production et la mondialisation des échanges relègue les politiques industrielles nationales au second plan [Claval, 2008 ; Temple *et al.*, 2013]. Le contexte est aggravé par une planification qui peine à intégrer ces changements et qui se retrouve de plus en plus en difficulté à anticiper au niveau national ce qui se joue à un niveau global [Lamine, 2007]. L'approche par les filières à partir de cette période constitue un premier pas dans le passage d'une politique essentiellement tournée vers le soutien aux grands groupes nationaux à une prise en compte plus large des liens et des relations entre les entreprises de taille différentes.

Le retour en grâce des filières s'opère progressivement à partir des années 2000. Face au constat d'une économie largement mondialisée et d'une évolution rapide et permanente des technologies, la vision d'une filière figée dans sa technique et son organisation ne tient plus. Il convient alors d'adapter la définition pour lui permettre d'intégrer ces aspects dynamiques : « *La structuration du tissu industriel évolue en permanence sous l'effet de ces choix et des contraintes qui les déterminent. En d'autres termes, les filières sont davantage un résultat des processus d'innovation que des cadres techniques commandant les choix stratégiques* » [Gaffard, 2013, p. 86]. De nouveaux référentiels analytiques sont élaborés, intégrant le fonctionnement des firmes en réseaux et le rôle croissant des régions dans le développement sectoriel mais aussi de nouveaux acteurs comme les groupes financiers qui occupent désormais une place prépondérante [Lançon *et al.*, 2016].

1.3.2 Actualité du concept et revitalisation

Récemment, le recours à la notion de filière se fait de plus en plus en référence aux enjeux de relocalisation de l'activité économique, de contrôle de la chaîne de valeur et de partage de la valeur ajoutée. La performance sur les marchés n'est alors plus à cette échelle le seul critère pour évaluer le système productif et orienter la décision. En outre un certain nombre de filières s'affirment de plus en plus comme des acteurs collectifs en s'investissant dans la politique industrielle et en jouant un rôle socio-politique majeur dans le paysage économique [Ranque, 2016]. Cette revitalisation s'accompagne d'un état des lieux de l'industrie nationale qui pointe une perte progressive du savoir-faire industriel dans

plusieurs secteurs, faute d'avoir pu maintenir une continuité des activités et une transmission des savoirs. Face à ce constat, les états généraux de l'industrie (EGI) sont organisés en 2009. Ils pointent notamment la difficulté de développement des PME-PMI, de taille insuffisantes pour permettre les investissements dans l'innovation et la modernisation mais aussi pour offrir le temps nécessaire au travail stratégique ou marketing. A la création des EGI, 12 filières d'avenir sont sélectionnées, leur nombre sera revu à 14 en 2013 (avec notamment l'ajout de la *filière bois*) puis à 16 aujourd'hui. Sélectionnée en fonction de leur potentiel de développement et de leur importance actuelle. Les comités stratégiques de filière (CSF) sont mis en place à partir de 2010 en associant les acteurs de chacun d'entre elle depuis les producteurs de matière première jusqu'au produit final. Leur objectif est alors le renforcement de la compétitivité de la filière ciblée et la construction de relations partenariales durables entre les acteurs. Les CSF nationaux ont ensuite été déclinés en CSF régionaux à partir de 2011 dont l'exécution a été placée sous l'autorité des préfets de région. L'idée de faire émerger une vision commune aux différents acteurs à moyen terme et de définir des objectifs partagés.

1.3.3 La filière, un concept franco-français ?

L'approche par les filières n'a pas connu de développements similaires en dehors du courant francophone. Elle ne trouve d'ailleurs pas d'équivalent opérationnel, la notion de *chain* et ses différentes déclinaisons lui étant préférée. Dans la littérature anglophone notamment, les travaux en économie renvoient assez tôt à la notion de *value chain*, comprise comme le processus par lequel un agencement entre technologie, matière et travail permet une production qui s'inscrit dans un ensemble plus ou moins intégré verticalement [Kogut, 1985]. Les *value chains* ou chaînes de valeur sont un concept visant à décrire un ensemble d'activités reliées entre elles, rendant possible les différentes phases que sont la conception, la production, la consommation et l'élimination des produits. Chacune des étapes engendre une création de valeur qui n'est pas circonscrite à la phase de production. Initialement conçues comme des outils d'optimisation dans le domaine du management, les *value chains* se concentrent plus sur les modalités de performance des entreprises que sur les questions de développement comme proposé initialement par l'approche filière [Porter, 1985]. Les *global value chains* reportent quant à elles la focale sur l'échelle macro et notamment sur les liens entre commerce international et chaînes de valeur. Introduite par Gereffi et Korzeniwicz [1994], la notion sert notamment aux études menées sur l'impact de la mondialisation, à la fois sur les secteurs industriels et les politiques de développement. L'analyse se caractérise par l'identification d'acteurs dominants dans des systèmes plus ou moins hiérarchiques, permettant de mettre en évidence différents degrés de coordination et d'asymétrie de pouvoir entre firmes, fournisseurs et consommateurs [Gereffi *et al.*, 2005].

Cette différence d'approche dans le domaine académique s'observe également dans la mise en œuvre des politiques nationales. La notion de filière est par exemple absente de la politique industrielle en Allemagne. Comme le soulignent Bidet-Mayer et Toubal [2013], si sur un plan analytique il est parfois fait référence à des *Wirtschaftszweige* (ou « branches économiques »), cette catégorisation ne trouve pas d'écho dans la mise en œuvre d'une

politique très horizontale qui se focalise sur les coordinations entre acteurs permettant une compétitivité globale. Les stratégies et projets européens ne font pas non plus référence à une organisation de type filière, y-compris dans la traduction française, mobilisant plus volontiers les notions de « chaînes d'innovation » par exemple.

2 Construction et évolutions d'une « filière forêt-bois » en France

Communément, la filière forêt-bois regroupe un ensemble d'acteurs économiques qui ont en commun de créer de l'activité à partir de la mobilisation et de la transformation de produits issus de la forêt. Toutefois, selon la FAO, « *il n'existe pas de définition universellement acceptée du secteur forestier. En théorie, le secteur devrait englober toutes les activités économiques qui dépendent essentiellement de la production de biens et de services provenant des forêts* » [FAO, 2004]. Cette approche inclut à la fois les activités de production, de récolte, de transformation et de commercialisation des produits ligneux et non-ligneux. En France, il ne semble pas non plus exister de consensus sur les contours précis de cette filière, ni des acteurs qu'elle entend regrouper. Par exemple, Attali *et al.* [2013] proposent une définition assez large de la filière comme un « *un système éco-industriel hétérogène, aux contraintes fortes et multiples, d'un degré faible d'intégration* ». Bien que réductrice et n'intégrant pas explicitement de dimension environnementale, cette définition est significative de la façon dont la filière est appréhendée depuis les années 1970. Cette entrée en matière propose de revenir sur la construction progressive de la filière comme référentiel d'action et d'analyse.

La longue histoire de l'administration forestière et de l'institutionnalisation de « l'État forestier », depuis son émergence jusqu'à sa remise en cause, a déjà fait l'objet de développements approfondis (voir par exemple Buttoud, 1983 ; Kalaora et Savoye, 1986 ; Sergent, 2013). Aussi, la rétrospective proposée ici se concentre sur la période allant de 1974 à aujourd'hui, c'est-à-dire de la naissance du concept de filière bois à son institutionnalisation formelle et à sa mobilisation dans les politiques publiques actuelles. Tout au long de cette période, l'approche par la filière apparaît comme structurante des évolutions de la politique forestière en France. Néanmoins elle reste longtemps en retrait comme réelle catégorie d'action publique. On peut retracer cette histoire en identifiant trois grandes phases qui correspondent à différentes configurations de mise en politique de la catégorie filière bois.

2.1 L'émergence du concept de filière bois [1974 – 1985]

2.1.1 Naissance de la notion chez les économistes

La transposition de la notion de filière au secteur forestier s'est faite assez tardivement à l'initiative, notamment, des chercheurs du laboratoire d'économie forestière de Nancy. Une première référence explicite à la filière bois est relevée dans un article de P. Guillon daté de 1974 et publié dans la *Revue Forestière Française*. Dans son travail visant à qualifier précisément l'importance du secteur forestier dans l'économie nationale, cet économiste compile un grand nombre de données d'origines diverses afin de présenter un portrait global

et unifié des activités en lien avec la forêt et le bois à l'aide de tableaux et de diagrammes de flux. Une première définition spécifique de la filière bois est alors donnée, il s'agit d'un « ensemble hétérogène d'entreprises [...] constitué par la sylviculture, l'exploitation forestière et les industries de transformation [...] dans lequel le bois, en tant que matériau, joue un rôle essentiel » [ibid., p. 260]. Cette catégorisation destinée à l'analyse économique reprend logiquement le découpage proposé par l'INSEE, principale source statistique relative à la production, au commerce extérieur et à l'emploi. Une partition en quatre compartiments est ainsi proposée (FIGURE 1).

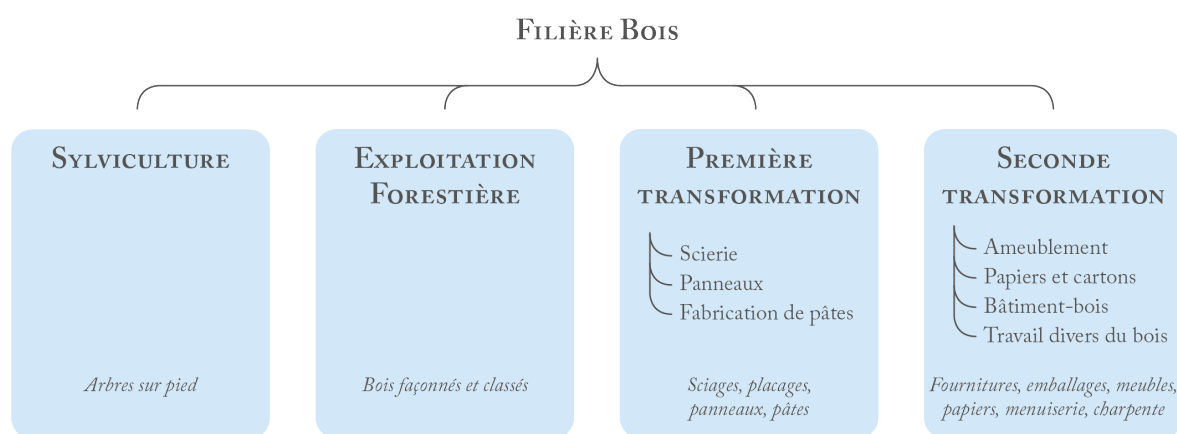


FIGURE 1. Les quatre compartiments de la filière bois, d'après P. Guillon [1974].

Dans leur analyse du secteur forêt-bois en Wallonie, Vandewattyne *et al.* [1984] remobilisent l'approche par la filière de la même manière. Ils précisent néanmoins qu'elle entraîne un recentrage sur l'activité industrielle, qui n'inclut alors ni les activités de gestion forestière, ni de commercialisation des produits. Ces auteurs distinguent aussi deux types de matière première, le bois d'œuvre et le bois d'industrie, et partitionnent la filière en trois étapes de transformation : première (sciage, déroulage, tranchage, trituration, pyrolyse), intermédiaire (imprégnation, collage) et finale (menuiserie, charpentes, ameublement). Ainsi le nombre de catégories et leur degré de désagrégation varient selon les études, de même que les limites de la filière. Plusieurs points communs sont cependant à relever. D'une part, la notion de filière est transposée au secteur forestier avec la même ambition que dans les autres secteurs industriels, c'est-à-dire d'opérer une catégorisation des activités en plusieurs branches et postes permettant une analyse globale reposant sur des statistiques compilées au niveau national ou régional. D'autre part, l'approche par la filière entraîne une référence directe à l'agencement des flux, notamment de bois, qui repose sur l'utilisation de tableaux d'entrée-sortie pour caractériser les différents segments au regard de la balance commerciale. La filière bois est alors avant tout un concept de catégorisation à visée descriptive mobilisée par les économistes.

2.1.2 L'effet boomerang et l'apparition du déficit commercial

Cette formalisation offre à la filière bois une visibilité nouvelle, permettant à la fois à l'administration et aux représentations professionnelles de plaider en faveur d'une politique forestière volontariste auprès des autorités publiques [Sergent, 2010]. Faisant valoir la filière bois comme composante à part entière de l'économie nationale, les différentes parties prenantes sollicitent ainsi un soutien spécifique, adapté aux particularismes du secteur. Mais cette mise en visibilité rapide expose également le fort déficit de la filière aux yeux de tous et souligne son rôle négatif sur la balance du commerce extérieur du pays (40% du déficit total national en 1970). A cela s'ajoute un contexte économique délicat suite au choc pétrolier de 1973. L'État, alors critiqué pour ses postures interventionnistes, cherche à identifier les secteurs d'avenir sur lesquels la France pourrait faire valoir une forme d'avantage comparatif. L'image que renvoie alors la filière forêt-bois n'est pas propice. Cette situation conduit rapidement certains ingénieurs et décideurs à reprocher au concept de filière « *de ne pas démontrer explicitement la nécessité d'investir précisément dans les entreprises de la filière [bois] plutôt que dans d'autres plus prometteuses d'expansion à moindre coût* » [Margerie, 1976, p. 118]. L'arrivée de la filière bois dans l'arène politique a donc un double effet : d'un côté elle permet de légitimer et de reconnaître la filière bois comme un ensemble productif spécifique, de l'autre elle est marquée dès le départ par l'image négative du déficit commercial, ce qui limite son effet d'entraînement.

2.1.3 Réactions politiques et premières tentatives de structuration

La réaction politique se fait attendre face à un déficit que le gouvernement peine à expliquer. C'est le 12 avril 1979, au cours d'un comité interministériel, qu'intervient la réponse avec la création du statut de « délégué de massifs forestiers ». Trois fonctionnaires y sont affectés et se voient confier une mission conjointe et inédite entre les ministères en charge de l'industrie et de l'agriculture. Leur affectation s'opère dans les « trois principales régions forestières » que constituent alors le Nord-Est, le Sud-Est et le Sud-ouest⁵. Leurs objectifs sont multiples et doivent notamment concourir à la préservation du patrimoine forestier mais aussi à « *assurer l'animation de l'ensemble de la filière bois, de rechercher et de promouvoir des investissements industriels, de rassembler les financements nécessaires et de susciter des accords interprofessionnels pour faciliter l'écoulement des produits et l'approvisionnement des usines sans perturber l'exercice d'une concurrence normale*⁶ ». Une autre attente est de parvenir à un consensus sur la disponibilité de la ressource bois au travers de la mise en place de commissions de la ressource.

Cette délégation constitue la première volonté palpable de la part de l'État de structurer ce qui est alors explicitement désigné comme filière bois. Néanmoins l'envoi de *missi dominici* reflète aussi que cette structuration est d'abord pensée « par le haut ». L'importance accordée à la connaissance de la ressource (connaissance alors très limitée

Note 5 | *Journal officiel de la République française*, 24 août 1979, Débats parlementaires Sénat, question n° 30665, p. 24.

Note 6 | *Journal officiel de la République française*, 11 février 1980, Débats parlementaires, Assemblée Nationale, question n° 23808, p. 495.

en matière de volume disponible ou de productivité par exemple) témoigne d'une vision de la filière structurée par les flux ; leur connaissance permettant leur contrôle et leur allocation. C'est aussi un moyen de sécuriser les approvisionnements des grandes unités de production. Dans un contexte de crises régionales, l'arrivée des délégués de massif est relativement bien perçue de la part des acteurs et de leurs représentations qui y voient à la fois un interlocuteur face aux problèmes qu'ils rencontrent et un médiateur sectoriel [Prévoit, 2009]. En effet, les tensions dans le secteur papetier, à la fois dans les Landes de Gascogne, où s'opposent les producteurs forestiers et les industriels de la pâte, et en Lorraine, où de nombreuses entreprises ne parviennent plus à résister face à la concurrence internationale, créent un contexte favorable à la recherche de solutions collectives. C'est à cette période que se développent les interprofessions régionales forêt-bois, nouveau type de structure visant à mettre en place un forum d'échange et de portage de projet entre amont et aval qui constitue un interlocuteur unique pour l'État et les conseils régionaux – qui par ailleurs leur apportent un soutien financier. La première interprofession régionale, initiée par les forestiers privés, est créée en Lorraine ; suivront l'Auvergne, puis la Franche-Comté où la dynamique est, au départ, portée par les syndicats de scieurs, puis l'Alsace qui prend appui sur un réseau dense de corporations héritées du droit local. En Aquitaine la démarche ne prend pas, se heurtant notamment aux résistances et aux intérêts professionnels portés par une structuration syndicale fonctionnant sur une logique liée à la spécificité de la forêt landaise, cultivée en pin maritime.

À travers ces premières tentatives de structuration, la filière comme nouvelle catégorie politique fait son entrée dans les discours mais va surtout conduire à l'émergence de nouveaux enjeux. Le concept est repris au début des années 1980 et une série de rapports et de colloques⁷ sont consacrés à la définition d'une politique forêt-bois qui puisse se saisir de manière cohérente des problèmes forestiers et industriels. Ainsi, comme conclut le rapport Duroure de 1981 : « *thème de discours jusqu'ici, la filière bois doit [maintenant] faire l'objet d'une politique volontariste et globale* ».

2.1.4 La filière reste un ensemble très hétérogène

Par-delà les discours que la filière bois a le plus de peine à faire preuve de sa cohérence. Elle se heurte en effet à la réalité d'un tissu socio-professionnel et industriel très hétérogène, à contre-pied de la vision unifiée portée au niveau politique. Cette filière est en effet constituée de mondes différents, qui parfois s'ignorent mais souvent s'opposent, notamment sur la question de l'approvisionnement et des modalités de gestion de la ressource forestière. La partie amont, forestière, entretient souvent des liens limités avec la partie aval, industrielle, qui joue pourtant sa compétitivité sur le prix des bois à l'achat. Au sein même de l'aval, une profonde différence de culture industrielle sépare alors les acteurs de la trituration et ceux du bois d'œuvre comme le souligne Meo [1980], et ce bien qu'ils

Note 7 | Rapports de B. de Jouvenel en 1977, intitulé « Vers la forêt du XXIème siècle », de J. Meo et Y. Betolaud en 1978, intitulé « La filière bois » et de R. Duroure en 1981, intitulé « Propositions pour une politique globale forêt-bois » mais aussi le colloque organisé conjointement par les professionnels et les pouvoirs publics, sous l'impulsion du secrétaire d'État à l'Agriculture et à la Forêt et du président du Conseil interfédéral du bois Paris les 4 et 5 décembre 1984 intitulé « Défi d'aujourd'hui, la filière bois de demain ».

partagent une ressource pour partie commune. En l'absence d'une dynamique collective et convergente de la part des professionnels, le concept de filière n'est pas repris dans la loi forestière de 1985⁸ comme une nouvelle catégorie politique. Le texte souligne l'enjeu de la transformation et de la commercialisation des produits issus de la forêt mais reste centré sur les activités de gestion de long terme et de protection de la forêt [Guillery, 1986]. S'appuyant sur le travail réalisé au sein des délégations de massif, la loi crée néanmoins des commissions régionales de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) en charge de la rédaction des orientations régionales forestières (ORF). Bien que leur mise en place nécessite du temps, ces commissions constituent la première forme de décentralisation dans le secteur forestier, réunissant à la fois les représentants de l'amont et de l'aval, chargés de décliner les politiques au niveau régional [Sergent, 2013]. Les jeunes interprofessions régionales occupent une place importante dans ce processus.

2.2 La stigmatisation écologique [1985 – 2001]

2.2.1 Montée des problématiques environnementales

L'émergence des questions environnementales à la fin des années 1980 marque un tournant dans la construction des dynamiques de filière. Des problématiques nouvelles s'invitent dans un débat qui dépasse très largement les frontières nationales et soulignent le rôle des forêts sur les questions de conservation de la biodiversité ou de limitation des émissions de carbone. La problématique de filière s'impose sur la scène internationale sous l'impulsion des ONG environnementales qui dénoncent les pratiques de déforestation dans les pays du sud [Abord de Chatillon et Lesne, 2009]. Ces dernières contribuent en effet à poser la question de l'interdépendance des activités forêt-bois à l'échelle mondiale. En réaction elles proposent la mise en place de nouvelles formes de certification des produits bois permettant de justifier un standard de qualité environnementale auprès des consommateurs finaux et reposant sur de nouveaux instruments de gouvernance [Mione et Leroy, 2013 ; Tozzi *et al.*, 2011]. C'est par exemple le cas du *Forest Stewardship Council* (FSC) porté par le WWF à partir de 1993. Cette stratégie qui consiste à déployer un outil de régulation privé du marché interroge directement les approches qui traitent de manière séparée l'amont et l'aval de la filière. En réaction à cette initiative, qui est davantage perçue comme un risque de stigmatisation des activités forêt-bois que comme une opportunité de redéfinir les bases d'une politique de filière, les autorités administratives françaises adoptent une position conservatrice [Sergent, 2013]. Elles s'engagent ainsi avec leurs partenaires européens dans un processus de consolidation des fondements de la politique forestière autour des enjeux de la gestion durable. Au niveau de l'État, l'approche historique de la forêt dans sa dimension productive est, du moins en apparence, reléguée au second plan [Buttoud, 2002]. Du côté des professionnels la réponse est davantage influencée par un réflexe sectoriel dans la mesure où ils vont suivre l'exemple des ONG et mettre sur pied leur propre système de certification avec la mise en œuvre du référentiel PEFC⁹ à partir

Note 8 | Loi n° 85-1273 du 4 décembre 1985 relative à la gestion, la valorisation et la production de la forêt.

Note 9 | D'abord Pan European Forest Certification puis, lors de son internationalisation en 2004, Programme for the Endorsement of Forest Certification.

de 1999. On assiste alors à une forme de réapparition des enjeux par acteurs du secteur, visant à internaliser la critique formulée à leur encontre [Roman-Amat, 2009]. Cette mise en problématique de la durabilité appliquée aux questions forestières se heurte néanmoins à plusieurs obstacles pragmatiques (financement) et de légitimité. Cette dernière est par exemple remise en cause par certains auteurs considérant qu'elle pousse à une dissociation entre milieux et acteurs et repose sur de fallacieuses prétentions d'universalité [Brédif, 2008].

2.2.2 Remise en cause du mode de financement de la filière

Dans le même temps, au début des années 1990, la crise du financement du Fonds forestier national¹⁰ (FFN) réactive les réflexes de repli professionnel et les postures de crispation autour des enjeux de financement des investissements forestiers, de compétitivité de l'industrie du sciage et de l'attractivité nationale pour les capitaux investis dans l'industrie papetière. Cet outil majeur du financement du secteur forêt-bois mis en place en 1945 est critiqué de toutes parts, à la fois pour la charge qu'il fait porter aux entreprises, mais aussi et surtout pour son mode de fonctionnement qui induit des distorsions au niveau européen¹¹ [Barthod, 2001]. Cette crise appelle des restructurations qui ont des conséquences importantes sur le financement des actions collectives dans la filière. À ce titre, la posture de l'État est relativement ambiguë. D'un côté, il reste attaché à une politique centrée sur la gestion forestière, de l'autre il incite à l'organisation des professionnels sur la base d'une logique de filière. Ceci s'est par exemple traduit par la création du Comité national de développement du bois (CNDB) en 1989. Alors financé en grande partie par le FFN et le ministère en charge de l'agriculture, ce comité porte l'idée que le développement de la filière peut être tiré par son essor à l'aval (qui, par effet mécanique, entraînerait positivement l'ensemble du secteur). Les projets développés se sont alors logiquement focalisés sur des actions d'encouragement à la consommation de produits bois (prescription du matériau bois dans la construction, promotion auprès des professionnels et du grand public, formation aux métiers du bois). D'un autre côté, les soutiens de l'État au fonctionnement des centres techniques industriels¹² (CTI) de branches semblent suivre une autre logique, comme avec le Centre technique du bois et de l'ameublement¹³ (CTBA) ou l'Association forêt-cellulose¹⁴ (AFOCEL) sur les activités papetières. Or ces actions dépendent de taxes parafiscales dont la légalité – tout comme

Note 10 | Le FFN est créé le 30 septembre 1946 suite à un vote quasi unanime du parlement (loi n°46-2172). Compte spécial au trésor auquel contribuent les acteurs de la filière par le biais de taxes parafiscales, il est alors le principal instrument de financement du secteur forestier.

Note 11 | Le FFN est alors un compte spécial au trésor, alimenté par une taxe parafiscale déductible dont s'acquittent les entreprises de la transformation du bois pour financer des actions de reboisement et d'investissement.

Note 12 | Les CTI sont créés la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948 et exercent des missions d'intérêt général dans le domaine de la veille technologique et la recherche et développement, en accompagnement des entreprises.

Note 13 | Créé en 1952 par la fusion du centre technique des exploitations scieries et industries forestières et du centre technique des industries du bois et de l'ameublement, le CTBA est un CTI au service des entreprises financé à la fois par ses prestations privées et des fonds publics.

Note 14 | L'AFOCEL est un organisme privé de recherche et développement créé en 1962 spécialisé dans les industries de pâtes et papiers.

celles alimentant le FFN – est contestée par les instances européennes, contraignant l'État à se pencher sur la question de leurs modalités de financement.

Cependant, les adaptations dans le fonctionnement du FFN mises en place en 1991 pour répondre à ces exigences ne font qu'aggraver la crise, faisant chuter les recettes du fonds de près de 60 % et divisant un peu plus les acteurs quant à son utilité [Dodane, 2009]. Au-delà de son indéniable réussite en matière de surfaces reboisées, le FFN qui constituait pourtant un instrument propice à la collaboration et à la naissance d'une identité commune de filière, en liant formellement amont et aval, aura finalement conforté les corporatismes professionnels et les logiques individuelles. La situation lors de cette période et le manque de stratégie pour la filière se traduit par une forte crise de légitimité de ses instances représentatives, comme en témoigne le désaveu subit par le CNDB : « *la création du CNDB aurait pu être l'occasion qu'émerge un esprit de filière. Cela n'a pas été le cas. Au contraire, le CNDB est devenu le bouc émissaire des difficultés de chaque segment de la filière. Chacun affublait d'autant plus aisément ce rôle de victime expiatoire au CNDB que de dernier, tel un bateau ivre, n'était plus la créature de quiconque* » [Renoult, 2016, p. 7].

Face à ces problèmes et conscient des nouveaux enjeux et de la nécessité d'actualiser sa stratégie en matière forestière, le gouvernement commande un rapport parlementaire sur les relations entre forêt et industrie du bois [Bianco, 1998]. Ce rapport préfigure les propositions qui seront débattues au cours des discussions relatives à l'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation forestière. Il propose notamment la mise en place de contrats de territoire à travers lesquels les différents opérateurs de la filière pourraient partager les risques et consolider leurs liens. Parmi l'ensemble des propositions ambitieuses du rapport, peu sont finalement reprises dans le projet de loi. A celles-ci se substitue « *une simple liste d'ambitions générales [...] loin de l'objectif de départ* » [Buttoud, 2002, p. 316], en raison, notamment, de la difficulté de l'administration à conjuguer ces changements de pratique importants et les problématiques immédiates (éco-certification, financements forestiers, tempêtes Lothar et Martin en 1999).

La loi d'orientation forestière qui en résulte est finalement votée en 2001 et aborde explicitement les enjeux de compétitivité de la filière en renforçant le dispositif destiné à accompagner l'organisation interprofessionnelle. Des mesures sont envisagées pour stimuler le développement des marchés du bois mais les références aux enjeux industriels restent anecdotiques et l'essentiel du texte s'inscrit dans la tradition d'une politique forestière centrée sur la gestion du patrimoine forestier. Elle crée aussi un nouveau cadre législatif et des dispositifs d'action publique qui visent explicitement l'inscription de la politique forestière dans la gestion des territoires [Barthod *et al.*, 2001]. Ceci se traduit par exemple par la reconnaissance des chartes forestières de territoire comme arrangements contractuels permettant de prendre en compte les problématiques locales spécifiques [Weiss, 2003]. Si l'État reste bien le chef d'orchestre en matière de stratégie forestière, il en délègue une part croissante à ses représentations régionales et aux collectivités, mettant en œuvre une forme de politique forestière centralisée et déconcentrée [Degron, 2009], une tendance qui s'accroît depuis.

2.3 La ruée vers l'or vert – Carbone et territoires [2001 – aujourd'hui]

Sous l'impulsion de l'État, et suite à la suppression du FFN par la loi de finances de 2000, les organisations professionnelles se regroupent sous forme d'interprofessions nationales. Tout d'abord en 2005 avec la reconnaissance de France Bois Forêt (FBF) qui sera suivi en 2009 de la création du CODIFAB (Comité interprofessionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois) A ces structures il faut ajouter France Bois Industries Entreprises (FBIE), qui rassemble depuis 2011 les syndicats et unions professionnelles des secteurs de la transformation, pâte de cellulose, construction bois, ameublement et du commerce du bois. Dans ce contexte de restructuration, l'émergence de la problématique carbone [Caurla, 2012 ; Dodane et Arnould, 2007 ; Lochu, 2004] représente potentiellement un élément propice non seulement à la convergence des intérêts de l'ensemble des acteurs impliqués dans le domaine forêt-bois mais aussi à une meilleure reconnaissance de leurs activités de la part des autorités publiques [Sergent, 2014a].

Le début des années 2000 voit aussi se renforcer les attentes portant sur le volet environnemental et les enjeux liés au changement climatique. Le Grenelle de l'Environnement de 2007 confirme ces attentes envers la filière bois. Des objectifs ambitieux sont alors fixés en matière de développement des énergies renouvelables et de réduction de l'usage des ressources fossiles. Cette entrée replace le bois énergie, longtemps relégué au rang de sous-produit, au centre de l'attention politique avec notamment un objectif de récolte de 20 Mm³ supplémentaires par an [Landmann *et al.*, 2010]. On assiste au déploiement d'une politique de relance de l'économie du bois par la demande qui fait le pari de l'interventionnisme public : l'État subventionne les investissements dans les chaudières biomasses par le biais du fonds chaleur (lancé en 2009 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie [ADEME]), et offre des garanties de prix de rachat de l'électricité pour les projets d'unités de cogénération (CRE) Les projets financés vont engendrer une réelle dynamique au niveau territorial où les collectivités s'approprient ces nouveaux outils en mettant en place des modes de gouvernance locale variés

Dans la foulée du Grenelle de l'environnement, le ministère en charge de l'agriculture organise en 2007 les assises de la forêt, lesquelles débouchent sur la signature d'un protocole commun autour de l'objectif « *produire plus tout en préservant mieux : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts* » [FNE *et al.*, 2007]. Cet accord s'inscrit dans la continuité des compromis précédents, focalisé sur l'amont, et échoue à apporter de nouvelles réponses aux acteurs de l'industrie confrontés à une instabilité croissante des marchés. C'est sur la base de ce constat partagé que les professionnels vont se mobiliser et s'engager dans une dynamique commune en 2012-2013 autour du « projet forêt-bois pour la France ». Ce projet initié par les interprofessions FBF et FBIE propose de nombreuses actions à destination des entreprises de la filière tout en concevant un volet portant sur la gestion forestière durable. Insistant sur le caractère d'intérêt général d'une telle démarche, les protagonistes sollicitent par ailleurs la création d'un fonds forestier stratégique carbone (FFSC). Ce dernier ne verra pas le jour mais souligne le levier que semble représenter les marchés du carbone pour les acteurs de la

filière. Ce projet, malgré ses résultats limités, constitue un évènement fondateur de la collaboration interprofessionnelle et surtout un signal fort auprès des acteurs politiques et de l'administration pour la reconnaissance institutionnelle d'une filière forêt-bois unie.

2.3.1 Stratégies locales de développement forestier

A la suite de l'inflexion territoriale initiée par la loi de 2001, on observe aussi le développement d'outils locaux, appropriés à la fois par les acteurs de la filière et par les collectivités. La mise en place progressive des chartes forestières de territoire (CFT), largement portées par la fédération nationale des communes forestières¹⁵ (FNCOFOR) en est un exemple. Ces chartes constituent une forme de traduction sectorielle d'une politique à l'origine gouvernementale. Construites sur le mode des projets de territoire, elles deviennent, pour les collectivités qui s'en saisissent, un outil mais aussi un cadre pour l'action collective sur les questions de filière. En parallèle, la forêt privée se dote de plans de développement de massif (PDM), outils techniques de mobilisation des propriétaires. Animés par les CRPF, ils s'inspirent de dispositifs empiriques locaux mis en place en région PACA. Repris et institutionnalisés, ils essaient ensuite au niveau national. Que la logique soit descendante (cas des CFT) ou ascendante (cas des PDM), la multiplication de ces leviers d'action aux mains des acteurs territoriaux témoigne d'une trajectoire, sinon de décentralisation partielle des politiques forestières, du moins de développement de formes de gouvernances locales et différenciées. Les collectivités développent notamment de plus en plus de capacité d'action, mais la stratégie forestière globale relève toujours du niveau national, garant de sa cohérence [Sergent, 2014b]. La loi d'orientation agricole de 2010, renforce cette tendance et légitime ces démarches en les reconnaissant dans le cadre des « stratégies locales de développement forestier ».

2.3.2 PNFB et CSF, un nouveau souffle ?

Le processus de reconnaissance politique de la filière forêt-bois a franchi un cap au cours des dernières années. Le 16 décembre 2014, les représentants professionnels de la filière, le représentant des régions de France et les ministres en charge de l'industrie, de la forêt, de l'énergie, de l'écologie, du logement et de la construction ont signé un contrat de filière sous l'égide du comité stratégique de la filière Bois (CSF) qui a été créé au sein du conseil national de l'industrie. Début 2016, les éléments de ce contrat ont été intégrés dans le nouveau programme national forêt bois définissant pour dix ans les orientations stratégiques nationales qui visent « à donner une impulsion économique, à conférer une meilleure visibilité à la filière dans l'économie nationale, à resserrer les liens entre *l'amont* [...] *et les industries utilisatrices*, à réaffirmer le respect des engagements de la France sur le plan environnemental [...] *et l'écoute des attentes de la société* » (p. 4). Ce document cadre de la politique forestière nationale affirme notamment le rôle important que doivent jouer les territoires et appelle à « *resserrer les liens entre les différents maillons de la filière* » (p. 4) ainsi qu'à être attentif aux « *attentes de la société* ». Dans sa première partie il encourage « *le*

Note 15 | La fédération nationale des communes forestières créée en 1933 regroupe à ce jour l'ensemble des 7 unions régionales, soit 50 associations départementales pour un total de 6000 collectivités comptant pour environ 70% de la surface de forêt communale en métropole [FNCOFOR, 2018].

développement de démarches territorialisées, multi-acteurs, génératrices de valeur ajoutée pour les territoires » [PNFB, 2016, p. 14].

On assiste ainsi à l'émergence d'une politique de filière qui pose la question des modes de gouvernance des enjeux forêt-bois dans un contexte plus général d'évolution du rôle de l'État, de l'Europe et des collectivités territoriales, mais aussi de changement des logiques d'implication des acteurs professionnels dans les politiques économiques. L'émergence de nouvelles problématiques sur un plan environnemental (comptabilité carbone, sylvicultures douces) et les nouvelles attentes (autonomisation, décentralisation), notamment formulées au niveau local, sur la gestion du patrimoine forestier renouvellent les enjeux qui pèsent sur le secteur du point de vue de la régulation publique, impliquant un nouveau jeu d'échelle mais aussi un nouveau jeu d'acteurs.

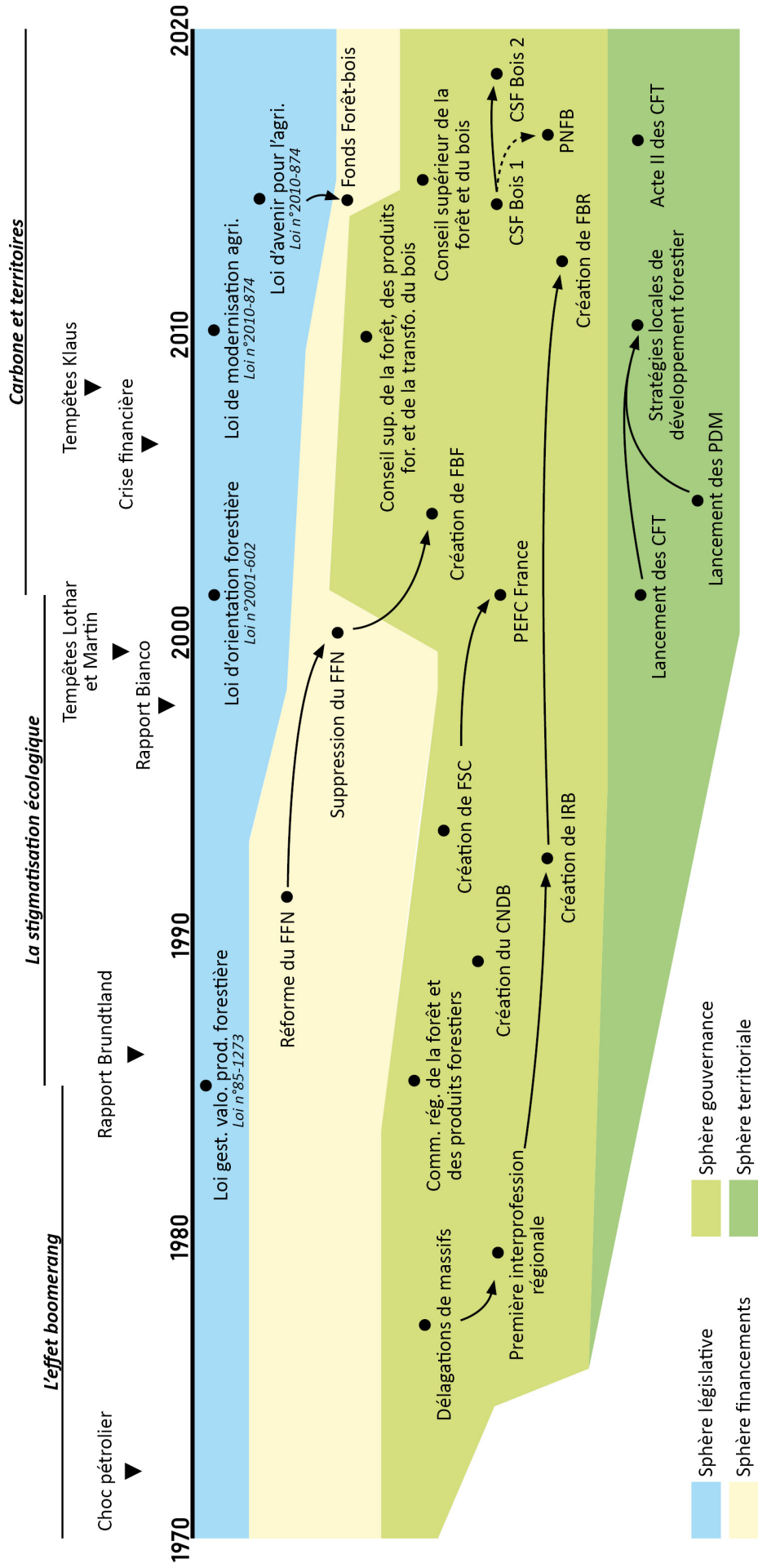


FIGURE 2. Construction et évolution de la filière forêt-bois en France

3 La forêt, composante essentielle des territoires

3.1 Un espace aux multiples facettes et représentations

Les espaces forestiers occupent souvent une place importante dans la construction d'autres formes de territoires et de territorialités [Husson et Rochel, 2009]. Ils sont avant toute chose une composante essentielle des écosystèmes et des paysages. C'est notamment ce qu'a permis de mettre en évidence l'émergence, depuis une vingtaine d'années, d'une géographie environnementale [Arnould et Simon, 2007 ; Pech, 2015] située à l'interface des problématiques environnementales et socio-économiques. Cette discipline fournit des outils pertinents pour appréhender les dynamiques des milieux forestiers dans les territoires, par exemple en lien avec la gestion qui en est faite dans le temps [Arnould, 2002] ou à travers les mesures conservatoires ou de protection de la biodiversité [Marage, 2018 ; Simon, 2006]. Il est également indispensable de relier l'utilisation qui est faite des produits forestiers au milieu lui-même. Or la ressource est diverse, parfois très variable d'un massif à l'autre. Sa caractérisation doit donc avoir lieu en amont afin de s'intéresser ensuite à ceux qui y vivent et qui en vivent. De ce point de vue, la France fait preuve d'une exceptionnelle diversité de situations régionales, de la forêt cultivée des Landes, aux châtaigneraies d'Ardèche, hêtraies-sapinières des Vosges, chênaies bourguignonnes ou encore maquis méditerranéens. Cette inégale présence et composition des forêts est aussi à l'origine de nombreuses particularités territoriales, économiques, sociales et culturelles.

3.1.1 Des forêts socialisées

Bien au-delà de leur présence physique et de leurs dynamiques biologiques, les espaces forestiers occupent une place à part dans les territoires et dans les imaginaires, quelle que soit d'ailleurs l'expérience que les individus en aient. C'est par exemple le cas dans la littérature [Simon, 1997] ou au travers de différentes formes d'art les prenant pour objet, fortement en lien avec leur territoire [Husson, 2017]. Un des exemples les plus connus à ce sujet est probablement celui de la forêt de Fontainebleau qui au début du XIX^e siècle attire de nombreux peintres de l'École paysagiste de Barbizon [Kalaora, 1981]. La forêt est tantôt sacrée, tantôt refuge [Hotyat *et al.*, 2018], porteuse de représentations très diverses et mouvantes [Corvol *et al.*, 2014, 1997 ; Farcy, 2018] qui contribuent parfois à brouiller les lignes entre réalité et hyper-réalité. Elle est de plus en plus investie de valeurs, reposant sur des motifs environnementaux, paysagers, ou plus utilitaires comme le tourisme, qui contribuent à en faire une composante identitaire majeure [Pottier, 2014, 2012] mais aussi un espace de revendication ou de contestation.

La gestion des espaces forestiers, si elle a pu être un outil politique et d'aménagement du territoire incontestable [Laugier, 2008], tient de plus en plus compte de ces évolutions – du moins en ce qui concerne les forêts publiques. La forêt devient même, au tournant des années 1960, un espace de loisir pour les urbains [Kalaora, 1981]. Une gestion spécifique et adaptée est alors mise en place pour répondre à ces nouvelles attentes en complément des plus traditionnelles : productives et écologiques. Depuis les années 1990, la base de

la gestion forestière repose sur le paradigme de la multifonctionnalité, c'est-à-dire sur la fourniture simultanée et si possible équilibrée de biens et services environnementaux, économiques et sociaux [Harvey, 2003 ; Peyron et Yvon, 2011 ; van Huylenboek et Durand, 2003]. S'y retrouvent bien sûr les produits bois aux côtés des « produits non-bois » (*non-timber forest products*) tels les champignons, les fruits ou la faune chassée, mais aussi le tourisme, de même que la large palette des services écosystémiques incluant les fonctions de protection assignées à la forêt (protection contre les inondations, l'érosion, la chute de blocs...) bien connues de la gestion traditionnelle. Cette approche introduit néanmoins une nécessaire réflexion sur la question des échelles auxquelles elle doit être appréhendée, au risque d'assister à une forme de spécialisation des territoires et de leurs fonctions [Barthod, 2015 ; Burton *et al.*, 2019]. De plus, la gestion des forêts, derrière ses apparences techniques et scientifiques, reste un processus fondamentalement social. C'est ce que met en lumière Benoît Boutefeu à travers l'étude de la « mise en scène » de l'espace forestier, décryptant les règles qui régissent les interactions entre « acteurs », « spectateurs » et « metteurs en scène » du théâtre forestier [Boutefeu, 2007]. Enfin, toutes les forêts ne se valent pas, tant sur un plan écologique ou productif que sur le versant des valeurs et des représentations. Pour ne prendre qu'un exemple classique, les enjeux et acteurs impliqués seront très différents selon que l'on considère la place de la forêt publique (domaniale et communale) dans les territoires ou celle de la petite propriété forestière périphérique – qui, par bien des aspects, peut s'apparenter à une forme « d'antimonde¹⁶ » [Marty, 2000]. Apparaît alors cette caractéristique de fond, les territoires forestiers sont multiples, parfois hostiles et résistants, par leur diversité, aux tentatives d'homogénéisation.

3.1.2 Un élément incontournable de l'économie rurale

A défaut d'être incontestablement reconnue pour son bilan économique, la filière bois est identifiée positivement pour sa contribution à l'équilibre du développement territorial grâce à sa forte présence dans les territoires ruraux, en marge des grands pôles d'activité urbains. Cette implantation de la filière se traduit par des emplois et de l'activité économique dans des zones qui sont souvent délaissées par les autres secteurs d'activité [Sergent, 2016]. Cette caractéristique est quelques fois mentionnée dans les rapports sur la filière mais généralement peu approfondie. De plus en plus, les démarches locales sont envisagées comme un levier incontournable du développement forestier de la filière [Chauvin, 2011 ; Sergent *et al.*, 2018] mais peu d'éléments d'objectivation sont actuellement disponibles sur la question du déploiement et de l'ancrage territorial de la filière. Pourtant les données statistiques régionales mettent souvent en avant la contribution de la filière à l'équilibre des territoires. Par exemple en Occitanie « 51 % des établissements et 33 % des emplois de la filière sont localisés dans une commune rurale, contre respectivement 28 et 16 % pour l'ensemble de l'économie¹⁷ ». En d'autres termes, la filière se caractérise par une très grande

Note 16 | Reprenant la notion d'antimonde proposée par Brunet [1990], Pascal Marty montre comment la petite forêt privée, de par ses caractéristiques et ses usages, échappe aux règles et normes qui tentent de structurer l'espace forestier.

Note 17 | Insee Analyses. Occitanie : Filière forêt-bois : un potentiel économique à développer. N°56. Décembre 2017.

hétérogénéité de configurations forestières et industrielles qui se trouvent chacune dans des situations et des trajectoires économiques différentes. Dans leur rapport, Got et Abad [2015] précisent ainsi que « *malgré une situation nationale inconfortable, [nous avons] pu observer le fonctionnement performant de certaines filières locales du bois et de la forêt* ».

Enfin, la présence de forêt n'est pas sans conséquence sur le dynamisme des territoires, y-compris sur les secteurs économiques hors de la filière forêt-bois [Slee, 2006]. Ces derniers bénéficient d'un certain nombre d'externalités positives générés par les espaces forestiers, soit indirectement via l'attractivité territoriale [Slee *et al.*, 2004], soit plus directement dans le cas du tourisme par exemple [Slee, 2005]. L'inscription spatiale de ce phénomène est assez clairement définie au sein de ce que Slee [2011] définit comme un « *débordement spatial borné*¹⁸ », circonscrit dans un halo autour des zones forestières. Yves Poss [2013], quant à lui, insiste sur la pertinence et la nécessité de reconsidérer les approches territoriales sur les questions forestières en prenant en considération la multitude de facteurs qui les composent. Comme le souligne Bill Slee, « *place matters at a range of spatial scales and [...] forestry can, but does not always, contribute to shaping that space* » [Slee, 2011, p. 121], venant conforter l'idée que les territoires sont un lieu propice à l'observation des dynamiques forêt-bois.

3.1.3 Redéploiement des enjeux forestiers au niveau local

La rencontre entre les trajectoires tendanciennes internationales (globales), à la fois sur un plan économique et environnemental, et la demande d'une action publique différenciée au niveau infranational (loca) résulte en une mise sous tension des modes de régulation du secteur, réinterrogeant notamment le rôle de l'État. En effet, suite à la montée en puissance de ces nouveaux enjeux et à l'équilibre instable qui caractérise le rapport global-sectoriel, « *la remise en question de l'hégémonie de l'État et la diminution de ses capacités d'intervention conduisent à envisager de nouveaux modes de régulation* » [Sergent, 2010, p. 102]. Le renouvellement de ces moyens d'action se traduit notamment par la mise en place de nouveaux instruments d'action collective à forte composante territoriale, portés à la fois par les acteurs publics et privés.

Ceci se traduit notamment par l'institutionnalisation progressive des stratégies locales de développement forestier mais aussi par l'importance croissante des collectivités dans les orientations forestières. La réforme territoriale de 2015 a notamment transféré aux régions des compétences économiques et forestières, en matière d'animation et de soutien financier à la filière qui relevaient jusque-là du domaine de l'État. Les communes ou communautés de communes ont aussi développé une forme d'autonomie dans la mise en œuvre de projets de territoire à composante forestière, soit à travers le déploiement de chartes forestières de territoire (CFT), soit par le biais d'actions thématiques comme le programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural » de l'ADEME soit encore des stratégies concertées tels les plans d'approvisionnement territoriaux (PAT) portés par les unions régionales des communes forestières. Ces initiatives réhabilitent le territoire comme

Note 18 | « *spatially bounded spillover* », traduction personnelle.

une échelle propice à l'élaboration de projets de développement à l'interface avec la filière forêt-bois, entrant parfois en contradiction avec les orientations prises au niveau national en matière d'homogénéisation et de standardisation. À ce titre, la FNCOFOR devient un acteur de plus en plus incontournable de la gouvernance forestière et exerce une influence croissante, par exemple sur les négociations difficiles autour des contrats État-ONF-FNCOFOR¹⁹, document programmatique définissant les missions et modes de financements de l'ONF, principal gestionnaire forestier public. À l'échelle locale, les communes forestières sont aussi incontournables, à la fois producteurs et consommateurs de bois mais aussi acteurs du développement territorial, ce qui engendre parfois des tensions avec les acteurs forestiers ou industriels.

3.2 Le territoire pour observer les dynamiques dans la filière forêt-bois

Le territoire, lorsqu'il est déconnecté de son unique référence nationale, constitue aujourd'hui un outil propice pour l'analyse d'un certain « retour du local ». [Ripoll et Veschambre, 2005]. Il fait ainsi écho à la fois à la recherche d'alternatives économiques et idéologiques face à une mondialisation dominante et à l'amoindrissement de la capacité d'action d'un État de plus en plus décentralisé. Ainsi, les territoires, y compris forestiers, peuvent être réinventés par les acteurs qui cherchent, à partir de l'existant, à construire des alternatives en invoquant une dimension locale et en instituant du collectif. Ces stratégies de « ré-ancrage » s'inscrivent en opposition aux phénomènes de délocalisation, perçus comme la perte de capacité des acteurs à articuler fonctionnellement et symboliquement les composantes des territoires [Pecqueur, 2009]. Autrement dit, le territoire qui se serait délité à la faveur de la mobilité, de la mondialisation et des changements politiques qui l'accompagnent serait à récréer. Reterritorialiser revient à proposer une alternative contre les flux dominants, en travaillant les liens sociaux visant à créer de l'interconnaissance et des solidarités. Cette dynamique s'observe notamment avec les initiatives visant à créer des circuits-courts et de proximité ou avec le succès des appellations d'origine. C'est donc aussi par les canaux économiques que se construisent ces alternatives qui, tout en tentant de s'extraire des circuits nationaux et internationaux, cherchent à en inscrire de nouveaux dans une logique territoriale et stratégique.

3.2.1 Le territoire comme alternative à l'approche sectorielle

Le territoire semble être un concept particulièrement propice à l'étude des dynamiques à la fois internes et externes au secteur forestier. Il permet notamment de dépasser l'effet d'enfermement dans le secteur pour intégrer une plus large diversité d'acteurs. À ce titre, certains se distinguent de par leur position clé à l'interface entre le développement local, forestier et industriel. C'est par exemple le cas des communes forestières – entendu comme toute commune propriétaire de forêt – et de leurs associations d'élus régionales, fédérées au niveau national au sein de la FNCOFOR. Particulièrement active, la fédération œuvre notamment à « *insérer la politique forestière dans un projet territorial qui développe à la*

Note 19 | Voir par exemple, « Nous tenons à un opérateur public unique de la forêt, mais pas à n'importe quel prix ! » *Le courrier des maires*, 29/09/2015.

fois une gestion durable forestière et une activité économique soutenue pour les zones rurales » [Monin, 2003, p. 79]. Ainsi, qu'elle soit portée au niveau national ou mise en œuvre localement, l'intégration de la composante forestière aux projets de territoire participe de la construction d'une autonomie [Landel et Koop, 2011]. Elle souligne aussi l'importance et la complexité du jeu d'échelle qui en découle dans la relation des territoires avec l'État, les régions ou les marchés internationaux. L'autonomisation dans la conduite des projets de territoire forestier va aussi de pair avec la définition collective et locale des modalités de gestion des ressources, qui peuvent alors être appréhendées comme biens communs localisés²⁰ [Lascoumes et Le Bourhis, 1998]. A ce titre, l'approche par le territoire permet de ne pas considérer les collectifs ou les entreprises comme extérieurs à un territoire dont ils tireraient une partie de leurs ressources mais bien comme des acteurs contribuant à leur construction dans le temps. Ainsi, élargir l'approche des ressources potentielles offertes par les espaces forestiers dans une perspective territoriale permet de mettre en avant leur caractère construit et de souligner les processus d'identification et les interconnexions entre acteurs. C'est par exemple le cas avec la création de nouveaux territoires forestiers

3.2.2. Des territoires forestiers mouvants dans un jeu d'échelles imbriquées

Peu de temps après la proposition de Pierre Guillon [1974] de définir la filière bois en France, certains notent qu'un des problèmes principaux est que cette catégorie ne permet pas ni de prendre en compte les disparités régionales (voire locales), ni la dimension individuelle de ses opérateurs. Comme le souligne Brun [1983], « *de telles descriptions ne permettent guère de cerner les opérateurs et leur logique de décision qui dépendent pour une part au moins de leur position géographique et économique dans le contexte régional où ils se trouvent* » [p. 68]. C'est cette incompatibilité *a priori* qu'il s'agit de dépasser à travers la mise en évidence des relations filière-territoire, comme le propose l'auteur, en appelant à une « *analyse systémique des relations entre les diverses activités consommatrices de l'espace au niveau local (social et spatial)* » [ibid.]. Cette analyse s'inscrit nécessairement à plusieurs niveaux, particulièrement bien illustrés à travers l'approche collective de la gestion des forêts. Il est possible de distinguer rapidement cinq niveaux d'actions formalisés :

- L'Europe et ses différents programmes (LEADER, FEADER), y-compris transfrontaliers (InterReg)
- L'État, en charge des négociations internationales et des stratégies globales
- Les régions, plus que jamais en charge du développement économique et industriel, de l'emploi, mais aussi des questions environnementales. Ces dernières ont d'ailleurs été motrices, avec les DRAAF, dans les déclinaisons régionales du PNFB.
- Les départements, à travers leurs compétences économiques (désormais limitées) mais aussi leurs actions sociales ou en lien avec les réseaux d'aires protégées.

Note 20 | Pour ces auteurs la définition de ce qui fait « bien commun » est indissociable du contexte et des fins vis-à-vis desquels il est invoqué, il devient ainsi à la fois outil et enjeu de négociation. Il traduit en outre l'affirmation de la légitimité du pouvoir local et la mise en jeu de la responsabilité politique des élus

- Des niveaux plus locaux, au plus proche de la gestion forestière où émergent les questions liées au patrimoine forestier individuel et collectif, privé ou public, aux conflits d'usage ou à l'entretien et la valorisation du paysage.

Or cette diversité d'échelles, d'acteurs ainsi que leurs prérogatives mouvantes (Loi d'avenir pour l'agriculture de 2010, Loi MAPTAM de 2014, Loi NOTRe de 2015²¹, PNFB de 2016...) interrogent fortement l'exercice de l'autorité forestière et de ses modes de gouvernance. La complexité engendrée et les questions que cela pose ont été résumées par Christophe Chauvin [2011] :

« Quelle place peuvent respectivement occuper, aux divers niveaux territoriaux, les associations de propriétaires forestiers, les communes forestières, les coopératives, les chambres d'agriculture, les interprofessions, les associations d'usagers et d'environnementalistes, les espaces Info-énergie porte-parole de l'ADEME au niveau départemental ? Voilà qui constitue un véritable défi politique appelant, devant le retrait de l'État, une implication accrue des élus des divers niveaux territoriaux. Les collectivités territoriales et locales, dans le chantier de la décentralisation, restent cependant sous-équipées en personnel pour assumer l'animation forestière nécessaire. Elles délèguent donc l'instruction des dossiers à des structures relais : au niveau régional, à l'interprofession, ou à la fédération départementale ou régionale des communes forestières ; au niveau local, à l'animateur de CFT (Charte forestière de territoire) ou de PDM (Plan de développement de massif). La légitimité de l'expertise reste ainsi aux forestiers, mais se retrouve aujourd'hui partagée entre institutions forestières, chacune plus ou moins porteuse de son outil, CFT et PAT (Plan d'approvisionnement territorial) pour les communes forestières, PDM et schéma de desserte pour le CRPF (Centre régional de la propriété forestière), aménagement forestier pour l'ONF » (p. 287).

La multiplication des territoires engendre donc une multiplication des outils et des projets, portés par différentes structures dont les compétences, théoriquement distinctes, se superposent parfois dans la pratique. Cela se traduit aussi par un éclatement de l'expertise qui appelle à de nouveaux modes de coordination sous peine de compromettre l'efficacité de l'ensemble (rétention de l'information, compétition sur l'accès aux financements). Ainsi, si Jean-Claude Monin [2003], alors président de la FNCOFOR préconise dans son rapport de considérer trois niveaux : politique (national), stratégique et opérationnel (local) ; la question est donc de comprendre quelle part de politique contiennent les initiatives territoriales. En effet, les nouvelles formes territoriales de gouvernance forestière apparaissent comme autant d'opportunités pour les acteurs de se réappropriier les leviers de développement. Mais ceci interroge également les processus de territorialisation, considérant que *« tout système d'acteurs territorialisés sélectionne et sectionne l'espace de son action autour d'attracteurs clés définissant ses objectifs centraux »* [Di Méo, 2008, p. 11]. Que penser alors de la conclusion de Christophe Chauvin lorsqu'il affirme : *« la filière-bois, ayant acquis une bonne réactivité*

Note 21 | Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) et loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Structurantes de l'acte III de la décentralisation, elles portent notamment sur les compétences déléguées aux métropoles, aux régions et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

aux stimuli d'aval autant que d'amont, devrait pouvoir devenir l'outil efficace attendu pour la mise en place d'une gestion multifonctionnelle des forêts, sous la responsabilité de territoires garants du long terme » [Chauvin, 2011, p. 289] ? Répondre à cette question nécessite d'approfondir les relations filière-territoire, notamment en s'intéressant à la question centrale de la prise en compte des dynamiques sociales et spatiales dans l'analyse économique. C'est ce que le présent travail se propose de faire.

Définition de la problématique

Cette thèse repose sur une hypothèse structurante que les parties qui suivent chercheront à tester et à nuancer. Le secteur forestier, comme d'autres avant lui et notamment les secteurs agricole et alimentaire, est de plus en plus fortement influencé par les impératifs liés au rôle croissant des dynamiques territoriales et à la nécessité de mettre en œuvre des modes de développement durable. Cela se traduit notamment par la mise en place de solutions collectives aux problèmes économiques, environnementaux, sociaux et politiques auxquels les acteurs sont directement confrontés ou qu'ils anticipent. Parmi ces solutions, certaines se réclament ou font usage d'un certain retour au territoire, se traduisant par de nouveaux modes de coordination entre acteurs et l'émergence de nouveaux modes de production qui interpellent les représentations classiques des ressources forestières. C'est dans ce contexte, qu'émergent des innovations et des adaptations qui réinterrogent le régime dominant sur la base de propositions alternatives. Derrière cette hypothèse apparaît la question fondamentale des articulations – voire d'une forme de décroisement – entre filière et territoire qu'il est possible de formuler ainsi :

Dans quelle mesure et sous quelles formes se manifestent les nouvelles logiques territoriales au sein du secteur forêt-bois ? A quelles conditions peuvent-elles devenir des leviers permettant l'émergence d'innovations et le dépassement de l'orthogonalité conceptuelle qui tend, a priori, à opposer filière et territoire ?

Il s'agit d'explorer les points d'achoppement entre filière et territoire à travers le double prisme d'une montée en puissance des dynamiques institutionnelles locales, qu'elles soient publiques ou privées, et d'attentes environnementales et sociales qui pèsent de plus en plus fortement sur le secteur forêt-bois. Cet objectif général suscite un certain nombre de sous-questions permettant de comprendre comment s'articulent les différentes composantes du système. J'en retiens ici trois qui guident la réflexion et orientent la construction de l'appareillage théorique et méthodologique qui sera utilisé dans cette thèse.

Dans quelle mesure le réinvestissement des territoires comme échelle d'action pertinente pour certains acteurs de la filière forêt-bois est-il à l'origine de nouveaux modes de coordination et de gouvernance basés sur des logiques de proximité ?

Que ce soit une forme d'adaptation à la mondialisation ou de résistance face à son forçage, la territorialisation des enjeux et des outils de développement remet la question de la coordination au cœur de la problématique. Sans faire valoir d'a priori positif à l'égard de ces modes d'interaction, il s'agit de comprendre de quelle manière dans quelle proportion ils modifient les jeux d'acteur établis. Enfin, les projets menés sont aussi le reflet d'intérêts

individuels ou collectifs non nécessairement consensuels. Cet aspect doit rester bien présent afin répondre à la question et de ne pas occulter le rôle joué par les situations de tension ou d'opposition.

Comment les attentes qui pèsent aujourd'hui sur les systèmes de production et de consommation contribuent-elles à réévaluer les ressources forestières ou à en révéler de nouvelles ? Quels sont les mécanismes à l'œuvre ?

Nous l'avons vu, la manière d'appréhender les ressources forestières a évolué au cours du temps, se traduisant parfois par des inflexions dans la mise en œuvre des politiques publiques. Néanmoins, cette manière de considérer les ressources existantes ou potentielles est aussi un facteur déterminant dans les stratégies des entreprises et des collectivités. L'enjeu est ici de comprendre si le contexte actuel de pressions économiques, sociales et environnementales qui s'exercent sur le secteur forestier est à l'origine d'une requalification des ressources par les acteurs. Il convient pour cela de s'intéresser aux processus de co-construction des ressources et à leur évolution, parfois éloignés de la conception classique des ressources dans la filière forêt-bois.

Les nouvelles trajectoires qui semblent se dessiner dans le secteur forestier sont-elles aussi les prémisses d'une transition socio-écologique, poussée par des impératifs de durabilité de plus en plus forts ?

Si la plupart des projets et des innovations portés à l'interface filière-territoire s'inscrivent dans une logique de propositions alternatives, il est nécessaire de les examiner au regard du modèle dominant vis-à-vis duquel elles se démarquent. Il s'agit ici de comprendre ce que peut être le rôle des initiatives territoriales dans l'introduction d'un changement de pratiques plus large. Cette question ne présage cependant ni du potentiel transformateur des actions menées ni de leur durabilité avérée qu'il faudra alors interroger.

Progression de la démonstration

La démonstration s'articule en deux grandes parties qui proposent successivement de mettre en place les concepts et outils utiles afin d'apporter des éléments de réponse à ces questions, de déployer cet appareillage sur le terrain de recherche afin de mieux comprendre les réalités observées, et enfin de prendre du recul sur les enseignements à tirer de ce travail à la fois sur des versants appliqués et théoriques.

La première partie vise à définir un cadre théorique interdisciplinaire pour l'analyse de filières forêt-bois territorialisées. Elle fournit tous les éléments nécessaires à la justification et à la compréhension des concepts utilisés et détaille le parcours méthodologique suivi en explicitant mon positionnement de recherche. Le chapitre 1 s'attache à poser les fondamentaux sur lesquels se construit l'analyse et les outils pour étudier les interactions entre filière et territoire. Il s'articule autour de la notion d'espace et de la manière dont le territoire est construit et utilisé par les acteurs qui le mobilisent. Un premier temps est consacré à la définition du terme polysémique de *territoire*, à son évolution, et précise l'usage

qui en est retenu ici. La suite revient sur la progressive prise en compte de l'espace dans l'analyse économique, depuis l'émergence des sciences régionales jusqu'aux développements récents en économie territoriale sur lesquels nous nous appuyons. Le chapitre 2 décrit les concepts qui sont utilisés dans la thèse. Sont tout d'abord présentées les différentes formes de proximités comme porte d'entrée pour expliquer les modes et formes de coordination entre acteurs. Des précisions sont ensuite apportées sur les processus de qualification des ressources permettant de renouveler l'approche classique et dominante dans le secteur forestier. Enfin, l'analyse est rendue possible par une mise en dynamique de ces concepts, proposée en insistant sur leur dimension évolutive. Cette approche amène à présenter les processus d'innovation et à interroger les transitions dans un contexte de durabilité. La partie se conclut sur le chapitre 3 qui propose de donner toutes les clés nécessaires à la compréhension méthodologique et à l'explicitation de la posture de recherche. Y est présenté l'itinéraire méthodologique, c'est-à-dire le chemin parcouru, avant de faire un point sur les terrains et ma position spécifique en tant que chercheur enquêtant sur la filière forêt-bois.

La seconde partie met en évidence les diverses manifestations d'association filière-territoire. Elle apporte des éléments pour comprendre comment les acteurs s'organisent et mobilisent des ressources au niveau local tout en s'impliquant à différentes échelles par le jeu des proximités. L'objectif est de proposer une approche décentrée de la filière forêt-bois en mettant en évidence les dynamiques territoriales. Pour ce faire, le chapitre 4 propose tout d'abord une caractérisation plus précise de la filière forêt-bois à l'échelle des territoires. Il revient sur la constitution progressive de la filière dans les Vosges et le Jura et leur assise territoriale, par-delà les découpages administratifs. Un second temps est consacré à la manière dont les acteurs se coordonnent et structurent leurs actions au niveau régional et local. Enfin, nous soulignons le rôle clé des modalités d'approvisionnement en bois comme courroie de transmission essentielle entre forêt et transformation et nous interrogeons les nouvelles dynamiques à l'œuvre sur la question du renouvellement forestier. Cette partie s'attache à décrire et à comprendre comment se construit la filière sur une base territoriale. Le chapitre 5 insiste quant à lui sur les configurations du système filière qui résultent de dynamiques territoriales spécifiques. Deux cas principaux, composés de plusieurs sous-cas, sont étudiés et illustrent ces constructions particulières : le projet de territoire axé sur la filière bois et porté de longue date dans la région d'Epinal, ainsi que la politique forestière territoriale développée en Franche-Comté et particulièrement dans le Haut-Jura. Enfin, le chapitre 6 offre un approfondissement sur la question des liens filière-territoire à travers l'étude des démarches de labellisation des produits bois. Une étude comparative de plusieurs systèmes de labellisation propose notamment d'appréhender les processus de requalification des ressources sous l'angle des mécanismes de création de valeur. Ces derniers sont discutés à l'aune des enjeux croisés de proximité et de circularité dans les territoires.

Nous proposons ensuite une ouverture plus globale sur les trajectoires entremêlées de territorialisation des activités et d'écologisation des pratiques dans la filière forêt-bois.

Cette prise de recul permet la distanciation nécessaire pour ouvrir plus largement la discussion sur la place des alternatives territoriales dans possible la transition du secteur forestier.

Partie I

Approche théorique et interdisciplinaire pour l'étude des systèmes dynamiques filière-territoire

Proposer une lecture renouvelée et décentrée des problématiques auxquelles fait face le secteur forestier nécessite, dans un premier temps, de poser un certain nombre de concepts et de préciser l'usage qui en est retenu. Nous l'avons vu, la dimension territoriale semble de plus en plus prégnante dans la filière forêt-bois. Elle fait néanmoins appel à des modèles de développement et à des conceptions de l'espace anciennes et ayant connu d'importantes évolutions jusqu'à aujourd'hui. Entre filière et territoire, cette partie propose une synthèse à la fois théorique et opérationnelle pour l'étude des systèmes, notamment forestiers.

Les deux premiers chapitres visent à construire les bases théoriques et analytiques de la thèse. En s'appuyant sur le fil rouge que constitue la dimension spatiale de la filière – tant au niveau des systèmes de production que des acteurs qui la composent – le chapitre 1 explicite et justifie l'usage qui est ici fait du concept de territoire. Ces fondamentaux, mêlant géographie et économie, permettent de stabiliser un cadre théorique faisant écho à la problématique pour l'étude des interactions filière-territoire. Le second chapitre s'applique à opérationnaliser ces concepts en se focalisant sur les processus de coordination et la dynamique des ressources. Il propose ensuite une prise de recul sur la dimension évolutive de ces approches au regard des impératifs grandissants en matière de durabilité. Ce dernier point amène à interroger les trajectoires croisées entre filière et territoire dans un contexte plus large de transition. Le troisième et dernier chapitre revient sur le déroulé du travail de recherche, il précise et justifie la posture scientifique adoptée et présente dans le détail le parcours méthodologique construit au fil du projet.



Chapitre 1

Le territoire, des concepts aux outils en géographie et en économie

Le premier chapitre vise à poser les concepts fondamentaux sur lesquels s'appuie l'analyse et à fournir tous les éléments de compréhension nécessaires au déroulé de la démonstration. Cette entrée en matière propose de prendre du recul sur l'objet territorial, au regard des évolutions qui ont été les siennes au sein de la géographie et de l'économie. Elle permet de poser les bases d'une clé de lecture alternative des problématiques de filière, notamment dans le secteur forestier.

1. Retour sur la notion de territoire et intérêt dans le cadre de l'analyse de filière

Le territoire est aujourd'hui très largement invoqué, à la fois dans les sphères scientifiques (géographie, économie, anthropologie) mais également dans le domaine politique ou de l'aménagement. Il recouvre une grande diversité de définitions et de réalités. En plus d'être utilisé dans un grand nombre de disciplines, le concept de territoire présente cette caractéristique d'être presque systématiquement dépendant à la fois de ces mêmes disciplines et du contexte dans lequel il est utilisé [Beckouche *et al.*, 2016]. La popularité de la notion de territoire en France peut aussi s'expliquer par l'importance institutionnelle qu'elle a pris dans les années 1980, poussée par les politiques de décentralisation, de développement local et d'aménagement dit *du territoire*. Mais le terme a également été porté à travers son appropriation, voire sa revendication, dans le monde économique, associatif, local. Devant la multiplication de ses diverses manifestations, « la fin des territoires » évoquée par Badie [1995] dans un contexte d'atténuation et de porosité des frontières nationales semble loin. Au contraire, certains font même le constat d'un sursaut ou une *sublimation* des territoires, témoins à la fois de la fin de la période fordiste et d'une forme de repli identitaire face à la mondialisation [Di Méo, 2017 ; Pecqueur, 2009]. Face à ce qui pour certains relève de « l'usage débridé » d'un *buzzword* [Giraut, 2008], il semble nécessaire d'apporter ici quelques précisions.

1.1 Les espaces de la géographie

1.1.1 La région, un héritage de la géographie vidalienne

L'arrivée du territoire en géographie est tardive et lorsque la discipline se constitue, il est d'abord question de *régions*. Popularisées par Paul Vidal de la Blache, l'accent est alors mis sur leur description détaillée, principalement sous l'angle des sciences naturelles dont la géographie se rapproche. Comme le résume Paul Claval, « les géographes ont découvert,

à la fin du XIX^e siècle, l'existence de structures spatiales, les régions ; ils se sont rendus compte qu'elles pouvaient prendre diverses formes ; elles se moulaient parfois sur les conditions naturelles ; elles dessinaient des aires de sociabilité partagées ; elles étaient dominées par de grandes villes, des métropoles » [Claval, 2008a]. L'approche positiviste associée à ces régions des « modes de vie », partagés par leurs habitants qui forment alors des groupes, bien que la dimension sociale ne se retrouve pas encore dans les nombreuses monographies publiées à cette époque. Ce n'est que bien plus tard que cette approche purement descriptive sera remise en cause au sein de la géographie qui cherche alors de nouveaux objets et de nouvelles approches.

1.1.2 L'espace, la géographie en quête de scientificité

Dans un premier temps, et ce assez paradoxalement, les premiers à s'emparer de la notion d'espace dans leurs analyses sont les économistes et les sociologues ; les géographes n'y étant venus que bien plus tard [Raffestin, 1982]. La notion d'espace en géographie prend son envol dans les années 1970 et plusieurs courants en proposent des approches différentes qui s'inscrivent en réaction par rapport à la géographie vidalienne néopositiviste pratiquée alors. L'introduction de l'espace relève d'une « *quête de scientificité* » [Ripoll et Veschambre, 2005] pour la géographie de l'époque, qu'elle soit quantitative, critique ou qu'elle commence à s'intéresser aux représentations. Ce terme entraîne un élan de théorisation et un dynamisme dans les différentes communautés. On passe d'une géographie concevant l'espace comme un ensemble « positionnel-absolu » (les objets sont indépendants, situés dans un espace physique qu'ils ne contribuent pas à construire) à un système de représentation « relationnel-relatif » dans la géographie contemporaine et dans les sciences sociales de l'espace [Lévy et Lussault, 2013]. Posé autrement, l'espace n'est plus uniquement conçu comme un support ou un facteur prédéterminant, il est aussi un produit (des actions des acteurs) et un construit (social et de la représentation que les acteurs en ont).

C'est avec Armand Frémont qu'émerge tout d'abord cette dimension sociale à travers la notion d'*espace vécu* [Frémont *et al.*, 1984]. Ce dernier correspond schématiquement à trois dimensions emboîtées. Tout d'abord *l'espace de vie*, rassemblant l'ensemble des lieux fréquentés et pratiqués dans la vie quotidienne. Il s'agit aussi bien du lieu de résidence, du lieu de travail, mais aussi de l'ensemble des lieux dont l'individu fait l'expérience, lequel forme un réseau ponctué d'interstices. Lorsqu'à cette dimension s'ajoutent les interactions sociales qui lui donnent corps, l'espace de vie devient ce que Frémont nomme alors *espace social*. Enfin, *l'espace vécu* correspond à cette dernière forme à laquelle s'adjoignent les « *valeurs psychologiques qui y sont projetés et perçues* » [*ibid.*]. Ces approches, bien que peu développées sur un plan théorique, ouvrent la voie à une géographie des perceptions [Lévy et Lussault, 2013]. Si la notion d'espace vécu est aujourd'hui bien moins mobilisée, elle constitue néanmoins une première étape vers la conceptualisation de la géographie culturelle et de la territorialité telle qu'entendue en géographie sociale [Di Méo, 1998a].

C'est donc après coup que les débats sur l'espace permettent aux géographes de renouer avec les nombreux travaux de la philosophie sur les questions de spatialité²². Guy Di Méo propose d'appréhender l'espace comme une « *composante multidimensionnelle de l'Homme et de ses sociétés* ». Avec Pascal Buléon [2005], il s'appuie sur quatre catégories structurantes. Tout d'abord un **espace cartésien**, objectivable, permettant d'obtenir une représentation rationnelle de la réalité terrestre. Ce dernier ayant une existence par lui-même, indépendamment des représentations des individus, il répond à un certain nombre de lois physiques qu'il est possible de découvrir et sur lesquelles il est possible d'agir. Il représente à la fois les potentialités et les limites de l'action de l'Homme sur son environnement. À l'opposé, l'espace des représentations ou **espace kantien** en est une forme totalement subjective qui correspond à la capacité cognitive des individus à se représenter les trois dimensions : largeur, longueur, hauteur. Il est donc un pur produit de la conscience qui résulte d'une construction par les sens et l'expérience, rejoignant en ce sens les travaux montrant que la perception de l'espace n'est pas innée mais qu'elle se construit en plusieurs phases successives, mettant en place des repères, des significations [Piaget et Inhelder, 1947]. Cette approche met au centre de l'analyse le rôle majeur joué par le sujet dans son individualité. L'**espace social** est un enrichissement des deux autres formes en ce qu'il constitue une production stricte de l'espace par la société, que sa manifestation soit matérielle, symbolique, idéologique ou idéale. Il résulte des articulations des systèmes sociaux qui organisent l'espace (économie, politique, culturel) et constitue « *l'échiquier des positions sociales* » [Di Méo et Buléon, 2005]. Une dernière dimension, abstraite, est l'**espace hyper-réel** [Crozat, 2007]. Ce dernier résulte d'une expérience médiatisée du réel par le biais de moyens techniques (littérature, cinéma, internet). L'espace y est transformé, y compris de manière idéologique et intentionnelle, en un idéal-type, « *performativité absolue de la narration, [il] est métaphore prise à la lettre, image qui ne fait plus sens mais qui devient sens* » [Crozat, 2009, p. 478]. Cette dimension, nous le verrons, prend tout son sens sur des objets aussi multifonctionnels que la forêt, à la croisée des chemins entre science, économie et société.

1.1.3 Le territoire, le grand saut épistémologique

Dans son sens premier, le *territorium* romain désignait « *une certaine étendue ou superficie de sol, nettement délimitée, et rattachée par des liens étroits à un établissement humain [...]. Le mot territorium ne s'appliquait ni aux espaces inhabités ou incultes, ni aux propriétés soit impériales soit privées, même les plus vastes* » [Darembert et Saglio, 1877]. Il n'existe donc pas de *territorium* antique en dehors de ce qu'en font les Hommes : c'est une portion de l'espace porteuse de signification. En témoignent d'ailleurs ses deux racines, bien qu'incertaines, *terra*, la Terre au sens physique, mais aussi *terrere*, soit « mettre en fuite, effrayer », preuve pour certains que territoire et pouvoir sont inextricablement liés [Paasi, 2003]. Le sens conféré au territoire a bien entendu largement évolué jusqu'à son utilisation par les géographes et la partie qui suit en présente les principaux usages.

Note 22 | Pour une « archéologie » du concept d'espace depuis la philosophie grecque jusqu'à la théorisation de l'espace social, voire [Di Méo, 1998a].

Pour Claude Raffestin le territoire est un espace porteur de significations, empreint d'éléments culturels, ce qui transparait bien dans sa définition maintes fois reprises : « *le territoire est une réordination de l'espace dont l'ordre est à chercher dans les systèmes informationnels dont dispose l'homme en tant qu'il appartient à une culture. Le territoire peut être considéré comme de l'espace informé par la sémiosphère* » [Raffestin, 1986]. Ce nouveau pas constitue une rupture supplémentaire avec la géographie classique, matérialiste, en donnant une place importante aux symboles, au langage, aux discours. D'un territoire qui ne désignait jusqu'alors qu'une structure administrative, juridique ou politique, les géographes l'érigent en objet spatial chargé de sens et construit par les pratiques et les représentations de ceux qui en sont désormais les acteurs. Ce tournant, pour fertile qu'il soit, emprunte largement aux définitions précédentes et fait du territoire un objet polymorphe et extrêmement englobant. Si, comme l'affirme Denis Retaillé, « *tout est possible par l'usage du substantif naturalisant et fixant par la mesure ce qui est en mouvement [et] si les processus de territorialisation et de déterritorialisation s'enchaînent en permanence* » [Retaillé, 2015], il est donc nécessaire de revenir sur quelques définitions et de préciser l'acceptation qui en est faite ici.

1.2 Définir les territoires

Ce qui rend difficile la définition du territoire est paradoxalement la très grande variété de définitions qui le caractérisent, sous différents aspects et pour différents usages. Ainsi, l'entrée « territoire » rédigée par Jacques Lévy dans le *Dictionnaire de la Géographie* [Lévy et Lussault, 2013] comporte plus de huit définitions différentes. Cette abondance contraste avec l'arrivée somme toute tardive de la notion dans le vocabulaire de la géographie, les premières occurrences remontant seulement au début des années 1980 [Elissalde, 2002]. Tout à la fois concept et cadre d'analyse, il est un objet institutionnel qui permet d'identifier des logiques d'action collectives qui l'invoquent comme forme de spatialité constitutive du social et du politique. Derrière cette approche très générale et en résumant les ajustements proposés par les géographes francophones, Bernard Debarbieux affirme que le territoire « *est progressivement devenu l'outil conceptuel privilégié d'une problématisation combinée des réalités matérielles et des processus spatiaux d'un côté et des constructions symboliques de l'autre* » [Debarbieux, 1999, p. 6]. S'il est une définition pouvant faire consensus, celle-ci est en bonne place tant le territoire est aujourd'hui fréquemment mobilisé. J'en présente ici quelques approches fondamentales avant de préciser ce que j'en retiens à la fois comme outil et comme concept pour étudier ses relations au secteur forestier.

1.2.1 Différentes formes et définitions du territoire

Territoire politique

Le concept de territoire émerge tout d'abord dans sa dimension politique en tant que notion consubstantielle à la constitution et à la légitimation des états-nation. Il n'est pas nécessaire de revenir en détail sur ce point, par ailleurs très largement décrit par Stuart Elden [2013] ou Jean Gottmann [2007²³], ce dernier mettant particulièrement l'accent

Note 23 | Réédition de l'ouvrage original de 1951.

sur les processus de construction de l'état-nation moderne. Il décrit comment, au XX^e siècle, à l'époque où le monde s'ouvre, les états mettent en place des dispositifs d'ancrage et de frontières, notamment à travers le déploiement d'un arsenal identitaire et symbolique (monnaie, symboles...), l'ensemble constituant une forme de genèse du territoire politique, concept « *spatial et matériel établissant des liens entre le politique, les individus et leur environnement* ». [Gottmann, 1973, traduction personnelle]. Le territoire apparaît donc comme un espace de régulation des rapports de force entre groupes sociaux par lequel s'exerce un contrôle politique, économique et social d'un collectif ayant notamment pour objectif s'assurer sa reproduction. Antony Giddens définissait à ce titre l'état moderne comme une structure se confondant avec un territoire clairement délimité sur lequel il lui était possible d'exercer uniformément son pouvoir et son contrôle [Giddens, 1985]. Très fonctionnaliste, la territorialisation apparaît ici coercitive, en s'imposant aux individus et en générant *in fine* des phénomènes d'inclusion/exclusion [Brunet, 1990].

Dans cette perspective, le territoire est d'abord appréhendé comme un acquis, une évidence à la fois épistémologique (cadre de l'analyse) et sociale (cadre stato-national que les individus porteraient en eux). Mais cette seule approche n'est plus acceptable aujourd'hui pour Debarbieux [2016] qui appelle à sa déconstruction, considérant plutôt la diversité des manifestations territoriales, notamment en réaction ou en résistance à d'autres formes imposées. Aussi, les géographes politiques considèrent désormais plutôt le territoire comme le produit d'une construction sociale. Son institutionnalisation repose sur quatre éléments constitutifs : une forme territoriale (construction de frontières physiques et symboliques), une forme symbolique (éléments de référence), une forme institutionnelle (organisation de la société) et une identité perceptible depuis l'extérieur [Paasi, 2003].

Territoire éthologique

L'interprétation éthologique ou socio-biologique du territoire renvoie au contrôle exercé par un animal sur un espace donné, à sa défense et à son maintien, si besoin en ayant recours à la violence. Il témoigne ici aussi de l'expression des rapports de force et de la compétition entre espèces ou entre individus. Les territoires animaux sont relativement fluides, ils s'adaptent en fonction des besoins, des conditions, mais aussi des risques, se contractant ou se dilatant en fonction. A ce titre, Bortolamiol *et al.* [2017] mettent en avant le rôle des interactions entre territoires humains et animaux dans leur reconfigurations réciproque appelant à concilier à la fois les visions éthologiques et géographiques pour une meilleure compréhension de leurs dynamiques. Maryvonne Leberre propose une définition du territoire proche de celle de l'éthologue lorsqu'elle affirme : « *le territoire peut être défini comme la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. Tout groupe aménage et gère cette étendue de terre qui possède alors une unité de fonctionnement, celle que le groupe lui assigne. Le résultat est la production d'un territoire doté dans le temps d'une certaine stabilité.* » [Le Berre, 1992, p. 622]. Cette forme appropriée [Lefebvre, 1974], revendiquée, de l'espace est conçue comme nécessaire à la survie. Elle est transmissible mais peut aussi faire l'objet de redécoupages

ou de destruction. Le territoire sous sa forme éthologique fait de l'exclusion l'une de ses composantes clé [Di Méo et Buléon, 2005]. Appliqué aux sociétés humaines, cette exclusion prend des formes variées (ségrégation, domination) mais exprime aussi des potentialités positives comme la mixité, la coopération ou le partage. Cette approche est néanmoins rarement reprise en géographie humaine, les auteurs lui préférant des définitions renvoyant directement à l'essence sociale et politique de la construction territoriale [Lussault, 2007 ; Painter, 2010].

Territoire culturel

Certains géographes entendent plus le territoire comme un espace symbolique, en référence à une culture particulière et à un ensemble de lieux. C'est notamment l'approche culturaliste, inspirée de l'anthropologie, que développe Joël Bonnemaïson dans ses travaux en Océanie. Il affirme la primauté de la culture comme entrée pour la compréhension du fonctionnement des sociétés qu'il analyse notamment à travers les « géo-symboles » qu'elles construisent et s'approprient comme marqueurs spatiaux de leur identité [Bonnemaïson, 1981]. Néanmoins le territoire ne se confond pas avec l'aire culturelle, bien plus large et qui peut recouper plusieurs territoires. Ce qu'enseigne la géographie culturelle est que le territoire n'existe pas sans l'imaginaire de ceux qui le conçoivent et le pratiquent, il se construit dans un processus de dématérialisation de l'espace.

1.2.2 Le territoire dans la géographie anglophone

Si la notion est très répandue dans le monde francophone, elle ne trouve pas le même écho dans la littérature anglo-saxonne. Pour Bernard Debarbieux, la distanciation qui s'opère entre *territoire* et *territory* survient relativement tôt. Elle tient notamment à son acception juridico-politique qui s'impose dans la géographie francophone, tandis que les travaux anglophones s'approprient justement son versant éthologique [Debarbieux, 1999]. Historiquement *territory* renvoie à la conception d'un espace clos, délimité et relativement homogène. Le tournant qu'a pris la géographie anglophone dans les années 1980, mettant l'accent sur la fluidité des frontières, a rendu la notion quelque peu obsolète [Painter, 2010]. La géographie anglophone s'en tient plus volontiers à la dualité *space/place* ; *place* – entre lieu et territoire – pouvant inclure une dimension sociale et culturelle [Goodchild et Li, 2011]. En revanche la notion de *territory* est bien plus largement mobilisée en géographie politique (voir par exemple les travaux de Stuart Elden) ou en économie, notamment aux États-Unis (dans les travaux de science régionale menés à l'UCLA). Certains géographes comme Delaney [2005] ou Painter [2010] œuvrent ainsi à la transposition du concept tel que conçu en géographie francophone, soulignant toutefois que « *depending on your point of view this difference in weight [entre géographie anglophone et francophone] reflects either the greater sophistication or the greater confusion to be found in the Francophone literature and debates on territory!* » [Painter, 2010].

1.2.3 Le territoire, un agencement socio-spatial particulier

« *Le territoire est mort, Vive les territoires !* » clament Antheaume et Giraut, [2005], illustrant bien le changement de paradigme autour du « concept roi » qu'est territoire. A travers cette formule il faut comprendre que le territoire stato-national, bien que loin d'être « mort », laisse aujourd'hui de plus en plus de place à une multitude de périmètres d'actions et d'interventions qui, parfois, recoupent le découpage administratif, parfois non, voire s'inscrivent contre. Le local revient sur le devant de la scène avec le développement de nouveaux territoires de projets, et invite à des recompositions régionales ou internationales, poussées par les deux mantras que sont la gouvernance et le développement durable [*ibid.*].

Il s'agit dès lors d'identifier les logiques d'action collective qui invoquent le territoire comme forme de spatialité. Dans la géographie sociale de Guy Di Méo, la conception du territoire emprunte largement aux notions d'espace vécu et d'espace social [Di Méo, 1999]. Le premier est d'essence subjective et témoigne des représentations, imprégnées de valeurs culturelles, que les individus entretiennent avec la Terre [Di Méo, 1998b]. Le second est enrichi par rapport à la vision proposée plus haut. Il renvoie à l'ensemble des rapports sociaux et spatiaux qu'entretiennent les individus entre eux et avec leur environnement, comme un ensemble de lieux. Ces mêmes lieux s'organisent en un réseau structurant le territoire dont ils peuvent être des symboles ou des figures rhétoriques, allégories ou synecdoques [Debarbieux, 1995]. L'espace social reflète la complexité des relations, des valeurs et des normes instituées entre les individus et avec leur espace commun. Le territoire constitue une appropriation de cet espace par des collectifs sociaux au moyen de processus cognitifs. Pour ces auteurs, il est tout à la fois matériel et symbolique, idéal et matériel.

C'est un objet institutionnel, comme forme de spatialité constitutive de l'imaginaire social et politique de l'espace [Debarbieux, 2016]. Sans imaginaire donc, pas de socle sur lequel construire le territoire. Dans ses manifestations concrètes, le territoire « *témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique [sociale donc] de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité* » [Di Méo, 1998a, p. 107]. A ce titre, l'économie joue un rôle majeur dans la production territoriale. En témoignent les régions minières, charbonnières et viticoles ou encore la sidérurgie lorraine, aujourd'hui capital culturel et patrimonial. Elle génère des opportunités et des contraintes qui modèlent les rapports sociaux, de production et de consommation.

S'il est si difficile à délimiter, c'est que le territoire porte en lui un caractère résolument holiste [Di Méo et Buléon, 2005] et que, « *loin de se clore, comme son homologue politique, le territoire de la géographie reste résolument ouvert, prêt à épouser toutes les combinaisons spatiales que tissent les collectivités humaines dans les limites de l'étendue terrestre, comme dans celles de l'expérience individuelle* » [Di Méo, 2001, p. 38]. Par-delà ce cadrage général, l'approche du territoire retenue ici se caractérise par trois aspects clé : la récursivité, les acteurs et les dynamiques.

Une logique récurrente

L'un des caractéristiques essentielles du territoire tel que compris ici est son effet rétroactif – mis en évidence par la géographie sociale – et d'organisation des sociétés par l'espace socialisé. Autrement dit, les territoires doivent être abordés dans une **logique récurrente**, les groupes d'acteurs produisant le territoire autant que celui-ci exerce une influence sur la société et ses modes d'organisation [Elissalde, 2002]. L'ensemble se traduit par des configurations spatiales plus ou moins identifiables qui ni ne recourent totalement le projet politique ou social porté, ni ne sont une réduction homothétique d'autres territoires donnés.

Une géographie des acteurs

Le succès du territoire marque aussi le retour d'une **géographie des acteurs** [Ripoll et Veschambre, 2005]. Les individus, leur capacité d'action et leur libre arbitre sont remis en avant, ils ne sont plus considérés comme des *agents*, relativement passifs, mais bien comme des *actants* selon qu'ils soient acteurs ou organisations. Ils disposent dans tous les cas de moyens d'action à l'incidence sociale et spatiale. Aussi, [Gumuchian *et al.*, 2003] proposent de les réhabiliter en définissant les **acteurs territorialisés** comme « *tout homme ou toute femme qui participe de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales* » (p. 110). Dans les faits il ne peut donc pas y avoir de territoire sans acteurs, lesquels sont presque tous, selon cette définition et à un moment donné, territorialisés. L'implication de ces acteurs territorialisés est néanmoins variable selon qu'ils sont endogènes, exogènes ou transitionnels dans leur rapport au territoire, c'est d'ailleurs par « *leur territorialisation que nombre de systèmes d'action trouvent leur régime de gouvernance et remplissent leur fonction systémique, agençant et confrontant [leurs] interventions* » [Di Méo, 2014]. Les premiers sont les acteurs volontairement inféodés au territoire, soit par leur attachement identitaire, soit par le résultat de leurs actions, personnelles ou professionnelles. Ils sont généralement présents physiquement, habitent sur le territoire, et y sont affectivement liés. Les acteurs exogènes sont plus distants, leur activité impacte le territoire mais ils ne s'y projettent pas et ne bénéficient pas, ni ne sont directement affectés, par le fruit de leurs actions. Enfin les acteurs transitionnels occupent une position intermédiaire, soit en ayant pris leurs distances tout en restant dans le jeu territorial, soit par exemple en s'y impliquant activement malgré leur éloignement.

Au niveau individuel, le territoire est aussi le médiateur de notre altérité et permet, au travers d'un parcours de socialisation, de construire une appartenance à des groupes, une identité collective [Di Méo, 2004]. Il est, comme le soulignent les tenants du territoire politique, un découpage et une appropriation de l'espace, c'est-à-dire « *une forme spatiale de la société qui permet de réduire les distances à l'intérieur et d'établir une distance infinie avec l'extérieur* » [D. Retraillé, 1997]. La typologie proposée par Guy Di Méo et le rappel de Denis Retraillé seront particulièrement utiles par la suite pour comprendre la dynamique des relations de proximité et de développement territorial associant la filière forêt-bois.

Un processus dynamique et multiscalaire

Enfin, les territoires sont observables à **plusieurs échelles**, ils se déclinent, s'adaptent et parfois s'opposent, ou se superposent. Ils sont redéfinis selon les besoins et nécessitent d'être sans cesse attisés ; s'ils ne sont plus entretenus comme institutions, ils finissent par s'évanouir. Ainsi, le territoire est plus de l'ordre de la performance que de l'ordre de la chose établie dans la matérialité acquise [Debarbieux, 2016]. La réflexivité croissante et la capacité des acteurs du territoire à réfléchir à sa conception de façon stratégique et délibérée, donc à le renouveler ou à faire appel à sa dimension historique, soulignent son **caractère dynamique**. C'est un espace « épais » qui se construit sur un capital hérité sur le temps long. Pour revenir à la définition de Denis Retailé [2015], le territoire est « en mouvement ». Mais ce qu'il désigne comme limite lorsqu'il est mobilisé pour figer les configurations dans le temps, peut au contraire apparaître comme un outil précieux dans une perspective processuelle. Les territoires évoqués ici ne sont d'ailleurs que dynamiques et rejoignent sur ce point la conclusion que tire Joe Painter : *“territory is necessarily porous, historical, mutable, uneven and perishable. It is a laborious work in progress, prone to failure and permeated by tension and contradiction. Territory is never complete, but always becoming. It is also a promise the state cannot fulfil”* [Painter, 2010, p. 1994]

1.3 Territorialités, identités

Le concept de territorialité est très répandu en géographie et généralement peu défini car considéré comme acquis. Ce manque de théorisation, du moins unifiée, a plusieurs fois été pointé du doigt par les géographes comme l'une des causes entretenant un flou autour de la notion de territoire. Dans ce cas aussi il s'agit, au départ, d'un terme d'emprunt à d'autres disciplines, notamment l'éthologie et la psychologie comportementale. Désormais largement approprié par la géographie, la territorialité renvoie de manière très large à « *une fonction ou un attribut de notre condition territoriale qui qualifie la nature intime de nos relations au territoire* » [Bédard, 2017, p. 8]. Cette affirmation n'est bien sûr par suffisante pour en comprendre les ressorts et en faire un outil analytique.

Les précurseurs : Raffestin, Soja, Malmberg et Sack

Dans l'une des premières définitions qu'en donne Claude Raffestin, la territorialité comporte une forte dimension relationnelle (par opposition à la définition biologique) et constitue un système de relation que les individus entretiennent avec l'extériorité et l'altérité par le biais de médiateurs [Raffestin, 1982]. Elle renvoie à la fois à des territoires concrets et abstraits et ne se contente pas d'offrir un cadre à l'étude à la condition territoriale des individus mais propose « *un véritable paradigme par lequel exprimer et sonder la complexité de notre double condition relationnelle et territoriale* » [Bédard, 2017]. Comme expliqué précédemment, l'approche de Claude Raffestin lie irréversiblement social et spatial. Cette définition inverse l'ordre des facteurs par rapport aux définitions plus anciennes et plus politiques de Sack [1986], Malmberg [1980] ou Soja [1971] qui considèrent quant à eux que la territorialité comme un élément du processus de production des relations

(alors que pour Raffestin ce sont les relations qui produisent la territorialité). Dans la littérature anglo-saxonne et notamment en géographie politique, la notion de territorialité (*territoriality*) est en effet principalement conçue comme un instrument de régulation sociale mobilisé par des individus pour établir un contrôle sur un espace donné ou sur d'autres individus. Elle apparaît, en ce sens, comme une manifestation des relations de pouvoir qui renvoie à la territorialité étatique. D'autres auteurs proposent cependant une relecture et un enrichissement de la notion au vu des récents développements, notamment en géographie francophone [Klauser, 2012 ; Painter, 2010].

La territorialité selon Di Méo

Ici encore les travaux de Guy Di Méo occupent une place à part au vu de l'effort de théorisation déployé régulièrement depuis une vingtaine d'années. Pour lui la territorialité renvoie aux dimensions personnelles et collectives de l'acteur socialisé, c'est-à-dire sa réflexivité, son imaginaire, les relations qu'il entretient avec les autres acteurs et avec les différents lieux qu'il pratique et dont il fait l'expérience. Elle agence et articule les échelles des territoires et des réseaux que fréquente chaque individu et reflète les rapports que chacun tisse avec les espaces qu'il pratique, qu'il se représente et auxquels il s'identifie [Di Méo, 2011]. Elle trouve un équilibre entre intériorité personnelle et extériorité sociale et comporte une forte dimension identitaire. En effet, pour Di Méo la territorialité constitue un rapport identitaire à l'espace [Di Méo, 2017], elle permet d'exprimer cette identité en s'appuyant sur des médiateurs symboliques [Di Méo et Buléon, 2005]. Pour lui, le décalage artificiel qui s'observe parfois entre l'identité et les pratiques tient principalement de l'effet de langage, dans la manière dont les individus témoignent de ces mêmes pratiques où nomment leurs lieux de référence. Ce rapport à l'espace est de l'ordre de l'expérience existentielle de l'acteur, de sa géographicit , fruit de la cod termination entretenue avec son contexte social et l'espace g ographique objectif.

Plus sch matiquement, la territorialit  est d crite comme un ensemble de tensions entre les dimensions politiques et administratives (impos es), l'articulation des syst mes d'action (projets territoriaux mis en  uvre par les acteurs ou les collectifs) et un rapport personnel au territoire subjectif, repr sent  et de l'identit . Ce dernier exprime un rapport v cu qui se nourrit des spatialit s et des imaginaires [Debarbieux, 2015] qui accompagnent les pratiques. Le faisceau qui en r sulte agence les  chelles et les r seaux [Di M o, 2014]

1.3.1 Articulation dialogique des trois dimensions de la territorialit  (culture, social, politique)

Dans un article de synth se, Mario B dard [2017] reprend et analyse l'ensemble de ces d finition et leur mobilisation dans un large corpus en g ographie. Il insiste notamment sur le faible nombre de contributions th oriques consacr es   territorialit  en tant que telle et le manque de propositions des approches comparatives pr c dentes (par exemple [Murphy, 2012]). Trois conceptions principales de la territorialit   mergent de son recensement (culturelle, politique et sociale), lesquelles sont g n ralement mobilis es

de manière indépendante. La proposition qu'il formule revient à formaliser précisément ces trois conceptions et à appréhender leurs dynamiques entrecroisées dans la formation de la territorialité (FIGURE 3). Si les conceptions sociales et politiques sont selon lui déjà largement décrites et discutées, la conception culturelle est restée en retrait, faisant l'objet de bien moins d'attention. Cette dernière met en évidence les propriétés territorialisantes de l'appartenance à un collectif et de l'identification à un lieu par rapport auquel se définir et se projeter. Ainsi, elle est constitutive d'une certaine unicité tout en considérant que les individus font usage de leur libre arbitre pour décider du lieu auquel ils décident de s'enraciner, qu'ils décident d'*habiter*. La conception politique renvoie au pouvoir territorialisant qu'exerce un collectif (pouvant être une nation) à travers sa souveraineté effective ou envisagée et au des institutions qu'il contribue à mettre en place. Le pouvoir d'appropriation qui en résulte est alors spécifique des objectifs communs qui sont définis. La conception sociale, enfin, se rapporte aux facteurs de territorialisation engendrés par le mode de vie et les relations qu'entretiennent les différentes parties d'une communauté sur un territoire partagé. Il s'agit des propriétés organisationnelles qu'entretient le collectif, indépendamment de la réglementation ou des normes extérieures.

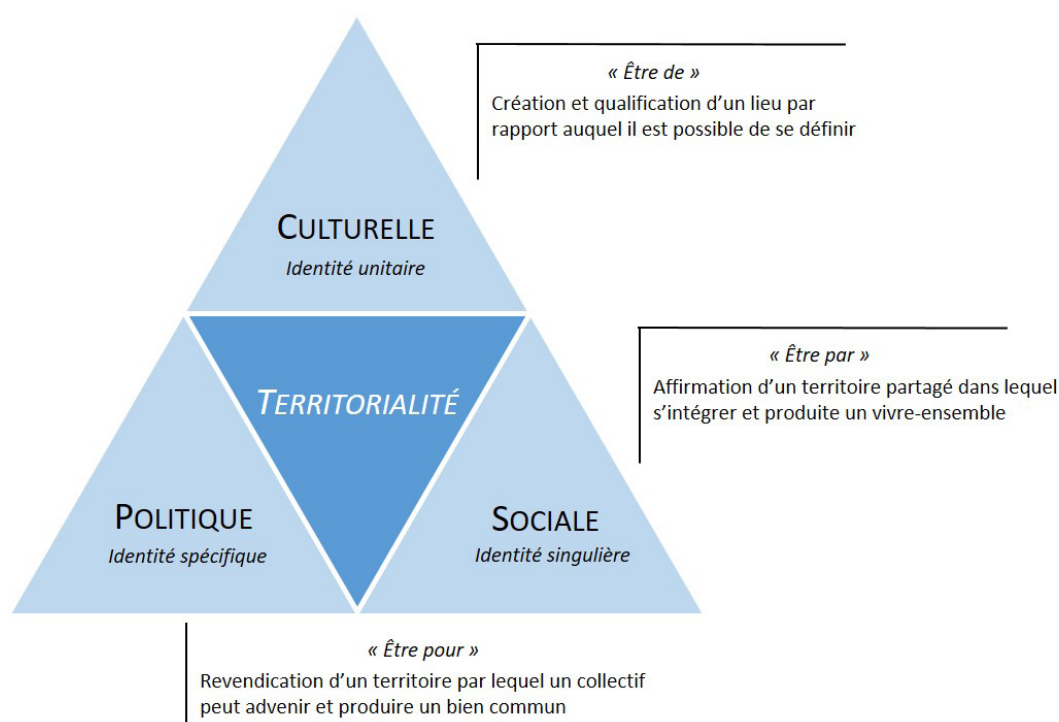


FIGURE 3. Concept tripartite de la territorialité (adapté d'après [Bédard, 2017])

Néanmoins, l'approche politique proposée emprunte principalement aux géographes politiques et occulte quelque peu le rôle de la territorialité politique à un niveau local, pourtant générateur de nombreux territoires de réaction face à une forme de territorialité imposée. Bernard Debarbieux, [2016] identifie par exemple le *territoire en souvenir du territoire* (en souvenir d'une territorialité étatique mystifiée et supposée perdue dont on se rapporte aujourd'hui aux attributs symboliques secondaires), le *territoire contre « l'empire »* (antieuropéisme, altermondialisme) ou encore le *territoire d'avant le territoire* (courant

bio-régionaliste aux États-Unis prônant un découpage sur une base éco-centrique) pour ne citer que quelques exemples. Il s'agit dans chacun de ces cas d'une coordination des acteurs en vue de répondre à un problème identifié sur une base territoriale, permettant notamment de confronter le système dominant.

1.3.2 Territorialité et territoire

L'ensemble de ces développements semblent avant tout appeler à une distinction claire entre territoire et territorialité, concepts qui, s'ils sont liés, ne se manifestent pas nécessairement conjointement. N'entretenant pas de rapport de causalité unique l'un envers l'autre, leur articulation n'est pas triviale. Bernard Debarbieux [2007] distingue trois imaginaires de la territorialité. Un premier registre d'ordre biophysique qui renvoie aux relations entre les individus et leur environnement. Un second, institutionnel, renvoyant au déploiement de modèles politiques et d'organisation sociale permettant une appropriation de l'espace (les États-nation, les entreprises...). Le troisième étant le registre électif, rattaché à l'expérience et à la subjectivité que les individus font de leur territorialité. Ces derniers peuvent s'articuler avec différents ordres de spatialités individuelles et former une matrice, rendant compte de la diversité des formes que peut prendre la territorialité. Ces spatialités renvoient à des entités de proximité éprouvées par les individus (*terroir*), à des étendues continues faites d'éléments reliés entre eux par des flux (*aire réseau*), ou à des agencements de lieux non continus reliés par les pratiques ou les échanges (*réseaux de lieux*). Associer ces différents apports permet de proposer une approche de la récursivité entretenue au sein du trio *territorialité-territoire-territorialisation* (FIGURE 4).

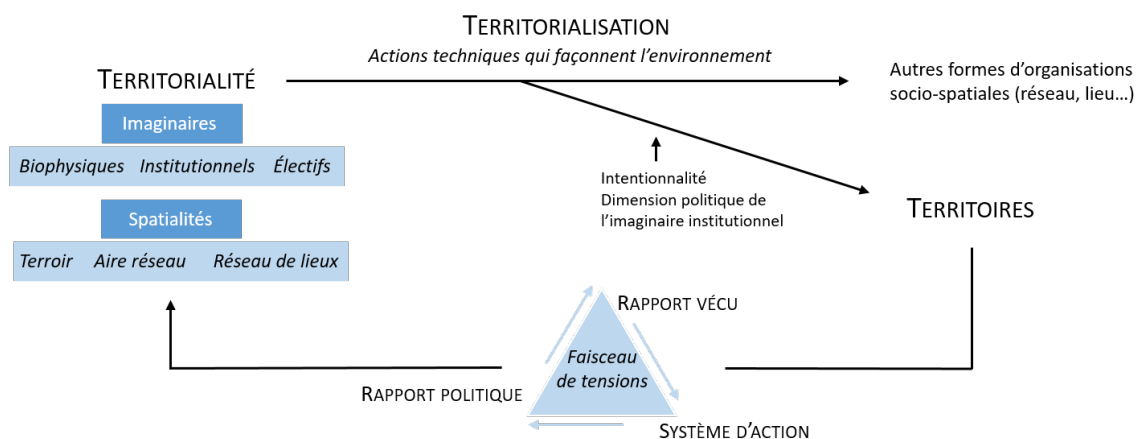


FIGURE 4. Tentative de schématisation : la récursivité du couple territoire-territorialité (associant les apports de [Debarbieux, 2007; Di Méo and Buléon, 2005])

Cette représentation permet d'ailleurs de dépasser la vision de la territorialisation comme *injonction* et d'en proposer une lecture moins linéaire et déterministe. Nous pouvons retenir que la territorialité ne se réduit pas à une unique acceptation du territoire, elle est au contraire à l'origine de multitudes de formes d'organisations socio-spatiales et doit être appréhendée sur le temps long, en tant que processus capitalisant sur son propre historique [Aldhuy, 2008]. Il peut exister des territorialités sans territoire, mais pas de territoire sans

territorialité [Bedard et Lajarge, 2018]. La territorialité précède le territoire, elle en est une des conditions. Ce dernier apparaît comme une forme d'organisation mais aussi comme un outil analytique, au même titre que le réseau ou le lieu, et ce sans rapport hiérarchique entre ces formes. Je retiendrai ici les deux définitions soulignant les caractéristiques clés de la territorialité qui seront mobilisées par la suite. Pour Julien Aldhuy [2008], il s'agit tout d'abord de « *l'ensemble des rapports existentiels et sociaux que les individus en groupe entretiennent avec l'espace qu'ils produisent et reproduisent quotidiennement à travers les figures, les images, les catégories et les objets géographiques qu'ils mobilisent dans un projet de production de la société plus ou moins intentionnel et explicite* » (p. 4). Mais cette approche relationnelle, indispensable, peut aussi être opérationnalisée comme l'avance Romain Lajarge [2012], pour qui « *la territorialité est une modalité d'action par laquelle les individus composent collectivement un bien commun et l'éprouvent, par les relations qu'ils entretiennent ensemble avec l'extériorité, dans les modes de connaissances et de valorisation de l'espace qui leur sont propres et qu'ils partagent* » (p. 499). Dimension relationnelle entre individus et avec l'espace et modalité d'action collective sont les deux piliers de la territorialité que nous retiendrons ici.

Il ressort de ce passage en revue que *territoire-territorialité-territorialisation* forment un triptyque très largement mobilisé mais aussi et malgré tout assez peu stabilisé. Cependant, le territoire doit bien être compris comme une forme de spatialité parmi d'autres, qui se construit au niveau individuel et collectif et qui peut engendrer la constitution de biens communs aussi bien que des tensions identitaires. La création de territoires est un processus fort complexe dont il est difficile de saisir toutes les facettes et c'est bien là l'objet principal de cette démonstration.

1.4 Limites

La multiplication des références au territoire dans les discours académiques mais aussi politiques amène certains géographes à s'en distancer, du moins à émettre des réserves quant à un « tout territorial ». Pour Denis Retaille [2015], le territoire est devenu un « fourre-tout », un calque qu'on impose et qui s'impose comme une évidence, souvent matérialisé à travers une ou plusieurs cartes qui rendent simple une réalité complexe, cloisonnant un espace où se superposent une multitude de territorialités. Il considère également qu'à travers la fausse image consensuelle que porte le couple territoire-gouvernance, c'est la réelle dimension politique et les jeux de pouvoir qui sont éludés. Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre reprochent au territoire un certain holisme qui aurait tendance à occulter derrière une apparente simplicité la complexité des rapports sociaux, tendant à mettre en évidence le consensus et la coopération au détriment des dynamiques négatives pourtant bien présentes. Ils alertent aussi sur l'usage et l'instrumentation intentionnelle dont ce concept peut faire l'objet dans une optique de légitimation politique ou identitaire délétère [Ripoll et Veschambre, 2005]. Cette retenue rejoint celle de Bernard Debarbieux ou de Bob Jessop lorsque, se référant thèses d'Ulrich Beck sur le nationalisme méthodologique comme posture fragilisant les analyses, ils se demandent s'il n'existerait pas une forme de *territorialisme méthodologique* [Debarbieux, 2016 ; Jessop *et al.*, 2008]. Lequel poserait le territoire non plus comme manifestation possible des rapports à l'espace des collectifs

sociaux mais comme préalable à leur étude, un territoire qu'il s'agirait de remplir de son contenu. Les territoires ne sont donc bien qu'une des formes possibles de la spatialisation des sociétés et il s'agit d'éviter leur réification. Tous les habitants de l'espace de référence ne font pas partie du territoire (contrairement au territoire imposé).

Enfin, il a souvent été reproché au territoire d'être replié sur lui-même, d'être autonome dans son renouvellement, sans prendre en considération les relations de ce derniers avec l'extérieur et avec d'autres échelles [Elissalde, 2002]. Si cette critique a pu être avérée, nombreux sont les auteurs – aux côtés desquels je me range – à considérer aussi, et peut être avant tout, les territoires à travers les relations qu'ils entretiennent avec les autres territoires et ce à différents niveaux. Un territoire n'est en aucun cas étanche, il se construit par rapport aux autres et nombreux sont les travaux qui en témoignent aujourd'hui sur les liens urbain-rural, la métropolisation ou les territoires transnationaux par exemple. A ces questions, les économistes apportent des réponses comme nous allons le voir ensuite. Au sein des territoires, les dynamiques ne sont pas que cumulatives, elles sont aussi combinatoires, jouant sur les liens qu'ils entretiennent tant dans le domaine économique que social et sur lesquels se construisent leurs interdépendances [Crevoisier, 2004]. L'inter-territorialité telle qu'appréhendée en géographie [Vanier, 2008, 2005] mais aussi au sein des sciences régionales [Crevoisier *et al.*, 2008; Delfosse *et al.*, 1999] invite à considérer le jeu qui s'instaure entre territoires vécus et donnés, entre l'action collective et l'action publique. Le territoire n'est pas une fin en soi, il se combine à d'autres, se réticule fonction des configurations d'acteurs et de ressources.

Dans une tentative de synthèse, Frédéric Giraut [2008] relève trois critiques majeures émises à l'encontre du territoire. Celui-ci serait réducteur, limitant à une portion conscrète et figée des dynamiques pourtant complexes (critique de Denis Retaille notamment), mais aussi obsolète, à une époque où les flux et les réseaux déterritorialisés le relèguent au rang d'artefact [Veltz, 2007], et encore mystifiant en occultant les véritables enjeux sociaux, plus globaux [Jaillet, 2007]. Bien conscient de ces limites ou des mésusages dont le territoire peut faire l'objet, cette partie visait à proposer une approche qui, s'appuyant sur des contributions multiples, cherche à en éviter les écueils soulignés ici. Aussi, bien que le territoire ne puisse – et ne doit – pas tout, il n'en reste pas moins un outil particulièrement stimulant s'il est manipulé avec les précautions présentées jusqu'ici. Au-delà des concepts, il s'agit maintenant de montrer comment ce dernier peut aider à renouveler la compréhension et l'analyse des dynamiques à l'œuvre dans le secteur forestier. C'est ce à quoi s'attache le point suivant.

2 Intégrer l'espace à l'analyse économique

Cette partie aborde plus directement la manière dont cette dimension, spatiale tout d'abord puis territoriale, a progressivement été intégrée à l'analyse économique, notamment au travers de la construction des sciences régionales et de l'économie territoriale.

2.1 Approche chronologique

Les premiers développements qui invitent à une prise en compte, bien qu'indirecte, des effets spatiaux dans l'économie remontent au début du XX^e siècle. C'est par exemple le cas dans les travaux d'Alfred Marshall qui propose d'expliquer le fonctionnement de *districts industriels* en avançant pour cela la notion d'*économies externes* [Marshall, 1890]. La définition de ces dernières reste peu explicite et renvoie dans les faits à ce qui ne relève pas du registre des économies internes, s'y retrouvent donc tous les facteurs de compétitivités extérieurs à la firme. Si les travaux de Marshall sont quelque peu oubliés dans les décennies qui suivent, leur influence sera par la suite déterminante [Aydalot, 1965]. Mais ce que l'on appellera l'économie spatiale connaît réellement son premier essor en Allemagne, où économistes et géographes proposent d'intégrer une dimension espace à leurs analyses, à la fois comme facteur de production et à travers la prise en compte des coûts de transport. A la suite de von Thünen [1926], Christaller [1933] et Lösch [1938] formalisent ces avancées théoriques, notamment à travers leur approche des *lieux centraux*. Ces travaux et les modèles développés seront eux aussi très influents dans la constitution progressive des sciences régionales et de l'économie géographique.

2.1.1 Naissance des sciences régionales (1950-1970)

En analysant les développements historiques dans le champ de l'économie des territoires, Duez, [2011a] identifie plusieurs « seuils d'épistémologisation » ayant constitué autant d'étapes vers la construction d'une théorie générale intégrant la dimension territoriale dans l'analyse économique. Un tournant important s'est produit dans les années 1950, paradoxalement inspiré par une industrialisation triomphante mais aussi le constat d'une forte inégalité dans l'accès aux bénéfices de ce développement. Il se produit alors une première rencontre entre les économistes et les géographes à l'échelle régionale dont pourtant les visions de l'espace restent radicalement différentes [Claval, 2008a]. La nouvelle configuration capitaliste amène certains économistes à interroger le rôle joué par l'espace dans l'organisation des sociétés. Dans le contexte d'après-guerre, les questions de développement se heurtent à des observations qui contredisent la théorie économique néoclassique et il s'agit de proposer des réponses aux problèmes causés par l'inégal développement des régions et les débuts de l'essor urbain. C'est à ce moment qu'émerge de manière formalisée la discipline des sciences régionales au sens académique. Sous l'impulsion de Walter Isard, l'objectif est alors de faire le point des connaissances sur les questions de développement pour comprendre la disparité des situations régionales et le rôle des politiques d'aménagement (*planning*). En jetant les bases de cette approche, l'ambition est de faire se rencontrer des experts de disciplines aussi différentes que l'écologie humaine, l'économie et la géographie autour d'objets communs. La naissance de la science régionale est généralement datée de 1954, année de création de l'association internationale de sciences régionales (RSAI). L'objectif est très général et il s'agit avant tout d'élaborer une théorie de la société qui incorpore simultanément ses dimensions temporelles et spatiales [Isard, 1956]. Bien qu'intégrant l'espace à l'analyse, ces premiers développements continuent de le considérer comme support de l'action, ne permettant

ainsi pas de « dépasser la logique sectorielle ou la logique de branche issue d'un développement par le haut ou exogène » [Duez, 2011a, p. 742]. À l'époque où naît la science régionale, la question territoriale n'est pas encore présente. L'axe fondamental de cette « multidisciplinaire » est alors l'aménagement. Héritage de la crise de 1929, les réactions sont encore largement portées sur les investissements publics massifs pour porter le développement. L'approche par la science régionale relève alors plus d'une macroéconomie post-keynésienne que de l'économie territoriale.

En France, les inégalités de développement observées dans l'après-guerre poussent les économistes à rechercher d'autres modèles explicatifs que ceux mobilisés habituellement (Rapport Gravier de 1947 « Paris et le désert français »). C'est ce que propose François Perroux à travers sa conception de l'espace économique en trois dimensions : l'espace géographique, c'est-à-dire l'espace point au sens néoclassique ; l'espace polarisé et structuré par les réseaux ; et l'espace des plans où s'élaborent les stratégies d'aménagement destinées à un espace réceptacle des politiques publiques, passif. C'est sur cette base que s'érige la théorie des pôles de croissance [Perroux, 1955], générateurs d'économies externes dont les bénéfices diffusent à la fois horizontalement au voisinage du pôle mais aussi verticalement, au sein du secteur impliqué. Ces idées sont largement reprises, notamment par Jacques Boudeville qui appliquera ces théories à différents secteurs avec pour fil directeur l'objectif « d'élever au maximum le revenu régional sans porter atteinte à l'équilibre économique et social de la nation » [Boudeville, 1958, p. 502]. Bien que qualifié d'utopique par Pecqueur [2014a], ce modèle de développement exerce une grande influence en France où la théorie est transposée dans la mise en œuvre de l'action publique sur l'aménagement du territoire grâce au rôle actif joué par la DATAR²⁴ nouvellement créée. La prolifique période des années 1950 permet d'apprendre à analyser le développement régional par le prisme des réseaux et des pôles, à prendre en compte l'importance de la diffusion de l'information et d'inscrire l'ensemble dans une dynamique de temps long. Néanmoins l'espace reste principalement un support et les théories proposées ne visent pas véritablement à opérer un encastrement de l'économie dans la sphère sociale [Duez, 2011a].

2.1.2 Introduction de l'idée de territoire (1970-1980)

Les années 1970-80 sont marquées par une reconfiguration forte des systèmes de production, notamment « la globalisation induite par le progrès des moyens de transport et de communication, les bouleversements des infrastructures de réseaux qui en résultent, la nouvelle articulation des filières productives qui se dessine, et le passage de l'économie d'offre qui dominait depuis 1945 à une économie de demande » [Claval, 2008a]. Ceci se traduit par un double mouvement de désindustrialisation progressive et de montée en puissance des politiques de métropolisation. La réparation des activités attendue par le développement des transports et des moyens de communication se traduit en réalité par une concentration de l'activité tertiaire sur les métropoles. On assiste dans le même temps à une relativisation de la notion de distance (diminution des coûts de transport et de transfert) et à une prise

Note 24 | Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale créée en 1963, remplacée depuis 2014 par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

en compte accrue du caractère construit de la valeur dans la production de richesses, qui s'émancipe progressivement d'une base purement matérielle. De nombreux travaux s'accordent sur l'importance de « dépasser la vision de l'espace des aménageurs en introduisant une intermédiation spatiale beaucoup plus importante, c'est-à-dire en encastrant l'économique dans le social » [Duez, 2011a, p. 742].

Les modèles explicatifs du développement subissent une remise en cause profonde dans les années 1970. Les critiques ne viennent alors plus seulement du marxisme classique comme le propose Harvey [1982], mais s'étendent à d'autres champs de la contestation qui revendiquent la nécessité d'une meilleure prise en compte de l'espace. C'est notamment à cette période que se développe en France le courant régulationniste [Chanteau *et al.*, 2002 ; Lamarche *et al.*, 2015]. Cette crise entraîne un changement de perspective, en particulier l'idée qu'il pourrait exister d'autres formes d'organisation spatiale des activités, notamment productives. Ce faisant, de nombreux travaux et observations réactualisant la notion de district industriel comme dans le nord de l'Italie. Il se développe alors l'idée d'un espace *territoire*, non plus support de l'activité mais construit intentionnellement par les acteurs, alors principalement économiques [Pecqueur, 1989 ; Veltz, 1996]. C'est un virage qui coïncide avec la formation du groupe européen de recherche sur les milieux innovateurs (GREMI) dont les travaux vont permettre de réellement conceptualiser le territoire en économie. Son fondateur, Philippe Aydalot pense le basculement des hiérarchies régionales à travers l'idée que l'innovation et la compétitivité puissent aussi avoir des origines endogènes et se traduisent par l'existence de milieux innovateurs [Aydalot, 1986].

Renouveau de la géographie économique

Cette période marque aussi un renouveau au sein de la géographie économique, notamment sous l'impulsion de Paul Krugman [Krugman, 1991, 1980] qui formalise les avancées de ses prédécesseurs en prenant explicitement en considération le rôle de l'information et la nature dynamique du développement. Les nouveaux modèles proposés spatialisent l'analyse en prenant en compte la mobilité à la fois des biens et des facteurs de production. La distance et la localisation sont appréhendées comme des facteurs explicatifs de la compétitivité, principalement pris en compte à une échelle macro-économique. A la suite de la géopolitique, la nouvelle économie géographique s'intéresse aux liens d'asymétrie et aux inégalités régionales. Un autre point important est l'introduction dans les modèles du rôle du temps, et notamment des changements socio-économiques passés sur les dynamiques de localisation des activités. Montre comment les économies externes influencent les inégalités entre régions. Installation de structures de type centre-périphéries expliquée par les rendements croissants et les externalités marshalliennes.

Emergence d'une méso-économie

Dans ce changement de perspective, on passe à une simplification des hiérarchies où prédomine une dualité entre local et global. Paradoxalement, cette globalisation présente à tous les niveaux, ou glocalisation [Massey et Jess, 1995], se traduit par la montée en puissance

ENCADRÉ 1 - Précisions sur l'économie institutionnelle

L'approche institutionnelle a dans un premier temps été conceptualisée par Veblen, (1898) puis par Commons, (1934) qui définit les institutions comme des «actions collectives qui contrôlent les actions individuelles». Elles sont soit formelles (état, entreprise, syndicat) ou informelles (coutume). Cette approche est intégrée dans les réflexions économiques autour de la nouvelle économie institutionnelle par (Coase, 1937) puis par (Williamson, 1985). Ceci débouchera sur l'idée d'environnement institutionnel. Plus tardivement, les néo-institutionnalistes comme (North, 2005, 1990), en rupture avec l'institutionnalisme historique d'inspiration pragmatiste, définissent les institutions comme les règles formelles ou les contraintes informelles et leur mode de mise en œuvre qui encadrent les comportements des acteurs économiques. Il y a donc un ensemble de règles, les institutions, auxquelles se plient et avec lesquelles jouent les organisations (les joueurs). Ceci est régi d'un côté par la crainte de l'exclusion (informel), de l'autre par la contrainte publique (formel). Pour Scott (1995) il existe trois types d'institutions : coercitives (par la contrainte), normatives (guident le comportement des acteurs) et culturelles. L'ensemble de ces institutions tend à se renforcer, à se cristalliser et à former, in fine, une matrice institutionnelle propre à un territoire et à un moment donné.

d'un nouveau niveau d'analyse, non plus micro ou macro mais méso-économique. Si dans un premier temps le développement régional a tenté d'appliquer de manière homothétique les macro-théories de la croissance du capital et du travail au niveau régional, l'arrivée du territoire donne à l'échelle méso un contenu autonome, bien plus riche, dont s'est emparée l'économie territoriale. L'approche méso-économique cherche à dépasser l'individualisme méthodologique qui prédomine à l'échelle micro-économique et à réhabiliter le rôle des institutions (voire ENCADRÉ 1). La rationalité économique des agents apparaît dès lors de plus en plus *située*, contingente, offrant par exemple des potentialités en matière de coordination.

Ces formes méso se retrouvent notamment dans la théorie des *clusters* industriels popularisée par Michael Porter [1985] – reprenant pour partie les propositions de Perroux – et qui se hissent rapidement comme nouvel objet phare du développement territorial [Asheim *et al.*, 2006]. L'idée étant qu'un ensemble d'entreprises, d'organismes de formation ou de recherche, au sein un environnement proche qui favorise leur interaction, constitue un puissant levier de compétitivité et d'innovation. Il en découle une riche littérature sur les « *regional innovation systems* » [Cooke *et al.*, 1997] ou les « *learning clusters* » [Boschma et Kloosterman, 2005a ; Maskell et Malmberg, 1999; Storper, 1993]. Ces phénomènes d'agglomération sont favorables au développement de proximités entre les entreprises et les individus qui favorisent un climat d'échange et de confiance. L'ancrage territorial [Zimmermann, 2005] ou *embeddedness* [Hess, 2004] met en évidence le rôle stratégique du capital social et des réseaux de relations dans l'économie post-fordiste, y-compris dans

les zones rurales ou périphériques à l'écart des grands « pôles de croissance » [Dubois, 2016 ; Fløysand et Sjøholt, 2007]. Se développent ainsi, au sein de ces clusters, des systèmes régionaux ou des « milieux » fondés sur des interdépendances non-marchandes, qui occupent une place croissante dans les dynamiques d'innovation et la compétitivité des entreprises. L'espace devient donc de plus en plus territoire, ce dernier est socialisé et sa disparition parfois annoncée avec l'augmentation de la mobilité et la globalisation ne semble finalement pas advenir. C'est même l'inverse qui se produit et que soulignent ces travaux, comme le résumant Ron Boschma et Robert Kloosterman : « *By analyzing the local and regional sources of innovation and learning, «soft» aspects such as institutions, embeddedness, trust, social capital and complex forms of governance are explored. This rephrases the nexus between global and local and in doing so, undermine the myth of the death of distance* » [Boschma et Kloosterman, 2005b, p. 393, cité par Claval (2008b)].

2.1.3 Vers une économie explicitement territoriale

Dans les années 1990, la science régionale se heurte aux politiques libérales et reste quelques années en décalage par rapport aux attentes qui pèsent sur elle. Néanmoins, cette crise [Bailly et Coffey, 1994] n'empêche pas un très fort développement de la géographie socio-économique sur le plan académique (FIGURE 5). Les nombreuses recherches menées à ce moment-là, à travers différents courants de pensée parfois sensiblement concurrents, structurent fortement les bases de l'économie territoriale. Ces travaux sont aujourd'hui de nouveau au centre de l'attention car ils proposent des outils analytiques adaptés aux nouveaux enjeux de recomposition territoriale et de durabilité, comme en témoignent le développement des associations de sciences régionales à travers le monde ou le retour du financement de programmes de recherche dédiés comme les dispositifs « Observatoires Homme Milieux » du CNRS ou encore PSDR²⁵ en France [Bailly, 2009].

De plus en plus de travaux cherchent aujourd'hui à mettre au point des approches combinant économie et géographie, notamment en y intégrant des aspects culturels et territoriaux. La science régionale a vu le jour avec Walter Isard puis s'est développée en France, principalement autour des notions de territoire et de territorialité. Les pays anglo-saxons ont quant à eux pris des directions différentes bien que voisines en s'intéressant aux régions innovantes et apprenantes [Asheim, 1996]. En économie le sens conféré à la notion de territoire évolue et se rapproche de celui utilisé par les géographes, comme le confirme Pierre Veltz [1996] : « *le territoire, considéré comme structure d'organisation, d'interactions sociales, et non plus comme le réservoir de ressources sans passé ni futur, est un élément clé dans [l']articulation des temporalités* » (p. 13). Néanmoins, pour Paul Claval, la rencontre entre économie et géographie n'a que partiellement eu lieu, les échanges limités n'ayant pas, jusqu'ici, permis la construction de méthodes ou de théories communes et partagées, chaque discipline restant dans son univers de référence. En revanche, la manière dont l'espace a été appréhendé de part et d'autre a suivi la même trajectoire. D'un simple

Note 25 | Pour et sur le développement régional. Programme de recherche pluriannuel coordonné par l'INRA.

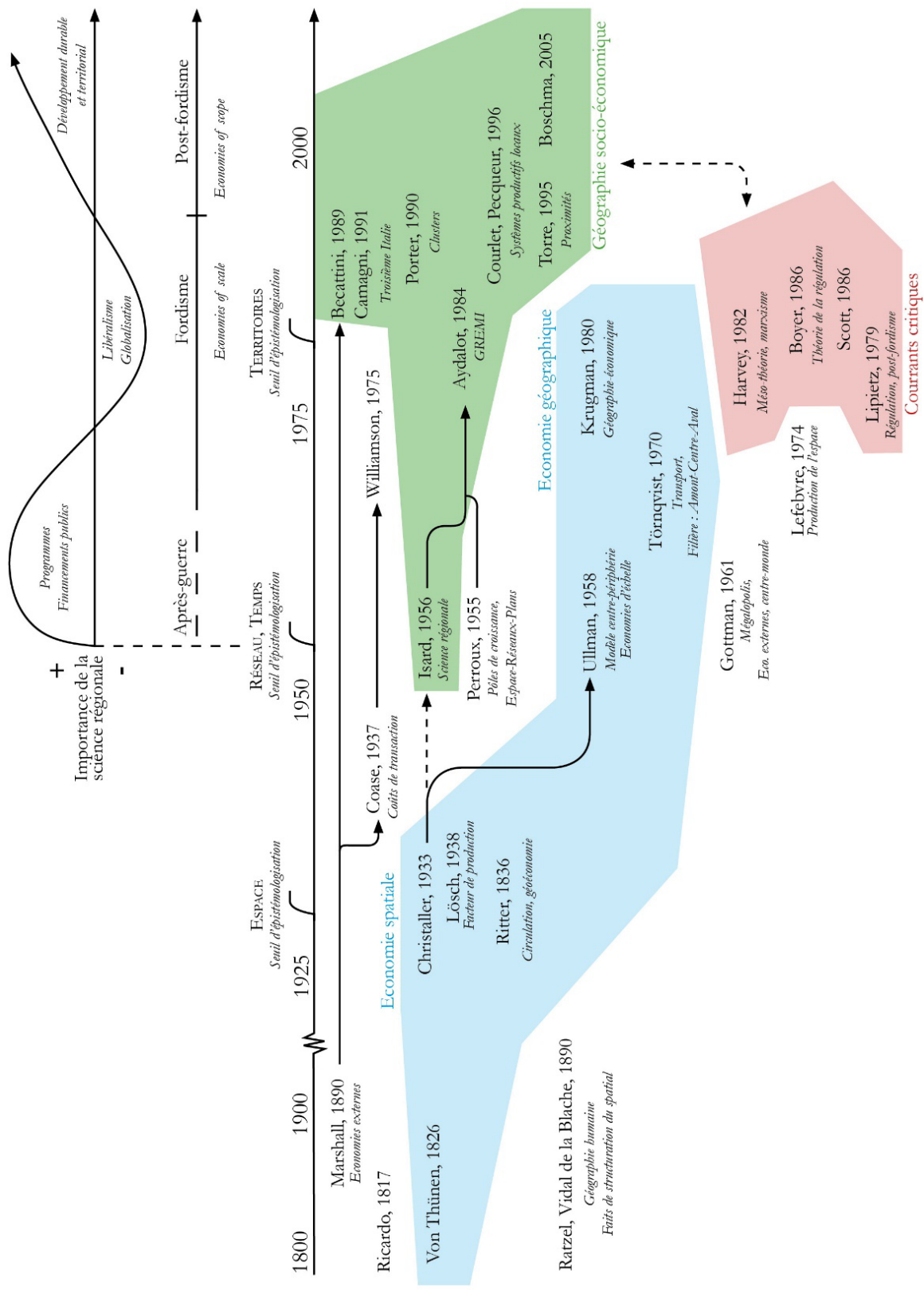


FIGURE 5. Chronologie des contributions majeures dans l'intégration de l'espace à l'économie

support ou obstacle à la production, il a ensuite été abordé en termes résiliants. L'économie territoriale propose aujourd'hui de nombreux outils et concepts pour opérer cette synthèse.

2.2 Développements et contributions de l'économie territoriale

La légitimation du territoire remet en cause des hypothèses du modèle explicatif classique : il s'agit d'intégrer l'espace non pas comme une variable résiduelle mais de le considérer comme enrichi et doté d'une dimension explicative. Il est « *nature et culture à la fois, surface et réseaux, réalité tangible et représentations, œuvre collective et expérience personnelle, étendue libre et en même temps possédée* » [Claval, 2008a]. Pour certains, le retour au territoire observé aujourd'hui traduit la fermeture de la grande parenthèse industrialiste ouverte à la révolution industrielle anglaise (avec comme point d'orgue la période fordiste), accentuées par les effets de la crise de 2008 [Pecqueur, 2014a]. L'approche développée en économie territoriale consiste justement à interroger ce niveau méso, à s'intéresser aux variables locales qui permettent une forme renouvelée d'insertion dans l'économie globale [Pecqueur, 2006]. Une série de nouveaux concepts désignées sous l'appellation générique « territorial innovation models » (TIM) voit alors le jour [Moulaert et Sekia, 2003] *milieux innovateurs, new industrial spaces, local production systems, etc.* Les exemples les plus marquants ayant conduit à l'élaboration des outils utilisés ici sont probablement, dans l'ordre chronologique, les districts industriels italiens, les milieux innovateurs et les systèmes productifs localisés (SPL).

2.2.1 La troisième Italie et la redécouverte des districts industriels

Durant une première période, le développement local s'est largement confondu avec l'analyse des systèmes locaux de production. Des économistes italiens s'intéressent alors à des configurations productives particulières, constituées de nombreuses petites entreprises peu technologiques comme dans le secteur textile [Becattini, 1992]. Ils reprennent l'idée ancienne de district industriel marshallien selon laquelle les agglomérations dans l'espace d'entreprises ou de services sont à l'origine d'économies externes qui, si elles ne sont pas contenues dans les ressources, sont construites au niveau territorial [Marshall, 1919]. Le fonctionnement du district marshallien repose sur deux caractéristiques principales. D'une part l'existence d'une « atmosphère industrielle », c'est-à-dire d'un ensemble de compétences partagé par les employés d'un secteur restreint et, d'autre part, l'existence d'un groupement de firmes interagissant et étant souvent structuré autour d'une industrie principale. Les districts italiens vont cependant plus loin et rendent compte de groupes d'entreprises au sein desquels les acteurs partagent une culture des valeurs communes. Ce qui institue le collectif va donc au-delà de simples relations marchandes ou de transferts de technologie entre des entreprises proches.

Pour Giacomo Becattini, le district industriel constitue « *a socio-territorial entity which is characterised by the active presence of both a community of people and a population of firms in one naturally and historically bounded area. In the district, unlike in other environments, such as manufacturing towns, community and firms tend to merge* » [Becattini, 2017, p. 15].

Si les aspects techniques sont bien présents à travers une production cohérente qui bénéficie d'économies externes d'agglomération ; le district est aussi une forme très territorialisée qui concilie les règles du marché, les normes sociales et les institutions permettant au groupe de fonctionner comme un collectif et d'assurer sa reproduction. Cette horizontalité des relations constitue un changement important en ce qu'elle remplace le principe hiérarchique marshallien par celui de réciprocité [Courlet, 2001]. En proposant une analyse alternative de la mondialisation, les théoriciens des districts industriels italiens s'inscrivent à contre-pied des théories annonçant l'hégémonie libérale et « la fin de l'histoire ». Ils optent pour une perspective méso-économique, un niveau intermédiaire qui met en évidence le rôle joué par les relations entre acteurs comme facteur de compétitivité [Pecqueur, 2007]. Cette idée est aussi reprise, notamment aux États-Unis avec Storper et Scott [1992] et en France, encouragée par les politiques de décentralisation des années 1980.

2.2.2 Le Groupe européen de recherche sur les milieux innovateurs - GREMI

Le groupe européen de recherche sur les milieux innovateurs est fondé en 1986 par Philippe Aydalot et regroupe des chercheurs principalement français, suisses et italiens. Comme son nom l'indique, le groupe de recherche s'intéresse principalement aux conditions d'émergence de l'innovation dans les systèmes productifs. L'idée originelle est d'ouvrir la « boîte noire » du développement régional pour comprendre pourquoi certains territoires sont dynamiques et d'autres non [Aydalot, 1986]. La notion de *milieu* est proposée pour l'étude des configurations particulières repérées. Il ne s'agit pas en soit d'un objet spatialement explicite mais d'un « ensemble cognitif » constitué par « une agrégation des capacités d'action et des facultés cognitives des différents acteurs » [Camagni et Maillat, 2006, p. 12]. Ces facultés cognitives sont à l'origine de savoir-faire locaux qui vont permettre une forme de spécification de la production du milieu en la différenciant sur le marché. La spécification d'un milieu est donc une forme d'avantage compétitif. De plus, ces agencements s'avèrent opérationnels lorsqu'ils s'accompagnent d'une capacité en interne à générer ou à s'approprier l'innovation. C'est-à-dire lorsque les acteurs parviennent à surmonter les barrières organisationnelles ou sociales à la diffusion de l'innovation [Crevoisier, 1994].

Trois axes principaux structurent le fonctionnement des milieux innovateurs. D'une part la dynamique technologique, qui permet de comprendre l'innovation comme un agencement de ressources par une entreprise au sein d'un territoire et en relation avec des acteurs extérieurs. L'innovation est ici entendue comme un processus de différenciation face à la concurrence [Crevoisier, 2001]. D'autre part, les changements organisationnels permettent d'activer ou d'empêcher des coordinations au sein des réseaux locaux d'innovation. Ils permettent la constitution d'un capital relationnel, d'interdépendances non-marchandes pouvant déboucher des formes de gouvernance spécifiques. Enfin, le territoire est au centre de ces processus et permet leur articulation, à l'origine de l'innovation et de la création des ressources. Il renvoie aussi à la notion de proximité,

permettant de caractériser ce qui est proche (dans le milieu) de ce qui en est distant. Ces différentes avancées sont le résultat de plusieurs enquêtes conduites de 1986 (GREMI I) à 2000 (GREMI V), l'idée étant de fonder une approche qui ne séparerait pas théorie et application mais les tiendraient fermement liées.

Les travaux du GREMI ont permis des avancées significatives dans la prise en compte explicite et active des facteurs temporels et spatiaux [Crevoisier, 2004] aussi bien en milieu rural [Crevoisier et Muller, 1998] qu'urbain [Crevoisier et Camagni, 2000]. Les contributeurs du groupe résument d'ailleurs leur approche de l'économie territoriale en ces termes : « *in order to be understood, conceptualized and theorized, economic transformations are perceived from the angle of time and space. However, space and time are not neutral frameworks of the economic process, but the constitutive elements of these processes. On the methodological level, these transformations cannot be understood without relating them to concrete terrains and to society's questioning* » [Colletis-Wahl *et al.*, 2008, p. 7].

2.2.3 Les systèmes productifs localisés, étape supplémentaire vers les dynamiques sociales et d'innovation

Tout comme les districts industriels, l'approche par les systèmes productifs localisés a permis de mettre au cœur de l'analyse le rôle joué par les petites et très petites entreprises mais aussi de montrer qu'elles contribuaient en grande partie au développement et à la résilience des territoires de par leur organisation résiliaire [Benko et Lipietz, 1992]. Cependant, à la différence des districts, les SPL lient fortement les aspects socio-culturels et les dynamiques économiques par la prise en considération des valeurs, institutions ou des savoir-faire partagés. Plus spécifiques aussi que les *clusters* de Porter, ils ne se limitent pas à une agglomération d'entreprises et d'institutions complémentaires. Ainsi, un système productif localisé « *n'est ni une firme, ni un ensemble de relations inter-firme, [...] il est une forme d'organisation spécifique dans laquelle le territoire et/ou les relations non-marchandes jouent un rôle majeur* » [Courlet, 2001, p. 94].

Les SPL sont donc des ensembles productifs caractérisés par la proximité des entreprises qui le compose et qui entretiennent entre elles des liens variés, formels ou informels, marchands ou non marchands portant aussi bien sur des aspects techniques (flux, matériels) ou de connaissance. Ils possèdent une forte identité qu'ils défendent et à travers laquelle ils assurent leur maintien. Trois critères principaux sont utilisés pour identifier les SPL. Ces derniers doivent refléter une certaine coopération entre les acteurs, sur des aspects liés à la production et aux marchés mais aussi plus largement dans leurs activités, les parties impliquées font preuve d'une certaine complémentarité, par exemple en occupant différents maillons de la chaîne, et l'ensemble doit permettre une production identifiable, spécifique aux compétences impliquées [Courlet, 2008].

Le SPL joue un rôle dans les dynamiques d'innovation, partant du principe que des entreprises proches géographiquement bénéficient de facilités d'échange de connaissances et d'information. En France, les SPL deviennent un véritable outil d'action publique et d'aménagement du territoire et forment un réseau dont une centaine sont identifiés

et labellisés par la *DIACT* – successeur éphémère de la *DATAR* entre 2005 et 2009. Des projets ont d'ailleurs vu le jour en lien avec la filière bois, par exemple au sein le pôle bois d'Aurillac, labellisé en 2000, qui rassemblait alors plus de quarante entreprises de première et seconde transformation autour de l'exploitation commune d'une installation de séchage, ou encore avec le SPL « Charpentes Bois » de Saint-Etienne, porté par l'interprofession départementale Inter-Forêt Bois 42.

Cette organisation de la production ne se limite pas à l'industrie et aux biens standards, substituables. Dans le secteur agricole notamment, d'autres formes proches sont identifiées et étudiées, comme c'est par exemple le cas avec les Appellations d'origine contrôlée (AOC). Ce type de SPL agricole concerne principalement les territoires faisant valoir une forte typicité de leur production [Pecqueur, 2007]. Ce type d'organisation devient aussi un outil pour conserver une forme d'activité dans les territoires ruraux, en jouant non plus uniquement sur les aspects productifs mais aussi sur le système de consommation en suscitant un consentement à payer lié à l'origine du produit et à sa spécificité.

3 Tracer des pistes pour l'analyse des systèmes filière-territoire

Bien qu'ayant connu des temporalités et des évolutions différentes, la construction du concept de territoire et sa mobilisation en géographie et en économie présentent aussi nombre de similitudes. D'un espace passif, support pour les « choses » ou les processus bio-physiques, nous passons progressivement à un espace vécu, expérimenté, soit à travers notre construction individuelle et collective, soit à travers la contrainte qu'il représente pour les mobilités. Pas à pas cet espace se socialise, se complexifie et intègre des éléments symboliques à sa construction, pour certains hérités des générations précédentes. La territorialité des acteurs modifie leur rapport à l'espace, ils en deviennent les producteurs, territorialisant leurs projets et leur identité. Dans le même temps, la globalisation et le numérique, censés asséner un coup final aux frontières et aux territoires, leur donnent au contraire un sens nouveau. Si c'est quelque part la fin des « territoires donnés », c'est au contraire le réveil des « territoires construits » comme l'affirme Bernard Pecqueur [2019].

Ainsi, et pour le poser clairement, dans la démarche suivie ici le territoire est avant tout une construction intentionnelle, sociale et politique de l'espace. C'est un processus dynamique ; le territoire étant considéré, non pas comme un espace figé, support de l'action et extérieur aux acteurs, mais comme le produit historique, culturel et social influençant les actions autant qu'il est progressivement modifié par celles-ci. C'est une traduction des logiques et représentations des différents acteurs qui le mobilisent (entreprises, administrations, chercheurs, consommateurs, associations) à des fins pouvant être partagées ou génératrices de conflits. Il constitue un périmètre que des acteurs territorialisés identifient et pour lequel – ou à l'aide duquel – ils se mobilisent et constituent une proposition politique. De ce point de vue, une branche des sciences régionales se distingue clairement par sa volonté à endogénéiser l'espace et le temps à l'analyse.

Pour Colletis-Wahl *et al.* [2008] l'économie territoriale poursuit deux grands objectifs : « *first, it aims to understand emerging socioeconomic questions (concrete, situated and dated) Second, it tries to build a renewed theoretical approach based on the assertion that spatialities and temporalities are not neutral frames, but, on the contrary, constitutive elements of socioeconomic transformations. In order to reinforce this proposition, disciplinary barriers need to be bridged. Ties need to be strengthened in particular between economics (especially the institutionalist approach) and geography* ». Sur ces deux points en effet, la rencontre semble possible, voire facilitée. Si la géographie sociale a dans un premier temps pris ses distances avec des sciences régionales spatialistes [Di Méo, 2014], les évolutions dans les deux champs disciplinaires concourent aujourd'hui à une rencontre fertile et enrichissante. Ce projet renvoie à d'autres avant lui, notamment en géographie industrielle qui, bien que moins active aujourd'hui s'est largement nourrie de ces approches croisées [Daviet, 2005].

A cela s'ajoute un certain nombre de mutations des objets de recherche qui mettent la géographie au cœur de la réflexion. Tout d'abord l'objet matériel est secondarisé, il n'est plus nécessairement central dans la réflexion : comment évaluer, par exemple, la capacité d'agir des acteurs et de s'organiser rationnellement ? On observe aussi un développement fort des services, non-matériels, et la prise en compte de plus en plus importante de la valeur environnementale, non-marchande, des biens et services. Sur la question des échelles, la pertinence revient désormais à l'échelle méso-économique, réel niveau d'appréhension des dynamiques sociales et de marché. Lequel ne dépend plus uniquement du comportement d'un individu (entrepreneur, propriétaire, gestionnaire) ni d'une dynamique nationale (la filière-bois française), mais d'allers-retours entre ces échelles et des regroupements situés, fruits d'une volonté d'action collective [Lajarge et Roux, 2007 ; Pecqueur, 2009, 2007]. Cette « territorialisation » de l'économie apparaît comme l'une des clés de lecture de la réorganisation industrielle: le territoire est désormais envisagé comme un « gisement potentiel de compétitivité » [Pecqueur, 2014a]. Le territoire peut introduire une forme d'amendement aux lois du marché et apporter de nouvelles logiques coopératives, d'arrangement, de régulation. Les stratégies développées par les acteurs dans le cadre d'un recours au territoire sont d'importants modificateurs des dynamiques économiques et sociales dont il est primordial de comprendre les raisons de l'émergence. Deux axes semblent se distinguer pour explorer ce vaste champ.

Tout d'abord, l'approche institutionnelle dont s'inspire l'économie territoriale présente l'avantage d'un raisonnement en termes de dynamiques multi-échelles, plus à même de rendre compte la dialectique local-global qui caractérise les dynamiques économiques au sein des territoires. Le portage de projets à dimension territoriale nécessite une implication forte de la part d'acteurs engagés qui assurent le rôle de pivot avec les niveaux supérieurs et de relai entre les différents acteurs impliqués [Lacquement et Chevalier, 2016]. Enfin, cette approche positionne l'acteur en tant que sujet social au cœur de la démarche et donne ainsi une place déterminante aux réseaux d'interconnaissances. Ces réseaux peuvent prendre des formes variées et confèrent des avantages stratégiques à leurs membres (apprentissage collectif, partage de l'information). Ils peuvent se mettre en place

librement ou être un produit de l'action publique lorsque cette dernière cherche à instaurer des structures résiliantes formalisées à des fins de développement ou de médiation [Torre, 2016]. L'économie territoriale, à travers ses différents objets, SPL, districts ou milieu, porte l'approche évolutionniste du rôle des relations et de la distance dans l'innovation et la compétitivité. C'est sur cette question clé des modes de coordination entre acteurs que se base la démarche analytique développée par **l'École des proximités**.

Ensuite, la révolution industrielle et la division spatiale du travail ont engendré une extension considérable des marchés accessibles aux producteurs, renforcée plus tardivement par l'industrialisation et la mondialisation. Néanmoins, devant la phase de désindustrialisation et la montée en puissance des considérations sociales et environnementales actuelles, on assiste maintenant à une forme de retour de modes de consommation alternatifs au premier rang desquels se trouvent les secteurs agricoles, artisanaux et énergétiques. Ce mouvement de retour à une dynamique locale de consommation-production s'explique en grande partie par la mobilisation de valeurs socio-environnementales (responsabilité environnementales, développement durable, terroirs...), compensant le manque de compétitivité qu'accuse une production locale. La demande, dans ces cas particuliers, s'avère être moins sensible au prix (en théorie) qu'à la préférence du consommateur pour le local et les valeurs qu'il y attribue (bien et services spécialisés). En d'autres termes, « *le territoire devient un espace central de coordination entre les acteurs cherchant à résoudre des problèmes productifs inédits* ». [Pecqueur, 2007, p. 53]. Ce glissement peut se traduire par la construction de **ressources territoriales** via la valorisation d'actifs spécifiques (facteurs culturels, historiques, savoir-faire).

Ces deux approches combinées rejoignent finalement la posture de Gabriel Colletis et Bernard Pecqueur qui, pour s'attaquer à la question du développement territorial à travers les « *facteurs de concurrence spatiale* », proposent d'en retenir « *une représentation [qui] met l'accent sur la question décisive de la coordination ainsi que sur celle de la création de ressources* » [Colletis et Pecqueur, 2005, p. 69].

Néanmoins ces approches ne peuvent se satisfaire à elles-mêmes, et il semble nécessaire d'aborder la question de leurs dynamiques pour ne pas proposer une vision figée du territoire ou du système de production. Au vu des récents développements évoqués précédemment, la question de l'innovation semble indissociable de celle de l'adaptation. Or les changements sont aujourd'hui nombreux, dans la société bien sûr, mais aussi dans les modes de consommation (voire dans la consommation elle-même) et, plus fortement encore, au niveau environnemental et climatique. L'innovateur est en quelque sorte l'interprète de la société, celui dont les nouvelles règles sont imitées et adoptées. Il ne peut être déconnecté du social et de ses reconfigurations. Les nouvelles formes de mobilité et d'habiter amènent par exemple des questionnements inédits en matière d'organisation des territoires, non seulement sur un plan économique mais aussi démocratique. Ces incertitudes posent avec insistance la question des trajectoires de développement à co-construire mais aussi, plus largement, de leur potentiel de transformation des systèmes en place et des transitions anticiper ou à encourager. C'est à ce vaste chantier que s'attèlent par exemple les *sustainability studies* ou l'écologie territoriale. La suite de cette partie est

consacrée à l'approfondissement des deux piliers des sciences régionales qui servent de cadre dans cette thèse : les dynamiques de proximité et l'économie des ressources. Un second temps est dédié à une prise de recul et à une ouverture en mobilisant des apports sur les questions d'innovation et de transition.

Chapitre 2

Proximités, ressources et systèmes dynamiques : clés de compréhension du développement durable des filières et des territoires

Fortes des développements précédents et contribuant au tournant territorial amorcé par certains courants de la géographie et de l'économie, plusieurs approches se sont développées en se focalisant sur de nouveaux objets clés : les modes de coordination et les ressources. Ce chapitre mobilise les apports de l'économie des proximités et de l'approche par les ressources pour amener une lecture originale des dynamiques filière-territoire dans un contexte de développement durable. Il propose ensuite une mise en dynamique de l'ensemble et ouvre des pistes d'analyse et de réflexion autour du concept de transition.

1 École et théories de la proximité

La proximité est aujourd'hui un élément de langage commun dont l'emploi dépasse très largement le champ de la recherche. On la retrouve ainsi dans les discours politiques à différentes échelles, parfois même contradictoire, pour assoir une légitimité ou justifier de choix. On retrouve cette rhétorique aussi bien de la part des pouvoirs publics pour accroître l'efficacité de leurs actions et expliquer les politiques que du côté des collectifs territoriaux qui, à contre-pied, activent les proximités pour s'organiser et se coordonner sur base locale, éventuellement contestataire.

1.1 Naissance et ambition des théories de la proximité

On date généralement la naissance du groupe par la publication du numéro spécial de la *Revue d'économie régionale et urbaine* de 1993 qui pose les bases du concept de proximité [Bellet *et al.*, 1993]. Le groupe fondateur « Dynamiques de proximités » rassemble à l'origine des praticiens de l'économie régionale et de l'économie industrielle autour d'un projet commun, au service d'une problématique partagée : les problèmes de coordination productive et la prise en compte explicite de leur dimension spatiale [Bouba-Olga *et al.*, 2009 ; Bouba-Olga et Grossetti, 2008].

À ses débuts, l'école de la proximité est elle aussi influencée par le regain d'intérêt autour travaux menés par Alfred Marshall [1919] sur les districts industriels, à travers les notions d'*atmosphère* et d'*externalité*. Elle s'inscrit aussi dans le prolongement des travaux menés au sein du GREMI sur les milieux innovateurs à la nuance (de taille) près qu'elle ne part pas du postulat territorial mais qu'elle cherche précisément à le déconstruire. Le niveau pertinent de l'analyse n'est plus configuré par avance, il résulte des différentes pratiques et représentations des acteurs. Comme le souligne [Talbot, 2008], les proximités se démarquent des travaux précédents « *en insistant sur le fait que les conditions à la coordination, comme par exemple l'existence d'une confiance entre les acteurs, ou bien les formes d'action collectives qui en résultent à l'instar des territoires, sont des construits* » (p. 291). Cette vision se rapproche de celle développée par les géographes. Un peu à contre-pied des théories sur l'agglomération, l'école des proximités se développe donc sur l'idée de relativiser la primauté du local dans les formes d'organisation et de développement. Cette relativisation permet de ne plus appréhender l'espace uniquement en termes de (co-) localisation des activités et des acteurs mais bien de « *retrouver in fine, [...] le territoire comme construit organisé* » [Zimmermann, 2008, p. 106]. De plus, l'espace ainsi retrouvé est considéré comme l'une des clés de la coordination entre acteurs. L'objectif consiste alors non pas seulement à prendre en compte mais bien à « *endogénéiser* » cette dimension spatiale à l'analyse [Bouba-Olga *et al.*, 2008] pour comprendre les phénomènes de coordination à travers l'étude des institutions et des interactions situées, c'est-à-dire « *encastrés dans leur environnement et leur territoire, comme élément essentiel* » [Rallet, 2002].

Avec du recul, trois catégories d'enjeux fondateurs – mais toujours actuels – semblent avoir constitué la « feuille de route » des économistes de l'école de la proximité [Torre

et Talbot, 2018] : des enjeux théoriques d'une part (établir des liens entre économie industrielle et régionale à travers une approche hétérodoxe fondée sur le principe d'interaction située), des enjeux empiriques et sociétaux d'autre part (en réponse à l'intérêt croissant des pouvoirs publics pour la dimension locale de la compétitivité, mais aussi aux transformations du travail et des mobilités par exemple) et enfin des enjeux académiques (volonté de constituer une communauté scientifique interdisciplinaire et influente au sein des sciences régionales). Cette flexibilité a permis l'analyse de nombreux objets d'étude sur des terrains variés mais aussi l'émergence de thématiques récurrentes faisant évoluer l'approche. On pourra par exemple noter l'intérêt porté au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), conférant aux acteurs le don d'ubiquité, capacité d'être à la fois *ici* et *ailleurs*, relativisant fondamentalement la notion de distance [Rallet et Torre, 2007 ; Torre, 2010].

Vingt-cinq ans après les premiers travaux, les apports de l'école de la proximité sont nombreux et pour certains partagés avec d'autres approches conceptuellement proches et ayant connu des développements parallèles comme les milieux innovateurs. Aujourd'hui l'approche par les proximités est utilisée dans d'autres disciplines comme les sciences de gestion ou étendu à des thématiques plus diversifiées : aménagement du territoire, négociation environnementale [Torre et Zuindeau, 2009], gestion des conflits [Gallaud, 2006], économie circulaire [Beurain et Brullot, 2011] ou encore développement territorial [Torre, 2018a]. L'analyse ne s'intéresse aujourd'hui plus uniquement aux relations entre entreprises mais aussi avec les différents groupes d'acteurs qui composent et interagissent l'écosystème territorial. Comme le résume [Torre et Talbot, 2018], « *la conception repensée du lien entre espace et proximité, qui s'impose en économie spatiale et dans les sciences régionales, ainsi que l'intégration d'éléments provenant des approches organisationnelles et institutionnelles, ont permis l'ouverture de la boîte noire des externalités de proximité* » (p. 924). Ceci en fait, à notre sens, un outil particulièrement adapté et propice à l'analyse d'une filière économique en lien avec ses composantes territoriales. Encore très marginalement utilisée pour analyser le secteur forêt-bois, l'école des proximités a néanmoins démontré sa pertinence pour l'analyse des réseaux d'acteurs entre producteurs, transformateurs et négociants dans la filière bois limousine [Rouaud *et al.*, 2016, 2015] et pour l'étude des conflits au sein des territoires forestiers [Beurain et Rouaud, 2017].

Forte de ses nombreux développements, la généalogie des différents types de proximité s'est complexifiée au cours du temps. Une véritable « grammaire des proximités » est désormais nécessaire pour permettre d'expliquer concrètement les problématiques spatiales et relationnelles de coordination, faisant de l'approche proximate un outil mobilisable dans une approche géographique. Nous en détaillons ci-après les grandes lignes avant de préciser notre positionnement pour l'analyse de la filière forêt-bois.

1.2 Précis de grammaire des proximités

Les développements théoriques et empiriques menés par les économistes de la proximité ont généré un foisonnement de propositions pour enrichir le cadre analytique. La

rétrospective réalisée par [Filippi *et al.*, 2018] récapitule les faits marquants successifs ayant émaillé l'évolution du concept et identifie, à travers l'analyse de réseau des contributeurs au courant, les différentes familles qui se distinguent aujourd'hui. La dichotomie principale permet d'identifier deux écoles, l'une dite *française*, l'autre *hollandaise*, par métonymie avec l'origine de leurs principaux contributeurs. L'école française ou *french school of proximities* [Torre, 2008a] s'inscrit initialement dans la tradition des sciences régionales et des travaux sur les SPL ou les milieux innovateurs. Elle s'appuie au départ sur deux types proximités structurantes (géographique et relationnelle), plus tard déclinées en de nombreux sous-segments. Les différentes filiations et propositions élaborées par le groupe « Dynamiques de Proximités » sont présentées ci-après. Parallèlement, un autre courant de pensée proximiste s'est développé aux Pays-Bas sous l'impulsion de [Balland *et al.*, 2015 ; Boschma et Frenken, 2010 ; Boschma, 2005]. L'école hollandaise, disciplinairement très liée à la géographie économique évolutionnaire, propose de subdiviser les proximités en cinq catégories (cognitive, organisationnelle, sociale, institutionnelle, géographique), dans un double effort à la fois d'opérationnalisation et quantification de ces dernières. Cette approche cible principalement les questions de diffusion de l'innovation et des réseaux de connaissance dans les entreprises dans une vision managériale. La dimension spatiale tend à être marginalisée par ce découpage et son rôle minoré. Dans la suite de cette partie et au cours de cette thèse, la référence à la théorie de la proximité fera implicitement référence à l'école française.

Les proximités représentent des potentiels qui nécessitent d'être activés par les acteurs. Elles sont construites et ne préexistent pas à leur activation dans le sens où leurs effets, positifs ou négatifs, ne s'exprimeraient pas autrement. Comme le souligne André Torre [2018a], il est impossible de conférer, *a priori*, une valeur morale, un caractère avantageux ou au contraire nuisible à ces proximités, qu'elles soient géographiques ou relationnelles.

1.2.1 Proximités géographiques

La première des deux grandes catégories de proximité, la proximité géographique, témoigne de la volonté première d'intégrer l'espace à l'analyse. Bien que faisant l'objet d'un large consensus dans son acception, l'utilisation même du terme de proximité *géographique* a parfois suscité des débats, d'aucuns préférant le terme de proximité *physique* ou *spatiale* [Bouba-Olga *et al.*, 2008], argumentant que la géographie ne pouvait se retrouver amputée de sa dimension sociale. Bien que nous souscrivions à cette retenue sémantique, nous utiliserons par la suite le terme *géographique* pour référer à ce type de proximité ; par souci de cohérence avec la majorité des travaux publiés sur le sujet.

La proximité géographique se rapporte à la distance qui sépare deux acteurs ou éléments, humains ou non-humains [Gilly et Torre, 2000]. Dans sa forme la plus concrète elle est absolue, c'est-à-dire métrique, quantifiable, mais elle est aussi plusieurs fois relative, pondérée de coûts (monétaires, temporels, technologiques) et par la subjectivité des acteurs [Torre et Filippi, 2005 ; Torre et Rallet, 2005]. Dans sa dimension objective, elle tiendra

par exemple compte de caractéristiques topographiques et des infrastructures en matière de mobilité. En effet, le coût de franchissement d'une distance physique donnée ne sera pas le même selon que les acteurs se trouvent de part et d'autre d'un massif montagneux ou en plaine, qu'ils soient reliés par un réseau routier secondaire ou une ligne ferroviaire à grande vitesse. À ces moyens techniques de réduire le coût en temps du franchissement de cette distance s'ajoute bien sûr des conditions d'ordre financier, directement imputables au différentiel de richesse entre individus [Torre, 2018a]. La proximité géographique et sa facilité d'activation vont donc dépendre de la localisation des acteurs et de leur capacité à s'en abstraire, dans le cas d'un éloignement, ou à en jouer, dans le cas d'une co-localisation. Dans sa dimension subjective, la proximité géographique est relativisée par la perception même qu'en ont les différents acteurs [Torre, 2009a]. Ainsi, cette proximité peut tout à la fois s'accroître ou diminuer selon la perception qu'a un acteur de la distance qui le sépare des autres avec lesquels il interagit. Il faut le souligner, la proximité géographique est d'essence neutre, la distance seule n'impliquera pas son activation [Beurain *et al.*, 2017]. Une signification intersubjective apportée au même espace par deux acteurs ne « *repose sur aucune connexion positive des individus et n'implique pas une relation systématique* » [Talbot, 2008]. En d'autres termes, la proximité géographique serait une ressource latente, elle constituerait une « *mise en disponibilité relationnelle* » [ibid.].

Cette vision est trop limitante pour [Torre, 2008a] car elle occulte les effets propres, spécifiques, de la proximité géographique dont le caractère mobilisable va de pair avec l'attitude que développent les acteurs vis-à-vis de celle-ci. En effet, selon leurs objectifs, stratégies, désirs d'interaction ou de tranquillité, les individus pourront percevoir la proximité géographique comme satisfaisante ou au contraire comme génératrice d'externalités négatives. Pour bien baliser les deux phénomènes et leurs effets, [Torre, 2010] distingue proximité géographique *recherchée* et *subie*.

Proximité géographique recherchée

Lorsqu'elle est recherchée, elle correspond à « *la quête d'acteurs cherchant à satisfaire une demande de proximité géographique à d'autres acteurs économiques ou sociaux, à des ressources naturelles ou artificielles, à des lieux ou à des objets techniques* » [Torre, 2010]. C'est une démarche active qui peut déboucher sur un rapprochement permanent ou plus ponctuel.

Dans sa dimension *permanente* la proximité géographique est jugée satisfaisante lorsqu'elle répond à la demande exprimée par les acteurs en termes de localisation. C'est par exemple le cas d'entreprises partenaires cherchant à co-localiser leur activité afin d'en partager les bénéfices mutuels (facilité logistique, réduction des frais fixes, besoin d'interaction fréquente), à se rapprocher de leurs clients, des fournisseurs ou des centres de décision. La proximité à la ressource est elle aussi importante, notamment dans le secteur forestier où les unités de transformation sont généralement implantées proches des zones de production forestière. Enfin cette demande de proximité géographique peut aussi s'exprimer à travers les choix résidentiels des individus qui préféreront une commune

plutôt qu'une autre en raison de son offre en termes d'emploi, d'éducation, d'infrastructures ou encore de culture.

Lorsqu'elle n'est pas le fait d'une localisation particulière mais engendrée par un déplacement ou une mobilité de plus ou moins long terme, la proximité géographique peut être *temporaire*. Elle résulte par exemple de la volonté des acteurs de se rencontrer pour initier une coordination, de se rapprocher d'un emploi ou d'un service. C'est le cas lors de réunions périodiques jalonnant un projet, mais aussi de rencontres formelles ou informelles au cours d'événements comme les salons professionnels, foires ou fêtes par exemple. Conçue à travers cette approche temporelle la proximité ne correspond plus à un état strictement statique, figé à un instant donné, de la distance physique séparant les individus. Les propositions principalement apportées par Torre [2011, 2008b] sur la notion de proximité géographique temporaire constituent un premier pas vers une approche dynamique des proximités.

Proximité géographique subie

A l'inverse des exemples précédents, la proximité géographique peut également être subie, c'est-à-dire être imposée et génératrice de nuisances liées à la localisation des acteurs ou des activités [Torre et Beuret, 2012]. Les interférences potentiellement génératrices de tensions ou de conflits sont regroupées en trois catégories [Torre, 2009a] : superposition (conflits d'usage de l'espace), contiguïté (litiges portant sur les délimitations de l'espace) et voisinage (externalités négatives liées à l'exercice d'une activité). Le dernier cas se retrouve fréquemment dans l'industrie, y-compris du bois, lorsque les entreprises sont incriminées pour différents types de pollution. Ces interférences subies nuancent le caractère bénéfique de la proximité et rejettent l'idée que cette dernière exerce systématiquement une influence positive, conception néanmoins très rependue et largement mise en œuvre dans les politiques d'aménagement et de développement local depuis les années 1950.

1.2.2 Proximités relationnelles

La proximité relationnelle complète la première mais a fait l'objet de nombreuses discussions et débats au cours de ses développements récents. Elle correspond à la manière dont s'organisent les relations entre acteurs, à ce qui les détermine mais aussi à ce qu'elles construisent, en dehors du cadre de la proximité géographique. Deux grandes filiations coexistent au sein de l'école française quant à l'approche à adopter pour l'étude de la proximité relationnelle : interactionniste et institutionnaliste [Gilly et Lung, 2005]. La première assimilant la proximité relationnelle à une proximité *organisée*, répondant à deux logiques d'appartenance et de similitude ; la seconde identifiant deux types de proximité relationnelle : *organisationnelle* et *institutionnelle*. Nous présentons ici les deux courants dans leurs grandes lignes avant de revenir sur leur (in)compatibilité supposée et de préciser l'approche retenue pour ce travail. Les différents courants sont repris dans la FIGURE 6.

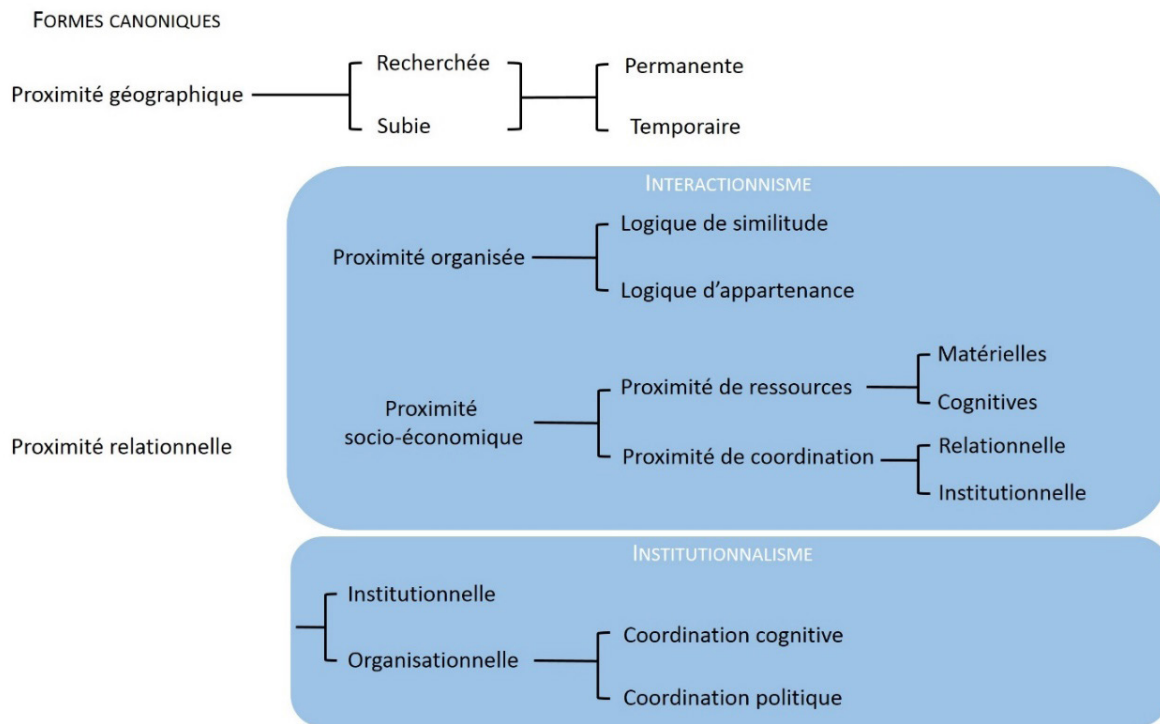


FIGURE 6. Arborescence des différentes familles de proximité

Approche interactionniste

Dans l'approche interactionniste, la proximité relationnelle est assimilée à une proximité dite *organisée* et « renvoie globalement aux capacités d'interactions des individus et d'agencement de leurs activités, capacités largement dépendantes de l'ensemble des connaissances qui vont permettre aux individus d'interagir » [Beaurain et al., 2017, p. 25]. Deux logiques structurent la capacité de l'organisation²⁶ d'interagir avec ses membres [Polge et Torre, 2018 ; Torre et Rallet, 2005]. Une logique de *similitude* qui correspond à l'adhésion des acteurs à des catégories mentales communes par le truchement d'un cadre cognitif partagé. Elle permet la constitution d'une communauté autour de savoirs et de références communes facilitant les interactions entre individus sans connaissance mutuelle *a priori* (partage de valeurs, de croyances). La logique *d'appartenance* traduit quant à elle un certain nombre de règles et de routines qui, au sein d'une organisation ou d'un réseau, permettent l'interaction en pratique. L'interactionnisme considère les interactions comme l'unité de base constitutive de la société et se concentre sur la dimension cognitive des rapports sociaux. Les actions délibérées des acteurs ne sont pas contraintes par une structure supérieure même si les interactions sont orientées par les relations qu'entretiennent les individus entre eux. Ainsi, chacun agit en tenant compte du comportement des autres acteurs, chaque partie étant réciproquement influencée par l'autre (par la relation qu'elles entretiennent). Cette conception permet d'éviter l'écueil de l'agent représentatif et de l'individualisme méthodologique parfois reproché aux interactionnistes [Torre, 2008a].

Note 26 | L'organisation est un terme générique qui désigne ici « tout ensemble structuré de relations, sans préjuger de la forme de la structure. Ce peut être une entreprise, une administration, un réseau social, une communauté, un milieu » [Rallet et Torre, 2004].

Dans une ambition de clarification, Bouba-Olga et Grossetti [2008] proposent plusieurs ajustements visant à préciser l'approche interactionniste et à lever « *un certain nombre d'ambigüités qui pénalisaient jusque-là les approches en termes de proximité* » [ibid., p. 326]. Ils proposent notamment de segmenter la proximité *socio-économique* (la notion de proximité *organisée* étant trop restrictive) en proximité de ressources (matérielles et cognitives) et de coordination (relationnelle et de médiation). Cette proposition se veut aussi opérationnalisante en proposant des catégories directement confortables au terrain et en affirmant que l'analyse doit porter à la fois sur les niveaux d'action individuels et collectifs, prenant ainsi ses distances avec une approche interactionniste stricte centrée sur les individus.

Approche institutionnaliste

Les tenants d'une approche institutionnaliste identifient quant à eux deux types de proximités relationnelles. L'une, *institutionnelle*, s'appuie sur l'appartenance à une communauté partageant des significations communes portées par les institutions, c'est-à-dire un espace commun de règles et de représentations ; l'autre, *organisationnelle*, réfère à la structure qui lie les individus, produit d'une coordination cognitive et politique. En d'autres termes, et reprenant la dichotomie opérée par Commons [1934] entre institution et organisation, « *la proximité institutionnelle joue un rôle décisif en tant qu'elle marque un accord, provisoire, des acteurs sur les valeurs et croyances qui sous-tendent leurs actions, tandis que la proximité organisationnelle apparaît comme le prolongement factuel de l'institution* » [Beaurain *et al.*, 2017, p. 25]. Les institutionnalistes s'appuient majoritairement sur les travaux relevant de l'*old institutionalism* [Commons, 1934 ; Veblen, 1898], définissant les institutions comme des « *idées communes en acte au service d'une finalité*²⁷ » [Talbot, 2008, p. 297]. D'autres comme Pecqueur et Zimmermann [2004] partent de la définition des institutions donnée par la nouvelle économie institutionnelle de Douglass North [1990] comme un ensemble de règles formelles et informelles encadrant les pratiques des acteurs économiques et distinguent interactions directes (organisationnelles) et indirectes (institutionnelles).

Pour Damien [Talbot, 2010], la principale limite de l'approche interactionniste est d'accorder le primat aux phénomènes cognitifs, passant de fait le rôle joué par les institutions – et donc la dimension politique de la proximité – sous silence. Il défend l'idée que la proximité est avant tout un fait institutionnel, en opérant une distinction entre fait brut et fait institutionnel (c'est-à-dire entre distance et proximité) à la manière de Searl [1998]. La proximité trouve son sens dans les fonctions que lui attribuent collectivement les acteurs : faciliter les interactions et attribuer un usage à l'espace dans le cas de la proximité géographique et permettre une coordination politique et cognitive pour la proximité

Note 27 | Plus explicitement, il s'agit d'une « *structure sociale durable, faite d'éléments symboliques, d'activités sociales et de ressources matérielles. Tenant compte de la dualité pensée / action, l'institution est à la fois la règle et le comportement, la représentation et les pratiques, les habitudes de pensée et de faire, sans que les uns ne soient réductibles aux autres* » [Talbot, 2010, p. 133]. Elle intègre le caractère stratégique de sa construction et reflète la capacité des acteurs à anticiper et à se projeter selon le concept de futurité développé par Commons [1934].

organisationnelle. Cette approche donne de l'importance au travail politique des acteurs et à la répartition asymétrique des ressources de pouvoir dans la construction de l'action collective.

TABLEAU 2. Caractéristiques des deux grandes filiations proximistes (adapté d'après [Beaurain *et al.*, 2017 ; Colletis-Wahl, 2008 ; Doré, 2018]).

	Approche interactionniste	Approche institutionnaliste
Individus	Rationalité limitée, individualisme	Rationalité située, hol-individualisme
Institutions	Pas de prise en compte des structures collectives autre que micro-institutions Parfois influence indirecte sur la proximité géographique	Institutions au sens <i>old institutionalism</i> ou régulationniste Structures collectives qui surdéterminent les représentations et les comportements Dynamiques économiques résultent des relations individus-institution
Proximité géographique	Distance relative et pondérée entre les acteurs	Distance relative et pondérée entre les acteurs
Proximité relationnelle	Qualité des relations interindividuelles Proximités co-construites (similitude, confiance) Rôle clé de la dimension cognitive	Qualité des coordinations individuelles et collectives Proximités produites par les interactions individus/institutions Asymétrie des positions et rôle du politique
Coordination	Interactions interindividuelles (libre-arbitre) Eviter la sursocialisation (interaction individuelle suffisante) Eviter un déterminisme trop important des institutions	Interactions individus-institutions Dimension collective superposée à l'interrelation entre acteurs Dimension routinisée des institutions qui surdéterminent les interactions
Réseau	Somme des relations interpersonnelles	Objet mésoéconomique constitutif des dynamiques territoriales
Territoire	Encastrement réticulaire (proximité géographique x organisée)	Processus collectif (apprentissage et représentations)
Gouvernance locale	Processus de concertation Etablissement d'un projet collectif	Processus de négociation Résolution des problèmes et conflits sur la base des asymétries de pouvoirs

1.2.3 Compatibilités et approche pragmatique

Le débat entre les deux approches a principalement pris la forme de communications lors de colloques ou d'articles publiés dans les numéros spéciaux de la *Revue d'économie régionale et urbaine*, notamment en 2008 et 2018. Ce sont plutôt leurs divergences qui ont été mises en avant dans un premier temps, en soulignant qu'elles étaient conceptuellement plus concurrentes que complémentaires. L'une des principales différences provient de la question de l'antériorité de l'institution. L'approche interactionniste aura plutôt tendance, en s'appuyant sur les proximités cognitives, à mettre en lumière les facteurs déterminants de la construction des institutions. Pour les institutionnalistes, les institutions sont à la fois le cadre et le produit de l'action collective dont la réunion forme la proximité institutionnelle [Talbot, 2008]. Dans la comparaison qu'il en fait, Kristian Colletis-Wahl [2008] conclut à une non-complémentarité des deux positionnements, rivaux sur leur conception des dynamiques territoriales : « [ils] privilégient des formes différentes de dynamiques économiques.

Plutôt territoriales concernant les approches institutionnalistes historiques, plutôt résilientes concernant les approches interactionnistes » (p. 262).

L'approche institutionnelle est, au départ, nourrie par la théorie de la régulation dans son rapport au territoire [Colletis-Wahl, 2008] mais elle prend peu à peu ses distances, influencée par l'économie des conventions plus à même d'intégrer l'espace à l'échelle des méso-systèmes [Doré, 2018 ; Duez, 2011b ; Gilly et Pecqueur, 1995]. L'économie des proximités reste un champ en construction, évolutif, au sein duquel les positions ne sont pas cristallisées et les deux approches semblent permissives. Ainsi, certains interactionnistes adoptent des postures holindividualistes [Chanteau, 2003] et des institutionnalistes font référence au néo-institutionnalisme plutôt qu'à l'institutionnalisme historique [Colletis-Wahl, 2008]. Pour Doré [2018] c'est ici que se situent les ponts potentiels car « *l'institutionnaliste historique n'est pas incompatible avec la prise en compte des interactions dans les proximités. Ainsi, l'approche de la proximité doit se caractériser par une approche holindividualiste analysant le « méso-système » résultant « du jeu des acteurs » en même temps « qu'enchâssé dans et articulé avec les macro-structures »* (p. 988, citant [Gilly and Lung, 2008]).

Dans l'analyse développée pour cette thèse, je souscris à la remarque de Torre [2008a] selon qui « *la question [...] n'est pas tant celle d'un déterminisme fondé sur l'individualisme, l'holisme, ou leurs variantes interactionnistes et institutionnalistes, que celle d'une pragmatique de l'action* » (p. 331). L'avantage des nombreuses définitions et approches développées par l'économie des proximités est de permettre une coloration de l'analyse selon les besoins du cas étudié, insistant sur le rôle de telle ou telle proximité, sur l'individu ou sur la structure, sans rejeter les autres apports [Bouba-Olga et Grossetti, 2008]. Pour Torre [2008a], ce « *camaïeu d'approches* » est le résultat de la construction itérative d'une théorie de la proximité qui reflète la diversité d'influences et d'emprunts à d'autres disciplines. Cherchant à valoriser cette diversité – et laissant là le débat portant fertile – les approches proximitistes se retrouvent surtout sur la nécessité d'interroger avant tout les pratiques des acteurs dans un va-et-vient permanent avec le terrain. Non sans faire écho à la pratique de la recherche revendiquée par bon nombre de géographes, c'est dans cet esprit que nous mobilisons les différents apports de l'école des proximités. Aussi, dans la suite de ce manuscrit nous nous rapporterons principalement aux deux notions de proximité géographique et organisée, non pas par rejet des autres propositions mais dans un souci de simplification et afin de ne pas induire de déséquilibre au profit d'une forme de proximité relationnelle « a-spatiale » [Polge, 2015].

Proximités et géographie

Bien qu'apparemment très proche des questions que soulève la géographie comme discipline académique, l'école de la proximité n'a pas engendré grand nombre de travaux dans le domaine, les géographes s'appropriant peu ses concepts. Pour Grandclement [2012] cette distanciation provient notamment des différentes définitions de la proximité organisée, régulièrement décrite comme étant d'essence a-spatiale. À l'inverse, la proximité

géographique a aussi été perçue par les géographes comme une notion et une approche réduisant la portée de leur travail et les approfondissements proposées en géographie [Bouba-Olga et Grossetti, 2008]. Torre et Talbot [2018] pointent quant à eux des concurrences académiques en termes d'objet d'étude qui auraient, elles aussi, limité le rapprochement entre les deux disciplines et la réalisation de travaux communs.

1.3 Rôle des proximités dans le développement territorial

1.3.1 Congruences et divergence entre proximité et SPL

Au regard de ce qui a été présenté, les deux approches du développement territorial et des proximités présentent de nombreux points communs : importance accordée aux relations spatiales, volonté de réhabiliter la dimension sociale et institutionnelle des relations économiques. Néanmoins, et bien qu'à l'origine l'école des proximités tire une partie de son influence des travaux portant sur les SPL et les milieux, les deux courants vont quelque peu diverger. En cause notamment, la volonté de se détacher d'un lien au lieu trop déterministe (tout expliquer par le local). De plus, comme le souligne André Torre, « *au reproche du présupposé localiste s'est ajoutée la critique d'une vision des proximités avant tout considérées sous l'angle géographique et porteuses d'un contenu forcément positif* » [Torre, 2018a, p. 1045]. L'économie de la proximité ne se satisfait donc pas de l'utilisation du terme « proximité » dans le champ des systèmes productifs locaux, où elle resterait une donnée locale et spatiale, sinon une métrique. Cette distinction sur laquelle se fonde l'approche des proximités a ainsi entretenu une certaine distance entre les deux courants, laquelle fait toutefois l'objet d'un intérêt renouvelé [Torre et Talbot, 2018].

Les travaux menés ont notamment montré comment se construisaient les relations entre les entreprises et leur territoire ainsi que des diverses configurations spatiales que cela pouvait engendrer. À la base de ses configurations se trouvent précisément les modes de coordinations des acteurs et les relations de proximité. Or nous l'avons vu ces dernières ne reposent pas uniquement sur des logiques locales et lorsque ces dernières sont mobilisées elles ne sont d'ailleurs pas toujours gage de consensus. L'enjeu devient d'articuler les niveaux d'action des acteurs (individuel/organisation, local/global) pour prendre en compte la complexité induite par ce jeu d'échelles [Bouba-Olga et Grossetti, 2008]. Cet exercice délicat est le fait d'un certain nombre de *gatekeepers* publics ou privés qui assurent à la fois la cohérence du système dans la proximité géographique et son inscription dans les circuits plus larges [Rychen et Zimmermann, 2008]. Ce processus n'est bien sûr pas sans rappeler une certaine similitude avec la construction territoriale. L'espace n'est pas ici non plus un simple support mais constitue un assemblage de ressources auquel les proximités peuvent faciliter ou compromettre l'accès. En effet, pour les proximités aussi le territoire est un construit fragile, en constante reconfiguration, au gré des relations de proximité qui lui donnent corps ou l'éteignent [Torre et Beuret, 2012]. Pour Zimmermann [2008], c'est même de la rencontre entre les différents types de proximités (et non de leur opposition) que naît le territoire comme construit organisé. La proximité permet de délimiter des frontières entre groupes sociaux et porteurs de projets, elle va créer un « dedans » et

un « dehors », permettant ainsi d'inclure ou d'exclure certains acteurs [Talbot, 2010]. Rejoignant les propositions précédentes, il faut donc en conclure que « *les proximités ne peuvent s'enfermer dans [les] découpages administratifs et doivent s'en affranchir pour pouvoir se déployer en termes de systèmes économiques et faire la part belle aux initiatives des acteurs locaux* » [Torre et Talbot, 2018].

1.3.2 Les moteurs du développement territorial : production et gouvernance

Pour Torre [2018b], le développement territorial est engendré par l'action simultanée de deux moteurs : la production et la gouvernance. Sans porter de jugement à ce stade, le développement passe tout d'abord par la production et les différents leviers qui la favorisent : l'innovation technologique et les réseaux de relations. Les systèmes productifs locaux et autres TIMs occupent ici une place prépondérante pour expliquer les facteurs de compétitivité et comprendre comment se structurent – mais aussi se contrôlent [Talbot, 2018] – les activités en lien avec le territoire et vers l'extérieur. De plus, nous avons vu précédemment que le versant productif ne peut aujourd'hui plus faire l'impasse ni sur les questions sociales, notamment de localisation ou de délocalisation, ni sur les questions de durabilité qui bouleversent les modes de production [Boidin et Zuindeau, 2006] et sollicitent plus que jamais les proximités relationnelles dans la gestion des problèmes environnementaux [Torre et Zuindeau, 2009].

Ensuite, l'activation conjointe des proximités géographiques et relationnelles permet l'émergence de modes de coordination *ad hoc* et multi-acteurs pouvant entraîner la mise en place d'une forme de gouvernance territoriale [Le Galès, 2004 ; Leloup *et al.*, 2005]. L'une des idées du concept est que les décisions politiques et leur mise en œuvre ne sont plus uniquement le fait des détenteurs du pouvoir légal, mais aussi d'acteurs et d'organisations localisés [Di Méo et Buléon, 2005]. La gouvernance territoriale découle alors à la fois de la volonté des populations locales de prendre part au développement comme forme de revendication démocratique mais aussi du retrait progressif de l'État n'intervenant plus qu'à distance [Beuret et Cadoret, 2008 ; Epstein, 2005]. La gouvernance est ainsi donnée par la structure des réseaux d'acteurs et des institutions qui permettent au territoire construit de se démarquer à la fois des autres territoires mais aussi des niveaux nationaux et européens, dans lesquels il reste néanmoins inscrit. Dans une optique proximiste, la mise en place d'une gouvernance territoriale correspond à un processus de concertation défini comme « *la conception collective d'un projet ou d'une planification des usages des ressources ou d'un espace* » [Torre et Beuret, 2012]. Elle insiste donc sur une réelle construction collective d'objets communs et d'intentions partagées, permettant d'aboutir à des prises de décisions conjointes. Il s'agit de pouvoir apprécier « *les stratégies des acteurs, les capacités locales d'adaptation du territoire aux logiques exogènes de branche et les processus d'apprentissage* » [Gilly et Pecqueur, 1995, p. 305]. C'est donc le processus dynamique qui vise à formaliser et à apporter une réponse au problème de la pérennité du développement sur le territoire. En outre, c'est l'analyse de la motivation et des positions collectives des acteurs au prisme des proximités qui « *permet de comprendre les dispositifs de gouvernance et de résolution des*

conflits à l'échelle du territoire » [Beurain *et al.*, 2017, p. 25], permettant de dépasser les blocages.

C'est donc à travers cette double approche et par le jeu des proximités que sont ici étudiées les associations filière-territoire qui concourent au développement de l'un et de l'autre. On notera néanmoins qu'il existe aussi d'autres approches permettant de relier les dynamiques de proximité aux processus de développement en dépassant la limite du strict réseau d'entreprise impliqué dans le cluster. C'est par exemple le cas des travaux sur l'ancrage et le nomadisme des firmes, principalement conduit par Zimmermann [2005] qui cherche à comprendre comment les liens de proximité jouent sur le potentiel d'ancrage des entreprises dans un territoire. C'est aussi la vision développée par les tenants de l'approche des ressources territoriales qui mobilisent les proximités pour expliquer les processus de création de ressources, autre levier du développement territorial.

2 Élargir la notion de ressource

La mondialisation des échanges a relativement vite posé la question de la compétitivité de l'industrie, notamment dans les pays dits développés. La concurrence exacerbée, voire intenable, face à laquelle il faut trouver des solutions, interroge les systèmes productifs sur leur capacité à se maintenir, sur leur identité et sur le rôle qu'ils jouent au niveau local et régional [Colletis et Pecqueur, 1993]. Après les trente-glorieuses, on assiste à l'émergence d'une économie duale qui propose localement des contre-modèles au fordisme en misant sur les spécificités locales laissant apparaître des pistes de développement dans des territoires pourtant jusque-là peu dynamiques et frappés par une forte déprise rurale [Mollard et Pecqueur, 2007]. La globalisation semble paradoxalement générer à la fois du « global » et du « local », bouleversant quelque peu les approches classiques au profit de celles qui souhaitent au contraire intégrer largement ce « tournant territorial de l'économie globale » [Pecqueur, 2006]. Ce questionnement sur les capacités des territoires et des systèmes de production à s'adapter, c'est-à-dire à trouver des solutions pour développer de nouvelles formes de compétitivité, notamment hors-coût, remet en lumière la question des ressources et de leur appréhension. L'idée émerge alors que ces dernières – tout aussi bien que les progrès techniques – peuvent être à l'origine de formes de développement localisés faisant valoir d'autres formes de compétitivité des territoires [Camagni *et al.*, 2004]. Le récent engouement pour la recherche de l'origine des produits et de leur traçabilité témoigne de cette bifurcation dans les processus de valorisation des ressources, y compris forestières. Élargir la conception classique permet de tenir compte des initiatives de valorisation locale et de la réappropriation de ces ressources par les acteurs territoriaux. En cela, le territoire peut être mobilisé pour introduire une forme d'amendement aux lois du marché, entendues dans un modèle de concurrence pure et parfaite, et apporter de nouvelles logiques coopératives, d'arrangement et de régulations propres dont la compatibilité avec le modèle dominant peut être questionnée.

2.1 Dynamique des ressources

2.1.1 Différentes approches de la ressource

Leïla Kebir identifie trois types d'approches des ressources mobilisés en sciences régionales ; une approche par les flux, une approche structuraliste et une approche par les dynamiques d'acteurs [Kebir, 2004]. Dans l'approche par les flux, l'espace est le support passif des échanges et les ressources sont appréhendées comme facteur de production. Elles sont mobiles et peuvent s'échanger, à plus forte raison dans une économie mondialisée qui promeut leur libre circulation. Cette vision correspond à celle des premiers théoriciens de l'économie spatiale et a été réactualisée dans les années 1990, par la nouvelle économie géographique. L'objectif poursuivi ici est donc une forme d'optimalité dans l'allocation des ressources. La conception structuraliste des ressources emprunte beaucoup aux théories des pôles de croissance et des réseaux. Ici les ressources sont à la fois instruments et enjeux de pouvoir. Leur contrôle et leur détention vont permettre d'expliquer les différentiels de développement, introduisant des effets de hiérarchie et de domination entre territoires. Cette approche trouve un certain écho dans les travaux sur le couple centre-périphérie puis sur la métropolisation permettant notamment d'aborder voire d'expliquer les inégalités spatiales.

La dernière approche, par les dynamiques d'acteurs, est celle mobilisée en économie territoriale et qui présente le plus de similitudes avec les systèmes d'action de l'approche territoriale en géographie. C'est aussi celle mobilisée dans ce travail. Dans cette optique le développement est aux mains des acteurs et des institutions. Les ressources ne sont ni mobiles ni substituables, elles sont localisées sur un territoire et leur mobilisation est rendue possible (du moins facilitée) via des formes d'organisations particulières des acteurs [Kebir, 2016]. L'espace n'est plus simplement le lieu d'où est extrait la ressource ni où elle est utilisée ou transformée, il devient actif, entre dans sa construction et en devient indissociable. Tout peut alors faire ressource, il ne s'agit plus uniquement de biens ni même de service mais plus généralement d'un facteur d'innovation et de différenciation. Dès lors les matières premières tout aussi bien que les capitaux, l'information, les savoir-faire ou encore le paysage et les modes d'organisation peuvent être mobilisés. Ces trois types d'approches reposent sur des conceptions différentes mais ne sont pas exclusifs dans leurs objectifs et dans les caractéristiques du système qu'ils mettent à jour. Ils peuvent alors être mobilisés parallèlement, fournissant même des informations complémentaires pour l'étude du fonctionnement des systèmes productifs ou territoriaux [Buclet, 2015a].

2.1.2 La ressource comme méta-système

Le cadre conceptuel de définition de la ressource mobilisé ici est celui mis au point par Kebir [2006, 2004]. Dans cette approche, relationnelle et constructiviste, les ressources sont toujours un potentiel mobilisable mais n'ont pas d'existence par elles-mêmes. Une ressource est un processus qui relie un système « objet » et un système de production, activé par des collectifs d'acteurs. Il s'agit donc d'un méta-système au sens de Morin [1977].

L'objet est un élément pouvant être matériel, virtuel ou idéal qui est mobilisé au travers d'un processus technique ou organisationnel de production.

La coordination est un facteur déterminant, si la ressource n'est identifiée que par un seul acteur, il est peu probable qu'elle soit activée. D'une certaine manière, les ressources « *participent de la relation que les individus tissent avec leur environnement matériel et immatériel et renvoie à la capacité de ceux-ci à le percevoir, à identifier voire à réinventer les potentialités offertes par celui-ci* » [Kebir, 2016]. Elles apparaissent donc bien construites et surtout situées, inféodées à un espace et à un réseau d'acteurs spécifique. L'ensemble tient donc sur un jeu de couplage-découplage entre objets et systèmes de production qui évoluent dans le temps et l'espace. Un processus cyclique et irrégulier, de création-destruction [Kebir, 2006], s'exprime à travers des phases de crise, de développement ou de renouvellement. De même, un même objet peut faire ressource à travers plusieurs systèmes de production. C'est typiquement le cas en forêt où la fonction de production est peut-être la plus évidente mais où l'objet est aussi mis en valeur à travers de systèmes de production culturels, scientifiques ou touristiques. Les logiques peuvent parfois même être imbriquées : les arbres sur pied constituent une ressource pour la gestion forestière et la production de bois, or l'impact de cette gestion a aussi des conséquences paysagères ou environnementales par exemple, lesquelles peuvent être à leur tour des objets mobilisés par le tourisme ou la recherche scientifique.

Cette approche revêt d'autant plus de sens dans un pays comme la France où la multifonctionnalité est le paradigme historique de la gestion forestière [Barthod, 2015]. Le potentiel à la fois théorique et analytique de cette approche systémique des ressources pourrait être résumé comme suit : « *la ressource est un objet lié à un système de production, que ce soit par sa mise en œuvre effective dans la production – son « actualisation » – ou par une simple intention projetée sur lui par certains acteurs du système de production* » [Kebir et Crevoisier, 2004]. Tranchant radicalement avec l'approche quantitative de ce qui est généralement désigné comme la « ressource forestière » (c'est-à-dire le volume de bois disponible [IGN, 2018], voire parfois la diversité d'espèces et leur amélioration dans le cas des ressources génétiques [FAO, 2014]) ce positionnement offre de nombreuses pistes à explorer.

2.1.3 Systèmes de production... et de consommation

Les développements récents suggèrent néanmoins que le couple objet-système de production n'est pas suffisant pour rendre compte de la complexité de la dynamique des ressources. Il a été montré que le consommateur est de plus en plus impliqué en amont de la production dont il devient indirectement acteur [Jeppsen et Frederiksen, 2003]. Ainsi les processus à l'origine de la création de nouvelles ressources s'intègrent plus largement dans un autre système, le système de consommation. Ce dernier contient l'ensemble des acteurs en lien direct avec la consommation du produit final mais aussi indirectement impliqués (associations, groupes de consommateurs, experts, médias, organismes de certification). La prise en compte du système de consommation comme boucle supplémentaire (FIGURE 7) devient indispensable à la compréhension de l'ensemble [Jeannerat et Kebir, 2016].

Il permet de bien prendre en considération le rôle joué par les consommateurs dans les processus d'innovation qui ne peut dès lors plus être entendue au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire strictement technique.

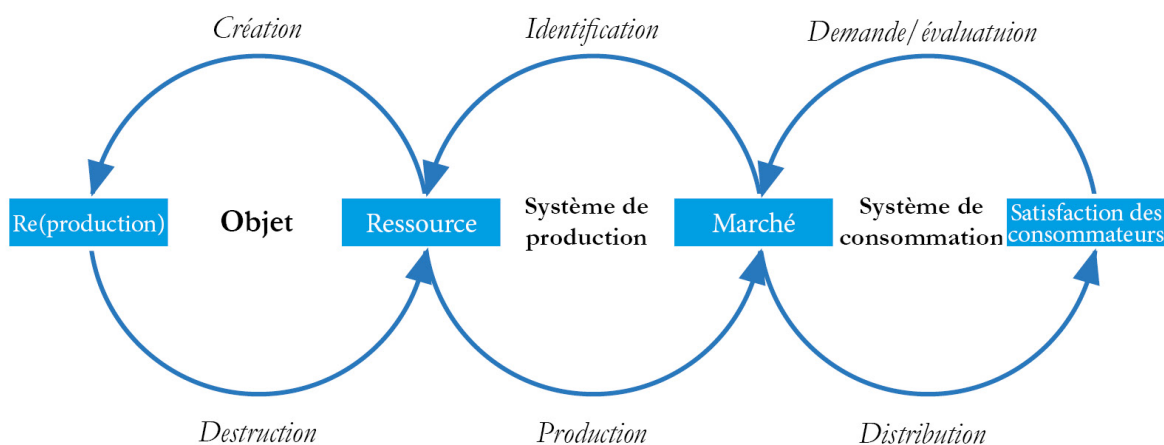


FIGURE 7. Articulation des systèmes objet-production-consommation. D'après [Kebir, 2016].

L'importance croissante accordée aux valeurs symboliques de la production, la construction d'une certaine authenticité qui serait valorisable, entrent de plus en plus en compte dans la formation des marchés [Jeannerat, 2013]. Cette approche opère donc un décentrement vers l'aval, pointant les limites des *territorial innovation models* plus classiques pour intégrer le rôle de la consommation et notamment des dynamiques de connaissance qui, dans ce cas, sous-tendent l'innovation dans une vision inter-territoriale [Crevoisier et Jeannerat, 2009]. La question de l'innovation et de la connaissance devient alors centrale à la fois au niveau de la création des ressources mais aussi du marché : « *analysing a knowledge-based economy from a socio-economic and territorial perspective consists not merely in depicting how knowledge is turned into production resources across time and space. It also consists in understanding how such resources are valued within a market, rather than by the market* » [Jeannerat et Kebir, 2016, p. 4]. La question de fond soulevée ici est celle des modalités de la constitution de la valeur à travers la valorisation conjointe de la connaissance par les systèmes de production et de consommation. Ce point est développé par la suite mais avant cela il convient d'explicitier la place centrale occupée par les ressources dans le développement et la construction territoriale.

2.2 La ressource territoriale, une ressource spécifique

2.2.1 De la prise en compte de la qualité à la territorialisation effective des ressources

Emergence d'une économie de la qualité

La nécessité de la prise en compte d'une forme de différenciation non plus basée uniquement sur les prix et la quantité mais aussi sur des facteurs qualitatifs fait suite aux

limites rencontrées par l'industrialisation de masse et l'agriculture intensive. En témoigne l'émergence d'une forme « d'économie de la qualité » [Karpik, 1989] dans les années 1990. Elle met en avant non plus le besoin de répondre de manière uniquement quantitative à une consommation de masse mais plutôt de proposer une offre fondée sur une différenciation qualitative de la production. Aussi, dans cette optique le signal qualité n'est pas uniquement indiqué par le prix mais aussi le fruit de mécanismes sociaux. Paul Claval résume la bifurcation à un passage d'une économie focalisée sur l'offre à une économie de plus en plus tournée vers la demande [Claval, 2008b]. Ce mouvement rejoint d'ailleurs celui de la territorialisation de l'économie évoqué précédemment, « *l'économie de la qualité [étant] souvent présentée comme une réorientation des stratégies des acteurs et des politiques publiques, des secteurs vers les territoires* » [Allaire, 2002, p. 155].

Derrière cette idée, c'est finalement l'unique entrée par les avantages comparatifs et l'équivalence globale des offres sur le marché qui est remise en cause. Le modèle à privilégier devient celui des avantages différenciatifs : « *il ne s'agit donc plus, pour les territoires, de se spécialiser dans un schéma comparatif, mais plutôt d'échapper aux lois de la concurrence lorsqu'elles sont impossibles à suivre, en visant la production pour laquelle ils seraient (dans l'idéal) en situation de monopole. Un tel type de comportement remet en cause le découpage par systèmes productifs nationaux (espaces donnés), puisque les initiatives ne résultent pas d'une politique centralisée à l'échelle d'un État-nation mais de groupes d'acteurs mobilisés pour résoudre un problème productif* » [Pecqueur, 2007, p. 50].

L'offre basée sur la qualité explose dans les années 1990 et se traduit notamment par une multiplication des marques, labels ou certification censé en rendre compte auprès du consommateur et pour lesquels elle devient de plus en plus un critère de choix [Callon *et al.*, 2002; Valceschini et Torre, 2002]. Cette nouvelle configuration du système de consommation représente une réelle opportunité et offre de nouveaux outils de développement aux acteurs territoriaux [Pecqueur, 2014b].

Sortir de la productivité : une valorisation par la rente

Dans le modèle classique d'une mécanique fondée sur la productivité, les profits sont générés en fonction du différentiel entre les coûts de production et les prix du marché. La valorisation dépend donc de la capacité productive qui permet ou non d'être compétitif. Cependant, l'idée qui émerge dans le sillage de l'économie de la qualité et qu'il existe d'autres manières d'opérer cette valorisation, notamment par la rente [Mollard *et al.*, 2001].

Pour Pecqueur [2019] il y a deux idées de rentes : celles qui freinent le développement et celles qui le facilitent. La première paralyse les acteurs en les poussant à la non-action. C'est par exemple le cas des rentes minières ou pétrolières ou des économies pendulaires dans les territoires frontaliers du Luxembourg ou de la Suisse par exemple. Cette économie de « cueillette » ne pousse pas à la mise en place d'organisation productive particulière au niveau du territoire. En revanche, la rente construite s'appuie largement sur les processus de création de ressources « spécifiques » et agit comme un facteur d'organisation et de

développement. Dans ce cas, deux types de rente complémentaires se distinguent pour caractériser le phénomène. La première, dite rente territoriale, bâtie sur une logique de différenciation vis-à-vis de la capacité productive du territoire ; et la seconde, dite rente de qualité, qui témoigne de la préférence des consommateurs pour des caractéristiques particulières de la production. Dans les cas où ces deux types de rente convergent et que les liens s'affirment entre qualité et territoire, elles « *se combinent [...], donnant alors naissance à une «rente de qualité territoriale» (RQT), qui valorise le potentiel de ces territoires* » [Mollard et Pecqueur, 2007, p. 111]. A travers cette rente c'est donc bien une valorisation conjointe de l'offre et de la demande qui est en jeu, confirmant l'intérêt – pour la création de ressources comme levier de développement territorial – d'inclure une troisième boucle dans le méta-système présenté précédemment. Pour ce faire, et lorsqu'ils jettent les bases de ce qui sera la RQT Mollard [2001] et Pecqueur [2001] empruntent à la théorie de Lancaster [1991], refusant de considérer la demande comme une somme de préférences indépendantes et considérant que ce sont les caractéristiques (plus ou moins substituables) des biens qui influent sur l'utilité des consommateurs²⁸.

La démarche est ici quelque peu différente de celle mobilisée dans un premier temps au sein du GREMI autour de la question des ressources et des milieux innovateurs [Kebir et Crevoisier, 2004]. La question n'est en effet pas de savoir sur quelles ressources une région (un milieu) va pouvoir miser pour favoriser son développement mais aussi à l'origine de quel type de spatialité, voire de territoire, la construction de ces ressources va pouvoir être à l'origine. De ce point de vue, « *un territoire est constitué d'instances collectives, qui résultent des coopérations locales autour de problèmes considérés communs et permettent la répartition de la rente associée aux actifs spécifiques territoriaux* » [Pecqueur, 2001]. C'est ce dernier point de la construction des actifs spécifiques qu'il s'agit maintenant d'éclairer.

Construire la spécificité des ressources

Les travaux en économie territoriale ont conduit à interroger ce rapport de la ressource aux lieux en affirmant ici aussi son caractère construit. En rupture avec les approches présentant les ressources comme un « donné » dont on pourrait disposer (par exemple un stock de bois sur pied, soit-il localisé), l'idée se développe que les acteurs peuvent intentionnellement et collectivement créer les ressources, en construisant leurs spécificités [Gumuchian et Pecqueur, 2007]. Dans le modèle qu'ils proposent, Colletis et Pecqueur [1993] opèrent une distinction entre les **ressources** et leur forme active, les **actifs** ; lesquels se différencient selon qu'ils sont génériques ou spécifiques. Dans leurs propres mots, « *par actif on entendra des facteurs « en activité », alors que par ressources il s'agira de facteurs à exploiter, à organiser, ou encore à révéler. Les ressources à la différence des actifs, constituent une réserve, un potentiel latent ou virtuel qui peut se transformer en actif si les conditions de production ou de création de technologie le permettent* » [Colletis et Pecqueur,

Note 28 | Pour reprendre les mots de Kelvin Lancaster, “*the good, per se, does not give utility to the consumer; it possesses characteristics, and these characteristics give rise to utility. In general, a good will possess more than one characteristic, and many characteristics will be shared by more than one good*” [Lancaster, 1966].

2005, p. 55]. Le passage de la ressource à l'actif lui confère une valeur économique, parfois mais non systématiquement mesurable par le prix.

Les actifs et ressources génériques répondent aux analyses classiques en prenant en compte l'espace à travers la localisation des activités productives. Les ressources sont données (susceptibles d'être ramenées à un indicateur) et ont un caractère transférable et se caractérisent simplement sur un plan quantitatif (synthétisable dans une valeur de référence). Ainsi, la discrimination s'opère sur le prix des produits et leur coût de transport et de distribution qui se prête bien aux calculs d'optimisation. La vision de la ressource correspond à celle par les flux évoquée précédemment [Kebir, 2004]. La valeur des actifs génériques se réalise sur le marché où il existe un prix de référence permettant une acquisition facilitée qui ne dépend de rien d'autre que de la possibilité pour un acheteur de s'acquitter de son coût. Il n'est pas nécessaire d'inscrire la transaction dans une forme de coordination particulière [Colletis et Pecqueur, 2005]. Les actifs génériques n'interviennent que peu ou pas dans le processus de spécification et donc de construction territoriale. Ils sont transférables et peuvent être réalisés en tous lieux, ils n'incorporent pas « la géographie » dans la valeur attribuée à l'actif.

Les actifs spécifiques se distinguent notamment car ils portent en eux un *coût de réaffectation*, autrement dit une perte de valeur potentielle consécutive à l'allocation de cet actif pour un autre usage. C'est donc cette mobilisation particulière qui est en partie à l'origine de la valeur, par exemple dans le cas des savoir-faire spécifiques des employés d'une entreprise ou d'un artisan. Les ressources spécifiques, avant activation, se distinguent notamment par leur incommensurabilité, c'est-à-dire leur non transférabilité et l'impossibilité de les exprimer en prix. Elles sont socialement construites et sont définies par leur attachement à un territoire particulier [Colletis et Pecqueur, 1993]. Elles ne sont révélés que lorsque le collectif d'acteurs les identifie au sein d'une stratégie visant à répondre à un problème inédit [Colletis et Pecqueur, 2005]. En ce sens, révélation des ressources spécifiques et construction territoriale sont liées²⁹. Cette conception alternative des ressources proposée par les économistes territoriaux répondent d'une certaine manière à l'appel de Albert Hirschman lorsqu'il affirmait : « Il importe moins, pour promouvoir le développement économique, de trouver des combinaisons optimales de ressources et de facteurs de production donnés que de faire apparaître et de mobiliser à son service des ressources et des capacités cachées, éparpillées ou mal utilisées » [Hirschman (1986) cité par Colletis et Pecqueur (2005), p. 59]. C'est sur l'identification de ces ressources cachées ou allouées à des usages non spécifiques que porte la démarche, laquelle peut revêtir une dimension fondamentalement territoriale.

2.2.2 Les ressources territoriales

L'approche par la ressource dite territoriale s'oppose, d'une certaine manière, à une forme de banalisation généralisée de la production, à sa globalisation. Elle se concentre sur

Note 29 | Nous retrouvons ici la même logique que dans certains procédés de territorialisation visant à proposer – à travers la construction d'un territoire – une réponse ou une réaction à un problème ou une insatisfaction d'ordre culturel, politique ou social en formulant une alternative inédite [Debarbieux, 2016].

la construction de la spécificité de cette ressource par les collectifs d'acteurs explicitement territorialisés. Ainsi, les ressources territoriales ont la double particularité de contribuer à la fois à la construction des valeurs qui qualifient et différencient une production mais aussi à être un levier de territorialisation qui participe de la construction d'une forme de « bien commun » [Janin *et al.*, 2015 ; Micoud, 2004]. Cette construction appelle une organisation particulière des acteurs dans le territoire pour reconsidérer les valeurs collectives attribuées aux ressources [Peyrache-Gadeau et Pecqueur, 2004]. De nombreux critères sont alors pris en considération comme le terroir, la typicité, les collectifs, la recherche de proximité ou encore l'identité du territoire. Afin d'illustrer cette particularité et ce haut niveau d'élaboration, [Peyrache-Gadeau *et al.*, 2016] proposent de rendre compte du processus croisé d'offre et de demande de spécificité territoriale à travers la notion de « produit-ressource ».

D'un côté, l'offre est relative à ce que le système de production, couplé à un objet, est en capacité de proposer sur le marché. Différentes modalités de spécifications peuvent alors être apportées dans la construction et la valorisation du produit-ressource. Du moins au plus spécifique, celui-ci peut être générique (tel que décrit précédemment), intégrer une spécificité liée à sa production – soit qu'il soit d'origine générique (savoir-faire), soit qu'il soit d'origine particulière (origine) – ou encore une spécificité territoriale (valeurs identitaires, symboliques, culturelles). Néanmoins ceci est insuffisant sans prendre en compte le système de consommation, constitutif du marché et directement lié au processus global de création de valeur. Sur le versant de la demande et selon le même gradient se retrouvent alors : une demande sur un marché générique (concurrence et compétitivité prix), une demande sur un marché localisé (approche relationnelle ou organisationnelle) ou, plus spécifiquement, une demande d'activation patrimoniale (tournée vers des valeurs). C'est donc sur ces deux gradients que se positionnent les différentes ressources, les ressources territoriales représentant le degré le plus poussé de spécification à la fois de l'offre et de la demande. Selon la trajectoire poursuivie (spécification, banalisation), le rôle clé revient précisément à ceux que [François *et al.*, 2013] désignent comme les « opérateurs », c'est-à-dire les acteurs faisant le pont entre construction et valorisation, entre l'intérieur et l'extérieur du territoire. L'identification de ces opérateurs est une étape importante pour la compréhension de la dynamique des ressources et des modes de coordination.

Une autre caractéristique de ces ressources territoriales est leur caractère renouvelable, voire infini [Pecqueur, 2019]. Toutes les ressources, notamment lorsqu'elles sont rendues visibles ou que leur valorisation rencontre un certain succès, sont sujettes à imitation et donc à concurrence (le territoire ne détient plus le monopole de la production). Pour perpétuer la rente, les porteurs de la spécificité doivent donc soit la protéger, par exemple par l'intermédiaire de labels ou de certifications d'origine, soit la renouveler afin de permettre un nouveau positionnement compensant le manque de compétitivité. Elle dépend donc d'un processus continu d'évaluation et d'ajustement à l'origine d'une dynamique particulière.

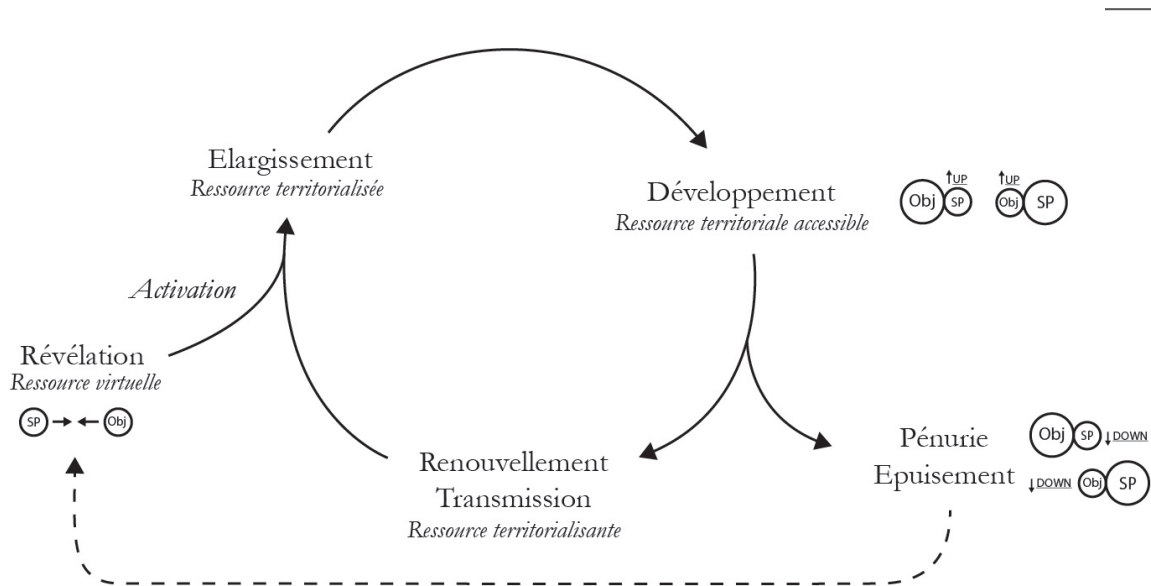


FIGURE 8. Dynamique des ressources territoriales

Dynamique et construction des ressources territoriales

La requalification d'une ressource générique en ressource territoriale s'inscrit dans un développement à plusieurs phases (FIGURE 8) engendré par une synergie entre processus cognitifs, relationnels et organisationnels, décrit par Janin *et al.* [2015].

Nous l'avons vu, initialement la ressource est latente. Elle est donc tout d'abord **révélée** lorsqu'un collectif d'acteurs y projette une intention stratégique et y identifie un potentiel. C'est donc un processus cognitif au cours duquel une valeur désignée est attribuée à ce qui devient alors un actif. Cette phase est en réalité souvent une requalification, un changement d'usage conféré à une ressource en particulier [Kebir, 2016]. Dans le cas d'une ressource territoriale, cette étape s'accompagne de la construction d'une justification la rattachant spécifiquement au territoire [François *et al.*, 2006]. Ceci passe par **l'élargissement** de la ressource à d'autres catégories d'acteurs qui vont permettre l'ancrage de cette dernière dans le territoire et au sein des réseaux. Elle devient théoriquement accessible à tous et fait « bien commun ». La phase de **développement** coïncide généralement avec une forme d'institutionnalisation de la ressource et des organisations qui permettent sa production et son maintien. La spécification s'y approfondit et est rendue visible, notamment vers l'extérieur permettant sa valorisation. À ce stade, la dynamique du système de production peut soit entraîner positivement l'objet, permettant une croissance renouvelable de la ressource, soit, à l'inverse, être positivement entraînée par l'objet permettant sa mise en valeur [Kebir, 2004]. A tout moment, lors d'une crise ou si le processus n'est plus porté par le collectif, le système de production ou l'objet peuvent s'entraîner négativement, générant soit une situation de **pénurie** (physique) soit **d'épuisement** (économique) menaçant le maintien de la ressource. Au contraire, si celle-ci est **renouvelée** face aux nouvelles attentes ou transmises aux générations suivantes, elle se perpétue ainsi que sa rente. On pourra noter, avec Kebir et Crevoisier [2004], que même lorsque le découplage survient et que la ressource est détruite, l'objet peut demeurer, voire un nouveau peut apparaître suite à la crise (cas des friches industrielles par exemple). Ces nouveaux objets peuvent

alors être réaffectés, révélant de nouvelles ressources (tourisme industriel, lieux artistiques, réutilisation des infrastructures dans cet exemple).

2.2.3 La ressource territoriale comme facteur de construction du territoire

Deux dynamiques ressortent du processus d'élaboration des ressources territoriales. D'une part une volonté de spécification de la production, c'est-à-dire et comme nous l'avons vu, le fait de conférer à un objet des qualités particulières, de révéler la ressource en actif spécifique. D'autre part, une démarche d'appropriation de l'objet par un collectif territorialisé, autrement dit de contrôle sur la mobilisation, la transformation et la valorisation de la ressource [Janin *et al.*, 2015]. Par ce biais, les collectifs institutionnalisés exercent une forme de régulation sur la production, sa mise en valeur, la communication autour de la ressource tout en la rendant accessible à l'intérieur et à l'extérieur du territoire. Comme souligné par Governa [2007], passer d'une territorialité de pouvoir à une territorialité d'autonomie est une étape clé dans la construction des ressources territoriales et contribue à en faire bien plus qu'un objet économique en lui conférant une dimension politique et sociale.

Goussios et Anthropolou [2016] font par ailleurs remarquer que la construction d'une spécificité à très large échelle (niveau national par exemple dans le cas de la feta grecque) peut être très largement compliqué par le manque de coordination ou d'intégration de la filière. Ils observent ainsi que des formes de coopérations peuvent se développer dans une forme archipélagique, autrement dit sans continuité spatiale du territoire. Les différents modèles proposés par exemple par Pouzenc *et al.* [2007] mettent d'ailleurs en évidence la grande diversité de leviers d'action à disposition des acteurs mais aussi le fait que, lorsqu'il est mobilisé, « *le rapport au lieu peut être lui-même porteur d'une forte hétérogénéité de sens* » [Peyrache-Gadeau *et al.*, 2016]. En tant que processus stratégique porté par des acteurs territorialisés, la création de ressources territoriales apparaît comme un phénomène nécessairement territorialisant. Un exemple probant est la proximité entretenue avec les dynamiques patrimoniales.

Ressource territoriale et patrimonialisation

L'approche par les ressources territoriales présente un certain nombre de caractéristiques communes avec les processus de patrimonialisation [François *et al.*, 2006]. Elles se retrouvent par exemple dans une démarche de transmission de valeurs construites et partagées, portées collectivement, qui sont rattachées à un bien avec un objectif de pérennisation et donc une dimension temporelle forte [Landel, 2007]. En effet, dans une optique de création de ressource, donc de réponse à un problème productif inédit, le patrimoine « *est constitué par la mémoire de situations de coordination antérieures réussies, par la confiance entre les acteurs qui en est le résultat, ainsi que par des ressources cognitives spécifiques virtuellement complémentaires (susceptibles d'être combinées pour résoudre des problèmes productifs à venir)* » [Colletis et Pecqueur, 2005]. Le patrimoine est très lié au territoire dans leurs constructions respectives, il est aujourd'hui de plus en plus mobilisé

voire créé spécifiquement comme outil de légitimation [Bonerandi, 2005] et devient un fait territorial total [François *et al.*, 2013]. Il mobilise en effet à la fois des registres identitaires, politiques, économiques ou sociaux et sert souvent d'objet de justification aux stratégies mises en œuvre par les acteurs territoriaux [Senil, 2011].

La ressource patrimoniale [Senil et Landel, 2016] élargit ainsi la portée de la ressource territoriale sans pour autant s'y substituer ni y faire concurrence. Si les deux visent à apporter une réponse en matière de spécification de l'offre, le phénomène de patrimonialisation dépasse le cadre territorial. Il prend assise sur celui-ci, territoire et patrimoine étant nécessairement liés, mais part aussi chercher ailleurs sa légitimité, garantie de son maintien, de sa durabilité dans le temps. La ressource patrimoniale a besoin d'être reconnue, identifiée de l'extérieur comme telle. La nature patrimoniale de la ressource territoriale implique que son épuisement soit moins le fait d'un épuisement de stocks physiques que des dynamiques d'acteurs qui la portent et en pérennise la spécificité. En tant que ressource révélée par un processus intentionnel d'acteurs territorialisés [François *et al.*, 2006], elle contribue autant à la construction du territoire que celui sert de base de légitimation et de construction de cette dernière. Di Méo [1994] relevait d'ailleurs une certaine parenté conceptuelle entre territoire et patrimoine, l'un espace l'autre objet, mais tous deux socialement construits et réceptacles du sens que les acteurs leur confèrent à des fins souvent stratégiques. Il n'est donc pas surprenant que les deux processus de patrimonialisation et de territorialisation se croisent et prennent forme à travers la construction de ressources collectives. Néanmoins, il convient d'insister sur le fait qu'une ressource territoriale ne fait pas nécessairement l'objet d'une patrimonialisation et que cette dernière n'est pas non plus forcément valorisée au travers de la production [François, 2007].

Offres composites : le modèle du panier de biens territoriaux

Des ressources différentes peuvent s'articuler au sein d'un même territoire et former une offre spécifique combinée. Un territoire peut ainsi tout à fait associer une offre touristique à diverses productions locales plus ou moins spécifiques, générant une offre de site basée sur la complémentarité entre les biens et les services. Le concept de « panier de biens territorialisés » [Hirczak *et al.*, 2004 ; Mollard, 2001 ; Pecqueur, 2001] reflète bien la valeur d'attractivité conférée à un territoire particulier, résultant, pour l'extérieur, d'une combinaison d'offre de productions territoriales et de demande pour les valeurs qu'elles véhiculent. La RQT découle d'un consentement à payer supérieur pour des produits-ressources spécifiques et combinés et repose alors sur un collectif de producteurs à l'origine de productions différentes. Ces derniers entretiennent un rapport de solidarité à l'origine d'une offre de produit-ressources à la fois mixte et cohérente, résultant d'une construction institutionnelle : le panier [Mollard et Pecqueur, 2007]. La question de la coordination est dès lors centrale, découlant d'un jeu croisé de proximités géographiques et organisées à l'origine de formes de gouvernances territoriales *ad hoc* associant souvent acteurs publics et privés [Leloup *et al.*, 2005]. Hirczak *et al.* [2008] mettent en évidence une certaine diversité dans le degré d'élaboration du panier de bien selon les territoires : le panier modèle, le

panier hybride, associant un modèle sectoriel générique et des productions locales bien identifiées ; l'approche *top-down*, institutionnelle et souvent supra-territoriale, ou encore les assortiments juxtaposés, proposant une offre complète mais où la gouvernance territoriale est défaillante. Le secteur agricole et agroalimentaire offre un champ d'expérimentation particulièrement propice au développement de ressources territoriales combinées. Historiquement c'est d'ailleurs sur cette base que Bernard Pecqueur propose le terme de panier de bien en étudiant les ressources et l'offre de site devenue emblématique des Baronnie provençales et des olives noires de Nyons.

Ressources territoriales et proximités dans les systèmes agricoles et alimentaires

De nombreuses approches se sont développées dans le sillage de l'économie de la qualité au sein de filières agricoles traditionnelles, notamment comme moyen de faire face aux effets de la globalisation et à la domination des grands groupes agroalimentaires. Nous l'avons vu, les systèmes agroalimentaires localisés (SYAL) constituent par exemple une déclinaison pertinente et efficace des SPL au monde agricole en y associant les travaux sur la structuration des filières de production aussi bien dans les pays dit développés qu'en développement [Muchnik *et al.*, 2007]. Ces travaux ont notamment mis en évidence les liens existants entre la création des ressources agricoles, leur spécification et le développement local. Ils interrogent aussi bien les modalités d'activation des ressources territoriales que d'ancrage des activités productives, faisant du SYAL aussi bien un cadre d'analyse qu'un outil de développement [Perrier-Cornet, 2009 ; Sanz-Cañada et Muchnik, 2011]. Les modèles sont largement transposables, ainsi les SYAL peuvent prendre une forme beaucoup plus complexe lorsque la production des biens et des services (production, transformation, distribution, restauration) se combinent sur un territoire spécifique sur le modèle du panier de biens [Pecqueur, 2006]. Néanmoins, contrairement aux approches industrielles, la littérature sur les SYAL se distingue par l'importance qu'elle accorde à la fois aux valeurs symboliques portées par les produits et valorisées, notamment, à travers des processus de labellisation, et aux enjeux en matière de durabilité [Requier-Desjardins, 2010; Requier-Desjardins et Borray, 2004]

Les développements récents sur le fonctionnement des systèmes alimentaires localisés ont contribué à dépasser la simple approche par la spécification des ressources pour tenter de comprendre quelle incidence pouvait avoir leur requalification sur les systèmes de production et de consommation. C'est le cas des *quality food networks* et des *alternative food networks* [Bos et Owen, 2016; Goodman *et al.*, 2012; Renting *et al.*, 2014] qui soulignent la dimension sociale de ces alternatives au système dominant. La labellisation, principalement à travers le cas emblématique des AOC et des IGP, a aussi fait l'objet de nombreux travaux portant sur le potentiel économique lié à ces requalifications [Ricard, 2009], mais aussi en matière de développement durable [Belletti *et al.*, 2017] ou de justice sociale [Barham, 2003 ; Bowen, 2010]. Cependant, ces initiatives sont beaucoup moins répandues sur des produits industriels et, à plus forte raison, sur les matériaux de construction ou les sources d'énergie comme peut l'être le bois. En effet, comme le soulignent Roux *et al.* [2006], « les

produits conviviaux, pratiques à transporter se prêtent mieux à une intégration dans le panier de biens que les autres » (p. 36). À cela il faut ajouter la faible portée symbolique et culturelle de ces productions, contrairement à celle véhiculée par les produits alimentaires, véritables « repères identificatoires » des individus [Muchnik *et al.*, 2007]. Se pose alors la question de la transposition de ces modèles au secteur forestier resté jusqu'alors à l'écart des radars de la recherche.

2.3 Renouveler l'approche des ressources forestières et dépasser le modèle pour l'actualiser

Bernard Pecqueur [2014b] analyse à travers ces nouvelles voies de développement basées sur les ressources, « *l'émergence du contexte territorial dans la formation de la valeur des biens et des services* » (p. 221), condition de structuration du modèle postfordiste. Cette approche recentre l'analyse sur les ressources activées par les institutions locales pour permettre la compétitivité sur les marchés ouverts en s'appuyant sur des démarches de spécification et la mise en place de systèmes productifs locaux. Ces modèles fondés à la fois sur des éléments endogènes comme l'activation des spécificités territoriales et exogènes, centrées sur la capacité d'intégration à l'économie mondiale entrent en résonance avec un certain nombre de pratiques et de configurations observables dans le secteur forestier. Ils invitent à profondément réinterroger la prégnance de l'approche par les flux pour étudier les dynamiques actuelles sur un mode constructiviste. Filière et spécification territoriale s'opposent-ils frontalement comme le suppose François *et al.* [2013] dans leur proposition théorique ? Comment ne pas confronter ces approches à la réalité du secteur forêt-bois à l'heure où « *l'analyse des processus de révélation et de valorisation des ressources nouvelles issues de la spécificité des espaces et des groupes humains qui y sont ancrés, dans un contexte d'économie de services où domine la logique informationnelle, constitue probablement un des plus gros chantiers de l'analyse économique des années qui viennent* » [Pecqueur, 2007, p. 49] ?

2.3.1 Cadre d'analyse pour les circuits-courts et la labellisation

L'approche par les ressources permet notamment de s'intéresser à la question des modes de valorisation alternatifs au modèle de « filière » dominant dans le secteur forestier. Bien que cela ait pu être étudié dans le milieu agricole, les démarches de circuit-court, de relocalisation de la production et de labellisation des produits n'ont pas réellement eu leur pendant dans la filière forêt-bois, eu égard de ses spécificités à la fois techniques, politiques, sociales et spatiales. Or on observe par exemple, depuis le début des années 2010, une multiplication des labels sur les produits bois, notamment en France, Belgique, Autriche, Suisse et Allemagne. La disparité des formes que peuvent prendre ces initiatives de valorisation (action de communication, certification, AOC, labellisation) est aussi révélatrice de la diversité des porteurs de projet et du caractère particulier des trajectoires définies par les opérateurs. Elle met en évidence que les processus d'activation des ressources territoriales sont une des manifestations explicites de l'articulation entre les acteurs, les entreprises, et leur territoire. De même, nous pouvons aborder les circuits-courts comme un exemple d'innovation organisationnelle qui entraîne le système de production (au moins

pour partie) dans son sillage. Ces derniers mettent explicitement en jeu des attentes en termes de proximité, géographique mais aussi largement organisée [Dubois, 2018], ainsi qu'un ensemble de qualités attribuées à ce qui est alors construit comme une ressource (origine, confiance). Les modes de production et les coordinations qu'ils appellent à mettre en place nous amènent à des questionnements plus larges sur les processus de création de valeur qui aujourd'hui trouvent un écho particulier pour les entreprises d'un secteur qui peine depuis plusieurs décennies à être compétitif sur les marchés ouverts [Barthod et Delduc, 1999b]. A travers ces démarches revient la question de la création et du maintien de la valeur symbolique des produits bois. Il faut donc interroger la façon dont la chaîne de production, la distribution et la diffusion deviennent constitutifs de la valeur de produit, à contre-courant de trajectoires mises en œuvre par des opérateurs de la banalisation largement dominants.

2.3.2 Matérialité des ressources et durabilité

Une autre caractéristique de la ressource territoriale pose ici question : son caractère infini et inépuisable qui comme le soulignait Bernard Pecqueur ne semble pas rencontrer d'autres limites que l'imagination humaine. Or, au regard des travaux menés sur les ressources agricoles et les systèmes agroalimentaires localisés, la prise en compte de la durabilité n'est aujourd'hui plus une option, elle doit être centrale dans les dynamiques de développement. On pourra objecter qu'à trop relativiser la notion de ressource et à mettre en avant son caractère construit, sa dimension matérielle a peut-être été négligée, faisant ainsi l'impasse sur son possible épuisement physique (pénurie). Dans le cas des produits issus de la forêt cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que s'il est possible de construire de la valeur autour de ressources symboliques, bon nombre des objets mobilisés à travers le système de production n'en restent pas moins fondamentalement matériels (au premier rang desquels et dans une logique de filière, le bois). Cette question de la finitude d'une partie de ce qui constitue la ressource est à prendre en considération dans la construction des trajectoires de développement, d'autant plus en période d'incertitude relative aux marchés et bien plus encore, aux changements globaux.

2.3.3 Création de la valeur et système de consommation territorial

Le dernier point soulevé ici et celui des modalités de la création de la valeur, notamment soulevé en lien avec la construction des ressources par [Jeannerat, 2020 ; Jeannerat et Kebir, 2016]. Où se constituent finalement les différentes valeurs rattachées au bois et quels sont les opérateurs à la manœuvre ? Le processus dépend à la fois d'un grand nombre d'acteurs et de lieux au sein du territoire mais aussi en dehors et peut se déployer selon une logique multi-locale [Jeannerat, 2013] voire trans-locale [Dubois, 2016]. Il s'agit donc de repérer les acteurs concernés, à la fois au sein du secteur publique et du secteur privé pour comprendre s'il est possible d'appréhender les territoires forestiers comme des « milieux » ou d'autres formes organisationnelles mettant en place des modèles d'affaire territoriaux spécifiques [Osterwalder et Pigneur, 2010]. En effet, Leïla Kebir insiste sur le fait que « *la question qui se pose et qui reste encore ouverte est celle de l'inscription*

territoriale du système de consommation et du rôle des acteurs locaux et des relations de proximité » [Kebir, 2016]. L'approche proposée par l'économie des proximités semble donc offrir des perspectives intéressantes pour éclairer les types de coordination à l'origine de la création de valeur. À condition, bien sûr, de ne pas négliger la construction territoriale dans sa dimension sociale, politique, culturelle et identitaire. La forêt et ses diverses mises en scène, la multifonctionnalité de ces espaces et l'urgence environnementale en font à ce titre un objet privilégié pour l'observation des dynamiques de création-destruction de la valeur.

Nous pouvons retenir trois grandes questions à l'issue de cette partie. D'une part, quelles sont les *valeurs* conférées aux ressources spécifiques et comment sont-elles créées, notamment sur une base territoriale ? Quels sont les mécanismes territorialisant actionnés par les processus de révélation des ressources ? Mais aussi, comment articuler ces modèles face aux changements sociétaux et dans une perspective de durabilité ? Ces interrogations semblent aujourd'hui se poser aussi bien pour le secteur forestier qu'aux autres types d'activités productrices de biens et de services, et ce aussi bien au sein des métropoles que dans les zones rurales. Ce travail tentera par la suite d'y apporter des éléments de réponse empiriques dont la portée sera discutée au regard de ces développements théoriques.

3 Dynamiques filière-territoire : approcher la transition vers une forme de développement durable ?

La construction des territoires, le développement local et les liens qu'ils tissent sont des phénomènes qui, par définition, s'inscrivent dans le temps. Parfois ces derniers subissent des phases d'accélération, parfois ils sont stoppés ou ralentis par l'action des acteurs. Pour comprendre les trajectoires qu'empruntent les systèmes productifs mais aussi les facteurs de réussite ou d'échec des initiatives portées au niveau territorial il apparaît indispensable de se pencher plus en détail sur la question des dynamiques à l'œuvre. La dynamique s'observe à travers les modes de construction des ressources, nous l'avons vu mais s'exprime aussi en termes de proximités notamment lorsque l'on s'intéresse aux différents chemins que peut prendre le développement territorial.

Une première partie traite donc de ces aspects temporels du développement, notamment à travers les variations qui peuvent affecter les logiques d'ancrage/mobilité mais aussi, et plus précisément, sur une mise en dynamique du jeu des proximités dans la construction de la gouvernance territoriale. Cette entrée en matière conduit ensuite à examiner plus précisément les ressorts territoriaux de l'innovation, dans le secteur forestier bien sûr, mais de manière bien plus large, appliquée aux sphères environnementales et sociales. Il en ressort que l'étude des innovations dépasse aujourd'hui le cadre strictement technologique, notamment pour se saisir des questions de durabilité. La suite rebondit sur cette notion de durabilité, transversale à de nombreux points évoqués jusqu'ici. Un bref exposé relatif à ses différentes définitions est proposé avant de préciser quels outils et champs disciplinaires permettent de l'aborder dans le domaine scientifique, notamment autour de la question centrale de la gestion des flux. Enfin, ces questionnements ne

sauraient traiter de dynamique s'ils ne s'inscrivaient pas dans une interrogation plus large sur les modèles de transition que proposent les alternatives auxquelles s'intéresse ce travail. Nous concluons en revenant sur différentes approches des transitions socio-techniques et socio-écologiques avant de traiter de leur prise en compte dans les dynamiques locales.

3.1 Dynamiques du développement territorial

Le développement est par nature un processus dynamique, évolutif et qui s'inscrit dans une temporalité. Or cette temporalité a dans un premier temps été appréhendée à travers les facteurs influençant la mobilité des entreprises entre les territoires. C'est donc en parallèle de cette mobilité croissante qu'économistes et géographes ont cherché à comprendre ce qui détermine les choix de relocalisation ou d'ancrage des activités. En revenant à l'échelle individuelle, ces modalités de rapprochement ou d'éloignement peuvent aussi être expliquées par les dynamiques de proximités qui influencent fortement la construction territoriale.

3.1.1 Ancrage territorial et développement rural

Dans un premier temps le lien des entreprises au territoire est principalement vu à travers leur ancrage territorial, souligné par les phénomènes d'encastrement des processus économiques dans des configurations sociales localisées. Cet encastrement, ou *embeddedness*, est un concept tout d'abord développé dans l'anthropologie économique de Karl Polanyi [Polanyi, 1968] et repris notamment à travers la sociologie économique de Marc Granovetter [Granovetter, 1985], renvoyant au rôle déterminant des facteurs sociaux dans la structuration des relations économiques, sans présupposer d'échelle particulière. Réappropriés par la suite par l'économie géographique, l'encastrement prend alors une tournure plus locale, certains dénonçant même une dérive de « sur-territorialisation » (*overterritorialization*) du concept originel [Hess, 2004]. Tenant compte de ces limites, des approches sont proposées en mobilisant par exemple la notion de champ social pour mettre en évidence la multiplicité des encastnements à la fois culturels et géographiques afin d'étudier la résilience de communautés rurales prises entre impératifs locaux et globaux [Fløysand et Sjøholt, 2007]. La notion d'encastrement a été largement mobilisée en sociologie économique mais a aussi géographie et en économie territoriale où elle a côtoyé le concept voisin d'*ancrage territorial*. Bien que valorisé dans la littérature internationale [Mollard et al., 2007], ce dernier reste néanmoins plutôt utilisé dans la recherche francophone.

Étudier l'ancrage territorial des entreprises revient à mettre en évidence la densité des proximités activées dans un territoire identifié, à expliquer les choix de localisation autrement que par une rationalité strictement économique en l'encadrant dans une histoire et une culture particulières [Duffaud-Prévost, 2016]. Cet ancrage peut par ailleurs être un levier de compétitivité lorsqu'il s'appuie par exemple sur la création de ressources territoriales ou un frein lorsqu'il retire en flexibilité à la firme concernée [Zimmermann, 1998]. En étendant cette approche à des filières entières, Julien Frayssignes [2005] montre que l'ancrage territorial est une manière de générer du collectif autour d'un projet commun

et d'une vision stratégique. Il peut aussi consister en un point de passage obligé pour assoir sa légitimité, notamment dans le cas de productions spécifiques mettant en avant des liens au territoire (ou au terroir) forts [Frayssignes, 2005, 2001]. Bien que les effets de l'ancrage territorial et de l'inscription des activités à la fois dans un tissu de relations et dans un contexte culturel, politique et social aient été décrits, ces approches proposent des visions a priori relativement fixistes. Mais pour Zimmermann [2005] la question de l'ancrage est paradoxalement une conséquence directe des facteurs de mobilité des entreprises ou ce qu'il appelle leur « nomadisme ». Ainsi, c'est de cette capacité à être mobile qu'émerge la question du choix de la non-mobilité. Pour une entreprise, le nomadisme est engendré par la recherche d'un territoire d'implantation qui offre les ressources dont cette dernière a besoin pour fonctionner. Debarbieux [2014] revient d'ailleurs sur l'étymologie de ces notions et apporte quelques nuances, soulignant, à la suite de Jean-Benoît Zimmermann, qu'un ancrage ne saurait être autre chose qu'une position temporaire (jeter l'ancre pour mieux repartir) contrairement, par exemple, à l'enracinement qui souligne bien plus le rapport de dépendance irréversible au territoire. Par ailleurs, ancrage territorial n'est pas synonyme de repli et des entreprises, y compris technologiques, peuvent faire valoir un fort ancrage territorial tout en étant intégrées dans et structurées par les dynamiques nationales. C'est par exemple le cas des bioraffineries et industries de la chimie verte implantées en Champagne [Béfort et Nieddu, 2017]. Néanmoins, ces contributions, bien que fort éclairantes par certains aspects, restent frustrées sur la question des dynamiques, notamment au niveau individuel et lorsqu'il s'agit d'articuler différentes échelles. Parmi les différentes propositions je retiens celle formulée par l'école de la proximité pour approfondir cet aspect et notamment introduire les processus d'innovation, leviers du développement territorial.

3.1.2 Dynamique de proximité

Trois publications principales se sont explicitement attachées à la dimension dynamique (temporelle) des proximités, [Balland *et al.*, 2015 ; Gallaud, 2018 ; Torre, 2010]. Quelque peu paradoxale, la faible attention accordée aux dynamiques jusqu'ici fait de cette question l'un des principaux chantiers actuels des proximités [Torre et Talbot, 2018]. Cette partie revient sur les propositions de ces différents auteurs en proposant un état des lieux de la question.

André Torre le premier propose d'intégrer des éléments de dynamique à une approche jusqu'ici de nature statique qui s'applique alors principalement à préciser les contours d'une typologie des formes de proximités [Torre, 2010]. Dans un premier temps, l'idée est de concilier les développements récents (proximité géographique temporaire, mobilité, ubiquité) dans une visée temporelle. Le modèle proposé, d'ordre micro-économique, s'articule en plusieurs séquences, ponctuées d'interactions en présence ou à distance. Dans le cas d'un projet collaboratif entre entreprises distantes par exemple, ces séquences alternent donc entre mobilisation d'une proximité géographique temporaire couplée à la proximité organisée (genèse du projet, rencontre des acteurs, lancement, points d'avancement en présentiel) et des périodes plus longues uniquement structurées par cette dernière (travail à distance).

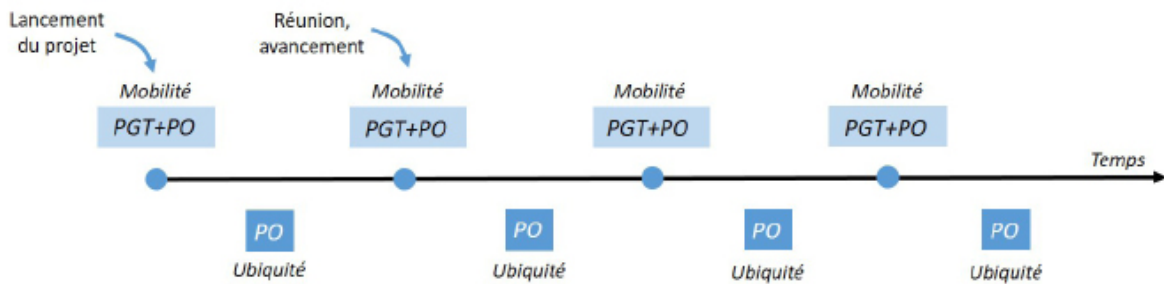


FIGURE 9. Combinaison dynamique linéaire des proximités d'après [Torre, 2010]. PGT : Proximité géographique temporaire ; PO : Proximité organisée

Ce modèle présenté de manière linéaire (FIGURE 9) pour des raisons de simplification ne doit pas occulter la possibilité de retours en arrière, de boucles de rétroaction ou de trajectoires croisées lorsque plus de deux acteurs ou organisations interagissent (ce qui est quasiment systématique en situation réelle).

L'idée de dynamique suppose aussi que les proximités peuvent n'être activées qu'à l'occasion de rares croisements de trajectoires ou même être uniques et ne pas se reproduire. Elle permet aussi de penser de manière plus complexe les liens d'interdépendances en termes de stratégies ou de processus d'innovation et de les inscrire dans le temps. Ceci est particulièrement probant dans le cas des proximités organisées où la répétition des interactions est à l'origine de l'établissement de relations de confiance (logique d'appartenance) ou de référentiels culturels et identitaires partagés (logique de similitude).

Balland *et al.* [2015], en s'inscrivant dans la lignée des travaux de l'école hollandaise et de la géographie évolutionniste [Ron Boschma et Frenken, 2010], proposent quant à eux de reconsidérer les dynamiques de proximité au prisme des réseaux de connaissance (*knowledge networks*). Ils questionnent notamment l'hypothèse de base selon laquelle la proximité favoriserait les relations entre acteurs en la retournant : les relations ne favorisent-elles pas l'activation des proximités ? Pour ces auteurs, la proximité est ici appréhendée comme cumulative si elle permet, dans un premier temps, de faciliter les interactions et l'innovation. Au fil du temps ce sont les relations elles-mêmes, plus instables, qui contribuent à modifier les proximités. Ainsi, en reprenant la typologie de Boschma [2005], ils identifient divers processus susceptibles de modifier les proximités au cours du temps (apprentissage, découplage, institutionnalisation, intégration et agglomération) Néanmoins le cadre proposé n'est pas stabilisé et appelle un approfondissement, notamment sur ce qui détermine, oriente et favorise ces processus [Balland *et al.*, 2015]. De plus, contrairement au premier modèle, l'approche est ici méso-économique et s'inscrit dans une logique de réseaux.

Delphine Gallaud [2018] revient sur les limites du modèle dynamique proposé par [Torre, 2010]. Elle montre notamment que la séquence d'articulation des proximités sur le modèle [PGT+PO/PO] ... [PGT+PO/PO] est restrictive et ne permet pas de représenter efficacement la diversité des situations susceptibles de se produire (et observées, comme

dans le cas du logiciel libre [Lelong et Gayoso, 2010] ou de la gestion de la restauration collective dans les lycées [Gallaud, 2018]). En effet, ces dynamiques peuvent dans certains cas être tout à fait opérantes malgré l'absence de proximité géographique, même temporaire. De plus, la linéarité du modèle ne rend pas compte des possibilités de trajectoires interrompues ou reconduites et s'applique uniquement aux trajectoires de coopération réussies. L'enrichissement proposé ici cherche à intégrer ces réalités. Pour ce faire, Delphine Gallaud propose d'introduire la notion de *degré de similitude*, forme d'indicateur quantitatif formé d'une part objectivable de la similitude (nombre de caractéristiques communes) et d'une part plus subjective (représentation des acteurs). Les variations de ce degré de similitude au cours du temps et au gré des interactions offrent différentes trajectoires théoriques : réussite du projet (similitude suffisante mais pouvant varier), arrêt puis reprise (interruption mais ré-enclenchement sur la similitude « capitalisée » en amont), échec (degré insuffisant par rapport au seuil des acteurs). La logique d'appartenance induite par la proximité organisée est en revanche moins développée, l'auteure considérant celle-ci comme existante (et suffisante) à partir du moment où le projet est initié.

L'apport théorique principal de cette troisième contribution consiste donc en la proposition d'introduire une notion de degré de similitude, variable dans le temps en fonction des différents stades du projet, à la hausse comme à la baisse, qui dynamise la notion de proximité organisée comme l'a été avant elle la proximité géographique [Torre, 2009b]. L'une des conséquences est que les trajectoires ne sont désormais plus prédictibles puisqu'elles dépendent de la séquence d'interactions et donc de l'activation effective des proximités par les acteurs. Une progression temporelle n'entraîne pas systématiquement une dynamique. Dans certains cas, une forme de proximité peut être activée, sur une base même régulière, mais qui reste exclusive (seulement PO ou PG), dans ce cas la dynamique est inexistante car le type de logique utilisé est stable.

3.1.3 Tensions et conflits dans le développement territorial

Dynamiques de gouvernance et chemins de développement

Les objectifs de la gouvernance territoriale sont de favoriser les projets de développement territorial, de coordonner les acteurs hétérogènes, d'éviter qu'ils ne s'en aillent (désertification), d'éviter les affrontements bloquants et de décider des chemins de développement. Le développement n'est donc ni figé dans le temps – il est par définition évolutif – ni nécessairement consensuel. Bouba-Olga *et al.* [2009] et Torre et Beuret [2012] proposent de définir une grille d'analyse recoupant les travaux de Hirschman [1970] et l'économie des proximités pour analyser les différents chemins de (non-) développement possibles. Hirschman s'intéresse aux dysfonctionnements internes aux organisations et aux réponses mises en place par les différents acteurs confrontés au problème. Dans ces travaux, il étudie notamment l'attitude des consommateurs face à un changement apporté au produit qui lui est proposé. Il propose trois solutions : *exit, voice, loyalty*. Extrapolé aux situations de coopération, d'opposition ou de défection afférentes aux négociations autour

des chemins possibles de développement territorial, ce modèle permet d'en comprendre certains ressorts dynamiques [Torre et Beuret, 2012].

La *loyalty* correspond à l'acceptation d'une décision prise par d'autres, quand bien même celle-ci ne serait pas totalement satisfaisante. Il s'agit en quelque sorte de se conformer aux règles du jeu (et ainsi à les légitimer) tout en gardant la possibilité d'une contestation ultérieure. Elle suppose que l'ensemble d'une communauté ou d'un groupe adhère au projet de développement porté et repose donc sur des relations de proximité organisée généralisées [Torre, 2018a]. Elle traduit une appartenance à des groupes d'intérêt ou des structures de gouvernance mais aussi le partage de valeurs communes. La proximité géographique est dans ce cas recherchée et non subie, bien qu'elle ne soit pas nécessairement permanente.

Lorsqu'il opte pour l'*exit*, l'acteur se met volontairement hors-jeu et refuse de se plier aux règles (et au conflit) bien qu'il ne manifeste pas son désaccord publiquement. En approfondissant cette typologie, il est possible de distinguer l'*exit* simple, d'une part, qui est une sortie physique, « géographique » de l'organisation et l'*exit* dans l'espace des ressources où l'acteur modifie son usage des ressources afin de ne plus en dépendre [Bouba-Olga *et al.*, 2009]. Néanmoins, le premier cas que [Torre, 2018a] qualifie d'*exit spatial* – ou de « vote avec les pieds » pour reprendre les mots de [Tiebout, 1956] – n'est pas toujours rendu possible, par exemple lorsque les ressources financières ou matérielles de l'acteur ne le permettent pas. Les tensions peuvent alors se renforcer dans le délitement des proximités organisées.

Enfin, par la troisième voie, le *voice*, l'acteur prend la parole (oralement ou par les actes) pour exprimer ouvertement sa réprobation et essayer de modifier le fonctionnement de l'organisation. Le *voice* peut être soit horizontal entre acteurs d'un même niveau hiérarchique, soit vertical où le collectif s'adresse directement à la hiérarchie en question. Aussi, cette position peut se construire dans une logique de concertation ou de confrontation. Elle traduit généralement l'existence de tensions ou d'un conflit dénoncé par un individu ou un groupe de revendication pouvant être dirigé contre les pouvoirs publics mais pas seulement. La contestation se structure autour d'une proximité organisée mais résulte généralement d'une proximité géographique subie avec d'autres d'acteurs.

Les conflits permettent de tester la mise en œuvre des projets de territoires. Dans de nombreux cas, les conflits entraînent des changements dans les modalités d'innovation pour la rendre acceptable (dans une forme modifiée). Les conflits jouent un rôle important dans les processus de gouvernance territoriale (apprentissage de la gouvernance). Pas en opposition avec la négociation et la gouvernance mais coévolution, en particulier dans le pilotage des processus de pilotage de la gouvernance. La gouvernance se nourrit entre phases hautes de conflictualités et phases plus consensuelles (projets de développement communs).

3.2 Innovations et marqueurs temporels de l'évolution

Pour Joseph Schumpeter [1934], le véritable moteur du développement (*entwicklung*) – et du capitalisme – est l'innovation ; laquelle repose sur les épaules d'un nombre restreint d'entrepreneurs. L'entrepreneur schumpetérien est un idéal-type, il n'appartient pas à un groupe social en particulier et ne constitue pas un statut permanent (il est possible de devenir entrepreneur ou de cesser de l'être). Il est celui qui, s'extrayant de la routine, parvient à identifier les combinaisons nouvelles et les opportunités qu'elles représentent. Ainsi, à l'image des innovations auxquelles Schumpeter s'intéresse (les grandes découvertes comme l'imprimerie ou la machine à vapeur), la figure de l'entrepreneur revêt un caractère d'exceptionnalité. Une innovation consiste donc en une rupture (*discontinuity*) de l'équilibre de la routine se traduisant par l'introduction de nouveaux procédés, de nouveaux produits ou de nouvelles formes d'organisation³⁰. Elles sont à l'origine de processus de destruction créatrice, rendant certains produits et procédés obsolètes, et de la vision cyclique de l'économie qu'il propose. Néanmoins, s'il offre une vision claire du rôle de l'innovation dans l'économie (et plus exactement du capitalisme), la question de l'émergence même de la nouveauté reste en suspens. Il propose néanmoins plusieurs pistes, relevant par exemple des traits de caractère particuliers des entrepreneurs, des interactions sociales ou encore des dynamiques évolutives [Becker *et al.*, 2006].

L'étude des processus d'innovation est ici mobilisée car elle permet d'interroger à la fois les dynamiques sectorielles au sein de la filière forêt-bois et de les replacer plus largement dans le contexte du développement territorial. L'innovation occupe en effet une place importante dans la construction de la gouvernance territoriale et des différents chemins de développement. C'est par exemple ce que mettent en avant [Torre *et al.*, 2006] en s'intéressant plus précisément à la question des conflits, à la fois comme indicateurs de la résistance au changement (donc à l'innovation), mais aussi comme producteurs potentiels d'innovation, notamment collective, à travers de nouvelles formes de gouvernance, incluant de nouveaux acteurs ou validant de nouveaux choix techniques. Ces innovations territoriales [Torre et Wallet, 2012] font appel à l'inventivité des territoires (circuits courts, coopératives, écologie industrielle, économie sociale et solidaire...) et ne sont pas uniquement technologiques mais aussi sociales et institutionnelles. Les innovations sont aussi de plus en plus tournées simultanément vers les consommateurs et vers la recherche, permettant d'apporter des améliorations respectivement sur le produit et le procédé [Freel, 2003], réquisitionnant la vision d'une innovation nécessairement descendante. Enfin, le développement ne peut plus se penser aujourd'hui en l'absence de son épithète *durable*, que les nouveaux modèles d'innovations cherchent à intégrer pleinement.

3.2.1 L'innovation dans la filière forêt-bois

L'étude de l'innovation dans le secteur forestier semble pertinente et se justifie d'au moins deux manières. Tout d'abord, l'innovation permet, tout comme dans les autres secteurs, d'apporter une réponse face à une compétition accrue sur le plan international en

Note 30 | On attribue généralement à Schumpeter une typologie de l'innovation selon cinq catégories : l'innovation de produit, de procédé, commerciale, de ressource ou d'organisation.

jouant sur les coûts et les aspects de qualité. Mais aussi car le secteur forestier apporte des réponses particulières en termes de développement durable, tant sur le plan énergétique que des matériaux ou des services et aménités fournies par les écosystèmes forestiers [Weiss *et al.*, 2011].

Les secteurs des hautes technologies, poussés par un contexte favorisant l'économie de service, sont généralement portés médiatiquement au détriment des secteurs *low-* ou *medium-tech* (vu comme déclinants) qui assurent pourtant un rôle majeur sur les questions d'emplois et de développement régional³¹ [Hirsch-Kreinsen *et al.*, 2008 ; von Tunzelmann et Acha, 2006], y-compris dans les entreprises du bois [Maskell, 1996]. Or, le secteur forestier se caractérise précisément par son assignation à un secteur *low-tech* et traditionnel du fait du nombre de petites entreprises et de leur caractère familial. Cette surreprésentation de PME est à considérer au premier plan, ces entreprises étant gérées de manière différente des multinationales. Cependant, cet aspect est souvent négligé dans la mise en place des politiques publiques et conduit fréquemment à des incompréhensions ou des politiques inefficaces [Weiss *et al.*, 2011]. En effet, au-delà de la capacité d'investissement, les petites entreprises ont aussi leurs avantages pour innover (pas de bureaucratie, plus facile de mobiliser les employés, d'avoir un leader) et jouent en réalité un rôle important dans les premiers stades du développement des innovations, même si celles-ci sont ensuite mises en place ou reprises par de plus grosses structures. Ainsi ce sont généralement ces dernières qui reçoivent le plus d'attention. En effet, à l'échelle européenne les industries du bois ont globalement subi une banalisation de leur production, une globalisation des échanges et une concentration de l'industrie avec pour résultat une diminution forte des emplois associés et un considérable accroissement de la productivité.

Deux mondes coexistent alors, celui très capitalistique de la production industrielle qui ne peut générer une marge que sur de très grands volumes, et celui décrit comme plus traditionnel de la petite et moyenne entreprise, généralement plus flexible. Les liens entre les deux dans le domaine de l'innovation mais aussi plus largement de la structuration de la filière au niveau territorial restent peu décrits. Or les processus d'innovation dans le secteur forestier ne sont pas qu'un produit de la recherche et du développement, ils reposent plus sur la construction collective et la mobilisation de connaissances ainsi que de leur transfert. En outre, il existe aussi une partie du secteur qui développe des technologies avancées dans le secteur de l'énergie, de la chimie verte par exemple. Pour [Weiss, 2011], les processus d'innovation dans la filière forêt-bois doivent être appréhendés et ne peuvent être compris qu'au travers de la double entrée régionale, territoriale [Asheim et Iksan, 2002 ; Kubeczko *et al.*, 2006] et sectorielle [Rametsteiner *et al.*, 2005]. Plusieurs obstacles à l'innovation sont généralement identifiés dans le secteur forestier. Tout d'abord la question de la propriété forestière, souvent privée, divisée et de petite taille – notamment en France – n'a pas contribué à former des associations d'acteurs à la fois puissantes et innovantes (à l'exception de certaines régions comme en Nouvelle-Aquitaine avec le

Note 31 | Selon l'OCDE, la différence s'opère en fonction du montant investi chaque année dans la R&D (>5 % pour high-tech, >3 % pour medium-tech, >0,9 % pour low-mediumtech et < 0,9 % pour lowtech [OECD, 2002]).

syndicat des sylviculteurs du sud-ouest [SYSO] par exemple). Bill Slee [2011] souligne aussi que le caractère bien public des forêts peut également agir comme un frein potentiel à l'innovation, en transférant sa responsabilité depuis le marché vers les politiques publiques. Cette proposition est néanmoins à nuancer lorsque l'on s'éloigne du cadre des innovations produits ou technologiques. En effet, même si elle reste peu étudiée, l'innovation dans la filière forêt-bois n'est pas limitée au marché et aux innovations techniques et industrielles, elle inclut aussi les innovations institutionnelles et organisationnelles, particulièrement pertinentes dans le secteur forestier [Rametsteiner *et al.*, 2010]. Les demandes de la société ne mettent pas uniquement le secteur sous pression, elles lui offrent aussi de nouvelles opportunités, néanmoins, ce potentiel n'est pas toujours repéré et soutenu par les décideurs publics [Buttoud *et al.*, 2011].

3.2.2 Systèmes d'innovation territoriaux et proximités

La montée en puissance des thématiques territoriales et écologiques dans les discours et les politiques nationales et internationales se traduit de manière opérationnelle par leur prise en compte dans les modèles de développement régionaux. Cette prise en considération croisée est notamment observable à travers les nouvelles approches de l'innovation portées par les sciences régionales (géographie économique et de l'innovation, proximités, économie territoriale). L'analyse des processus d'innovation dans les systèmes territoriaux est un champ vaste et se trouve, depuis plusieurs décennies, au centre de l'attention des décideurs politiques et des praticiens de la géographie économique. Cet intérêt s'est traduit par le développement des nombreux modèles explicatifs d'agglomération, les TIM, comme évoqué précédemment [Moulaert et Sekia, 2003] milieux innovateurs, *new industrial spaces*, *local production systems*, etc. Sur un plan opérationnel, cela prend la forme de la promotion et de la mise en place de clusters et de pôles de compétitivité au niveau régional, réunissant régulièrement secteur public et privé. C'est donc tout d'abord par le biais de la localisation des activités qu'ont été abordés les processus d'innovation, l'objectif étant de comprendre comment l'organisation spatiale des systèmes de production pouvait favoriser ou limiter son émergence. C'est notamment cette approche, focalisée sur les questions de distance, de logique d'agglomération et d'effets de synergie issus de la théorie de la polarisation que retient la géographie de l'innovation.

Vers une autre approche de l'innovation

Plus tard se développe l'idée, notamment impulsée par les travaux sur la proximité, que l'innovation n'est pas uniquement un produit du local mais résulte de coordinations à la fois locales et globales qui s'inscrivent dans des réseaux de relations et de coopérations : « *this approach to the spatial concentration of innovation activities is not centered on territory per se but rather on proximity: proximity seen as facilitating the coordination of the innovation process* » [Rallet et Torre, 2017, p. 428]. Historiquement, les travaux de l'école hollandaise des proximités sont largement reliés à la question de l'innovation. Les proximités sont appréhendées comme des facteurs pouvant favoriser la dynamique d'innovation sur la base des relations que les entreprises développent entre elles. Les principales contributions

insistent notamment sur l'importance relative de la proximité géographique qui ne peut à elle seule favoriser les processus d'innovation [Boschma, 2005]. Plus tard, la notion de « paradoxe de la proximité » vient enrichir cette vision en affirmant qu'un excès de proximité peut aussi être à l'origine de contre-performances [Ron Boschma et Frenken, 2010], poussant les auteurs à postuler l'existence d'un optimum de proximité [Noteboom, 2000]. D'autres études confirment par ailleurs ce rôle relatif de la proximité géographique, faisant valoir le primat de la mobilisation des ressources et des coordinations sur la coprésence [Grossetti *et al.*, 2008]. S'il a été démontré que la proximité de grands centres métropolitains ou de recherche pouvait avoir un effet positif (mais non systématique) la question des zones périphériques semble plus complexe et plusieurs travaux s'attachent à montrer que l'innovation relève en partie de mécanismes a-territoriaux [Shearmur, 2010]. Ce constat est le corollaire de l'explosion des moyens de communication et de la relativisation de la distance par des transports plus rapides, permettant de générer un *local buzz* tout en mobilisant des ressources distantes [Shearmur, 2012]. La proximité aux grands centres et aux métropoles n'apparaît donc pas suffisante comme facteur explicatif de l'émergence de l'innovation. Celle-ci peut tout à fait advenir dans un contexte d'isolement géographique (ou de non-activation de la proximité), ponctuée ou non de situations de proximité géographique temporaire [Lethiais, 2018]. Cette compréhension des processus d'innovation est particulièrement importante pour identifier les leviers de développement en zone périphérique ou rurale, ne possédant ni outil de recherche développé ni outil industriel spécialisé. Dans ce cas, les innovations « *result from the creativity of local populations, without necessarily involving a high level of industrial input or productive specialization. They reveal the vitality of territories, which demonstrate their dynamism and capacity for invention through the utilization of local strengths* » [Rallet et Torre, 2017, p. 433]. Le territoire peut alors apparaître comme un facilitateur d'innovation, qu'elle soit technique ou organisationnelle [Attour et Rallet, 2014] mais ne fonctionne jamais en vase clos, permettant aux entrepreneurs de s'inscrire, en même temps, dans des dynamiques globalisées [Dubois, 2016 ; Fitjar et Rodríguez-Pose, 2015].

Ces évolutions ont notablement contribué l'évolution de la notion d'innovation, ou peut-être à un retour à sa définition schumpetérienne initiale. Différents avatars de l'innovation ont ainsi vu le jour. Les années 2000 ont été marquées par l'émergence du concept d'innovation ouverte ou *open innovation* [Chesbrough, 2003], intégrant de manière croissante le rôle des consommateurs et des transferts de connaissance. La proposition consiste en une suppression des barrières existantes entre l'entreprise ou l'organisation et l'extérieur. Le développement des idées et leur réalisation sur le marché se construit alors au cours d'aller-retours successifs dedans/dehors. C'est notamment sur cette base qu'a ensuite été développé le concept de *living lab* comme lieux d'expérimentation et de transfert [Dupont *et al.*, 2019].

La validité de modèles principalement fondés sur un objectif de compétitivité économique est aujourd'hui remise en cause dans un contexte désormais largement dépendant d'impératifs environnementaux et intégrant une nouvelle diversité d'acteurs.

La capacité d'innovation d'un territoire ou d'une entreprise est un phénomène multidimensionnel, qui dépasse la simple prise en compte des aspects technologiques et dépend fortement de facteurs sociaux, organisationnels, institutionnels, marchands ou bien sûr environnementaux. La prise en compte de ces facteurs nécessite un ajustement des TIM utilisés jusqu'alors, intégrant certes les dynamiques institutionnelles et culturelles mais considérant peu « *la multidimensionnalité de l'économie [et] d'autres domaines existentiels des communautés locales et régionales, tels que l'environnement naturel, et les domaines socioculturels et sociopolitiques* » [Moulaert et Nussbaumer, 2014, p. 86]. Mais c'est aussi le cas de l'innovation sociale, « grande oubliée » du développement économique, à laquelle a trop souvent été substitué une vision strictement technologique [Moulaert *et al.*, 2009].

Appréhender l'innovation territoriale

Si les territoires sont largement mobilisés comme autant de leviers de réappropriation des ressources, ils jouent aussi un rôle catalytique dans les processus d'innovation. En effet, l'innovation n'est pas un processus linéaire de la science vers la technique, les acteurs, utilisateurs, administrations sont aussi des acteurs de producteurs de savoir en tant que tels. Tâchant de prendre en compte ces avancées et ces propositions, Alain Rallet et André Torre identifient trois axes permettant de renouveler l'approche de l'innovation dans le contexte actuel et en lien avec le développement territorial [Rallet et Torre, 2017]. Ils appellent d'abord à dépasser la vision strictement technologique de l'innovation pour s'intéresser aux aspects financiers, commerciaux, sociaux, organisationnels, environnementaux et institutionnels, renouant en ce sens avec l'acceptation initiale de l'innovation. Ceci s'inscrit donc à l'inverse du projet proposé par la géographie de l'innovation qui en s'intéressant au rôle de la distance, réduit le processus d'innovation à une dimension unique en passant sous silence le rôle clé joué par les mécaniques de coordination. Ils soulignent ensuite que l'approche des processus d'innovation ne peut plus être uniquement descendante et doit impliquer une plus grande pluralité d'acteurs. Ces derniers doivent être impliqués non pas seulement à travers des effets de feedback ou de rétroaction mais aussi comme participants du processus d'innovation, comme sources de connaissance autonomes et reconnues comme telles. Enfin, ils insistent sur la prise en compte de la multidimensionnalité de l'innovation à travers la construction d'écosystèmes permettant de structurer les relations entre acteurs cherchant à résoudre de problèmes de coordination non triviaux, ces derniers pouvant prendre assise sur un territoire.

Ce changement d'approche offre une meilleure compréhension des logiques et outils de développement et permet d'appréhender de nouvelles formes d'innovation dites territoriales : « *qu'il s'agisse des formes de consommation engagées, de la montée des formes nouvelles de solidarités [...], mais aussi de l'émergence de collectifs de défense d'intérêts en tous genres ou encore de la fabrication et du détournement des nouveaux outils et instruments pour favoriser la coopération et la coordination entre les acteurs, l'innovation territoriale se complexifie et ne peut plus uniquement être pensée et analysée sous l'angle économique et industriel. Innovations sociales, organisationnelles et institutionnelles s'imposent à leur tour* » [Torre et Wallet, 2017, p. 99].

Par innovation territoriale, on entendra donc toute forme de nouveauté sur un territoire dont l'irruption est susceptible de modifier la trajectoire ou de générer des bifurcations selon le jugement qui lui est porté et l'appropriation qui en est faite [Torre, 2018a]. Si elle est acceptée, cette nouveauté devient innovation. Deux grands types d'innovation territoriale sont dès lors identifiables. Les premières sont acceptées ou sanctionnées par le marché, c'est le cas des innovations technologiques et organisationnelles produites par des phénomènes de concurrence ou de coopération. Elles se traduisent par le développement de nouveaux modes de production ou d'organisation (circuits de distribution, marques et chartes collectives, coopératives). L'acceptation des secondes dépend de la société, il s'agit des innovations sociales et institutionnelles, co-construites par la concertation ou le conflit, comme évoqué précédemment. La montée des innovations institutionnelles se traduit par exemple par de nouvelles formes de gouvernance ou de projet portés par les collectivités : intercommunalités, métropoles, nouvelles régions ; mais aussi les documents stratégiques : chartes, plans locaux. Ce ne sont pas seulement les institutions « dures » qui bougent mais bien les arrangements institutionnels locaux.

3.2.3 Vers un modèle d'innovations durables ?

Dans leur ouvrage *Sustainable innovation and regional development*, Leïla Kebir et ses coauteurs identifient d'autres déterminants majeurs de la production et de la diffusion de l'innovation. Ils soulignent notamment l'importance grandissante de la communication et de l'image dans le processus : « *the development of the Internet and mobile systems has culminated in ubiquitous connectivity, with the result that products, services and economic activities can be continually evaluated by a large community of users, citizens, organizations or experts* » [Kebir et al., 2017]. A travers ce constat c'est bien une prise en compte encore accrue du système de consommation qui est proposé. L'autre point soulevé est que l'exigence de durabilité s'impose de plus en plus comme un prérequis pour chaque projet de développement, voire tend à devenir la norme dominante sous-tendant ce dernier. La nécessité de proposer des solutions alternatives intégrant la question environnementale à l'échelle locale et globale, la santé publique ou encore la problématique de l'épuisement des ressources semble s'imposer.

Le modèle d'innovation durable propose de s'intéresser aux outils dont se dotent les acteurs économiques et institutionnels pour opérer une transition vers un mode de développement perçu ou présenté comme durable, non objectivable car évoluant dans un « univers controversé » [Godard, 1993]. Les innovations durables se caractérisent en ce qu'elles associent pleinement les facteurs environnementaux et sociaux à un objectif d'amélioration de la compétitivité dans une logique d'ancrage territorial. L'objectif poursuivi à travers le fonctionnement du milieu innovateur reste en effet le maintien de la compétitivité des acteurs et du système. Les innovations durables sont à la fois source d'amélioration des performances productives, notamment environnementales, mais aussi génératrices d'externalités positives variées, jouant directement un rôle dans la construction territoriale. Pour reprendre les mots des auteurs, une innovation durable se définit comme « *a set of objects and transactions between different actors based on a projective approach towards*

a better (in the sense of environmentally friendlier, socially fairer, economically more viable) future for the planet, even if perceived at a local level » [Kebir et al., 2017, p. 6].

Les innovations durables n'ont pas directement pour objectif l'amélioration des performances environnementales de la production. Elles ne se focalisent en effet pas sur les aspects technologiques mais les dépassent largement, incluant la technologie, la culture, la symbolique, la communication, la gouvernance. Néanmoins, l'innovation technologique peut tout à fait s'avérer être la résultante d'innovations ou d'actions à visée environnementale, sociale ou économique. C'est par exemple le cas des systèmes constructifs innovants en bois. Cette conception permet aussi une prise en compte élargie de la participation dans sa dimension démocratique, essentielle sur les questions environnementales. Ainsi l'innovation durable, comme l'innovation territoriale, ne repose plus uniquement sur les épaules des scientifiques et des ingénieurs mais aussi sur les connaissances des acteurs locaux, publics ou privés. Elles s'inscrivent, comme nous l'avons vu, dans une tendance de fond qui inclut de plus en plus directement le fonctionnement et les attentes des consommateurs via un système de consommation laissant une place croissante à la dimension éthique et à la responsabilité individuelle et collective. Le déploiement d'une innovation durable, c'est-à-dire l'acceptation et l'intégration de la nouveauté proposée par les acteurs, ne poursuit pas nécessairement une finalité commerciale. En revanche elle inclut pleinement ces derniers dans un projet de gouvernance locale et ouvre plus largement la question des valeurs. Tout comme pour l'activation des ressources, la valeur d'une innovation durable n'est pas révélée qu'à l'aune de la transaction marchande, au contraire, elle se construit dans une forme de culture de la responsabilité et est légitimée par un ensemble de *gatekeepers* pouvant être des associations, des médias, des experts ou les citoyens eux-mêmes. En cela elles ont une dimension démonstrative : « *many sustainable innovations have an experimental and demonstrative function. The entrepreneurs who propose these projects hope to obtain public contributions to support their initiatives and also to boost their image* » [*ibid.*, p. 4]. Autrement dit, il s'agit aussi d'attirer le consommateur ou les financements publics en misant sur la construction d'une image positive et de responsabilité. Qu'elles soient proposées au niveau individuel, de l'entreprise ou des acteurs publics, les innovations durables offrent des opportunités de refonder le modèle d'affaire, y-compris au niveau territorial [Osterwalder et Pigneur, 2010].

Quatre grands idéaux-types d'innovations durables sont proposés, ces derniers n'étant absolument pas exclusifs les uns des autres et leur combinaison fréquente :

- **L'orientation produit** est celle qui se rapproche le plus de l'innovation technologique et industrielle. Elle vise à proposer des produits et services plus efficaces sur un plan environnemental, en impliquant producteurs et consommateurs qui se coordonnent principalement via l'institution principale que représente le marché.
- **L'orientation institutionnelle** vise en revanche à adapter les arrangements institutionnels, c'est-à-dire les règles qui codifient les interactions entre acteurs. Elle peut soit concerner les associations et groupements professionnels, par exemple

pour mener des activités de lobbying, ou directement demander des réglementaires encadrant la mise en œuvre d'activités poursuivant un objectif de durabilité.

- **L'orientation vedette** (*flaship*) de l'innovation se base prioritairement sur la capacité démonstrative de cette dernière. Elle implique plus largement les acteurs privés et publics et mise sur ses dimensions médiatiques et symboliques pour éduquer et assoir la charge de la preuve de la pertinence d'un projet. L'ancrage territorial est souvent une nécessité pour permettre le portage et la mise en visibilité de la démarche.
- **L'orientation territoriale** est celle qui adopte la vision la plus élargie de la durabilité, soulignant aussi ses aspects sociaux et économiques. Elle la limite en revanche au niveau local et s'insère au niveau des collectivités. Son principal objectif n'est pas de participer directement à une amélioration de la compétitivité sur le plan économique mais d'apporter des réponses aux problèmes environnementaux et sociaux identifiés par le collectif.

3.3 Impératif de durabilité et liens au territoire

Nous l'avons vu jusqu'ici que la durabilité est partout en toile de fond. Elle est un impératif qui sous-tend au moins en apparence les différentes innovations et formes de développement. Elle est déterminante pour les écosystèmes, les relations entre acteurs et le fonctionnement même de la société. Mais de quoi parle-t-on ? L'approche des dynamiques filière-territoire ouvre-t-elle des pistes pour questionner la durabilité du secteur ? Est-elle un initiateur de ce qui, à terme, peut être une transition ?

3.3.1 De quelle durabilité parle-t-on ?

La notion de durabilité est controversée à la fois dans le champ politique et scientifique, et cette notion reste pour le moins non stabilisée [Vivien *et al.*, 2013]. La notion fait tout d'abord son apparition au début du XIX^e siècle dans les secteurs forestiers et de la pêche. Face à l'épuisement physique des ressources naturelles émerge l'idée qu'une gestion adaptée est la condition *sine qua non* d'une récolte durable (*sustainable yield*) [Brown *et al.*, 1987 ; Vatin, 2005]. En d'autres termes il s'agit une première critique du système productif qui apparaît à la fois en décalage avec les processus biologiques et avec les bénéfices qu'il est possible d'en tirer sur le long terme. Les évolutions des droits de chasse en France à partir du XVIII^e siècle ou de la privation du foncier forestier au Royaume-Uni quelques décennies auparavant fournissent de bons exemples des premières formes de « mise en économie de la nature » qui font d'ailleurs débat aujourd'hui [Levrel et Missemer, 2019]. Brown [2016] montre ensuite que le terme a subi de nombreuses modifications de sens, le dénaturant fortement par rapport à sa définition initiale, strictement environnementale, en lui associant et en insistant sur de nouvelles composantes notamment sociales et économiques. Pour certains auteurs ce manque de définition claire devient un problème politique lorsque le concept est ensuite utilisé comme principe de justification ou lorsqu'il autorise une inaction déguisée (*empty gesture*) [Brown, 2016 ; Godard, 2013]. De plus, et étant donné la relative inefficacité des mesures mises en place pour limiter l'impact de l'activité humaine sur la biosphère et le climat, une redéfinition claire reposant avant tout

sur des limites biophysiques est régulièrement appelée comme nécessaire [Fischer *et al.*, 2007].

Durabilité et développement économique

Pour les économistes néo-classiques une croissance soutenue est la condition sous laquelle est susceptible de survenir, à terme, la durabilité. Les problèmes environnementaux (pollution, épuisement des ressources) sont alors pris en charge par le système : soit par le biais d'une internalisation des externalités, par exemple la mise en place d'un système de taxation, soit par l'augmentation du niveau de développement. Cette idée avancée par Grossman et Krueger [1995] établit une corrélation inverse entre le revenu moyen par habitant et les émissions d'un certain nombre de polluants, à l'origine de ce qui est aussi désigné (relativement indûment) comme la « courbe de Kuznets environnementale ». De nombreuses études ont néanmoins démontré depuis que ce modèle n'était pas généralisable et uniquement valable pour un nombre restreint de polluants. De plus, la dimension spatiale est totalement absente de la proposition, ne permettant pas de prendre en compte les effets plus ou moins directs de délocalisation des pollutions. Enfin, cette relation ne s'établit que lorsqu'elle est portée par le déploiement de politiques publiques adéquates et ne relève pas d'un simple effet mécanique [Vivien, 2013]. Cette approche conduit à un modèle de durabilité faible qui n'appelle pas de refonte ou de modification significative du régime dominant [Neumayer, 2003]. Celui-ci repose sur l'hypothèse d'une forte substituabilité des biens et des services rendus par l'environnement.

Une seconde approche s'est développée à partir des années 1970 avec les apports de l'économie écologique et de ses déclinaisons [Costanza, 1991; Røpke, 2005]. Cette dernière postule au contraire que la substituabilité des biens et services environnementaux est faible voire impossible, conférant à la nature une valeur non interchangeable. La biosphère constitue la limite ultime dans laquelle est susceptible de s'inscrire tout système socio-économique. Ce réencastrement dans la sphère environnementale est notamment proposé par Nicholas Georgescu-Roegen qui associe la biologie évolutionniste et la thermodynamique pour poser les bases de ce qu'il nomme alors « bioéconomie » [Georgescu-Roegen, 1975]. Sans ce lien aux sciences naturelles, l'économie (*economics*) ne serait pour lui qu'une science abstraite passant justement à côté des dynamiques réelles de l'économie (*economy*), ce qui inspirera par la suite les partisans de la décroissance³² [Missemer, 2017]. C'est aussi l'approche qu'adoptent les praticiens de l'éco-économie afin de décrire les processus adaptatifs dans les zones périphériques et les régions rurales. L'éco-économie se base sur « *un réseau complexe d'entreprises viables et d'activités économiques utilisant la diversité des ressources de leur environnement de manière plus durable*³³ » [Kitchen et Marsden, 2009]. Ainsi les secteurs privilégiés de ce type d'analyse sont les secteurs classiques de la bioéconomie comme l'agriculture, l'agroalimentaire, la foresterie ou d'autres activités non-

Note 32 | Bien que fréquemment désigné comme le père de la décroissance, N. Georgescu-Roegen est, pour [Missemer, 2017], en réalité plus proche de la notion d'« a-croissance » (*a-growth*), caractérisée par un coup d'arrêt, nécessaire et inévitable, porté croissance industrielle.

Note 33 | Traduction personnelle.

extractives comme le tourisme. La posture adoptée se détache néanmoins de la bioéconomie au sens strict pour se focaliser sur les pratiques des acteurs locaux et la création de valeur au sein de filières territoriales.

A cette dichotomie durabilité forte *versus* faible, se superpose une autre forme de distinction rendant compte du gradient possible d'approches politiques et des transformations qu'elles appellent, entre durabilité « modérée » et « radicale » [Maillefert *et al.*, 2010]. La première soutient que le modèle économique dominant peut-être compatible avec une forme de durabilité, le seconde renvoie à des alternatives fortes marquées par un rejet de l'anthropocentrisme [Naess, 2008] ou de la civilisation industrielle [Jensen *et al.*, 2018]. Certains proposent ainsi de repenser le fonctionnement du territoire par une approche écologique de la diversité afin de mieux en saisir les différentes facettes, la complexité mais aussi le caractère résilient. Ainsi, la création de valeurs peut aussi être le fruit de la diversité des savoir-faire, des modes de valorisation, des stratégies, des institutions, des comportements sociaux [Bookchin, 2011].

Développement d'outils et d'approches centrées sur la durabilité

Les débats autour de la durabilité et de ses enjeux ont profondément influencé le domaine scientifique et ont donné lieu à la création de nouvelles disciplines ou de nouveaux outils d'analyse centrés sur l'étude et l'évaluation de la durabilité. Certaines se sont d'ailleurs directement inspirées des sciences naturelles, notamment de l'écologie et de la biologie pour proposer une approche des systèmes productifs puis socio-économiques en termes de métabolisme [Ayres, 1989]. C'est par exemple le cas de l'écologie industrielle [Erkman, 1997], de la version moderne, politisée et parfois contestée de la bioéconomie [McCormick et Kautto, 2013 ; Pfau *et al.*, 2014] – au sein de laquelle la forêt occupe une place de premier plan – ou de l'écologie territoriale [Buclet, 2015a]. La première se concentre sur l'optimisation des systèmes de production d'un point de vue technique et environnemental. Il s'agit notamment de proposer des solutions d'ingénierie comme le développement de comportements symbiotiques au sein des écosystèmes industriels. L'exemple le plus connu ayant fait date et servant d'exemple dans la littérature est celui du cluster de Kalundborg, sur la côte ouest de Sjælland au Danemark [Ehrenfeld et Gertler, 1997 ; Jacobsen, 2008]. Dans ce cas, la symbiose s'exprime à travers la mutualisation de réseaux d'énergie (chaleur, vapeur) et de matières premières (co-produits, cendres). Cette approche est conceptuellement très proche de l'économie circulaire et la bioéconomie, notions aujourd'hui largement inscrits à l'agenda politique [Korhonen *et al.*, 2018]. L'objectif est à la fois de développer une industrie basée sur des bioressources renouvelables et de limiter les impacts environnementaux à travers un bouclage des flux de matières premières et de déchets. On comprend alors le rôle de premier plan que la forêt et le bois peuvent être amenés à jouer [Nayha et Hetemaki, 2015 ; Wolfslehner *et al.*, 2016]. La recherche d'indicateurs pour l'évaluation de la durabilité au niveau territorial a aussi conduit à la mise au point de nouveaux outils comme l'analyse de cycle de vie (ACV) territoriale qui

visé à qualifier l'impact environnemental des différents systèmes de production localisés [Loiseau *et al.*, 2012].

Ces différentes notions mériteraient à elles seules un développement à part et bien plus large que celui proposé ici. Néanmoins, afin d'éviter les redondances dans ce manuscrit et de préserver la cohérence des chapitres proposés dans la partie II, ils seront développés au cas par cas dans un second temps. A ce stade, il est toutefois possible de noter un aspect sur lequel convergent ces différentes approches. Il s'agit du *prima* qu'elles accordent aux flux, à leur connaissance et à leur gestion, ainsi que du lien explicite qu'elles tissent avec les territoires.

3.3.2 La question centrale des flux

Pour reprendre la métaphore biologique, ce qui permet de connaître le plus précisément le métabolisme (d'un organisme, d'un écosystème industriel ou d'un territoire) est précisément l'étude des différents flux qui entrent en jeu [Fischer-Kowalski, 1998]. Ces flux sont de différentes natures, aussi bien matériels que virtuels. Les plus fréquents dans la littérature étant les flux de matière et les flux monétaires.

Analyser les flux de matière

Les flux les plus intuitifs à appréhender sont certainement les flux de matière. Il s'agit de suivre et d'évaluer des quantités de matière physique produites et transportées. Cette analyse est particulièrement utile à la fois pour optimiser le fonctionnement d'un système sur un plan productif (minimiser les coûts liés aux intrants et à la gestion des déchets) mais aussi pour évaluer l'impact environnemental de tels systèmes. Les études qui s'intéressent à l'évaluation de ces flux sont regroupées dans le champ des *material flow analysis* (MFA) – ou analyse de flux de matière (AFM) – et ont donné suite à une littérature dédiée, principalement portée par des revues comme *Journal of cleaner production* ou *Journal of industrial ecology*. L'objectif est d'opérer une évaluation systématique des flux et des stocks de matière dans un cadre spatial et temporel préalablement défini [Brunner et Rechberger, 2003].

Des méthodes balisées ont ainsi été mises en place, principalement mobilisées à l'échelle nationale, pour permettre de caractériser les systèmes productifs et de fournir des éléments d'analyse de la balance commerciale [Bringezu et Moriguche, 2002]. Cette formalisation a constitué un élément clé pour le développement de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire. Si l'objectif principal des AFM est de fournir des éléments concourant à l'optimisation des procédés dans les différents secteurs, leurs bénéfices peuvent s'avérer bien plus larges [Burström et Korhonen, 2001]. Elles sont aujourd'hui reconnues comme de réels outils scientifiques pouvant être mobilisés par les décideurs publics, notamment comme aide à l'élaboration de politiques environnementales [Bringezu et Moriguche, 2002 ; Ehrenfeld, 2004]. De plus, elles sont susceptibles de contribuer au développement des territoires en proposant un glissement depuis une approche linéaire, vers une conception circulaire de l'économie [Gibbs *et al.*, 2005]. Il faut cependant noter

que l'impact concret des MFA sur les politiques publiques reste difficile à évaluer car les analyses se limitent généralement à la phase de diagnostic [Binder, 2007 ; Binder *et al.*, 2009].

La question de la gestion et de la connaissance des flux de bois est particulièrement cruciale dans le secteur forestier qui fait face – tout comme d'autres – a un problème récurrent de disponibilité et de fiabilité des données [Patrício *et al.*, 2015 ; Schwab *et al.*, 2017]. Elle se pose avec d'autant plus d'acuité que l'actualité récente a mis en évidence un phénomène de « fuite de matière première » à l'export contre lequel se sont mobilisés plusieurs syndicats du secteur³⁴. De nombreuses études ont été réalisées afin de quantifier les flux de bois à différentes échelles : régionale [Mantau, 2015], nationale [Knaggs et O'Driscoll, 2007 ; Parobek *et al.*, 2014 ; Weimar, 2009] ou internationale [Bais *et al.*, 2015]. En France, différents projets ont abordé la question, soit au niveau régional [Lenglet, 2015], soit au niveau national [Courtonne, 2016 ; Lenglet *et al.*, 2017] en mobilisant des outils de réconciliation de données hétérogènes et un couplage à des modèles bioéconomiques de filière. Enfin, différents projets en voie de finalisation s'attardent aussi sur la question des flux, par exemple le projet CAP-BIOTER³⁵ qui s'intéresse notamment au bois énergie à travers une approche par les capacités territoriales ou le projet AF Filières, très exhaustif sur la question des flux de bois régionaux³⁶. La connaissance des flux de matière est aussi un bon indicateur des flux monétaires et indirectement, une conséquence d'autres flux immatériels comme la connaissance.

Propositions et controverse autour de l'économie résidentielle

Bien que cela ne soit pas au cœur de la problématique traitée ici, il semble éclairant d'effectuer un bref détour par les propositions de l'économie résidentielle. Ce courant a pris une certaine ampleur dans le domaine académique mais aussi et surtout dans les discours des politiques et aménageurs du territoire. La proposition se construit sur des emprunts à la théorie de la base économique, notamment développée par des auteurs cités précédemment comme North et Tiebout. Laurent Davezies intègre à l'approche des moteurs de développement la prise en compte des revenus marchands et non-marchands qui participent à l'économie des territoires, en plus de l'activité productive telle qu'évoquée précédemment. Est alors proposé, avec l'aide de la DATAR, une évaluation au niveau national rendant compte de la circulation des flux monétaires entrant sur les territoires et un chiffrage des bases économiques de plusieurs zones d'emploi [Davezies, 2008]. Un des résultats alors

Note 34| Syndicat de la filière bois (2018, 5 février), « Exports de grumes vers la Chine. Le SFB dénonce les propositions restrictives de la FNB, basées sur des informations mensongères, qui menacent l'avenir de la filière bois et le renouvellement des forêts », Communiqué de presse, 10 p. ; Garric, A (2012, 20 juillet), « La France exporte de plus en plus son bois en Chine », *Le Monde* ; De la Hamide, S., Chen, Y. (2018, 7 juin), « L'appétit chinois pour le chêne affame les scieries françaises », *Capital*.

Note 35| « Capacité territoriale, biomasse et transition énergétique : l'écologie territoriale appliquée aux réserves de biosphère », projet porté par le laboratoire PACTE dans le cadre de l'appel à projet Ademe REACTIF 3 terminé en septembre 2019.

Note 36| Projet « AF Filières », avec le soutien de l'Ademe et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, porté par l'INRIA et l'INRA. Résultats accessibles en ligne : <https://www.flux-biomasse.fr/>

mis en avant est le rôle modeste de l'activité productive dans le calcul global des sources de revenu afférant au territoire. Quatre types de bases semblent se distinguer : productive privée, publique (fonction publique et collectivités), sociale (prestations sociales et frais de santé) et, peut-être surtout, résidentielle (agents résidents mais non actifs sur le territoire). Le corolaire de ce constat est que les lieux de production ne sont plus nécessairement ceux offrant les plus fortes dynamiques de développement. La compétitivité entre les territoires s'opère désormais aussi sur ce qui est parfois une opposition entre compétitivité résidentielle et productive où l'enjeu n'est plus simplement de produire pour créer de la valeur mais aussi d'être en capacité de capter la valeur générée ailleurs. Il devient dès lors essentiel d'accorder autant d'importance à l'articulation des systèmes de consommation avec les territoires que des systèmes productifs eux même. Une distinction nette peut parfois s'opérer entre lieux de consommation et de production, lieux de travail et de résidence où le poids politique des acteurs n'est pas le même. Les espaces qui autrefois combinaient lieux de vie et de résidence ont tendance à se spécialiser et aujourd'hui ce qui est favorable à l'entreprise ou à son ancrage sur un territoire n'est plus nécessairement bon pour les populations qu'il accueille. Par la suite, certaines travaux ont suggéré que des régions hautement productives mais présentant une faible intensité de consommation pouvaient s'avérer bénéficier d'un moindre niveau de développement comparé à d'autres et que des transferts s'opéraient en direction des régions les plus pauvres au détriment des plus dynamiques [Davezies et Pech, 2014]

Quelques nuances néanmoins

Si les recherches en l'économie résidentielle présentent un intérêt certain, notamment en matière de prise de recul vis-à-vis des leviers du développement et du rôle structurant des flux, plusieurs critiques appuyées ont été formulées. Les points soulignés portent notamment sur les méthodes et la pertinence des indicateurs utilisés mais aussi sur les conclusions tirées des analyses [Larceneux, 2018]. Ces dernières peuvent en effet amener à plaider en faveur d'une concentration du potentiel dans les villes et métropoles (qui devraient donc attirer les financements publics et concentrer les projets de développement). La démonstration a largement été remise en question [Bouba-Olga et Grossetti, 2015] sur le plan statistique et d'autres travaux apportent des résultats contradictoires : Grossetti *et al.* [2014] montrent par exemple que l'activité scientifique a plutôt tendance à se déconcentrer. De plus, à l'encontre du discours dominant sur la concentration des facteurs de croissance dans les métropoles, Bouba-Olga et Grossetti [2018] dénoncent les effets délétères de politiques de développement et d'aménagement uniquement basées sur la rhétorique « CAME » (compétitivité, attractivité, métropolisation, excellence), qui élude les dynamiques positives pourtant bien présentes dans les territoires ruraux et renforce l'exclusion. L'objectif n'est pas ici de résumer les intenses débats autour de la question des métropoles et des flux monétaires mais simplement d'amener des éléments de réflexion à l'heure où le lien entre les espaces forestiers et les centres urbains font l'objet d'une attention renouvelée (en témoignent les projets menés en Île-de-France, par la métropole du Grand Nancy ou encore l'Eurométropole strasbourgeoise).

Milieux post-industriels et flux monétaires

Au cours de la période moderne, les sociétés d'Europe de l'ouest se sont largement structurées autour de la production industrielle et de la consommation de masse, ce jusqu'à la fin de la période fordiste. Tout en restant dans le même cadre, le contexte a progressivement évolué pour offrir plus de mobilité aux entreprises et de travail, lesquels se sont alors dirigés vers les régions les plus « compétitives », c'est-à-dire offrant les meilleures conditions financières. En dépassant cette conception, les approches post-industrielles du développement territorial [Talandier, 2016 ; Talandier *et al.*, 2016] visent à prendre en compte à la fois les facteurs de compétitivité industrielle mais aussi, et peut-être surtout, l'attractivité du système de consommation local. Il est pour cela nécessaire de comprendre comment les innovations générées par les milieux locaux post-industriels contribuent à l'attractivité sans pour autant dégrader le territoire comme lieu de vie ni la compétitivité des entreprises qui y sont implantées. Cet équilibre fragile semble difficile à trouver dans le secteur forestier qui oscille et parfois voit s'affronter des logiques perçues comme contradictoires de développement territorial et de développement économique de la filière. Guex et Crevoisier [2017], posent comme perspective la compréhension des articulations entre industrie et tourisme (au sens large, c'est-à-dire la fréquentation d'un territoire), mais aussi le renouvellement des systèmes de production par l'approche circuit-court ou encore la manière dont ces formes de consommation alternatives peuvent contribuer au développement de l'offre résidentielle et présenteielle. Ils proposent une typologie des flux de revenu et des activités économiques articulant les deux axes de développement territorial que sont les sphères productives et résidentielles (TABLEAU 3).

TABLEAU 3. Typologies de flux de revenus dans une perspective d'économie résidentielle [Guex et Crevoisier, 2017].

		Demande pour le territoire	
		Extra-locale	Locale
Offre du territoire	Territoire de production	« Manufacturing » Production pour les marchés à l'export (compétitivité industrielle)	« Circuits courts » Production pour la population locale (substitution à l'import)
	Territoire de consommation	« Tourisme » Attractivité pour les consommateurs (attractivité présenteielle et résidentielle)	« Services locaux » Besoins de la population locale (diversification interne)

Si les quatre cas, souvent confondus, concourent à leur manière au développement territorial, les liens entre filière forêt-bois et territoire s'expriment particulièrement à travers la distinction « *manufacturing* » / « circuits courts ». Le premier est classique des approches en sciences régionales et repose sur la recherche de compétitivité au niveau territorial. Le second en revanche met en avant les dynamiques locales de

production-consommation qui, bien que non compétitives sur les prix, se distinguent par les valeurs qui leur sont associées (durabilité, terroir, soutien et solidarité). Dans ce cas la préférence pour le local s'exprime à travers une sensibilité au prix moindre.

La combinaison de ces différents flux conduit à la formation de ce que les auteurs définissent comme un « milieu local post-industriel », modèle de développement permettant de gérer à la fois les tensions émergentes et d'exploiter les synergies entre les différents acteurs et leurs activités résultant de l'intégration de leur territoire dans les diverses formes de la mondialisation [Guex, 2015]. L'éclatement toujours plus important des filières de production vient aujourd'hui mettre l'accent sur les dynamiques de connaissance [Crevoisier et Jeannerat, 2009] et fait émerger de nombreuses questions sur le renouvellement possible des liens entre l'industrie et les circuits de distribution locaux ou la contribution de ces mêmes flux et circuits sur l'attractivité des territoires en matière de proximité et « d'authenticité » [Guex et Crevoisier, 2017].

3.3.3 Appréhender la durabilité dans les relations filière-territoire

La place centrale accordée à la connaissance et à la gestion des flux renvoie à la définition première de la filière. Néanmoins, dans l'approche proposée ici, et plus encore dans une optique de durabilité, il s'agit d'aborder la filière dans toute la complexité de sa dimension territoriale. Beaurain *et al.* [2017] proposent d'aborder la question sous l'angle de l'écologie industrielle et territoriale (EIT). Ils étudient pour cela les synergies éco-industrielle de la région de Dunkerque en mettant en évidence le jeu des proximités organisées et géographiques à l'origine des interdépendances entre les entreprises et les acteurs. Les résultats démontrent que le développement de projets autour de l'EIT repose sur deux formes de gouvernance : routinière (gestion courante, basée sur la confiance) et politique (définition des orientations et gestion des conflits). Les démarches d'EIT, généralement présentées comme outil de développement territorial durable, reposent donc sur des synergies et des coopérations où s'expriment pleinement les proximités. Cette vision est d'ailleurs partagée par les tenants de l'étude du métabolisme territorial [Barles, 2014 ; Buclet, 2015b, 2015a] qui cherchent à intégrer la diversité des facteurs économiques, politiques et sociaux qui conditionnent la durabilité des systèmes.

De plus, les approches visant à croiser filière, territoire et durabilité ont jusqu'ici principalement été développées dans le domaine agricole [Pierre *et al.*, 2008], les travaux sur le secteur forestier restant rares. Dans sa thèse, Stéphane Esparon, 2016 s'intéresse justement à la durabilité systémique des réseaux de création de valeur dans la filière forêt-bois. S'inscrivant dans le courant des travaux en écologie industrielle et territoriale il met en évidence de rôle des flux en comparant la robustesse, la flexibilité et la stabilité de réseaux théoriques fermés (internes au territoire), ouverts (interactions avec l'extérieur) et d'un cas d'étude concret (ici la communauté de commune de Mimizan dans les Landes). Les résultats indiquent notamment que les réseaux denses et ouverts auraient tendance à réduire la vulnérabilité du système (concentrée sur quelques activités fonctionnelles dans

le cas d'un réseau fermé) mais aussi qu'ils rendraient le système plus sensible aux variations globales et aux chocs externes.

Cette approche, assez fonctionnelle, des réseaux qui constituent la filière forêt-bois au niveau local apporte un éclairage supplémentaire pour comprendre le métabolisme des territoires, soient-ils administrativement définis comme c'est le cas ici (communauté de communes) ou construits. Elle est par ailleurs complémentaire d'approches comme celle développée par Marion Debuissou [2014] qui s'intéresse à la construction des intérêts collectifs en soulignant la nécessité de lier métabolisme territorial et questions sociales. Ce travail met notamment en évidence la nécessité de s'intéresser aux modes d'interaction permettant d'allier projet coopératif et métabolisme pour tendre vers un idéal de construction territoriale durable. Si ces résultats se basent principalement sur des cas d'études agricoles et alimentaires (par exemple l'alternative proposée par les AMAP) les apports qu'ils proposent semblent tout aussi pertinents dans le cas de territoires forestiers.

L'approche par la durabilité des systèmes semble finalement bien poser la question, longtemps laissée à l'écart mais néanmoins cruciale, des liens entre filières de production et territoires. La diversité des outils proposés et la stabilisation incomplète des notions mobilisées au sein des *sustainability studies* peut cependant prêter à confusion. Dans un effort de synthèse et de clarification, Madelrieux *et al.* [2017b] s'intéressent directement à cette question. Ils mobilisent pour cela l'ensemble des concepts développés précédemment et tâchent de les articuler afin d'en extraire un cadre d'analyse transversal. L'approche phylogénique qu'ils proposent constitue un récapitulatif intéressant (FIGURE 10).

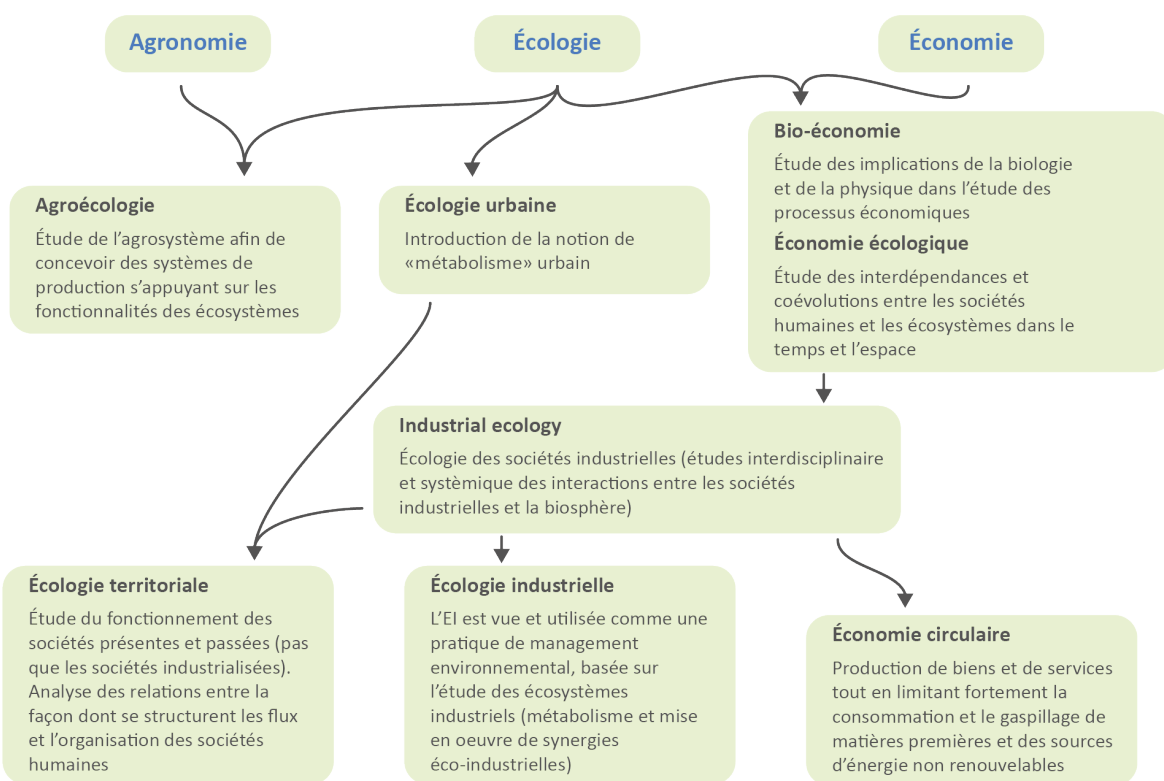


FIGURE 10. Filiation des notions cherchant à relier écologie et économie.

Adapté d'après [Madelrieux et al., 2017a]

Dans leur proposition conceptuelle, ils identifient trois formes d'interaction pour structurer l'analyse : *l'ancrage* des filières aux territoires, la *dépendance* des territoires et *l'empreinte*. L'ancrage correspond aux modes d'utilisation et de valorisation des ressources locales en lien avec le milieu ; la dépendance caractérise les relations qu'entretiennent les acteurs du territoire en interne et vers d'autres territoires et l'empreinte est conçue comme un outil de mesure des impacts environnementaux et socioéconomiques. Ce cadre d'analyse emprunte à des disciplines variées et tente de concilier des approches biophysiques et socioéconomiques aujourd'hui encore bien distinctes [Buclet, 2015a]. Aussi, Madelrieux *et al.* [2017a] appellent à la constitution d'une communauté de recherche interdisciplinaire pour l'étude de ces interactions. Les auteurs soulignent qu'ils inscrivent leur proposition dans une vision dynamique, rendant compte des évolutions des systèmes, historiques ou anticipées : « *il s'agit d'envisager de quelle façon l'appréhension des dynamiques observées peut aider à construire des transitions ad hoc* » [Madelrieux *et al.*, 2017a, p. 8]. Ce point nous amène précisément à conclure en interrogeant ce concept de transition comme phénomène complexe, sous-jacent à l'ensemble des développements présentés jusqu'à présent.

3.5 Introduction aux théories de la transition

Questionner la durabilité des systèmes sous l'angle dynamique amène aussi à considérer plus largement la question des trajectoires qu'ils empruntent et de la possibilité que cela débouche *in fine* sur une forme de transition. Dans cette partie, nous concluons en prenant du recul par rapport aux dynamiques territoriales évoquées précédemment, notamment lorsque celles-ci se revendiquent porteuses de durabilité. Nous reviendrons dans un premier temps sur les principaux modèles ayant théorisé l'idée de trajectoire avant de considérer plus largement la question d'une possible transition, initiée par la somme des changements et innovations observables, dans ce cas, a sein du secteur forestier.

Une transition constitue un changement d'état, un passage, pour un système, d'une configuration à une autre, traduisant un changement de régime – autrement dit de fonctionnement. Les premières transitions à avoir été étudiées en tant que telles sont d'ordre technologique et nous ramènent aux questions précédentes d'émergence et d'appropriation de l'innovation dans son contexte. D'autres se concentrent explicitement sur la question des transitions dans une optique de durabilité. Ces deux approches sont évoquées ici et permettent une mise en perspective des dynamiques territoriales abordées jusqu'ici.

3.5.1 Le modèle des transitions socio-techniques

Les transitions ont notamment été étudiées sous l'angle socio-technique à travers l'approche de la *multi-level perspective* (MLP) proposée par Geels [2004, 2002]. Les tenants de cette école conceptualisent la transition comme un processus évolutif de reconfiguration de différents *régimes* s'inscrivant dans un large *paysage socio-technique* et influencés par une multitude de *niches* propices à l'émergence d'innovations. Ces innovations, généralement radicales, sont d'abord portées par de petits réseaux d'acteurs avant d'être, en cas de succès,

Increasing structuration
of activities in local practices

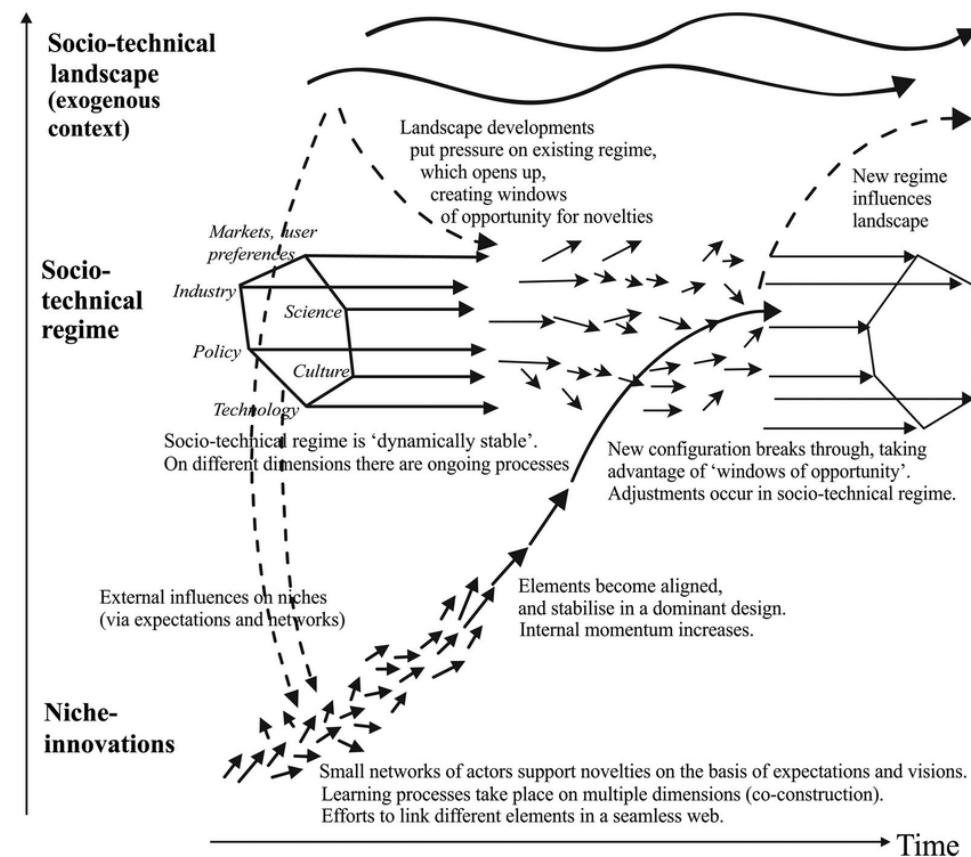


FIGURE 11. Perspective multi-niveau des transitions [Geels, 2002]

intégrées au sein du régime sociotechnique dominant. Ces trois notions constituent les différents niveaux imbriqués de la MLP (FIGURE 11).

En approfondissant leur proposition et en l'illustrant d'observations empiriques, Geels et Schot [2007] proposent une typologie des différents chemins de transitions. Ils en dénombrent cinq dont un état zéro correspondant à un non changement.

- Reproduction (*reproduction process*) – La pression exercée par le paysage extérieur est faible et les innovations de niche ont peu de chance de percer. La trajectoire n'est généralement pas modifiée.
- Transformation (*transformation path*) – La pression du paysage extérieur est relativement faible et les innovations de niche sont insuffisamment développées pour influencer le régime dominant mais peuvent occasionnellement être adoptées lorsqu'elles contribuent à le renforcer (innovation symbiotique).
- Désalignement et réalignement (*de-alignment and re-alignment path*) – Dans ce cas, le paysage subit une perturbation forte et rapide qui déstabilise le régime. Si les innovations de substitution ne sont pas encore assez développées, il se crée un espace pour l'émergence de multiples innovations qui entrent alors en concurrence. L'une d'elle devient ensuite l'innovation dominante et contribue à stabiliser le nouveau régime.

- Substitution technologique (*technological substitution*) – À l’inverse, une substitution technologique intervient lorsque le paysage est fortement perturbé mais qu’une alternative est suffisamment développée pour prendre le relai, contribuant à une stabilisation rapide.
- Reconfiguration (*reconfiguration pathway*) – Enfin, une reconfiguration se produit lorsque des innovations symbiotiques sont progressivement adoptées jusqu’à modifier en profondeur la structure du régime. Ces innovations émergent généralement au niveau local pour la résolution de problèmes spécifiques avant d’être généralisées.

Face au caractère très normatif que peut revêtir cette conceptualisation, Geels et Schot rappellent qu’il s’agit d’idéaux-types pour esquisser une typologie des transitions et non d’un cadre d’analyse rigide. Néanmoins, bien que « *très convaincante en matière de genèse ou de diffusion des innovations, cette analyse présente la limite de ne pas considérer la dimension sociale ou institutionnelle comme une source d’innovation et de la traiter comme un simple accompagnement de l’innovation technologique* » [Torre, 2018a, p. 722]. Cette approche ne correspond donc pas tout à fait à la vision de l’innovation décrite plus haut, notamment sans ses dimensions sociales et organisationnelles et de nature bien plus frugale ou incrémentale que radicale. L’approche par les transitions sociotechniques n’en reste pas moins un modèle explicatif permettant notamment d’aborder clairement la question fondamentale de l’imbrication des échelles et notamment de souligner le rôle d’incubateur que peuvent jouer les territoires. Les questions de transition sont d’ailleurs longtemps restées éloignées des questions spatiales. Ce manque de prise en considération des déterminants institutionnels et socio-spatiaux inhérents au caractère différentiel et local des modalités des transitions a d’ailleurs attiré l’attention des géographes, plaidant pour une re-spatialisation de l’analyse [Coenen et Benneworth, 2012]. D’autres comme Smith *et al.* [2010] suggèrent dans leur critique de la MLP d’intégrer plus explicitement la diversité des aspects spatiaux (territoires, espaces administratifs et communicationnels).

3.5.2 Vers une approche des transitions socio-écologiques

Une conception particulière des transitions socio-écologiques s’est développée au sein de l’institut d’écologie sociale de l’*Universität für Bodenkultur Wien* (BOKU) en Autriche (anciennement rattaché à l’université de Klagenfurt). Pour les tenants de cette approche dite « socio-métabolique », l’unité pertinente d’observation des transitions est la *société*, laquelle entre en interaction avec de nombreux autres systèmes environnementaux qui lui confèrent des limites fixées. Une transition durable nécessite des transformations structurelles et profondes de la société, de l’ordre des bouleversements engendrés par la révolution industrielle³⁷ [Haberl *et al.*, 2011]. Ces auteurs soutiennent aussi qu’une telle transition est aujourd’hui tout aussi inévitable – car les dynamiques sociométaboliques actuelles ne peuvent plus se perpétuer dans les limites fixées – qu’improbable – car elle

Note 37 Haberl *et al.* [2011] distinguent trois principaux régimes sociométaboliques qui se sont succédés dans l’histoire humaine : les « chasseurs-cueilleurs », les « sociétés agraires » et la « société industrielle ». Ils pointent notamment les problèmes engendrés par la fin d’une transition rapide de la plupart des pays du globe du régime agricole au régime industriel.

nécessite de s'abstraire des logiques et du conditionnement que l'histoire impose [Fischer-Kowalski, 2011]. Les transitions sociométaboliques potentielles sont alors schématiquement ramenées à une équation entre anciennes et nouvelles ressources (Tableau 4). Le métabolisme des sociétés est étudié à l'aide d'indicateurs, y-compris quantitatifs, comme l'indice d'appropriation humaine de la production primaire nette (HANPP, *human appropriation of net primary production*). Ce dernier est le témoin du degré de domination humaine sur la biosphère et de l'impact des activités anthropiques sur l'environnement [Haberl *et al.*, 2007]. Ces travaux mettent en évidence les flux internationaux de biomasse et les conséquences des changements d'usage des sols sur les cycles biogéochimiques à grande échelle. Appliqués au secteur forestier ces résultats relativisent par exemple le caractère renouvelable des bioressources forestières et nuancent (fortement) les bénéfices supposés de l'utilisation du bois pour la production énergétique.

Ecole néerlandaise du management stratégique des transitions [Fischer-Kowalski et Rotmans, 2009 ; Meadowcroft, 2009] s'intéresse quant à elle aux méthodes permettant d'opérationnaliser et d'orienter le changement. Très portée sur le rôle de l'action publique, cette approche propose de définir collectivement des stratégies de long terme (objectifs et visions du futur) et de les combiner avec les outils permettant des actions de court terme. En se focalisant sur les leviers d'action à la disposition du politique, l'approche du management stratégique s'est néanmoins attiré des critiques, portant notamment sur sa tendance à mettre hors-jeu les acteurs locaux et son incapacité à réellement prendre en compte les spécificités territoriales.

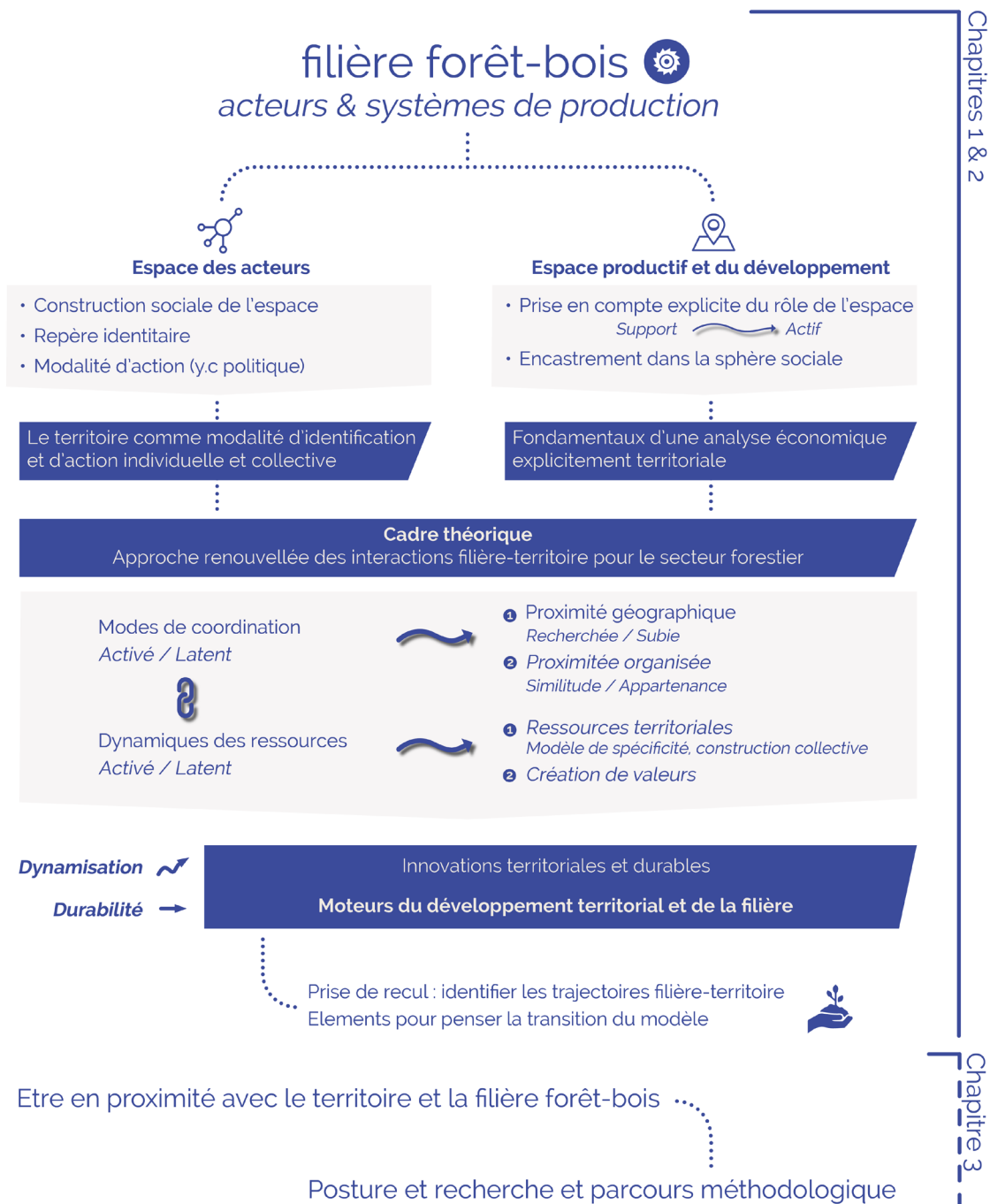
Alors que les travaux en écologie sociale sont de nature presque exclusivement analytique, s'inscrivant dans le temps long et à grande échelle, l'approche néerlandaise est plus prescriptive et reprend le cadre de la MLP présenté plus haut [Fischer-Kowalski et Rotmans, 2009]. Nullement en compétition, ces deux approches se complètent et proposent des outils différents pour répondre aux mêmes questions, à savoir *quels sont les mécanismes et les leviers à l'œuvre derrière les changements transformatifs qui initient les transitions durables ?*

TABLEAU 4. Conditions favorables ou défavorables de déclenchement des transitions.
D'après [Fischer-Kowalski, 2011].

		Nouvelles ressources	
		Non perceptibles	Perceptibles, prometteuses
Anciennes ressources	Intactes	<i>Status quo</i>	<i>Status quo</i> ou expansion
	Menacées, épuisées	Effondrement	Activation des dynamiques de transition

Si le cadre analytique proposé par l'école autrichienne d'écologie sociale est opérant à l'échelle de la société et pour une temporalité longue, la mobilisation de ces concepts a aussi démontré son intérêt au niveau territorial. C'est notamment ce qu'avance Sabine Bognon

[2015] dans sa thèse sur les trajectoires suivies par les systèmes d'approvisionnement alimentaires de la région parisienne. Ces travaux mettent notamment en avant le rôle déterminant joué, ici aussi, par les dynamiques de proximité dans les stratégies de reterritorialisation et de développement durable [Bognon et Marty, 2015]. L'écologie sociale propose aussi une approche intégrative faisant appel aux sciences naturelles et aux sciences sociales pour aborder la complexité et des questions comme celle du risque et des incertitudes, par exemple dans le cas de la gestion forestière face au changement climatique [Völker *et al.*, 2017]. Plus largement, de nombreux travaux soulignent aujourd'hui l'importance du contexte territorial dans l'émergence des transitions [Hansen et Coenen, 2015], par exemple dans le domaine de l'énergie [Coenen *et al.*, 2010 ; Späth et Rohrer,



Chapitres 1 & 2

Chapitre 3

Chapitre 3

Enquêter dans les territoires de la filière forêt-bois

« [On vous dira que] *la manière de faire une recherche consiste à se décider pour un problème, à lire tout ce qui a été écrit à ce propos, à développer un cadre théorique fermement basé sur les théories classiques et à appliquer ce cadre sur le problème en question, en déduisant à partir de principes généraux une hypothèse que votre recherche testera. Tout cela semble raisonnable et approprié, mais un problème inévitable demeure : ça ne marche pas* »

H.S. Becker - *Le travail sociologique. Méthode et substance*, p. 12.

Ce chapitre a pour objectif de préciser un certain nombre de positionnements personnels de recherche et de cheminements méthodologiques permettant d'appréhender au mieux l'analyse proposée par la suite. L'explicitation des choix, des pistes suivies mais aussi de celles abandonnées ainsi qu'un retour réflexif sur la démarche mise en place constituent autant d'éléments nécessaires à la contextualisation et à la rigueur de la recherche. Je reviens dans un premier temps sur la pertinence de l'approche qualitative pour aborder les questions que soulève ce travail mais aussi sur les implications pratiques et théoriques d'un tel positionnement. Une seconde partie s'attache à mettre en évidence le rôle joué par le terrain dans la constitution des données et décrire succinctement les principales zones d'étude. L'ensemble est ensuite pensé à travers la reconstitution *ex post* d'un itinéraire méthodologique permettant de rendre compte de l'ensemble de la démarche et des outils mobilisés au cours du projet. Les méthodes sont notamment détaillées au regard de ce qui en était attendu et de ce qui a été récolté. Enfin, une prise de recul sur l'ensemble est proposée afin d'éclairer les résultats au prisme de mon expérience de recherche, condition nécessaire à la construction d'une réflexivité active.



1. Positionnement théorique

1.1 Une démarche de recherche qualitative

Un secteur économique comme le secteur forestier en France se prête a priori bien à des approches de type quantitatif, voire de modélisation. De nombreux organismes publics et privés produisent en effet quantité de données et de statistiques, au moins partiellement accessibles, qu'il est possible de recombinaison afin, par exemple, d'étudier les flux de matière structurants [Lenglet *et al.*, 2017]. Des bases de données existent de l'amont à l'aval et permettent, avec plus ou moins d'incertitude [Courtonne, 2016], de quantifier des phénomènes, y-compris spatiaux. Citons par exemple BD Forêt de l'IGN pour les espaces forestiers, la base européenne CORINE Land Cover sur l'occupation des sols, l'enquête annuelle de branche (EAB) « scierie et exploitation forestière » du service statistique du Ministère en charge de l'agriculture ou encore les données des douanes pour le commerce extérieur. Pourquoi alors ne pas se concentrer sur l'analyse de données existantes et normalisées ?

Contrairement à une approche quantitative stricte qui se veut extensive (par la réalisation de questionnaires ou le traitement de données statistiques par exemple), la démarche qualitative s'inscrit plutôt dans le registre de l'intensif. L'objectif est donc moins la recherche de l'exhaustivité que l'exploration de la richesse et de la profondeur de situations particulières. Ainsi, et pour répondre à la question posée plus haut, l'avantage est ici que la démarche qualitative permet d'ouvrir les boîtes noires et d'aller chercher de nouvelles informations, y compris sur un sujet a priori connu, exploré, balisé. C'est cet objectif qui sous-tend l'appareillage méthodologique et théorique que je mets en œuvre pour réinterroger les liens qui se tissent entre filière forêt-bois et territoires. De façon plus générale, l'approche qualitative permet de s'intéresser à des phénomènes difficilement mesurables et de recueillir des informations manquantes ou non disponibles *via* les réseaux officiels [Morange et Schmoll, 2016]. Il s'agit de constituer des données sur les représentations des acteurs vis-à-vis d'objets (la forêt, le bois, le paysage) ou de phénomènes (modes de consommation, changement climatique), sur leurs valeurs, leurs émotions, leurs relations aux autres ou encore sur les processus de décision collectifs ou individuels.

Plusieurs points sont essentiels pour éclairer les choix méthodologiques et expliquer le cheminement réalisé. Ils sont résumés ici et font écho à la suite de ce chapitre où ils seront précisés. Une démarche qualitative constitue tout d'abord une recherche nécessairement située. Le contexte dans lequel se déroule ce travail revêt une importance particulière. Le lieu de l'enquête tout comme la période à laquelle elle se déroule n'est pas neutre et pèse nécessairement sur les résultats obtenus et leur analyse. Cette contextualisation est donc indispensable pour proposer une interprétation des phénomènes observés. Elle recoupe un certain nombre de préoccupations sociales, environnementales, politiques qui sont dans « l'air du temps » et qui, ensemble, forment un faisceau d'indices permettant de décrire une situation à un instant et en un lieu donnés. D'une certaine manière, le travail

de recherche vise à comprendre dans quel contexte se produisent des faits socio-spatiaux particuliers. C'est donc à l'aune de la montée en puissance des attentes environnementales, démocratiques, d'autonomisation et de perception des rapports Homme-Nature – à plus forte raison sur les questions forestières – qu'il faut appréhender résultats et interprétations. L'explicitation de ces facteurs permet de corroborer une impression générale à laquelle sont rattachés des faits observables, directement ou indirectement, dans la société.

De plus l'étude des interactions entre deux objets complexes, filière et territoire, ne se prête pas à la mise au point de modèles analytiques globaux et généralisables mais suppose une approche systémique, permettant d'identifier les différents niveaux d'organisation, les interactions entre les différentes parties mais aussi leurs évolutions symbiotiques. De même qu'au travers de l'épistémologie de la complexité d'Egard Morin [Morin, 1977], l'attention est ici portée sur les relations circulaires entre les objets, les acteurs et leur environnement, à l'origine de situations complexes. L'objectif n'est pas d'isoler des composantes élémentaires pour permettre la démonstration mais au contraire, de considérer les effets de leurs interactions au travers d'une perception globale faisant système. Par analogie métabolique, la théorie des systèmes considère que, loin d'être des figés, les systèmes se règlent et se perpétuent par homéostasie, c'est-à-dire en maintenant un état stable par un jeu de régulations. Ce sont ces ajustements, que vise à éclairer la démarche qualitative. Aussi, la complexité incite, sur un plan logique, à adopter une posture particulière, faite d'aller-retours entre induction et déduction plutôt que de revendiquer un cheminement hypothético-déductif linéaire. Cette conception particulière du rapport entre théorie et empirie est souvent au cœur des pratiques en géographie qualitative, notamment lorsqu'elles s'appuient sur un travail de terrain comme c'est le cas ici [Morange et Schmoll, 2016]. Il convient alors d'éviter l'écueil d'un enfermement dans un cadre théorique prédéterminé pour au contraire adopter une posture dynamique en mobilisant des outils théoriques et une logique itérative [Paillé et Mucchielli, 2012].

Les approches qualitatives en géographie et en économie entretiennent des liens étroits avec les courants qui remettent l'individu et sa subjectivité au centre de l'analyse : interactionnisme, sociologie compréhensive, phénoménologie. Ce travail s'inscrit pleinement dans cette tradition conceptuelle et positionne les acteurs, leur capacité créative et d'ordonnement de l'espace, au centre de la démarche. Informations objectives, mesurables et informations subjectives, porteuses de signification particulières, sont considérées de manière égale, permettant de rendre compte d'un espace pensé du point de vue de ceux qui le pratiquent et non pas de manière descendante. La démarche compréhensive, telle qu'opérationnalisée par les sociologues de l'École de Chicago, s'appuie sur un large spectre de méthodes qualitatives : observation participante, entretiens ou récits de vie. Ces techniques, visant à comprendre le sens que donnent les acteurs aux dires et aux actions, nécessite de tourner le regard vers les expériences rapportées ou vécues, en leur accordant un crédit a priori.

Le dernier point qu'il convient de souligner est que ce type d'approche engendre une relation particulière entre le chercheur et le terrain, entre « l'enquête » et « l'enquêteur ». Cette relation suppose une implication personnelle dont l'équilibre n'est pas évident, d'autant plus lorsque le terrain et les acteurs font l'objet d'une connaissance préalable. Si elle peut faciliter la conduite de l'enquête, cette proximité ne doit pas en limiter la portée ou se révéler enfermante. De même la posture adoptée, c'est-à-dire les référentiels interprétatifs théoriques de départ, et l'attitude du chercheur, le regard qu'il porte sur la constitution des données et leur analyse, sont des éléments clés, nécessaires pour préciser ce que Pierre Paillé et Alex Mucchielli appellent « *l'équation intellectuelle* » du chercheur et qui consiste à « *prendre conscience de certains des éléments essentiels du dialogue qui va s'engager entre les protagonistes de l'enquête (chercheurs, acteurs, lecteurs) et qui va puiser à la fois à la réalité telle que vécue ou conçue par chacun et aux écrits, modèles et essais théoriques pertinents par rapport à cette réalité* » [Paillé et Mucchielli, 2012]. Préciser cette équation, expliciter la posture de recherche – sans nier que l'enquête de terrain relève aussi d'intuitions, d'improvisations, de bricolages [Guyot, 2008 ; Waechter-Larrondo, 2005] – et rendre compte du chemin parcouru en termes méthodologique, voici l'objectif que se donne ce chapitre.

1.2 Brèves précisions épistémologiques

Le positionnement évoqué renvoie fatalement à l'opposition paradigmatique classique, bien que discutable, entre géographie qualitative et quantitative. Cette disjonction entre en résonance avec un débat non moins classique mais fortement structurant en sciences sociales qui, sur un plan épistémologique, oppose constructivisme et positivisme. Les deux postures divergent radicalement sur leur conception des modes de production de connaissance et sur les hypothèses qu'elles formulent en termes de définition de la réalité [Le Moigne, 2007]. Les héritiers du positivisme d'Auguste Comte considèrent que la connaissance repose sur la révélation de réalités objectives, préexistantes, que la science permet d'identifier en associant démarche expérimentale reproductible et objectivité du chercheur. Cette hypothèse ontologique souligne que la réalité existe par elle-même et non pas à travers le regard d'un chercheur ou d'un observateur. Longtemps les scientifiques ont posé le problème de la vérité en optant pour la position positiviste, laquelle s'est traduite par l'adhésion aux critères de scientificité définis par Karl Popper dans sa théorie de la réfutabilité.

Cette hégémonie est cependant contestée à partir du milieu du XX^e siècle à la fois car les critères de réfutabilité vont à l'encontre d'un certain pluralisme méthodologique et qu'ils érigent la science comme seule source de savoir valable [Feyerabend, 1988] mais aussi car ils échouent à prendre en compte toute dimension sociale. C'est sur cette base que se développe la phénoménologie, postulant que toute construction cognitive à propos de la réalité est toujours une construction sociale, une image de la réalité. Les tenants d'un constructivisme pur considèrent quant à eux que « la connaissance n'est ni le reflet du monde extérieur, ni le résultat d'une projection sur la réalité de structures transcendantales innées de l'esprit » [Lévy et Lussault, 2013]. En d'autres termes, la réalité

est totalement dépendante du sujet qui en fait l'expérience et la connaissance est le fruit de ces interactions dans la pensée organisée de l'individu (« l'intelligence » chez [Piaget, 1937]). Pour Jean-Pierre Olivier de Sardan, les sciences sociales reposent sur un régime partagé de scientificité qui leur est propre, une épistémologie commune qui s'oppose au positivisme, et pour laquelle « les connaissances ainsi produites ne sont rien d'autre que des approximations plausibles, c'est-à-dire des représentations savantes qui ont pour ambition de rendre approximativement et plausiblement compte des réalités de références » [Olivier de Sardan, 2004]. Se faisant, l'objectivité du scientifique est illusoire, celui-ci étant toujours déjà pris dans des considérations liées à son époque et à son groupe social.

Le constructivisme a beaucoup influencé les sciences sociales, au premier rang desquelles la sociologie. Cette posture remet en effet l'acteur au centre de la démarche à travers la prise en compte de ses choix et de ses logiques propres (voir par exemple [Crozier et Friedberg, 2014]). Son influence est aussi grande au sein de la géographie où « penser l'espace comme un agencement, donner une importance fondamentale aux acteurs, pris au sérieux, et à leurs actes, appréhender la spatialité à l'échelle fine des situations pratiques » témoignent d'un constructivisme actif [Lévy et Lussault, 2013]. C'est bien dans cette forme de constructivisme actif que s'inscrit le travail proposé ici. Les objets étudiés, filière et territoire, sont appréhendés comme des constructions, des systèmes complexes, fruit des pratiques et des représentations des acteurs dont les relations sont mises en avant. L'attention est portée sur les phénomènes, décrit ou observables, conduisant à la création de ressources et de modes de coordination. C'est la raison pour laquelle l'approche ne vise pas la démonstration d'une vérité objective mais bien la mise en évidence de processus conduisant à la mise en place d'un état du monde, possible, argumenté et donc construit [Le Moigne, 2007].

2. Terrains

2.1 La pratique du terrain au cœur du projet de recherche

Le terrain n'a pas toujours été au cœur de la pratique géographique, loin s'en faut. Revenant sur la construction historique des rapports entre science et terrain, [Claval, 2013] montre comment cette pratique s'est progressivement développée, en s'adaptant aux impératifs du moment, et le rôle qu'elle a joué au sein de la discipline depuis les travaux d'Alexander von Humboldt jusqu'aux géographies critiques actuelles. La pratique du terrain a tout d'abord été l'outil principal des sciences d'observation, c'est-à-dire des disciplines ne pouvant s'appuyer sur l'expérimentation : botanique, géologie, mais aussi et bien sûr, les sciences sociales. On pourra noter à ce titre le rôle non négligeable joué, en France, par les forestiers de l'Administration des eaux et forêts et de son école nancéienne au XIX^e siècle. Formés *par* et *sur* le terrain – ce depuis les balbutiements de l'enseignement forestier jusqu'à aujourd'hui [Huffel, 1929] – les forestiers sont confrontés aux aspects techniques du métier mais aussi à ces facettes sociales. Le XIX^e siècle est en effet marqué par des tensions relativement fortes entre l'Etat et les communautés paysannes impactées

par les politiques centralistes de reboisement et de correction de l'érosion torrentielle en montagne. S'inspirant des travaux et des enquêtes empiriques de l'ingénieur des Mines Frédérique Le Play, les forestiers mènent alors de véritables enquêtes sociologiques de terrain, plaidant pour associer les populations locales aux prises de décisions, ce qui aboutira d'ailleurs à la modification de la loi forestière en 1882 [Kalaora et Savoye, 1986].

A travers l'approche qui est développée ici, le terrain est pensé comme un outil de mesure des limites de ce que peut apporter une analyse « hors-sol » ou « a-territoriale » des dynamiques filière-territoire. C'est un complément indispensable à l'étude abstraite des mécanismes économiques, sociaux et politiques, permettant la comparaison de systèmes apparemment proches [Claval, 2013]. D'une certaine manière, « le terrain s'impose comme une confrontation entre ce que l'on sait, d'où proviennent questions et hypothèses pour confirmation en règle générale, et ce que l'on vit là, ou que l'on repère dans des mesures d'ordres divers » [Collignon et Retailé, 2010]. Il s'agit donc de confronter les catégories préconçues du chercheur aux pratiques des acteurs, ce qui nécessite de prendre le terrain « au sérieux », quitte à remettre en cause certains présupposés (acquis lors de la formation ou avec un regard trop extérieur), et à aller au bout de la démarche. Pour Denis Retailé, c'est « au terrain » que le chercheur développe son expérience, base située de la production de connaissance. Cette expérience, à mi-chemin entre l'apprentissage long et l'opération de contrôle et de mesure (tel que pratiqué en laboratoire) est ainsi conçue comme un « événement qui ajoute une pièce au système des représentations des autres et du monde, disponible à chacun, individu ou collectif » [Retailé, 2010]. De plus, contact du terrain les éléments théoriques qui formaient jusqu'alors un ensemble de savoirs se muent en outils, en repère permettant l'analyse et l'interprétation. Comme le souligne André Torre, le passage par le terrain est essentiel au développement d'une « pragmatique de l'action », qui est ici au cœur de la démarche, car « ce sont les actes que les acteurs économiques ou sociaux réalisent ou ont l'intention de réaliser qui importent, et donc leur explicitation est essentielle, qui ressort d'une interrogation toujours renouvelée du réel. C'est la raison pour laquelle nous faisons des allers-retours permanents avec le terrain, sous toutes ses formes, et avec tous les moyens d'investigation possibles. De ce point de vue, et de cette volonté d'agir des êtres humains, découlent le jeu des proximités » [Torre, 2008a]. Cette approche, fondamentalement géographique, faite d'itérations et de tâtonnements, n'est pas non plus sans rappeler celle de l'ingénieur, partant, chargé d'outils, à la recherche de solutions à des problèmes bien concrets.

2.2 Première approche des terrains de recherche : massifs des Vosges et du jura

Le terrain – ou *les* terrains pour opérer un distinguo quelque peu artificiel – est principalement localisé dans le nord-est de la France. Il s'articule autour des deux massifs, à la fois forestiers et de moyenne montagne, que sont les Vosges et le Jura. Cette partie en présente quelques caractéristiques très générales permettant d'apprécier leurs spécificités

dans les grandes lignes. Des incursions sont aussi réalisées au-delà des frontières, notamment en Suisse romande.

2.2.1 Massif des Vosges

Le massif vosgien central est une zone de moyenne montagne d'environ 120 km du nord au sud et de 70 km dans sa partie la plus large. Il repose sur deux régions administratives : le Grand-Est et la région Bourgogne-Franche-Comté. Cette région est particulièrement forestière avec un taux de boisement proche de 75 % dans la partie montagneuse de d'environ 45 % dans les plaines de collines [IGN, 2012]. Géologiquement le massif se divise en deux grandes sections, les Vosges gréseuses au nord et cristallines au sud. La partie sud présente le relief le plus marqué tout en étant dissymétrique, avec des pentes plus marquées sur le versant alsacien. Au sud, Grand Ballon constitue le point culminant du massif à 1 424 mètres d'altitude. Du fait de sa latitude élevée, la limite pluviométrique est plus basse que dans les massifs jurassiens et alpins. Le climat subit une double influence océanique et semi-continentale qui impose des hivers longs et relativement froids, limitant parfois fortement la période de végétation sur les crêtes. Les étés peuvent être très chauds mais les précipitations restent en moyenne abondantes, comprises entre 900 et 2 300 mm annuels. Ces conditions sont favorables aux peuplements, purs ou mélangés, de sapin pectiné (*Abies alba*), de hêtre (*Fagus sylvatica*) et d'épicéa commun (*Picea abies*), que l'on retrouve principalement gérés en futaie. Au-delà de 1000 m néanmoins, le paysage est principalement composé de pâturages anciens, les hautes chaumes, et de hêtraies sommitales à faible productivité. Sur les Vosges gréseuses et jusqu'à Saint-Dié, le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) est très présent, en complément d'autres essences notamment feuillues. Enfin, l'ouest des Vosges et les collines prévosgiennes sont principalement composés de hêtraies-chênaies sur les milieux suffisamment riches. Dans sa globalité, le massif forme un ensemble écologique particulièrement riche, composé de forêts, de tourbières et de prairies d'une grande diversité [Ferrez, 2017].

L'important taux de boisement du massif et de la région ont très tôt conduit à un développement d'une économie liée au bois et à la forêt. Aujourd'hui et notamment depuis la fin de l'industrie métallurgique et textile, la forêt et le bois constituent un secteur industriel essentiel pour la région [Serre et Kibamba, 2015]. En décembre 2018, la filière forêt-bois « élargie » en Grand-Est regroupe 12 751 entreprises dont près de 5 584 entreprises individuelles. Les très petites entreprises sont largement majoritaires, plus de 90% d'entre elles employant de 1 à 9 salariés. Cette configuration est caractéristique des entreprises de travaux forestiers, des artisans et des professionnels de la construction, très représentés dans la filière. Aussi, c'est plus d'un quart des entreprises de la filière qui exercent une activité d'exploitation forestière ou de sylviculture. Le « cœur de filière » qui regroupe la sylviculture, l'exploitation forestière, le travail du bois et les industries du papier-carton totalisent 23 952 emplois dont plus de la moitié en Alsace et dans le département des Vosges. L'est de la région, avec les départements des Vosges et du Bas-Rhin, regroupe le plus d'entreprises, notamment en raison de la proximité avec le massif vosgien.

L'étude réalisée par la banque de France sur la filière dans le Grand-Est [Jouvenot et Devos, 2018] met en évidence certaines caractéristiques du tissu d'entreprises de la région. Le taux de création d'entreprises y est globalement plus faible qu'au niveau national, cependant les investissements en recherche et développement y sont plus significatifs. Malgré la situation délicate d'un certain nombre d'entreprises (22,5 % des entreprises sont déficitaires en 2016), l'activité et les marges brutes d'exploitation connaissent une légère amélioration au cours des dernières années. Le secteur de la scierie est un maillon particulièrement sensible, faisant le lien entre amont et aval. Si les scieries feuillues sont plus nombreuses et génèrent une valeur ajoutée absolue supérieure, les scieries résineuses scient quant à elle un volume bien supérieur (FIGURE 12). Ces dernières sont principalement tournées vers le marché intérieur, bien que la part d'export ait doublée depuis 2013. Les scieries feuillues sont en revanche depuis longtemps tournées vers l'export, notamment sur les marchés du Maghreb et de l'Asie du sud-est. Sur ces deux segments, une crainte est partagée concernant le renouvellement du personnel et notamment la poursuite de l'activité pour des entreprises dont le dirigeant est âgé et n'a pas enclenché de démarche de transmission (près d'un quart des scieries du Grand-Est).

Deux parcs naturels régionaux se sont constitués sur le massif vosgien. Au nord, de la frontière allemande au col de Saverne, le PNR des Vosges du Nord (PNRVN) existe depuis 1975, tandis que le PNR des Ballons des Vosges (PNRBV) occupe la partie méridionale depuis 1989. Le massif concentre une forte activité touristique, notamment dans sa partie sud (stations de sport d'hiver et d'été). L'agriculture est diversifiée bien que principalement tournée vers l'élevage. Cette région de tradition forestière présente aussi une riche histoire industrielle et a fait l'objet de nombreux travaux [Croisel, 2007 ; Husson, 1987 ; Muller, 1995 ; Rochel, 2013 ; Tisserand, 2015]. Les enjeux patrimoniaux y sont donc forts, y compris en lien avec la forêt et le bois.

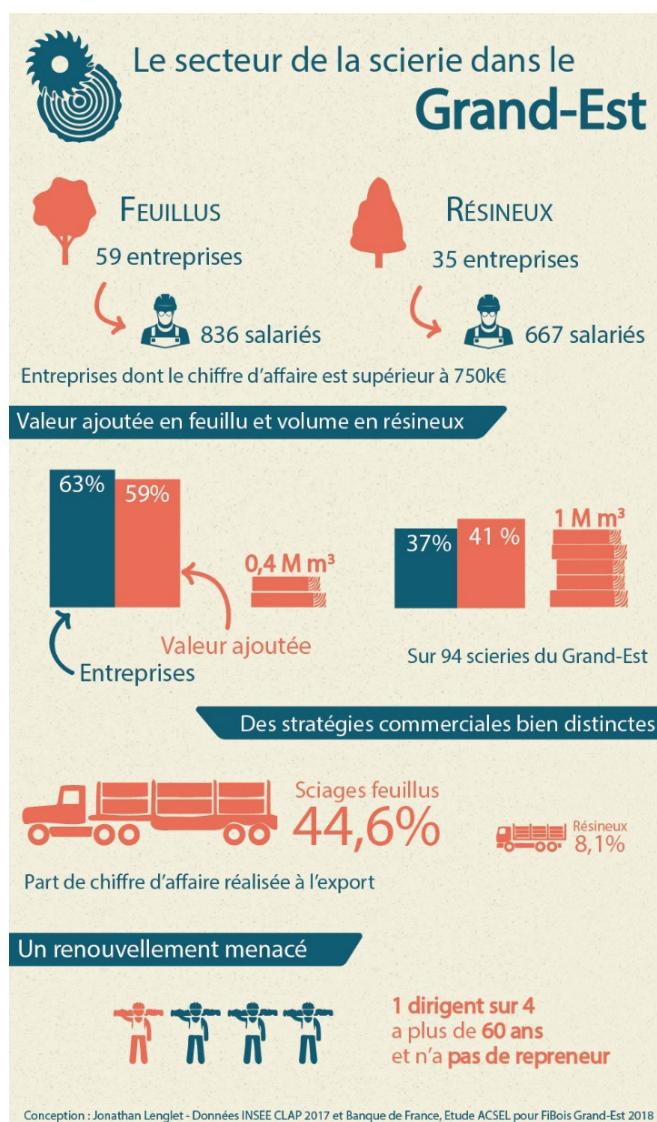


FIGURE 12. Le secteur de la scierie dans le Grand Est.

2.2.2 Massif du Jura

Le massif jurassien constitue lui aussi une grande région écologique (GRECO) au sens de l'IGN. A la différence des Vosges cependant, il repose à la fois sur la France et sur la Suisse, dont les frontières le traversent du nord au sud. Il recouvre largement l'est de la région Bourgogne-Franche-Comté mais s'étend aussi, au sud, sur le département de l'Ain. Côté Suisse les principaux cantons impliqués sont ceux du Jura, de Neuchâtel et de Vaud. Avec près de 50 % de taux de boisement, c'est un massif très forestier, bien que les paysages soient plus ouverts que dans les Vosges. Sa topographie est particulière, douce côté français, elle se compose de plateaux successifs. Les pentes sont plus marquées en Suisse, influençant aussi l'implantation des activités. C'est un massif principalement calcaire, culminant à 1718 m au Crêt de la Neige. Sur les premiers plateaux, les futaies de chêne sont majoritaires, associées au charme et au hêtre. Les plantations des 60 dernières années ont néanmoins conduit à l'enrésinement de certaines parcelles, notamment en épicéa. La partie montagnarde est en revanche le domaine des sapinières et des pressières, en association avec d'autres feuillus (principalement hêtre) selon les versants.

La filière bois jurassienne est elle aussi implantée de longue date à proximité de la ressource. En Bourgogne-Franche-Comté, le cœur de filière représente 4630 établissements pour un total de 19 200 salariés, soit des proportions comparables à la situation en Grand-Est. Si les résineux ne représentent que 12 % de la surface forestière, ils comptent pour plus de la moitié du volume scié annuellement avec 700 000 m³ de sapin-épicéa pour un total de 1 150 000 m³. La part de ces essences, principalement jurassiennes, est donc très importante dans la filière régionale. Il est possible de noter certaines spécificités locales dans l'est de la région. Le département du Jura se distingue sur le segment du travail mécanique du bois, tournerie et tabletterie, la Haute-Saône sur la production de panneaux et de meubles et le Doubs sur les produits de sciage et la construction bois. Les petites et moyennes structures sont majoritaires à l'exception de quelques groupes internationaux. La situation est aujourd'hui moins bonne côté suisse où subsiste moins d'une dizaine de scieries sur le massif dont seulement une d'ampleur nationale. Les échanges sont de fait très importants avec la France qui importe des volumes conséquents de bois ronds venus de Suisse. De nombreuses initiatives ont vu le jour dans la région, comme les groupements d'entreprise Jura Supérieur ou ProLignum au niveau des scieries mais aussi la récente AOC Bois du Jura. L'interprofession régionale y est très active, avec d'autres partenaires institutionnels comme la DRAAF, le commissariat de massif, les communes forestières ou encore le Réseau rural national, pour le portage de projets de filière territoriaux.

L'agriculture occupe une place prépondérante dans le paysage jurassien (et compte pour 41 % de l'utilisation des terres). Elle est principalement consacrée à l'élevage bovin en pâturage extensif, pratique ancienne ayant conduit à la formation de paysages caractéristiques (prés-bois). Portés et maintenus par le succès de l'AOC Comté, les exploitations et les fruitières franc-comtoises se posent comme un modèle de développement, y compris pour certains forestiers. Plus bas, sur le Revermont s'étend le vignoble jurassien. Le massif comporte 4 parcs naturels régionaux dont trois côté suisse (Jura Vaudois, Doubs

et Chasseral), relativement peu impliqués sur les questions de filière. Le PNR du Haut-Jura, créé en 1986, développe en revanche une réelle politique tournée vers les circuits courts en valorisant le bois et les savoir-faire locaux. Un cinquième parc est en préfiguration dans le Haut-Doubs horloger. Les travaux communs de part et d'autre de la frontière ont notamment débouché sur un projet Interreg de coopération France-Suisse.

Ces deux terrains présentent donc de nombreuses différences sur le plan écologique et historique. Néanmoins les deux régions présentent aussi des points communs qui constituent de bons points de départ pour une analyse croisée. Ce sont deux régions particulièrement dynamiques dans le secteur forêt-bois comme en témoigne le nombre élevé d'entreprises forestières et de transformation. Sur les deux massifs, l'industrie du résineux est le véritable moteur de la filière (TABLEAU 5), mais le feuillu, plutôt retrouvé en plaine, occupe aussi une place importante comparativement à la production nationale.

TABLEAU 5. Volumes de bois récoltés en France et en régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté. Données : Agreste, année 2017

		Grumes résineux	Grumes feuillus	Total grumes	Bois d'industrie	Total récolte
Volume en m ³	France	14 127	5 304	19 431	10 542	38 341
	BFC	1 873	1 018	2 891	1 135	4 812
	GE	1 684	1 267	2 951	2 206	7 320
Part du total national	BFC	13,3%	19,2%	14,9%	10,8%	12,6%
	GE	11,9%	23,9%	15,2%	20,9%	19,1%

Les deux régions sont aussi particulièrement actives dans le secteur de la recherche et de la formation. A ce titre le secteur lorrain fait figure d'exception, regroupant de nombreux laboratoires de recherche dédiés au bois et au milieu forestier mais aussi une offre complète de formation : lycées agricoles BTS gestion forestière, parcours forestiers en licence et master à l'Université de Lorraine ou encore l'école nationale des sciences et industries du bois (ENSTIB) à Epinal et AgroParisTech à Nancy, lieu historique de formation des ingénieurs forestiers. La formation technique est aussi présente en Franche-Comté avec le CFA de Besançon ou le lycée du bois de Mouchard et sa formation réputée aux métiers de la scierie. Le massif vosgien au sens large se distingue aussi par sa proximité avec l'Allemagne et son importante capacité de production et de transformation en Forêt-Noire. Le Jura quant à lui est traversé par la frontière franco-helvétique, formant ici aussi une interface propice aux échanges, bien que très différent de ceux observés plus au nord. Enfin, nous l'avons vu ces deux secteurs présentent des enjeux importants dans les secteurs agricoles et touristique, les deux entretenant une relation privilégiée avec le milieu et le secteur forestier.

Cette combinaison de facteurs m'a dans un premier temps amené à identifier les centres de recherche et de décision liés à la filière forêt bois dans le quart nord-est (FIGURE 13).

De cette première approche sont aussi ressortis des secteurs a priori particulièrement dynamiques. C'est notamment le cas des Vosges du nord où de nombreuses initiatives sont portées par le PNRVN et les associations locales, mais aussi pour deux zones plus particulièrement étudiées : le pays d'Epinal ainsi que le Haut-Doubs et le Haut-Jura. Dans les deux cas les projets portés d'un portage institutionnel et d'un affichage leur offrant une bonne visibilité. S'appuyant notamment sur des chartes forestières de territoires, les dynamiques locales entre forêt et territoire associent de nombreux acteurs autour de projets présentés comme innovants. Ils ont naturellement constitué des portes d'entrée privilégiées dans le cadre de ce travail.

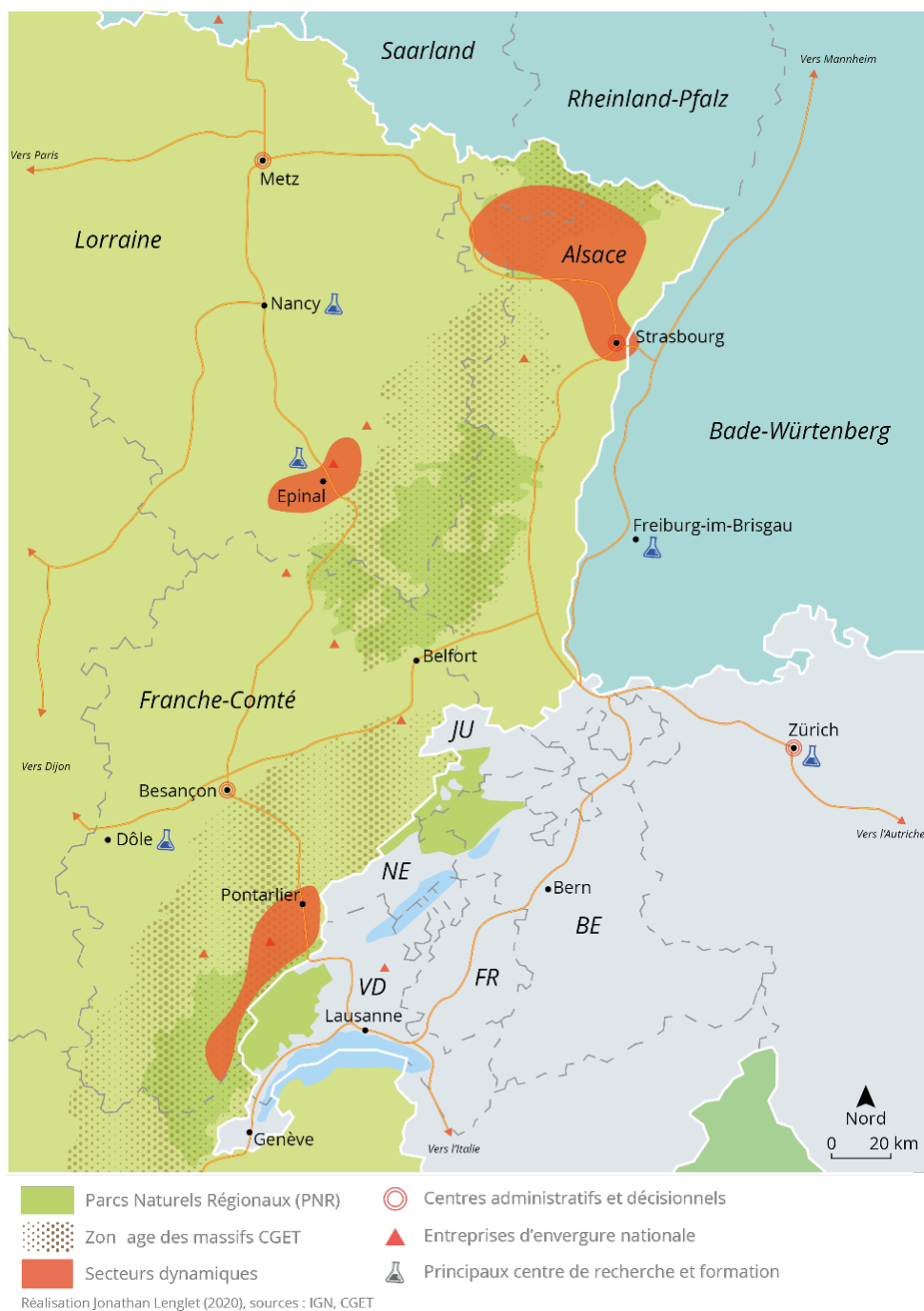


FIGURE 13. Zone d'étude et terrains de recherche. La mention « secteur dynamique » fait référence aux zones comptant une forte concentration de projets territoriaux en lien avec la filière forêt-bois, évoqués par la suite.

3. L'itinéraire méthodologique comme parcours de recherche

3.1 Philosophie de l'itinéraire méthodologique

Un travail de thèse se construit dans la durée, les projets initiaux font parfois l'objet de réorientation et le cheminement constitue bien souvent une suite de bifurcations, au gré des découvertes, à la fois dans la littérature mais aussi au fil des rencontres et au contact du terrain. L'objectif, les questions de recherche, restent néanmoins les mêmes et constituent le fil directeur de la thèse. Cette partie vise à éclairer les choix méthodologiques qui constituent le parcours de recherche, la relation au terrain, les outils d'analyse et les stratégies de valorisation, autrement dit, « l'itinéraire méthodologique ».

L'itinéraire méthodologique constitue une succession d'étapes depuis la conception du projet de recherche, sa problématisation, la collecte des données, leur traitement et leur analyse ainsi que leur valorisation. C'est un cheminement rendant compte du parcours de recherche, reconstitué après coup de façon objectivée et organisé symboliquement en étapes, permettant d'explicitier la construction du raisonnement, les moments clés mais aussi les pistes alternatives [Lardon et Mainguenaud, 2007]. Sa représentation en séquences consécutives lui confère un caractère processuel, c'est-à-dire que l'histoire de la démarche s'écrit en répondant à une logique particulière qui n'est pas totalement écrite au départ. Ainsi, comme le soulignent [Bergeret *et al.*, 2015] « un même événement n'a pas le même effet s'il a lieu à un moment ou à un autre du processus : cette interdépendance entre les séquences implique que l'analyse processuelle est à la croisée du *modèle* et du *récit* ».

L'itinéraire méthodologique présenté ici est reconstruit *a posteriori* mais permet de suivre le déroulement et l'articulation des différentes étapes du parcours. L'aspect, sinon linéaire, du moins scénarisé de l'itinéraire méthodologique, qui permet d'assurer *ex post* une cohérence du dispositif, ne doit cependant pas occulter les restructurations et ajustements permanents qui marquent inévitablement le cheminement de la recherche [Le Breton, 2012 ; Petit, 2010]. Le processus est en effet buissonnant, marqué de tâtonnements et d'itérations dont il est parfois difficile de rendre compte dans un schéma synoptique sous peine de brouiller le message. L'itinéraire ci-après se concentre donc essentiellement sur les principales étapes et les différents outils qui ont permis le recueil et l'analyse du matériau pour répondre à la question de recherche, laissant peut-être de côté certains facteurs indirects ayant influencé le processus.

3.1.1 Entre filière et territoire, les acteurs au cœur du processus

Etudier les modes de coordination, la dynamique des ressources territoriales, les enjeux politiques à la fois nationaux et locaux, nécessite de mettre les acteurs au cœur de la démarche. A travers ce travail j'ai cherché à rencontrer une grande diversité de personnes, intervenant à titre professionnel ou personnel sur les questions de développement de la filière forêt-bois et des territoires : acteurs de la gestion des forêts publiques et privés,

transformateurs et industriels du bois (scieurs, papetiers, fabricants de panneaux). interprofessions et syndicats, acteurs de l'enseignement de la recherche, administrations et collectivités (régions, communes, parcs naturels régionaux). Néanmoins, au niveau forestier le regard est principalement tourné vers les acteurs de l'appareil productif. Bien que les enjeux fondamentaux liés à l'environnement, à l'énergie, au tourisme ou à l'agriculture soient évoqués de manière transversale, les acteurs n'ont pas été questionnés sur ces thématiques précises. On pourra notamment regretter l'absence d'entretiens avec les associations de défense de l'environnement (France nature Environnement), culturelles ou sportives (Club Vosgien, Grandes Traversées du Jura) par exemple. Leurs actions sont prises en considération, notamment à travers le travail des PNR qui intègrent ces acteurs dans leurs stratégies de développement, ou par leur influence sur les décisions locales et nationales. Je m'attache par ailleurs à proposer un élargissement de la notion de filière pour montrer que le prisme productif n'est pas le seul aspect à prendre en considération afin d'étudier ce système complexe.

3.1.2 *Imbrication des échelles*

L'itinéraire construit se veut aussi le reflet des processus multi-scalaires qu'il cherche à étudier. L'articulation entre les différentes échelles spatiales est un point essentiel permettant d'éclairer les articulations global-local. Dans ce travail, l'échelon territorial est appréhendé comme le lieu de cristallisation des jeux de pouvoir et d'échelle. Ce niveau méso constitue aussi l'entrée de prédilection des sciences régionales afin de mettre en évidence le jeu des proximités, en partant d'une définition géographique du territoire comme espace porteur d'un projet politique et donc comme modalité d'action collective, notamment au niveau local. Cependant le territoire est loin d'être étanche, bien au contraire, et j'accorde ici aussi beaucoup d'importance aux échelles macro et micro. Macro d'une part, en remplaçant le questionnement dans une perspective européenne et internationale vis-à-vis de laquelle une mise à distance n'aurait pas de sens aujourd'hui, mais aussi nationale avec le rôle prépondérant joué par les institutions, la politique industrielle et forestière ainsi que le cadre réglementaire. Enfin le fonctionnement du système s'explique aussi et peut-être surtout au niveau micro, de l'entreprise ou du collectif, voire de l'individu. Je m'intéresse particulièrement aux décisions individuelles, aux stratégies, pratiques et représentations déployées par les acteurs, en leur nom propre ou à travers leur place dans une organisation. Ainsi, l'attention portée à reconnaissance cette multiplicité d'échelles est au cœur de la recherche, notamment quant au jeu d'interdépendances qui s'instaure entre elles.

3.1.3 *Représenter l'itinéraire méthodologique : choix graphiques et méthodologiques*

L'itinéraire méthodologique est matérialisé à travers la figure 14. La représentation adoptée n'est volontairement pas linéaire, l'enchaînement des étapes est constitué de boucles, de réalisations parallèles mais aussi d'allées et venues entre les différents niveaux, à la fois conceptuels, théoriques et d'abstraction (dans la partie haute), et la réalité très concrète des cas d'études et de l'enquête de terrain (dans la partie basse).

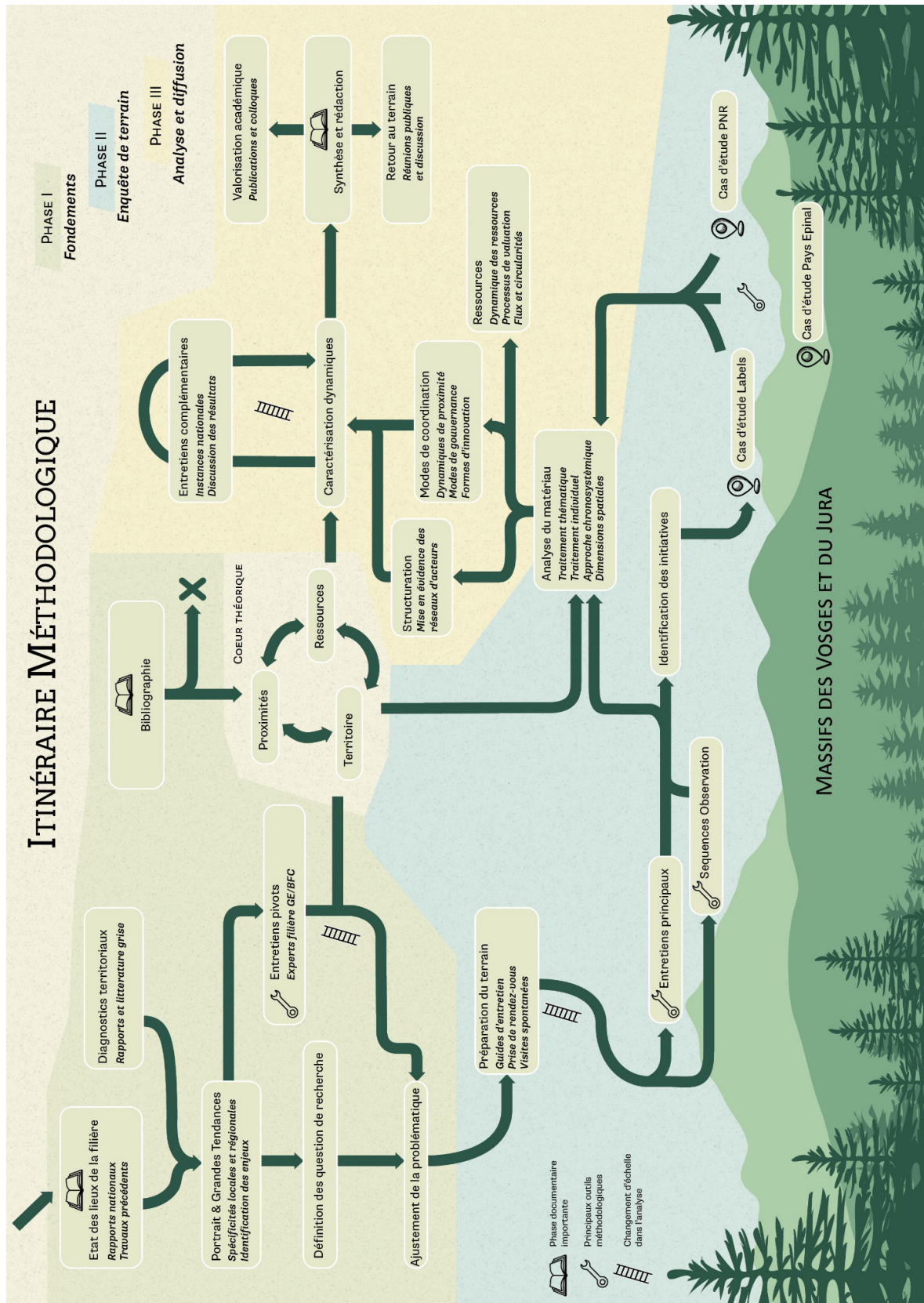


FIGURE 14. Représentation schématique de l'itinéraire méthodologique.

La lecture s'effectue globalement de la gauche vers la droite, les flèches vertes intriquant une progression temporelle. Trois grandes phases se distinguent de l'ensemble de l'itinéraire. La phase I (fondements) met en évidence le travail préparatoire à la formalisation de la recherche. Il s'agit tout d'abord de réaliser un état des lieux régional de la filière forêt-bois, des enjeux locaux et, plus largement, des rapports et de la littérature scientifique sur les questions liées au développement territorial. Une première phase d'entretiens avec des acteurs clés de la filière dans les deux régions permet de préciser les questionnements et de préparer l'appareil analytique et l'enquête de terrain. Cette dernière constitue la phase II de l'itinéraire. Elle repose principalement sur la collecte et constitution de données à travers la préparation et la conduite d'entretiens au contact des acteurs locaux, la participation à des « moments de vie » de la filière et des territoires ainsi que l'identification et l'investigation de cas d'étude. Cette approche par les cas représente la majeure partie de l'apport empirique et permet, à travers leur spécificité propre, de dégager une réflexion globale sur la question des articulations filière-territoire [Becker, 2016]. L'enquête m'a amené à considérer trois études de cas : la labellisation des produits bois, l'intégration de la composante forestière dans la stratégie des PNR et dans l'écosystème territorial du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges. Enfin, une troisième phase (analyse et diffusion) permet de regrouper de manière synthétique et problématisée les résultats obtenus et d'en proposer une lecture analytique. Des entretiens complémentaires sont réalisés au niveau national et régional afin de confronter les dynamiques observées sur le terrain aux approches stratégiques construites à plus large échelle. Une étape essentielle de rédaction et de diffusion des résultats, à la fois aux acteurs et dans le monde scientifique, vient clore le processus. Une ultime étape, post-thèse, est envisagée à travers un retour au terrain et l'organisation de réunions publiques afin de débattre des résultats obtenus avec les acteurs rencontrés. Un retour critique sur ces ateliers pourra faire l'objet d'une valorisation sous forme de complément au manuscrit.

3.2 Enquête de terrain

Les enquêtes de terrain à proprement parler, d'abord développées dans le champ socio-anthropologique [Baud et Weber, 2012], recourent à de nombreuses techniques *in situ* d'observation, d'entretien, à articuler avec d'autres sources, plus indirectes (textes et statistiques par exemple). La constitution d'une importante base documentaire a été une première étape qui s'est étendue sur la totalité de l'enquête. Plusieurs séries d'entretiens conduits à différentes échelles, au contact des acteurs du territoire et de la filière, constituent, avec les séances d'observation, le cœur du matériau de recherche.

3.2.1 Collecte et analyse documentaire et statistique

La constitution d'un corpus documentaire est à la fois un préalable et un outil de recherche à part entière. Il est constitué à partir de plusieurs sources d'origine, d'ambition et de nature diverses. Il ne s'agit pas en effet uniquement de documents écrits même si ceux-ci en constituent la part la plus importante. J'ai aussi prêté attention à d'autres vecteurs de communication, notamment audio (principalement radiophoniques) et vidéo (promotionnelles, documentaires, films). Les éléments du corpus sont des ressources

précieuses, datées, c'est-à-dire aussi des marqueurs temporels, dont la collecte est facilitée par la mise à disposition en ligne de très nombreux documents, non suffisants néanmoins. Ce travail permet aussi d'objectiver de nombreuses informations et de les confronter ensuite aux représentations des acteurs. Il est possible de distinguer trois grands types de recueil de données documentaires [Olivier de Sardan, 2008].

Certaines sont collectées en amont de la phase de terrain, elles permettent une familiarisation avec la thématique, les terrains, ou les acteurs influents. C'est d'une certaine manière la face émergée du projet, celle qui est donnée à voir, et qui permet d'élaborer des hypothèses et de formuler des questions de recherche. Elle correspond ici à la phase I de l'itinéraire méthodologique et est principalement constituée par les nombreux rapports officiels publiés sur la filière forêt-bois (rapports parlementaires, du CGAAER, projets recherche) et par la littérature spécifique aux aires étudiées (plans régionaux, thèses de mémoires de master, rapports des collectivités). Le corpus se compose aussi d'éléments indissociables de l'enquête, principalement recueillis pendant la phase de terrain. Il s'agit de documents produit par les acteurs à destination du grand public (outils de communication, supports publicitaires) ou des professionnels du secteur (bilans d'activité, cahiers des charges, procédures d'accompagnement). Si certains de ces documents sont faciles d'accès, via les collectivités, les interprofessions, l'ONF ou les associations de communes forestières, la littérature « grise » ou les documents internes sont aisés à consulter. L'accès à des documents dans leur version non définitive permet un réel gain d'information et autorise à la fois la discussion avec les acteurs sur les actions « en train de se faire » et permet de mieux appréhender le processus conduisant l'élaboration d'un compromis. En complément, j'ai aussi largement mobilisé les informations véhiculées par la presse spécialisée (*Forêt Entreprise, Bois International, Forestopic*), généraliste ou régionale (*L'Est Républicain, Vosges Matin, La Voix du Jura*), à la fois comme recueil d'éléments factuels et comme indicateur du « pouls » de la filière et des territoires [Pendanx, 2013]. Enfin, une troisième approche consiste à constituer un corpus approfondi sur une thématique ou un sujet précis. Cette méthode a été utilisée dans le cadre des trois études de cas à travers la collecte d'une documentation ciblée (chartes et bilans des PNR, cahiers des charges des marques et labels ou statuts des organisations par exemple).

D'autres sources notamment statistiques ont été utilisées pour rendre compte des dynamiques du secteur et des territoires. Des organismes comme l'interprofession France Bois Forêt, à travers son observatoire économique de la filière, fourni par exemple des données compilées de sources différentes (production de plants forestiers, indice des prix moyens des bois, baromètres de conjoncture pour l'industrie, enquête nationale bois construction...). En complément, des sources régionales ont aussi été utilisées au niveau des observatoires des interprofessions, de l'INSEE ou de l'IGN. D'autres sources ont elles aussi été sollicitées comme l'enquête annuelle de branche Agreste sur l'exploitation forestière et la production de sciages ou les données des douanes, l'origine des données est à chaque fois précisée.

3.2.2 Entretien sur le terrain

A la différence de la constitution d'un corpus documentaire qui relève de la collection, l'enquête par entretien constitue une véritable phase de production du matériau de recherche empirique. Ce type d'approche est ici particulièrement justifié du fait du caractère exploratoire de la recherche. L'enquête par entretien permet de rester ouvert et à l'écoute de ce qui n'aurait pas pu être anticipé en amont, de manière décontextualisée [Baud et Weber, 2012]. L'objectif étant de prendre de la distance par rapport aux grilles de lecture existantes de la filière forêt-bois et de son rapport au territoire, il est aussi nécessaire de s'émanciper de certaines catégories préconçues. A ce titre, l'entretien « *s'impose chaque fois que [...] l'on ne veut pas décider a priori du système de cohérence interne des informations recherchées* », autrement dit, du « *monde de référence* » des acteurs rencontrés [Blanchet et Gotman, 2007]. Aussi, à l'inverse de ce que peut envisager une enquête par questionnaire (si elle est réalisée dans un souci de rigueur statistique), l'enquête par entretien assume son caractère non représentatif. En effet, la force heuristique de l'enquête relève de sa singularité et de sa capacité à « *faire apparaître la cohérence d'attitudes et de conduites sociales, en inscrivant celles-ci dans une histoire ou une trajectoire à la fois personnelle et collective* » [Beaud, 1996, p. 234].

Sur le gradient de liberté que proposent les méthodes d'entretien, j'ai choisi de ne ni trop contraindre les réponses à travers des questions trop nombreuses et trop précises (entretien directif) ni de laisser la discussion totalement déconnectée des thématiques de la recherche. De manière générale il est possible de considérer que plus l'entretien a une visée compréhensive, moins il sera structuré et donc plus il sera libre [Kaufmann, 2016]. Les entretiens semi-directifs amènent les acteurs à s'exprimer librement sur une question d'ordre général ou en lien avec un objet ou une situation particulière. Si les personnes rencontrées ont été amenées à partager leur expérience ou leur opinion sur certains sujets comme les interprofessions, les syndicats, les marques et labels bois ou leur histoire personnelle, le propos était ensuite laissé libre. Seules les questions relevant directement de l'organisation de la structure ou du fonctionnement de l'entreprise (capacité de production, employés, clients ou approvisionnements par exemple) pouvaient s'apparenter à des questions plus directives. Le recours aux guides d'entretien s'est donc fait de manière assez distanciée, souvent sans les utiliser de manière visible en situation d'entretien. Les échanges visaient à produire des connaissances à la fois sur les pratiques et les représentations des acteurs, faisant, en ce sens, appel à la fois à des formes de discours référentielles, c'est-à-dire portant sur les actions productives ou de coordination, et modales, rattachées aux conceptions et logiques subjectives (jugement porté sur certains initiatives, retour critique sur les actions passées, évolutions anticipées).

J'ai, au cours de ces entretiens, rencontré des personnes que je connaissais précédemment, parfois en contexte professionnel, parfois de manière personnelle. Certains acteurs aussi, du fait de ma formation d'ingénieur forestier ou de mes liens avec le ministère de l'agriculture (lorsque cela était évoqué) ont pu me prêter certaines visions du monde

(ce point est détaillé à la fin du chapitre). Néanmoins, il a fallu, lors de ces entretiens, se défaire d'un certain nombre de présupposés, aussi dans mon sens. Dans le cadre d'une recherche qualitative, et d'autant plus lorsque le terrain ou la thématique font l'objet d'une connaissance préalable, il est important d'user de ce que Donald Davidson appelle un « principe de charité » [Davidson, 2001]. Cette posture permet au scientifique de prendre au sérieux tous les discours dont il est témoin et invite à considérer qu'il existe un caractère logique et rationnel dans les discours recueillis. C'est par ce biais d'un « préjugé favorable » [Olivier de Sardan, 1995] qu'il est possible d'accéder au sens contenu dans les propos de l'interlocuteur. L'objectif est donc bien de raconter l'histoire du point de vue des acteurs.

Les entretiens réalisés se sont déroulés en trois phases principales (FIGURE 14). Tout d'abord avec un nombre restreint d'acteurs clés et de manière extensive lors des entretiens pivots. Puis, avec les entretiens principaux, plus nombreux qui se sont déroulés au contact direct du terrain. Enfin, les entretiens complémentaires ont permis, dans un dernier temps, une prise de recul et une articulation avec les visions nationales et régionales.

Entretiens pivots

La première que je désigne ici comme phase d'entretiens pivots tient chronologiquement lieu de phase exploratoire. Elle n'en a en revanche pas le contenu car les terrains et certains acteurs faisaient l'objet d'une connaissance préalable. L'objectif était plus ici l'identification des principaux enjeux actuels, des acteurs les plus visibles et de l'état des lieux de la filière forêt-bois, du point de vue des acteurs, sur les deux terrains. Ces premiers entretiens, au nombre de 10 ont été réalisés auprès de 8 acteurs pré-identifiés comme jouant un rôle clé au niveau territorial ou possédant une vision large des problématiques forestières et liées aux industries du bois. Tous œuvrent au sein de structures régionales, aux compétences transversales sur les questions de filière (interprofessions, forestiers, associations d'élus). Le détail des acteurs rencontrés est donné en annexe. Certains entretiens de fond ont été conduits à deux reprises, permettant d'évoquer en profondeur et sans contraintes de temps toutes les thématiques. Ce type d'échange, sur le mode de la conversation, permet en outre de « développer et de commenter des questions soulevées lors d'un entretien précédent » [Olivier de Sardan, 1995].

Entretiens principaux

Les entretiens principaux représentent la partie la plus longue et le cœur de l'enquête. La majorité d'entre eux s'est déroulé en 2018, directement au sein des entreprises, des associations ou des collectivités. La plupart des acteurs rencontrés sont des chefs d'entreprise, principalement des scieries, mais aussi des élus locaux, des membres ou des salariés d'associations du territoire ou de la filière, des responsables de l'administration ou des collectivités territoriales (région, département). La liste des vingt acteurs rencontrés au cours de cette phase est disponible en annexe. Ces entretiens ont pu durer entre 1h et 2h20 pour le plus long, pour une moyenne de 1 heure et 26 minutes. Sauf exception les

entretiens étaient individuels, bien que se déroulant dans les entreprises, il arrivait souvent qu'une tierce personne prenne ponctuellement part à la discussion.

La constitution de l'échantillon s'est faite de manière progressive, en recoupant à la fois les informations des bases de données disponibles et celles obtenues lors des entretiens. Cela a notamment permis de diversifier les méthodes d'approche et les portes d'entrée pour éviter les phénomènes d'encliquage [Olivier de Sardan, 2004], c'est-à-dire un enfermement dans un même réseau social. J'ai dans un premier temps recouru aux données sur les entreprises fournies par les interprofessions régionales ainsi que par la FNB. L'un des critères pris en compte était alors l'appartenance ou non des acteurs à des réseaux actifs et visibles (implication dans les syndicats, adhérents aux interprofessions). Il s'agissait d'atteindre à la fois les acteurs de la filière « émergée », souvent familiers des visites et des entretiens (donc très sollicités) et ceux d'une filière « immergée », moins accessibles et a priori moins porteurs d'un discours institutionnel classique (la suite a montré que ce n'était pas nécessairement le cas). Les demandes de rendez-vous ont été réalisées par e-mail et par téléphone, souvent les deux, avec un taux de retour relativement faible (de l'ordre qu'un quart après relance). Lors des entretiens, j'ai pu, dans une certaine mesure, recourir à la technique de la boule de neige (*snowball sampling*), généralement utilisée pour l'étude des réseaux, afin d'obtenir de nouveaux contacts sur des thématiques, des pratiques ou des secteurs particuliers.

Entretiens complémentaires

Les résultats reposent aussi sur deux autres types d'entretiens complémentaires : ceux réalisés auprès d'acteurs nationaux, dans une démarche de confrontation des résultats obtenus sur le terrain, et ceux réalisés dans le cadre de travaux complémentaires. Ces derniers ont été conduits en deux temps : à l'été 2017 lors du stage de master 1 de géographie de Capucine Duclos portant spécifiquement sur les élus de communes forestières [Duclos, 2017] ; à l'hiver 2018 dans le cadre du projet SATiSFor, en lien avec l'UMR Beta, auprès des entreprises et des PNR du grand quart nord-est conduits par Loïc Kawalec (ingénieur d'étude géographe).

Les rencontres et entretiens conduits personnellement ont été réalisés auprès d'acteurs nationaux (Interprofession nationale France Bois Forêt, Fédération nationale des communes forestière, Ministère de l'agriculture par exemple) et d'acteurs d'autres régions (réseau rural et interprofessions régionales). Leur objectif était alors principalement la confrontation des premiers résultats à une vision plus globale et stratégique. L'enquête menée par Capucine Duclos a concerné 8 élus de communes forestières en Lorraine (principalement Vosges et Meuse) et portait principalement sur l'évolution du rôle des espaces forestiers pour les communes rurales. Enfin, la partie du projet SATiSFOR conduite par Loïc Kawalec a principalement concerné le pays d'Epinal (en lien avec le projet *Territoire d'innovation* du PIA³⁸ co-porté par la métropole du Grand-Nancy et

Note 38 | Troisième volet du Plan d'investissement d'avenir dans le cadre du Grand Plan d'Investissement de l'Etat lancé en 2017.

le pôle d'équilibre territorial et rural d'Épinal « Des Hommes et des Arbres ») et sur les principaux PNR forestiers du terrain d'étude : PNRVN, PNRBV et PNRHJ.

3.2.3 Observation

L'observation directe de pratiques ou de situations est une méthode de recueil d'informations complémentaires des entretiens. Ancrée dans la tradition sociologique elle a fait l'objet de formalisations moins poussées (ou moins nombreuses), mais répond aussi à un ensemble de codes et de bonnes pratiques nécessaires à la recherche qualitative [Arborio et Fournier, 1999 ; Peretz, 2004]. L'observation consiste à se placer dans une situation d'où il est possible d'être le témoin de comportements sociaux individuels ou collectifs, dans le lieu où se produisent les activités et ce sans tenter d'en altérer le déroulement. Aussi, l'observation apparaît comme « *ce moment paradoxal où le chercheur fait partie de ce qu'il observe tout en lui étant nécessairement extérieur, situation unique dont il a la responsabilité d'extraire des informations qu'il n'y a pas d'autres moyens d'obtenir* » [Bouillon et Monnet, 2016, p. 16]. Quatre conditions sont nécessaires pour mener à bien une démarche d'observation : être sur place, observer le déroulement des événements, enregistrer et produire un contenu, interpréter les données recueillies [Peretz, 2004]. Ceci suppose dans un premier temps de justifier sa place sur les lieux. Si ma présence n'a pas soulevé d'interrogation lors de participations à des événements grand public (foires, salons, fêtes) ou à des visites d'entreprises car les raisons en semblaient évidentes, elle a pu susciter des regards interrogateurs lors d'événements plus ciblés (réunions syndicales, journées professionnelles). Il a alors fallu légitimer cette demande « d'intrusion » ou d'une certaine manière de « voyeurisme » [Bouillon et Monnet, 2016] au sein de milieux généralement clos. J'ai ainsi pu réaliser de nombreuses visites d'entreprises, de forêts, ou de réalisations témoins, à titre individuel ou au travers des enseignements dispensés à AgroParisTech dans une démarche de « participation observante » [Soulé, 2007]. J'ai aussi pu assister à certaines réunions (syndicat de scieurs, assemblées générales d'interprofession) ou participer à des journées thématiques à des destinations des acteurs de la filière (PNR, Réseau Rural, centre d'étude et de prospective du Ministère de l'agriculture).

L'observation directe sur le terrain est une composante majeure du travail de recherche, en particulier nécessaire à la compréhension des dynamiques territoriales. Néanmoins, les outils numériques transposent aussi partie de ce travail d'observation vers des lieux virtuels. Les réseaux sociaux constituent à la fois un espace de diffusion de l'information, d'affichage mais aussi de débat [Douay et Reys, 2016 ; Smyrnaiois et Ratinaud, 2014]. Ces derniers m'ont notamment été utiles pour avoir accès à certaines informations (organisation d'un atelier, d'une manifestation) mais aussi comme lieux d'observation à part entière, permettant ici aussi la constitution de données.

3.3 Analyse des données recueillies

3.3.1 Validité des résultats (*Triangulation, saturation, cohérence*)

La question de la validité des données et de leur interprétation a donné lieu à de nombreux débats en sciences sociales (voir par exemple [Olivier de Sardan, 2004]). Sans revenir sur les débats épistémologiques abordés plus haut, la plausibilité des descriptions et interprétations qui suivent est assurée ici par l'exercice d'une certaine « rigueur du qualitatif » [Olivier de Sardan, 2008] qui s'exprime à travers le respect des principes scientifiques de la recherche qualitative, notamment la triangulation et la saturation.

La triangulation méthodologique

En géométrie, la triangulation permet de recouper des informations distantes (l'angle formé entre un point et des points de référence) afin d'en déduire une information supplémentaire (la localisation exacte de ce troisième point). Par analogie, elle est une technique de validation largement utilisée en sciences sociales comme principe de base de recoupement des informations recueillies. La multiplication des canaux d'information indépendants permet d'éviter l'enfermement dans une seule source ou un seul type de discours, permettant ainsi de confirmer les résultats [Miles et Huberman, 2003]. Suite à la classification de Denzin [1978], on distingue généralement quatre formes de triangulation :

- Pluralité des méthodes de constitution des données ;
- Implication de différents chercheurs ;
- Variété théorique et méthodologique ;
- Multiplicité des sources de données.

Comme expliqué précédemment, ce travail s'appuie bien sur des méthodes de constitution des données et des sources très hétérogènes. La mobilisation de différents champs théoriques, en géographie et en économie territoriale, est aussi une approche assumée, bien que ce soit plus de leur rencontre que d'une validation croisée qui constitue ici l'appareil analytique. Enfin, la thèse ne se prête bien sûr que peu au travail collectif, bien que des collaborations (fructueuses) aient été initiées et aient permis de comparer les regards et les approches sur certaines thématiques. Il est aussi possible de distinguer triangulation simple et complexe lorsque l'on fait varier les informateurs qui s'expriment sur un problème en particulier [Olivier de Sardan, 1995]. C'est d'ailleurs l'objectif poursuivi à travers cette enquête qui ne se concentre pas sur un groupe social en particulier (les forestiers, les scieurs) mais bien sur des objets dynamiques avec lesquels une diversité d'acteurs interagit (la filière, le territoire). L'hétérogénéité des propos et des positions devient ainsi l'objet de l'étude, permettant de rendre compte de l'existence et la constitution de groupes particuliers, de stratégies ou d'éléments extérieurs non identifiables a priori.

Si l'utilisation de ces techniques est aujourd'hui largement acceptée et que, comme le souligne Jean-Pierre Olivier de Sardan [Olivier de Sardan, 1995], « *tout plaide [...] pour*

prendre en compte des données qui sont de référence, de pertinence et de fiabilité variables, dont chacune permet d'appréhender des morceaux de réel de nature différente, et dont l'entrecroisement, la convergence et le recoupement valent garantie de plausibilité accrue », certains chercheurs émettent néanmoins des réserves quant à ce qui serait tentative de justification des sciences qualitatives face aux reproches formulés par les tenants d'une approche positiviste de la validation [Denzin, 2012 ; Rothbauer, 2008].

La saturation, signe du travail (presque) accompli

La saturation est un paramètre de contrôle en recherche qualitative qui tient le rôle de ce que l'on pourrait attribuer à la représentativité dans le cas des enquêtes quantitatives. Néanmoins les deux approches sont radicalement différentes dans le sens où l'enquête menée ici ne prétend en aucun cas être exhaustive des positions existantes ou fournir un aperçu rendant statistiquement compte de la prédominance de tel ou tel type de discours. Définir le moment où l'enquête prend fin ne peut donc pas se définir en amont, en fonction d'une population mère. Le processus est au contraire itératif, la question se posant après chaque entretien, chaque séance d'observation, de savoir si de nouvelles informations utiles à la recherche ont pu être récoltées. Kaufmann [2016] propose de voir la saturation comme une forme de « durcissement » des hypothèses. Le signal intervient lorsque les questions abordées dans les entretiens ne suscitent plus d'inconnues ou ne supposent plus l'existence de zones d'ombre encore non explorées. Pour cette enquête la question s'est posée à plusieurs reprises, lorsque les discours se répétaient ou lorsque j'avais le sentiment d'observer une situation déjà connue. Il a alors parfois fallu un autre entretien pour réaliser que tout n'avait pas été dit. Si satisfaisante soit cette approche, il faut néanmoins la replacer en contexte d'une recherche contrainte par le temps (bien qu'une thèse en laisse probablement beaucoup, comparativement au temps souvent court des projets de recherche).

3.3.2 Objectifs et outils de l'analyse

Le corpus global a été interrogé de plusieurs manières afin de répondre aux différentes questions de recherche. Il était constitué de toute la base documentaire et statistique constituée, des différents entretiens réalisés et retranscrits, ainsi que des enregistrements et comptes-rendus des séquences d'observation. Au vu des questions posées, l'analyse thématique du contenu des entretiens a semblé être la plus appropriée, sans toutefois négliger la dimension personnelle (verticale) développée à travers ces rencontres. Pour cela, une première étape a donc consisté à retranscrire intégralement la totalité des entretiens réalisés. J'ai pour cela utilisé le logiciel libre Sonal, permettant notamment de relier les séquences audio et retranscrites et proposant divers outils lexicométriques [Alber, 2010]. D'autres angles d'analyse ont aussi été mobilisés comme l'approche chronosystémique ou les réseaux d'acteurs afin de rendre compte des dynamiques de construction filière-territoire et des modes de coordination.

Analyse thématique

La première approche reposait sur une analyse de type thématique [Paillé et Mucchielli, 2012]. Pour cela, le point de départ est une démarche de thématisation continue, d'inspiration inductive qui consiste à repérer les thèmes au fil de la lecture puis à déterminer des catégories regroupant plusieurs thèmes (hiérarchisation) et à fournir *in fine* l'arbre thématique. Celui-ci est élaboré à l'aide d'outils tels que les cartes heuristiques (*mind maps*) réalisées avec le logiciel Xmind pour identifier et hiérarchiser les thèmes de chaque entretien. Une première lecture de chaque entretien a donc été réalisée afin de repérer les thématiques saillantes mais aussi tous les acteurs cités ainsi que les références à des lieux particuliers. Les cartes obtenues à l'issue des entretiens pivots ont d'ailleurs permis d'ajuster et de préciser les guides d'entretien. Par la suite, un codage thématique a été réalisé à l'aide du package R « RQDA » pour les thèmes transversaux (gestion forestière, secteur de la scierie, politiques publiques...) ou une catégorisation manuelle pour des thèmes spécifiques) communes forestières, utilisation du hêtre, renouvellement forestier...). Certaines catégories sont néanmoins définies au préalable et correspondent à des thématiques clés sur lesquelles les acteurs ont été interrogés (labellisation, approvisionnements, définition de la filière). Cette catégorisation a ensuite permis d'effectuer des recoupages entre les discours. Cette technique permet par exemple de faire ressortir un certain nombre de positions types ou instituées en les comparant : l'interlocuteur répète-t-il un discours convenu ou relate-t-il une expérience vécue ? Quelle est l'intentionnalité du discours produit ? En effet le discours tenu informe parfois de manière indirecte. L'intérêt est justement de repérer ces ensembles thématiques et de les articuler : récurrence, divergence, opposition, convergence, complémentarité, subsidiarité. Les trois cas d'étude ont ensuite été traités séparément, en recoupant les analyses précédentes et celles spécifiques liées à chaque initiative. Cette forme hybride permettant à la fois une analyse fine et détaillée sur des points précis et leur intégration à une compréhension plus générale du fonctionnement et des trajectoires empruntées par le système.

Approche chronosystémique

L'objectif étant de rendre compte des dynamiques de proximité mais aussi des processus de construction des ressources, une attention particulière a été portée à la dimension temporelle. Je me suis pour cela appuyé sur une approche de type chronosystémique telle que proposée par Bergeret *et al.* [2015] – se basant sur les travaux de Elissalde [2000] – permettant de rendre compte des trajectoires et de comprendre la temporalité des dynamiques territoriales. L'outil au cœur de la démarche est la frise chronosystémique, c'est-à-dire une représentation schématique des événements et des processus qui se déroulent au cours du temps et entre plusieurs échelles. Les frises sont un outil particulièrement adapté à la mise en évidence des dynamiques territoriales et sectorielles (de même qu'à leur croisement). Elles permettent de donner un sens au récit, faisant ressortir des concordances et révélant la diversité d'acteurs derrière les processus de territorialisation [Dubresson et Jaglin, 2005]. La frise est utilisée dans un objectif de croisement disciplinaire pour lequel elle

est propice en tant qu'outil thématique transversal, facilement appropriable et générateur de dialogue. En effet, « *la démarche* était fondée sur la conviction qu'il fallait co-construire un outil de médiation, hybride, un «objet-frontière³⁹» *préservant une grande flexibilité interprétative* » [Bergeret *et al.*, 2015, p. 17]. En utilisant un ensemble varié de modes de représentations graphiques (frise chronologique, schéma synoptique, chorèmes) l'objectif est ici de proposer un outil visuellement explicite et propice à la discussion (les modes de représentation restant subjectifs et ne constituant qu'une possibilité parmi d'autres).

4. Enquêter dans la filière forêt-bois, positionnement personnel et réflexif

Enquêter dans la filière forêt-bois, un milieu connu – ou que je pensais connaître – depuis plusieurs années pouvait sembler être quelque chose de relativement aisé. Je pensais à la fois en détenir les codes, ou au moins porter un bagage suffisant pour les comprendre, et être suffisamment au clair sur le chemin à suivre. Bien entendu il n'en était rien et la confrontation au terrain, dans un premier temps a suscité bien plus de questions que de réponses (convenues). Il en allait par exemple de l'objet même de la recherche : la forêt, la filière, le territoire. A qui cela évoquait-il les mêmes choses qu'à moi ? De là, faut-il rechercher l'usage et les représentations d'un concept scientifique ou le sens d'un mot ordinaire (qui peut être un concept scientifique) ? Il semble assez stérile de rechercher les significations d'un concept scientifique avec des non-scientifiques (par exemple la représentation du cours d'eau chez les agriculteurs est différente de celle des hydrauliciens). Il faut donc différencier les travaux qui portent sur les représentations des choses instituées et l'identification de ces mêmes choses. Le risque lorsque l'on aborde un terrain avec des représentations préconstruites (par l'expérience ou la formation) est que les questions portent sur un objet qui n'est pas représenté de la même manière par les différents acteurs et l'enquêteur. Le meilleur exemple ici est peut-être celui de la « filière » dont chaque acteur, moi y compris, dispose d'un entendement préalable. Mais c'est aussi bien sûr le cas du « territoire », beaucoup plus riche sur son versant scientifique, ou de nombreux autres objets à la frontière entre sciences et pratiques. Il a donc fallu veiller à ne pas travailler que sur ce qui a pu être institué préalablement et arbitrairement. Ceci amène à interroger le vocabulaire utilisé, les mots qui ont un sens communément acquis mais qui reste flou, qui est cerné intuitivement par les acteurs dans leur réponse aux questions. Ainsi il a souvent fallu mettre mes conceptions précédentes (y-compris scientifiques ou d'ingénieur) en point de fuite au côté duquel articuler les autres représentations.

Je reviens ici sur la construction de l'itinéraire méthodologique qui, comme précisé auparavant, n'a finalement pu devenir itinéraire qu'au moment d'atteindre la destination ; puis je conclus en amenant quelques éléments réflexifs vis-à-vis de ma posture sur le terrain.

Note 39 | Pour plus de détails sur la notion d'objet frontière, voire par exemple [Trompette and Vinck, 2009].

4.1 Retour réflexif sur l'itinéraire méthodologique

La construction de l'itinéraire méthodologique tel que décrit plus haut permet de porter sur ce dernier un regard critique, de revenir sur les moments de doute, de comprendre comment il s'est matérialisé, étape par étape. Je le retrace ici dans les grandes lignes en expliquant comment les trois grandes phases se sont constituées au fil du temps.

4.1.1 Phase I – Tâtonner pour bâtir les fondations

La première phase de cet itinéraire s'est avérée être beaucoup plus longue que ne le laisse présager sa représentation graphique. Elle s'est révélée à la fois déterminante pour la phase d'objectivation de la méthodologie et afin d'asseoir l'approche théorique, après une longue période d'exploration (représentée par la voie « sans issue »). Le projet de thèse initial ne constituait qu'une ébauche en termes de positionnement théorique et méthodologique qui a par la suite été largement réajusté. Les recherches bibliographiques en amont se sont par exemple tout d'abord focalisées sur la question de la construction et de l'identité territoriale. Bien que je remobilise ces apports dans le projet global, le cadre proposé par l'économie des ressources et des proximités s'est avéré plus fertile pour traiter les questions d'articulation filière-territoire. Si les autres pistes explorées ne constituent pas des « voies sans issue », beaucoup ne se retrouvent pas au cœur de l'analyse. Leur apport est, d'une certaine manière, indirect. L'état des lieux de la filière dans les terrains d'étude a en revanche été facilité du fait de mes travaux précédents et des contacts préalablement établis. A ce titre, les entretiens pivots ont été très éclairants et ont permis d'orienter et de préciser les questions mais aussi de sélectionner les cas d'étude. Cette période d'allers-retours constants entre théorie et aspects concrets du terrain s'est déroulée sur près d'un an, aboutissant à une redéfinition importante du cadre d'analyse et de la question de recherche. Bien qu'ils puissent apparaître « parallèles » sur l'itinéraire, les cheminements pratiques et théoriques se sont sans cesse entrecroisés. Ces aléas semblent inévitables lorsque la thèse n'est pas balisée par avance et peuvent apparaître comme une perte de temps. Dans mon cas, ils se sont avérés être particulièrement formateurs.

4.1.2 Phase II – Constituer les données et donner corps à la recherche

Ce deuxième temps, plus long, a occupé une quinzaine de mois de mon travail de recherche. Il s'agissait de confronter mes hypothèses à la réalité du terrain, de collecter le matériau qui allait être le « dur » de la thèse. C'est aussi les premiers contacts avec les acteurs non institutionnels, comprenant leur lot de remises en question et de frustration (incompréhensions, désintérêt des acteurs). Mes questions étaient-elles hors-sol ? Que va apporter mon travail et à qui ? D'autres expériences ont été beaucoup plus encourageantes et l'actualité forestière du moment m'a conforté dans l'intérêt existant autour de ces questions de recherche (dynamique bois local, intérêt pour les financements alternatifs). Ces fluctuations sont importantes dans la construction de l'itinéraire et m'ont par exemple conduit à faire du PETR du Pays d'Épinal un cas d'étude à part entière ou à relativiser la place accordée aux clusters d'entreprise dans l'analyse. Certaines données sont aussi récoltées et des visites réalisées par opportunité, sans réellement savoir quelle sera la plus-

value finale. Impossibles à inclure dans un itinéraire a priori (une feuille de route ?), ils sont néanmoins souvent mobilisés par la suite. Enfin, un certain sentiment d'éparpillement en phase II témoigne de la non-linéarité de cette étape, foisonnante et construite au gré du terrain. Il ne s'exprime pas clairement à travers le schéma proposé, ce dernier tentant plus de rendre compte de la cohérence *in fine* de la démarche et de son objectivation.

4.13 Phase III – Articulation générale ! A travers la profusion d'informations, faire émerger « la thèse »

La dernière phase cherche à opérer une synthèse de l'ensemble des données constituées. Elle associe les analyses parallèles des modes de coordination des acteurs, de la dynamique des ressources et de la structuration de la filière et cherche à en faire ressortir les traits saillants avant de les confronter à de nouveaux acteurs au niveau national et régional. L'objectif de cette dernière phase d'entretiens est critique, il s'agit ici de porter un regard plus distancié sur les résultats. Cette étape n'était pas prévue initialement. Le besoin s'en est fait sentir à travers les entretiens et les séquences d'observation précédentes, notamment car ils renvoyaient à des acteurs ou des institutions de manière récurrente. Les étapes finales, occupant les derniers mois de la thèse, sont principalement dévolues à la valorisation des résultats. Elles pourraient faire l'objet d'un « itinéraire de valorisation » à part tant les opportunités dépendent des rencontres et des collaborations développées tout au long du projet. Un dernier point prospectif propose un retour au terrain une fois la thèse soutenue. Cette étape est l'une des rares qui était prévue dès le commencement du projet, un retour vers les acteurs s'inscrivant à la fois dans une forme de contre-don, et permettant d'enrichir l'approche critique du travail réalisé. Il pourra par ailleurs faire l'objet d'une valorisation spécifique.

On pourra néanmoins objecter que la référence explicite à un « itinéraire » prête à confusion et laisser entendre qu'il aurait une route tracée ou que les différents parcours ne se valent pas. Ayant réalisé cet itinéraire méthodologique a posteriori, l'un des principaux constats est qu'il procède en réalité d'une suite d'itérations, d'un processus d'adaptation au terrain et aux données difficile à anticiper. Aussi, ce qui ressort de cette expérience est qu'elle est le résultat non pas d'un cheminement fermé mais bien une pluralité d'approches, d'agencements théoriques et méthodologiques, à la fois riches et uniques, permettant d'aborder la réalité dans sa complexité.

4.2. Réflexivité personnelle

La place du chercheur est aujourd'hui de plus en plus complexe (peut-être l'a-t-elle toujours été ?), y compris sur un plan éthique et personnel, tant l'interface qu'il incarne entre science et société peut se confondre en de multiples formes à dimension essentiellement politique [Pielke, 2007]. Nombreux sont ceux qui plaident aujourd'hui, à l'opposé d'une objectivité illusoire en sciences sociales, pour la neutralité axiologique assumée telle que proposée par Max Weber. Ainsi la réflexivité du chercheur sur son travail et sur lui-même peut s'avérer être un outil efficace pour mener l'enquête – voire une condition *sine qua non*

de la restitution des résultats. Il s'agit, en simplifiant, de témoigner des difficultés et des facilités du travail, des relations positives ou des inimitiés parfois générées, mais aussi des expériences réussies et des ratés de l'enquête ; d'avoir conscience de son *rapport aux valeurs* sans chercher à l'occulter (ni à tomber dans le *jugement de valeur*) dans un objectif de distanciation, prérequis à la production de connaissance scientifique [Elias, 1993]. Lors de son passage sur le terrain, le chercheur est de plus en plus souvent amené à justifier sa place puis à rendre des comptes (*accountability*) aux acteurs et à la société [Blondet et Lantin Mallet, 2017]. Les quelques mots qui suivent, sans prétendre venir à bout de cette large question, proposent quelques éléments de réflexion concrets liés à ce travail.

4.2.1 Se justifier d'être là

Le terrain serait aujourd'hui devenu une sorte de passage obligé, répondant à une « demande de territoire », d'experts de terrain, à la fois dans le domaine scientifique mais aussi politique [Marengo, 2013]. Tout comme un géographe ou un anthropologue peut se définir par « son terrain ». Or, gagner sa place sur le terrain ne va pas de soi et n'est jamais un acquis. Une question revenait inévitablement sur la raison de ma présence, de mes sollicitations, qu'il fallait expliquer. Ainsi se construit au fil de l'enquête une rhétorique de la justification *d'être là*. Ce besoin est apparu très rapidement, dès les premiers entretiens comme en témoigne cette entrée en matière lors de mon deuxième entretien :

« Alors avant de répondre à ces questions-là moi j'ai déjà plein de points d'interrogation. Je ne suis pas un spécialiste et je comprends à demi-mots ce que vous m'expliquez. Ceci dit un travail de thèse, dans mon formatage intellectuel, on part d'un verrou technologique ou sociologique et on essaie de le faire sauter, c'est un peu ça un travail de thèse, c'est d'apporter une réponse à une question. Donc si y'a une question c'est qu'il y a un problème ou l'ignorance d'une solution. Mais après tout ça c'est pas mon problème, c'est plus le vôtre. » (Directeur de L'ENSTIB, 2017)

Si déstabilisante puisse être la remarque au début d'une phase exploratoire – qui cherche justement à préciser les contours des questions auxquelles la recherche tentera d'apporter des réponses – elle me renvoie néanmoins au besoin de mieux formuler auprès des acteurs les raisons de ma présence. Cette dernière peut légitimement induire des incompréhensions : pourquoi travailler sur tel thème et pas un autre ? Comment les personnes rencontrées peuvent-elles se reconnaître dans des questionnements finalement assez éloignés de leurs pratiques quotidiennes ? De cela découle la nécessité d'expliquer très clairement les raisons de la présence sur un terrain, qui plus est, déjà très sollicité. En effet, le massif vosgien est ce que l'on pourrait appeler un terrain sur-enquêté, ou, comme le suggère Fanny Chabrol [2008], un « réservoir d'enquêtes ». C'est-à-dire un ensemble d'acteurs et de lieux générant de l'attraction pour les scientifiques mais aussi les enseignants et les étudiants et peut être surtout les pouvoirs publics. La présence de nombreux établissements de formation contribue déjà à solliciter les acteurs de la filière (visites d'entreprise ou de terrain, projets étudiants), tout comme les nombreux rapports d'expertise ou les enquêtes menées par l'administration (enquête annuelle de branche du

ministère de l'Agriculture par exemple) Certains acteurs peuvent alors simplement refuser d'entrer dans l'espace-temps du terrain et se déclarent hors-jeu. Il faut alors s'accommoder du réel déséquilibre qui s'instaure dans la relation entre soi-même et ses interlocuteurs car « les uns, le plus souvent, n'ont rien demandé. L'autre les a construits en «terrain» et attend d'eux qu'ils soient disposés à répondre à toutes ses demandes, «au nom de la science» » [Collignon, 2010, p. 75], voire au nom de l'administration ou de l'État. Or cette position n'est pas toujours favorable à l'établissement d'un dialogue, comme c'est arrivé à plusieurs reprises, par exemple avec ce chef d'entreprise lassé des sollicitations à répétition :

« Oui, on en voit quatre ou cinq par an des comme vous, puis ça sert à faire des rapports qui ne servent à rien. On explique des choses à des gens qui ne comprennent rien et qui sont payées à faire des rapports. Voilà à quoi ça sert. » (Scieur vosgien, 2018)

Difficile d'expliquer que ce que je propose sera différent de ce qui a déjà été fait, plus difficile encore de soutenir que ce sera utile du point de vue des acteurs concernés. Ce type de réflexion nous ramène nécessairement à notre extériorité et à la position ambiguë dans laquelle je me place en tant que chercheur, en sollicitant des acteurs afin de répondre à une question qu'ils ne m'ont pas posée. Ces derniers ont-ils seulement besoin du chercheur ou est-ce plutôt moi qui ait besoin qu'ils acceptent de se prêter au jeu pour mener la recherche ? Ces questionnements font remonter la question du retour au terrain, qu'il soit provoqué ou suscité, et du nécessaire contre-don vis-à-vis des acteurs impliqués. En effet, « si l'on ne peut plus penser que nos enquêtés ne liront jamais ce que nous écrivons d'eux, on ne peut pas non plus se dire qu'ils ou elles ne nous demanderont jamais des comptes sur ce que nous faisons. » [Kobelinsky, 2008, p. 188]. Certains des acteurs interrogés peuvent avoir des attentes sur ce qui ressortira du travail et qui devient en cela un enjeu de pouvoir selon les postures qu'il souligne et les positions qu'il pourra ensuite permettre d'appuyer. De mon côté il a donc régulièrement fallu garantir que mon travail n'était pas commandité et ne servirait ni à prendre position, ni à soutenir directement une stratégie en particulier. Bien sûr si cela a pu faciliter certains échanges, d'autres s'en sont trouvés compliqués, « l'utilité » concrète du travail étant alors moins palpable.

4.2.2 Etre de la filière forêt-bois

Un autre aspect de l'enquête avec lequel il a fallu composer est celui de mes liens antérieurs au secteur. Sans que cela ne revête un mérite particulier, il n'est pas évident d'être du monde du bois ou de la forêt. Le secteur comporte de nombreux codes, manières d'être et de s'exprimer, mais aussi un vocabulaire technique spécifique⁴⁰. Aussi, durant un certain nombre d'entretiens j'ai pu avoir l'impression d'être « mis à l'épreuve », jouant parfois le jeu avec plus ou moins de succès. S'il n'est certainement pas évident de se résoudre à se faire accepter sans « être pareil » [Whyte, 2007], lorsque cette relation s'instaure, l'échange est

Note 40 | Les travaux de thèse de Juliette Mouche (non encore publiés) portant sur l'ethnographie actuelle du métier de gestionnaire forestier apportent à ce sujet des éléments probants. Voir par exemple [Mouche, 2016].

aussi plus riche pour les deux parties. Rétrospectivement le choix n'est pas évident car je souhaitais passer le message qu'ils pouvaient s'exprimer sur leurs pratiques sans m'expliquer les fondamentaux ni me proposer un discours convenu. La question, finalement, était celle d'un équilibre instable à trouver entre une position « d'élève » à qui l'on explique « comment » et celle d'un « pair » à qui l'on explique « pourquoi ». Dans les deux cas, le risque d'être bluffé – c'est-à-dire impressionné dans le but de remporter une adhésion – est grand [Rosset, 1995] et il convient de l'explicitier clairement.

Le fait que je m'intéresse explicitement à la filière forêt-bois et notamment à la première transformation et aux petites et moyennes scieries a aussi suscité l'étonnement. Certains de mes interlocuteurs présupposant que j'étais « originaire d'une région forestière » ou lié au secteur par un lien de parenté :

« Vous avez forcément quelqu'un de votre famille dans le bois, sinon vous ne vous intéresseriez pas à ça. Un parent, un oncle, peu importe, quelqu'un. » (Président du PETR d'Épinal, 2018)

Ayant grandi en Île-de-France et n'ayant aucun membre de ma famille affilié au secteur forestier, la surprise était double, de même que le besoin de justification même si cela a pu me valoir une forme de sympathie. Enfin, et c'est d'ailleurs une question qui gagne en ampleur dans la géographie sociale, nous pourrions légitimement nous interroger sur ma place en tant qu'homme enquêtant sur un monde d'hommes dans une discipline d'hommes [Séchet, 2012], en gardant en mémoire que nos disciplines et champs de recherche sont eux-mêmes porteurs de représentations [Blondet, 2008]. Au-delà des résultats de l'enquête en elle-même, ces considérations posent directement la question de la généralisation de tels résultats. Une enquête de terrain par une approche qualitative consiste en effet en l'accumulation d'une collection de positions archétypiques dont la mise en perspective est possible mais difficile en raison de la mise en contexte de cette dernière [Mucchielli, 2013]. Ainsi chacune des enquêtes vaut pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une étude idiosyncrasique qui dépend d'une temporalité et d'une spatialité données. En fonction des paramètres suivis, les conclusions vont être différentes. Il convient, *in fine*, d'éviter l'écueil de la synecdoque malheureuse qui consisterait à extrapoler des résultats particuliers à quelque chose de plus général, sans pour autant remettre en cause le potentiel heuristique des études de cas [Becker, 2016]. C'est ce à quoi s'attache la suite de ce travail.

Partie II

Observer, comprendre et analyser : les dynamiques filière-territoire à l'épreuve du terrain

À la lumière des apports précédents, cette seconde partie propose une analyse des articulations entre filière et territoire s'appuyant sur plusieurs cas d'études issus des deux terrains de recherche. Le chapitre 4 vise à mettre en lumière les principaux facteurs de structuration de la filière au niveau régional et à en expliciter la dimension territoriale. Nous nous appuyons pour cela sur une approche historique de la construction de la filière dans les différents secteurs étudiés, sur la mise en évidence du rôle essentiel du contrôle des flux ainsi que sur la question transversale du renouvellement forestier. Le chapitre 5 s'intéresse quant à lui à différents projets de développement conduits sur les massifs des Vosges et du Jura. Il souligne notamment l'importance des modes de coordination entre acteurs et la dimension stratégique que revêt la construction des ressources dans projets forestiers territoriaux. Enfin, le chapitre 6 propose un approfondissement en abordant les mécanismes de mise en ressource et de création de valeur directement associées aux initiatives de labellisation territoriale dans le secteur forêt-bois.



Chapitre 4

Caractériser la filière forêt-bois à l'échelle du territoire

L'évolution des systèmes forestiers s'inscrit dans le temps long ; influencée par la mise en œuvre des politiques successives bien sûr, mais aussi et peut-être surtout par un ensemble de configurations et de dynamiques locales spécifiques. Ce chapitre prend le parti de mettre en évidence la dimension territoriale de la construction progressive de la filière forêt-bois dans le quart nord-est de la France. Ce récit alternatif ne vient pas s'opposer à la macro-histoire proposée en introduction, il la complète pour permettre d'en saisir la diversité des facettes et soulever un certain nombre de questions.

Cette partie propose des entrées en matière rétrospectives. Nous essayons, pour chacun des aspects évoqués ici, de prendre du recul sur les configurations observées, sur le déploiement des coordinations et sur l'émergence progressive des structures.

Un premier temps propose de revenir sur les développements anciens de « proto-filières » forêt-bois sur les massifs des Vosges et du Jura et souligne l'importance de deux facteurs clés que sont les acteurs et les ressources dans la construction des systèmes de production régionaux. Sur cette base, une deuxième partie met en lumière l'influence de ces caractéristiques sur les processus régionaux de structuration de la filière à travers le récit de la mise en place des interprofessions. Elle explore ensuite les relations qu'entretiennent ces nouveaux échelons de coordination avec le niveau national. Le cadre général une fois posé, les deux parties suivantes visent à mettre en évidence de manière plus précise les articulations entre les processus territoriaux et de structuration du secteur. Elles reposent, pour les expliquer, sur l'étude de deux mécanismes majeurs : la recherche du contrôle des flux – abordée sous l'angle des modes de commercialisation des bois – et le renouvellement des ressources – approché par les politiques publiques et les outils de financement de l'amont forestier. L'ensemble de ces éléments nous amène enfin à questionner l'orthogonalité supposée des logiques sectorielles et territoriales en soulignant leurs imbrications, lesquelles ouvrent la porte à de nouvelles voies de développement.

1. « Faire filière » dans les Vosges et le Jura, des trajectoires propres

Cette première partie ne constitue pas un historique détaillé de l'évolution du secteur dans ces deux régions. Elle en présente néanmoins certains aspects principaux afin de mettre en évidence les éléments fondateurs sur lesquels s'appuient les développements contemporains. Nous revenons d'abord sur les premières phases de l'industrialisation du secteur et la manière dont elles contribuent à mettre en place une filière (pas si) archaïque, avant de souligner quelques une des caractéristiques majeures de ces deux régions.

1.1 Naissance d'une filière bois dans les Vosges et dans le Jura, une question sociale

Le concept de filière, quelle que soit son acception, est une catégorie récente. Son irruption tardive dans le vocabulaire des économistes et des politiques traduit sa rapide appropriation comme outil d'analyse et de planification mais ne marque, bien sûr, pas la naissance des coordinations et de la structuration, à différents niveaux, des acteurs travaillant en lien avec la forêt et le bois. Sans réécrire l'histoire forestière revenons rapidement sur quelques éléments contemporains, témoins des premières formes d'organisation dans le secteur et expliquant certaines configurations territoriales encore observables aujourd'hui.

1.1.1 Organiser la mise en production des forêts

En France, le XIX^e siècle marque l'affirmation du contrôle l'État sur les forêts comtoises et lorraine, bien que celle-ci fût progressive depuis le XVII^e siècle. C'est à cette période que sont restructurées les forêts publiques et que se développe une législation forestière spécifique. Le Second Empire est marqué par la diffusion de nouvelles pratiques sylvicoles et par des changements d'usage progressifs des bois, conduisant à la conversion en futaies⁴¹ des forêts domaniales et des grandes propriétés privées de Lorraine. À l'inverse, la petite propriété privée et communale perdure sur un mode de taillis-sous-futaie assez inégal [Husson, 1987]. Le régime de la futaie est également généralisé en Franche-Comté, notamment au nord de la région, faisant du nord-est le secteur le plus avancé sur les questions de conversion. Cette période est marquée par un enrésinement important du massif jurassien – alors en bonne partie contre la volonté des communes – en faveur du sapin et de l'épicéa. On y pratique la régularisation des peuplements, y compris de certaines parcelles traitées jusqu'ici en futaie jardinée⁴², gestion emblématique du Jura franco-suisse, ceci dans le but de prévenir les délits (notamment le vol de bois) et dans l'idée qu'un système spécifique et concentré est plus productif [Moreau et Schaeffer, 1990]. Le pâturage historiquement très important dans la région impacte aussi directement la composition des peuplements, les pré-bois constituants des milieux semi-ouverts, ils sont plus favorables au développement de l'épicéa que du sapin ce qui conduit à une invention progressive du ratio. Cet héritage modèle les paysages forestiers mais aussi le secteur de l'exploitation forestière et de la transformation du bois. Il constitue la première véritable mise en ressource des territoires forestiers, orchestrée par l'État et mise en œuvre au niveau régional.

Une première structuration avant tout sociale

Dans son travail sur l'histoire des forêts vosgiennes à l'ère industrielle, Éric Tisserand [2015] s'intéresse aux premières formes d'organisation et de structuration du réseau des

Note 41 | La futaie désigne un type de peuplement forestier composé d'arbres de plein pied, généralement destinés à la production de bois d'œuvre. On l'oppose généralement au taillis, adapté à la production de bois de chauffage.

Note 42 | Une futaie régulière est un peuplement dit équié, c'est-à-dire que tous les arbres présents appartiennent à la même classe d'âge. À l'inverse, une futaie irrégulière ou jardinée comprend des individus de classes d'âge différentes au sein du même peuplement.

entrepreneurs du bois dans les Vosges. Il souligne qu'en dépit d'une très importante fragmentation du tissu entrepreneurial, les chiffres de la productivité des industries du bois vosgiennes sont relativement élevés et que cet ensemble hétéroclite parvient efficacement à assurer l'exploitation des immenses forêts du massif.

Le XIX^e siècle est notamment marqué par une cohabitation entre les patrons d'importantes unités de transformation et les chefs de petites entreprises à dominante artisanale. Ces derniers travaillent parfois pour les premiers et forment des sous-ensembles spécifiques au sein du segment patronal. De leur côté, les salariés indépendants cohabitent avec les ouvriers employés au sein des usines. Avec l'essor du secteur, cette distinction tend à s'atténuer, certains patrons-artisans deviennent salariés d'entreprises plus importantes et le travail en usine s'imposant comme la norme, au détriment du travail artisanal à domicile. Ce changement résulte d'une industrialisation de plus en plus importante du massif laquelle engendre une concentration des métiers au sein d'entreprises plus grandes, ce qui réorganise le tissu professionnel. La situation est similaire en Franche-Comté où le paysage est marqué par l'importante densité de petites unités de transformation. Il n'existe alors pas de scieries mobiles dans le Jura, mais une multitude de petites unités, souvent implantées au cœur des villages. Bien que la forêt représente une ressource majeure pour bon nombre de communes, le massif du Jura reste principalement tourné vers l'élevage. Les liens sont ainsi forts avec monde agricole, de nombreux paysans-débardeurs assurant l'exploitation des forêts. Rares sont cependant les bûcherons locaux, ce travail peu apprécié étant alors dévolu à des équipes de saisonniers italiens⁴³ [Gioud, 1952].

La fin du siècle est marquée par un fort développement à la fois des marchés du bois mais également de la concurrence entre régions, voire parfois même entre pays voisins. Les bois de Franche-Comté et des Vosges se retrouvent par exemple en compétition sur le marché parisien, créant une certaine l'instabilité pour les entreprises. Cette pression exercée par une concurrence d'intensité variable, dangereuses pour les industries capitalistiques, a pour effet de favoriser les entreprises de petite taille, aptes à s'adapter en réduisant leurs coûts fixes ou en se tournant temporairement vers d'autres formes d'activités. Cette limitation de la taille dans un souci de flexibilité explique en partie la faible concentration de la production et le maintien d'une certaine atomisation du secteur. Elle favorise le maintien d'entreprises familiales et leur transmission entre génération. Dans un premier temps, c'est donc avant tout autour des familles de petits patrons et de propriétaires que se structure le collectif, lequel se retrouve sur des savoir-faire partagés et l'appartenance à un même groupe social plutôt que sur l'incarnation d'une véritable conscience de filière.

1.1.2 Une industrialisation rurale douce

A la fin du XIX^e siècle, les activités d'exploitation et de transformation du bois ont tendance à se spécialiser et une partie de la seconde transformation tend à s'industrialiser. L'image alors rependue, et souvent pittoresque, du schlitteur vosgien, du boisselier jurassien

Note 43 | On retrouve aujourd'hui encore de nombreuses entreprises d'exploitation forestière et de sciage, implantées de longue date sur le massif, dont les dirigeants sont d'origine italienne.

ou de l'artisan luthier a tendance à occulter la réalité économique d'un secteur dynamique, vecteur d'emplois et pour partie modernisé, qui procède à une intense exploitation des forêts [Tisserand, 2015]. Certaines productions très spécifiques et localisées s'exportent même à travers le pays, comme les boîtes en bois de grande qualité confectionnées à Bois-d'Amont dans le Haut-Jura, au pied du massif du Risoux (FIGURE 15).



FIGURE 15. La boissellerie, spécificité industrielle locale à Bois d'Amont dans le Haut-Jura (Source : Musée de la boissellerie).

Ainsi, ateliers et manufactures se développent, bien que restant de taille modeste, et des systèmes plus productifs se mettent en place. Néanmoins, dans le secteur forêt-bois, ces développements correspondent plus à une forme « d'industrialisation rurale douce » [Olivier, 1999] qu'à un développement brusque de proto-industries importées de l'extérieur – comme le textile qui se développe par ailleurs fortement dans le Vosges. L'industrialisation des espaces ruraux et forestiers anciens s'opère en respectant l'organisation sociale préexistante, conduisant à des formes de développement de l'industrie du bois sur les deux massifs, bien loin des canons de la révolution industrielle [Olivier, 2004]. Assez marginalement, des pôles se constituent autour de bourgs comme dans l'industrie du sciage autour de Pontarlier et de Champagnole. Cet éclatement n'empêche pas les bois du Jura de s'exporter dans la France entière, réputés qu'ils sont alors pour la fabrication de pièces de charpente de grande longueur qui, à l'époque, ne s'importent pas. Déjà, une différence marquée s'observe entre les secteurs feuillus et résineux. La quasi-totalité des résineux exploités en Franche-Comté sont sciés ou transformés sur place. En revanche, la majorité des grumes de feuillus sont exportées à destination de la Suisse ou de l'Italie [Gresser *et al.*, 1990]. Sur les deux massifs, la structuration du secteur se traduit aussi par une forme d'intégration verticale, marquant le début d'une approche des activités forestières et de transformation dans une logique de chaîne de valeur : les grands marchands de bois prennent de plus en plus conscience que la pérennisation de leurs affaires passe par le contrôle de la chaîne de transformation. Dans les années 1920 les scieries commencent également à investir dans le recrutement de « camionneurs de grumes » afin renforcer leur indépendance vis-à-vis de l'approvisionnement [Moreau et Schaeffer, 1990].

A cette époque, activités forestières et industries du bois restent principalement sous le contrôle de la population rurale locale, familles de marchands et d'entrepreneurs, et n'aboutissent donc pas à une concentration de l'appareil productif. Le secteur se structure au sein des syndicats patronaux qui rassemblent les chefs d'entreprises afin de défendre des intérêts de groupe : « [des] initiatives confirment une évolution des mentalités et des pratiques entrepreneuriales : la formation de syndicats patronaux et leurs actions pour créer de meilleures conditions de développement pour leurs activités industrielles, la volonté de conquérir de nouveaux marchés et débouchés pour le sapin des Vosges, les débats sur l'adoption de mesures protectionnistes et la manière de gérer la concurrence étrangère, montrent que le milieu patronal vosgien acquiert progressivement une vision plus globale de ses activités et de la place qu'elles peuvent occuper à l'échelle régionale et nationale » [Tisserand, 2015, p. 590]. Dans ce contexte, les activités d'exploitation forestière et de transformation du bois commencent également à être considérées par les acteurs politiques comme relevant d'une même catégorie, comparée à d'autres ensembles productifs comme l'industrie textile ou la sidérurgie présents dans la région. Par l'intermédiaire de leurs syndicats et des chambres de commerce et d'industrie, les entrepreneurs du bois interpellent directement les décideurs, et s'imposent progressivement dans le paysage politique. Ce phénomène constitue ce que [Tisserand, 2015] décrit comme l'émergence d'une « conscience de filière », reprenant ainsi les mots de Lambert-Dansette [2000].

Maintien du système après-guerre

Les deux guerres ont des conséquences importantes sur les forêts vosgiennes, moins sur celles du Jura. En plus de la surexploitation qu'elles subissent pour subvenir aux besoins accrus de bois de consommation et de service, les forêts sont aussi directement touchées dans les zones de combat et de nombreux peuplements sont détruits ou endommagés, notamment par la présence d'éclats métalliques, la « mitraille⁴⁴ » [Amat et Corvol-Dessert, 1994 ; Puyo, 2004].

Dans le contexte de l'après-guerre les scieries jurassiennes se développent rapidement, profitant d'une matière abondante et bon marché, en partie importée. Les bois proviennent du Jura français et de Suisse mais aussi de Forêt Noire – au titre des réparations de l'Allemagne à la France – et du massif vosgien qui ne parvient pas à lui seul à absorber l'excédent de bois généré par la crise des scolytes⁴⁵ qui y sévit. Il en résulte un appareil productif surdéveloppé mais qui reste constitué d'usines de petite et moyenne taille. Dans les années 1950, la production moyenne des scieries comtoise est inférieure à la moyenne nationale mais leur nombre est très important, notamment dans le Doubs et, dans une moindre mesure, dans le Jura. Leur rusticité est généralement soulignée : « leur aspect extérieur est souvent minable et l'intérieur du bâtiment où l'on scie n'efface pas

Note 44| Ce qui peut paraître anecdotique est en réalité un problème majeur lors de la transformation des bois, la présence de ces éclats pouvant se révéler dangereuse et occasionner des dommages au matériel de sciage. La connaissance fine de ces zones « mitraillées » devient par la suite une véritable ressource pour les scieurs et exploitants forestiers.

Note 45| Les scolytes ou bostryches de l'épicéa sont de petits insectes xylophages qui s'attaquent aux peuplements résineux, occasionnant la mort des arbres sur des surfaces pouvant être importantes.

l'impression donnée par la façade : grumes, machines, piles de bois, sciure et déchets s'y entassent en un fouillis complexe. La place manque aussi sur le chantier ; les hangars de séchage sont absents ; partout on est gêné. » [Gioud, 1952, p. 109]. Malgré les apparences, ce maillage de petites entreprises flexibles s'avère particulièrement efficace au niveau régional, laissant peu de place à l'implantation de nouvelles unités : « *des hommes d'affaires riches et instruits ont essayé de monter de vastes entreprises modernes et de les diriger de leur bureau, comme se dirigent normalement les grandes maisons industrielles et commerciales. Ils se sont heurtés à la concurrence victorieuse des petits scieurs et l'industrie du bois est toujours restée artisanale* » [ibid., p. 128].

Un peu avant les années 1950 les débouchés du bois de chauffage s'effondrent, celui-ci n'était plus utilisé dans les villes, au profit du charbon et de l'électricité. Sur le Jura cette pratique perdure néanmoins quelques années de plus, trouvant des débouchés en Suisse. Dans le même temps, les reconstructions d'après-guerre nécessitent d'importantes quantités de bois d'œuvre, principalement résineux, que le marché français ne peut fournir. Au niveau national, le déficit commercial sur les produits de sciage explose et est multiplié par cinq entre 1947 et 1955, faisant peser une très forte pression sur les forêts mais conduisant aussi à une hausse généralisée des prix du bois d'œuvre.

En outre, bien que « [sa] *physionomie [soit] un total complexe, difficile à systématiser et à simplifier, [à] l'image d'une vieille industrie rurale qui n'a pas accompli entièrement la révolution que tant d'autres industries ont connue* » [ibid., p. 131], ce qui s'appellera bientôt la filière bois continue sa lente structuration, principalement sur le plan syndical. Cette structuration est également facilitée par la diminution progressive du nombre d'entreprises sur les massifs à partir de cette période. En 1952 on recense 431 scieries résineuses sur le massif jurassien, très majoritairement des petits établissements industriels peu modernes. Leur nombre passe à 425 en 1970 puis chute à 281 en 1985⁴⁶ [Gresser *et al.*, 1990]. Longtemps le secteur a représenté une forme d'enclave traditionnelle sectorielle du fait de son industrialisation douce et très influencée par la structure sociale des territoires ruraux où les activités sont restées implantées.

1.2 Des territoires marqués par la diversité des acteurs, notamment publics

Ainsi que le laisse transparaître ce bref historique, la propriété forestière est un facteur important de la structuration du secteur. Elle dessine un paysage d'acteurs régional spécifique comme c'est le cas dans le nord-est de la France. Elle est également un déterminant clé de la mobilisation des ressources et des rapports de force qui l'encadrent.

La particularité de la forêt des régions du nord-est, Alsace, Lorraine et Franche-Comté, est leur caractère public. Alors que 70% de la forêt française appartient à des propriétaires privés, elle est ici majoritairement détenue par l'État et les collectivités. Elle est à ce titre soumise au régime forestier et sa gestion est pour l'immense majorité assurée par l'Office national des forêts. La forêt domaniale (c'est-à-dire du domaine privé de l'État) est particulièrement présente en Lorraine, tandis que la forêt communale est très majoritaire en Franche-Comté et en Alsace (TABLEAU 6). Ces régimes de propriété sont

Note 46 | Elles ne sont plus que 116 en 2014, avant la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté (données Agrest 2015)

d'ailleurs historiquement liés au développement des institutions forestières et expliquent la forte présence de l'État dans ces régions.

TABLEAU 6. Répartition du foncier forestier (FC : Franche-Comté, BFC : Bourgogne-Franche-Comté). Source : ONF, CRPF, Communes forestières

	Lorraine	Alsace	FC	Grand Est	BFC
Forêt domaniale	24%	23%	15%	20%	8%
Forêt Communale	40%	50%	49%	38%	32%
Forêt privée	36%	27%	36%	42%	60%

Les deux principales conséquences de cette répartition sont, d'une part, l'importance des collectivités dans la gestion, et notamment des élus de communes forestière, et, d'autre part, la forte présence de l'ONF sur le territoire ainsi que son statut d'opérateur quasi-exclusif dans la majorité des forêts.

« La forêt publique est beaucoup plus présente dans l'Est qu'ailleurs. Ça explique sans doute en quoi on a une région un peu spécifique. Donc qui dit forêt publique dit forêt domaniale et communale, si vous prenez un territoire, qu'on limite aux Vosges, les communes qui ne sont pas communes forestières, elles se comptent sur les doigts des deux mains. Donc une gestion qui est confiée à l'ONF. On a donc un territoire qui est marqué par ça » (Directeur de L'ENSTIB, 2016).

Sur une approche limitée à la filière, la forte présence de l'ONF dans la région suscite des prises de positions ambivalentes chez la plupart des acteurs rencontrés. Le quasi-monopole que détient l'établissement public sur la vente de bois est généralement pointé du doigt par les entreprises comme un risque pour leur activité, restreignant fortement leur capacité de négociation. A l'inverse, certains soulignent que la présence d'un acteur public et d'une gestion forestière encadrée est un facteur stabilisant et assure la mise sur le marché d'un volume de bois minimum, ce à quoi ne sont pas soumis les propriétaires privés.

« On a la ressource sur place, vous êtes scieur de résineux dans le Limousin ou dans les Pyrénées, vous dites « ok, j'ai les sous pour faire une scierie d'un million de mètre cube », vous allez quand même avoir des sueurs froides en disant « vu la structuration de la forêt, vu les acteurs de la mobilisation, est-ce qu'ils vont être en mesure de me garantir ce volume-là ? ». Vous aurez moins ce problème ici parce qu'il y a un acteur public qui fait que le bois sort. En Franche-Comté, en Lorraine, vous l'aurez moins qu'en Limousin. » (Directeur de l'interprofession Alsace, 2016)

Si sécurisant que soit cet aspect, la décision d'exploiter n'en reste pas moins, dans le cas majoritaire des forêts communales, aux mains des élus. Ces derniers jouent donc un rôle essentiel dans la mobilisation des bois mais occupent aussi une place à part dans la filière : les communes sont à la fois propriétaires et utilisatrices de la ressource, à la fois impliquées dans le développement des territoires et garantes des aspirations des citoyens. Situés au croisement de la plupart des enjeux qui traversent le secteur, les élus de communes forestières y sont pourtant souvent, à l'origine, extérieurs. Plus dans le nord-est qu'ailleurs, ils constituent un nœud qui, nous le verrons, est essentiel dans les articulations entre filière et territoire.

Incontournables communes forestières

Les communes forestières disposent de deux types de forêts : la forêt communale à proprement parler et la forêt sectionale⁴⁷. Selon l'article L. 211-1-2-2 du code forestier, l'intégralité de ces espaces relève du régime forestier dès lors qu'ils peuvent faire l'objet d'exploitation ou d'aménagement. A ce titre, leur gestion exclusive est déléguée à l'ONF. L'établissement public est donc l'interlocuteur principal des élus sur les questions forestières, expliquant leurs relations rapprochées, généralement construites dans la confiance et sur la durée, bien que des situations conflictuelles soient aussi observables [Duclos, 2017]. Les communes forestières sont fédérées au sein d'associations départementales, elles-mêmes rassemblées au sein d'unions régionales. Enfin, l'ensemble est également rassemblé au sein de la fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR). Bien que pyramidale, cette organisation n'est pas hiérarchique, les associations restant indépendantes.

Pour les communes concernées, la forêt peut représenter un poste important du budget communal. Bien que sa gestion soit encadrée par les documents d'aménagement produits par l'ONF et validé par les élus, elle représente souvent une forme « d'épargne » de long terme dont les revenus sont mobilisables pour les projets communaux. Au-delà, elles sont aussi soumises à des enjeux croisés et parfois complexes à gérer : loisirs, chasse, cueillette, production de bois, affouage⁴⁸, protection de l'environnement, risques sanitaires... Les multiples facettes de ces espaces débouchent parfois sur des conflits d'usage dont, ici encore les élus sont les garants.

1.3 La ressource comme élément fondamental

Un deuxième élément permettant d'expliquer les grandes tendances de la structuration du secteur, complémentaire des aspects fonciers, est la composition des forêts. Cette dernière, très liée aux essences présentes, à la topographie, aux conditions stationnelles – c'est-à-dire aux conditions environnementales expliquant dynamisme de la végétation – exerce une influence essentielle sur le paysage, forestier bien sûr, mais aussi industriel.

1.3.1 Les spécificités liées à la ressource structurent le secteur

À l'échelle régionale, le paysage forestier est particulièrement diversifié dans le nord-est de la France. Cette caractéristique est soulignée par les acteurs du secteur qui reconnaissent en elle à la fois une opportunité pour le développement d'une filière « complète » mais aussi une difficulté supplémentaire, laquelle est souvent occultée par une « image d'Épinal » souvent éloignée de la réalité.

Note 47 | Les forêts sectionales sont des biens sectionaux, c'est-à-dire dont la jouissance revient aux habitants d'une section de commune (comme un hameau). Les bénéfices qui en sont issus doivent nécessairement être réinvestis au profit de la section et ne peuvent être intégrés au budget communal global.

Note 48 | L'affouage est une pratique encadrée par le code forestier permettant aux habitants d'une commune d'avoir accès à une partie des bois communaux pour leur usage domestique. Bien que son usage diminue, il est encore pratiqué, et parfois très important, dans certains secteurs ruraux.

« L'autre élément de spécificité c'est que l'Est est une photographie en réduction de la diversité de la ressource. Là encore si je compare avec le massif landais, dans les Landes on a du pin maritime et du maïs, ici on est confronté à cette réalité-là qu'on a à peu près de tout quoi. En gros on a donc une image en réduction, puisque c'est réduit à un territoire, de ce qu'est la diversité forestière française avec les avantages et inconvénients que ça représente. Mais dans l'inconscient collectif, les Vosges c'est les sapins, alors que quand on regarde concrètement, c'est majoritairement tout sauf du sapin quoi » (Directeur de l'ENSTIB, 2016)

A cette grande diversité se superpose néanmoins une dichotomie majeure, facilement observable et récurrente dans le discours des acteurs, entre les secteurs feuillus et résineux. Plus qu'une différence de matière première, ceci se traduit aussi spatialement avec la délimitation de bassins d'approvisionnement et de production, mais aussi sur un plan organisationnel et culturel. Cette dissociation de fait est ressortie de manière marquée au cours de l'enquête, bien que moins marquée chez les forestiers, habitués à gérer la diversité, que chez les industriels, plus spécialisés. Les différents marchés dans les secteurs feuillus et résineux contribuent ainsi à modeler la filière.

« Entre feuillus et résineux c'est techniquement très différent, y'a tout le tissu économique, tout ce qui s'est développé derrière. Je trouve que les gens du résineux sont restés plus agricoles, plus longtemps que les gens du feuillu. Parce que leurs clients aux gens du feuillus c'était l'industrie du meuble. Donc ils avaient en face des industriels avec des contraintes d'industriels. Et je pense que c'est pour ça qu'on a vu, ouais, par exemple, tout ce qui est séchoirs, pré-débites et cætera... Il y a longtemps que ça existe dans les scieries feuillu quoi. Et même quand tu vas discuter avec un scieur feuillu et un scieur résineux, tu t'aperçois que les feuillus ils sont sur les marchés à l'export et euh, je pense que l'approche, au niveau de la mentalité des gens, de la façon de... la vision que les gens ont de la filière, je pense qu'il y a une grosse différence. » (Directeur de l'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2016)

Ce sentiment est d'ailleurs confirmé par les chiffres du commerce extérieur qui donnent le secteur du sciage résineux importateur net avec un solde de -450 millions d'euros en 2017 et le secteur du sciage de feuillus exportateur avec solde de 115 millions d'euros pour la même année [MAA, 2018]. Une nuance de taille doit cependant être apportée, les plus importantes scieries françaises en volume étant spécialisées dans le résineux et largement ouvertes à l'international (Groupe Siat, Bois et sciages de Sougy, Gascogne Bois notamment). Mais les chemins de développement qu'empruntent initialement les industries du bois dans les différentes régions ne se limitent pas à une sectorisation par type d'essence ou par marché. Pour la plupart des acteurs rencontrés, les différences observées tiennent également aux caractéristiques des bois, au savoir-faire des forestiers et des transformateurs.

« Bah déjà les outils si tu prends les outils de transformation en Franche-Comté, on avait beaucoup de scies alternatives dans les scieries résineuses. Je pense que la qualité des bois était plus homogène sur le massif du Jura, donc on pouvait se permettre de scier le bois en entier. Du coup ça nécessite une organisation un peu

différente pour travailler quoi. Tu dois trier les bois, tu dois faire plus attention quand tu scies, tu as une organisation à mettre en place » (Directeur de l'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2016).

Encore peu mobile dans les premières phases de développement de la filière, la ressource influence notablement le développement de l'outil industriel. Certains outils comme les scies alternatives multi-lames et certaines pratiques tel le tri minutieux des grumes se développent et contribuent à différencier les systèmes de production. Au XX^e siècle, la mécanisation de l'exploitation forestière et la forte augmentation de la productivité des industries du bois conduit, dans certains secteurs comme les Vosges et le Jura, à tendre les marchés du bois, la demande se faisant plus forte. Cette pression est particulièrement perceptible sur les ventes de bois publiques qui assurent la majeure partie de la mobilisation.

« La difficulté du massif vosgien en caricaturant c'est qu'on gère une pénurie. C'est comme si on prend tous les gens autour de la table qui viennent avec leur ticket restaurant où ils demandent un certain volume de nourriture, mais l'ONF en face rationne et ne leur donne qu'un bout de pain à chacun. Donc déjà tout le monde n'a pas tout le volume souhaité par rapport à sa capacité » (Directeur de l'interprofession Alsace, 2016)

Cette surcapacité structurelle du système de production tend inégalement les différents marchés. En effet, si elle est vraie sur le secteur résineux, les feuillus de montagne et de plaine parviennent difficilement à être transformés dans la proximité, l'outil industriel étant bien moins développé. Cet aspect met également en évidence le pouvoir régulateur de l'ONF dans des régions à propriété forestière majoritairement publique. L'Office devient théoriquement le garant d'une gestion durable en évitant la surexploitation, mais aussi d'un marché relativement stable en assurant une fourniture en bois constante, faiblement dépendante des cours des différentes essences.

1.3.2 La détention de la ressource, une pierre d'achoppement

La question de la mobilisation de la ressource appelle nécessairement celle de ses détenteurs et rejoint en ce point la question foncière précédemment évoquée. La production biologique des forêts, c'est-à-dire la disponibilité théorique en bois, est dans les faits assez éloignée du volume réellement mobilisable – et mobilisé. Ceci s'explique notamment car il n'est bien sûr pas souhaitable de récolter la totalité de la production pour le maintien des écosystèmes mais aussi car une partie non négligeable de la ressource est inaccessible ou à des coûts trop importants (zones protégés, montagnes, absence de desserte). Un autre facteur clé apparaît lorsque, dans de nombreuses forêts, la responsabilité de la mobilisation est à la charge du propriétaire privé. Or ce point apparaît déterminant dans la construction de la filière.

« Or si on regarde de près, une filière c'est quoi ? C'est des gens qui ont une activité professionnelle en lien les uns avec les autres, en général tout le monde est client et fournisseur de l'autre. Mais la différence entre moi qui ai besoin de 4 ou 5 camions de grumes qui me livrent tous les matins pour travailler et le propriétaire

forestier qui a des arbres dans sa forêt, qu'il les coupe maintenant ou dans 5 ans ça lui fait ni chaud ni froid... Ses motivations ça peut être d'aller se promener, ça peut être une forêt familiale, ça peut être la fiscalisation ou les champignons ou la chasse. Mais en tous cas c'est des mecs dont la transformation du bois n'est pas le problème majeur et dont la temporalité est déconnectée des impératifs de tout le reste de la filière. Vendre du bois c'est un des paramètres parmi d'autres. Alors que pour un scieur c'est acheter du bois, vendre du bois, on est dans le tuyau quoi. C'est ça une filière, c'est un tuyau. La forêt ne rentre pas dans le tuyau, je suis désolé. » (Scieur vosgien, 2018)

Nous le verrons, la question de l'accès à la ressource et de l'implication des propriétaires forestiers, privés ou publics est au cœur de nombreux débats et constitue l'une des articulations les plus sensibles de l'édifice de la filière forêt-bois. Les prix relativement élevés du bois en Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté sont néanmoins globalement mobilisateurs comparés à d'autres régions comme le Limousin ou le Massif central. Cette question est d'ailleurs un enjeu révélateur des spécificités productives locales. Bien qu'ils suivent la tendance d'un marché de plus en plus globalisé, les mécanismes de formation des prix du bois restent fortement encastés, territorialement et dans les systèmes de production. Des disparités parfois importantes sont observées d'une vente à l'autre, d'une région à l'autre. A travers le prix c'est à la fois la qualité et la quantité de la ressource qui transparaissent mais aussi le niveau de développement et la performance de l'outil de production. Des prix élevés peuvent par exemple être des indicateurs d'une filière localement plus productive, mais paradoxalement moins compétitive (ou aux marges plus restreintes). De manière anecdotique mais révélatrice, le fait de payer les bois plus cher semble représenter, pour plusieurs des acteurs rencontrés, à la fois une source de mécontentement et un gage de leur professionnalisme (TABLEAU 7).

TABLEAU 7. Comparaison du ressenti sur les prix du bois entre les massifs des Vosges et du Jura (Entretiens interprofession et scieries).

Vosges	Jura
« Quand vous avez qu'un seul fournisseur vous savez... bah c'est lui qui fixe en gros en fonction de l'offre et de la demande. Et quand la demande est assez importante vous avez forcément des prix un peu plus élevés que dans d'autres régions » (Directeur interprofession Lorraine, 2016)	« Je pense que historiquement y'a toujours eu cette notoriété des bois du Jura. Ils achètent les bois plus cher donc ils arrivent à les valoriser un petit peu mieux sur certains qualités » (Directeur interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2016)
« Après je vois les bois que je rentre d'autres régions. Ils ont beaucoup plus de facilités que nous. On vend au même prix sur le même marché et ils ont de la matière beaucoup moins chère que nous. Je serai aussi dans le massif central, je rigolerai un petit peu au niveau du prix de la matière, ça n'a rien à voir » (Scieur vosgien, 2018)	« Il faut vraiment faire la différence sur l'outil de production. Ici dans le Jura les bois sont globalement plus chers que partout ailleurs, il y a plus de scieurs, donc il y a logiquement plus de soumissions sur les lots » (Scieur jurassien, 2018)
« Par contre le prix des bois il se fait par massif et le massif vosgien dans le résineux a toujours été plus cher. Donc le massif vosgien était toujours 10 à 20€ le mètre cube plus cher qu'en Franche-Comté » (Directeur interprofession Alsace, 2016)	/

Ces ressentis sont difficiles à objectiver, les prix entre les deux massifs étant globalement similaires à l'échelle nationale (FIGURE 16). En 2018, l'écart à la moyenne sur les prix de l'épicéa est très légèrement supérieur dans les départements du Doubs et du Jura que dans les Vosges. Ces données confirment néanmoins que le marché des résineux est plus tendu dans le nord-est de la France, assurant un revenu plus confortable aux propriétaires mais augmentant les coûts de production des industriels.

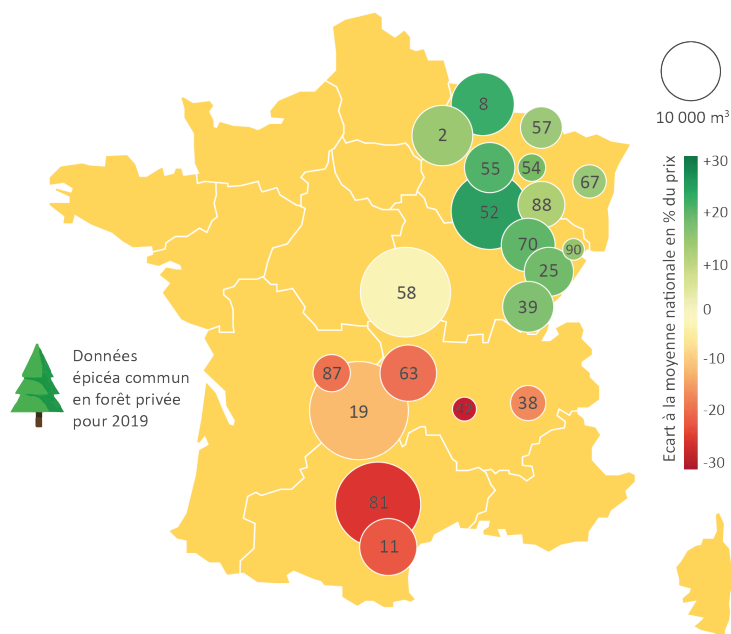


FIGURE 16. Ecart de prix constatés sur les ventes d'épicéa commun entre départements en forêt privée. Données : France Bois Forêt, 2019.

Enfin, la ressource est intrinsèquement liée au produit fini et à son image. Cette tendance s'accroît ces dernières années avec une attention accrue portée à l'origine des bois et à leur traçabilité. À travers leur production, certains industriels cherchent également à valoriser le caractère supposé particulier de la ressource. C'est par exemple ce dont jouissent les bois du Jura, leur notoriété étant souvent attestée, parfois contestée.

*« Je sais que le baratin qui a été fait sur le bois résineux de Franche-Comté leur a toujours permis de vendre leurs mètres cubes de sapin un peu plus cher que le vosgien. Mais c'est faux ! Enfin c'est faux mais c'est bien, c'est dans la tête des gens. Ça fonctionne, c'est intéressant mais ça ne repose pas toujours sur de l'innovation »
(Sénateur de Moselle, 2016)*

C'est cette affirmation que nous nous permettrons de discuter par la suite et qui sera plus particulièrement reprise dans les chapitres suivants (5 et 6). La question transversale de la ressource forestière, brièvement évoquée ici, est effectivement au cœur de ce travail. Cette introduction a pour objectif de poser un cadre et de fournir les principales bases de compréhension qui contribuent, pour partie, à expliquer les dynamiques analysées par la suite.

Cette entrée en matière nous permet d'identifier un certain nombre de caractéristiques essentielles, hérités ou plus récentes, des systèmes forestiers dans nos deux régions d'étude. Nous l'avons vu, le secteur forêt-bois est historiquement très structuré par catégories (écologiques, productives, sociales, politiques) au niveau territorial mais reste globalement

très atomisé. Le paysage actuel de la première transformation résulte de l'évolution d'un secteur industriel ancien, majoritairement composé d'entreprises de taille modeste, dispersées, familiales et implantée en milieu rural. Bien que certains grands groupes se soient développés sur cette base, le secteur n'a pas subi de révolution majeure et semble en voie de concentration depuis les années 1960. Les deux massifs des Vosges et du Jura sont marqués par une forte dominance de la forêt publique et notamment communale contrairement à d'autres massifs résineux comme les landes ou le massif central. Cette caractéristique tend à renforcer l'importance des collectivités territoriales et de l'ONF dans ces régions et débouche sur un écosystème d'acteurs diversifié et spécifique. Enfin, la ressource apparaît comme un élément déterminant dans l'évolution du secteur. C'est à la fois un repère technique, historique, culturel et identitaire, c'est également un fil rouge qui uni les différents acteurs le long de la filière et structure les rapports de pouvoir et de dépendance entre ces derniers.

2. Structurer une filière régionale, un enjeu collectif

Si les différents éléments évoqués permettent d'expliquer en partie l'organisation particulière du secteur dans les deux régions, ils ne se substituent pas aux déterminants politiques qui, progressivement, structurent les réseaux d'acteurs. Cette partie revient sur la manière dont les différents acteurs de la filière se sont coordonnés pour organiser leur représentation au niveau régional et au jeu d'échelle dans lequel ces dernières s'inscrivent.

2.1 Les interprofessions régionales, structurer par l'institution

Les interprofessions sont des structures incontournables dans le paysage des organes représentatifs de la filière, à la fois au niveau national et régional. Leur nombre et leur diversité témoignent de formes d'organisation très variées. Cette partie s'intéresse plus particulièrement au cas des interprofessions régionales et permet d'apporter un éclairage complémentaires des analyses existantes portant sur les interprofessions nationales (voir notamment [Sergent, 2013]). Leur coexistence et les conséquences induites sont néanmoins discutées par la suite.

2.1.1 Des associations au profil variable et très ancrées territorialement

Le temps des pionniers : la création du Gipeblor en Lorraine

La première structure interprofessionnelle à voir le jour au niveau régional est le groupe interprofessionnel de promotion de l'économie du bois en Lorraine, plus communément appelé Gipeblor. Il prend la forme d'une association de loi 1901 créée en 1971 bien que les premières actions menées ne débutent qu'à la fin des années 1970. L'initiateur et fondateur de groupement est Philippe Leroy, ingénieur du génie rural des eaux et forêts, alors directeur adjoint du CRPF en charge du développement forestier dans l'interrégion nord-est. Il explique la nécessité de mettre en place un espace de dialogue et de travail interprofessionnel non pas pour *structurer* la filière, mais pour permettre aux

entreprises et aux forestiers de s'adapter face aux changements brutaux qui désorganisent le secteur à ce moment.

« Oh bah c'était pas désorganisé, c'était dépassé, dans les années 70, les schémas antérieurs de l'industrie et de l'exploitation forestière se sont un peu effondrés. Se sont effondrés simplement parce que les usages traditionnels du bois, les usages des cent dernières années étaient passés, les crises industrielles et technologiques ont fait que tous les bois feuillus de qualité secondaire ne trouvaient plus preneur. Le bois de chauffage ça s'est effondré aussi » (Initiateur du Gipeblor, 2016)

Le contexte économique en Lorraine est alors particulier. La majorité des feuillus de qualité secondaire, qui forment le gros du volume récolté et transformé dans la région, est jusqu'alors principalement utilisé par l'industrie. Ces usages particuliers, « bois de mine » ou « bois d'appareil », trouvent depuis des décennies des débouchés locaux et consommateurs d'importants volumes dans les houillères et usines sidérurgiques. La crise dans laquelle s'enfonce le secteur depuis les années 1960 – jusqu'à son effondrement en 1975, peu après le premier choc pétrolier – se traduit par la fermeture de nombreuses mines et usines. A cela s'ajoute la généralisation des traverses béton pour la construction et l'entretien des voies de chemin de fer, décidée par la SNCF à partir de 1970. Cet ensemble de facteurs engendre la quasi disparition des plus importants débouchés pour les feuillus de la région, plongeant le secteur forêt-bois dans un profond désarroi.

En charge d'amener visibilité et coordination dans le secteur, le Gipeblor est, dans un premier temps, hébergé au sein des locaux du CRPF en Lorraine. Les premiers travaux pouvant être considérés comme du ressort de l'interprofession sont les études d'évaluation de la ressource forestière en lien avec les différents débouchés industriels régionaux. Ils sont conduits par un jeune ingénieur de l'École des travaux des eaux et forêts qui deviennent plus tard le premier employé de la structure. Il sera rapidement secondé par un ingénieur de l'école supérieure du bois.

Si les structures collectives interprofessionnelles et interbranches sont aujourd'hui un élément majeur de la structuration de la filière forêt-bois, les acteurs s'accordent sur le caractère visionnaire de la démarche dans le contexte de l'époque. En effet, à cette période la structuration du secteur ne semble ni propice aux échanges ni à la construction d'une conscience de filière.

« Je pense qu'il [P. Leroy] avait un esprit assez ouvert, il devait déjà avoir un peu la fibre politique entre guillemets et il a vu ce besoin de faire se rencontrer les... En fait Gipeblor est vraiment né de trois secteurs. L'idée de Leroy c'était de faire se parler les trois secteurs. La forêt, la scierie et l'industrie lourde. Non mais je pense que c'est vraiment un aspect visionnaire d'une personne là » (Directeur-adjoint du CRPF Grand Est, 2017)

Contrairement aux diverses représentations syndicales sectorielles, l'objectif est désormais d'initier un dialogue entre différents compartiments d'une filière évoluant de manière hermétique. L'enjeu est donc double : produire une information partagée entre

producteurs, gestionnaires et transformateurs et créer un lieu d'échange et de rencontre entre ces différents acteurs. L'objectif partagé qui est affiché est d'œuvrer à la promotion du bois et de ses différents usages au niveau régional. C'est donc avant tout sur un versant économique que se constitue le groupement, pourtant à l'initiative des acteurs institutionnels de la forêt privée.

« Le concept d'interprofession vient de la forêt, il ne vient pas des gens du bois. Et particulièrement de la forêt privée quoi. Ah oui c'était... artisanal. Y'avait tout à découvrir. Donc à l'époque on a fait les premières études secteur par secteur, les études de disponibilité régionale ça n'existait pas. Euh, on a fait les premiers audits de secteurs d'activité. On ne savait rien sur la scierie ou pas grand-chose au niveau régional. Et puis après l'idée de se regrouper dans un lieu, de faire se rencontrer l'amont et l'aval c'était ça l'idée force » (Chargé de mission interprofession Lorraine, 2016).

Dans un premier temps, l'interprofession s'organise autour de deux collèges distincts « forêt » et « transformation ». Le premier rassemble principalement le CRPF, l'ONF ainsi que les syndicats de propriétaires privés et les coopératives forestières régionales. Le second collège est presque exclusivement constitué de scieurs et de quelques rares industriels comme le papetier Norske Skog installé proche d'Épinal. La plupart des industries lourdes et de seconde transformation sont pour leur part déjà structurées par branche et se retrouvent au sein de leurs syndicats respectifs (Fédération française du bâtiment, Syndicat des fabricants de papiers, cartons et celluloses de la région de l'Est...), ce qui explique leur faible implication dans la nouvelle interprofession. Cependant, l'implication des scieries dans l'interprofession ne semble pas non plus aller de soi, certains chefs d'entreprise ne comprenant pas l'intérêt d'une structure qu'ils jugent redondante avec les syndicats patronaux et dont les objectifs et modalités de fonctionnement sont encore peu claires.

« Je pense que les scieurs ont longtemps eu du mal à comprendre quels étaient les objectifs d'une interpro. D'ailleurs à l'époque on n'utilisait pas le terme d'interpro, donc longtemps ils ont eu du mal à comprendre le concept quoi. Cette structure qui regroupe des gens de l'amont et de l'aval, ils ne savaient pas trop comment c'était financé... C'était un peu compliqué à comprendre » (Chargé de mission interprofession Lorraine, 2017).

Le fait que la Lorraine soit la première région à réunir les acteurs de la filière forêt-bois au sein d'une unique association interprofessionnelle est aujourd'hui encore un élément régulièrement avancé par les acteurs institutionnels pour souligner une forme d'exemplarité caractéristique du territoire.

Des structurations régionales à géométrie variable

Suite à l'expérience du Gipeblor, de nombreuses interprofessions régionales sont créées au début des années 1980. La première est Aprovalbois en Bourgogne (1981), suivie par Auvergne Promobois (1982) puis par l'Association pour le développement des

industries du bois en Franche-Comté (Adib) en 1984. Derrière une volonté qui demeure donc descendante, une grande liberté est laissée aux entreprises et acteurs publics sur les modalités de mise en place de ces structures. La création des interprofessions régionales constitue dès lors une opportunité pour de nombreux acteurs qui tend à politiser les rapports et l'engagement des différentes parties prenantes dans le collectif. Si le Gipeblor s'est principalement constitué suite aux actions portées par l'amont, et notamment la forêt privée, dans la plupart des autres régions les scieurs se sont largement emparés du dispositif. C'est par exemple le cas au sein de l'Adib où les scieurs capitalisent sur les réalisations précédentes et un réseau d'entreprises déjà bien structuré.

« En Franche-Comté c'est un peu l'aval qui a pris les commandes au début. Mais il y avait déjà plein de choses, les scieurs avaient déjà lancé des réflexions... Des grosses études avaient été faites sur la qualité des bois et les choses se sont un peu confondues. Il y avait une volonté plutôt de l'aval de la filière de dire «voilà il faut qu'on avance». Mais l'amont n'était pas forcément dans l'interpro au départ. »
(Directeur de l'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2016).

Dans certaines régions, la création des interprofessions offre donc la possibilité aux acteurs moteurs de poursuivre le développement initié en conférant à leur organisation une reconnaissance, une légitimité renforcée et l'accès à de nouveaux moyens. Dans les premières années, les scieurs sont les membres les plus représentés au sein des associations dont ils prennent, dans beaucoup de région, la présidence (Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté notamment). Les interprofessions deviennent alors plus que des lieux d'échange et de partage, elles sont aussi utilisées comme outils de dynamisation des marchés et du secteur en général en offrant à la fois un appui technique aux entreprises et en assurant une communication centralisée à destination du grand public.

La grande liberté laissée aux nouvelles structures dans leur organisation et leur fonctionnement débouche sur un paysage interprofessionnel assez hétérogène. Si la plupart des régions optent pour la création d'une association régionale d'autres choisissent des configurations différentes. Ainsi, certaines interprofessions se structurent au niveau départemental ou interdépartemental (Fib01, Fibois 04-05, Interbois Périgord), parfois rassemblées au sein de fédérations (Fibra en région Rhône-Alpes). Cette diversité témoigne d'importantes disparités territoriales entre les collectifs d'acteurs qui souhaitent s'investir dans une démarche collective (ou l'utiliser comme objet politique) mais aussi de la définition du périmètre pertinent pour mener une telle action. C'est néanmoins sur le découpage administratif que s'appuie le maillage des interprofessions et la démarche reste descendante, d'inspiration nationale plus que territoriale. L'État a en effet été un acteur majeur de la création des interprofessions, par le biais des délégations de massif et par l'action des DRAF au niveau régional.

« Ça s'est fait parce que l'État avait décidé que ça se ferait. On a créé des interprofessions dans chacune des régions françaises et quand ça s'est terminé, on les a rendues aux régions. C'est à dire qu'on a créé les conseils régionaux de la forêt et des

produits forestiers. Quand chaque région a été dotée de ce conseil, ça a été mis sous la présidence du préfet et du président des professionnels, de l'interprofession. Ensuite il n'y avait plus besoin de délégués de massif puisque le boulot était fini. » (Initiateur du Gipeblor, 2016).

« D'une région à l'autre, y'a pas de schéma identique. Ça correspondait à une volonté de certains acteurs de s'engager dans quelque chose. Puis après avec le soutien de la DRAAF et de la région pour initier le truc. Je pense que les DRAAF elles étaient bien placées parce qu'elles avaient déjà l'exemple de d'autres filières qui dépendent de l'agriculture donc ils ont accompagné la structuration. Ils voyaient bien que ça manquait d'organisation. » (Directeur de l'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2016)

Cette vision tranche néanmoins avec le mythe fondateur selon lequel les acteurs décidèrent de se réunir au sein de nouvelles instances afin de réfléchir en commun à l'opportunité d'actons coordonnées et à des problèmes productifs transversaux. Le récit le plus répandu rend en effet compte d'une forme d'organisation spontanée des professionnels du secteur pour répondre à leurs besoins de représentation et de visibilité.

« Les forestiers et les scieurs, puisque les industriels étaient représentés par ailleurs, se sont pris en main il y a plus de 45 ans en se disant euh « Eh bah voilà quoi, si on veut avancer dans cette filière il faut créer quelque chose ». Donc ils ont créé une interpro, derrière ça voulait dire des concertations, des réunions, des... simplement un réseau, des discussions, des échanges, ce qui est pas anodin finalement, et puis des projets collectifs, voilà. Donc ça on va dire que c'était quelque chose d'assez important » (Directeur de l'interprofession Lorraine, entretien P4)

Une vision plus nuancée est également proposée par certains, plus à même, certainement, de rendre compte du croisement des enjeux qui se produit à ce moment-là. La volonté de l'État, par le biais des délégués de massif, de structurer le secteur forêts-bois au niveau régional a pour conséquence de déléguer son animation aux régions et aux acteurs eux-mêmes. La création des interprofessions régionales semble en effet relever à la fois de la contrainte (la création de nouvelles structures souhaitée aux niveaux nationaux et régionaux) et de l'opportunité (de formaliser les réseaux préexistants, de prendre la main sur un nouvel objet politique, de rechercher de nouveaux financements...).

« Non, mais si y'a personne autour de la table, on va pas créer une asso. Il y avait une volonté. Mais bon ça a été fortement incité et soutenu par l'Etat et la région. Après ce qu'ils souhaitaient derrière ça c'est d'avoir plus qu'un seul interlocuteur. Parce que quand y'avait pas d'interpro c'est tout le monde qui allait taper à la porte «on veut ci, on veut ça...». L'idée de structurer les gens au sein de l'interpro c'était qu'ils se débrouillent pour faire remonter les propositions et pas avoir à discuter avec je sais pas combien de structures quoi. » (Directeur de l'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2016)

Cette forme de proximité organisée, par certains aspects subie, entraîne un certain nombre de tensions et conduit rapidement à faire émerger la question sensible de la

légitimité des structures interprofessionnelles. Légitimité non pas institutionnelle, puisque décrétée par l'État, mais bien organisationnelle, au niveau territorial.

2.1.2 Légitimité et représentativité des interprofessions : une construction progressive

Des difficultés à s'imposer comme interlocuteur unique

Sur le terrain la multiplication des structures agit parfois comme un repoussoir auprès des entreprises dont certaines préfèrent se tenir à l'écart. Bien des années après, le rôle des interprofessions reste flou pour certaines entreprises qui ne ressentent ni l'envie ni le besoin de s'y impliquer, quelque peu perdues dans cet entrelacs organisationnel.

« C'est un truc de l'État ça finalement. C'était pour se montrer, ils cherchaient du bois quoi. Ils nous ont aidés à monter certains dossiers pour des demandes de prêt, de subvention. Mais ils nous demandaient pas plus d'adhérer, ils étaient là au niveau de « l'interprofession » comme on disait. Au niveau de notre chambre patronale on savait qu'il y avait ça, le Gipeblor. » (Scierie vosgienne, 2018)

De plus, lorsqu'elles sont créées, les interprofessions font irruption dans un paysage déjà bien occupé, partiellement cloisonné et soulèvent certaines interrogations. L'amont forestier est alors déjà relativement structuré. L'ONF est l'opérateur unique en forêt publique, sous tutelle directe du ministère en charge de l'agriculture. Il assure la gestion des forêts domaniales et des forêts des collectivités, lesquelles sont-elles même fédérées au sein d'associations régionales et de la FNCOFOR depuis 1933. En forêt privée le syndicat national des propriétaires forestiers Fransylva et le centre national de la propriété forestière (CNPF), créé en 1963 par les lois Pisani, assurent également un relai efficace. Dans certains secteurs comme les landes de Gascogne, l'amont forestier est encore plus structuré, notamment sous l'influence du syndicat des sylviculteurs du sud-ouest – dont les origines remontent à 1917 – et de ses nombreuses ramifications [Dorlance, 1975]. Ce dernier est d'ailleurs si influent qu'il conduit à l'établissement d'une forme de régime aquitain spécifique, bien différent de ce qui est mis en place dans l'Est du pays [Sergent, 2008]. Globalement, la focale est donc fortement tournée vers l'amont, n'incluant que peu ou pas les entreprises de transformation, rassemblées au sein de structures syndicales plus classiques⁴⁹. Le seul véritable outil transversal de promotion du bois est alors le CNDB, dont les missions sont perçues comme très proches de celles des interprofessions régionales. Le lien entre forêt et industrie est ténu et la notion de « filière » est encore loin de revêtir son sens actuel :

« On parlait pas de filière bois à cette époque-là. T'avais des gens qui travaillent dans le bois, t'avais des scieries, des machins mais... Puis les gens se sont dit « bah voilà, si on veut créer de l'activité dans nos entreprises ben il faut faire consommer du bois, faut parler du bois. » » (Directeur de l'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2016)

Note 49 | A l'exception de l'Alsace où depuis 1889 les artisans sont réunis au sein de corporations obligatoires, lesquelles le resteront jusqu'en 2013.

C'est sur ce constat d'une ressource commune qu'est progressivement construite l'appartenance à un collectif ou, du moins, que se focalisent les discours qui cherchent à la légitimer. Avec la création des interprofessions, le terme de filière – qui est alors plus un projet qu'une réalité – diffuse et est progressivement réapproprié par les acteurs de terrain. Peu à peu la catégorie va s'institutionnaliser, omettant parfois de se doter, consciemment ou non, d'une définition claire. Cette absence de formalisation conduit à des configurations très différentes entre régions, souvent perçues comme partielles ou inéquitables entre les différentes branches du secteur.

« Alors tu vas aller voir les gens de la seconde transfo ils vont dire « Ah bah oui l'interpro c'est les scieurs », tu vas aller voir les scieurs dans une interpro où c'est plutôt les constructeurs qui pilotent « Ah bah y'en a que pour le constructeur ». Après je pense que c'est plutôt les gens de l'amont qui ont ce discours. Bah oui parce que quoi ? C'est des scieurs qui sont au conseil d'administration... Ça c'est un problème qu'on a jamais réussi... pas à résoudre mais qui revient de manière récurrente quoi. Alors que non ! [L'interprofession] c'est toute la filière ! Sauf que tu discutes avec les COFOR, avec les propriétaires, eux dans leur tête, et ça je sais pas comment on arrivera à l'enlever, pour eux [l'interprofession] représente les entreprises » (Directeur de l'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2016)

Dans les faits, les programmes d'action des interprofessions régionales sont majoritairement tournés vers le soutien et l'accompagnement aux entreprises. La proximité qui s'établit avec elles est d'autant plus forte que les autres acteurs sont déjà représentés par d'autres structures (associations de communes forestières, CRPF). Dans certaines interprofessions cette représentation de second ordre établit de fait une distance avec les acteurs forestiers. En Franche-Comté ce sentiment est encore renforcé par la quasi intégration des syndicats de scieurs à l'interprofession, ceux-ci étant hébergés dans les mêmes locaux et gérés par des personnels partagés à temps partiel.

Dans ces conditions, les interprofessions apparaissent plus aux yeux de certains acteurs comme un relai des entreprises, en particulier de la première transformation, que comme une véritable structure transversale portant la voix de l'ensemble du secteur. Mais cette ambiguïté est également entretenue au niveau national, les pouvoirs publics cherchant à travers les interprofessions à bénéficier d'un interlocuteur unique mais entretenant en parallèle des relations directes avec l'ONF et les CRPF.

S'adapter à des enjeux et à un paysage évolutif

Avec le temps, les interprofessions ont également su s'adapter aux changements dans le secteur, débouchant parfois sur l'arrivée de nouveaux acteurs dans le collectif, voire d'inversion des rapports de force au gré des évolutions des marchés. Au sein du Gipeblor, en 2009, les entreprises de la seconde transformation réclament une représentation accrue au sein du conseil d'administration. Jusqu'ici peu représentées, elles avancent être devenues les principaux acteurs sur le marché des produits bois. Un troisième collège est donc créé au sein de l'interprofession, intégrant l'ensemble de ce segment, de la menuiserie à

la construction bois. Un nouveau président est également élu, dirigeant d'une importante entreprise de charpente des Vosges. Quelques années plus tard, en 2015, un quatrième collège dit « transversal » est créé afin d'inclure les architectes, l'enseignement, la recherche et les bureaux d'étude. Ces ajustement de la gouvernance sont accueillis avec méfiance de la part des adhérents de la première heure mais sont néanmoins présentés comme indispensable afin d'assurer la représentation de l'ensemble de la filière.

« C'est des gens très différents et le noyau dur des deux premiers collèges qui dit « Nous on a pas envie de changer nos rangs ». Mais sauf que quand on se retrouve autour de la table et qu'on veut discuter réellement, il faut que l'ensemble des maillons soit présents, sinon on va forcément se retrouver avec des positionnements interprofessionnels qui ne sont pas interprofessionnels. Euh, on peut pas oublier les attentes des architectes, on peut pas oublier tous ces gens qui sont un peu en parallèle, c'est-à-dire qui ne touchent pas à la matière, qui ne sont pas détenteurs de la matière, mais ils font partie de la filière, donc voilà. » (Directeur de l'interprofession Lorraine, 2016).

Ces évolutions ainsi que la diversité des configurations observées soulignent que les représentations de la filière forêt-bois dont s'emparent les différents acteurs sont dynamiques. Elles s'appuient sur une gouvernance complexe (FIGURE 17) de laquelle un certain nombre d'acteurs se tiennent également à l'écart.

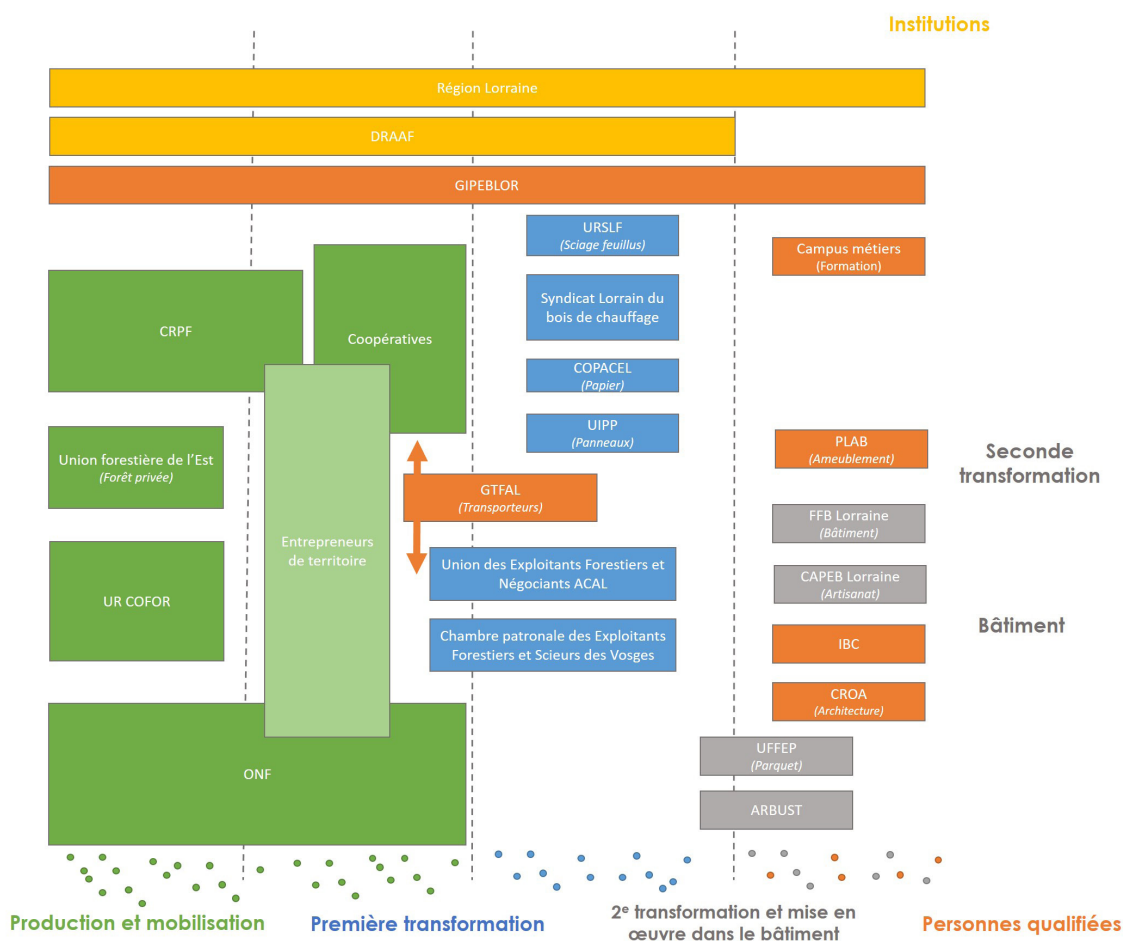


FIGURE 17. La gouvernance du Gipeblor s'appuie sur le paysage institutionnel complexe de la filière forêt-bois de Lorraine. Situation avant la fusion des régions et des interprofessions (2015).

Pour d'autres, généralement les entreprises de taille plus importante, l'interprofession devient rapidement un acteur incontournable. Véritable lieu d'échange et de portage de projet, complémentaire des syndicats, plus spécialisés et corporatistes. Une différenciation importante s'opère alors entre les entreprises impliquées dans ces nouvelles instances et un certain nombre d'entreprises « hors filière » qui échappent à la dynamique.

« Aujourd'hui euh, aucune difficulté à faire parler les entreprises entre elles. Les sollicitations du Gipeblor sont toujours euh, largement pourvues. Mais euh, d'ailleurs aussi si l'Etat ou la Région veut inviter les entreprises de la région il faut que ce soit nous hein sinon ils y vont pas ! Parce que ça a tellement fonctionné depuis 45 ans comme ça que, si l'invitation vient par ailleurs, ils se disent « Bah attend, on s'est pas concerté, on en a rien à foutre, on y va pas ! ». Ou alors ils nous appellent ils nous disent « Euh c'est vu avec vous ça ? ». Oui ! Donc c'est toujours le repère, ce qui fait sans doute que ça a structuré un bout de la filière » (Directeur de l'interprofession Lorraine, 2016)

ENCADRÉ 2 - Choisir une autre voie : le cas du PLAB

Le pôle lorrain de l'ameublement bois (PLAB) est créé en décembre 1992 dans l'ouest vosgien et se positionne rapidement comme l'organe interprofessionnel des entreprises du meuble. Il intervient historiquement sur les départements lorrains et champenois avant l'extension de son rayon d'action à tout le Grand Est. Construit en parallèle du Gipeblor et sur une logique différente, les retours obtenus font état de visions différentes entre les porteurs des deux projets. Néanmoins, au-delà des motifs interpersonnels, le Gipeblor est – à cette époque – focalisé sur la première transformation, assez éloigné du secteur du luxe sur lequel cherchent à se positionner les artisans du meuble vosgiens. Le PLAB adopte en effet une stratégie basée sur la production de biens haut de gamme et un positionnement sur des marchés de niche comme l'hôtellerie.

Le cas du PLAB est aussi révélateur d'une logique de filière structurée par le matériau qui peine à s'imposer. En préférant fédérer les entreprises autour d'un produit commun, il offre une approche alternative de la manière dont peuvent s'organiser les acteurs du secteur. Malgré ce positionnement hétérodoxe, le PLAB est finalement intégré en tant que membre du Gipeblor :

« Aujourd'hui je voudrais pas être à la place du PLAB parce que ça doit être extrêmement compliqué. Mais le PLAB a toujours eu une vision et un positionnement qui étaient plus ameublement que bois. C'est-à-dire que pour eux l'objectif, c'était vraiment de défendre une position sur un produit, sur un marché, mais il intègre des entreprises qui ne sont pas bois. Alors aujourd'hui autour de la table, si on rassemble la filière, c'est vrai qu'il faut que l'ameublement y soit. Alors on a intégré le PLAB en le considérant d'avantage comme une organisation professionnelle

ou un syndicat que comme une interprofession en fait » (Directeur de l'interprofession Lorraine, 2017)

Ce choix de structurer formellement un réseau d'acteur autrement que sur une base strictement géographique (régionale ou nationale) est aussi une spécificité de la démarche qui invite à relativiser le modèle classique. De manière semblable, bien qu'adoptant également une entrée par la chaîne de valeur, d'autres organismes interprofessionnels se développent sur des essences spécifiques comme France Douglas ou le Conseil National du Peuplier.

2.2 Limites des arrangements régionaux au service d'une logique de structuration verticale

Bien que les interprofessions régionales aient été conçues comme des structures intermédiaires, la réorganisation de la filière qui a cours au même moment au sein de nouvelles instances nationales tend à brouiller les lignes entre les dynamiques locales et nationales. Ceci se traduit par une complexification supplémentaire du paysage institutionnel et invite les acteurs et les associations à reconsidérer leur posture.

2.2.1 La position inconfortable des interprofessions régionales dans la filière nationale

Une complémentarité délicate avec l'interprofession nationale

Les interprofessions constituées, elles ne constituent pas pour autant un interlocuteur unique. Face au poids de plus en plus important du CNDB au niveau national, les associations régionales perçoivent un risque pour leur légitimité et leur pérennité et décident de se fédérer au sein de l'association Inter Régions Bois (IRB) en 1993. IRB devient le principal organe représentatif à la fois de l'amont et de l'aval de la filière jusqu'à la fin du fonds forestier national (FFN) dans les années 2000. Quelques années plus tard en effet, l'interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) est créée à la demande de l'État afin de pouvoir disposer d'un interlocuteur unique pour l'ensemble de la filière et de doter cette dernière de son propre organe de promotion et de financement. FBF intervient dans les domaines du développement, de la promotion technique et générique de la forêt, de l'éducation et de la mobilisation de la ressource forestière. Elle est en charge de l'observatoire économique de la filière, centralisant les données des organisations professionnelles, du pépiniériste au constructeur bois. FBF publie régulièrement des baromètres et les chiffres clés du secteur, permettant un suivi statistique global. Les actions de l'interprofession sont principalement financées par la contribution volontaire obligatoire (CVO), une cotisation dont doivent s'acquitter l'ensemble des acteurs représentés. Cette dénomination a priori paradoxale souligne le caractère volontaire de la démarche interprofessionnelle tout en rendant obligatoire, par arrêté, le versement de la cotisation une fois ses modalités

convenues. Calqué sur le financement des interprofessions agricoles⁵⁰, le modèle est directement transposé au secteur forêt-bois.

La création de FBF pose un certain nombre de questions pour un secteur qui s'est jusqu'ici plutôt structuré sur une base régionale. L'arrivée de ce nouvel acteur induit à la fois des difficultés au niveau institutionnel et génère de la distance avec les acteurs de terrain. Il est tout d'abord reproché à l'interprofession nationale de s'être constituée sans concertation avec les structures existantes au niveau régional.

« L'interpro nationale s'est créée sans s'occuper des interpros régionales et c'est pour ça que ça a clashé. Dès le départ il aurait fallu intégrer tout le monde puis on en serait pas où on en est aujourd'hui. L'interpro nationale elle a été créée avec les organisations professionnelles au niveau national donc voilà, elles n'ont jamais intégré les interpros régionales et je pense que c'était une connerie quoi. Donc ils ont mis ça de côté et ça a toujours été le bordel ! Ca fait depuis la création de FBF que c'est le bordel ! Puis on y arrive toujours pas, puis on est en train de s'énerver et de perdre notre temps avec ça, tout ça parce qu'ils ont fait les cons au départ. » (Acteur interprofessionnel, 2016).

Les deux structures travaillent aujourd'hui de concert, la nouvelle fédération des interprofessions régionales, France Bois Régions (FBR), étant membre de FBF. Leur coexistence, au côté des nombreux autres organismes représentatifs de la filière, ne contribue cependant pas à clarifier les lignes d'un paysage institutionnel, encore complexifié par les jeux d'échelles et les intérêts corporatistes (FIGURE 18). La difficulté d'imposer un organe interprofessionnel « par le haut » à l'ensemble des acteurs de la filière se traduit aussi par une certaine défiance des entreprises face à ce nouvel objet et aux obligations qui y sont liés. À ce titre, la CVO concentre les critiques, tant sur sa raison d'être que sur l'usage qui en est fait.

« La CVO moi je la paie pas. Je l'ai jamais payée je la payerai pas. Je les ai envoyé chier. Tant qu'on ne m'expliquera pas à quoi elle sert, je ne payerai pas. J'irai en prison je m'en tape, je ne payerai pas. Si ça sert qu'à faire la frime et des réunions télévisées, c'est non. Qu'on nous explique, qu'on nous montre. Et puis déjà, « contribution volontaire obligatoire »... donc moi je suis pas volontaire. Y'a un [type] qui s'est pointé une fois en me prenant de haut en me disant qu'on allait me poursuivre en justice. Je lui ai dit « j'en ai rien à foutre, je cours vite ! » (Scieur vosgien, 2018)

« Bah après la caisse commune elle existe déjà j'ai envie de dire... Parce que France Bois Forêt hein... On a abandonné le FFN pour recréer la CVO, je pense que la y'a de l'argent et que quelque part y'a une partie de l'argent de la CVO qui devrait revenir à la forêt proprement dite. Parce que oui oui, ils font des clips à la télé, ils font des voyages d'étude... Des fois je me dis vaut mieux pas savoir ce qu'ils font ! J'aimerais bien savoir la masse d'argent qui remonte à FBF et savoir ce qu'ils en font » (Scieur jurassien, 2018)

Note 50 | La loi n°75-600 du 10 juillet 1975 relative à l'organisation interprofessionnelle agricole fixe les modalités de fonctionnement des CVO, utilisées aujourd'hui par près de 90 interprofessions.

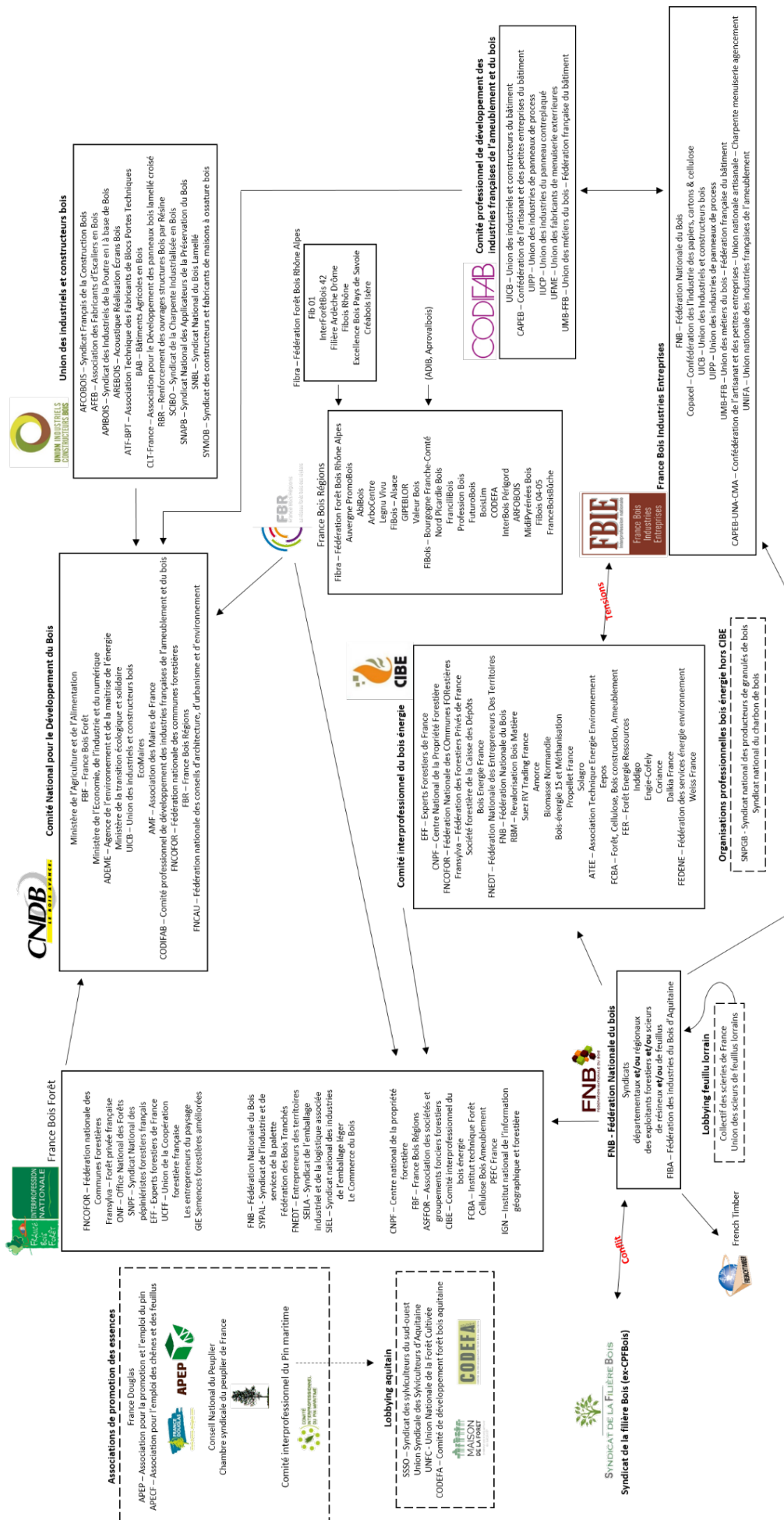


FIGURE 18. Paysage interprofessionnel simplifié de la filière forêt-bois. Situation 2016 avant fusion des interprofessions régionales.

Au-delà du côté revendicatif et parfois un peu provocateur de ces déclarations, ces témoignages rendent compte d'un réel manque d'identification des entreprises à leur interprofession nationale et de l'échec de celle-ci à générer une forme de proximité organisée. Proches sur le plan institutionnel, la distance est revanche grande en matière de coordination et échoue à instaurer une véritable logique d'appartenance.

Alors que la démarche interprofessionnelle au niveau régional a mis du temps à être acceptée, ce nouvel échelon est regardé de loin par de nombreuses entreprises. En fait de structuration des acteurs individuels au niveau national, FBF introduit un facteur de verticalité supplémentaire. Très efficace pour porter une stratégie globale, effectuer une veille et assurer un *monitoring* de la filière, l'interprofession nationale est peu implantée localement, les interlocuteurs privilégiés restant les interprofessions régionales et les syndicats. Dans ce contexte, l'équilibre semble difficile à trouver pour opérer la synthèse de postures parfois divergentes, tout en tentant de définir un agenda et des objectifs partagés.

La montée en puissance des régions redessine les rapports de force

La loi NOTRe de 2015 acte la fusion des régions, d'un côté Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne au sein du Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté d'autre part. Comme dans de nombreux secteurs, des fusions sont requises sur le même modèle pour les interprofessions forêt-bois. Cette nouvelle est d'abord reçue sans enthousiasme dans les deux régions, les interprofessions et leurs adhérents soulignant qu'il eut été plus pertinent de rapprocher la Lorraine, l'Alsace et le Franche-Comté pour des raisons thématiques, de ressource mais également sur la base des relations antérieures plus développées entre ces trois partenaires.

La fusion se déroule cependant relativement bien dans les deux régions. L'Adib et Aproval Bois sont les premières interprofessions à fusionner officiellement au sein de FiBois Bourgogne-Franche-Comté en 2017. En région Grand Est le processus est plus long et FiBois Grand Est n'est officialisée qu'en 2019 malgré un fonctionnement concerté et la réalisation de projets communs durant tout la période.

« Là, ça arrange la région, y'a quand même désormais, et c'est pour ça que la création de l'interpro a été fondamentale, un consensus des décideurs : État et région d'un côté et filière de l'autre côté avec l'interpro comme porte-parole. On se met d'accord entre nous et la filière porte le dossier au sein de l'interpro en disant que c'est la filière qui parle. Gipeblor, plus FiBois Alsace, plus Valeur Bois. D'où l'intérêt qu'ils se marient, FiBois Grand Est est plus crédible » (Directeur de l'interprofession Alsace, 2016)

La fusion est également l'occasion de redéfinir les contours de la filière régionale, modifiant parfois ses caractéristiques en profondeur. Le rapprochement avec la Bourgogne et la Champagne-Ardenne entraîne par exemple un fort rééquilibrage en faveur des feuillus, majoritaires dans ces secteurs, relativisant quelque peu la dominance des massifs vosgiens et jurassiens. Des études de ressources sont commandées à l'institut national de

l'information géographique et forestière (IGN) et des bilans économiques sont réalisés afin de mieux comprendre et accompagner nouvelles dynamiques régionales [Jouvenot et Devos, 2018].

Cette réorganisation territoriale renforce notablement le rôle de la région dans l'animation et le financement de la filière. La majorité des acteurs impliqués au niveau interprofessionnel considèrent en effet que la région est définitivement devenue le partenaire public privilégié en matière forestière. La fusion des interprofessions et le dialogue qui en résulte avec la région et les services de l'État imposent de fait une cohérence de discours en interne de la filière, sous peine de ne pas apparaître légitime et de ne pas être entendu. Comprise par les entreprises impliquées dans la démarche, cette situation contribue à consolider la position de l'interprofession comme interlocuteur unique. Ces récentes évolutions débouchent sur l'affirmation du tandem région-interprofession comme moteur de la filière réduisant d'autant la capacité d'animation de l'État au niveau territorial.

2.2.2 Un découplage entre dynamiques nationales et territoriales ?

Des canaux tortueux pour une information inégalement accessible

Au-delà des questions de représentation, les rapports des entreprises à la politique forestière nationale apparaissent comme relativement distendus. Dans le secteur de la scierie, le principal canal d'information entre le niveau national et les entreprises passe par les syndicats qui assurent le relai avec la fédération nationale du bois (FNB).

« Oui oui, ça permet de se tenir au courant de ce qui se dit et ce qui se fait. En plus notre président est vice-président de la FNB. Donc ce qui se dit à Paris redescend bien jusqu'ici c'est important. Des fois on tombe des nues. Mais pour anticiper sur les tendances et les marchés c'est bien » (Scieur jurassien, 2018)

Alors que l'interprofession apporte également un accompagnement technique aux entreprises, les syndicats régionaux sont des ponts pour l'information descendante mais aussi ascendante. C'est un lieu plus propice aux échanges techniques (réglementation, procédés) et commerciaux (nouveaux marchés, cours du bois). Dans les deux régions, l'implication des scieurs et exploitants semble plus importante dans les syndicats que dans les interprofessions, les deux structures entretenant néanmoins des relations rapprochées.

Si elles permettent un partage de l'information, ces structures engendrent également une forme d'asymétrie dans l'accès à cette dernière. Plusieurs petites entreprises ont en effet souligné la difficulté croissante que représente pour elles le fait d'assister aux différentes réunions organisées. Ne pouvant dégager du temps en journée en parallèle de leur activité, elles suspendent ainsi leur participation. Parmi les raisons avancées se retrouvent fréquemment la multiplication des réunions ainsi que les horaires proposés.

« Au niveau de Gipeblor y'avait des réunions qui se faisaient pour nous apprendre des trucs intéressants. Pour nous parler de révolution, de plein de choses

mais je me suis rendu compte que maintenant il y avait beaucoup de réunions qui se font carrément la semaine. Et ça moi la semaine je ne quitte pas la scierie. Une réunion le soir comme on faisait à la chambre patronale comme on faisait, à 17h30. Quand la boutique ferme on y va. Mais en plein après-midi moi aller à une réunion non » (Scieur vosgien, 2018)

« Je suis au syndicat depuis un moment dans la commission approvisionnement mais je vais laisser ma place, je n'ai plus le temps de m'occuper de tout ça. Certains sont toujours dans les réunions à Paris ou autre, je ne sais pas comment ils font, moi il faut que je sois à la scierie » (Scieur jurassien, 2018)

La fusion des interprofessions régionales a également eu pour conséquence une relativisation accrue de leur proximité aux entreprises. Les chefs des entreprises les plus importantes pouvant plus facilement trouver du temps pour participer aux actions collectives, tandis que les dirigeants de petites scieries, exploitants et entrepreneurs de travaux forestier se retrouvent parfois beaucoup plus éloignés – relativement et dans l'absolu – des lieux de discussion et des centres de décision.

Une mise à distance des acteurs locaux vis-à-vis de la politique nationale

L'enquête révèle un important décalage entre les actions entreprises au niveau politique et les pratiques de terrain. Si celui-ci ne présume pas de l'efficacité des politiques publiques forestières portées au cours des dernières décennies, il témoigne néanmoins d'une réelle distance entretenue entre certaines entreprises et les stratégies nationales. La filière forêt-bois ne se situe pourtant pas hors des radars politiques. Le rapport Demolis identifie plus de 250 rapports publiés sur le sujet depuis 1984 dont 50 entre 2006 et 2015, soit plus de 5 par an [Demolis *et al.*, 2015]. Cependant, cette effervescence contraste assez fortement avec l'évolution de la situation dans le secteur, engendrant un effet inverse de désintéressement des acteurs.

« Parce qu'on souffre quand même d'un truc important, c'est que des rapports sur la filière bois y'en a... pfff. Sauf que y'a jamais de suite. Le plan bois⁵¹ c'est ça. Sauf que le plan bois est ce que ça va faire comme les 50 autres rapports avant qui va être juste un truc écrit et puis voilà ? En fait y'a plein plein plein de bonnes volontés mais en face y'a pas de moyens. L'équivalent y'a 20 ans c'était le même hein. Si vous interrogez les scieurs qui ont une scierie depuis 30 ou 40 ans, ils vont vous dire que la situation a très peu changée. Derrière ils sont découragés, ce qui n'était pas le cas il y a 20 ou 30 ans. Ils y croyaient encore. Là ils y croient plus, ils n'ont plus l'âge » (Directeur de l'interprofession Lorraine, 2017)

La difficulté d'observer les résultats tangibles des programmes d'action nationaux pousse peu à peu les plus petites entreprises à s'en tenir à l'écart, tandis que les plus importantes consolident leur position, au moins au niveau régional. Plusieurs acteurs rencontrés ont confié ne plus répondre aux sollicitations, faute de temps à y consacrer

Note 51 | En date de 2013, le plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois, ou « plan bois », vise à impulser une nouvelle dynamique de filière à travers la mobilisation de nouveaux leviers de financement et de soutien aux entreprises.

et de retour sur leur investissement. De la même manière, le programme national de la forêt et du bois (PNFB) et le contrat stratégique de filière (CSF) semblent n'avoir eu que peu de répercussions localement. Si les acteurs intermédiaires impliqués dans les groupes de travail régionaux sont très au fait de l'avancée de ces travaux, ils restent globalement inconnus des entreprises. La plupart des scieurs rencontrés affirment notamment ne pas en avoir connaissance ou de façon partielle à travers les communications de l'interprofession, des syndicats ou de la presse professionnelle. Sans que cela ne puisse être généralisable, aucun n'a manifesté d'intérêt ni d'attente vis-à-vis du programme. Certains font même état d'une grande lassitude à l'encontre de ces démarches.

« [Le PNFB] non, alors ça c'est pareil, c'est des usines à gaz dont il ne sortira absolument rien. C'est comme... c'est un copié-collé du Grenelle de l'environnement, ils ont dit on va faire les états généraux de la filière bois. C'est typiquement français ça ! On multiplie les réunions mais concrètement ça n'aboutit jamais à rien. Si, ils vont encore nous faire un beau rapport, même pas qu'un je pense, et puis foutre ça au fond d'un placard et puis voilà ce qui sera sorti de... Y'a certains hauts fonctionnaires qui vont s'occuper de ça un an ou un an et demi et faire un beau rapport qui finira au fond d'un placard » (Scieur jurassien, 2016)

La confusion entre les différents dispositifs et le détachement croissant des professionnels du secteur est un problème bien identifié par les pouvoirs publics et déjà relayé (non sans une certaine ironie) dans certains rapports [Caullet, 2013 ; Cour des comptes, 2020 ; Demolis *et al.*, 2015] mais aussi par les services de l'État en région.

« La structuration de la filière on va moins la retrouver au niveau local parce que le fait d'amener tout le monde autour d'une même table c'est déjà amener de la structure dans la filière. On voit quand même que dans ces réunions on a du mal à mobiliser les professionnels. Tant qu'on en reste au schéma très général, ils ont du mal à trouver le temps de simplifier » (Adjoint au chef du SERFOB, DRAAF Grand Est, 2018)

2.3 Synthèse et incidences en matière de structuration de la filière

La création des interprofessions à partir des années 1980 apparaît comme un acte fondamental de la structuration de la filière forêt-bois au niveau régional. Elle constitue la première pierre d'un ensemble qui se développe depuis lors, portant explicitement la vision d'un secteur organisé le long d'une chaîne de valeur. Cette première structuration s'opère de manière différenciée selon les régions, résultant en des configurations régionales spécifiques, et offrant aux acteurs locaux des opportunités politiques jusqu'ici limitées au périmètre de leur action syndicale. Dans certains cas, les interprofessions régionales deviennent le lieu d'expression de jeux de pouvoirs entre groupes d'acteurs, ce qui contribue à modifier leur physionomie et parfois à infléchir leur gouvernance. Si elles ne permettent pas toujours une synthèse harmonieuse des différentes postures, elles constituent néanmoins un lieu de débat inédit jusqu'ici. Leur légitimité s'est construite progressivement, notamment sur la base de leur ancrage territorial, et elles s'imposent aujourd'hui, bien qu'avec un nombre

limité d'adhérents actifs, comme les véritables interlocuteurs de la filière en lien avec les régions et les services de l'État. Le développement des interprofessions engendre donc d'importantes modifications au niveau de la représentation et de la structure régionale du secteur. Si elles en précisent les contours à travers les études et les actions qu'elles mènent, elles posent aussi la question de l'inégal accès à leurs ressources pour les différents acteurs.

Sur la base de cette structuration relativement horizontale, la verticalité induite par une approche nationale de la filière peine à trouver un écho sur le terrain. La complexité du paysage institutionnel national et les précédents déboires quant au rôle de chaque organisation (CNDB, IBR, FBF) ne contribuent pas à clarifier les lignes. D'un autre côté, les discours et la forte attention politique portée au secteur contrastent avec le sentiment d'immobilisme des acteurs de la filière. Cet ensemble concourt à une forme de désengagement des plus petites entreprises tandis que les acteurs les plus importants voient leur position renforcée.

Nous le voyons, les éléments apportés dans cette première partie incitent à explorer plus en détails les modes de coordination des acteurs de la filière ainsi que leur dimension territoriale, à contre-pied des schémas hiérarchiques plus classiques. Afin de compléter ce panorama contrasté de l'approche par la filière, les parties suivantes reviennent plus en détail sur deux aspects particulièrement structurant en mettant en évidence leur épaisseur territoriale : la question du contrôle des flux de bois et l'enjeu du renouvellement de la ressource.

3. Contrôler les flux : l'approvisionnement comme clé de voûte du système de production

Les modalités d'approvisionnement et d'accès à la ressource sont centrales pour l'industrie du bois. Celles-ci sont gérées de manière très différente selon la stratégie des entreprises et la structure du foncier forestier. Dans les régions marquées par une prédominance de la forêt publique, les acheteurs voient mécaniquement leur dépendance à l'ONF significativement accrue. Les ventes de bois publiques prennent alors une forte dimension stratégique, mobilisant extensivement les réseaux de proximités entretenus par les acteurs. Derrière ces enjeux c'est avant tout la question du contrôle des flux qui se pose avec insistance mais aussi des rapports de dépendance entre acteurs.

3.1 Les flux de matière : une donnée essentielle mais manquante

La connaissance des flux est une clé essentielle pour comprendre le métabolisme sectoriel et territorial [Buclet, 2015 ; Madelrieux *et al.*, 2017a]. C'est également un thème récurrent dans le discours des acteurs qui, à l'amont comme à l'aval, cristallise l'attention et rend tangible la notion de filière. Cependant la plupart des flux du secteur, au premier rang desquels les flux de bois, ne sont ni précisément connus ni identifiés par les acteurs du territoire et les décideurs.

3.1.1 La difficile évaluation de la ressource et des échanges

Une approche technique de la gestion stratégique d'une ressource passe avant tout par sa connaissance. Si la disponibilité et la qualité de la ressource forestière, entendue comme un volume de bois, font déjà l'objet d'études spécifiques [Colin et al., 2014 ; Cuny et Piton, 2018 ; Monchaux *et al.*, 2018], c'est plus rarement le cas des flux de matière associés qui traversent les territoires. Ces flux entre les différents maillons de la chaîne de transformation en constituent pourtant des articulations essentielles. Ils sont représentatifs de la pression exercée sur les milieux, des méthodes et des difficultés d'approvisionnement des industries mais aussi de la dynamique globale du secteur et de ses relations avec les territoires proches ou lointains. Depuis plusieurs années se développe une comptabilité matérielle, assurée en grande partie par les services de l'État, lequel fait de la connaissance des flux une priorité stratégique. La feuille de route pour la transition écologique de la conférence environnementale de septembre 2013 stipule, dans son paragraphe sur la déclinaison de l'économie circulaire à l'échelle territoriale, qu'il s'agit pour les régions « *d'accroître la connaissance des flux de déchets et de matières* » et de « *simplifier et faciliter l'accès à l'information correspondante, y compris pour le citoyen* ». Dans cette optique, il est précisé que « [les régions] *se doteront de plateformes de connaissances des flux de matière au niveau territorial et de connexions entre les acteurs* » [MEDDE, 2013]. Ces déclarations s'inscrivent dans un contexte plus général de montée en puissance de la bioéconomie et de l'économie circulaire dans les discours et répond au besoin exprimé de disposer d'outils fiables d'évaluation des flux de matière à l'échelle des territoires.

Deux questions principales sont alors soulevées dans le cas du secteur forêt-bois : d'une part sur l'enjeu technique et complexe de l'évaluation de la disponibilité à grande échelle mais aussi sur la traçabilité du produit et les circuits de distribution.

Le premier point est essentiel à l'élaboration des politiques publiques forestières, il repose principalement sur les évaluations conduites par l'IGN, parfois en association avec le FCBA, sur la base des travaux de l'inventaire forestier national⁵². Les résultats donnent une estimation de la ressource forestière totale, déclinée par essence, type de peuplement ou encore niveau d'agrégation géographique. C'est le point sur lequel nous nous focalisons le moins ici. Il est néanmoins intéressant de noter que ces évaluations trouvent un écho, particulier localement. L'enquête fait en effet apparaître une certaine méconnaissance de l'outil de la part des entreprises et, de manière tout aussi marquée, un fort désintérêt à son encontre. Les exploitants forestiers et scieurs se réfèrent très rarement aux travaux de l'IGN, leur préférant une approche jugée plus pragmatique à travers leur pratique et leur connaissance du terrain.

« Tout est basé sur des chiffres de l'IGN, mais personne ne croit en l'IGN, sauf l'État. La filière bois ne croit pas à la possibilité d'augmenter la récolte. Alors après ça veut pas dire que c'est faux mais y'a un vrai problème de connaissance, de vérification de ce sur quoi tout repose. Ces chiffres sont issus de l'IGN mais ils sont pas appropriés par l'ensemble des partenaires de la filière. Ils sont toujours contestés. Après l'histoire

Note 52 | Créé en 1958, l'IFN fusionne avec l'IGN en 2012.

a tout fait pour qu'on y croie pas. Il y a 15 ans les premiers papotages là-dessus ont présenté la Lorraine en disant voilà c'est 3 500 000 mètres cubes de récolte officielle. Et donc vous pouvez le doubler... Huée dans la salle ! Puis quelques mois après ils reviennent en disant « euh c'est bon ce qu'on avait dit mais on a un peu vérifié le truc, c'est plus que 2 millions ». Donc déjà les gens qui savent ça, l'IGN et décrédibilisé en région » (Acteur de la forêt privée, entretien 2017).

Nous le voyons, la connaissance de la ressource et la manière donc les acteurs y projettent leur activité ne relève pas que de critères techniques qui garantiraient la fiabilité de l'évaluation. Elle est aussi très liée au regard que portent les acteurs sur ces données, c'est-à-dire à la légitimité qui leur est conférée. Cette remise en cause des statistiques officielles tient moins pour les acteurs de terrain de la véracité même des chiffres que de leur remise en contexte. Sur la question de la mobilisation supplémentaire, cheval de bataille des politiques publiques⁵³, la situation est en effet très différente entre forêt publique et privée ce qui, de l'expérience des acteurs rencontrés, nécessite une relativisation importante des chiffres avancés.

La situation en amont présente quelques similitudes avec ce qui peut être observé en aval de la filière, notamment au niveau de la première transformation. Pour obtenir les données, les services statistiques du ministère de l'Agriculture réalisent depuis les années 1950 un suivi des principales productions agricoles et forestières. Une enquête annuelle de branche (EAB) est réalisée par les DRAAF auprès des opérateurs forestiers et des scieries afin d'évaluer le volume de bois récolté et la production de sciages. Cette enquête est obligatoire pour les entreprises mais également déclarative et les possibilités de contrôle sont très faibles. Si ce fonctionnement ne semble pas particulièrement contraignant pour les grandes et moyennes entreprises qui disposent d'un suivi détaillé de leur production et de personnels dédiés, il est plus problématique pour les petites entreprises :

« Oui l'enquête... L'année dernière j'ai fait un peu... Mais ça me fatigue. On va sur internet, ça marche pas toujours bien leur truc. Régulièrement y'a une feuille pas bien remplie, faut recommencer... L'année dernière j'ai pas répondu, j'ai eu une lettre de rappel, puis à la fin j'ai eu une personne qui s'est déplacée ici, on l'a fait ensemble, c'était beaucoup plus simple. Il est reparti, il était content, j'ai dit c'est très bien comme ça. Apparemment je suis pas le seul. Plusieurs petites scieries font ça maintenant. C'est malheureux parce qu'il a du se déplacer mais voilà, toute la journée on est sur le chantier. Quand il y a des enquêtes il faut ressortir des chiffres, c'est le soir quand c'est fini. C'est pas toujours évident » (Scieur vosgien, 2018).

Les données récoltées sont principalement à l'usage de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et des interprofessions, régionales et nationales, pour la réalisation de bilans annuels ou d'études thématiques. Les données sont peu utilisées par les acteurs eux même dont certains, bien que rares, déplorent par

Note 53 | Un exemple marquant parmi d'autres est le discours sur le développement de la filière bois prononcé à Urmatt par le président Sarkozy le 19 mai 2009 qui relie potentiel de développement du secteur et accroissement de la mobilisation.

ailleurs les difficultés d'accessibilité (les résultats des enquêtes sont désormais uniquement disponibles en ligne, via la manipulation de bases de données dynamiques).

Enfin, tous secteurs de la filière considérés, le nombre de sources potentielles est très important ; de même que la variabilité des données. Si les données à l'amont de la filière sont relativement centralisées, elles sont bien plus désagrégées en aval. En plus de l'EAB, les statistiques sont remontés par chaque interprofession ou syndicat national pour les autres productions : panneaux, papiers, cartons, énergie. À ceci s'ajoute, pour l'estimation des flux, les données d'import-export et de transport de marchandises, dépendant respectivement des ministères en charge de l'économie et de la transition écologique. Malgré les efforts du FCBA avec la publication annuelle d'un memento des chiffres clés de la filière et de l'observatoire économique de FBF, il n'existe pas réellement de base de données commune au secteur forêt-bois. Les différentes métriques utilisées compliquent la comptabilité et la variété des sources oblige à un travail de réconciliation des années avant toute analyse (à ce sujet, voir les travaux précédents [Lenglet, 2015 et Lenglet *et al.*, 2017]). Enfin, ces données sont impossibles à obtenir au niveau infrarégional ne permettant ni leur connaissance ni leur *monitoring* au niveau territorial.

Cet aspect rejoint directement la question de la traçabilité des flux de bois, au cœur de ce travail et transversal aux chapitres suivants. Il fait écho au manque d'information et de contrôle ressenti par les acteurs, principalement forestiers, mais aussi politiques et industriels. La ressource forestière, pourtant très ancrée territorialement, semble échapper à tout contrôle une fois l'exploitation réalisée, conduisant à des fuites de valeur ajoutée, du moins à l'invisibilisation de la chaîne de valeur. Cet aspect est particulièrement prégnant chez les élus qui ont le sentiment de perdre le contrôle sur ce qu'ils perçoivent comme un levier de développement potentiel.

« On ne veut pas de statistiques globales. Notre bois, je veux dire le bois de Lorraine, où il se retrouve au final ? Chez quel scieur ou chez quel charpentier ? On a des outils, de la cartographie mais au final... on en sait rien. C'est bizarre. Ils ne savent pas, ou ils ne peuvent pas... » (Maire de commune forestière du Grand Est, 2017)

« Certains continuent à acheter leur bois aux scieries locales et c'est bien. Mais nous sommes incapables de quantifier individuellement le volume de bois qui vient de la forêt ou qui est utilisé dans la scierie ou la construction... et du coup d'identifier les fuites potentielles » (Maire de commune forestière du Grand Est, 2017)

3.1.2 L'export de grumes, un problème productif autant que politique

La question des flux est revenue sur le devant de la scène et a bénéficié d'une certaine attention politique après les alertes lancées par la filière concernant l'export de grumes, principalement de chêne. Si la presse spécialisée s'en est fait l'écho⁵⁴, notamment suite

Note 54 | « L'export des grumes de chêne augmente en 2016-2017, celui des sciages aussi », *Forestopic*, 10 novembre 2017 ; « Bisbilles autour des exportations de chêne français », *L'Usine Nouvelle*, 7 février 2018 ; « Les exportations de chêne brut vers la Chine bondissent », *Le Moniteur*, 6 mars 2018.

aux communiqués des transformateurs de feuillus de l'Est de la France, l'enjeu prend rapidement une dimension politique au niveau national. Régulièrement interpellés par les industriels, les syndicats et la FNB à ce sujet les représentants nationaux députés et sénateurs abordent régulièrement la question depuis le début des années 2010⁵⁵. Une mission spécifique relative aux exportations de grumes est confiée au député des Vosges Christian Franqueville en 2015 et débouche sur une liste de vingt-cinq propositions structurés autour de quatre axes principaux : l'approvisionnement, la valorisation sur les marchés, la mobilisation de la ressource et la substitution de l'exportation de bois brut par des produits à valeur ajoutée [Franqueville, 2015]. En mars 2018, une proposition de résolution est enregistrée à l'Assemblée Nationale pour la mise en place d'un moratoire sur l'export des grumes de chêne et invite à conduire une réflexion sur l'avenir de la filière.

En réaction, divers dispositifs sont proposés comme l'obligation du traitement des grumes avant export ou la mise en place d'un label UE pour le chêne issue des forêts publiques, obligeant le négociant à s'assurer de la transformation du bois au sein de l'Union Européenne. Mais ces solutions ne semblent pas convaincre et la réponse des pouvoirs publics est souvent critiquée, soit comme étant insuffisante (FNB, scieries de feuillus) soit comme étant contraignante et contre-productive (exploitants forestiers, négociants), contribuant à alimenter les débats.

« Dans les vingt ans qui viennent, la forêt française ne donnera pas beaucoup de résineux en plus. Or les industriels veulent du résineux. Bah on continuera à en importer. Il faut arrêter de dire qu'on va être autosuffisants... C'est physiquement pas possible ! Pareil pour l'export. Il faut admettre que dans les 20 ans qui viennent, si on cherche à mieux valoriser les bois de qualité secondaire, ça va pas se faire d'un coup de baguette magique. Et si on veut augmenter les récoltes, si on veut garder une valeur au bois pour avoir de l'autofinancement, il faudra probablement accepter d'exporter une partie des grumes non transformées » (Sénateur de Moselle, 2017)

C'est également la position qu'adopte le syndicat national des exploitants de la filière bois (SEFB), relevant que l'export concerne principalement les qualités de bois non transformées par les scieries locales et que cette pratique est une source d'emploi et constitue une forme de valorisation nécessaire de la forêt française. La problématique spécifique de l'export de chêne concentre donc nombre de tensions dans la filière, de même que l'attention médiatique, toute relative, portée au secteur.

Après des élus, la question rencontre aujourd'hui un écho favorable dans les discours favorables à la relocalisation des activités et au maintien des emplois locaux. Nous le verrons par la suite, cette volonté de reprise en main de la chaîne de valeur constitue l'une des motivations principales de l'action des collectivités en lien avec la filière forêt-bois. Attardons nous cependant dans un premier temps sur le pouvoir structurant des flux, à la fois sur les réseaux d'acteurs et sur le système de production au niveau territorial. La partie

Note 55 | Voir, parmi d'autres : question n°407 de M. Christophe Lejeune du 20/11/2018, question n°6494 de M. Marc Le Fur du 20/03/2018, question n°5816 de Mme Claire O'Petit du 27/02/2018, question n°50477 de Mme Valérie Lacroute du 25/02/2014, question n°32833 de Mme Sophie Dessus du 16/07/2013.

suiivante propose un approfondissement à travers l'étude des modes de commercialisation des bois, passage obligé pour la ressource et articulation essentielle entre amont et aval, enjeu stratégique et symbolique qui entre aujourd'hui fortement en résonance avec les problématiques d'export.

3.2 Institutionnalisation des modes de vente : de la régulation publique à la recomposition des réseaux d'acteurs

Les modalités encadrant les ventes de bois des forêts publiques ont considérablement évolué au cours des dernières décennies. Moment clé dans la vie de la filière et passage obligé de la matière première, les ventes concentrent de nombreux enjeux, productifs, politiques mais aussi territoriaux.

3.2.1 Les enchères publiques, une institution historique et fortement structurante

Depuis le XIV^e siècle, les ventes de bois des forêts publiques étaient réalisées sur le mode de ventes aux enchères, entre l'administration forestière et les acheteurs de bois (récemment les scieurs, exploitants forestiers et négociants). Initialement instaurées pour lutter contre la fraude et la corruption, les enchères se sont institutionnalisées, fortement encadrées dans les pratiques sociales des acheteurs de bois [Marty, 2013].

À intervalles réguliers, l'administration forestière organise de grandes ventes par adjudication qui rassemblent l'ensemble des acheteurs de bois d'une région, parfois au-delà. Des lots de bois dits « en bloc et sur pied » sont constitués et mis à la vente. Dans ce système, l'exploitation reste à la charge de l'acquéreur, sous contrôle de l'administration. Un système de marquage des bois au marteau forestier permet notamment de s'assurer que seuls les bois désignés sont récoltés⁵⁶. Les lots proposés sont généralement très hétérogènes en essences et en qualités de produits. Organisées au niveau départemental, les ventes sont ensuite réalisées au sein de chaque inspection, subdivisions territoriales de l'administration forestière. Ces événements sont des moments décisifs pour les industries utilisatrices de bois dont l'approvisionnement en dépend en grande partie. La pratique des enchères structure donc très tôt la filière et formalise les interactions entre forestiers et transformateurs.

Comme le souligne Tisserand [2015], contrairement à d'autres activités industrielles d'extraction, l'exploitation des bois demeure fortement régulée par l'État et par les communes, propriétaires de la majorité des forêts. L'administration forestière cherche alors à maintenir la plus grande diversité d'acteurs et d'acheteurs possible pour favoriser la concurrence et assurer un prix des bois important. Combinés, ces deux facteurs (hétérogénéité des lots et ventes par adjudication) contribuent à fragmenter le milieu entrepreneurial de la transformation. Ils accentuent aussi la saisonnalité des activités au sein de la filière, déjà contrainte par les aléas météorologiques. En effet, dans un contexte de forte dépendance aux enchères les entreprises doivent chaque année s'adapter en

Note 56 | Le sceau de l'administration forestière « AF » est apposé sur le fût de l'arbre et au niveau de la souche, permettant de réaliser un suivi même après exploitation.

fonction du volume acquis, pour lequel il n'existe aucune garantie pluriannuelle. Elles se voient donc contraintes dans leurs investissements et font largement appel à une main d'œuvre occasionnelle dépendante du niveau d'activité, ce qui a pour effet de fortement limiter leur développement : « *l'entrepreneur ne peut prendre le risque de constituer une usine de taille trop importante avec un effectif de salariés permanents trop élevé, s'il n'est pas certain de pouvoir l'alimenter chaque année avec un volume de bois suffisant, obtenu par des achats aléatoires aux enchères et dont la nature des lots [en quantité et en qualité] peut également varier* » [Tisserand, 2015, p. 686].

L'une des conséquences est que certains entrepreneurs préfèrent alors fonctionner sur la base d'un réseau de petites unités, réparties sur différents massifs, permettant à la fois de réduire les risques et de garantir une production minimale chaque année. L'influence du mode de vente dans les régions où la forêt est majoritairement publique est donc déterminante pour la structuration du secteur et, en l'occurrence, son atomisation en aval. Les enchères de bois publiques s'imposent comme des moments forts, qui rythment les activités et la filière forêt-bois.

Le type de vente dans lequel s'est enfermé le monde forestier s'est ainsi auto-renforcé sur le mode de la dépendance au sentier, conduisant à la mise en place d'un verrouillage institutionnel. Pour Gérard Marty [2010], trois facteurs concourent la formation de ce sentier institutionnel. Celui-ci s'explique tout d'abord par l'hétérogénéité des lots, favorable aux ventes aux enchères mais aussi par la longévité hors-norme du cadre institutionnel qui le structure sur près de 700 ans. Ce temps long a permis d'engendrer des rendements croissants par des effets d'apprentissage, à la fois du côté de l'ONF (connaissance des acheteurs, prise de recul sur la formation des prix) et du côté des acheteurs (maîtrise de la procédure, connaissance des concurrents et formes de coordination, voire de coopération). C'est par exemple le phénomène observé avec la constitution de groupements d'achat par certaines scieries qui décident de mutualiser les efforts de prospection, d'évaluation et de participation aux ventes. Un fort degré de proximité permet ici des gains de temps (une seule personne participe à la vente) mais réduit aussi la concurrence interne au groupement en optimisant la répartition des lots entre scieries.

« On a un groupement de scieries pour aller estimer les lots en forêts et pour les acheter aux ventes publiques avec un commis forestier, une personne qui s'occupe que des achats. A la vente il a 6 ou 7 boîtiers devant lui et la machine va lui dire quoi acheter en fonction de nos besoins. Elle va dire «celle-là il faut l'acheter pour [untel]». Ensuite ils vont faire une offre et si c'est remporté c'est remporté et ainsi de suite. La répartition se fait en temps réel » (Scieur vosgien, 2018)

Le tissu des relations informelles et l'organisation des acteurs en réseau est une caractéristique structurante du secteur, elle positionne la confiance, c'est-à-dire l'interconnaissance sur le long terme, comme valeur centrale. Si cette manière de procéder n'est pas strictement optimale en matière de coûts de transaction (multiplication des intermédiaires), elle permet néanmoins le développement de proximités relationnelles entre les acteurs et la constitution d'un capital social mobilisable en d'autres circonstances.

Ce mode de fonctionnement a pour avantage de faciliter les échanges interpersonnels mais est aussi, et peut-être surtout, un moyen pour les acteurs de se soustraire aux contraintes administratives qu'impliquent les échanges contractualisés [Rouaud *et al.*, 2016].

« Ils ne veulent pas donner leurs marges, leurs prix parce que justement ils se font leur marge quand ils achètent les bois. Ils ne veulent pas forcément contractualiser ça parce que ça veut dire un prix déterminé et que quand ils achètent à travers des lots ils ne sont pas toujours aussi perdants qu'ils le disent. Ils font des gains après coup, ils revendent certains bois. Ils font leur petit mamaillage en parallèle » (Chargé de mission, conseil départemental des Vosges, 2017)

La pratique relativement courante de la revente d'une partie des lots de bois à d'autres acheteurs permet en effet de générer une plus-value. Elle s'appuie néanmoins sur de réelles compétences de tri et sur un réseau de partenaires pour la revente. S'il constitue une forme de marché parallèle, ce mode de fonctionnement est aussi une conséquence de l'hétérogénéité des lots.

Cependant, l'équilibre dans lequel se trouvait le système n'est durable que si ce dernier est stable et relativement fermé dans sa composition. La diminution du nombre d'entreprises de transformation, et notamment de scieries depuis les années 1960, apporte une première remise en question. Si un nombre restreint d'acteurs est a priori un facteur favorable à la coordination, cette légère baisse de la demande entraîne dans le même temps l'arrivée d'acheteurs extérieurs à la région ou étrangers. Paradoxalement le coût d'entrée reste très élevé. En plus des barrières institutionnelles précédemment évoquées, les acheteurs n'ont pas la même connaissance du terrain, et donc des lots, que les commis ou scieurs du territoire. Mais l'accès à la ressource est aussi limité par un frein financier lié aux modalités de paiement. Les conditions imposées par l'ONF et les communes, avant tout pour se protéger, contraignent en effet les acheteurs à s'acquitter rapidement du montant de la vente. Combiné à la saisonnalité et au caractère ponctuel des adjudications, cet obstacle rend difficile les avances de trésorerie des petites et des jeunes entreprises, encore peu implantées et à la capacité financière limitée.

Les modes de vente ont donc depuis longtemps contribué à constituer des territoires particuliers, favorisant les acteurs se trouvant à l'intérieur mais établissant aussi des barrières aussi bien à l'entrée qu'à la sortie. Ces forces, auxquelles s'ajoutent des contraintes techniques d'approvisionnement (en essence, en qualité, en coût de transport) tend à favoriser un fonctionnement dans la proximité, polarisé autour de grands massifs. De plus, les modes de vente jouent un rôle fort de structuration de la filière et participent non seulement à renforcer les proximités entre une même catégorie d'acteur, qui a alors intérêt à coopérer, mais aussi car l'équilibre qui en résulte instaure des formes de solidarité : *« les formes de coordination sociale construites par les acheteurs et leur tolérance par l'ONF et les communes, loin d'être un contresens économique, participent en réalité à satisfaire les intérêts de la filière forêt-bois française, y compris ceux des vendeurs »* [Marty, 2015, p. 373].

Nous le voyons, les ventes par adjudication ont engendré une forme d'organisation spécifique de la filière, au moins à l'interface entre la forêt et la première transformation. Elles constituent des lieux d'échange de de coordination privilégiés, à la fois dans la proximité géographique temporaire des ventes, mais aussi en amont (entente sur la répartition des lots) et en aval (tri et revente selon les qualités). L'ensemble de ces institutions informelles structurent le paysage, du fait de la grande proximité organisée qui fédère les scieurs au travers un code partagé, lequel permet tout autant de tirer profit du système que d'exercer un contrôle sur le groupe. Ce fonctionnement renforce aussi la cohésion au sein de sous-groupes thématiques qui répondent pragmatiquement aux intérêts des acteurs : syndicats de scieurs feuillus et résineux, syndicats d'exploitants. Pour les forestiers, il est difficile de limiter le jeu des ententes. De plus, en cherchant à se protéger, le système se rend lui-même inefficace en empêchant la venue de nouveaux acteurs. Globalement, ce fonctionnement apparaît inefficace du point de vue de la chaîne de valeur mais offre des avantages indirects à chacune des parties prenantes.

C'est notamment la question de l'export de la ressource qui cristallise assez tôt les craintes et l'attention politique : « *le système de la vente aux enchères ne conduit-il pas à brader nos meilleurs produits, puisque tout exploitant peut enchérir sans que l'on puisse savoir ce qui sera fait des bois ? Ainsi nos meilleures grumes partent souvent vers les usines de nos voisins à monnaie forte* » [Heuzé, 1980]. Si aujourd'hui le cours des devises étrangères n'est plus le principal problème, l'export de grumes non transformées reste un problème jugé prioritaire et explique pour partie le fort développement de la contractualisation depuis les années 2000.

3.2.2 Développement de la contractualisation amont-aval

L'idée d'instaurer plus de relations contractuelles entre vendeurs et acheteurs de bois remonte à la fin des années 1970. Le principe des contrats est alors déjà mis en avant par son supposé effet stabilisateur et structurant. Il est tout d'abord demandé pour les bois d'industrie, dont la valeur est plus indexé sur la quantité que la qualité [Moulin, 1980]. L'objectif est d'assurer un approvisionnement aux entreprises mais aussi de contraindre les forestiers publics (et notamment les communes) à la vente. Les contrats apparaissent comme un moyen de remettre de l'ordre dans un système de ventes complexes et en partie invisibles mais aussi s'exercer un contrôle direct et total sur la destination des bois, et donc sur les flux. Les difficultés que traverse le secteur à cette période facilitent l'arrivée de l'idée.

« Il y avait des gens qui tombaient en faillite, c'était compliqué. J'ai eu la tâche facilitée, les gens m'écourtaient parce que ça se cassait la gueule à droite, à gauche et ils se disaient qu'il fallait faire quelque chose. Et ça a permis de démarrer le système. Donc on est devenus plus solidaires les uns et les autres, on a commencé à lancer des actions collectives. J'ai consacré ce temps de ma carrière à essayer de mettre en place des contrats, c'était l'idée des politiques contractuelles qu'on applique seulement aujourd'hui. C'est à dire de créer des liens juridiques dans la commercialisation du bois. Des obligations pour les forestiers de vendre et des obligations pour les acheteurs d'acheter. Ce concept s'est mis en place lentement à ce moment-là » (Sénateur de Moselle, 2017)

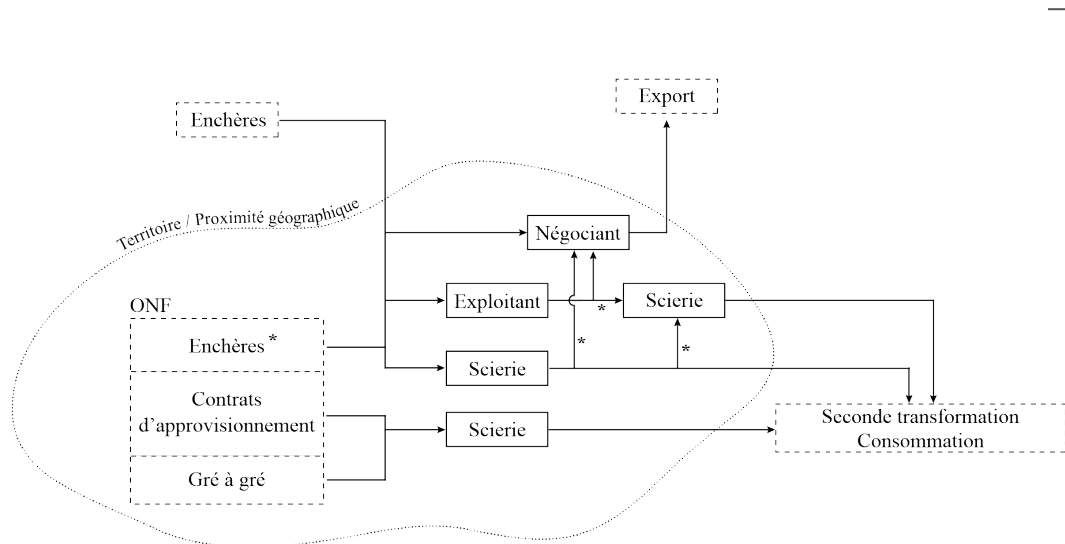


FIGURE 19. Réseau d'acteur mobilisé en fonction des modes de vente de bois en forêt publique. L'astérisque (*) indique les phases clés dans la construction du capital social et les lieux privilégiés d'activation des proximités relationnelles et institutionnelles.

Il faut néanmoins attendre près de 30 ans avant que la volonté de développement de la contractualisation ne soit inscrite à l'agenda politique. Face à l'inefficacité de plus en plus marquée pour l'administration d'un système vieux de sept siècles et à une combinaison de facteurs exogènes et endogènes (tempête de 1999, changement de politique interne, LDTR⁵⁷), le code forestier est modifié en 2005 pour permettre la généralisation des ventes de gré à gré et des contrats d'approvisionnement pluriannuels entre l'ONF et les entreprises.

Ce véritable embranchement institutionnel, impulsé par les pouvoirs publics à la demande, notamment, de grands industriels par le biais de la FNB, revêt aussi une forte dimension politique. L'objectif affiché est alors double : sécuriser les approvisionnements des entreprises nécessitant des volumes conséquents et limiter au maximum l'export des grumes à l'étranger pour favoriser leur transformation sur le territoire national. Les deux systèmes, contrats et adjudication, coexistent actuellement, sans pour l'instant tendre vers un point d'équilibre ou une configuration définissable a priori. Il s'agit au contraire d'un système ouvert dont l'évolution est façonnée localement par ses propres développements passés. Sur un plan quantitatif, le modèle théorique de contrat pluriannuel proposé est supposé être bénéfique aux deux parties et soustraire les acteurs aux aléas de la conjoncture [Barkaoui et Dragicevic, 2016]. Ce résultat mérite néanmoins d'être nuancé au vu de l'encastrement des différents modes de vente dans les territoires et les réseaux d'acteurs (FIGURE 19).

Les objectifs en matière de contractualisation pour les forêts domaniales et communales sont fixés par le contrat d'objectif et de performance (COP) signé entre l'État, l'ONF et la FNCOFOR. Depuis le contrat 2007-2011, ces objectifs sont systématiquement revus à la hausse (TABLEAU 8). Cette part croissante de bois vendus par voie contractuelle engendre des modifications importantes dans les stratégies d'approvisionnement des scieries mais aussi sur l'organisation et la structuration de toute la filière [Marty, 2010],

Note 57 | Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux qui étend les situations éligibles aux ventes de gré à gré et amorce véritablement le tournant vers la contractualisation.

notamment dans les régions du nord-est de la France comme le Grand-Est ou Bourgogne-Franche-Comté où la forêt publique constitue la majorité de la surface forestière. Ainsi, les dynamiques sont bien différentes de celles observées en Nouvelle-Aquitaine par exemple ; système spécifique où la forêt est majoritairement privée et où la filière se structure autour d'essences emblématiques comme le Pin maritime ou le Douglas.

TABLEAU 8. Objectifs de la part des bois domaniaux et communaux vendus par contrats négociés à l'amiable fixés dans les différents contrats Etat-ONF-FNCOFOR.

Source : COP 2007, 2012, 2016. *Hors chêne.

Période	2007-2011		2012-2016		2016-2020	
Domaine	Domanial	Communal	Domanial	Communal	Domanial	Communal
Objectif	35%	25%	40%*	25%	50%	30%

La généralisation progressive de la contractualisation comme mode de vente appelle cependant une adaptation et des recompositions au sein du secteur. En effet, la mise en place des contrats d'approvisionnement réduit la nécessité pour les acteurs de constituer un réseau, utile, par exemple, pour assurer la revente des grumes achetées avec le lot ne correspondant pas à l'activité de l'entreprise (et donc réaliser un tri des qualités a posteriori). Or, la matrice institutionnelle ne peut se comprendre qu'en associant aux institutions formelles précédemment décrites la diversité de ces institutions informelles, fruit de la coordination des acteurs et des proximités relationnelles qu'ils développent. Ces normes sociales construites sur la base de pratiques intégrant des facteurs historiques, culturels et identitaires, sont particulièrement structurantes dans le cas de la filière forêt-bois [Marty, 2015].

Les nouvelles trajectoires institutionnelles viennent ainsi remettre en cause les régulations locales en matière de vente de bois et d'approvisionnement des entreprises dont l'état n'est toujours pas stabilisé. La proximité organisée, qui avec les enchères avaient abouti à la mise en place d'un réseau d'interconnaissance à la fois exclusif et efficace du point de vue des acheteurs, deviennent moins stratégiques. Ces modifications ne sont pas sans conséquences sur l'organisation du secteur. L'encadrement des modes de vente – des enchères mais aussi des contrats d'approvisionnement – a toujours revêtu une dimension d'exclusion sociale et spatiale. Il s'agissait d'abord d'exclure les agents forestiers corrompus (du moins les pratiques frauduleuses), puis les acteurs extérieurs au système ne pouvant s'affranchir du coût d'entrée (fort encastrement des enchères). Avec les contrats, l'objectif réactualisé permet indirectement d'exclure les acteurs « exogènes », c'est-à-dire extérieurs au territoire national ou régional. Cette nouvelle donne remet donc en cause les équilibres institués à l'intérieur même des territoires.

3.3 Recomposition des réseaux et enjeux politiques

Ces ajustements, a priori assez techniques, ont en réalité d'importantes conséquences sur la structuration de la filière et le rapport des acteurs à la ressource. Un regard plus

attentif met également en évidence d'importantes disparités territoriales à la fois dans leur mise en œuvre et dans la manière dont ils sont reçus.

3.3.1 Une mise en œuvre différenciée selon les territoires

Le fait que les contrats d'approvisionnement se développent particulièrement dans ces régions n'est pas neutre, le Grand-Est est généralement décrit par les acteurs comme un « banc d'essai » pour la mise en œuvre de la politique forestière sur les thématiques de l'amont et de la mobilisation de la ressource :

*« Dans le Grand-Est, on représente un tiers de la forêt nationale. Celle-ci étant essentiellement publique, on est les premiers à être sollicités. Quand on veut faire une expérimentation sur la mobilisation des bois ou sur la relation entre transformation et forêt, c'est ici que ça se passe, on n'aura pas le même rendu ailleurs. On regarde si ça marche, et si ça marche dans le Grand-Est, ça marchera ailleurs »
(Responsable d'interprofession Grand Est, 2017)*

À ces déterminants s'ajoutent d'autres facteurs, notamment historiques. Après la restitution de l'Alsace-Moselle à la France en 1919, un certain nombre de dispositions perdurent dans le droit local au niveau forestier, notamment le système de la régie. Ce mode de gestion proche de la contractualisation – à la fois dans sa mise en œuvre et dans les savoir-faire qu'il nécessite chez les forestiers – facilite sa généralisation et sa diffusion aux régions voisines où les acheteurs sont familiers du système. De plus, la ressource résineuse, même si elle n'est pas majoritaire dans la région, reste importante et se prête particulièrement bien à la mise en place des contrats (produits plus standardisés et industries de plus grande taille que sur le secteur feuillu). Comme le souligne un responsable de l'ONF, les Vosges comtoises (Haute-Saône et Territoire de Belfort) sont soumises à l'influence des trajectoires initiées par les acteurs lorrains et alsaciens, les inscrivant plus dans une logique de massif que de délimitations politico-administratives :

*« Il y a quand même une influence des Vosges ça c'est clair. Les contrats qu'on passe côté franc-comtois sont souvent des annexes des contrats d'approvisionnement qui existent dans les Vosges lorraines. Il y a un centre de gravité au nord de tout ça. Après, les scieurs feuillus sont plus indépendants que les scieurs résineux sur ces histoires de frontière [régionale]. Ils tapent un peu où le prix leur permet d'aller »
(Responsable forestier ONF, 2017)*

Il en ressort que l'impact de la contractualisation est fortement dépendant des pratiques et des configurations territoriales. Hormis pour le Hêtre – disponible en quantité, peu coûteux et dont l'indice de prix est tendanciellement plus bas dans le Nord-Est que dans le reste de la France – les scieurs de feuillus restent relativement peu concernés. Cette situation est profitable aux deux parties car elle permet à la fois à l'ONF de mieux valoriser les bois de qualité supérieure et à l'acheteur de mettre à profit son savoir-faire (estimation des lots) et son réseau (revente des bois). Sur le segment résineux en revanche, les implications sont plus fortes, réduisant le nombre d'intermédiaires, notamment les

exploitants, et favorisant les acteurs locaux. Ainsi, au-delà des aspects organisationnels et stratégiques pour les entreprises, l'encadrement des modes de vente des bois s'avère être un puissant modificateur des équilibres politiques régionaux. Les contrats modifient les proximités relationnelles, en rendant certaines, pourtant fortement instituées, caduques et en établissant des barrières spatiales pour l'accès à la ressource.

3.3.2 Dimension conflictuelle et recomposition des réseaux d'acteurs

Revendications des exploitants forestiers

Les contestations apparues suite à ces changements illustrent bien que la reconfiguration de la matrice institutionnelle, par l'apparition ou la disparition de nouveaux embranchements, génère généralement un désordre socio-spatial. Le développement des contrats d'approvisionnement en Lorraine a débouché en 2007 sur de fortes dissensions au sein des syndicats professionnels départementaux, opposant les scieurs soutenus par la FNB et les exploitants se voyant refuser l'accès aux contrats. Ces tensions sont exacerbées par un contexte favorable à l'export de grumes de chêne dont les exploitants sont désignés comme partiellement responsables. Accusant un manque de représentation au niveau national, ces derniers créent localement une structure de représentation avec le syndicat des exploitants forestiers d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine (ACAL). Leur objectif est alors clairement énoncé par ses représentants :

« [Nous menons] *un combat essentiel pour remettre l'exploitant forestier au centre de la filière bois et améliorer l'accès pour tous, et en toute transparence, à la ressource. [Le syndicat] s'oppose à la multiplication des contrats d'approvisionnement opaques et inégaux [et revendique] la nécessité d'un retour aux coupes sur pied afin de maintenir la valeur de notre patrimoine forestier et garantir aux petites scieries, mais aussi aux usines de trituration, un approvisionnement suffisant.* » (Lettre ouverte du responsable du syndicat des exploitants forestiers ACAL, 2017)

L'attribution des contrats est vécue comme peu transparente et menaçant directement les unités de transformation de petite taille ne pouvant contractualiser directement les volumes nécessaires et à qui la coopération avec les exploitants apporte la flexibilité nécessaire. En septembre 2016, le syndicat des exploitants vote son intégration au sein du syndicat de la filière bois⁵⁸ (SFB), récente organisation portant les mêmes revendications au niveau national. Ce collectif se construit en opposition frontale à la FNB sur les contrats d'approvisionnement et entend devenir une voix discordante reconnue auprès des pouvoirs publics.

Le débat que soulève la question de la contractualisation entraîne en réalité rapidement le débat sur la place des exploitants forestiers. Ils sont tantôt pointés du doigt comme un maillon supplémentaire et non nécessaire au sein de la filière (ils constituent un intermédiaire entre l'amont et la première transformation), tantôt décrit comme

Note 58 | Devenu syndicat des exploitants de la filière bois (SEFB) le 1^{er} mai 2019 dans un souci de clarification.

indispensables aux entreprises et à la mobilisation des bois, notamment en forêt privée. Si la généralisation de la contractualisation inquiète les exploitants, c'est qu'elle les prive d'un important marché dans le nord-est et rigidifie les relations commerciales avec les scieries. Or pour bon nombre de petites entreprises, le recours aux exploitants est un gage de flexibilité auquel ne peuvent se substituer les contrats pluriannuels.

« Pour nous c'est une souplesse les exploitants forestiers. T'as 3 ou 4 exploitants, si t'as besoin de bois spécifique rapidement tu les appelles, y'en a toujours un qui arrive à répondre à ta demande, c'est sûr » (Scieur jurassien, 2018)

Mais au-delà d'une plus grande réactivité, les exploitants offrent également davantage de souplesse sur un plan financier, permettant aux scieries de conserver une part de leur approvisionnement au fil de l'eau, en limitant la prise de risque au moment des grandes ventes ou des contrats publics.

« L'ONF ne fournira jamais les petites entreprises avec la même réactivité et la même possibilité, parce que clairement les exploitants sont aussi les banquiers pour les petites scieries. Donc il faut à un moment donné qu'on trouve un terrain d'entente et une organisation qui convienne pour garder une place aux exploitants. Mais ça on n'est pas beaucoup à se battre pour ça, je peux vous le dire » (Directeur de l'interprofession Lorraine, 2017)

Derrière la question des flux de leur régulation, principalement par les opérateurs publics dominant dans le nord-est, se retrouvent donc de véritables enjeux de structuration de la filière, remettant en question le rôle de certains de ses acteurs historiques. Les tensions qui en résultent se manifestent au niveau local (pression des exploitants sur les scieries) mais aussi au niveau national, avec notamment la scission conflictuelle entre la FNB et le syndicat de la filière bois. Reflet d'une problématique locale portée au niveau, ce conflit illustre la diversité que recouvre la filière au niveau territorial et le jeu d'échelles dans lequel elle s'inscrit.

Relai au sein des communes forestières

A l'inverse, pour la FNCOFOR, le développement des contrats est une priorité stratégique, à laquelle elle s'astreint d'ailleurs à travers le contrat État-ONF-FNCOFOR. La fédération et les associations régionales de communes forestières portent un message clair en faveur de la mise en place des contrats d'approvisionnement, mobilisant une rhétorique territoriale à destination des élus et des acteurs du secteur :

« Notre message sur les contrats c'est que c'est une sécurisation pour l'entreprise locale, et le territoire, ça lui permet de vivre. Parce qu'on dit que ça apporte de la valeur ajoutée sur le territoire. Mais après, c'est quoi concrètement ? Donc nous on va aller plus loin en tentant de quantifier tout ce qui est apports directs et indirects pour un territoire. » (Responsable d'union régionale des communes forestière, 2017)

Cependant, sur le terrain, la généralisation n'est toujours plébiscitée par les communes, certaines rejetant son caractère contraignant et pointant le manque à gagner qui en résulte. En effet, si la contractualisation se révèle stabilisante à l'échelle de la filière, elle répond à une rationalité différente au niveau individuel, les scieurs étant obligés d'assurer leur approvisionnement, mais les propriétaires forestiers n'étant jamais obligés de vendre s'ils estiment le cours du bois trop faible. Quelques dissensions sont par exemple relevées entre l'association des communes forestières du Doubs et certaines communes, soulignant le fait que l'engagement dans les contrats, pour les propriétaires, relève d'une démarche de responsabilisation vis-à-vis du collectif.

« La relation entre élu et scieur est plus distendue dans le Jura que dans le Doubs... En réalité, il est difficile de démontrer les avantages incontestables des contrats pour les communes. En fait, une vraie relation de confiance est nécessaire au-delà des arguments techniques habituels » (Chargée de mission PNR Haut-Jura, 2016)

ENCADRÉ 3 - Un embranchement disputé : l'échec des expérimentations franc-comtoises de contractualisation collective

Un rapide regard sur l'expérience franc-comtoise révèle toute la dimension politique et territoriale de la généralisation de la contractualisation au niveau national.

Après la tempête de 1999 un système de solidarité inédit est proposé par la DRAF et les associations de communes forestières. L'objectif est d'assurer la vente du très important volume de bois tombé (chablis) alors stocké sous aspersion à un prix correct et sans saturer le marché. En s'inspirant du modèle des fruitières comtoises, l'idée vient de mutualiser coupes de bois frais et les bois stockés au sein de lots de qualité homogène vendus indissociablement. Par ce mécanisme, les communes ayant eu le moins de dégâts dans leurs forêts soutiennent indirectement celles qui ont été les plus impactées. Ce mode de gestion passe par la mise en commun des bois et des bénéfices et débouche, après adjudication, sur la rédaction de nombreux actes de vente (chaque commune perçoit une part de chaque lot vendu). Bien que complexe et se heurtant à des réticences de la part de l'ONF et de certaines communes, ce système permet de maintenir les prix et de vendre l'ensemble des stocks en deux ans. En raison des difficultés liées à sa gestion, l'initiative prend fin avec la vente du dernier lot comprenant du bois stocké.

Suite à cette initiative, un groupe de travail de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) initie en 2003 une réflexion sur la mise en place de contrats collectifs pluriannuels pour l'approvisionnement des

scieries de résineux, action principalement portée par l'association des communes forestières du Doubs. Après trois ans de négociations avec le comité national des ventes, une expérimentation est autorisée et conduite à partir de 2006. Le modèle qu'elle propose est très différent du système alsacien, aussi utilisé en Lorraine, de contrats bipartites conclus directement de gré à gré entre l'ONF et l'industriel.

L'expérimentation implique les communes volontaires ainsi que l'ONF, avec qui un accord est conclu, et les opérateurs forestiers (ETF). Elle repose sur la mise en place de contrats triennaux au cours desquels les communes s'engagent sur un volume de bois minimum à fournir, en accord avec l'ONF. Les acheteurs sont les scieries de résineux du massif ayant un historique d'achat en forêt publique au cours des dernières années, condition qui limite de fait l'accès aux acteurs extérieurs. Une commission mixte paritaire entre acheteurs et vendeurs se réunit et est en charge de la négociation des contrats, elle veille également à leur mise en œuvre. Les prix sont fixés pour trois ans, basés sur les cours observés sur le massif dans les ventes en concurrence. Comme le réclament les scieurs, les bois sont payés à l'unité de produit – c'est-à-dire cubés après exploitation avec réception contradictoire, sur la base de la grille négociée en amont. Ce système est présenté comme offrant une meilleure équité entre les acheteurs, une transparence totale de la démarche, et une bonne adaptation aux situations locales. Le recours à des techniques spécifiques est justifié par la grande singularité de la région (forêt diversifiée et largement communale) : « les particularités du territoire Doubs-Jura dans le secteur résineux en font un territoire où les caractéristiques originales de l'économie forestière justifient la mise en œuvre d'un système de contractualisation à caractère dérogatoire » (Communes forestières du Doubs, communication personnelle). Le modèle proposé ne se veut donc ni transposable ni comparable.

C'est néanmoins sa non transposabilité qui lui est principalement reprochée, de même que des points de désaccord sur l'interprétation des textes réglementaires. L'ensemble contribue à tendre les relations avec l'ONF et en 2007, les communes forestières du Doubs ne reçoivent pas le soutien de la Fncofor lors d'une séance spéciale du comité national des ventes, lequel se prononce finalement contre le renouvellement de l'expérience, mettant un terme au dispositif.

Déclenchées à la faveur de crises, ces initiatives ont proposé des modèles alternatifs à l'approche dominantes, plus adaptées au territoire. Leur complexité dans le cadre réglementaire actuel et leur trop grande spécificité s'est finalement heurté à une fin de non-recevoir de la part des instances nationales et de l'ONF. Elles montrent néanmoins qu'en période d'instabilité, des innovations organisationnelles peuvent être proposés au niveau territorial, amenant des solutions, parfois ponctuelles mais concertées, pour des problèmes productifs locaux.

Des enjeux très différents en forêt privée

Dans la propriété privée, la situation est quelque peu différente. Au niveau individuel, le problème est le même que celui des communes forestière, à la différence que les propriétaires privés ne sont ni tenus ni encouragés par leurs syndicats à jouer le jeu de la filière. C'est ce que souligne d'ailleurs le témoignage de cet ancien délégué de massif du sud-ouest, mais dont la logique s'applique également aux autres régions (certes moins fortement) : « *on comprend que les scieurs n'investissent pas, pour pouvoir exploiter plus de bois que le volume minimum qui sera de toute façon vendu : ils savent que, s'ils le faisaient, plusieurs d'entre eux seraient dans l'obligation [...] de demander du bois à des propriétaires n'ayant pas besoin de vendre. La seule façon de sortir de cette situation bloquée était de passer des contrats à moyen terme. Mais des contrats à moyen terme entre un acheteur qui a besoin de matière et un vendeur qui n'a pas besoin de vendre ne peuvent pas tenir* » [Prévo, 2009, p. 107].

Parmi les acteurs de la forêt privée, les plus enclins à développer les contrats d'approvisionnement sont les coopératives. La gestion des nombreuses propriétés qu'elles assurent permet d'assurer la mobilisation d'un volume minimum à moyen terme permettant de répondre à la demande des industries à proximité. La situation est en revanche plus problématique pour les experts forestiers ou les gestionnaires indépendants ne mobilisant pas de volumes suffisamment importants qui se retrouvent fragilisés dans ce type de situation.

« Quand vous êtes un autre gestionnaire vous vous dites « Je fais quoi ? D'habitude je les vends sur pied et ça part à l'export. Si je veux fournir l'industrie régionale, je sais pas faire, il faudra les faire abattre et après je suis pieds et poings liés au scieur qui va me les prendre au prix qu'il veut. Et une fois que c'est abattu c'est trop tard. Donc moi du point de vue du client que je veux préserver je sais que le vais les vendre tant sur pied ». Donc il fait quoi ? Il ne fait rien » (Directeur adjoint CRPF Grand Est, 2017)

Cette situation est cependant surtout observée dans le secteur des feuillus, seuls bois concernés par la problématique d'export. Face à ces difficultés, des solutions locales ont été proposées spécifiquement pour les experts par le CRPF en associant les syndicats de scieurs et de propriétaire. L'objectif était de parvenir à un accord sur une grille de prix et sur l'embauche d'un commis partagé pour le cubage des lots. Faute d'implication de la part des grand propriétaires, le projet ne se développe pas, les volumes proposés restent faibles et de moindre qualité, ce qui dissuade les partenaires potentiels. Ici non plus, le collectif ne prime pas sur les intérêts individuels, en dépit des efforts d'animations consacrés.

S'il est encore trop tôt pour objectiver les différents argumentaires, en forêt publique comme privée, il apparaît distinctement que les orientations nationales se traduisent de multiples façons sur le plan territorial. Elles engendrent des tensions, activent des réseaux et opposent parfois les structures de représentation sur fond d'incompatibilité latente entre des logiques sectorielles et territoriales non concertées. Les perturbations, qu'elles soient le fait de politiques publiques ou d'éléments extérieurs, perpétuent les dynamiques sociales

de construction de la filière en redéfinissant les territoires et les proximités entre acteurs, mais ne semblent, pour l'instant, pas prendre le chemin d'une simplification de sa structure organisationnelle.

3.3.3 Adaptation des pratiques dans le secteur de la scierie

Bien que les modifications des modes de vente aient des conséquences sur de nombreux acteurs forestiers, c'est parmi les scieurs qu'ils impliquent les changements de pratiques les plus importants. La première difficulté consiste à réajuster le fonctionnement interne à l'entreprise. Pour les exploitants-scieurs c'est une part de l'activité qui est réduite, c'est aussi un lien qui se distend entre l'entreprise et la forêt. Plusieurs scieurs ont en effet fait remarquer que l'arrivée des contrats les empêchait de visiter les parcelles et d'estimer les bois sur pied, pratique que certains avaient intégré à leur activité et pour laquelle une réelle expertise avait été développée. Ils rendent secondaire la connaissance fine du territoire, des « bons » et des « mauvais » secteurs (peuplements de grande qualité ou au contraire secteurs mitraillés). Les contrats viennent également perturber les coordinations et introduit de nouvelles contraintes où l'organisation interpersonnelle proposait déjà des solutions.

« Les approvisionnements en contrats avec l'ONF au début on était pas chauds. On avait un groupement avec d'autres scieries, [X] et [Y], on participait ensemble aux ventes de l'ONF et des exploitants. On a pris un jeune de Châteaufarine pur s'occuper des ventes, un apprenti en alternance et ça fonctionnait bien » (Scieur jurassien, 2018)

Dans le secteur résineux, la majorité des acteurs sont favorables à l'introduction des contrats. Bien qu'ils suscitent un certain nombre de craintes ou de mécontentement, ils constituent néanmoins un moyen pour les entreprises de sécuriser une part de leur approvisionnement, facilitant grandement la gestion à l'année. Ils permettent de relativiser l'importance des grandes ventes – qui par ailleurs se poursuivent – en rendant ces moments moins stressants.

Un changement au détriment des petites scieries ?

Cependant toutes les scieries n'apparaissent pas égales face à ce nouveau mode de fonctionnement. Si l'intérêt de la contractualisation pour les scieries grandes à moyennes semble évident, à plus forte raison pour celles fournissant des débits standardisés, la situation semble moins tranchée pour les petites unités. Nombreuses sont celles qui soulignent, au moins dans un premier temps, la difficulté de mener une négociation bilatérale avec un acteur aussi dominant que l'ONF, ce qu'elles ressentent comme une limitation forte de leur marge de manœuvre sur les prix ou sur l'obtention même de contrats.

« J'ai pas de contrat non. Parce que c'est toujours pareil, étant un petit scieur j'arrive pas à négocier avec l'ONF. Ils proposent un contrat mais si j'avais signé le contrat qu'ils m'avaient proposé il y a 3 ou 4 ans, j'existerai plus quoi. J'ai un prix moyen d'achat qui est aux alentours de 85 €, eux ils proposaient 90 € le sapin bord de

route et 120 l'épicéa. Si j'avais signé ce contrat et que j'avais qu'eux pour me fournir, bah j'existerai plus quoi. J'arrive pas à négocier avec eux, on est trop petits, ils s'en foutent de nous » (Scieur jurassien, 2018)

Il en résulte un sentiment d'exclusion et de manque de considération, lequel contraste avec la volonté affichée initialement dans le contrat État-ONF-Fncofor de favoriser le développement des contrats pour sécuriser l'approvisionnement des entreprises locales. Pour certains, ce deux poids deux mesures, est révélateur du peu d'attention accordée aux petites scieries, consommatrices de faibles volumes.

« Moi quand je demande un lot de pin à l'ONF, l'ONF me répond « Oh bah on en a pas des beaux ! ». Je dis « Bah t'en as quand même bien à foutre chez [Machin]... ». « Ah bah oui c'est vrai mais il en a besoin de beaucoup lui ». Tu vois les réflexions comme ça, c'est pas acceptable » (Scieur vosgien, 2017)

« Par exemple avec l'Office, sur le contrat qu'ils m'avaient proposé, si je prenais pas la catégorie D, les bois d'emballage, ils me facturaient les autres 2€ de plus du mètre cube. Je leur ai dit « A aucun scieur vous avez proposé ça ». Normalement un contrat tu peux demander une qualité. Je vois pas pourquoi ils me disent ça à moi... J'ai jamais vu ça. C'est comme si je dis à un client « Voilà, je te vends des chevrons de charpente tel prix, mais si tu me prends pas les chevrons de coffrage qui tombent à côté bah c'est plus cher ! » » (Scieur jurassien, 2018)

Un système finalement plus opaque et inéquitable que l'adjudication ?

L'autre limite identifiée par les acteurs de l'aval de la filière concerne le manque de transparence du processus d'attribution et de négociation des contrats, au regard du caractère public des adjudications. Le mécanisme de formation des prix est l'une des craintes exprimées avec le plus d'insistance. En effet, les prix des bois sont jusqu'ici déterminés publiquement en faisant se rencontrer l'offre et la demande de manière directe lors d'événements ponctuels (néanmoins modulés par les ententes entre acheteurs et les prix de retrait décidés par le vendeur). Si le volume échangé sur ce marché venait à trop diminuer, les acteurs craignent ne plus avoir de prix de référence ni de pouvoir estimer de tendance. Ceci est d'autant plus vrai que les meilleurs lots sont généralement réservés pour les ventes aux enchères tandis que les qualités moyennes sont vendues par contrat. En raison de la forte présence de l'ONF dans le paysage, les scieurs redoutent de se retrouver en position de faiblesse, sans base objective de négociation.

« Faut des ventes publiques. C'est beaucoup plus lisible. En vente publique, on voit tout, je sors je sais que les épicéas de 2 m³ à la vente de Levier c'est 60€. Les contrats quand ils viennent, ils disent « Désolé le prix des épicéas c'est 65€. Nous on a signé tous les contrats à 65€ ». Alors je dis oui vous le dites mais vous avez les éléments pour le prouver ? Et ils nous disent « Ah non, secret des affaires ! ». C'est peut-être un peu vrai mais y'a plus aucune transparence au final » (Scieur jurassien, 2018)

Au cours de certaines réunions publiques, l'association départementale des communes forestière du Doubs fait état de craintes similaires et alerte sur le manque de transparence de ce mode de commercialisation. Elle assimile notamment les contrats à des ventes de gré à gré déguisées, ceux-ci étant généralement conclus sur des périodes annuelles ou infra annuelles, ôtant à la démarche à la fois son côté stabilisateur, de même que son côté public, les contrats étant négociés de manière bilatérale.

Enfin, une partie des contrats étant négociée par les responsables commerciaux et d'exploitation sur le terrain, leur déploiement est variable selon les subdivisions territoriales de l'ONF. Si certaines agences le pratiquent largement, d'autres sont plus réticentes ou sélectives. Ce différentiel crée des inégalités spatiales en matière d'accès à la ressource en favorisant, au moins temporairement, certains secteurs au détriment d'autres. Si à terme la pratique devrait se généraliser au sein de l'établissement, certains aspects ne pourront être corrigés, notamment l'introduction d'une dimension relationnelle dans les échanges entre les commerciaux de l'ONF et les scieurs, jusqu'ici moins présente.

Trouver un nouvel équilibre

La plupart des acteurs rencontrés se positionnent actuellement en faveur d'une cohabitation des modèles, conscients des limites de chacun et des opportunités que peut représenter leur combinaison.

« Je pense qu'il faut quand même garder une proportion que nous exploitons nous même car il faut pouvoir être maître d'une partie de nos appros. Pas être complètement dépendant. Couper quand on veut. Y'a des spécificités dans les demandes des clients, il faut y répondre rapidement, il faut avoir une certaine maîtrise en hiver » (Scieur vosgien, 2018)

Dans le Jura, les scieurs demandent depuis des années l'application de la règle des « trois tiers ». Ce modèle propose l'utilisation à parts égales de trois modalités de vente : en bloc et sur pied, à l'unité de produit, en prévente (gré à gré ou contrat). Déjà utilisée dans les années 2000 pour surmonter les difficultés liées à la tempête, ce fonctionnement qui contentait les scieurs par son équilibre avait finalement été abandonné par l'ONF pour des questions d'homogénéité des pratiques commerciales. Ici comme dans le cas de la contractualisation collective, les initiatives territoriales spécifiques imaginées et réclamées par les acteurs locaux se heurtent aux pratiques de l'ONF définies au niveau national. Avec le temps, un effet d'apprentissage et les nouvelles relations qui se construisent permettent tout de même de recréer un équilibre, y-compris au travers de relations plus directes et bilatérales entre ONF et scieurs.

« Les lots sont hétérogènes c'est sûr mais l'ONF prend de plus en plus l'habitude. Ils commencent à connaître nos besoins. Petit à petit les gardes et ainsi de suite s'habituent à notre besoin et savent s'il faut trier ou pas. On voit que ça s'améliore à la réception » (Scieur vosgien, 2018)

Au final, la contractualisation aura localement créé des problèmes assez similaires à ceux qu'elle proposait de résoudre. D'une part, donner le contrôle de la répartition des flux à l'ONF permet, certes, de limiter le phénomène d'export, mais n'offre pas pour autant des garanties d'approvisionnement pour l'ensemble des scieries de proximité. D'autre part, l'introduction de ce système au détriment des enchères, réputées opaques et non contrôlables, semble en définitive entraîner un déplacement du voile vers les mécanismes de formation des prix et les processus de négociation. Les contrats d'approvisionnement ne représentent donc pas une solution à eux seuls pour l'ensemble des acteurs. Ils impliquent cependant une altération des pratiques dans le sens d'une plus grande intégration – pour partie – de l'amont forestier au sein d'une logique de filière. D'autres modèles ont également été proposés comme la mise en place de carnets d'ordres⁵⁹ afin de faciliter la rencontre entre l'offre potentielle et la demande sur le modèle du *Chicago Mercantile Exchange* [Dragicevic, 2015]. Plus récemment, à la faveur de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, l'ONF inaugure un nouveau service de vente de bois en ligne. Expérimenté en mars 2020 en Alsace – région où l'exploitation en régie est depuis longtemps la norme – le dispositif permet aux acheteurs d'accéder à l'ensemble des lots d'une vente et de soumettre leurs offres sur un site internet dédié.

3.4 Configurations locales spécifiques et enjeux de développement

La connaissance et la gestion des flux, par exemple au travers de la régulation des modes de ventes, apparaît comme un élément clé et structurant des réseaux d'acteurs et de la filière. Loin d'être homogènes, les configurations qui en résultent sont au contraire très territorialisées, mêlant évolutions nationales et initiatives locales. Revenons, pour conclure cette partie sur deux cas spécifiques et révélateurs : l'approvisionnement des scieurs comtois en Suisse et un projet industriel avorté dans les Vosges.

3.4.1 La Suisse, atout discret de la scierie comtoise

Contrairement aux Vosges, le massif du Jura a la particularité de constituer une frontière nationale. Si l'interface qu'il forme est bien connue pour les migrations pendulaires des travailleurs frontaliers, elle est aussi, de longue date, une composante importante de la filière bois franc-comtoise. Au-delà des coopérations transfrontalières en matière territoriale et forestière (voir Chapitre 5), cette configuration particulière s'avère être un facteur de souplesse pour l'approvisionnement des scieries. La capacité de production côté français dépassant la possibilité de récolte, les forêts suisses constituent une ressource appréciée.

« T'as des problèmes parce que les résineux aujourd'hui ils sont tendus sur les appros parce qu'il n'y a pas suffisamment de matière première. Concrètement, dans le résineux aujourd'hui, les chiffres qui sortent du PNFB, sur la Franche-Comté,

Note 59 | Un carnet d'ordres compile un ensemble d'ordre d'achat et de vente qu'il trie et permet d'apparier à l'aide d'une optimisation sous contraintes (maximiser le nombre de transactions, dans les limites des conditions fixées par les acheteurs et les vendeurs). Sur les marchés organisés des matières premières cet outil permet d'améliorer le ratio entre les transactions réalisées et réalisables.

on exploite tout... voilà on est au taquet, on exploite ce que la forêt produit et du coup ça compense avec ce qu'on va chercher en Suisse » (Directeur de l'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2017)

Mais plus qu'un réservoir de matière première, l'approvisionnement en suisse représente une garantie pour les scieurs qui entretiennent des relations privilégiées avec les forestiers suisses. Non contractuels, ces engagements réciproques se construisent sur des relations de confiance et sur la durée.

« L'approvisionnement sur Suisse se fait toujours dans une logique de proximité, la frontière étant très proche. Les vendeurs de bois suisses ont une attitude complètement différente de celle des français, ils ont la mémoire des ventes et ils nous remercient régulièrement pour notre coopération. On se fait d'ailleurs souvent inviter à manger par le maire du village par exemple, c'est autre chose. C'est une relation qui s'inscrit dans la durée, il y a une confiance forte et les transactions sont conclues en se tapant dans la main plutôt qu'en rédigeant des documents » (Scieur jurassien, 2018)

Comme le souligne ce scieur, c'est sur le croisement de proximités géographiques (distance à la ressource, déplacements fréquents) et organisées (intérêts partagés, relation de long terme) que se bâtit la coopération. Pour la plupart des entreprises rencontrées, l'approvisionnement en bois suisse représente environ 25% du volume de bois. Les ventes sont généralement conclues sans intermédiaire avec les communes qui délivrent systématiquement le bois bord de route (après exploitation). La coopérative vaudoise « La Forestière » localisée à Lausanne assure quant à elle la commercialisation de la majorité du volume restant.

« Il y a une tradition transfrontalière en termes de vente des bois qui a débouché sur des relations de longue date et de confiance très développées. Les lots bord de route sont très appréciés mais il n'y a pas de contractualisation avec les scieurs, sauf avec la scierie Zahnd. De fait, nous avons une bonne connaissance des acteurs, nous nous entendons très bien et les scieurs français viennent aux ventes en Suisse » (Directeur de la coopérative forestière, canton de Vaud, 2018)

Le Jura suisse constitue un avantage certain et relativement protégé pour les scieries comtoises. Le franc fort ayant entraîné la disparition de la quasi-totalité des entreprises de première transformation côté helvétique, la majorité des bois récoltés sont destinés à l'export, principalement à destination de l'Italie et de la France. Deux éléments permettent d'expliquer l'accès privilégié des scieurs à la ressource suisse. D'une part, nous l'avons vu, les ventes de bois reposent largement sur des transactions en gré à gré entre personnes de confiance, avec lesquelles il existe un historique de coopération. D'autre part, les contraintes réglementaires en matière de transport routier ont également tendance à favoriser les acheteurs à proximité. Le tonnage maximum autorisé en Suisse (40 tonnes) étant moins important qu'en France (48 ou 57 tonnes selon le nombre d'essieux), il n'est pas possible de transporter les grumes sur de longues distances tout en conservant un coût acceptable (il n'est pas optimal de payer pour un camion qui ne soit pas à sa capacité maximale ni d'organiser un transbordement à la frontière ce qui occasionnerait des ruptures de charge).

C'est donc une combinaison de facteurs techniques et relationnels qui permettent de préserver l'accès à cette ressource de qualité. La flexibilité que permet cette source d'approvisionnement complémentaire relativise la réorganisation qu'impose le développement des contrats d'approvisionnement en France. Elle permet notamment aux petites scieries d'assurer leur approvisionnement plus aisément dans la période de transition tout en ne dépendant pas exclusivement des ventes par adjudication.

« Après vu le volume qu'on scie j'ai pas de problème d'approvisionnement. J'ai trois fournisseurs suisses, trois exploitants, je leur dis «l'année prochaine vous me mettez 3000 mètres cube de bois», ils vont me les trouver et la qualité correspond mieux à ce qui est attendu » (Scieur jurassien, 2018)

3.4.2 La ressource dans sa dimension spéculative : le méga-projet Pollmeier

En 2007, un projet de développement industriel orienté sur le bois de hêtre et porté par le groupe industriel allemand Pollmeier agite la filière vosgienne. Ce dernier fait publiquement part de son intérêt pour l'installation potentielle d'une unité de production dans les Vosges. L'entreprise fabrique des produits d'ingénierie, notamment du lamellé-collé (ou lamibois) de hêtre, pour un marché sur lequel elle est le *leader* européen. Sur proposition du département et des élus locaux, le projet se porte sur la commune de Nomexy, non loin d'Épinal. Situé au cœur de la Lorraine, ce site permet notamment un accès direct à une ressource abondante et lui assure une bonne connectivité. Le projet prévoit notamment l'installation d'une nouvelle scierie de hêtre d'une capacité encore inégalée et son annonce provoque une onde de choc parmi les entreprises locales : *« Avec une capacité annuelle de 250 000 tonnes d'ici à 2010, l'industriel allemand deviendra le plus grand scieur français et dépassera le potentiel cumulé de ses concurrents d'Alsace et de Lorraine, qui transforment 230 000 tonnes par an. Le projet réduira de manière significative la dépendance de la filière bois-construction par rapport à l'importation » (Le Moniteur, 19 juin 2008, « La plus grande scierie de France à Épinal »).*

Pour les élus de la région, ce projet représente une opportunité bienvenue. En compléments des deux cent emplois directs annoncés, l'installation de cette unité représente un débouché potentiel pour les nombreux hêtres des forêts communales et une réelle possibilité de valorisation. Bien que la demande et la capacité financière du groupe soit très importante, les élus voient dans les contrats d'approvisionnement, encore balbutiants, la possibilité de garantir la survie des plus petites entreprises.

« Ça a suscité beaucoup de remous. Mais pour autant qui était une source de développement du hêtre par rapport à des produits qu'on n'est toujours pas en mesure de valoriser. Parce que force est de constater que nos élus voient des grumes de hêtre partir en bois énergie ! C'est quand même un désastre, des grumes qui ont suscité un investissement en forêt quoi ! Donc derrière nous on voyait l'opportunité de valoriser ces hêtres » (Directeur des communes forestières de Lorraine, 2017)

Mais le projet inquiète surtout les industriels. À une période où les contrats d’approvisionnement commencent tout juste à se développer dans le secteur résineux, le groupe Pollmeier se voit garantir de la part de l’ONF un volume annuel de plusieurs dizaines de milliers de mètres cube. Rapidement les scieurs de hêtre de la région se mobilisent et alertent les pouvoirs publics sur le risque que représente le projet pour la pérennité de leur activité. Le président du conseil départemental qui essuie de nombreuses critiques réunit alors les scieurs, les élus locaux et les représentants forestiers pour enclencher une concertation.

« Les scieurs de hêtre sont montés au créneau avec force. Le président du conseil départemental avait réuni tout le monde et quand il a commencé à parler de ça c’était un tollé complet quoi c’était... pour les scieurs de hêtre c’était la fin... » (Directeur de l’ENSTIB, 2017)

Si la qualité des produits et de l’innovation proposée font l’unanimité chez les acteurs rencontrés, c’est sur les pratiques commerciales du groupe que portent les inquiétudes. Certains acteurs évoquent notamment un possible double jeu de l’entreprise, dont l’objectif serait de lui offrir une entrée privilégiée – voire un approvisionnement garanti – sur l’immense ressource en hêtre de Lorraine. Or cette arrivée nouvelle dans le jeu des ventes en France est aussi perçue comme un potentiel drain de ressource à destination de l’Allemagne et des autres implantations du groupe.

« Ça allait à presque un million de mètre cubes parce qu’il voulait s’assurer l’approvisionnement sur ses usines allemandes. C’était un grand bandit. Enfin, il fallait faire en sorte qu’il ne vienne pas tuer ce qui nous restait. Parce qu’il le pouvait systématiquement acheter tout le bois, comme Siat, sauf que c’était pas un français, Il suffisait qu’il mette quelques euros au mètre cube et on aurait eu un écrémage de la qualité de hêtre. Là on exportait à jamais les espérances de valorisation en Lorraine » (Sénateur de Moselle, 2017)

Enfin, d’autres acteurs rencontrés mettent également en évidence l’importance de l’effet d’annonce et du sentiment de panique qu’il engendre. L’arrivée d’un *leader* industriel sur le marché envoie en effet un signal fort aux petites entreprises locales qui, découragées par les perspectives sombres d’une concurrence directe et intenable sur l’accès à leur approvisionnement, ne sont plus prêtes à consentir les efforts d’investissement nécessaires au maintien de leur activité. Plus de dix ans après le doute persiste sur les intentions du groupe, renforcé par un dénouement inattendu. À la faveur de la crise financière de 2008 et d’une réorganisation interne à l’entreprise, le projet est finalement abandonné et le groupe Pollmeier décide de concentrer ses investissements en Allemagne.

Ce cas emblématique souligne l’importance symbolique de la ressource dans la capacité des acteurs à se projeter, ainsi que leur activité, à moyen terme. Il ouvre la voie à une réflexion sur la manière dont les acteurs anticipent le développement de leur ressource, en complément de la dynamique de la ressource elle-même. Ainsi, si la construction intentionnelle de la ressource résulte d’une projection d’un objet à travers un système de

production, une menace perçue, même non avérée, peut également être à l'origine d'un découplage entre les deux entités. Cette proposition renforce le caractère construit de la ressource forestière, ajoutant une dimension symbolique à la question, également fortement matérielle, de son renouvellement.

Résumons !

À l'origine, l'introduction des contrats d'approvisionnement est en partie conçue comme un moyen de reterritorialiser un certain nombre de flux : la diminution des ventes par adjudications étant censée réduire l'export de matière première et sécuriser l'approvisionnement des entreprises. Cependant les contrats sont essentiellement développés sur les bois résineux, or ces derniers sont ceux qui s'exportent le moins et sont majoritairement transformés localement. À l'inverse, la situation est plus délicate dans le secteur feuillu où les contrats peinent à s'implanter, notamment en raison d'une qualité plus hétérogène des produits (dont certains sont de très grande valeur). Dans un premier temps, l'effet de la contractualisation sur la réduction de l'export de grumes est donc relativement limité.

Sur la sécurisation de l'approvisionnement en revanche, les contrats sont salués comme étant une pratique efficace, adoptée par une majorité de scieurs. Cependant, leur mise en œuvre essuie plusieurs critiques, principalement sur les inégalités (y-compris spatiales) qu'elle génère et sur la menace qu'elle fait peser sur certains acteurs de la filière (principalement les exploitants). Enfin, la contractualisation redéfinit en partie les relations commerciales entre acteurs en créant un nouveau lien, plus formel cette fois-ci, modifiant les règles qui régissent localement le fonctionnement du secteur.

On voit bien à travers ces exemples que la question des flux de bois, en plus d'être un fort facteur de structuration de la filière au niveau technique et politique, est éminemment territoriale. L'approvisionnement est généralement réalisé dans la proximité géographique des entreprises, sauf pour les très grosses structures. Cela se traduit par une connaissance fine du territoire et de la ressource mais aussi par la constitution de réseaux d'acteurs totalement indépendants du découpage administratif et institutionnel de la filière. Les approvisionnements se raisonnent par massif, faisant fi des frontières régionales et nationales. Dans certains secteurs comme le Haut-Doubs et le Haut-Jura, des configurations particulières se mettent en place et intègrent totalement les interfaces dans le système de production. C'est ce dont témoignent les liens rapprochés qu'entretiennent les scieurs comtois avec les forestiers suisses. Dans d'autres cas, nous l'avons vu, la question de l'accès à la ressource et de sa répartition entre les utilisateurs vient interférer avec les questions de développement territorial, notamment au travers du maintien des activités, de l'implantation de nouvelles entreprises ou de la gestion du patrimoine des collectivités.

4. Le reboisement comme projet fédérateur pour recréer une solidarité de filière

Bien que le bois sorti des forêts, et indispensable la filière, soit une ressource naturelle, son caractère renouvelable n'en est pas moins conditionnel. Le système de production étant relativement spécialisé et rattaché à un objet particulier, toutes les forêts ne constituent pas les mêmes ressources potentielles. Les résineux, sur lesquels repose notamment la majorité de l'outil industriel de nos deux massifs, comptent ainsi parmi les peuplements les plus liés à l'intervention humaine : politiques publiques et gestion sylvicole. Leur renouvellement ne peut donc reposer sur les seules dynamiques naturelles, ce qui en fait un enjeu particulièrement prégnant et transversal. Cette partie revient sur l'importance du reboisement comme instrument d'action publique pour la construction de la filière. Elle interroge ensuite son délitement récent et la diversité des propositions alternatives qui lui font suite – souvent construites sur une base territoriale – ainsi que leurs conséquences sur le secteur et les proximités entre acteurs.

4.1 Le reboisement, une priorité nationale à l'apogée de l'État forestier

Pour comprendre l'importance du reboisement aujourd'hui et le rôle de chacun des acteurs, il est important de se replacer dans un contexte où cette question est longtemps restée de la compétence exclusive de l'État. Après avoir constitué pendant près de 250 ans la véritable raison d'être de la politique forestière, principalement sous le Second Empire et la III^e République où la France s'enrésine massivement [Riou-Nivert, 2001], les évolutions récentes replacent le reboisement au cœur des enjeux de la filière.

4.1.2 *Grandeur et décadence du fonds forestier national*

Les deux conflits mondiaux portent un coup aux forêts françaises. Le bois est massivement utilisé pour répondre aux besoins des armées et certaines forêts sont également directement endommagées par les combats. À cela il faut ajouter deux étés secs, presque consécutifs, qui contribuent à menacer les peuplements déjà affaiblis. C'est à ce moment et face à cette situation qu'est créé le fonds forestier national (FFN). Le constat est alors dressé que, sur le long terme, les ressources réduites ne permettront pas de répondre aux besoins croissants de l'époque et que le pays risque de s'en trouver « gravement handicapé dans les années ultérieures » [Velay, 1972]. Déjà à l'époque, l'objectif affiché est tout autant de reconstituer une ressource pérenne que de réduire le déficit commercial extérieur de la France. Il est intéressant de noter que l'objectif poursuivi répond alors à « des considérations d'ordre économique et social » [de Vaissière, 1952], position qu'il serait aujourd'hui difficile de tenir sans y ajouter une composante environnementale. Ceci illustre bien les priorités de l'époque et permet de souligner le contexte favorable dans lequel le fonds a été mis en place.

Le fonds consiste en un compte spécial du Trésor, alimenté par une taxe parafiscale s'appliquant aux produits d'exploitation forestière et de scierie. Dans un premier temps, ces fonds sont destinés aux communes et aux propriétaires forestiers privés. Pensé comme tel, ce fonds d'investissement permettait à la fois d'instaurer une solidarité entre les acteurs de

la filière et de ne pas soumettre les financements aux aléas du budget de l'État [Dodane, 2010]. Ce passage d'une logique autoritaire à une stratégie de coopération est une première dans l'histoire forestière française. Loin de marquer un retrait de l'État sur ces questions, le FFN est un outil permettant la mise en œuvre des orientations générales de politique forestière. La gestion du fonds reste très centralisée et est mise en œuvre à distance selon « *un programme mûrement établi et appliqué méthodiquement* » [de Vaissière, 1952].

Si la motivation initiale est restée inchangée tout au long de la vie du fonds, quelques évolutions et adaptations, importantes sur le plan politique, ont néanmoins été apportées. C'est par exemple le cas avec le décret du 30 décembre 1966 instaurant la possibilité d'accorder des prêts pour financer les opérations de modernisation des entreprises de l'amont mais aussi de l'aval de la filière, principalement les scieries [Pot, 1987]. En 1969 un nouveau décret met en place les primes à l'investissement forestier, aides permettant de financer jusqu'à 40% de l'investissement privé en reboisement. S'il est pensé au départ comme une subvention aux reboisements, le FFN devient progressivement un outil économique de soutien à l'ensemble des acteurs du monde forestier.

Une ressource construite sous l'effet des politiques publiques

Le FFN a permis le reboisement de plus de 2 millions d'hectares, très largement en résineux. Jusqu'en 1974 ils furent d'ailleurs les seuls peuplements à être financés, à l'exception du peuplier et du noyer. La surface allouée à ces peuplements s'est alors vue augmentée de 50%. Cette période est marquée par la prédominance d'essences bien particulières : l'épicéa commun et le douglas. D'importantes surfaces furent boisées en Franche-Comté, notamment sur d'anciennes terres agricoles, processus encouragé par l'exode rural.

Le fond a contribué à la mise en place d'un contexte très favorable aux investissements en forêt et à la recherche dans ce domaine. D'importants progrès ont été réalisés à cette époque sur la conduite des peuplements et les techniques performantes d'entretien et de régénération par plantation. À un niveau plus large, le fonds a permis la mise en place de peuplements productifs dans certaines zones alors sujettes à la déprise agricole et a ainsi contribué à redonner un certain dynamisme aux régions de moyenne montagne fortement touchées par l'exode rural (principalement dans le massif central). Dans le Jura le FFN transforme le rapport des propriétaires à la terre. D'une solution d'occupation des terres délaissées, la plantation d'épicéa devient une véritable modalité de gestion des terrains très rémunératrice [Moreau et Schaeffer, 1990]. Dans les Vosges, il est également une solution pour attribuer un nouvel usage à certaines parcelles agricole de montagne alors délaissées : les « hagsis ».

Dans son ensemble, le FFN contribue à créer une véritable ressource dans certaines régions comme le Massif Central, mais il est aussi à l'origine d'un nouveau type de forêt privée, souvent de petite taille et plantée de résineux. La FIGURE 20 montre l'évolution de la récolte de sapin, épicéa, douglas et mélèze en France depuis la fin de la seconde guerre mondiale (ce qui correspond aux principales essences résineuses utilisées en production à l'exclusion du cas particulier du pin maritime).

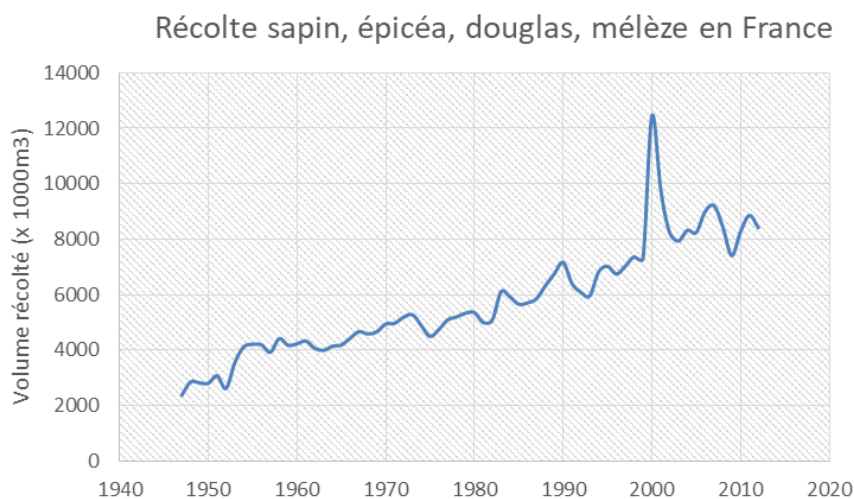


FIGURE 20. Volume de sapin, épicéa, douglas et mélèze récolté en France au cours des 50 dernières années.

Source :
EAB, 1946-2013.

La tendance est nette et montre une forte augmentation de la récolte – liée à une augmentation de la production et de la demande – largement imputable aux résultats du fonds forestier national. Le pic observé en 2000 correspond aux dégâts causés par les tempêtes Lothar et Martin de décembre 1999. Au cours de son existence, le FFN a donc créé une forte dynamique dans le secteur du résineux. Le modèle sur lequel il repose engendre également de forts effets d'interdépendance entre l'amont et l'aval, de manière plus formalisée qu'auparavant. En finançant partiellement les reboisements à l'aide d'une taxe prélevée sur les produits transformés, le FFN créé de fait un système circulaire de type filière, chaque étape étant à la fois dépendante des précédentes et indispensable aux suivantes. De par sa gouvernance et le type de reboisement qu'il permet, le FFN contribue grandement à modeler le paysage forestier français et plus encore les industries du bois. Il est à l'origine d'une nouvelle ressource, standardisée, disponible en quantité et dont l'État assure la pérennité – du moins dans un premier temps.

La fin du FFN, aubaine, menace ou tout à la fois ?

A partir des années 1980, l'effort de reboisement s'est progressivement réduit mais restait très significatif en 1990 avec encore près de 100 millions de plants vendus en France, hors pin maritime. Le FFN, devenu archaïque avec l'arrivée de la loi organique sur les lois de finances (LOLF), sera finalement supprimé en 2000, entraînant la disparition de la plupart des aides à l'investissement en forêt privée, publique et dans l'industrie. C'est un tournant majeur dans l'histoire forestière française et les conséquences en sont observables aujourd'hui [Buttoud, 2002]. Cela peut sembler paradoxal mais la nouvelle de la suppression du FFN est d'abord reçue avec beaucoup d'enthousiasme par les transformateurs qui se voient exemptés d'une taxe importante.

« La profession a juste dit «Bah voilà, ça de moins à payer ». C'est tout ce qu'on a vu. Il y avait deux taxes qui prélevaient presque 25% ! Y'avait une taxe et on payait en plus le FFN. Les clients faisaient la gueule. J'ai le souvenir que quand je suis allé au début dans les réunions du syndicat ça paraissait presque une victoire : « On a réussi à supprimer ça ! » (Scieur vosgien, 2018)

La suppression du fonds forestier national a marqué un coup d'arrêt à la dynamique positive de plantation et d'extension de la surface forestière productive en France. Mais plus encore, les prêts et subventions du FFN, censés initier et soutenir les projets forestiers, se sont souvent avérés être la condition même de leur réalisation, notamment en petite forêt privée. La suppression du fonds, longtemps réclamée par la FNB, s'avère non seulement peu utile pour augmenter les marges des entreprises de première transformation, mais constitue rapidement une menace pour la pérennité du patrimoine productif tel qu'il existait et la disponibilité de la ressource à moyen terme.

« Parce que le FFN il finançait les travaux, la desserte, l'investissement en scierie... T'avais des contrats financés par les fonds FFN. Puis les scieurs ils ont fait les cons dans cette affaire-là. Plus personne le dit maintenant mais c'est eux qui collectaient les fonds pour le FFN. A un moment donné en supprimant le FFN ils ont cru qu'ils allaient vendre plus cher le bois puis bon... sauf que c'était un mauvais calcul » (Directeur de l'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2017)

Si ces développements peuvent paraître anciens, ils sont déterminants pour comprendre à la fois les spécificités régionales très ancrées aujourd'hui et les mécanismes de financement de l'amont forestier, entre l'État et les propriétaires, collectivités comme privés. De plus, ces événements ont fortement marqué l'histoire forestière et les esprits comme le résume, entre autre, un acteur de la forêt privée :

« Il faut un Etat extrêmement fort pour dépenser des sous et dire que le retour sera dans 50 ans. Donc finalement, depuis que le monde est monde, il n'y a eu que trois Etats forts qui ont fait une politique forestière : Colbert, Napoléon III et De Gaulle. Et le reste ça vaut pas tripette, on change toutes les 5 minutes » (Acteur de la forêt privée, 2017)

Cette position relativement rependue témoigne bien sûr de l'importance historique des grands reboisements mais aussi et peut-être surtout des attentes actuelles vis-à-vis des pouvoirs publics. Devant ce ralentissement généralisé du renouvellement forestier, les professionnels de la filière forêt-bois se mobilisent afin d'alerter sur les dangers de l'arrêt de la plantation. On assiste aussi depuis quelques années à une reconsidération progressive de ces enjeux dans l'élaboration des politiques publiques.

4.2 Anticiper un problème productif : la ressource menacée

Assez rapidement, la disparition du dispositif unique d'aide au reboisement, et donc au renouvellement de la ressource, fait souffler un vent d'inquiétude chez les industriels. Après plusieurs années sans soutien, le taux de plantation chute faisant craindre une pénurie à moyen terme.

4.2.1 Dynamique négative de la ressource et anticipation de la pénurie

L'outil industriel de transformation qui se développe dans le sillage du FFN se spécialise sur la transformation des résineux et permet des gains de productivité

considérables [Chalayer, 2014]. Les deux massifs des Vosges et du Jura se retrouvent alors avec des capacités de transformation proches, voire qui excèdent par moment la possibilité forestière, c'est-à-dire le volume de bois mobilisable par les acteurs de l'amont sur une période donnée. Si dans certains cas des arrangements permettent de contourner les problèmes comme nous l'avons vu dans le cas de l'interface franco-suisse, cette contrainte structurelle inquiète de plus en plus les industriels.

« Bah d'ici une paire d'année y'aura plus de bois, faut pas se leurrer. Vu ce que tout le monde scie, on arrivera jamais à faire le tour de l'horloge. Quand vous en voyez qui scient des 4000 mètres-jour, des 1000 mètres... C'est faramineux. Par jour ça fait 10 hectares qu'ils dégomment. La France n'aura jamais la capacité... Un bois il faut 30, 40 ans pour pousser. Et c'est trop tard, c'est avant qu'il fallait planter. Le jour où ça va commencer à manquer... On arrêtera puis c'est tout » (Scieur vosgien, 2018)

Mais face à ce constat, c'est bien le manque de renouvellement qui est pointé du doigt. De leur expérience, de nombreux acteurs témoignent du déficit de plantation, principalement en forêt privée depuis l'arrêt des aides du FFN. Scieurs, coopératives et agents des CRPF semblent s'accorder sur ce diagnostic et dressent un constat d'impuissance face à la convergence de nombreuses difficultés, la première desquelles semble être le coût – financier mais pas seulement – des travaux de plantation.

« Le problème du bassin résineux est moins un problème de mobilisation et de récolte, qui se ferait sans nous, que de reconstitution. Prend l'oseille et tire-toi. Je coupe, j'empêche 10 0000 € par hectare, oh et puis planter ça sert à rien, mon grand-père s'est exténué à faire ça... Et si le mec est au courant des prix il laisse tomber. Donc le problème numéro un dans le résineux c'est un problème de maintien du capital productif » (Directeur adjoint CRPF Grand Est, 2017)

« On a commencé à voir que des gens qui avaient reboisé sur de petites parcelles avec les moyens du bord il y a 60 ans ont récolté sur leur petite parcelle au vaille que vaille une petite récolte et que cette petite récolte couvre à peine les frais de renouvellement, ce qui fait que les gens, comme c'est pas organisé ils coupent, ils touchent une petite somme, ils sont contents et puis c'est pas reboisé derrière donc on retourne à l'état antérieur » (Sénateur de Moselle, 2017)

Néanmoins, la décision de planter, en forêt privée comme en forêt publique, est un phénomène multifactoriel qui dépasse la question strictement financière. Sans en livrer ici toutes les clés de compréhension, cette pratique s'inscrit en effet dans un ensemble de contraintes sociales, écologiques et politiques. Dans certaines régions, la pression cynégétique est par exemple telle qu'il n'est aujourd'hui plus possible d'assurer le renouvellement des forêts sans d'importants et coûteux moyens de protection. L'impact des ongulés sur les milieux forestiers et la filière forêt-bois a déjà fait l'objet de plusieurs études pointant est effets délétère du déséquilibre [FiBois Alsace, 2014 ; Perea et Cardoux, 2019]. À ceci s'ajoutent les problèmes anciens de morcellement de la propriété

forestière, de la transmission ou de la pérennité des groupements de gestion, mais aussi les nombreuses incertitudes concernant les changements climatiques pour des essences souvent plantées hors de leur aire de répartition naturelle ou encore des facteurs sociaux et environnementaux comme la remise en cause croissante de la plantation comme modèle sylvicole. Dans ce contexte, la ressource relativement spécifique constituée par les bois de résineux de diamètre moyen dont l'exploitation est majoritairement mécanisable semble donc sur une dynamique négative, entraînée par un système de production surdéveloppé et dont le renouvellement, qui ne peut se faire naturellement, se heurte à un complexe mécanisme technique et socio-économique aujourd'hui grippé.

Si un net climat de résignation est perceptible face à ces enjeux perçus par beaucoup comme largement extraterritoriaux, certains acteurs se mobilisent également pour alerter sur les conséquences d'une pénurie de ressource qui marquerait l'arrêt du système et proposer des alternatives.

Une large mobilisation des organismes professionnels

Depuis quelques années les professionnels de la filière, gestionnaires, transformateurs, entrepreneurs de travaux forestiers ou pépiniéristes, dénoncent un certain immobilisme sur ces questions. Par le biais de communiqués communs, ils annoncent notamment que « *si la France souhaite une filière bois compétitive, modernisée et responsable [...] elle doit s'engager en faveur d'une forêt de production et développer la plantation de résineux* » [SNPF et al., 2010]. La prise en compte de plus en plus marquée des enjeux environnementaux et sociaux est vue comme un frein empêchant l'industrie du bois de se développer à la hauteur de ce que la ressource pourrait permettre et donc de rester en marge face aux autres concurrents, notamment européens. L'accent est notamment mis sur la nécessité de redonner sa place au résineux face à une « *inadaptation structurelle de la ressource majoritairement feuillue par rapport à la demande actuelle du marché* » [UCFF et al., 2011]. Ici aussi, la menace de la pénurie – à l'échelle de la décennie – est régulièrement annoncée, censée compromettre la pérennité des industries du bois.

Selon le syndicat national des pépiniéristes forestiers (SNPF), en 2009, le nombre de plants vendus n'était pas suffisant pour assurer le reboisement des surfaces exploitées par coupe-rase. Le syndicat estime que pour assurer la pérennité des forêts et garantir un dynamisme dans la filière bois, environ 110 millions de plants doivent être mis en terre annuellement. A titre de comparaison, en 2018, moins de 70 millions de plants forestiers ont été vendus en France (68 288 122 exactement, dont 40 127 940 pins maritimes [FBF, 2018]). Au cours des 15 dernières années, l'activité de plantation forestière aurait diminué de 70 % et les surfaces actuellement plantées ne suffiraient pas à reconstituer les seules parcelles exploitées en coupe rase [FCBA, 2013]. Le marché est très largement dominé par le pin maritime, notamment tiré par les reboisements post-tempête des Landes de Gascogne. Si le pin maritime reste encore largement utilisé en reboisement en France, ce n'est en revanche pas le cas pour toutes les essences utilisées jusque dans les années 1990. La production et la vente de plants d'épicéa commun et de sapin pectiné est aujourd'hui

très marginale en comparaison du volume total. Ces deux essences sont d'ailleurs largement surpassées en nombre par les plants de douglas (*Pseudotsuga menziesii*) essence phare sur certain massifs (Morvan, Auvergne, Limousin), largement appropriée par les gestionnaires et les propriétaires.

Le poids économique du secteur de la production de graines et de plants forestiers est faible, il représente actuellement moins de 0,1 % des emplois du secteur forêt-bois et compte pour environ 0,5 % de son chiffre d'affaire [Girard, 2016]. Ceci explique en partie le manque d'intérêt porté au secteur par les politiques publiques bien qu'il soit un maillon essentiel de la production forestière. Les professionnels anticipent de réelles difficultés dans les décennies à venir si d'importantes mesures ne sont pas rapidement prises. Ils en appellent donc directement aux pouvoirs publics afin de relancer une dynamique globale de plantation résineuse.

Relais politiques et premières réactions

À l'échelle nationale, le renouvellement de la forêt est une question qui semble aujourd'hui bien identifiée. Les travaux forestiers sont décrits comme une nécessité non contestable afin de répondre aux besoins actuels et futurs. Les discontinuités de gestion en travaux, coupes ou régénération auront de manière certaine des conséquences sur l'avenir de la ressource. C'est dans ce contexte que la relance de tous les travaux forestiers, et notamment des plantations, est vue comme une priorité [Caullet, 2013].

En décembre 2014, le contrat de filière du comité stratégique de la filière bois (CSF) est signé par quatre ministères ainsi que par l'association des régions de France et France Bois Industrie. C'est une avancée sans précédent qui lie formellement les enjeux économiques, environnementaux et sociaux aux questions forestières et de l'industrie du bois. Le contrat de filière évoque alors, sans trop insister toutefois, les tensions anticipées sur la ressource et les approvisionnements : « *un trou de production [...] s'annonce faute de reboisement suffisant depuis 20 ans* ». Un des axes stratégiques de développement, l'axe b6, affirme la nécessité d'assurer le renouvellement des peuplements de manière à pouvoir répondre aux besoins en bois de la filière tant en quantité qu'en qualité. Il est préconisé de « *mettre en place un cadre et des instruments incitant à l'investissement en forêt pour la mobilisation des bois et le reboisement* ». On notera toutefois que si le besoin d'assurer le renouvellement des forêts est clairement affiché, les méthodes pour y parvenir ne sont pas explicitées.

Plus récemment, en mars 2016, le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a rendu public le nouveau programme national pour la forêt et le bois (PNFB), véritable pilier de la politique forestière pour les dix années suivantes. À plusieurs reprises le document insiste sur la nécessité de mettre en place des actions fortes en faveur du renouvellement de la ressource. L'objectif général est donné comme suit : « *Investir en forêt pour faire baisser les coûts d'exploitation, mettre en gestion des parcelles peu ou non gérées et reconstituer les peuplements* » [PNFB, 2016]. Deux axes principaux se détachent donc ;

d'une part, mobiliser les propriétaires ne gérant que peu ou pas leur forêt et, d'autre part, soutenir la reconstitution des peuplements (objectif pour lequel la plantation est un outil performant).

Parmi les directions données, les plantations sont explicitement évoquées à deux reprises : « *Maintenir la capacité productive de la forêt : [...] intégrer le renouvellement des peuplements par régénération naturelle ou plantation [...] ; et en cas de reboisement, la mise en place de plants de qualité et de techniques de plantation efficaces et l'entretien des jeunes peuplements* » (p. 12) et « *Reprise des investissements en plantation d'essences valorisées par les marchés (notamment de résineux et de peupliers), comme un élément structurant de la stratégie de la filière* » (p. 16). On remarque tout d'abord que la préférence n'est donnée à aucun mode de régénération mais que des recommandations sont données dans le cas de la plantation (adaptation à la station). De plus, si l'accent est mis sur les résineux, il n'est toutefois pas précisé quelle doit être la part du pin maritime vis-à-vis des autres essences.

Ces propositions sont néanmoins jugées insuffisantes par la majorité des acteurs du secteur et certains tentent de remettre la question au cœur du débat public. C'est par exemple le cas de Philippe Leroy (de nouveau), devenu sénateur, qui lance en octobre 2016 à Mende, un appel pour un grand et « urgent » plan visant à faire du reboisement une cause nationale⁶⁰.

4.2.2 Pallier le manque : mise en place de solutions locales

Face à une attention politique et financière jugée insuffisante, un certain nombre d'alternatives sont mises en place pour tenter de renouveler l'aide aux propriétaires forestiers. De nouveaux modes de financement se développent localement, relayés par les régions ou sur des secteurs plus restreints. Deux types d'initiatives décentralisées coexistent actuellement : les aides publiques gérées localement et les fonds de reboisement.

Au niveau national, certains leviers de financement tentent d'apporter une réponse partielle aux demandes exprimées. Ces derniers sont principalement alimentés par le ministère en charge de l'agriculture et certains volets de la politique agricole commune européenne comme le FEADER⁶¹. Le fonds stratégique forêt-bois créé en 2013 est également mis à contribution au travers d'une action d'aide à l'amélioration des peuplements à faible valeur économique. En région Grand Est ceci se traduit par exemple au sein d'un appel à projet lancé par la DRAAF en 2018 et renouvelé en 2019 permettant un cofinancement à hauteur de 40% des travaux d'amélioration (dont la plantation). Les fonds sont issus à la fois des budgets FEADER, du fonds stratégique, et du budget régional pour la partie

Note 60 | Intervention du 27 octobre 2016 au colloque national « Renouveler la forêt pour une économie du futur » en présence du ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll et dont la presse spécialisée s'est largement fait l'écho.

Note 61 | Le fonds européen agricole pour le développement rural est l'un des principaux instruments du second pilier de la PAC. Mis en place en 2007, il affiche certaines priorités forestières parmi lesquelles « l'amélioration de la compétitivité de la filière forêt-bois » et la « reconstruction du potentiel forestier » [MAAF, 2011].

alsacienne. Malgré les efforts de cohérence et d'organisation, ces aides restent très ciblées et de volume modéré.

Elles sont complétées depuis 2015 par l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'ADEME « insuffler une nouvelle dynamique dans l'approvisionnement des chaufferies du fonds chaleur » ou « Dynamic Bois ». A travers des appels initiés au niveau régional, l'ADEME propose aux acteurs publics et privés de financer des projets territoriaux ayant pour objectif de stimuler la mobilisation de bois, notamment à usage énergétique. Tous les projets se déclinent en trois volets : animation (territoriale de la filière), investissement (dans les entreprises et en forêt) et amélioration (des peuplements identifiés comme peu productifs). Bien qu'ils proposent des solutions adaptées localement et génèrent de nouvelles dynamiques⁶², ces projets ne répondent pas précisément à la question du renouvellement forestier à large échelle, notamment dans les cas des peuplements productifs arrivés à « maturité ».

Les fonds de plantation : des objets territoriaux innovants

Les fonds de plantation relèvent généralement d'initiatives privées. Ils ont pour objectif de compléter ou de dépasser les mécanismes publics d'aide et d'incitation à la plantation. La plupart de ces démarches émergent d'un constat d'insuffisance de la disponibilité en bois à l'avenir. Généralement les industriels sont les premiers à faire part de leurs inquiétudes et à impulser une dynamique, souvent portée par un groupe très restreint d'acteurs. Les fonds sont mis en place localement et leur portée géographique est limitée (de quelques communautés de communes à l'échelle du massif). De fait, ils sont souvent adaptés aux problématiques locales (comme les hâgis dans les Vosges ou l'épicéa de Sitka en Bretagne). Toutefois les initiatives régionales et même nationales se sont développées ces dernières années.

Les acteurs forestiers jouent souvent un rôle clé dans le portage et l'animation des projets. Leur appui est bien sûr avant tout technique et vise à informer et à guider les propriétaires publics ou privés vers les choix sylvicoles adaptés et la constitution du dossier de demande d'aide. Dans de nombreux cas les interprofessions forêt-bois sont aussi impliquées et peuvent être amenées à jouer un rôle majeur. Dans certains cas, ces structures sont porteuses du projet, jouant pleinement leur rôle d'association professionnelle mais aussi de relai de l'action publique auprès des privés.

Dans une étude consacrée aux initiatives de fonds de plantation, le FCBA [2013] pose toutefois la question de l'efficacité de ces actions. Si leur efficacité est avérée (des plantations sont réalisées là où rien n'aurait pu être fait sans les aides), il n'en reste pas moins que les besoins globaux sont très loin d'être couverts. Ainsi, seuls 10 % des besoins effectifs en reboisement des régions concernées seraient assouvis, les modalités financières et les aides accordées ne suffisant pas à déclencher massivement l'acte de plantation.

Note 62 | Une évaluation du dispositif Dynamic Bois, commanditée par l'Ademe est réalisée par l'INRAE et AgroParisTech, est actuellement en cours. Les résultats sont attendus en 2021.

Aujourd'hui une vingtaine de fonds de plantation sont répertoriés (FIGURE 21), présentant chacun ses spécificités et son fonctionnement propre. Leur nombre est en augmentation constante depuis 1995 et l'on en recense aujourd'hui près d'une vingtaine. Public, privés ou hybrides, ils constituent une forme innovation dans le financement de filière forêt-bois, créant un lien nouveau entre producteurs de la ressource et utilisateurs. La poursuite d'un objectif commun par les différents maillons de la chaîne de production s'inscrit dans une véritable démarche d'intégration amont-aval mais manifeste également une volonté d'autonomisation des acteurs locaux sur la question du renouvellement de leur ressource. Gérés de manière totalement indépendante, certains fonds assurent même un soutien plus large, incluant les transformateurs, similaire dans ses objectifs au FFN, bien que de moindre portée. Les décisions s'effectuent généralement localement et contribuent à l'appropriation par les acteurs territoriaux de prérogatives autrefois assurées par l'État.

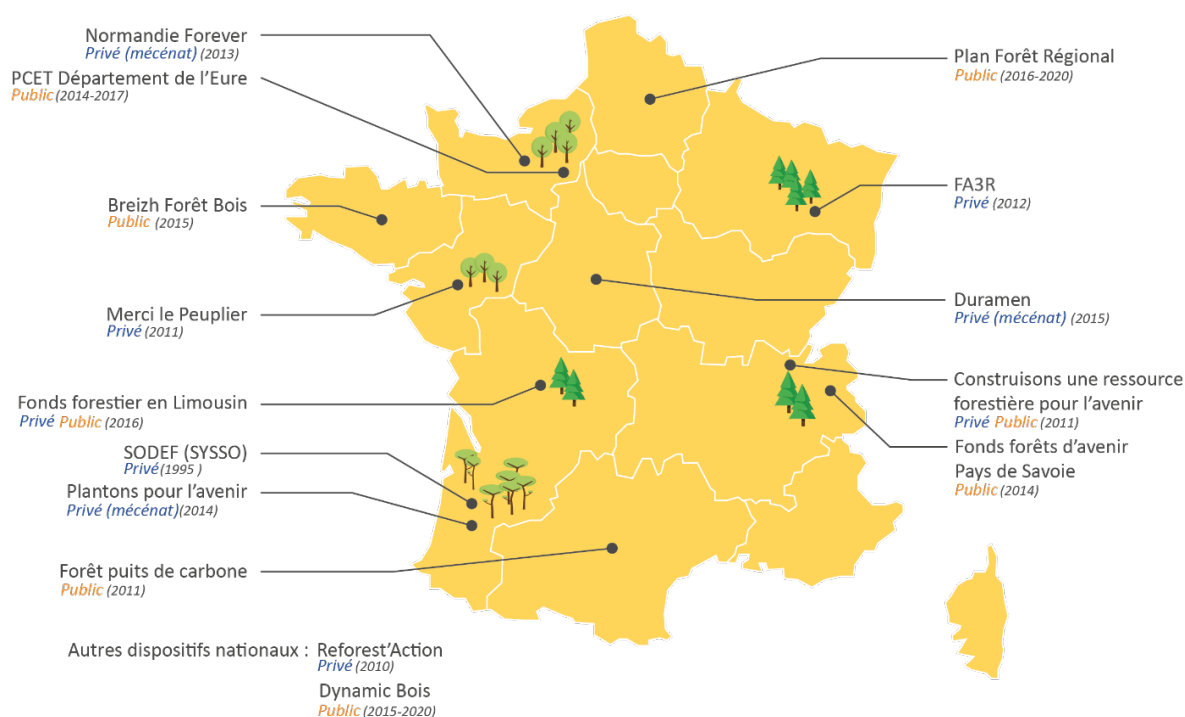


FIGURE 21. Carte des principaux dispositifs de financement d'aide au reboisement

Enfin, notons le développement d'entreprises spécialisées dans la plantation d'arbres comme Reforest'Action ou EcoTree qui proposent des projets forestiers aux personnes physiques et morales soucieuse de leur responsabilité sociale et environnementale (RSE). En finançant des projets de plantation en France et à l'étranger, ces acteurs proposent une forme de compensation de l'impact environnemental des contributeurs par le stockage de carbone mais également à travers les retombées des projets en matière de développement local, d'emploi ou de biodiversité. Bien que l'alternative qu'ils proposent tranche avec les approches classiques et interrogent les pratiques conventionnelles des acteurs secteur, ces exemples, largement aterritoriaux, ne sont pas développés ici.

4.3 Le développement de fonds de reboisement locaux

Les fonds de reboisement tels qu'ils se développent depuis les années 2010 constituent des objets relativement inédits. Ils témoignent de la réappropriation de ces enjeux par les acteurs territoriaux et posent les bases de nouveaux modèles de financement, reposant sur l'identification d'un problème spécifique et le développement d'une gouvernance *ad hoc*, souvent innovante.

4.3.1 Le fonds de reconstitution de la ressource résineuse (FA3R)

L'un des premiers à voir le jour est le fonds de reconstitution de la ressource résineuse ou FA3R, en Alsace et en Lorraine. Sa mise en place découle de l'identification d'un problème lié à des espaces très spécifiques : les hagis vosgiens.

Les hagis : petits par la taille, grands dans les esprits

Sur le massif vosgien, les hagis sont d'anciens espaces agricoles, principalement situés sur les « basses » ou les « envers », c'est-à-dire les fonds de vallée et les versants ombrageux. Sous l'effet combiné de la déprise agricole et des incitations du FFN, de petites mais nombreuses propriétés sont boisées de résineux, généralement de l'épicéa sur 20 ou 30 ares, créant une multitude de « timbre-poste » dans le paysage [Husson, 1968]. Leur développement suscite rapidement des inquiétudes sur la conversion du parcellaire agricole en forêt, entraînant des complications foncières mais aussi techniques, de gestion et d'exploitation de ces espaces [Consigny, 1964]. Ils constituent aujourd'hui une ressource potentielle non négligeable en volume, plus importante que dans les forêts sous plan simple de gestion, mais aussi plus difficile à quantifier et à valoriser [CRPF Lorraine-Alsace, 2010].

Spécifiques par les caractéristiques de la ressource, les hagis le sont aussi sur un plan organisationnel. Petites surfaces dont les propriétaires sont difficilement identifiables, leur exploitation requiert un important travail de prospection, de relationnel avec les propriétaires, s'inscrivant nécessairement dans une forme d'ancrage territorial des entreprises. En d'autres termes, l'accès à la ressource est restreint, limité aux acteurs ayant développé des connaissances et des stratégies dédiées.

Constatant qu'un certain nombre de parcelles ne sont pas reboisées après travaux, le CRPF Lorraine-Alsace initie une réflexion sur le sujet mais se heurte rapidement à l'indisponibilité des données pour évaluer le phénomène. Afin d'établir un état des lieux, une étude est commandée à un laboratoire de l'université de Strasbourg spécialisée dans l'imagerie satellite. Cette dernière met en évidence la dynamique forestière particulière de ces espaces. Le taux de coupe rase y est plus important que dans les propriétés possédant un plan de gestion (en moyenne 7,5 % contre 2,5 %) et, entre 2003 et 2009, le rapport conclu à une moyenne de 550 hectares exploités chaque année. Si ce chiffre reste relativement faible au vu de l'âge moyen des boisements et de leur surface cumulée, le principal problème

identifié provient surtout d'un manque de reconstitution, les parcelles étant souvent laissées à l'état de friche après exploitation.

Proposer une solution territorialisée avec le FA3R

Toujours à l'initiative du CRPF, une réflexion est enclenchée avec les interprofessions afin de proposer une action permettant de remédier, au moins partiellement au problème. C'est finalement l'idée d'un fonds privé, alimenté par les entreprises utilisatrices de la ressource, qui est retenue. Si les acteurs industriels s'y montrent favorables, les conditions d'accès à l'aide pour les propriétaires font l'objet de débats techniques assez contradictoires.

*« Donc j'ai été voir Jean Léger [le président de FiBois Alsace] et il m'a dit ok on y va. Sous le chapeau des deux interprofessions FiBois et Gipeblor, j'avais proposé un schéma de FA3R qui a été à peu près accepté par le groupe des financeurs. Avec le point de débat principal qui... Moi j'avais dit qu'on allait quand même pas financer les micro-parcelles parce que c'était une absurdité, donc y'avait un seuil à 1 hectare, ce qui était déjà peu. Et les scieurs ont dit « Mais ça sert à rien ! Nous on va chercher du résineux dans 10 ares ! ». Et donc le compromis, on est arrivé à 50 ares »
(Directeur adjoint du CRPF Grand Est, 2017)*

Pour les forestiers, une surface trop petite est synonyme de gestion complexe et est généralement corrélée à un entretien faible ou nul de la plantation. Pour les scieurs en revanche, ces peuplements représentent une part non négligeable de leur approvisionnement et un gisement de matière première à faible coût. Le compromis finalement trouvé fixe un seuil à 0,5 hectares, une surface bien inférieure à celle définie dans la plupart des autres dispositifs.

Dans l'esprit initial du fonds, tout propriétaire de hagiis peut donc déposer un dossier, avant le commencement des travaux de reboisement, pour bénéficier d'une aide au reboisement. Celui-ci ne peut être réalisé qu'en utilisant des plants de sapin, d'épicéa, de douglas ou de mélèze. Plusieurs conditions d'éligibilité sont à respecter, notamment la surface du chantier (de 0,5 à 4 hectares), la densité de plants (comprise entre 1100 et 2000 plants à l'hectare) et l'achat de plants agréés. L'aide prend la forme d'une subvention directe d'un montant de 500€ à 750€ par hectare si le propriétaire effectue lui-même les travaux ou de 1000 à 1500 € par hectare s'il s'adresse à un professionnel de la liste des entreprises partenaires. Le fonds étant totalement privé, il est uniquement abondé par les entreprises contributrices. Parmi celles-ci on compte 8 scieries dont les plus importantes de la région en volume de production, le groupement des pépiniéristes d'Alsace-Lorraine, deux coopératives forestières ainsi qu'une importante papeterie vosgienne. Ce choix permet de conserver toute l'indépendance des contributeurs dans l'attribution des aides, leur permettant de s'affranchir des questions de politique forestière régionale et nationale en matière de propriétés cibles ou d'essences objectif par exemple.

« Ce mode de financement permet de ne pas dépendre ni d'avoir de comptes à rendre aux pouvoirs publics et donc de faire des choix vraiment adaptés aux industriels financeurs » (Chargé de mission en interprofession, entretien 2016)

Enfin, le FA3R a pour objectif d'inciter les petits propriétaires privés disposant de peu de moyens à engager des travaux de plantations sur les parcelles après exploitation. Il ne concerne donc pas le boisement de terres agricoles ou la conversion de friches et cherche prioritairement à préserver la ressource existante dans les hagis.

Initialement, les dossiers sont instruits à titre gracieux et leur traitement est réparti entre les deux interprofessions impliquées, Gipeblor et FiBois Alsace, et le suivi technique est assuré par le CRPF et les chambres d'agriculture. Avec le temps, ce fonctionnement s'avère trop lourd et les financeurs s'accordent sur le recrutement d'une personne dédiée, au sein du Gipeblor. S'il démontre l'activité générée par le fond, le nouveau poste est aussi révélateur du caractère expérimental de la démarche, de la difficile maîtrise de son coût et de l'adaptabilité des contributeurs.

Évolutions et adaptations incrémentales

Il est difficile de précisément quantifier l'impact du FA3R dans le paysage de la forêt privée vosgienne. Le principal obstacle revient à estimer la part de financements liés à l'effet d'aubaine que suscite l'offre, c'est-à-dire les travaux de plantations qui auraient eu lieu indépendamment de l'existence du fonds. Parmi le total des demandes, l'interprofession estime à 50 % la part des sollicitations émanant directement des propriétaires (sans l'intermédiaire d'un autre acteur forestier). Après cinq années de fonctionnement, le FA3R affiche un bilan relativement positif avec 390 hectares de reboisement subventionnés grâce au dépôt de 308 dossiers pour un total de 380 000 €. Divers ajustements ont également été apportés comme l'augmentation de la densité de plants (par exemple de 1 600 à 2 200 plants par hectare pour l'épicéa), permettant la récolte de plus de bois d'éclaircie à destination de la trituration (papeteries notamment). La taille des chantiers est également ajustée pour permettre le financement de reboisements sur des surfaces allant de 0,5 à 10 hectares.

À partir de 2015, à l'initiative de la coopérative Forêt et Bois de l'Est, un rapprochement est initié avec le fonds de plantation national Plantons pour l'Avenir (PPA). Créé sous l'impulsion des coopératives aquitaines, PPA repose sur un modèle économique très différent. Reconnu d'intérêt général, le fonds recueille des contributions via un mécanisme de mécénat d'entreprise, permettant un abattement fiscal à hauteur de 66% du montant du don. Abondé par de grandes entreprises, forestières ou non (banques, agroalimentaire), PPA propose aux propriétaires des prêts à taux zéro pour aider au reboisement des parcelles de plus de 4 hectares. Des réunions sont organisées entre les représentants de PPA et les partenaires du FA3R afin d'explorer la piste d'un possible rapprochement, lequel s'avère difficile.

« La difficulté [de Plantons pour l'Avenir] c'est que c'est une avance remboursable. Mais en moyenne on est quand même en dessous d'un hectare. Donc

quand on plantait sur des petites parcelles, là on restait sur une subvention parce que 500€... Qu'est-ce que vous voulez qu'on foute avec 500€ sur 30 ans ? Ça n'a pas de sens. C'est plus chez à gérer que... On a dit non, ça va pas, le dispositif n'est pas approprié au FA3R. Donc ce qui a été décidé c'est qu'une partie de l'argent des contributeurs du FA3R partirait dans Plantons pour l'Avenir quand les parcelles seraient supérieures à 2 hectares⁶³. Parce que là ça représente une somme un peu plus importante et que faire un prêt sur 30 ans ça représente peut-être un intérêt » (Directrice de l'interprofession Lorraine, 2016)

En 2017, les discussions débouchent finalement sur un accord de coopération entre les deux fonds à travers la création d'un projet territorial « reconstitution de la ressource résineuse du massif vosgien » porté par PPA et complémentaire du FA3R. Les contributeurs participent ainsi à alimenter les deux fonds, chacun reposant sur un mode de financement et des bénéficiaires cibles qui leur sont propres. Une clause prévoit en outre la possibilité pour le propriétaire, lorsque les conditions d'accès le lui permettent, de solliciter les deux aides.

Dans le même temps, la question est également abordée à l'échelle de la Grande Région⁶⁴, entre acteurs forestiers belges, allemands et français (dont le Gipeblor et le CRPF). Associés au sein du projet InterReg Regiowood II initié en 2017, les partenaires œuvrent à la mise en place d'outils partagés en matière de *monitoring* et de gestion mais aussi de renouvellement forestier. La volonté initiale est de capitaliser sur les connaissances acquises à travers l'expérience du FA3R pour la mise en place d'une action transnationale. L'idée d'un fonds commun est néanmoins rapidement abandonnée eu égard à la complexité du montage financier. La coopération initiée débouche néanmoins sur une action « contrats de renouvellement forestier ». Elle donne lieu à la création d'un dispositif transfrontalier entre la Wallonie et le Lorraine, lequel permet d'apporter une aide financière à la gestion et au renouvellement pour les propriétaires privés se trouvant dans des secteurs prédéfinis appelés « zones critiques ».

En ligne avec son caractère innovant et expérimental, le FA3R s'est adapté à plusieurs reprises depuis sa création, modifiant certains paramètres de son fonctionnement en fonction des premiers retours et choix des contributeurs. Le fonds est en revanche resté très stable sur son mode de gouvernance, préférant développer des coopérations complémentaires plutôt que fondre son modèle dans un autre, au risque de partiellement perdre son contrôle.

Conséquences sur la filière et le lien à la ressource

Le FA3R est décrit comme un objet fédérateur pour les acteurs de la filière qui font état d'un bon accueil du dispositif par les propriétaires. Les demandes augmentant graduellement depuis sa mise en place. En revanche des points d'attention sont également mis en avant, notamment sur la difficulté d'évaluer l'impact réel du dispositif et l'anticipation

Note 63 | Le seuil sera finalement fixé à 4 hectares.

Note 64 | Au sens du groupement européen de coopération territoriale (GETC) formé par la Lorraine, la Sarre, le Luxembourg, la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat.

de son coût global pour les contributeurs. La démarche est également bien perçue par les industriels, qui, même s'ils ne sont pas directement impliqués dans le dispositif, encouragent l'action.

« Moi j'ai un oncle qui n'est pas du tout du métier hein. Il est un peu propriétaire, des parcelles de famille. Quand on est en repas de famille il nous dit « Ah bah oui, les scieurs ils donnent des sous pour qu'on repique, après ça va faire abondance de matière première et ça va faire baisser le prix ! » Alors je lui dit « Non t'as pas compris, on veut promouvoir le bois dans l'habitation, donc si on veut continuer à scier du bois il va falloir qu'on repique ». On se rend compte qu'il y a beaucoup de gens qui ont hérité de forêts qui coupent, prennent le pactole et ensuite c'est la friche. Si on continue comme ça il y aura un problème à un moment ou à un autre, c'est certain » (Scieur vosgien, 2018)

Malgré les résultats satisfaisants qu'il offre et les nouvelles pistes sur lesquelles il débouche (PPA, RegioWood II), la portée du FA3R reste modeste face à l'ampleur du problème identifié et sur lequel s'accordent pourtant industriels et forestiers.

« Le FA3R ça fonctionne bien mais ça reste tout petit comparé à ce qu'il faudrait faire. Aujourd'hui c'est 350 ha qui n'auraient pas été replantés donc c'est parfait. Les entreprises continuent de payer parce qu'elles savent que demain ces 350 ha elles en auront besoin. Et les plus gros sont les premiers à payer. De toute façon je pense qu'elles ont pris conscience pour la plupart que demain, si elles voulaient faire changer quelque chose, fallait partir comme ça. Il fallait montrer l'exemple entre guillemet et puis ensuite essayer d'élargir le dispositif. Tout le monde trouve ça formidable mais y'a pas d'initiative nationale qui arrive à voir le jour. Donc c'est super mais c'est pas suffisant » (Directeur de l'interprofession Lorraine, 2016)

Bien que sa gouvernance témoigne d'un souhait de reprise en main des leviers d'action et des orientations techniques en lien avec la plantation, ses porteurs semblent pour partie en attente d'un relai et d'un appui politique plus fort, soit-il indirect comme le mécénat, pour donner de l'ampleur aux initiatives alternatives du privé. Enfin, pour beaucoup, le FA3R est en effet une bonne initiative mais de faible ampleur et qui ne propose qu'une solution partielle au problème plus vaste du renouvellement.

« Donc le truc de FA3R c'est une réponse à ce manque d'implication des propriétaires face à ce manque de réinvestissement sur les parcelles. Mais c'est une réponse partielle parce que le problème c'est pas que de repiquer, c'est le morcellement et c'est le gibier et l'entretien. Si on repique on a tellement de chances de se faire dévorer ses plans que ça dégoute un peu » (Scieur vosgien, 2018)

Cette limite est structurelle et finalement difficilement opposable. De par sa conception, le FA3R répond à la question très spécifique du renouvellement des hagis. Insuffisamment doté pour les surfaces importantes, il cible des propriétaires qui ne peuvent avoir accès à d'autres dispositifs, faute de surface suffisante. Ce mode de fonctionnement illustre bien le fait que les industriels et les exploitants forestiers aient identifié les résineux

de la petite propriété privée comme une ressource stratégique mais aussi potentielle captive car difficilement accessible pour des acteurs non-initiés. Il fait du FA3R un dispositif très territorialisé, peu généralisable. Son impact médiatique est en revanche bien plus large et ses retombées en matière d'image sont saluées.

« C'est une petite affaire qui est bien foutue sur le plan de l'image. Bon c'est un petit truc qui va pas changer la face du monde mais médiatiquement, mettre l'ensemble de la filière c'est une belle image. C'est ça la notion de filière, c'est une solidarité amont-aval » (Directeur adjoint de CRPF, 2017).

Le FA3R contribue en effet à créer un véritable réseau de partenaires entre contributeurs (fournisseurs de plants et transformateurs), entreprises de travaux forestier et propriétaires. Cette initiative construite dans la proximité ne se superpose à aucune autre préexistante et contribue à rapprocher des acteurs habituellement impliqués sur des projets différents (notamment entre Alsace et Lorraine) autour d'une vision partagée du problème et des solutions à y apporter. Elle permet de partiellement restaurer les mécanismes de « solidarité imposée » (en l'occurrence la taxation) ayant eu cours jusqu'à la fin du FFN. Néanmoins, cette approche présente des différences de taille avec les dispositifs d'action publics qui permettaient d'assurer une forme de péréquation au niveau national. Nous l'avons vu, la particularité du FA3R est de permettre à ses porteurs de définir à la fois :

- Une zone géographique ; limitant l'étendue de l'aide à une stricte liste de communes arrêtée en amont.
- Une ressource cible ; à savoir les plantations denses de résineux.
- Des propriétaires spécifiques ; souvent détenteurs de petites surface et modérément impliqués dans la gestion de leur forêt.
- Des clauses techniques sylvicoles ; densité et type des plants, indirectement mode de gestion, entretien et suivi des travaux.

Ces caractéristiques bouleversent totalement le rapport des acteurs à la ressource. Le système de production devient d'une certaine manière garant du renouvellement de la ressource en donnant aux acteurs de l'amont de la filière, les moyens d'assurer son maintien. Cependant, cette forme d'intégration verticale « douce » (financer le renouvellement sous conditions revient à rendre captive une partie de cette ressource) offre autant une opportunité aux propriétaires (d'assurer le renouvellement de leur forêt) qu'elle n'en retire (ces derniers ont un choix restreint quant à ses modalités). Dans ces conditions, le développement de ces dispositifs territoriaux semble à la fois permettre d'établir des liens forts entre amont et aval, dans une logique de filière, mais retire également une part de sa légitimité à l'expertise forestière en décalant une partie des décisions sylvicoles en aval de la chaîne de valeur.

4.3.2 Développement de modèles adaptés sur le massif du Jura

D'autres initiatives se développent également sur le massif jurassien, empruntant des voies différentes. La première d'entre elles voit le jour dans l'Ain et inspirera de nombreuses

autres réalisations, ainsi qu'une réflexion plus large, à l'échelle du massif, quelques années plus tard.

« Construisons une ressource forestière pour l'avenir »

Sur la partie sud du massif jurassien, dans le Haut Bugey, c'est davantage les dégâts occasionnés à la forêt par une importante pullulation de scolytes sur le secteur qui constitue l'élément déclencheur. Inquiets d'assister à l'enfrichement des parcelles touchées, forestiers et scieurs engagent une réflexion à laquelle se rallient rapidement les communes concernées. Notamment porté par la scierie Ducret, principale entreprise de transformation locale, un projet de fonds d'aide à la reconstitution des peuplements voit le jour.

Le dispositif « construisons une ressource forestière pour l'avenir » est officiellement créé en 2009 à l'initiative du groupement des scieurs de l'Ain. Fruit d'une initiative privée, sa mise en place s'est fait en parallèle d'une réflexion large sur la politique forestière du département de l'Ain, par ailleurs très impliqué sur les questions forestières. Dans ce contexte favorable, le projet a pu bénéficier d'aide des collectivités locales. Il est notamment abondé par plusieurs communautés de commune, mais aussi des scieurs et le conseil départemental pour un montant total annuel de 150 000 €. Le montant des contributions individuelles est calculé en fonction de la population des communes et des surfaces ayant bénéficié d'une aide l'année précédente. Les dossiers techniques sont instruits par le CRPF, l'ONF et l'interprofession départementale FIB01, tandis que les attributions de subvention sont accordées par une commission mixte et gérées par la communauté de communes du Haut Bugey. Les scieurs à l'initiative de ce fonds sont adhérents au groupement départemental des scieurs de l'Ain. Il regroupe notamment les principales scieries du Bugey. Un appel est lancé chaque année auprès des adhérents pour atteindre les 22 000 € que le groupement s'est engagé, par le biais de la convention, à verser au fonds. Deux conventions principales régissent le fonctionnement du fonds. La première, conclue entre tous les partenaires et financeurs, pour fixer les termes et les critères d'accès à la subvention ; la deuxième, établie uniquement entre FIB01 et la communauté de commune du Haut-Bugey, pour définir le versement contribuant aux frais de gestion du fonds par l'interprofession. Il n'y a donc pas de création de nouvelle structure mais un important travail de coordination entre les différents partenaires, collectivités, établissements publics et entreprises.

Comme dans le cas du FA3R, les critères d'attribution ont fait l'objet de nombreuses modifications depuis la création du fonds. Ils ont notamment été assouplis afin d'inclure le boisement de friches, la surface maximale – initialement limitée à 4 hectares pour ne pas se superposer aux aides régionales du FEADER – a été levée, et les travaux d'entretien et de suivi des plantations ont eux aussi été intégrés. Chacun de ces ajustements relevant d'effets d'apprentissage

« On peut tout à fait s'attendre à des modifications dans les critères d'attribution pour par exemple aller vers de plus en plus de subvention des travaux et moins pour la plantation. La forme du fonds n'est pas figée et en perpétuelle évolution depuis sa

création et les critères sont ajustés en fonction du besoin et des retours que nous avons chaque année » (Directrice de l'interprofession de l'Ain, 2016)

Enfin, contrairement au FA3R, ce fonds n'impose de contrainte ni sur le choix des essences, ni sur les itinéraires sylvicoles. Bien que la majorité des plants utilisés soient des résineux (épicéa, douglas, mélèze), ce point témoigne d'une différence importante entre les deux initiatives. D'un côté l'objectif est d'assurer le renouvellement d'une ressource spécifique et liée à un système de production particulier, de l'autre il s'agit d'assurer la régénération de la forêt, indépendamment de son usage futur. Les porteurs font également état d'un effet retard dans les demandes d'aides, le temps pour l'initiative d'être connue et appropriée localement, soulignant le rôle des premiers projets conduits et du travail d'animation réalisé sur le terrain par des opérateurs techniquement légitimes, ici l'ONF et le CRPF. Les principaux bénéficiaires du fonds ont rapidement été les communes, du moins en volume, bien que les propriétaires privés se soient également progressivement approprié l'outil.

Diffusion des initiatives et adaptation du modèle

Les démarches entreprises dans l'Ain et sur le massif vosgien interpellent assez rapidement les scieurs et exploitants de Franche-Comté. Bien qu'opérant sur des territoires bien identifiés (Vosges, Haut Bugey) les acteurs impliqués entretiennent également une certaine proximité avec la filière comtoise, par le biais des ventes de bois, mais aussi car certains interviennent sur plusieurs de ces secteurs, notamment les coopératives forestières. Ainsi, dès 2014 la question est également débattue dans la région, et un constat similaire est dressé.

« Cela fait maintenant plus de 20 ans que l'on signale un manque futur d'épicéa. Globalement tout est déjà exploité sauf dans les endroits réellement difficiles d'accès. D'ici une dizaine d'années on manquera surtout de produits mécanisables. La réalité est que nous sommes en train de perdre le réservoir que représentaient les peuplements créés grâce à l'action du FFN » (Responsable en coopérative forestière Bourgogne-Franche-Comté, 2016)

Lors d'une réunion commune entre coopératives, exploitants et scieurs, la possibilité de mettre en place un fond d'aide à la plantation, similaire aux démarches voisines, est évoquée. Les coopératives déjà impliquées dans le FA3R soulignent son caractère simple et efficace et les différents participants se disent prêts à réfléchir à un modèle adapté. Des retenues sont toutefois avancées sur le fait de proposer une aide de type subvention, sans contrepartie de la part du propriétaire. La question se pose alors de définir un modèle spécifique à la Franche-Comté. À l'issue de cette réunion le syndicat des scieurs et les coopératives valident le principe de travailler ensemble sur la création d'un fonds et transmettent la demande à l'Adib.

Une étude commandée par l'interprofession conclut à un large consensus de la profession sur l'opportunité que représente la mise en place d'un fond régional de renouvellement des peuplements résineux [Lenglet, 2016]. Les différentes parties

prenantes mettant notamment en avant le caractère fédérateur de la démarche, bien que ces modalités précises soient discutées. En écho aux retours d'expérience du FA3R, les propriétaires évoquent par exemple un risque de se voir déposséder de leurs prérogatives forestières.

« Les acheteurs de bois ne sont pas sylviculteurs et chacun devrait rester à sa place. Les forestiers connaissent leur métier et il faut leur faire confiance, la gestion de la forêt ne doit pas répondre à la vision qu'en ont les industriels. Il faut mettre en place un système gagnant-gagnant où chacun serait à sa place. Si l'engagement est réciproque, l'équilibre est assuré et les effets sont immédiats mais il ne faut pas laisser les clés de la forêt aux scieurs » (Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté, 2016)

Du côté des scieurs, si la majorité se prononce favorablement vis-à-vis du projet, certains font tout de même preuve d'une certaine défiance à son égard, craignant qu'il ne représente une charge supplémentaire et invoquant pour mémoire les expériences marquantes de l'arrivée de la certification forestière (principalement PEFC) ou la mise en place de la CVO. Deux propositions sont alors avancées : la mise en place d'un fond régional géré en interne et en lien avec l'interprofession sur le modèle des expériences des Vosges et de l'Ain ou une association avec le fonds national Plantons pour l'Avenir.

C'est finalement la seconde option qui est retenue par l'interprofession. Une réunion d'information est organisée en juin 2018, suite à laquelle les bases de fonctionnement du fonds sont approuvées par les participants, représentants de la forêt publique et privée, collectivités et entreprises. Sur le principe, un comité local assure un relai sur le terrain et agit comme un premier filtre avant la validation finale des demandes de subvention par PPA. L'objectif affiché est de diriger prioritairement les contributions des mécènes de la région vers des projets locaux. Dans la pratique, il est proposé de confier l'animation du fonds à FiBois Bourgogne-Franche-Comté, successeur de l'Adib. Si les critères techniques d'éligibilité ne sont pas discutés à cette occasion, le principe de la création d'un fonds est quant à lui acté.

Le développement de ces initiatives dans l'Est de la France mais aussi dans de nombreuses autres régions montre que derrière la problématique générale du renouvellement des forêts se dessinent une multitude de situations territoriales particulières, chacune redéfinie en fonction des spécificités locales, des caractéristiques forestières mais aussi des réseaux d'acteurs. Le relatif succès des démarches initiées au début des années 2010 entraîne le développement d'autres projets, s'inspirant des réalisations précédentes mais laissant une large place à l'expérimentation, laquelle débouche, nous l'avons vu, sur des formes d'innovations territoriales diverses. En rapprochant derrière un projet commun des groupes d'acteurs à géométrie variable, les fonds locaux produisent de la concertation et activent des proximités sur une base territoriale. Ils sont facteurs d'innovation institutionnelle, au travers la création de nouvelles structures de gouvernance, et organisationnelles, en élaborant de nouveaux mécanismes de fonctionnement. Face à ce constat, la multiplication

de ces fonds à la morphologie variable pose un certain nombre de questions quant à leur incidence sur la structuration de la filière.

4.4 Quels conséquences en matière de dynamiques filière-territoire ?

Le constat d'une ressource insuffisamment renouvelée et du relatif désengagement de l'État sur ces questions après la suppression du FFN pousse une nouvelle diversité d'acteurs à se réappropriier ces enjeux particuliers. En complément des leviers plus classiques liés aux financements communautaires, nationaux ou régionaux, se développent des dispositifs de financement territoriaux à l'interface public-privé. Les fonds forestiers locaux se sont multipliés au cours des dernières années. Les projets vosgiens et francs-comtois ne constituent que quelques exemples parmi la diversité des modèles existant aujourd'hui (TABLEAU 9).

TABLEAU 9. Quelques exemples de la diversité des dispositifs de financement de l'amont forestier existants. (DGD : document de gestion durable).

Dispositif	Porteur principal	Contributeurs principaux	Bénéficiaires	Modèle	Ressource
FA3R	FiBois Grand Est	Entreprises privées (direct)	Propriétaires privés	Subvention à l'hectare	Résineux uniquement
Construisons une ress. for. pour l'avenir	CCHB, Fib01	Collectivités, entreprises	Collectivités, propriétaires privés	Subvention à l'hectare	Résineux majoritaire
Plantons pour l'Avenir	Alliance Bois Forêt (coopérative)	Entreprises privées (mécénat)	Propriétaire privé (sous DGD)	Avance remboursable	Plantation uniquement, toutes essences
Fonds forestier en Limousin	Fransylva Limousin	Région, entreprises privées	Propriétaires privés (sous DGD)	Subvention à l'hectare	Plantation et amélioration, toutes essences
Breizh Bois Forêt	Région Bretagne	Région	Collectivités, propriétaires privés	Subvention selon coût des travaux	Plantation et amélioration, toutes essences
Merci le Peuplier	Conseil national du peuplier	France Bois Forêt	Populiculteurs	Subvention au plant	Peuplier uniquement
Reforest' Action	Entité propre	Entreprises privées et particuliers	Propriétaire privé (sous DGD)	Subvention au plant	Plantation ou régénération naturelle assistée, toutes essences

Si des projets comme Plantons pour l'avenir affichent une ambition nationale, la plupart des initiatives sont à visée locale. Les contributeurs sont majoritairement des entreprises privées ou des collectivités, bien que certains projets bénéficient également de financements européens (de type FEADER). Le développement de ces projets témoigne d'une réelle appropriation des enjeux forestiers mais aussi économiques, sociaux et environnementaux par les acteurs locaux. Les industriels ne semblent plus attendre de soutien marqué de la part des pouvoirs publics et impulsent de nouvelles dynamiques au niveau territorial. Le secteur forêt-bois, généralement taxé d'immobilisme, témoigne ici de réelles capacités d'innovation et d'adaptation même, et paradoxalement, lorsque cela a pour objectif de maintenir le statu quo (par le renouvellement de la ressource et du système de production actue). Dans les cas présentés, les acteurs industriels mettent en place des structures novatrices ayant justement pour but la pérennisation de leur activité historique (par exemple le sciage de bois moyen résineux).

Si la multiplication des fonds de reboisement est le reflet et la conséquence d'une gestion de plus en plus régionalisée (ou de moins en moins centralisée), elle témoigne aussi d'un changement plus profond dans la répartition des responsabilités. Nous l'avons vu, l'un des outils les plus puissants et les plus marquants mis en place par l'État fut le fond forestier national. Ce dernier assure un rôle majeur dans la construction de la filière en permettant de financer la plantation mais aussi la desserte forestière et l'investissement dans l'industrie. Cette politique engendre un exceptionnel développement de la plantation de résineux en France – ainsi que de tous les problèmes et opportunités qui lui sont liés – qui, depuis, n'aura d'égal que le vide qu'elle laisse après sa suppression en 2000. Dans les années qui suivent, les acteurs de l'industrie retrouvent un certain espace de liberté, lequel est néanmoins étroitement lié à de nouvelles responsabilités. Conscients d'avoir pendant longtemps pu bénéficier des aides publiques, de nombreux professionnels estiment aujourd'hui qu'il est de leur responsabilité de perpétuer l'effort de reboisement en assurant une forme de relai des aides à l'investissement forestier.

Ces initiatives ont bien sûr des implications sylvicoles directes, observables dans les peuplements mais leur portée est également plus large. De nombreux acteurs ont souligné le potentiel fédérateur de ces projets qui permettent de rassembler, autour d'une même action, des mondes généralement distincts. À ce titre, il est intéressant de noter que l'amont et l'aval, qui échangent rarement sur leur vision respective de la forêt et de l'industrie du bois, voient dans le fonds une opportunité d'échanger et de développer un « esprit de filière » (terme revenu à plusieurs reprises dans les entretiens). Cette idée reprend l'un des concepts phares du fonds forestier national qui visait à instaurer un mécanisme rétributif entre les différents maillons de la filière. Aujourd'hui cette volonté de collaboration au niveau territorial trouve un écho particulier à l'heure où les utilisations locales du bois et les circuits courts sont prônés dans les discours politiques.

Avec les projets de fonds de reboisement territoriaux, une nouvelle idée de la solidarité de filière se développe, sélective cette fois. Les dispositifs mis en place, souvent innovants dans leur fonctionnement et leur mode de gouvernance, se développent en réponse à des

menaces identifiées de pérennité des systèmes de production. Si l'engagement des acteurs publics sur ces thématiques n'est pas surprenant, la contribution d'entreprises privées – parfois même à l'initiative des projets – est une nouveauté. Les fonds privés permettent de réactiver une proximité depuis longtemps perdue entre propriétaires forestiers et transformateurs mais engendrent dans le même temps une mise à distance encore plus grande vis-à-vis des acteurs tenus à l'écart du dispositif par le jeu des critères de sélection. On peut alors se demander si la multiplication des outils territorialisés n'engendre pas une forme d'inégalité spatiale au sein de la filière, entre territoires porteurs de projets et territoires sans projet.

Plus généralement, la diversité de ces nouveaux modes de financement est à l'origine à la fois une opportunité et une complexité supplémentaire pour le financement de l'amont forestier, notamment concernant l'accès à l'information. La morphologie variable des fonds de reboisement et leur recoupement occasionnel n'entraîne pas de véritable clarification des modalités du financement. La disparition du FFN comme guichet unique et identifiable, bien que très distant, a eu pour conséquence à la fois un éclatement des initiatives et un ré-ancrage de ces dernières dans des réalités territoriales très diverses. Or, comme le souligne un responsable d'association de communes forestières, ces projets s'inscrivent partiellement en décalage des objectifs nationaux.

« Mettre en place un fonds à destination des petits propriétaires prend le contre-pied des directions données par le PNFB. L'idée du programme national semble être de concentrer les efforts sur les propriétés gérées, laissant les forêts gérées de manière patrimoniales à l'écart du projet de filière. Il faut absolument définir une stratégie visant à faire des propriétaires des producteurs » (Responsable d'association de communes forestières, réunion d'information, 2016)

Bien que ces initiatives produisent des résultats localement, elles constituent une réponse partielle à l'appel lancé par la profession et certains représentants politiques. L'État semble néanmoins adopter une attitude bienveillante à l'égard, contribuant plus ou moins directement à leur fonctionnement (implication des services déconcentrés notamment). À cela s'ajoute les instruments nationaux comme l'AMI Dynamic Bois et le fonds stratégique forêt bois, contribuant à entretenir un certain flou sur le rôle accordé ou délégué aux acteurs territoriaux sur ces questions.

Enfin, nous l'avons vu, derrière les politiques ou les aides au boisement ou au reboisement peuvent être identifiés, plus ou moins directement, des visions du monde, des logiques et des stratégies d'action. Tantôt tournées vers des impératifs jugés pragmatiques, liés au maintien du système de production actuel, tantôt liés à une prise en conscience sociale et écologique. Suivant des trajectoires parallèles, les deux modèles semblent aujourd'hui cohabiter bien que leur développement ouvre de nouveaux débats. Le colloque « Plantation forestière : avancées récentes de la R&D » organisé par l'INRA en 2019 et auquel j'ai été invité en est d'ailleurs un bon exemple. L'organisation d'une session dédiée à l'innovation en matière de financement à la plantation engendre des discussions animées sur la légitimité des différents intervenants pressentis, certains ne souhaitant pas

partager la tribune avec d'autre, considérés hors-filière ou suspectés de *green washing*. Mais la territorialisation croissante de la problématique de renouvellement entraîne également le débat hors des sphères expertes strictement forestières ; ce qui n'a peut-être pas pour conséquence une simplification des réponses à apporter mais au contraire ouvre de nouvelles arènes politique dans lesquelles s'impliquent plus fortement les collectivités, associations environnementales et collectifs citoyens.

En résumé, le développement de ces dispositifs témoigne d'un resserrement des liens entre les industriels et leur ressource dans un contexte de pénurie annoncée, perçue comme une menace pour les systèmes de production. Guidés par une forme d'impératif d'action, les fonds mis en place pour contrebalancer cette dynamique se traduisent par une réappropriation d'une partie des leviers de financement laissés vacants depuis la fin du FFN. Il en résulte une intégration verticale renforcée et un développement de liens formels entre amont et aval, bien que de manière inégale, concentré sur certains segments, secteurs ou ressources spécifiques. Le territoire semble ici priorisé sur une logique de filière globale, intégratrice et regroupant l'ensemble des acteurs, pour faire face à des problèmes anticipés de durabilité et de maintien des systèmes de production.

5. Retour critique sur l'articulation conceptuelle entre filière et territoire

L'ensemble des éléments proposés jusqu'ici incite à une première prise de recul. Les facteurs de structuration du secteur mis en évidence (ressource, acteurs, gouvernance, flux, territoires) interrogent la capacité de la notion de filière, dans son sens classique, politique et analytique, à rendre compte de la complexité des situations observées et de leur caractère systémique, non linéaire.

5.1 Cohésion, cohérence et ancrage territorial de la filière

Observons d'abord ces composantes à l'aide d'un filtre différent. Cette partie propose d'adapter la grille d'analyse suggérée par Sergent *et al.* [2018], non pas ici pour traiter de la compétitivité des « filières locales » mais, justement, pour interroger la dimension territoriale de l'assemblage politico-économique que constitue la filière forêt-bois. Les auteurs proposent un regard en trois temps, basé sur le triptyque « cohésion, cohérence, ancrage », lequel rencontre un écho particulier à la vue des éléments apportés dans ce chapitre.

5.1.1 Une cohésion évolutive et imparfaite

La cohésion au sein de la filière repose sur un ensemble de forces permettant de créer une solidarité entre ses acteurs, de porter et de rendre visible une unité du collectif. C'est aussi l'une des conditions principales à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques sectorielles. Aussi, la cohésion est d'essence politique en ce qu'elle repose sur des accords, des compromis et des interdépendances négociées, portées et matérialisée par des projets

communs. Elle permet un meilleur dialogue entre les différentes parties et notamment avec l'État et les collectivités au travers de structures représentatives portant des revendications communes. En ce sens la cohésion agit comme un facteur de résilience, permettant collectivement d'apporter des réponses face aux mises à l'épreuve lors de chocs externes.

Une filière peu structurée ?

Si l'amont forestier est, au départ, structuré autour d'une administration forte, les entreprises du secteur ne seront institutionnellement représentées au niveau national que bien plus tardivement. Aujourd'hui encore, le grand nombre de structures – interprofessions, instituts, syndicats, conseils nationaux – opérant à cette échelle renvoie l'image d'une filière dispersée. Cette dernière est fréquemment décrite comme très fragmentée et peu structurée, [Barthod et Delduc, 1999 ; Eggrickx, 2016], reflet de la grande diversité d'acteurs qui la compose. Or cette réalité ne rend que très peu compte les configurations observées localement et le ressenti des acteurs de terrain.

« Ouais bah alors là, ceux qui disent ça ! Quand j'entends des politiques qui disent ça, ça me met un peu hors de moi parce que on fait tout pour se structurer mais ils nous aident pas beaucoup quoi. Ils nous écoutent assez peu. C'est la réponse de facilité « Houlàlà, structurez-vous ». On est structurés ! Y'a une fédération nationale qui fonctionne, on est structurés dans plein de syndicats régionaux. S'ils veulent discuter avec un interlocuteur, ils savent qui aller voir. Je suis sûr que ça fonctionne pareil dans les autres régions, ici quand le préfet veut discuter avec la filière bois il sait bien à qui s'adresser, faut pas me raconter de connerie. Faut pas qu'il me dise « Ah non on veut pas discuter avec vous parce qu'on sait pas avec qui discuter », c'est archi faux. Le préfet sait bien qu'il y a un syndicat, qu'il fonctionne. S'il a un problème sur la filière il a toutes les adresses qu'il faut. Dire que c'est pas structure c'est un faux procès » (Scieur jurassien, 2018)

Les représentations syndicales et interprofessionnelles régionales, si elles restent relativement nombreuses, ont initié des dynamiques locales bien différentes. Très tôt, les syndicats patronaux actifs au niveau départemental – comme les nombreux syndicats de scieurs et d'entrepreneurs de travaux forestiers – ont permis une première structuration de la filière par branches. Le travail entrepris depuis les années 1970 avec les interprofessions régionales a par la suite considérablement contribué à clarifier les lignes, rassemblant pour la première fois les acteurs dans une logique de chaîne de valeur. La synthèse s'est ensuite opérée localement, prenant des formes très variées qui subsistent jusqu'à aujourd'hui. Ce que nous retenons de l'étude des processus régionaux de structuration du secteur est donc principalement le fort encastrement de ces démarches dans les territoires et dans réseaux d'acteurs existants (trajectoires régionales et modes de gouvernance spécifiques).

Persistance de différents culturels spatialisés

Certains écueils sont néanmoins toujours vifs, et plus marqués au niveau territorial. En effet, si la forêt privée bénéficie d'une représentation nationale bien identifiée, l'intégration de ce segment au sein de la filière est plus compliquée en pratique, malgré les efforts

déployés par les CRPF et les chambres d'agriculture. Le manque de « culture industrielle » des propriétaires déploré par les scieurs, si compréhensible soit-il pour des acteurs essentiellement patrimoniaux, semble être un obstacle infranchissable à l'établissement d'une cohésion d'ensemble.

« À force de fréquenter les gens de la forêt et d'y réfléchir je vois bien que c'est pas une filière. Soit on veut qu'ils y rentrent et on les formate : les avantages fiscaux on les lie à la production de bois, pas juste aux PSG qui ne ressemblent à rien, soit on continue à les laisser en roue libre sur des histoires qui n'ont rien à voir avec le sciage mais à ce moment-là on leur dit qu'ils ne sont pas dans la filière et ils dégagent de l'interpro » (Scieur vosgien, 2018)

Plus récemment, d'autres conflits comme par exemple sur les questions d'export des grumes ont entraîné des revendications de la part de certains acteurs, fédérés au sein du syndicat des exploitants de la filière bois rassemblant scieurs et exploitants forestiers opposés aux positions de la Fédération nationale du bois, le syndicat national. La cohésion souhaitée sur un plan politique, peine à convaincre sur le terrain et les modes de représentation imposés par l'État font rejaillir les intérêts professionnels divergents.

Deux points nuisent à la lisibilité de l'ensemble et à l'opérationnalité du concept. D'une part la filière ne recoupe pas la même réalité pour l'ensemble des acteurs, forestiers, industriels ou politiques, et ce quel que soit leur niveau d'intervention. D'autre part, comme catégorie englobante elle tend à invisibiliser les initiatives et structures territoriales, pourtant souvent perçues comme plus légitimes ou plus adaptées. La cohésion prend donc davantage son sens au niveau territorial, entre groupes d'acteurs évoluant dans la proximité, faisant face à des problématiques communes, tandis que la distance reste importante entre les représentations nationales et les acteurs de terrain.

5.1.2 La cohérence, variable organisationnelle de la filière

L'absence de contradictions dans l'organisation et la gestion des activités participe de la cohérence globale de la filière. Elle résulte de l'enchaînement logique des parties, assure leur adhérence mutuelle, permettant de faire structure. La cohérence de la filière permet le fonctionnement et le maintien du système productif et doit permettre d'intégrer un certain nombre d'enjeux communs, relatifs au rôle environnemental, économique, social ou encore d'aménagement du territoire qu'elle porte.

Cette approche prend tout son sens à travers la question de la gestion de flux. Face émergée et (difficilement) quantifiable de la filière, l'agencement des flux de matière et de capitaux permet de comprendre comment sont reliés les différents maillons de la chaîne, quelles sont les rétroactions et quelles sont les fuites ou les points de défaillances où la cohérence apparaît discontinue. Simple en apparence, elle est en réalité rendue complexe par l'inégale et incomplète disponibilité des données. Dès lors il semble difficile de donner corps à la filière à une échelle infranationale. Cette complexité du suivi et du partage de l'information est un obstacle récurrent à la cohérence de l'édifice, soit qu'elle résulte d'un refus de partage des données, soit de l'impossibilité de proposer une image homogène.

Conscients du problème, les services de l'État mais aussi et surtout les interprofessions et les régions ont mis en place des observatoires économiques afin de réaliser un suivi pérenne de l'activité de la filière. D'autres initiatives comme l'observatoire économique de France bois forêt constituent des plateformes d'agrégation des données disponibles.

Mais l'entrave à la cohérence se concentre plus précisément au niveau du couplage entre amont et aval, à travers l'épineuse question des modes de vente, c'est-à-dire d'allocation des ressources. En réponse à ces problèmes, les avancées en matière de contractualisation, notamment amont-aval, sont largement portées dans les documents d'orientation stratégique. C'est notamment le cas pour les contrats d'approvisionnement désormais unanimement portés au niveau institutionnel par les acteurs de la forêt publique comme moyen, à la fois de sécuriser les approvisionnements, et de recréer une forme de solidarité de filière. Cependant, une approche aussi globale est peu à même de retranscrire la complexité de la gestion de ces flux et des enjeux, fortement imbriqués, qu'elle porte. La part de volume contractualisé en forêt domaniale et communale a très nettement progressé au cours des dernières années, mais sa mise en œuvre est très différenciée entre régions, voire entre secteurs localisés (agences territoriales de l'ONF et des coopératives). De plus, ce changement de trajectoire est critiqué, du moins dans sa mise en œuvre, par certains professionnels de la première transformation mais aussi par les collectivités qui ne souhaitent pas « jouer le jeu de la filière » à leurs dépens.

Ici aussi, une réflexion sur les facteurs influençant la cohérence de la filière recentre l'analyse au niveau territorial. C'est dans l'espace pratiqué par les acteurs et dans la proximité qu'ils entretiennent avec leurs partenaires et fournisseurs que se matérialise le plus concrètement ces dynamiques. Celles-ci sont tantôt consensuelles, tantôt conflictuelles, et constituent dans les deux cas le premier facteur de cohérence de la filière, renvoyant au rôle et à la responsabilité de chacun des acteurs dans la chaîne de valeur mais aussi en structurant les réseaux de collaborations et d'échange.

5.1.3 L'ancrage territorial, développement de logiques autonomes

La rencontre entre les trajectoires tendanciennes internationales, à la fois sur un plan économique et environnemental, et la demande d'une action publique différenciée au niveau infranational résulte en une mise sous tension des modes de régulation du secteur, réinterrogeant notamment le rôle de l'État. En effet, suite à la montée en puissance de ces nouveaux enjeux et à l'équilibre instable qui caractérise le rapport global-sectoriel, « la remise en question de l'hégémonie de l'État et la diminution de ses capacités d'intervention conduisent à envisager de nouveaux modes de régulation » [Sergent, 2010]. Le renouvellement de ces moyens d'action se traduit notamment par la mise en place de nouveaux instruments d'action collective à forte composante territoriale, portés à la fois par les acteurs publics et privés. L'absence de régulation formelle stricte sur les marchés du bois et l'importance déterminante des marchés mondialisés a des conséquences directes au niveau local, notamment dans les régions où l'économie forestière constitue une part importante de l'activité. Il en résulte aussi de nouvelles perspectives sur les formes de développement local.

Tout d'abord, les réformes territoriales tendent à faire des régions les nouveaux interlocuteurs privilégiés dans le secteur (soutien aux entreprises, relai des financements européens, interlocuteur principal des interprofessions). La réforme territoriale de 2015 a en effet transféré aux régions des compétences économiques et forestières, en matière d'animation et de soutien financier à la filière qui relevaient jusque-là du domaine de l'État. Ceci se traduit également par l'institutionnalisation progressive des stratégies locales de développement forestier mais aussi par l'importance croissante de la place des collectivités. Les communes ou communautés de communes ont aussi développé une forme d'autonomie dans la mise en œuvre de projets de territoire à composante forestière. Elles se mobilisent pour proposer des solutions à des problèmes identifiés localement en développant de nouvelles formes de gouvernance pour la gestion des questions forestières, lesquelles laissent une large place aux associations public-privé. C'est ce que nous observons par exemple avec la multiplication des fonds de reboisement.

Dans son rapport, D. Juillot [2003] mentionne que : « la filière bois construction souffre d'une assez grande dissémination des entreprises du secteur. Cette dissémination nuit à la compétitivité du secteur en regard d'autres secteurs plus concentrés ». Inversement, il serait possible d'argumenter que l'hétérogénéité territoriale est gage de diversité et de résilience, c'est d'ailleurs ce que nous montre l'étonnante longévité du tissu de petites et moyennes scieries du massif jurassien. S'il ne facilite pas nécessairement leur implication dans une logique de macro-filière (sans pour autant en être antinomique) le fort ancrage territorial dont témoignent les acteurs et leurs pratiques est aussi un important facteur de structuration de la filière. L'approche territoriale semble gagner en pertinence aux yeux des acteurs, d'une part en réaction à la mise à distance de l'État, d'autre part car il semble plus adapté au développement de projets intégrant la diversité des configurations locales et des réseaux d'acteurs déjà constitués.

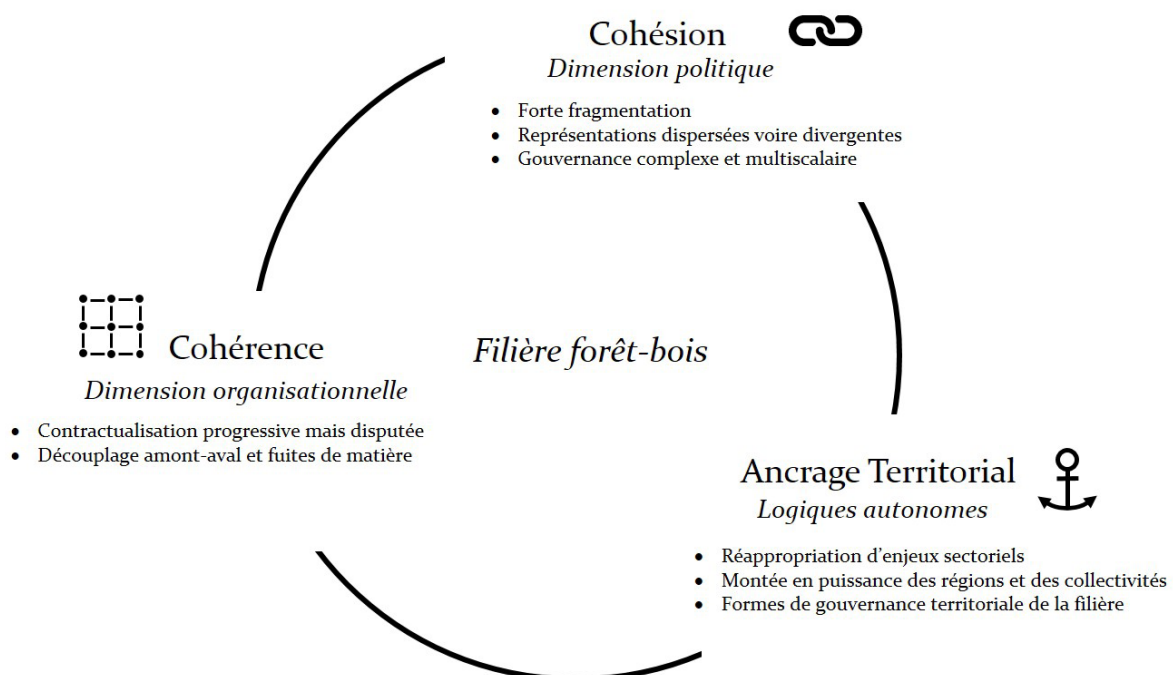


FIGURE 22. Le triptyque *cohésion, cohérence et ancrage*, et la dimension territoriale de la filière

5.2 Décloisonner les approches

La pertinence de l'approche filière comme catégorie d'analyse et d'action ne fait pas consensus et la réalité économique qu'elle recouvre est régulièrement remise en question, y-compris au niveau national [Attali *et al.*, 2013 ; Gourvès, 2004 ; Margerie, 1976]. Il est notamment reproché au concept sa tendance à une agrégation très large de différentes branches qui le composent et qui forment un ensemble trop hétérogène, brouillant le message et limitant la portée explicative des statistiques produites. Pour Bussy [1983], s'il était « *sans doute opportun de montrer que les activités strictement forestières – sylviculture et exploitation – sont parties intégrantes d'un vaste et complexe ensemble économique, il était peut-être excessif de faire reposer sur le bois français toute l'activité de cet ensemble alors que celui-ci met en œuvre des produits de genres très différents et que, bien souvent, la matière première ne représente qu'une faible part du prix des produits élaborés* ». Cette critique pourtant ancienne s'appuie principalement sur une analyse de la balance du commerce extérieur et de son déficit chronique relatif lié, à l'époque, en majeure partie aux importations de bois exotique, schéma que l'on retrouve aujourd'hui avec les produits d'ameublement ou les sciages résineux. Dans son rapport au premier ministre daté de 2013, le député et président de l'ONF Jean-Yves Caullet remet directement en cause l'utilisation du terme de filière pour trois raisons principales. Il met en avant « *l'hétérogénéité flagrante* » de la ressource forestière qu'il relie à sa forte variabilité spécifique (essences), stationnelle (caractéristiques du milieu) ou encore d'accessibilité (desserte des massifs), mais aussi les usages très diversifiés qui sont fait de cette ressource entrant parfois même en concurrence et la variabilité engendrée par l'importation de produits ayant eux aussi leurs propres caractéristiques. Tout en partageant ce constat, il est possible d'y ajouter une variabilité sociale, culturelle et même politique, principalement au niveau territorial, qui influe elle aussi sur les modalités de production et de transformation du bois. Il conclut en affirmant que « *le concept globalisant de «filière bois» est au mieux peu explicite, au pire un obstacle à la compréhension des enjeux et donc à la mise en place de politiques pertinentes* » [Caullet, 2013, p. 13].

Rétrospectivement, le recours à la notion de filière dans les années 1970 fait écho à la crise que traverse le secteur à cette période et à son besoin de reconnaissance auprès des pouvoirs publics (création des interprofessions). En bâtissant un argumentaire autour du déficit commercial qu'accuse le secteur, la notion de filière masque l'objectif de politisation des enjeux commerciaux (débouchés) pour réorienter l'attention des politiques vers une gestion par les flux et notamment vers l'approvisionnement des industries. Ajouté à cela, la grande dispersion des représentations syndicales et interprofessionnelles du secteur ont constitué un obstacle à la légitimation de la filière comme ensemble stratégique faute de pouvoir identifier sinon un interlocuteur unique, du moins un discours partagé. Ainsi, « *faute d'arguments convaincants et surtout faute d'alliance forte autour de la mise en problème de la cohérence et de la spécificité des enjeux commerciaux spécifiques à cette filière industrielle, le travail politique autour de la notion de filière bois a eu l'effet inverse. Non seulement la régulation des enjeux commerciaux de l'industrie du bois n'a pas été politisée mais*

surtout la focalisation de la politique forêt-bois sur les problèmes forestiers s'est nettement renforcée » [Sergent, 2013, p. 351].

Les approches par les filières ont durablement influencé la politique industrielle et l'aménagement du territoire en France, partant de l'idée qu'un développement vertical, de l'amont à l'aval engendrerait une croissance redistributive au voisinage de « pôles industriels » [Pecqueur, 2014]. Elles ont principalement servies à structurer la production et à diriger la spécialisation, industrielle mais aussi agricole. Cette conception est aujourd'hui remise en cause car elle peine à inclure (lorsqu'elle le fait) les conséquences à la fois environnementales et sociales de ce mode de fonctionnement [Bolwig *et al.*, 2010]. De plus, la filière apparaît comme orientée vers un but final, ce qui entre en contradiction avec une vision circulaire des flux et de l'organisation. Ces limites s'expriment avec d'autant plus de force dans le secteur forêt-bois où les nouveaux enjeux en matière de durabilité et de développement de nouveaux usages interrogent la linéarité de la filière. La montée en puissance de la bioéconomie et des démarches d'économie circulaire pousse à reconsidérer l'environnement dans lequel évoluent les acteurs, leurs interactions avec les secteurs proches (énergie, bâtiment) qui, par ailleurs, créent parfois des tensions sur des usages concurrents d'une même ressource. Le second élément clé réside dans l'insertion de leurs activités dans les territoires dont ils sont aussi acteurs du développement [Colletis-Wahl *et al.*, 2008]. Or la notion de filière reste initialement cloisonnée et ne porte pas en elle de dimension spatiale.

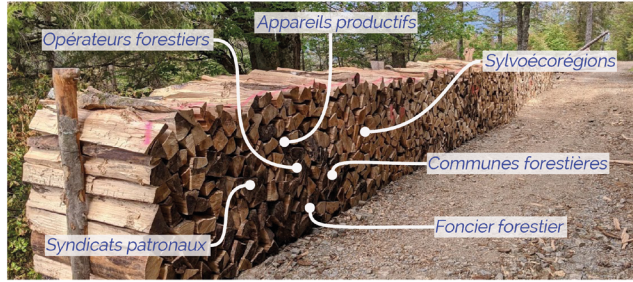
L'évocation de plus en plus récurrente des « filières locales », « courtes », ou des « approches de filière » pour décrire de systèmes de production localisés illustre la tendance à re-spatialiser et re-socialiser les questions de filière. Les analyses actuelles semblent souligner que la notion, d'essence a-spatiale, qui longtemps a contribué à invisibiliser les dynamiques méso-économiques et de proximité, semble pouvoir recouvrir d'autres réalités. Les filières peuvent s'ancrer territorialement [Frayssignes, 2001], elles développement avec les territoires des formes de dépendance [Madelrieux *et al.*, 2017b], vis-à-vis des ressources et des acteurs impliqués dans les systèmes de production. L'étude de leurs interactions offre de nouvelles perspectives d'analyse et de recherche [Madelrieux *et al.*, 2017a]. Nous le voyons, la question des articulations ente filière est territoire n'est pas simple. Elle repose sur une compréhension plus fine du fonctionnement de ces deux catégories, fortement imbriquées, et dont l'analyse incite au dépassement d'une triviale opposition entre la verticalité supposée de la filière et l'horizontalité des territoires.

Construire et structurer la filière forêt-bois

Quels sont les éléments permettant de « faire filière » au niveau du territoire ?

« Faire filière » ?

- Un processus incrémental de long terme, influencé par les développements passés.
- Une construction reposant sur une logique sociale plus que technique
- Des spécificités territoriales fortes, déterminantes dans la construction des réseaux d'acteurs et des systèmes de production



Gouvernance

Acteurs

Ressources

Structure institutionnelle

La structuration régionale du secteur s'opère dans un contexte de crise et dépend fortement des coordinations locales préexistantes. Elle crée des tensions entre les niveaux nationaux et territoriaux

Structure des flux

La gestion et le contrôle des flux sont la clé de voûte du système de production. L'organisation des modes de vente de bois est un enjeu technique, politique et territorial

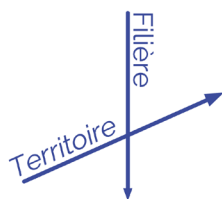
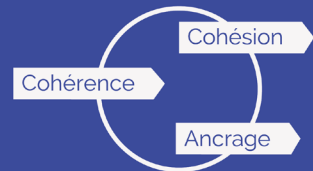
Solutions collectives

Le manque de renouvellement de la ressource forestière est perçu comme une menace pour le système de production. Face au désengagement de l'État, des alternatives innovantes sont proposées par de nouveaux acteurs au niveau local.

La dimension territoriale est déterminante dans la compréhension des dynamiques de filière

Les transformations actuelles invitent à reconsidérer la place du territoire dans le développement de la filière et le rôle de la filière dans le développement territorial

Filière et territoire ne s'opposent pas (toujours) et leur articulation semble être au cœur des nouvelles dynamiques observées



Du postulat d'une l'orthogonalité conceptuelle...



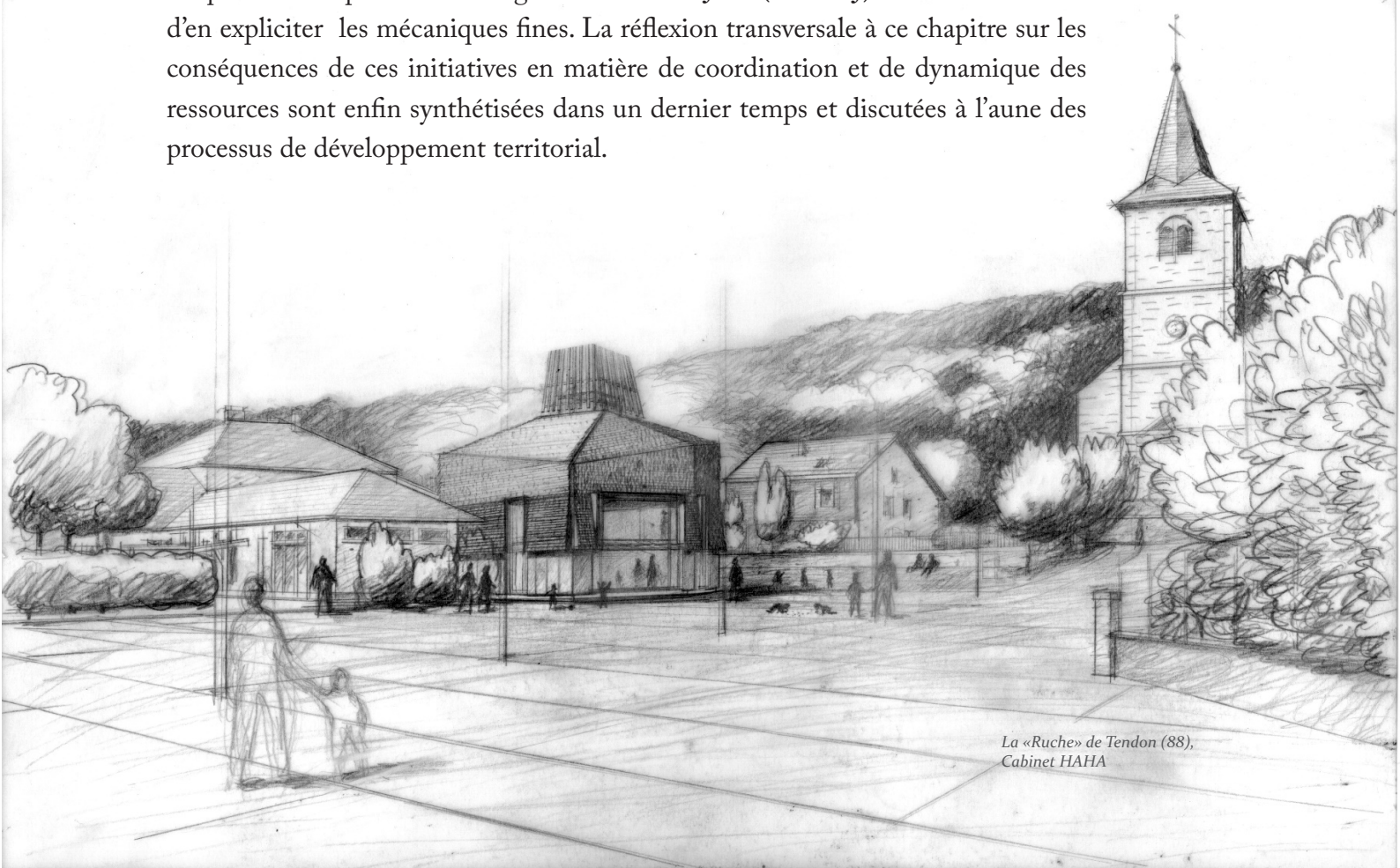
...vers un décloisonnement des concepts et une compréhension plus fine de leurs dynamiques croisées

Chapitre 5

Comprendre les dynamiques filière-territoire dans les Vosges et le Jura

La composante territoriale est un facteur important de structuration des réseaux d'acteurs. Cet éclairage permet de proposer une approche de la filière plus horizontale et moins hiérarchique, étayée à travers les cas évoqués précédemment. Cependant et de manière croissante, les territoires eux-mêmes, comme constructions politiques et sociales mais également comme entités administratives, intègrent la filière forêt-bois dans leurs stratégies de développement. Ce mouvement génère des configurations spatiales et d'acteurs parfois inédites qui, à leur manière, réinterrogent les articulations filière-territoire plus classiques, faisant de ce dernier un acteur à part entière et non plus simplement un référentiel ou un support de l'activité.

Ce chapitre s'efforce de mettre en lumière ces initiatives, de les analyser et d'en comprendre les implications pour les territoires et la filière. Il s'appuie pour cela sur une approche de nature chronosystémique pour l'étude de plusieurs cas, souvent imbriqués, localisés sur les massifs des Vosges et du Jura. Des éléments contextuels et historiques sont d'abord présentés, essentiels à la compréhension des dynamiques présentées par la suite. Dans un second temps, les cas de la région d'Épinal et du parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ) sont détaillés afin d'en expliciter les mécaniques fines. La réflexion transversale à ce chapitre sur les conséquences de ces initiatives en matière de coordination et de dynamique des ressources sont enfin synthétisées dans un dernier temps et discutées à l'aune des processus de développement territorial.



1. Poser les fondations : des dynamiques filière-territoires assises sur les spécificités locales

La diversité des configurations et des histoires régionales influence fortement les opportunités et les capacités d'action des acteurs. Sans revenir sur l'ensemble des facteurs décrits précédemment, attardons nous, dans un premier temps, sur un certain nombre d'éléments contextuels et de particularités régionales, déterminants pour comprendre la dynamique dans laquelle s'inscrivent les cas présentés par la suite. Cette partie souligne tout d'abord l'importance du système d'enseignement et de recherche dans la structuration de la filière et des territoires. Elle présente ensuite les prémices de l'action territoriale intégrant activement la forêt et le bois dans les Vosges.

1.1 Le rôle moteur des organismes de recherche et de formation

L'influence des organismes de recherche et de formation est ressortie comme l'un des éléments clé au cours de l'enquête, à la fois au sein des trajectoires de développement des territoires, mais aussi dans la constitution de réseaux d'interconnaissance au sein de la filière.

1.1.1 Un appareil de formation particulièrement complet et développé

L'un des premiers constats dressés est l'inégalité des territoires en matière d'accès à la formation et aux organismes de recherche. À ce titre la région Grand Est – et en particulier le secteur lorrain – dispose d'un système de formation spécifique à la forêt et au bois particulièrement dense et diversifié. Nancy, par exemple, concentre depuis longtemps de nombreuses ressources en lien avec l'étude des écosystèmes forestiers et leur gestion. L'école royale forestière y est créée en 1824, laquelle est par la suite secondée par une station de recherches et d'expériences forestières en 1882. Cette dernière est ensuite rattachée à l'INRA en 1964. Aujourd'hui, les nombreux laboratoires rattachés à l'INRAE Grand Est, à l'Université de Lorraine et à AgroParisTech constituent l'un des plus importants pôles d'enseignement et de recherche dédié aux écosystèmes forestiers en France. Si des recherches sont également conduites sur le bois à Nancy, notamment au sein du laboratoire d'étude et de recherche sur le matériau bois (LERMAB), c'est néanmoins à Épinal, dans les Vosges qu'une forte dynamique s'enclenche à partir des années 1980.

Le campus bois, centre névralgique de la formation bois en Grand Est

L'idée de développer un pôle de formation dédié au bois émerge à la fin des années 1970 chez certains universitaires, en lien avec les élus spinaliens. Une première pierre est posée avec la création, en 1980, de la maîtrise de sciences et techniques du bois, rattachée à l'université Nancy-I mais localisée au sein de son antenne vosgienne, à Épinal. Le projet de développer une offre de formation complète dédiée au bois dans l'enseignement supérieur se concrétise cinq années plus tard, avec la création de l'école nationale supérieure des technologies et industries du bois (ENSTIB). L'école devient la seconde en France, après l'école supérieure du bois, à délivrer un diplôme d'ingénieur spécialisé sur le matériau

bois⁶⁵. L'ENSTIB se distingue alors par le caractère technique de ses enseignements dans les domaines de la production, de la construction ou encore de l'énergie. L'école s'installe dans un ancien bâtiment industriel situé en périphérie de la ville avec l'aide de la commune d'Épinal qui se porte acquéreur des locaux. Cette configuration permet notamment de faciliter l'installation d'un atelier industriel et de laboratoires, utilisés à la fois pour des activités de formation et de recherche.

Autour de l'ENSTIB se constitue progressivement un campus thématique, regroupant activités d'enseignement, de recherche et de transfert. En 1986, le centre régional d'innovation et de transfert technologique bois (Critt bois) est labellisé centre de ressources technologiques (CRT) par le ministère en charge de la recherche. L'objectif des CRT est de pouvoir assurer un relai et un soutien aux petites entreprises d'un secteur identifié, à travers diverses prestations d'expertise ou d'innovation. Le Critt bois se positionne rapidement comme interface entre recherche appliquée et industrie, en établissant de nombreuses relations avec les entreprises du département. En complément, le pôle fibre Grand Est est labellisé pôle de compétitivité par la DIACT en 2005 (première génération). Il vise à rassembler entreprises et laboratoires et à coordonner les recherches conduites sur la valorisation des fibres. Le pôle est conçu comme un réseau d'innovation sur les thématiques de la construction, des éco-matériaux ou de la chimie verte – pour les applications bois – mais porte aussi sur des questions relatives à l'énergie ou à la santé. Depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe de 2015, il forme avec le pôle alsacien Energivie un nouveau pôle de compétitivité à l'échelle de la région Grand Est, le seul entièrement dédié à la recherche sur les matériaux et bâtiments durables. Cet ensemble d'organismes partenaires, constitue le « campus bois » un ensemble bien identifié à Épinal à la fois par les acteurs institutionnels et les entreprises de la filière.

Le campus des métiers et des qualifications bois

Au pôle spinalien, centré sur l'enseignement supérieur et la recherche, il faut adjoindre les nombreux établissements d'enseignement technique présents sur le département pour comprendre le rôle de la formation sur la structuration de la filière. Les Vosges comptent notamment cinq centres de formation des apprentis et plusieurs lycées professionnels dédiés aux métiers de la forêt et du bois (campus agricole et forestier de Mirecourt, Lycée des métiers de la filière bois de Saulxures-sur-Moselotte, lycée des métiers du bois et ameublement à Neufchâteau). Cet ensemble est par ailleurs perçu comme une opportunité par certaines entreprises qui entretiennent des relations fréquentes avec les établissements.

« Nous on fait beaucoup visiter notre scierie à des groupes. L'ENSTIB vient, les écoles du bois font le tour de la scierie et voient que c'est pas si terrible. Il y en a beaucoup qui connaissent ma scierie, qui savent comment c'est et le jour où il y a besoin, j'ai souvent des demandes. C'est rare que j'ai à faire un recrutement, c'est souvent des gens qui sont venu m'amener un CV » (Scieur vosgien, 2018)

Note 65 | L'ENSAM de Cluny propose également une spécialisation bois mais l'école elle-même n'y est pas consacrée dans sa totalité.

Cette diversité de formations représente aussi une forme de spécificité territoriale bien identifiée par les acteurs du secteur. L'ensemble thématique cohérent formé par la mise en réseau de ces établissements permet ainsi de couvrir une grande partie des métiers de la filière. Ils sont représentés au sein de sept domaines qui constituent le champ d'intervention du campus des métiers et des qualifications⁶⁶ bois (CMQ) : exploitation forestière, première transformation, seconde transformation, valorisation énergétique, thermique, métiers d'art et de la papeterie. L'objectif du CMQ est d'opérer une mise en réseau des établissements de recherche et de formation en lien avec les entreprises. Adossé à l'ENSTIB et au campus bois, il vise à coordonner une offre de formation à tous les niveaux.

« On a un outil de formation recherche unique en France. Ça c'est certain. Euh, moi ça fait 30 ans que je suis dans cette affaire-là, à l'époque on imaginait ce concept-là, de Saulxures-sur-Moselotte jusqu'à Nancy... où on avait du CAP de bûcheron jusqu'au doctorat en sciences du bois. Et tout était couvert. Absolument tout. Donc là on a un dispositif qui n'est pas quasi complet, il est complet quoi. Existe-t-il un manque ou un vide en matière d'outil de formation, sur le bois sur ce territoire ? Je crois que non » (Directeur de L'ENSTIB, 2016).

La singularité que constitue cette concentration de moyens dédiés au matériau bois est très présente dans le discours des acteurs du territoire et constitue un élément régulièrement mis en avant. Elle devient un élément constitutif du territoire, participant à définir son identité vis-à-vis des autres territoires mais aussi des entrepreneurs de la filière.

« Ah oui c'est unique. Chez nous on a vraiment la spécificité d'être accolés. Il y a le Critt, le LERMAB, l'ENSTIB, le CRAN. Et ils travaillent en étroite relation avec les autres établissements de Lorraine. Il y a de la transversalité avec la chimie, ou le bois santé. Ce n'est pas qu'une école quoi, on essaie vraiment d'être proches des besoins des entreprises, proche de leurs nouveaux marchés, susciter des envies. On est une référence » (Chargé de mission, conseil départemental des Vosges, 2017).

Nous allons le voir, cette densité d'organismes et leur fonctionnement en réseau est un important levier de développement dans le Grand Est dont certains territoires sont parvenu à se saisir. La situation est en revanche assez différente en Franche-Comté, qui, malgré la place qu'occupe la filière forêt-bois dans l'économie régionale, ne bénéficie pas des mêmes infrastructures.

1.1.2 La Franche-Comté, parent pauvre de l'appareil de formation ?

La région historique de Franche-Comté est en effet bien moins dotée que le Grand Est en matière d'enseignement supérieur. Si cet état de fait suscite quelques frustrations localement, la région bénéficie en revanche de formations professionnelles et techniques réputées. Trois principaux lycées proposent en effet des formations à Pontarlier, Mouchard et Moirans-en-Montagne. Le premier, sans être spécialisé, propose une formation de

Note 66 | Les CMQ sont créés par la loi pour la reformation de l'Ecole du 8 juillet 2013 avec, parmi leurs attributions, l'objectif de revaloriser la formation professionnelle.

technicien constructeur bois, mais ce sont principalement les deux autres établissements qui participent à la réputation de la région. Le lycée des arts du bois à Moirans-en-Montagne s'appuie sur les savoir-faire locaux et est l'un des rares établissements à proposer un parcours orienté vers l'artisanat. Le lycée du bois de Mouchard est quant à lui le plus connu parmi les acteurs de la filière dans l'est de la France, notamment dans le secteur de la scierie. Aujourd'hui principalement orienté sur les métiers de la construction bois, il est pendant des années resté l'établissement de référence pour la formation aux métiers de la scierie, attirant étudiants et apprentis au-delà des limites de la région.

« – Oui bah je me suis orienté depuis la 4^e. Je me suis posé la question dans les périodes où on devait réfléchir aux orientations. Et j'ai décidé de partir vers la technique pour m'orienter vers la scierie. Donc j'ai fait un BT scierie à Mouchard dans le Jura

– Ah oui ? Pas à Saulxures ?

– Non, non. A l'époque Mouchard c'était le lycée qui avait une bonne renommée. J'ai des copains qui sont dans toute la France. Mouchard c'était le plus renommé de l'époque, les gens venaient de partout. Je les retrouve dans les négoce ou dans les boites» (Scieur vosgien, 2018)

L'influence du lycée de Mouchard est d'ailleurs telle que l'établissement est presque systématiquement mentionné au cours de l'enquête auprès des scieurs, y-compris hors de Franche-Comté. D'autres formations professionnelles sont dispensées à Besançon dans le domaine technico-commercial bois, la gestion forestière et la conduite de travaux forestiers. Enfin, hors de la région mais néanmoins d'importance pour le massif jurassien, l'école technique du bois située à Cormaranche-en-Bugey dans l'Ain propose une formation technique aux métiers de la scierie (opérateur, affuteur).

La Franche-Comté ne compte en revanche aucune formation dans l'enseignement supérieur dédiée à la forêt ou au bois. Bien que le paysage naturel et industriel y soit a priori favorable, d'autres raisons influençant la localisation des établissements ont historiquement conduit à l'implantation des établissements hors de la région. Localement les acteurs regrettent de ne pouvoir bénéficier du dynamisme qu'engendre la présence des acteurs académiques et de la recherche sur le territoire. Ce sentiment est d'ailleurs renforcé par la forte proximité entretenue entre les acteurs francs-comtois et lorrains.

« La Franche-Comté avait plus ou moins postulé pour l'ESB⁶⁷. Après c'est parti à Nantes, certainement qu'un élu s'était plus battu. Puis l'ENSTIB a atterri à Épinal parce qu'à l'époque il y avait des élus qui ont bien défendu le morceau puis c'est passé comme ça. Derrière c'est vrai qu'il y a un impact important pour une filière quand t'as une école d'ingénieur dans ta région. Ça créé une dynamique, c'est obligé. Non mais voilà, c'est vachement lié... Nous, quelque chose qu'on a toujours regretté en Franche-Comté, c'est de pas avoir une école. On s'est toujours battu pour avoir... au moins une formation universitaire. Parce que derrière forcément t'as des étudiants

Note 67 | L'école supérieure du bois, initialement implantée à Paris.

*donc t'es obligé de leur apporter des sujets de recherche, du coup ça va de l'avant »
(Directeur de l'interprofession Franche-Comté, 2017)*

Si la Franche-Comté se distingue sur certains secteurs technologiquement innovants comme la microtechnique, elle ne bénéficie pas, pour les entreprises de la filière forêt-bois, des retombées d'un pôle tel que celui d'Épinal. Cette configuration est avancée par les acteurs régionaux pour expliquer un supposé retard sur des secteurs comme la chimie végétale, la construction bois ou l'énergie.

1.1.3 L'importance de la formation dans la constitution des réseaux d'acteurs

L'appareil de formation est un élément structurant à plusieurs titres. Il permet bien entendu de transmettre et de conserver les compétences nécessaires au secteur mais peut également revêtir une dimension territorialisante. Il contribue à la construction des spécificités locales, en lien avec les entreprises, et peut parfois être un vecteur de patrimonialisation (spécificités artisanales de Moirans-en-Montagne, Mirecourt, Neufchâteau par exemple). Il est un facilitateur de développement territorial à travers les nombreuses ressources qu'il fournit mais, de fait, également un facteur d'inégalité pour les régions moins pourvues.

Cependant l'influence du système de formation dans la filière est aussi, et peut-être surtout, indirecte. Le nombre limité d'entreprises et d'établissements de formation rend ces derniers particulièrement efficaces dans la constitution des réseaux d'acteurs. Les interconnaissances qui se créent ont en effet tendance à perdurer, souvent indépendamment de la distance qui sépare ensuite les acteurs. Nombreux sont ceux rencontrés qui continuent à échanger, après plusieurs années, sur leurs stratégies d'entreprise et ce même entre massifs distants (Massif-Central, Jura, Vosges). Pour les dirigeants d'entreprises cette forme de proximité organisée constitue un des canaux principaux d'information et d'échange, souvent prioritaire et parfois complémentaire d'autres démarches collectives formalisées (groupements, syndicats, interprofessions). Enfin, cette proximité n'est pas que de nature relationnelle. Comme le souligne un ancien scieur, l'offre de formation limitée et la renommée de certains établissements spécifiques contribue à entretenir une forte logique de similitude, ici pointée comme une forme d'homogénéisation des pratiques.

« Quand tu retournais dans ta scierie, y'avait 80% des gens de la région qui sortaient de Mouchard et qui avaient tous la même vision de l'entreprise. Mais non mais c'est ça. Tout le monde fonctionne pareil. Donc ils sont là dans leur truc, convaincu que c'est les meilleurs, que c'est les plus beaux... mais si tu ramènes ça à l'échelle de la scierie, tous les gens qui sortaient de Mouchard avaient la même vision de la scierie. On a tous eu le même cursus, on a tous appris à calculer de la même façon pour optimiser les sciages et cætera. On a tous appris la même chose quoi. Organiser la production, on fait tous pareil ! » (Ancien scieur franc-comtois, 2017).

La formation est donc à la fois un facteur d'organisation spatiale et de structuration de la filière. Elle génère à la fois de l'hétérogénéité entre territoires, se fait le vecteur

de certains schèmes et pratiques productives partagées et aide à la création de réseaux d'interconnaissances remobilisables. Si ce facteur n'explique pas tout à lui seul, il reste un élément essentiel sur lequel s'appuient les projets de développement. Ceci est d'ailleurs particulièrement marqué dans les cas détaillés par la suite.

1.2 Dynamiser la filière forêt-bois par l'action territoriale dans les Vosges

Depuis plusieurs décennies le département des Vosges développe une politique spécifique en faveur de la forêt de du bois. Si un certain nombre d'initiatives territoriales ont débouché sur des formes de spécialisations localisées, d'autres démarches, plus larges, ont joué un rôle important dans l'affirmation du département sur les questions de développement liées au bois. Deux actions conduites à la fin des années 1990 ont constitué des initiateurs : la campagne « penser forêt, agir bois » et la charte bois du département des Vosges.

1.2.1 « Penser forêt, agir bois » : mener campagne sur le massif

La première action émerge de réflexions au sein des chambres de commerces et d'industrie (CCI) de Lorraine, d'Alsace et de Franche-Comté. Elle prend plus précisément forme à l'initiative de la commission interconsulaire du massif vosgien (CIMV) qui rassemble les trois CCI. Le président de cette commission, Gérard Cherpion, est alors récemment élu conseiller municipal à Saint-Dié-des-Vosges (1995), député (1993) et membre du conseil régional de Lorraine (1992)⁶⁸. L'objectif est de redynamiser le secteur forêt-bois, identifié comme un atout pour l'inter-région et, plus spécifiquement, pour le massif des Vosges. En association avec l'ENSTIB et son directeur adjoint de l'époque, l'idée d'une campagne mobile de promotion du bois dans la construction se développe. Une première réunion publique se tient finalement le 25 septembre 1997 à Schirmeck, inaugurant le programme « penser forêt, agir bois ». Difficile alors de ne pas y voir un lien direct au slogan écologiste lancé par René Dubos et largement popularisé dans les années 1980 « penser global, agir local », lequel constitue aujourd'hui encore le porte-étendard d'une vision de l'écologie « par le bas », de la promotion de solutions locales et de la reterritorialisation [Gianinazzi, 2018].

La réunion s'adresse principalement aux élus des collectivités, maires et conseillers municipaux, et se tient en fin de journée. Un premier temps est consacré aux discours politiques, suivi d'un échange avec les responsables forestiers locaux (principalement l'ONF) et d'une présentation calibrée sur le potentiel du bois dans la construction publique. Cette dernière partie est assurée par le directeur adjoint de l'ENSTIB.

« J'expliquais en substance qu'avec le bois les communes forestières pouvaient envisager de construire tous leurs bâtiments publics et pourquoi c'était important. Le message de base était : « comment peut-on imaginer une seule seconde que le maire d'une commune forestière qui tire des revenus de sa forêt ne mette pas en vitrine le

Note 68 | Il sera par la suite vice-président du PNRBV (de 1998 à 2004) et membre du Conseil national supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois (depuis 2002)

produit qui le fait vivre ? ». C'est tellement évident qu'on rappelait ça » (Directeur de l'ENSTIB, 2016)

À l'issue de la conférence, les élus sont invités à signer la charte « penser forêt, agir bois », soulignant leur rôle et leur responsabilité en matière de gestion forestière et de valorisation du matériau bois via sa prescription dans la construction. Le modèle de réunion publique est alors répliqué dans d'autres communes : Gérardmer, Bitche, Saverne ou encore Colmar. Les six premières conférences organisées dans les communes du massif vosgien attirent près de 800 participants et débouchent sur un engagement formel de plus de 130 communes au sein la charte.

Forte du succès rencontré, la CIMV est alors contactée par Valbois RN⁶⁹, organisme chargé de la promotion de la filière forêt-bois en Wallonie belge et au Luxembourg. Le concept s'exporte et l'équipe constituée tient des réunions en Belgique à partir de 2000. Le public comprend également des responsables de l'administration et des architectes mais l'objectif reste la sensibilisation des pouvoirs publics à l'utilisation du matériau bois et la valorisation des entreprises locales. De la même manière, 142 communes adhèrent à la charte. Ces campagnes successives sont à l'origine de bon nombre de réalisations en France, en Belgique et au Luxembourg (bâtiments publics, mobilier et équipement urbain).

Poursuivant sur cette lancée, la CIMV lance en 1999 un concours d'architecture pour la réalisation de trois projets en Alsace et en Franche-Comté, portant sur des groupes scolaires et de l'hébergement de loisir. L'initiative est à la fois financée par les régions, l'État et les fonds européens. Trente-deux cabinets d'architecture répondent à l'appel, visibilisant ainsi les enjeux autour de l'utilisation du bois. La même année un second projet de mise en réseau des entreprises et des réalisations emblématiques voit le jour avec la constitution progressive de « la route du bois ».

La route du bois

L'objectif de la CIMV est de proposer un circuit reliant des « collections à ciel ouvert », c'est-à-dire des réalisations grandeur nature et fonctionnelles, et permettant de découvrir la filière forêt-bois des départements des trois régions partenaires. Conçu comme un parcours total de près de 500 km à travers le massif, la route du bois se divise en trois boucles distinctes, formant des circuits plus courts. Elle relie différents sites phares de la filière comme Mirecourt dans les Vosges (lutherie et archeterie) ou Abreschviller en Moselle (chemin de fer forestier, scieries réunies). La particularité de cette initiative est d'associer à la fois les aspects culturels (écomusées), naturels et paysagers (lieux touristiques) et économiques avec la participation des entreprises. Les entreprises partenaires du projet s'engagent en effet, à cette époque, à ouvrir leurs portes au public afin de rendre visible la diversité des métiers de la filière sur le territoire (ateliers d'artisans, papeteries, menuiseries). Le tracé des circuits est aussi l'occasion de rendre visibles les réalisations du programme

Note 69 | Aujourd'hui, Ressources Naturelles Développement asbl, en charge du développement des filières bois et pierre.

« penser forêt, agir bois », depuis les exemples d’habitat collectifs du Toit Vosgien⁷⁰ jusqu’aux collèges ou autres bâtiments publics récemment construits. Dans ce cas aussi, l’initiative diffuse en Belgique où une route du bois, sœur de la première, est inaugurée en 2001 entre les régions de Libin et Bütgenbach.

La campagne « penser forêt, agir bois » et ses retombées – parmi lesquelles, les différentes routes du bois – témoignent d’une réelle volonté des CCI de promouvoir une filière perçue comme porteuse d’enjeux pour le territoire à la fin des années 1990. Ces initiatives résultent d’une ambition partagée entre acteurs politiques, entreprises, de la recherche et du transfert. L’originalité de la démarche réside aussi dans la mise en réseau d’acteurs à l’échelle du massif vosgien et aux connexions établies avec les régions frontalières ; ces interrelations permettant une mise en visibilité globale du secteur à travers son association à une variété d’éléments patrimoniaux et paysagers du territoire. De plus, l’objectif est de promouvoir un ensemble de compétences et de savoir-faire en les rattachant à l’image véhiculé par le massif vosgien (réalisations publiques, visites d’entreprises, centres de formation). Cette approche est d’ailleurs résumée par Gérard Cherpion comme une volonté affichée de « donner l’identité forte qui manquait au massif vosgien⁷¹», confirmant l’ambition de faire des Vosges un territoire reconnu sur les questions bois mais aussi de faire de ce secteur un levier de développement local.

Ces initiatives et leur succès d’alors ont laissé une marque importante dans les mémoires, parfois au-delà du massif vosgien. Le mot d’ordre « penser forêt, agir bois » est par exemple repris, à l’assemblée nationale par le député de la Meuse François Doré en 2002 à l’occasion d’une discussion sur le CNDB ou par le président du Gipeblor Philippe Roux en 2014. Plus récemment encore, le programme régional forêt-bois de la région Grand Est propose de réactiver l’initiative « *afin de stimuler la prise de conscience des enjeux de la filière et développer la prise en compte de la forêt comme levier de développement territorial avec par exemple une information sur les possibilités d’utilisation du bois et la prescription bois au cœur des territoires* » [PRFB Grand Est 2018-2027].

1.2.2 La charte bois du département des Vosges

Peu de temps après la tempête Lothar de 1999 le conseil général des Vosges décide à son tour de la mise en place d’une action destinée à dynamiser la filière forêt-bois en misant sur l’utilisation du matériau par les collectivités. Le choc provoqué par les dégâts de la tempête en forêt est très important et pousse décideurs et élus à proposer des stratégies de soutien. Le projet prend ici aussi la forme d’une charte, formalisant un engagement des collectivités en échange de contreparties. La charte bois du département des Vosges s’articule autour de deux axes : la promotion du bois énergie et l’utilisation du bois dans la construction. L’objectif s’inscrit dans la lignée des actions de la CIMV en promouvant les

Note 70 | Le Toit Vosgien est un bailleur, société de construction et de location de logements créée à Saint-Dié en 1956. Elle bénéficie depuis sa création d’un soutien particulier de la part de la CCI de Saint-Dié.

Note 71 | Entretien accordé par Gérard Cherpion, président de la CIMV, au journal Les Echos, « Sous la ligne bleue des Vosges, la grande route du bois », 9 août 2002

réalisations publiques exemplaires comme des bâtiments techniques, scolaires ou d'accueil touristique.

Le département propose un soutien fort aux collectivités sur le volet construction, le plus développé. L'aide prend la forme d'un accompagnement technique aux maîtres d'ouvrage par la direction du patrimoine de conseil général. Celle-ci couvre les différentes étapes, depuis la conception jusqu'à la réalisation des projets. Une importante subvention du département est également accordée aux collectivités, jusqu'à 60% du montant des travaux (pour un maximum de 80 % de subventions cumulables). Cette dernière est accordée sous certaines conditions détaillées dans une notice technique, qui précise notamment la proportion minimum de bois utilisé dans les projets. L'accent est également mis sur le choix des essences et les critères environnementaux (énergie, isolation). Un comité technique se prononce sur la pertinence des projets avant toute validation du département.

Ces incitations poussent plus de 320 communes à adhérer à la charte bois, débouchant sur une centaine de réalisations à travers les Vosges. Le réseau de sites vitrine constitué bénéficie alors d'une bonne visibilité, encore renforcée à l'occasion des salons professionnels. C'est par exemple le cas lors de CitéBOIS qui se déroule à Épinal en juin 2006 où plus de la moitié des trophées récompensant les collectivités pour la mise en œuvre du bois dans la construction et l'énergie sont attribués à des communes vosgiennes. La charte bois du département a constitué un levier fort de développement local en association avec la filière forêt-bois. L'initiative a bénéficié d'un fort portage politique initial, favorisé par le choc de la tempête de 1999. Le projet est alors personnellement soutenu par le président du conseil général, Christian Poncelet, dont l'action est toujours reconnue par les acteurs du territoire.

« C'était porté à l'époque par le conseil général et le seigneur du lieu qui était Poncelet, puis ça a disparu. Y'a des tas d'endroits où les écoles ont été en bois au lieu d'être en béton. On intervenait souvent pour expliquer ce qu'on pouvait faire. Cette dynamique était très forte puis pour des raisons sur lesquelles il faudrait se pencher ça s'est essoufflé » (Directeur de l'ENSTIB, 2016)

Faute d'un soutien politique durable et en raison des limitations induites par l'évolution du code des marchés publics, l'action portée à travers la charte bois s'estompe progressivement au milieu des années 2000. Il devient en effet plus difficile de favoriser directement l'emploi de bois local, ce que regrettent financeurs et collectivités. Le bilan global de l'initiative est unanimement souligné par les élus et l'expérience a permis d'enclencher une réelle dynamique de filière sur sa période d'activité. Malgré certaines controverses liées à l'implication de cabinets d'architectes ou d'entreprises extérieures au territoire, le modèle est cité en exemple dans d'autres régions comme la Franche-Comté [Forestier, 2010].

La forêt et le bois occupent indéniablement une place importante dans le paysage vosgien, à la fois identitaire mais aussi économique. Diverses structures ont contribué à porter des projets de filière territorialisés dès les années 1990 ; c'est le cas de la CIMV et du CG88. Dans les deux cas décrits ici, ces initiatives tiennent en grande partie de l'implication

de personnalités politiques locales de premier plan et à leur engagement dans des actions spécifiques, généralement en lien avec d'autres acteurs ressource du territoire comme les établissements de recherche et de formation. Sur le plan de la mise en œuvre, le principal levier mobilisé afin de stimuler l'utilisation de bois (générique) dans la construction est celui de la commande publique. Dans un second temps seulement apparaît la volonté d'agir dans la proximité géographique, en introduisant la question du bois spécifiquement local. L'objectif reste néanmoins la construction de bâtiments à haut potentiel de visibilité (équipement collectif, bâtiment accueillant du public ou dédié au tourisme). De nombreuses réalisations voient le jour à travers le massif, contribuant à conférer au territoire une image particulière, étroitement liée au matériau bois et aux savoir-faire associés.

1.3 Innover avec les ressources locales dans les Vosges

Les premiers projets à l'échelle du département initient une dynamique qui se traduit plus tard par le déploiement d'initiatives plus locales, principalement portées par les communes et les intercommunalités vosgiennes. Si le mouvement s'essouffle quelque peu au début des années 2000, entre autres suite à l'arrêt des subventions du conseil départemental, des expériences plus ponctuelles mais aussi plus poussées sont conduites par les collectivités. Elles contribuent à l'émergence de plusieurs « pôles » à travers le département, chacun présentant des spécificités propres.

1.3.1 Premières intégrations de la filière forêt-bois dans les projets de développement

À l'échelle du département, trois pôles principaux se distinguent par leur dynamisme sur les questions forestières et en lien avec l'utilisation du bois : la région de Neufchâteau, le secteur de Saint-Dié-des-Vosges et l'axe Saint-Maurice-sur-Moselle-Épinal-Mirecourt (FIGURE 23). Chacun de ces pôles mobilise des ressources qui lui sont propres mais actionnent des leviers similaires afin d'intégrer la question forêt-bois au sein des projets de territoire.

Animer la filière sur le pays de la Déodatie

Dans la région de Saint-Dié, le pays de la Déodatie porte une charte forestière de territoire très axée sur l'animation de la filière locale. Celle-ci passe par exemple par la mise en place d'un réseau d'élus référents ou de cycles de réunions d'information, principalement à destination des communes forestières. Un volet est également consacré au développement d'une économie locale assise sur la forêt et le bois. Dans la lignée des actions conduites précédemment sur le département, elle encourage et soutient le développement des contrats d'approvisionnement, le développement du bois énergie ou encore l'utilisation du bois local.

La charte prévoit l'organisation de rencontres techniques pour les professionnels de la filière en partenariat avec l'interprofession régionale et ayant pour objectif de rapprocher les acteurs de la filière et les élus des communes du pays dans une logique de *cluster*. Les

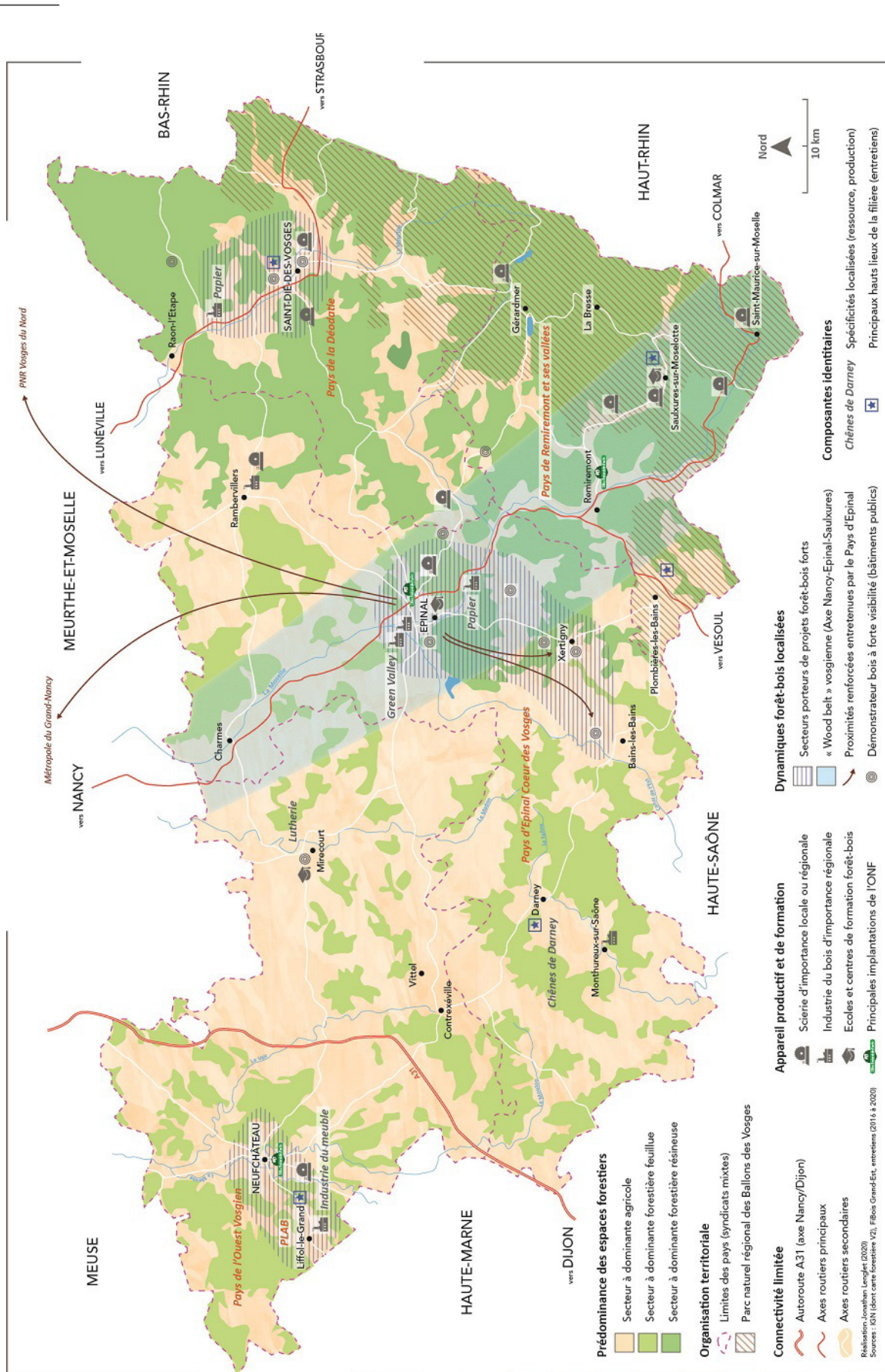


FIGURE 23. Principales dynamiques entre filière forêt-bois et territoires observées dans le département des Vosges.

actions sont principalement à destination des entreprises, expliquant les liens forts que la charte permet de consolider entre les élus de la Déodatie et l'interprofession. Une action spécifique est dédiée au tourisme, notamment au développement des activités sportives en forêt mais aussi à la valorisation du patrimoine productif associé à la filière bois. La CFT revient par exemple sur le concept de « route du bois », à une échelle plus locale mais rappelant les initiatives portées quelques années auparavant sur le massif.

Relativement dynamique, le secteur abrite de nombreuses entreprises du bois, notamment plusieurs scieries (Taintrux, Reimomex, Lusse, Hurbache) et se distingue également par son histoire papetière avec la présence des papeteries Raon (aujourd'hui Raon Circular Regeneration, spécialisée dans le recyclage d'emballages alimentaires) et Clairefontaine. L'agence territoriale ONF de Saint-Dié contribue par ailleurs à faire de la ville un lieu important de rencontre entre amont et aval, notamment lors des grandes ventes saisonnières.

Le cluster du meuble de Neufchâteau

À l'ouest du département, dans la plaine vosgienne, la région de Neufchâteau et de Liffol-le-Grand est historiquement tournée vers l'industrie du meuble. Un véritable milieu artisanal et industriel se développe dès le XVII^e siècle et se spécialise sur la confection d'ameublement haut de gamme. Profitant d'une abondante ressource en feuillus et bénéficiant d'une desserte ferroviaire, les entrepreneurs du territoire établissent et entretiennent rapidement des relations avec les acheteurs parisiens. Bien que le secteur du meuble en France soit aujourd'hui dans une situation très délicate (5 milliards d'euros de déficit en 2018, la France étant le cinquième producteur européen, loin derrière l'Allemagne ou l'Italie), plusieurs dizaines de manufactures parviennent à se maintenir sur des niches spécifiques. Cette spécialisation débouche sur la création et l'installation du PLAB à Liffol-le-Grand en 1992 ou du lycée des métiers du bois et de l'ameublement à Neuchâteau en 1975. La concentration d'acteurs et de moyens débouche sur la labellisation en SLP du territoire par la DATAR en janvier 1999. En 2005 un PER « pôle de l'ameublement » est également porté par la communauté de communes du pays de Neufchâteau. Accompagnée d'une subvention de 870 000 €, le pôle technologique propose la création d'une vitrine permettant de valoriser les savoir-faire du territoire et de favoriser l'innovation dans les entreprises. Enfin, le *cluster* est labellisé « grappe d'entreprise » en 2012, également par la DATAR. Le milieu de Liffol-Neuchâteau se distingue par sa longévité exceptionnelle et la reconnaissance dont il jouit à la fois au sein de secteurs spécifiques (le meuble de luxe) mais aussi vis-à-vis de l'État, à travers les politiques successives d'aménagement du territoire dans lesquelles il est parvenu à s'inscrire.

La « wood-belt » vosgienne

Une troisième structure spatiale se distingue clairement dans l'organisation du territoire : un axe central au département, le long de la Moselle et de la Moselotte, courant de Charmes et Mirecourt jusqu'à Saint-Maurice-sur-Moselle, en passant par Épinal. Cet axe

est aussi très présent dans le discours des acteurs et identifiée aussi bien au niveau local que régional. Comme évoqué précédemment, ce secteur présente la particularité de concentrer la plupart des établissements de formation techniques et de recherche dédiés au bois dans les Vosges. De nombreuses entreprises y sont également implantées : scieries de résineux au sud (FIGURE 24), de feuillus au nord, industrie papetière (Norske Skog Golbey, F.I.L.A Arches ou encore UPM Docelles jusqu'en 2017). A celles-ci s'ajoutent de nombreuses petites entreprises du secteur de la construction ou de l'artisanat.



FIGURE 24. La scierie Germain-Mougenot à Saulxures-sur-Moselotte, l'une des principales scieries les Hautes-Vosges.

Divers projets de développement tant territoriaux qu'industriels y ont également été conduits. C'est par exemple le cas du pôle d'excellence rurale (PER) de première génération « plateforme d'expérimentation pour la valorisation des coproduits de la filière bois » porté à l'ouest d'Épinal à partir 2006. Ce dernier ayant notamment pour objectif d'aider au développement d'un secteur classé zone de revitalisation rurale (ZRR) en proposant un projet axé autour du bois énergie et de la transformation des rémanents forestiers. Plus tard, c'est au sein du pays d'Épinal cœur des Vosges que se matérialise un réel projet de développement territorial adossé sur la filière forêt-bois.

Ces facteurs convergents font du territoire un secteur propice à l'innovation et à l'investissement industriel, bien que les projets n'aboutissent pas systématiquement. C'est par exemple le cas de la non-installation de l'industriel Polmeier à Nomexy mais aussi du projet Lorraine industrie bois (LIB) initié en 2008. LIB, filiale d'une entreprise de construction bois installée à La Bresse, est initialement pensée comme un projet concerté autour de l'installation d'une unité de production de bois reconstitués (bois massif abouté et contrecollé). L'entreprise cherche à se positionner sur un segment porteur, tiré par la demande dans le secteur de la construction. Le projet est discuté en amont avec l'ONF et les scieries à proximité pour en garantir l'approvisionnement. L'activité débute en 2010. La démarche est alors citée en exemple au niveau départemental et régulièrement mise en avant. Néanmoins, après quelques années d'activité, l'entreprise ne parvient plus à faire face aux difficultés :

« Mais bon après 4, 5 ans de fonctionnement ils n'arrivent pas à vendre et on voit bien que c'est un échec industriel. Dans les Vosges les interlocuteurs potentiels c'est les [Entreprise X], les [Entreprise Y], des mecs qui en ont rien à péter que ça vienne de n'importe où pourvu que ce soit pas cher. Donc c'est un échec industriel parce que les prix... vu les prix allemands c'est impossible avec du bois vosgien de tenir la concurrence » (Chargé de mission département des Vosges, 2017)

Cet exemple souligne en outre qu'une coordination en amont peut faciliter l'émergence de projets mais qu'elle ne garantit pas leur réussite sur un plan commercial. Dans ce cas la production proposée est en effet rejetée par le marché, non pas en raison de ses caractéristiques techniques ou d'une absence de demande, mais sur l'impossibilité pour l'entreprise, avec les ressources dont elle dispose localement (matière première, investissement, savoir-faire), de proposer un prix tenable. Un des points déplorés par les acteurs étant notamment le faible engagement des clients potentiels, situés dans la proximité géographique mais distants sur un plan organisationnel.

Nous le voyons, à l'échelle du département, les projets intégrant la filière forêt-bois aux stratégies de développement s'organisent en trois ensembles principaux, chacun possédant ses spécificités propres. S'appuyant sur les démarches initiées précédemment au niveau du massif, des pôles se développent portant aujourd'hui des stratégies d'association filière territoire poussées, comme avec le cas du pays d'Épinal. Ces trois secteurs regroupent par ailleurs des industries et des scieries parmi les plus impliquées au niveau de l'interprofession régionale et des différents organes de représentation de la filière. Plus que des pôles de concentration de l'activité, les secteurs apparaissent également comme des nœuds localisés dans les réseaux d'acteurs, favorisant la coordination par la présence d'acteurs intermédiaires.

Dans l'est du département, le PNR des ballons des Vosges abrite une importante proportion des forêts résineuses mais est resté relativement peu présent, jusqu'à aujourd'hui, sur les questions de filière. Les principales actions portées au sein de la charte du PNRBV concernant principalement la préservation des habitats et la promotion d'une sylviculture dite « douce ». Bien qu'il soit un acteur majeur du massif vosgien, le rôle du PNR n'est pas étudié en détail ici. Un cas détaillé proposant d'aborder le rôle des parcs fait l'objet de la seconde partie de ce chapitre.

1.3.2 Premières constructions publiques en bois local : la « ruche » de Tendon

La logique de construction des bâtiments publics en bois prend une nouvelle dimension avec l'importance croissante accordée à la notion de provenance. Jusqu'ici peu présente dans les projets cette dimension commence peser dans les choix des communes.

Le projet de la « ruche » voit le jour en 2009 à la l'initiative du maire de Tendon et de la chambre des métiers et l'artisanat des Vosges. La commune souhaite alors se doter d'un bâtiment périscolaire mais pose pour conditions l'utilisation de ses propres ressources en bois et le travail avec les entreprises locales. La conception est confiée au cabinet d'architectes HABA, situé à Saint-Nabord, à proximité immédiate de Tendon. Cabinet

très présent dans les Vosges, HAHA est alors déjà reconnu pour la place centrale accordée au bois dans les projets qu'il réalise et pour sa volonté de favoriser les circuits-courts dans la construction. Il entretient par ailleurs des liens étroits avec l'ENSTIB et le Critt bois à Épinal. Une première problématique émerge au sujet de la ressource disponible, la forêt communale de Tendou étant constituée de feuillus.

« Et [l'architecte] Claude Valentin à Tendou, il a posé les bonnes questions : vous voulez du bois de votre forêt, qu'est-ce que vous avez ? Pas de chance c'était du hêtre ! Donc comment on fait ? Pffft, on sait pas. Le Critt a accompagné tout le projet. Ils ont travaillé ensemble tout le temps. Donc là il a fallu réinventer complètement un système constructif. Parce que se dire qu'on allait faire en feuillu ce qu'on faisait en résineux ça marche pas pour des tas de raisons » (Directeur de l'ENSTIB, 2017)

Plusieurs obstacles techniques et de normalisation ralentissent le projet, sur la possibilité d'utiliser le hêtre en structure, mais aussi car le projet prévoit une isolation du bâtiment à l'aide de paille et de ouate de cellulose, techniques alors peu répandues et dont le bureau de contrôle met du temps à valider la conformité. Cependant c'est bien l'utilisation du hêtre qui apparaît être l'une des principales contraintes, les bois de montagne de la commune étant peu adaptés à la construction⁷² (nervosité, séchage difficile, présence de bois mitraillés).

L'accent est mis sur la réalisation de la totalité du projet dans un périmètre très restreint (FIGURE 25) et avec des contraintes techniques fortes, imposant de trouver de nombreuses solutions pour surmonter les difficultés. Ce caractère innovant est particulièrement mis en avant par les partenaires impliqués : commune, ONF, architecte. Les travaux débutent en 2011 et s'achèvent avec la livraison du bâtiment un an plus tard. Au final, le surcoût entraîné par le cahier des charges par rapport à un bâtiment traditionnel est estimé à environ 20% sur un montant total de 600 000 €. Mais cette différence et la complexité du projet génèrent autant une forte mise en visibilité du projet qu'elle révèle la difficulté de la filière à s'adapter à ces projets localisés.

« On a fait toute la com là-dessus. Ça a été vraiment bien utilisé en support communication. Mais est-ce que la filière globalement est déjà organisée pour traiter ça comme ça ? Non. Ça c'est sûr que non. Mais on a eu des élus belges qui sont venus y'a pas bien longtemps encore voir, ils sont dans les mêmes problématiques » (Maire de la commune de Tendou, 2017)

Sur le premier point, le projet une fois réalisé bénéficie en effet d'une exceptionnelle médiatisation à la fois en France et à l'étranger. Le bâtiment périscolaire de Tendou est ainsi le premier projet labellisé dans le cadre du programme « 100 constructions en bois local » de la FNCOFOR. Son caractère pionnier lui a permis de s'adjoindre l'aide de partenaires locaux de la recherche comme le Critt Bois mais aussi plus largement le soutien, au niveau national de l'institut FCBA. Le projet fait l'objet de nombreuses présentations sur les salons spécialisés et reçoit plusieurs récompenses (Fibra Awards, prix Lorrain qualité

Note 72 | Ce point, volontairement peu détaillé, est traité dans la partie suivante.

Environnement 2014, 1^{er} prix national de la construction bois 2012, exposition dans des salons d'architecture internationaux).

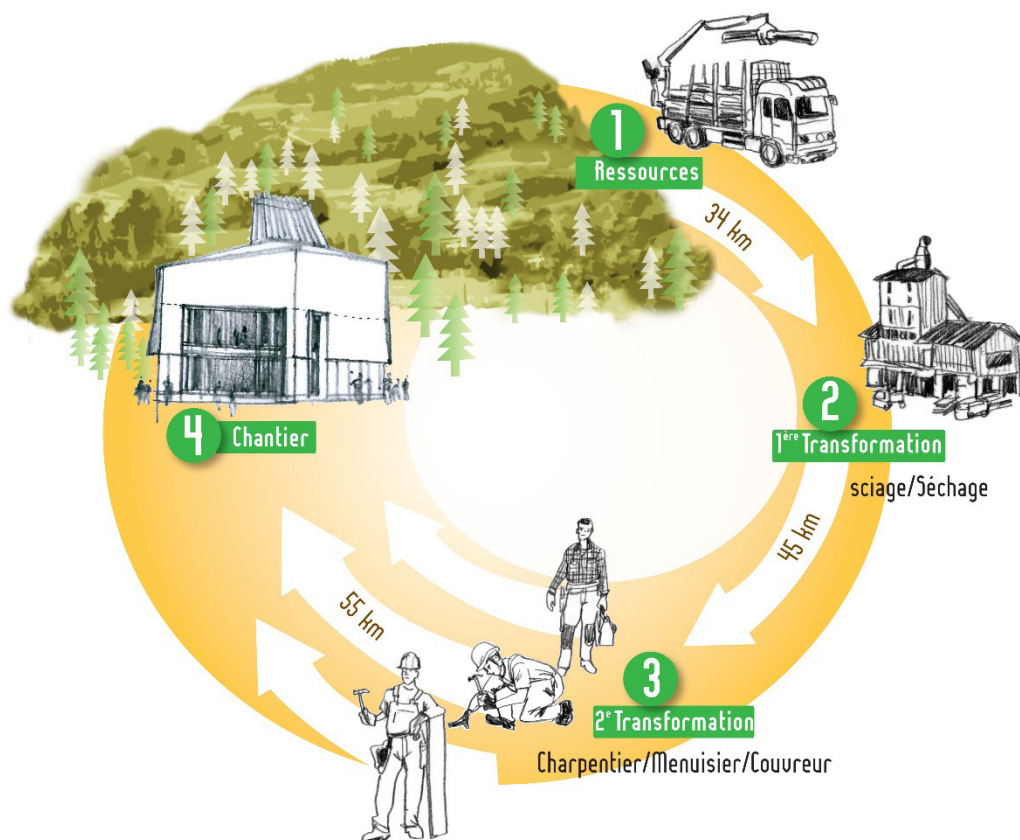


FIGURE 25. La « ruche » de Tendon, une communication axée sur la valorisation des ressources locales et la faisabilité des circuits-courts (Cabinet HAHA).

S'il ouvre la voie à d'autres réalisations du même type, le projet de Tendon souligne néanmoins l'importance de l'engagement des acteurs publics et du contexte territorial dans lequel il est porté. Il laisse par ailleurs bon nombre d'acteurs de la filière dubitatifs quant à la reproductibilité de l'opération et à la rationalité des moyens engagés. Il révèle de plus une certaine inadaptation à la fois du cadre réglementaire et en matière d'organisation de la filière pour répondre aux exigences de proximité formulées. Initiateur médiatique, le bâtiment de Tendon concentre bon nombre des enjeux que nous retrouvons ensuite portés à une autre échelle sur le pays d'Épinal cœur des Vosges.

2. Développer une politique territoriale de filière sur le Pays d'Épinal

Le département des Vosges s'illustre à plusieurs titres sur les questions de développement intégrant la filière forêt-bois. En plus des structures directement implantées localement (PNRBV) ou qui entretiennent des liens forts avec le territoire (PNRVN, Métropole du Grand Nancy), certaines collectivités mettent en place des stratégies dédiées plus ou moins poussées comme le pays de la déodatie ou le pays d'Épinal cœur des Vosges. C'est à ce deuxième cas en particulier que nous nous intéressons dans cette partie. Le pôle

d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Épinal Cœur des Vosges regroupe trois communautés de communes du centre du département des Vosges et constitue l'extrémité sud du pôle métropolitain européen du sillon lorrain. Engagés depuis le milieu des années 1980 dans la promotion et la valorisation du bois, les élus et les politiques locales ont contribué à maintenir et à redévelopper l'économie du bois sur le territoire à travers l'implantation de centres de recherche et de formation, d'entreprises d'envergure nationale et la mise en place d'outils de développement local reposant sur le secteur forêt-bois.

Nous cherchons ici à comprendre comment et pourquoi certaines collectivités choisissent d'intégrer la filière forêt-bois comme véritable outil de développement du territoire. Quelles sont les coordinations nécessaires au portage de ces projets sur le long terme et quelles sont les ressources mobilisées ou créées pour développer ces stratégies? Un premier temps est consacré aux actions menées au sein de l'agglomération d'Épinal et du cluster bois progressivement mis en place sur la commune de Golbey. Le propos se concentre ensuite sur le projet de territoire porté depuis 2010 par le pays d'Épinal cœur des Vosges, lequel constitue un exemple poussé d'association filière-territoire autour du Hêtre. Enfin une approche croisée de ces différentes dynamiques de développement est proposée pour en discuter la portée et les modalités de mise en œuvre.

2.1 Un écosystème industriel et territorial autour de la filière forêt-bois

« Épinal, capitale du bois » ? C'est tout du moins ce qu'annonce un panneau de signalisation d'intérêt culturel et touristique le long de la route nationale 57 à hauteur de Golbey, en direction d'Épinal. Le qualificatif est régulièrement repris dans divers supports de communication ou lors d'événements comme le salon habitat et bois⁷³ qui se tient chaque année au centre des congrès d'Épinal depuis 1979. Si la préfecture des Vosges s'accorde ce titre c'est qu'elle bénéficie d'une objective concentration de projets, d'organismes et d'entreprises dédiés au matériau. Cette spécificité locale n'est en revanche pas particulièrement ancienne et a bénéficié, au cours des dernières années, d'une attention politique – et de moyens dédiés – relativement importante. L'une des réalisations les plus visibles et au plus fort impact est certainement le développement d'un véritable écosystème industriel et territorial dédié au bois.

2.1.1 Constitution d'un cluster bois durable à Golbey

L'une des manifestations les plus perceptibles de cette concentration est la constitution, à partir des années 2000, d'un cluster d'entreprises au sein de la communauté d'agglomération d'Épinal, sur la commune de Golbey. Fortement favorisé par les engagements politiques locaux et une convergence de moyens, l'écosystème industriel qui se constitue progressivement devient l'un des premiers projets d'écologie industrielle et d'économie circulaire de grande envergure en France.

Note 73 | En 2016, une conférence animée par le Gipeblor titrait « Épinal, capitale du bois à plus d'un titre. Focus sur une ville exemplaire en termes d'intégration du bois ».

Installation du papetier Norske Skog à Golbey

C'est pourtant de l'extérieur que provient le premier élément déclencheur. À la fin des années 1980, en pleine phase de développement, le géant papetier norvégien Norske Skogindustrier cherche à s'implanter plus directement sur le marché ouest-européen des papiers de publication (journaux, publicités). Après une phase d'étude, un site est finalement sélectionné dans les Vosges à quelques kilomètres au nord d'Épinal sur la commune de Golbey. La proximité de la ressource présente dans les massifs forestiers avoisinants, l'infrastructure de transport et la localisation du projet dans une région transfrontalière seront les arguments retenus, largement portés par le département et les collectivités locales. Bien que des oppositions se manifestent, principalement portées par des associations environnementales et par la crainte de pressions importantes sur les milieux forestiers, l'annonce du potentiel d'emplois générés est accueillie favorablement sur le territoire.

« Quand la papeterie s'est installée à Golbey, les gens sont montés au créneau contre et on peut retrouver des articles d'époque : c'était la déforestation de tout le massif vosgien. Il n'y allait plus rester un sapin sur le massif. Le volume qu'ils avaient besoin, tout allait être bouffé dedans. Au final ils tournent toujours et moi j'aimerais qu'ils en prennent un peu plus du bois » (Maire d'une commune vosgienne, 2017)

Le chantier de l'usine Norske Skog Golbey débute à l'automne 1989 et la production à partir de 1992 avec l'installation de la première machine à papier d'une capacité de 250 000 tonnes annuelles. Une seconde machine de plus grande productivité vient doubler la chaîne en 1999, portant la capacité totale de l'usine à 600 000 tonnes de papier par an. Le type de produit fabriqué permet d'intégrer jusqu'à 70 % de papier recyclé dans la constitution du produit final. Le bois ne compte donc que pour 32 % de l'approvisionnement en matière première, soit 250 000 tonnes sèches annuelles, dont 30 % sous forme de rondins et 70 % sous forme de produits connexes de scierie, principalement de paquettes. Ainsi, bien que les volumes restent conséquents, ils permettent de relativiser l'impact de l'unité sur les massifs forestiers avoisinants. L'entreprise affirme par ailleurs réaliser la totalité de ses approvisionnements dans un rayon de 140 km. Norske Skog Golbey est de plus un acteur économique local majeur à travers les 320 emplois direct qu'elle génère.

En 2006, suite à une restructuration du groupe au niveau international, les différentes unités de productions deviennent des *business units* autonomes dans la définition de leur stratégie et de leurs approvisionnements. C'est à ce moment qu'est modifiée la chaudière principale pour faciliter l'installation d'une turbine permettant de tirer au mieux profit de la chaleur fatale générée. Cette nouvelle unité de cogénération produit à la fois de la chaleur pour les procédés papetiers et de l'électricité destinée à la revente. Le projet est l'occasion d'une première association avec une entreprise extérieure, Elyo⁷⁴, qui exploite la tranche de production d'électricité.

Note 74 | Elyo était une société de GDF Suez Energie Services, devenue Cofely depuis 2009.

Création de la SEM de développement économique d'Épinal-Golbey

Les liens avec les collectivités locales s'intensifient à la fin des années 2000. L'agglomération d'Épinal-Golbey cherche alors à se doter de nouveaux outils de développement en se positionnant sur deux secteurs identifiés comme emblématiques du territoire : l'image⁷⁵ et le bois. Les différents partenaires optent pour une constitution en société d'économie mixte (SEM) et la SEM de développement économique d'Épinal-Golbey et sa région est créée en 2009. Elle est principalement détenue par des acteurs publics (CA d'Épinal 52 %, ville de Golbey 17 %, ville d'Épinal 15 %) et, dans une moindre mesure par des acteurs du secteur privé (Norske Skog Golbey, la CCI des Vosges ou encore Lorraine Business Angel). Le plafond de participation qui fixe à 85 % la part de capital pouvant être détenue par des acteurs publics dans les SEM⁷⁶ souligne ici l'implication des collectivités (84 % des parts) et le rôle de levier de développement de la société.

La SEM nouvellement créée a notamment pour objectif d'apporter son soutien aux entreprises du territoire et de les accompagner dans leurs projets de développement, en lien avec les grands axes thématiques qui la structurent. Elle permet d'apporter un capital d'amorçage soit par une entrée directe au capital des entreprises soutenues, soit en proposant des avances de trésorerie. Ce mode de fonctionnement en fait un important levier de développement économique et d'aménagement du territoire. Le projet est principalement porté par le président de la SEM, Michel Heinrich, qui est alors Maire d'Épinal et député de la première circonscription des Vosges. Cette approche témoigne en outre d'une volonté de dépasser les schémas classiques d'attraction des entreprises en faisant des collectivités des acteurs du projet. Elle tranche de ce fait avec la stratégie adoptée quelques années auparavant lors du projet avorté d'installation de l'industriel allemand Pollmeier sur la commune de Nomexy (voir Chapitre 4, Section 3.4.2).

La même année voit l'arrivée à maturité d'un nouveau projet de matériau isolant, NrGaïa, porté par d'anciens étudiants de l'ENSTIB et développé en association avec le pôle fibre et le Critt bois. L'objectif est la conception et la production de ouate de cellulose à partir de papier journal pour un marché en croissance. Les liens existant entre le campus bois et la communauté d'agglomération permettent d'attirer l'attention sur le projet qui sera alors l'un des premiers à être soutenu par l'action de la SEM qui entre au capital de l'entreprise à hauteur de 13 %. Quelques mois plus tard, Norske Skog Golbey, avec qui le rapprochement sur l'approvisionnement en matière première apparaît comme évident, entre à son tour au capital de NrGaïa pour 16% des parts. Sur proposition du papetier, l'entreprise s'installe sur le site de l'usine, dans un bâtiment de stockage inutilisé. Norske Skog Golbey revend aussi directement une partie des papiers recyclés qu'elle récolte à NrGaïa, assurant la totalité de son approvisionnement. La dynamique initiée autour de l'entreprise constitue le point de départ de du pôle bois-éco-construction développé par la

Note 75 | Productions historiques du territoire, les fameuses « images d'Épinal » sont en effet imprimées au sein de l'imagerie éponyme. Cette dernière traverse alors une période difficile avant sa reprise en 2014.

Note 76 | Plafond fixé par la loi du 2 janvier 2002 no 2002-1 de modernisation des SEM qui modifie les articles L1521-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

suite au sein de la SEM. Cette première réalisation la conforte d'ailleurs dans son ambition de développer une grappe d'entreprises spécialisées autour du site golbéen. NrGaïa connaît un fort développement jusqu'en 2012 où l'entreprise rachète même un site du fabricant d'isolant suisse Isofloc localisé en Auvergne.

2.1.2 Du cluster éco-construction à la Green Valley

Deux facteurs principaux favorisent la constitution d'un cluster d'entreprises sur le site de Golbey. D'une part, la volonté politique forte de la communauté d'agglomération d'Épinal d'aider à la constitution d'un pôle industriel, en lien avec les activités du campus bois, en s'appuyant sur la présence de l'unité Norske Skog Golbey. Cette stratégie se matérialise avec la création de la SEM, principalement portée par les collectivités. D'autre part, la démarche rejoint les attentes du papetier qui subit directement les conséquences de la baisse de la consommation des papiers de publication (de l'ordre de 7 % par an depuis 2005) et l'augmentation des coûts de l'énergie. Pour y faire face, l'entreprise développe une politique de RSE et d'innovation particulièrement marquée, laquelle souligne notamment les bénéfices potentiels d'un fonctionnement symbiotique avec d'autres entreprises et les acteurs du territoire [Norske Skog Golbey, 2019].

C'est de cette convergence des ambitions qu'émerge le projet de formaliser l'existence du *cluster*. L'initiative Green Valley débute alors progressivement, cherchant à se structurer et à augmenter sa visibilité dans le but de répondre aux nouveaux appels à projets de la DATAR « grappes d'entreprises ». Le projet débute par la création d'Ecodev, une société de co-développement dérivée de la SEM, qui, avec Norske Skog Golbey, en est l'actionnaire majoritaire. Conçue comme un incubateur d'idées Ecodev formalise aussi un certain nombre de relations préexistantes, un réseau sur lequel repose la démarche.

« EcoDev ça avait bien démarré, de manière presque informelle, parce qu'il y avait des acteurs terrain qui voulaient vraiment œuvrer ensemble. Il y avait évidemment Norske Skog [Golbey], le CRITT, Lorraine Industrie Bois, Fibre Premium... Tout le monde avait des problématiques et on cherchait ce qu'on pouvait faire ensemble en R&D, en projet. C'était gagnant-gagnant, chacun partage un peu ses marchés, ses idées... Et je dirai que le plus difficile dans ce type de projet collaboratif c'est de se faire confiance et de partager les infos » (Chargée de mission filière bois au département des Vosges, 2017)

Ecodev est au centre du réseau et accompagne les entreprises à la fois par le cofinancement de leur activité mais aussi par une aide au montage de projet, notamment pour le démarrage de nouvelles activités. C'est d'ailleurs à cette période que le fabricant d'isolant suisse Pavatex réalise une phase de prospection pour un projet de nouvelle chaîne de production de laine de bois hors de Suisse. Une rencontre a lieu avec les représentants du département des Vosges lors du salon de la construction bois de Garmisch-Partenkirchen, lesquels feront alors le relai avec les projets portés par Ecodev.

La candidature de la Green Valley à l'appel à projet de la DATAR est finalement déposée en décembre 2009 par son président, alors dirigeant de NrGaïa. Au niveau national,

la politique de grappes d'entreprises s'inscrit dans la lignée des politiques de SPL et de pôles de compétitivité. Elle vise à encourager l'innovation et la coopération entre entreprises mais constitue aussi un important outil de développement territorial. Début 2010, le projet Green Valley est sélectionné, avec 42 autres, afin d'être labellisé au titre de la thématique « écotecnologies, bio-ressources, gestion de l'eau ». Une subvention de l'État à hauteur de 500 000 € est accordée pour le développement et l'animation de la grappe d'entreprises et servira principalement à soutenir l'action d'Ecocodev. Six entreprises composent le consortium, dont Norske Skog Golbey, NrGaïa, le constructeur Gico Industries, la scierie collective Fibre Lorraine ou encore l'entreprise de séchage de bois Solu-Alliance. Le cœur du projet reste néanmoins la mise en œuvre opérationnelle d'un projet d'écologie industrielle à grande échelle visant à promouvoir les symbioses et mutualisations entre entreprises du site de Golbey et à favoriser l'arrivée de nouvelles activités. L'été de la même année, Pavatex annonce finalement son intention de s'implanter sur le site de la Green Valley, ce qui se traduit, dès 2011, par l'entrée de Norske Skog Golbey au capital de l'entreprise et le démarrage du chantier.

Installation de Pavatex, un modèle d'écologie industrielle et territoriale

La construction du site s'achève en avril 2013 avec la mise en service d'une ligne de production d'une capacité annuelle de 50 000 tonnes d'isolant. Dès sa conception, l'usine Pavatex est pensée dans une logique symbiotique avec Norske Skog Golbey. L'implantation des deux unités sur le même site permet notamment une mise en commun des moyens et une optimisation des flux. L'approvisionnement en bois est tout d'abord réfléchi en commun, permettant une meilleure marge de négociation, principalement pour Pavatex, utilisateur de plus petits volumes. Les frais d'entretien et de gardiennage du site sont aussi mis en commun, permettant aux deux partenaires de réduire leurs coûts fixes. Mais le projet vise aussi une application directe des principes de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire. Elle se traduit principalement par une gestion des flux à l'échelle du site, permettant d'optimiser le stockage de la matière première sur une plateforme commune ou encore le traitement des effluents grâce à la station d'épuration du papetier. La fabrication de panneaux de laine de bois nécessitant également d'importantes quantités de vapeur, Pavatex achète à Norske Skog une part importante de sa chaleur fatale. Ces associations qualifiées de vertueuses sont fortement mises en avant par les entreprises.

Dans son bilan RSE, Norske Skog souligne par exemple que, « *outre l'aspect économique, les synergies créées au sein de la Green Valley permettent des économies substantielles en termes d'empreinte carbone. En effet, les synergies industrielles mises en place à ce jour avec la société Pavatex ont permis d'éviter l'emploi d'une chaudière au gaz indépendante grâce à la réutilisation de l'énergie* ». Mais le grain est en réalité triple, car il convient d'ajouter aux aspects économiques et environnementaux, la plus-value générée en matière d'image. Cet affichage s'avère d'ailleurs payant puisqu'en 2014, la SEM de développement économique d'Épinal Golbey est sélectionnée pour le prix « entreprises et environnement », catégorie économie circulaire, décerné par le ministère en charge de l'environnement et l'ADEME.

Il récompense notamment les entreprises qui mettent en œuvre des actions visant à réduire leur impact environnemental au sens large (éco-conception, écologie industrielle et territoriale, gestion des déchets). Ce prix consacre l'ensemble des travaux menés sur la Green Valley et fait temporairement bénéficier à l'initiative d'une importante couverture médiatique.

Poursuivant dans cette voie Norske Skog développe et soutient d'autres projets dans le cadre de sa stratégie de diversification et de sa politique RSE. En 2017, le papetier installe une nouvelle unité de production de biogaz afin de valoriser les boues d'épuration de la station de traitement des eaux usées du site. Une seconde tranche est à l'étude en lien avec la collectivité pour permettre la valorisation des déchets organiques de la communauté d'agglomération. Des projets affichés « bioéconomie » sont aussi en cours dans le domaine de la chimie verte. Le projet « BioSkog », mené en collaboration avec l'entreprise Arbiom, vise par exemple l'implantation d'une bio-raffinerie, permettant à la fois la production de protéines pour l'alimentation animale (aquaculture) et de molécules bio-sourcées. Dans le domaine pharmaceutique, le projet « Le Bois Santé » étudie des pistes de valorisation des déchets bois à travers l'extraction de composés servant à la fabrication de compléments alimentaires. Ce dernier est porté en association avec l'entreprise Harmonic Pharma et un partenaire académique (Université de Lorraine). Ces actions rendues possibles par la capacité d'investissement du papetier sont ainsi à l'origine de l'arrivée dans l'écosystème d'acteurs a priori très éloignés du secteur forêt-bois. Sur un autre volet, l'entreprise est également investie dans le projet FACE Vosges, un laboratoire d'innovation sociale qui développe des actions en lien avec la fondation Agir contre l'exclusion.

Malgré ces réussites, la dynamique de l'écoparc de la Green Valley essuie aussi quelques échecs au cours de son développement. En janvier 2012 l'entreprise Gico Industrie est placée en redressement judiciaire, une partie des machines est rachetée par la SCOP Maisons Gico qui reprend la société mère Gico SAS mais relocalise alors l'ensemble l'activité à Xonrupt-Longemer. L'entreprise quitte donc définitivement la Green Valley. Quelques années plus tard, en 2014, l'entreprise NrGaïa qui est un acteur clé de la dynamique de cluster est placée en liquidation judiciaire. L'entreprise ne peut alors plus faire face aux contraintes combinées d'un marché de la ouate de cellulose fonctionnant au ralenti et aux problèmes récurrents d'une réglementation changeante sur les normes et certifications imposées par le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Une livraison d'additif défectueux de la part d'un fournisseur oblige au même moment l'entreprise à ré-intervenir sur de nombreux chantiers, portant un coup d'arrêt définitif à l'ensemble de ses sites de production.

2.1.3 Un éco-parc industriel porté par l'innovation technique et territoriale

La Green Valley constitue un exemple d'écosystème industriel et territorial particulièrement complexe et intégré. Si, comme le souligne [Molinier, 2018], l'écoparc d'Épinal-Golbey relève principalement d'un portage par un acteur central sur un plan technique (Norske Skog Golbey) l'analyse de sa construction progressive révèle un

enchevêtrement de liens évolutifs et de modes de coordination spécifiques, sans lesquels le projet n'aurait pu voir le jour.

Un démonstrateur d'écologie industrielle et territoriale

Autour de la Green Valley se développe une communication très axée sur la bioéconomie et l'économie circulaire. Elle se manifeste à travers l'édition de documents de communication ou en favorisant l'accès du site aux publics professionnels et académiques. Ainsi la Green Valley élabore une image à destination de l'extérieur en misant sur une forte visibilité et l'utilisation d'un champ lexical maîtrisé : énergie renouvelable, chimie-verte, éco-matériaux [Micoud, 2004].

Ce positionnement stratégique s'inscrit par ailleurs dans un contexte de montée en puissance de la bioéconomie au niveau européen et constitue une opportunité pour les industries lourdes et consommatrices de ressources naturelles qui accusent un déficit d'image environnementale : « *les descriptions de ces complexes industriels organisent donc une mise en scène des économies de flux et de matières, répondant aux principes d'écologie industrielle illustrés par la success story du complexe de Kalundborg* » [Nieddu *et al.*, 2010, p. 77]. Les projets adossés au papetier Norsk Skog sur le site de Golbey se rapprochent du modèle de la bio-raffinerie territoriale – par opposition à la bio-raffinerie portuaire [Béfort et Nieddu, 2017]. Initié, en France, sur le site de Pomacle-Bazancourt en Champagne, ce modèle vise la valorisation des agro-ressources présentes localement par une mise en application des principes de l'écologie industrielle [Octave et Thomas, 2009]. Dans le cas de la Green Valley, les projets se développent particulièrement sur la base de l'attractivité de Norske Skog et du réseau relationnel de l'entreprise. C'est donc via la volonté de diversification et d'ouverture du papetier que s'activent de nouvelles proximités, d'abord organisées, qui permettent, à terme, l'établissement d'une proximité géographique permanente et indispensable (symbiose) permettant aux nouveaux venus d'accéder à une partie des ressources du site.

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) permet de sortir d'une logique de *clusters* sectoriels au sein desquels des entreprises partagent des technologies similaires pour aller vers des associations vertueuses de recyclage et de récupération. Elle invite à reconsidérer le statut accordé aux ressources dans une logique de circularité. Cette démarche est centrale dans le processus de développement de la Green Valley et rendu particulièrement visible (FIGURE 26). Toutes les symbioses mises en œuvre autour de Norske Skog partent de l'idée non pas seulement de mutualiser les moyens ou les réseaux mais d'optimiser l'utilisation des différentes ressources identifiées sur le site (matière première, produits et co-produits, savoir-faire). Le travail réalisé sur la valorisation de la chaleur fatale du processus papetier en est un exemple. Cet objet, a priori non valorisable par le système de production initial a rapidement été identifié comme ressource potentielle. C'est ce qui engendre d'ailleurs assez rapidement l'installation d'une unité de co-génération et le premier partenariat avec un énergéticien. Avec Pavatex, l'utilisation de la vapeur produite est encore valorisée (vendue), achevant de transformer ce qui est perçu comme une perte dans le modèle industriel



FIGURE 26. La Green Valley et les principaux flux partagés et générés sur le site.

(énergie dépensée pour produire de la chaleur) en gain environnemental et financier. Dans ce cas particulier, où la ressource est un déchet ou un co-produit, le système de production entraîne positivement l'objet, qui acquiert alors un nouveau statut et offre des opportunités, y-compris a des acteurs extérieurs. Le risque de pénurie est donc limité (impossibilité de surexploiter) mais cette externalisation le rend aussi incontrôlable et totalement dépendant d'un autre système de production, situé en amont dans la chaîne. En outre, il semble important de souligner que contrairement à ce que peuvent laisser entendre des termes de *circularité* ou de *parc*, cette identification des ressources et leur requalification s'effectue rarement en vase clos. Dans le cas de Golbey, elles sont particulièrement stimulées par l'action de partenaires extérieurs, publics (collectivités locales à travers la SEM, ADEME pour le soutien aux projets énergétiques ou de valorisation des cendres) comme privés (grands groups ou *start up* extérieurs au territoire).

L'éco-parc de la Green Valley s'est progressivement construit une identité forte basée sur les usages principalement non-traditionnels du bois et par une volonté affirmée d'associer son développement sur des synergies industrielles (non pas comme co-bénéfice *a posteriori*, mais comme argument premier pour l'installation de nouvelles entreprises). Cependant, comme le montre ce récit, l'histoire n'aurait pu s'écrire sans une participation très forte des collectivités.

Entre ingénierie industrielle... et territoriale

Nous l'avons vu, Norske Skog est ici l'acteur central avec lequel sont pensés la quasi-totalité des projets de mutualisation, depuis la valorisation de ses capacités résiduelles jusqu'au développement récent d'autres formes de projets innovants orientés sur la bioéconomie. Dans ses travaux, Molinier, [2018] souligne le rôle clé des politiques publiques en faveur de l'énergie pour le développement de la Green Valley. L'adéquation avec une logique nationale plus large est en effet un élément important pour expliquer le succès de ce type d'initiative [Béfort et Nieddu, 2017] mais l'analyse proposée ici insiste aussi sur l'importance des dynamiques locales.

L'implication des collectivités a exercé ici une influence déterminante. Principalement portée par la communauté d'agglomération d'Épinal, la stratégie de développement s'est peu à peu dotée de nouveaux outils et modes de fonctionnement. Le projet s'inscrit tout d'abord dans une continuité thématique initiée avec la constitution progressive du campus bois, soutenue par la ville d'Épinal. L'impulsion initiale repose sur un triptyque de ressources identifiées par la collectivité : la matière première présente en forêt, les connaissances produites au sein du campus bois et l'installation récente du papetier Norske Skog, disposant d'un capital important. L'agglomération se dote alors d'un levier d'action inédit avec la SEM de développement économique d'Épinal-Golbey et de sa région. Cet instrument, bien que d'usage très répandu, n'est jusqu'alors pas utilisé pour permettre une entrée directe au capital d'entreprises privées. Portée en bonne partie par Norske Skog, la SEM est un outil public-privé de soutien et d'investissement qui nécessite une importante coordination entre les parties prenantes. Cette association est d'ailleurs encore renforcée au travers de l'éphémère société de co-développement EcoDev, l'ensemble témoignant d'une importante ingénierie politique et financière. L'éco-parc de la Green Valley s'illustre aussi par sa capacité de mobilisation et d'attraction de financements. En misant à la fois sur l'effet levier de démonstrateurs technologiques et organisationnels et sur une rhétorique environnementale maîtrisée, le projet a pu bénéficier d'importantes subventions (labellisation grappe d'entreprise par la DATAR) et d'une forte visibilité (prix de l'économie circulaire de l'ADEME).

Bien que les projets soutenus aient débouché sur des actions concrètes (installations de nouvelles entreprises au sein du cluster), leur efficacité est parfois jugée défailante au regard de leur coût et la gouvernance globale est pointée du doigt car jugée floue par les opposants politiques locaux. Plusieurs acteurs ont aussi confié être lassés de la multiplication des structures d'animation et d'encadrement, parfois perçues comme redondantes et contribuant à brouiller les lignes d'une organisation déjà complexe. À titre d'exemple, la société EcoDev a été absorbée par la SEM et l'animation de la Green Valley est désormais assurée, en partie, par l'association Vos'Innove qui possède de nombreuses autres prérogatives. Ces changements fréquents et les montages complexes dont le récit atteste apparaissent autant comme la manifestation de la volonté de certains acteurs de se doter d'outils de développement communs que comme un repoussoir pour d'autres, extérieurs à la démarche.

Sur un aspect dynamique, il est aussi intéressant de noter que dans le cas particulier de la Green Valley, ce n'est pas la proximité géographique qui favorise l'innovation, en facilitant les transferts technologiques et d'information, mais bien l'innovation technique et durable, portée par un acteur central associé à la collectivité, qui par un effet d'entraînement conduit à l'établissement d'une proximité géographique (formation du cluster). La coprésence au sein du site est donc toujours souhaitée (*win-win*), conduisant à l'établissement d'une proximité géographique permanente. Mais la mobilité des différents protagonistes est aussi un élément important, en témoigne le moment décisif de la première rencontre entre le département des Vosges et le groupe Pavatex lors d'un salon professionnel en Allemagne. Enfin, le projet ne pourrait se maintenir sans une solide cohésion du groupe sur les moyens et les objectifs fixés, qui passent par une proximité organisée renforcée, bien que parfois difficile. Si la logique de similitude est a priori assez faible car les acteurs sont nombreux et opèrent dans des secteurs parfois très différents (isolation, énergie, pharmacie), les acteurs ont pu bâtir un projet robuste sur la base d'une forte logique d'appartenance à la Green Valley.

Nous le voyons, la constitution de l'éco-parc de Golbey repose sur un faisceau de facteurs (politiques, sociaux, environnementaux) et sur le déploiement d'une intense ingénierie autant territoriale que technologique. Cependant, d'autres formes d'innovations territoriales sont aussi observables au sein du pays d'Épinal cœur des Vosges, portées par des acteurs sensiblement différents, mais concourant également à la construction d'une spécificité locale autour de la forêt et du bois.

2.2 Bâtir un projet de territoire autour de la forêt et du bois

La stratégie d'un développement territorial adossé à la filière forêt-bois ne se limite pas à la Green Valley, elle se manifeste également au niveau intercommunal, portée par le pays d'Épinal cœur des Vosges. Constitué en syndicat mixte depuis 1999⁷⁷, il se compose aujourd'hui de la communauté d'agglomération d'Épinal et des communautés de communes de Rambervillers et des Vosges côté sud-ouest.

2.2.1 Identifier une combinaison d'enjeux autour du hêtre

En 2009, la DATAR lance un second appel à projets « pôles d'excellence rural » (PER), faisant suite à celui de 2005. Le pays d'Épinal est alors déjà constitué en groupe d'action local (GAL), porté par son syndicat mixte. Ce mode de structuration permet notamment le dépôt d'une candidature au programme Leader et la demande de financement au FEADER pour soutenir le développement territorial selon différents axes stratégiques. Le programme LEADER du pays d'Épinal 2007-2013, très éloigné des thématiques forêt-

Note 77 | Le syndicat mixte est créé quelques mois après le lancement de la démarche de pays qui débute en décembre 1998. En 2008 il devient un syndicat mixte fermé, c'est-à-dire limité aux communes du groupement, ce qui en fait un véritable levier d'action.

bois, se concentre alors sur le développement des services de proximité (transports, communication, patrimoine) et de santé⁷⁸.

Poursuivant la dynamique initiée depuis quelques années, les élus du pays chargent alors le président de l'une des communautés de commune, ancien ingénieur ENSTIB, de mener une réflexion avec la direction du syndicat mixte sur la possibilité de développer un nouveau projet de PER autour du bois. Face aux difficultés des industries présentes sur le territoire, le secteur forêt-bois est perçu comme porteur d'enjeux et d'opportunités, permettant le maintien des emplois et la valorisation des compétences locales (entreprises, campus bois).

« On a, dans l'Est, une ressource qui nous appartient, qu'on a reçue de nos ancêtres et qui peut nous permettre de redévelopper une économie aux abois. Les territoires doivent s'y intéresser et, contrairement ce qu'on dit, il y a beaucoup d'emplois non délocalisables dans la filière. Je suis parti du constat que sur notre territoire il n'y a pas une commune où il n'y a pas une personne qui vit du bois. [...] Avec des élus qui, jusque-là, sont souvent des élus terriens, c'est un discours qui passe bien » (Président du GAL du Pays d'Épinal, 2018)

Le travail mené conclut à l'existence d'enjeux locaux forts sur la ressource en hêtre et ses débouchés. Moins de dix ans après le passage de la tempête Lothar, le paysage forestier et économique et en effet encore largement impacté. A la différence du chêne et des résineux pour lesquels les marchés sont toujours porteurs, les difficultés de valorisation du hêtre sont inversement proportionnelles à sa présence sur le territoire. C'est cet axe de développement que choisit le pays d'Épinal pour élaborer son argumentaire et son projet de développement. Bien que peu transformé localement – d'importants volumes sont exportés à destination de l'Asie jusqu'en 1999 – les ventes de hêtre représentent néanmoins un revenu conséquent pour les communes et petites scieries de feuillus du territoire. La mise sur le marché de gigantesques quantités de bois et l'arrêt des exportations a pour conséquence quasi immédiate l'effondrement des cours du bois d'œuvre de hêtre, qui perd alors près de 60% de sa valeur (FIGURE 27).

À l'échelle du pays, 50 % de la surface forestière est détenue par les communes et 22 % constituent des forêts domaniales. Or le hêtre est l'essence majoritaire sur près de 35 % de ces forêts publiques. Pour de nombreux acteurs de la gestion et de la transformation, ce manque à gagner a largement encouragé les communes à retarder les travaux d'entretien et la récolte des bois arrivés à maturité⁷⁹, ces dernières espérant une remontée des cours. Ces décisions sont alors pointées du doigt car elles accentuent la dépréciation des hêtres de diamètre important dans les massifs et rendent plus complexes les approvisionnements pour des scieries ayant déjà perdu leurs principaux débouchés. Si la situation n'est pas généralisable, elle entraîne néanmoins des tensions entre les communes forestières et les

Note 78 | GAL du pays d'Épinal cœur des Vosges (2013), *Document de programmation – Programme LEADER 2007-2013*. « Nouveaux services et nouvelles activités dans une nouvelle dynamique de développement durable », 28 p.

Note 79 | En forêt communale, entre 2006 et 2013, l'ONF estime à 64 000 m³ le volume de bois « retenu », c'est-à-dire pour lequel la récolte prévue n'a pas eu lieu.

autres acteurs de la filière. Ces difficultés se cumulent à celles auxquelles font déjà face les entreprises de première transformation : réduction des marges due à la diminution du nombre de clients, fin des possibilités de valorisation dans le secteur de l'ameublement.

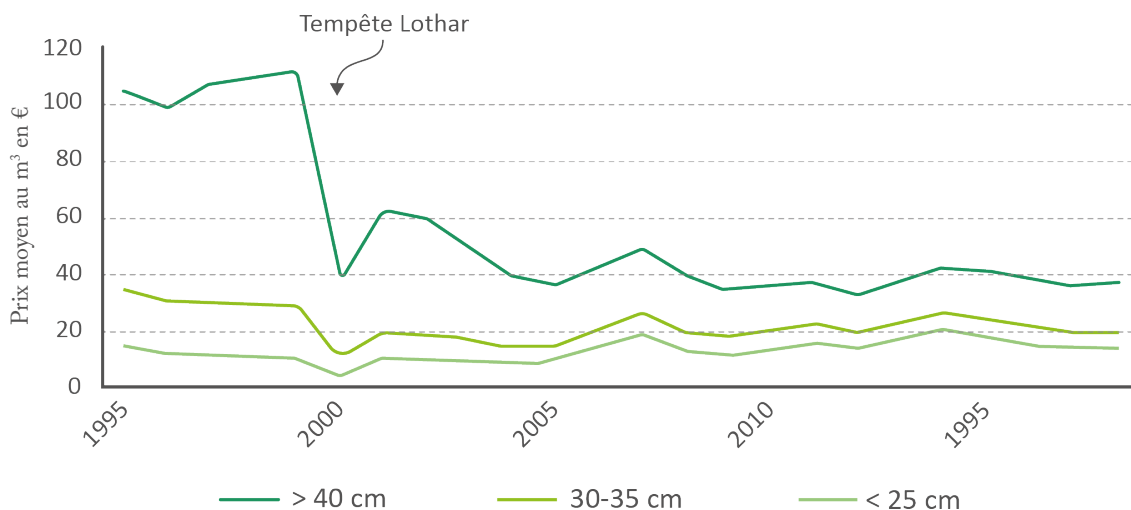


FIGURE 27. Evolution du prix moyen annuel du hêtre en bloc et sur pied en euros constants (2018) et par mètre cube en forêt publique. Les différentes nuances représentent les classes de diamètre des grumes. Adapté de [ONF, 2018].

Politiquement, c'est donc sur un soutien aux entreprises et sur un engagement plus fort des collectivités, qui passe par un resserrement des liens au sein de la filière, que se positionne le pays d'Épinal. La question emblématique du hêtre devient alors le fil rouge de la stratégie.

« Nous sommes partis du postulat que la filière forêt-bois ne peut se structurer que sur un territoire précis et si, tous ensemble, on se donne des objectifs communs. On n'avait jamais utilisé autant de bois en France en construction et on n'avait jamais eu autant de problèmes pour écouler le hêtre. Donc pour nous il fallait utiliser le hêtre en construction et mettre tout le monde autour de la table pour aller dans cette direction-là » (Président du GAL du Pays d'Épinal, 2018)

Ce choix est un pari, l'utilisation du bois de hêtre en structure étant rare, sinon anecdotique, et étayée de très peu de données techniques. De par son ambition, le projet de territoire implique une large diversité d'acteurs : gestionnaires forestiers publics et privés, collectivités, entreprises mais aussi chercheurs et enseignants. Il se déploie sur plusieurs volets, étroitement imbriqués. En novembre 2011, le syndicat mixte dépose tout d'abord sa réponse à l'appel à projet de la DATAR pour la constitution d'un PER de structuration de la filière bois feuillus des Vosges. Une nouvelle structure d'animation et de portage de projet est créée avec la marque Terres de Hêtres et un travail sur l'approvisionnement des industries et la contractualisation est initié. Enfin, le syndicat mixte devient pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) en 2014 et se constitue en GAL pour porter un nouveau projet

LEADER spécifiquement axé sur le développement économique durable de la filière forêt-bois. L'ensemble des actions est alors repris et formalisé au sein d'une charte forestière de territoire lancée en 2016.

2.2.2 Le PER : projet expérimental et réalisations à vocation démonstrative ?

La validation du projet de PER par l'État s'accompagne d'une subvention de 1,4 million d'euros pour la réalisation de trois projets spécifiques : un ensemble d'hébergements de loisir, un atelier bois destiné à accueillir les équipes de l'ONF et une couveuse d'entreprises (FIGURE 28).

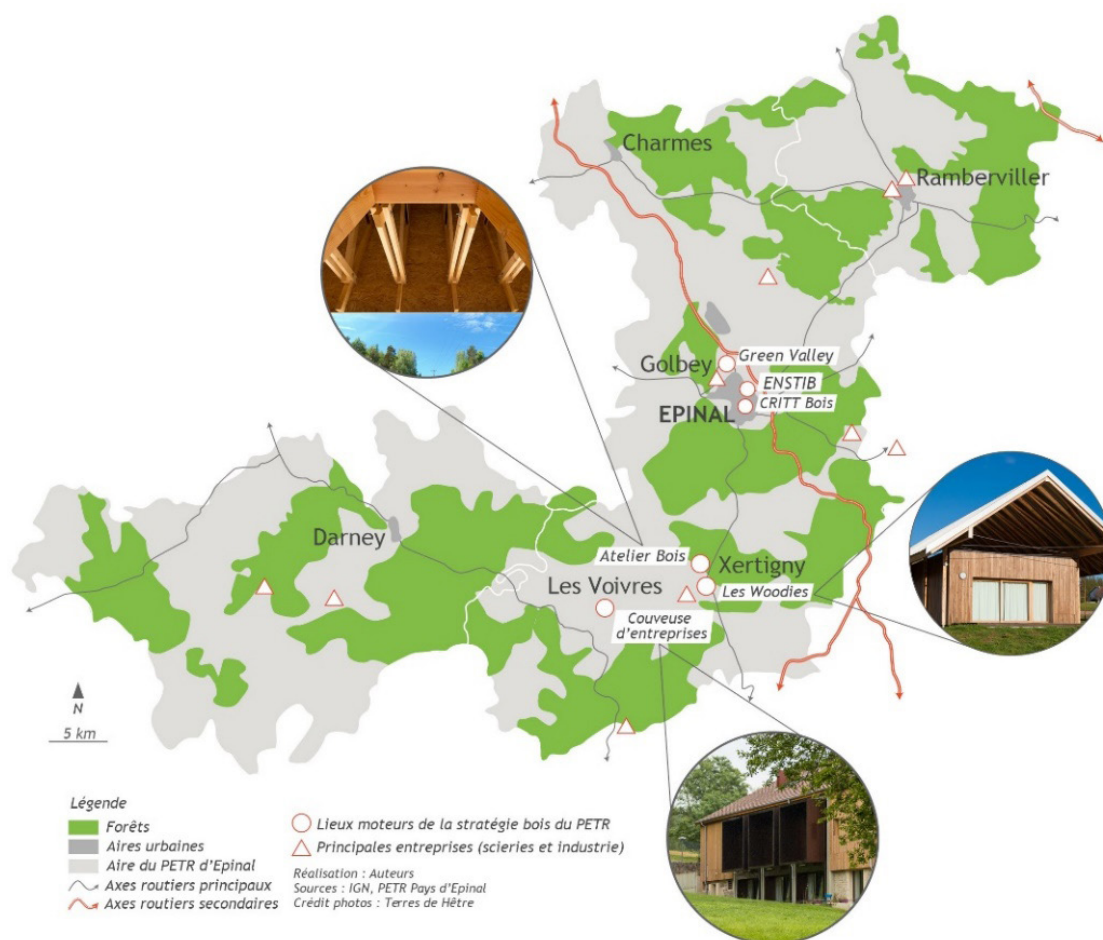


FIGURE 28. Trois projets emblématiques portés par le PÉTR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges : l'atelier bois de l'ONF (1), les Woodies (2) et la couveuse d'entreprise (3).

En plus de viser à dynamiser le territoire de par leur *fonction* même, ces réalisations sont pensées comme des outils de développement de la filière et de démonstration à travers leur conception. Pour leurs porteurs, elles doivent permettre de développer un écosystème territorial autour de l'économie de la forêt et du bois, notamment à travers la valorisation d'essences locales, au premier rang desquelles le hêtre.

Le premier projet est initié en 2014 avec le lancement par le PÉTR d'un concours d'idées d'architecture international pour la réalisation d'hébergement légers de loisir : les

« Woodies ». Le projet est très fortement soutenu par la commune de Xertigny qui cherche à valoriser les abords d'un plan d'eau situé à proximité du centre-ville et à tirer profit de sa situation sur la route thermale entre Épinal, Vittel et Plombière-les-Bains. Le projet est porté en co-maîtrise d'œuvre entre le PETR et la commune. Il illustre le caractère expérimental de la démarche qui repose sur l'innovation technologique, la principale contrainte imposée aux participants du concours étant la mise en œuvre de hêtre en circuit-court (la majorité du bois utilisé provenant des forêts des communes voisines de Xertigny et de Hadol) pour la réalisation d'un bâtiment, vitrine de valorisation. Soixante-cinq réponses sont reçues et permettent de sélectionner trois systèmes constructifs différents qui aboutissent à la réalisation de sept bâtiments (six bâtiments d'hébergement et un bâtiment d'accueil). Tout au long du projet, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été assurée en association avec le Critt bois et l'institut technique FCBA. Ce projet a par ailleurs ouvert la voie à des premières techniques, comme la production de bois lamellé-collé de hêtre en France en circuit-court pour la charpente du bâtiment d'accueil. Les porteurs soulignent notamment que le bois est issu de la forêt communale de Xertigny, transformé par scierie Forestière Docelloise (23 km) et assemblé par Haas Weisrock, aujourd'hui Vosgeslam à Saulcy-sur-Meurthe (58 km). Deux objectifs principaux résument les attentes du PETR :

« Nous on voulait montrer que c'était possible de construire en hêtre. Ça permettait de sensibiliser les architectes et les bureaux d'étude. Et l'autre sujet c'était de pouvoir héberger des gens et d'avoir une vitrine technologique de l'utilisation du hêtre en construction » (Directeur du GAL Pays d'Épinal, 2018)

Le second bâtiment réalisé dans le cadre du PER est d'un genre différent. Il s'agit d'un bâtiment industriel, lui aussi situé sur la commune, sur la friche textile des anciennes tréfileries de Xertigny. Le système constructif mobilise à la fois du lamibois⁸⁰ de hêtre et du lamellé-collé d'épicéa, plus classique. Inauguré en 2016, il abrite l'atelier bois de l'ONF pour la région Grand Est. Ce type d'atelier permet la fabrication du mobilier et de la signalisation utilisée dans les forêts publiques, domaniales comme communales. Juridiquement, le site a pu être acquis grâce à l'action de l'établissement public foncier de Lorraine, et la communauté d'agglomération d'Épinal est aujourd'hui propriétaire des murs (l'ONF étant locataire). Initialement le projet prévoit l'installation d'une entreprise partenaire sur le site, produisant notamment des produits en hêtre thermo-traité⁸¹. Ce procédé doit permettre l'utilisation du hêtre, naturellement putrescible et peu durable, en extérieur.

Le dernier projet est celui de la couveuse d'entreprises, située aux Voivres. Bien que le bâtiment ne soit livré qu'en 2017, ses activités démarrent dès 2014 avec l'accueil de deux premières entreprises. L'objectif de la structure est d'accompagner de jeunes entreprises dans leurs premières années à travers un accompagnement du projet et une aide logistique.

Note 80 | Matériau composite constitué de placages stratifiés. Très stable, il permet une utilisation facilitée du feuillu en construction. Aussi connu sous la dénomination *laminated veneer lumber* ou LVL en anglais.

Note 81 | Traitement à la chaleur en conditions d'oxygène contrôlées. La modification moléculaire du matériau permet de dégrader la cellulose et de réticuler les lignines, rendant le bois moins sensible aux champignons et plus stable dimensionnellement.

Les entreprises suivies sont recrutées lors d'appels à candidature et sélectionnées par un comité composé de collectivités et d'acteurs économiques mais aussi de chercheurs via un partenariat avec le Critt bois, le Cetelor et le Lermab. La particularité de la structure est que, outre de l'accueil administratif sur la commune de les Voivres, les entreprises bénéficient d'un accompagnement technique et d'un accès aux ateliers du campus bois, notamment de l'ENSTIB. De fait, la couveuse est en partie conçue comme un outil d'accompagnement des projets des ingénieurs diplômés de l'école, mais aussi d'ancrage territorial de ces mêmes entreprises. Il s'agit à la fois d'un moyen d'initier de nouvelles activités et de fixer sur le territoire un certain nombre de compétences. En 2020, deux entreprises sont arrivées au terme du processus et sont désormais implantées sur le territoire, toutes deux créées par plusieurs ingénieurs ENSTIB. Positionnées sur les secteurs de la confection d'objets en bois et l'éco-construction elles sont souvent présentées comme des modèles à la fois dans les cercles universitaires et par le PETR d'Épinal (mise en avant de projets phares, visites d'entreprises).

Les trois réalisations du PER ont donc été pensées et portées en cherchant à associer la filière forêt-bois locale à d'autres secteurs d'activité clé pour le territoire : tourisme, enseignement-recherche et aménagement des forêts. On remarque par ailleurs la volonté de ne pas centraliser le développement autour du seul pôle éco-industriel de Golbey, mais bien de répartir les retombées sur l'ensemble du territoire⁸². Xertigny, 2611 habitants et Les Voivres, 315 habitants se situent à environ 20 minutes d'Épinal dans la partie la moins peuplée du territoire. Les projets portés cherchent à tirer parti d'une ressource locale jusque-là sous-valorisée à travers la mobilisation de leviers techniques, organisationnels et politiques. L'utilisation de hêtre de qualité secondaire en structure a en effet nécessité l'implication d'acteurs divers (architectes, Critt Bois, communes, ONF) pour la réalisation d'un projet techniquement et politiquement risqué. De plus, une constante apparaît dans la volonté de conférer à ces projets une forte visibilité. Que ce soit à travers leur action sur le territoire ou par leur conception même, les projets sont conçus comme des démonstrateurs, sur un plan technique tout d'abord, mais aussi sur la mise en œuvre d'une ingénierie territoriale spécifique permettant le déploiement d'une stratégie de développement adossée aux forces identifiées du territoire. La renommée des réalisations du pays d'Épinal semble à en juger par les nombreuses références qui y sont faites :

« Si on peut espérer un redémarrage de la filière bois, c'est par rapport aux travaux qui ont été fait dans le Pays d'Épinal. C'est là qu'on trouvera des créneaux, des débouchés, en utilisation sur place. Ils font ça en bois local donc ils sont remarqués. Ce qu'on peut espérer c'est que les communes donnant l'exemple comme Xertigny ou Hadol, ça fasse boule de neige et que les particuliers puissent construire aussi en bois hêtre local et puis favoriser le tissu économique local, la filière » (Maire de l'ouest vosgien, hors PETR d'Épinal, 2017)

Note 82 | Si l'effet décentralisateur reste inchangé, cette répartition s'explique néanmoins par le fait que la dynamique du PER est essentiellement portée par le président de l'ancienne communauté de communes de la Vôge vers les rives de la Moselle (CC2VRM) – à laquelle appartiennent ces communes – rattachée depuis 2016 à la communauté d'agglomération d'Épinal.

Non seulement les projets sont cités en exemple sur un plan technique, mais ils incarnent aussi une forme d'alternative aux modèles classiques de production et de distribution en favorisant les circuits courts et en relocalisant les leviers d'action. Au cours de l'enquête le cas d'Épinal a ainsi été cité dans le Jura et jusque dans l'Ain, mais les réalisations ont aussi bénéficié d'un relai national, par exemple à travers les publications de la FNCOFOR ou du FCBA.

2.2.3 Poursuivre et développer la démarche sur le PETR

Visibiliser et animer la démarche avec la marque Terres de Hêtres

Afin d'animer les actions portées au sein du PER, mais aussi, plus largement, pour porter la dynamique et les projets forêt-bois sur son territoire, le pays d'Épinal se dote rapidement d'un nouvel outil avec la création de la marque « Hêtre des Vosges » en 2011. Ce levier de développement économique est porté par le groupement d'intérêt public (GIP) « Maison de l'emploi Épinal Remiremont », qui réunit l'Etat et les PETR d'Épinal et de Remiremont. Ici encore la démarche est facilitée, le président du GIP étant également initiateur du PER. Dans un premier temps, la création d'une marque territoriale est justifiée par le besoin de rassembler les acteurs de la filière derrière un même projet et de le rendre visible.

*« On voulait un chapeau pour toute la démarche. L'idée c'était de faire cohabiter des propriétaires forestiers privés, publics, des scieurs, des transformateurs, des ETF, enfin l'ensemble des opérateurs. Et en travaillant en détail avec les différentes compétences dans le monde académique et dans le monde de la recherche et du développement, du transfert de technologie. Donc on a fait signer une charte Hêtre des Vosges. On avait cette volonté d'un affichage commun qui était indispensable »
(Président du GAL Pays d'Épinal, 2018)*

D'un projet de territoire axé sur le développement de la filière forêt-bois, la marque est rapidement confrontée à des enjeux d'ordre politique. Ceux-ci se traduisent par exemple par des difficultés à définir à la fois le nom et l'envergure de la démarche. Bien qu'elle se veuille large et rassembleuse, l'approche essuie une fin de non-recevoir au niveau régional, la région Lorraine considérant qu'il s'agit d'une démarche concurrente de l'interprofession qu'elle finance par ailleurs. Les acteurs impliqués ne se sentant ni équipés ni légitimes pour porter seuls un projet à l'échelle nationale, un recentrement s'opère au niveau territorial. Il reçoit alors le soutien du département des Vosges, historiquement investi sur le secteur forêt-bois, qui donne rapidement son accord l'utilisation de la dénomination « Hêtre des Vosges ». Cette action s'inscrit d'ailleurs dans la stratégie globale de promotion du département qui se manifeste déjà à travers d'autres marques comme « Je vois la vie en Vosges » ou la constitution d'un réseau « Ambassadeur des Vosges ». Elle n'est d'ailleurs pas sans rappeler l'initiative du groupement de scieries « Sélection Vosges » aujourd'hui considéré comme un succès commercial et coopératif (voir Chapitre 6).

La validation du PER quelques mois après le lancement de la marque accroît l'attention portée au territoire mais génère aussi de nombreuses tensions. Accusée de faire cavalier seul, la démarche est pointée du doigt par l'interprofession régionale et de nombreux industriels. Ces derniers lui reprochent notamment d'être un doublon concurrent de l'interprofession et de polariser les moyens (dont les subventions) sur un territoire restreint qui, par ailleurs, n'est pas porteur d'une spécificité particulière associée à la ressource hêtre (contrairement aux résineux ou encore aux chênes de la plaine des Vosges).

« On a tous été contre ! Hêtre des Vosges ça ne veut rien dire ! Et puis sur ce territoire là en particulier, c'est de la qualité D. Donc comment mettre une charte qualité sur une qualité d'emballage ? Enfin, ça n'avait pas de sens ! Ce qu'on a vu c'est que ça servait surtout à mobiliser des fonds et compagnie et que voilà... Ca servait encore à valoriser des territoires et certaines personnes mais pas les entreprises, c'est tout » (Directeur de l'interprofession Lorraine, 2017)

L'initiative irrite : il lui est moins reproché sa volonté de chercher des solutions de valorisation pour le hêtre que de les centrer sur un territoire particulier, perçu comme non pertinent pour les acteurs de la filière. Les débuts de la marque sont difficiles et une majorité d'acteurs de premier plan au niveau régional font part de leur scepticisme.

« Quest-ce que ça veut dire « Hêtre des Vosges » ? Après on va faire un label « Commune de Xertigny » et après on va faire le label « Hêtre de la commune de la forêt de gauche en haut à droite » ? Enfin n'importe quoi, c'est complètement con. Par contre en termes de résultats oui faut tirer son chapeau aux gens qui ont été les initiateurs de cette affaire-là. Si on regarde d'un peu loin sur les Vosges, y'a ça, c'est sûr, et les autres ne l'ont pas encore fait » (Directeur de l'ENSTIB, 2017)

Cette position illustre bien un ressenti assez partagé dans la profession. L'initiative peine à convaincre sur la forme mais les réalisations et l'attention qu'elles attirent sur ces nouveaux systèmes constructifs et les innovations déployées sont généralement saluées. Conscients de ces limites, le PETR engage une réflexion qui aboutit, en 2013, à la transformation de la marque afin de lui conférer une portée plus large. Après une période de réflexion, « Territoires de Hêtre » est proposé mais c'est finalement la forme jugée plus marketing « Terres de Hêtre » qui est retenue. Ce changement de nom s'accompagne d'attributions renforcées, confortant cet outil à la fois dans son rôle d'animation territorial et de portage de projet mais aussi de lien avec les partenaires extérieurs. Le recrutement d'un chargé de mission (ingénieur ENSTIB) vient renforcer le dispositif. Depuis 2013, Terres de Hêtre organise un colloque annuel à Épinal sur le thème de l'utilisation du feuillu en construction. En plus de s'assurer du suivi des actions précédemment citées, Terres de Hêtre développe des partenariats avec des acteurs extérieurs comme le PNRVN ou la métropole du Grand Nancy au travers de chartes et de projets associant rural et urbain autour de l'objet forestier (voir infra).

Second souffle avec la dynamique LEADER 2014-2020

Dans le même temps, le GAL du pays d'Épinal cœur des Vosges dépose une nouvelle réponse à l'appel à projet LEADER 2014-2020. La priorité définie pour ce nouveau programme tranche avec la précédente (LEADER 2007-2013) et se focalise sur la thématique forêts-bois pour faire du territoire – comme l'indique le nom du programme – « un pays rural sur la voie d'une attractivité économique durable grâce au développement économique de la filière forêt-bois ». Le projet est accepté et le GAL est doté d'une enveloppe budgétaire de 1,2 million d'euros dont près de 1 million dédié à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement (financement des projets hors fonctionnement du GAL et coopération).

La stratégie de développement se décline en axes, eux même opérationnalisés par le biais de fiches action. Outre l'animation du projet, le programme LEADER vise principalement à dynamiser la gestion forestière sur le territoire, à favoriser l'utilisation des produits bois locaux (construction, rénovation) et à impliquer plus directement la filière forêt-bois dans le développement local. Deux aspects notables ressortent du programme d'action. D'une part, et contrairement à la démarche de PER évoquée précédemment, l'approche ne consiste plus ici en un soutien direct aux acteurs de la filière. Le rapport de force est en quelque sorte inversé et le GAL propose de financer les projets en lien avec la forêt et la bois sous réserve que ces derniers fassent la démonstration de leur contribution au développement territorial. D'autre part, le champ lexical utilisé renvoie ici plus qu'auparavant à la notion de durabilité et de responsabilité environnementale. Au sein de chaque axe figure une référence explicite au développement durable et à ses diverses composantes (économie locale, préservation des milieux et des paysages).

La principale instance de gouvernance interne au GAL est le comité de programmation. Ce dernier décide de la recevabilité des demandes soumises par les porteurs de projet, publics ou privés, au regard des lignes directrices définies dans le document stratégique. Après vérification par la DDT de l'éligibilité des dossiers au FEADER, principalement sur un plan financier, le comité de programmation décide de l'allocation des subventions. Il se compose de deux collèges, l'un rassemblant les acteurs privés, l'autre les acteurs du secteur public, répondant ainsi à la philosophie des GAL d'initier des partenariats locaux publics-privés (FIGURE 29). Contrairement aux démarches précédentes portées sur le pays, une grande diversité d'acteurs est ici rassemblée. Cette configuration inédite ne se superpose à aucune déjà existante, notamment à travers l'implication conjointe des collectivités et acteurs de la filière (amont et aval), mais aussi par l'équilibre entre les différents groupes.

Sur les critères requis pour la validation des demandes de subvention, on note une réelle cohérence avec la posture adoptée jusqu'ici. C'est par exemple le cas pour les actions de soutien à la construction bois, lesquelles visent particulièrement l'utilisation de feuillus. Les projets ne sont acceptés que sous réserve explicite de la réalisation d'expérimentations technologiques, faisant de l'innovation un facteur clé, dans la lignée des réalisations du PER. Le programme LEADER prévoit aussi un soutien à l'organisation de colloques, de visites d'entreprises et plus largement de mise en visibilité des actions réalisées, perpétuant le diptyque innovation-communication sur lequel repose la stratégie du pays.

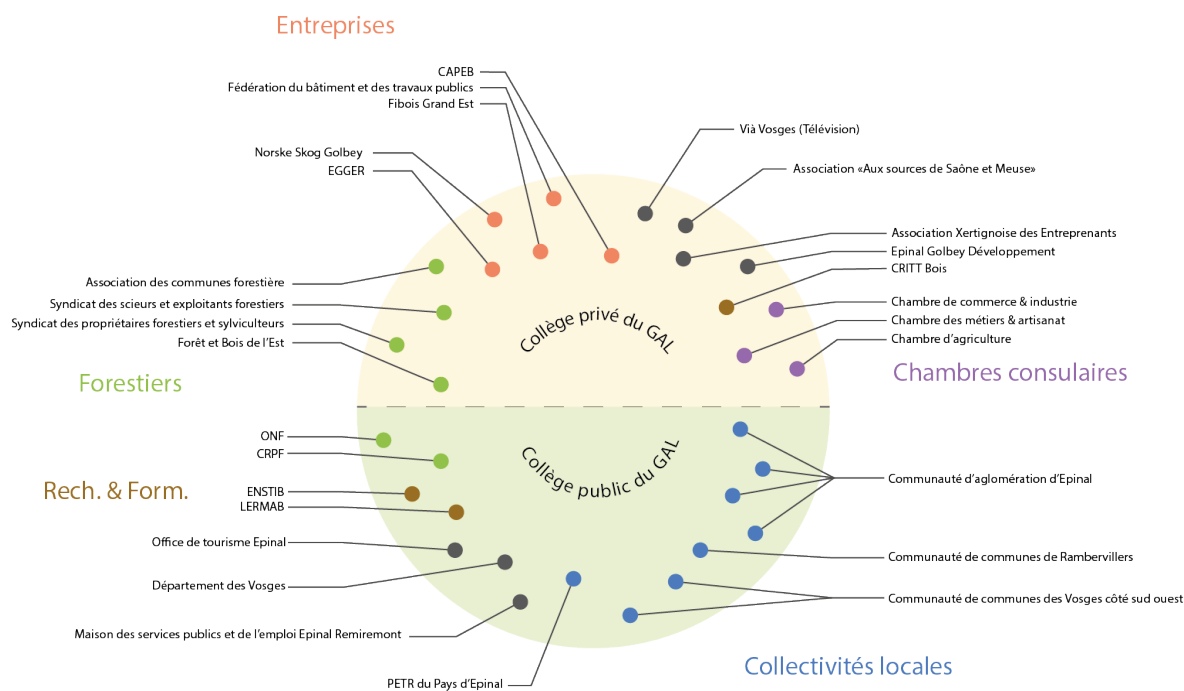


FIGURE 29. Composition des deux collèges du comité de programmation du GAL du pays d'Épinal. Les couleurs ne correspondent pas groupes formalisés.

La plus grosse enveloppe de l'axe forestier est dédiée au regroupement des propriétaires privés. Nous l'avons vu cette thématique récurrente est depuis longtemps identifiée comme l'un des principaux freins à la mobilisation des bois et est présentée comme faisant peser un risque sur les entreprises locales. Le CRPF Grand Est et la chambre d'agriculture des Vosges sont particulièrement impliquées sur ce volet et portent plusieurs actions en ce sens. C'est par exemple le cas avec un projet d'animation et de développement visant à constituer une association syndicale libre de gestion forestière sur la partie sud du territoire. L'objectif, après une phase de diagnostic et de référencement, est d'apporter des solutions nouvelles pour la gestion commune de petites et moyennes propriétés avec, à terme, une ambition de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental forestier⁸³ (GIEEF). Une autre action consiste à augmenter la surface de forêt privée sous document de gestion durable : une des missions principales des CRPF qui bénéficie ici de moyens plus importants.

Sur un autre volet, le programme LEADER ambitionne aussi de rapprocher la population locale des questions forestières. Il s'appuie pour cela sur des actions de communication grand public mais mise aussi sur la promotion de l'accueil du public et des loisirs en forêt. Cela se traduit par l'aménagement des forêts et la conception d'équipements spécifiques : points d'informations, sentiers pédestres et VTT. Cette initiative est à noter car rares sont les projets de développement incluant à la fois des dimensions sylvicoles, bois et d'accueil du public

Note 83 | Les GIEEF sont introduits par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2013. Ils doivent au moins réunir 20 propriétaires sur une surface minimum de 100 hectares et ouvrent la voie à une reconnaissance de l'État ainsi qu'à la possibilité de commercialiser leurs produits par voie de contractualisation.

De par son fonctionnement, un GAL agit comme un véritable amplificateur de subventions publiques, la condition pour avoir accès aux aides du programme LEADER étant de préalablement disposer de financements locaux ou nationaux. Associé aux autres actions menées sur le territoire, ce dispositif joue donc à la fois le rôle d'attracteur de financements et de catalyseur d'innovation sur les projets forêt-bois.

2.2.4 La charte forestière de territoire du pays d'Épinal

L'ensemble des actions menées débouche sur l'élaboration d'une charte forestière de territoire. Cette dernière acte dans son plan d'action les principes de transformation et de valorisation locales de la ressource, notamment en hêtre, de préservation de la qualité des milieux et d'adaptation de la gestion forestière. Les travaux préparatoires débutent dès 2013 avec la réalisation d'un premier diagnostic forestier et de territoire, fruit d'une collaboration entre un bureau d'étude en environnement et divers acteurs forestiers (ONF, CRPF, chambre d'agriculture). L'objectif est notamment de qualifier et d'évaluer la disponibilité de la ressource en bois sur le territoire. La charte est finalement signée en novembre 2016 dans les locaux de l'ENSTIB. Comme précisé dans son préambule, la CFT vise à « lettre en lien et en cohérence toutes les initiatives et politiques forestières sur le territoire ».

ENCADRÉ 4 - Un discret précédent

Bien que le PETR axe sa communication sur le caractère novateur de cette charte forestière de territoire, l'initiative n'est pas tout à fait la première du genre dans la région d'Épinal. Dès 2002, une CFT de première génération est en effet initiée par les coopératives lorraines Cofolor et Lorforêt, en association avec l'Ademe et le Gipeblor.

Dans sa première version le projet porte sur l'ensemble des forêts privées de la région Lorraine mais le service forestier de la DRAF réajuste la proposition en demandant à inclure la forêt publique et à réduire l'emprise territoriale du projet, jugée trop ambitieuse. La stratégie adoptée consiste à développer un démonstrateur local et à miser sur l'effet de diffusion de l'action. L'ONF et l'association des communes forestières sont invités à rejoindre le projet et c'est le pays des Vosges centrales, futur pays d'Épinal Cœur des Vosges, qui est retenu : « l'idée est désormais de faire de la région d'Épinal une zone de référence de réflexion concertée en matière de bois énergie permettant par la suite de reproduire orientations et actions à des échelles plus importantes » [Diou, 2007]. Sur le fond, cette CFT est en effet fortement axée sur la question du développement du bois énergie et vise notamment à stimuler la production de plaquettes forestières et le développement des chaufferies bois pour les entreprises et collectivités du territoire. Elle s'inscrit dans un contexte particulièrement favorable de montée en puissance des questions de liées au bois énergie à partir

de 2004 mais rencontre aussi d'importantes difficultés vis-à-vis de l'acceptation – et de l'appropriation – par les acteurs d'un outil territorial encore peu connu.

Le syndicat mixte du pays des Vosges centrales, bien qu'il ne soit pas porteur du projet est associé à son pilotage. Il est un temps envisagé un transfert de l'animation depuis la nouvelle coopérative Forêts et bois de l'est, issue du regroupement de Cofolor et Lorforêt, au syndicat mixte. Faute d'un suivi dédié et en raison des travaux menés sur la nouvelle charte à l'échelle du PETR, l'initiative est abandonnée au début des années 2010.

La charte forestière de territoire du PETR d'Épinal s'articule autour d'un ensemble de 16 actions répondant aux grandes orientations définies dans la stratégie du document. Parmi les plus emblématiques, nous retrouvons par exemple la volonté de favoriser l'utilisation du bois local dans la construction, notamment à travers la commande publique. À ce titre, le diagnostic de la CFT exprime une certaine difficulté à mettre en place une « *filère courte* » [PETR Épinal, 2016, p.75], liée à la fois à l'inadéquation de la production locale par rapport aux besoins exprimés et à un désintéressement de la question de la part des architectes et maîtres d'œuvre. Or le pari des porteurs de la CFT n'est pas ici d'apporter une réponse strictement organisationnelle (voir par exemple les initiatives de labellisation, chapitre 6), mais de jouer sur le levier technique. Ils s'appuient pour cela sur la valorisation et la transformation locale de la ressource en hêtre.

Cette dernière étant principalement jugée de qualité médiocre pour répondre aux attentes actuelles, l'enjeu est de favoriser l'émergence de nouveaux débouchés. Pour cela des actions spécifiques sont réalisées, notamment pour soutenir les travaux de recherche et développement relatifs à la normalisation du bois de hêtre. Suite aux initiatives menées dans les Vosges (bâtiment périscolaire de Tendon, Woodies), l'institut technique FCBA lance un projet de caractérisation du hêtre pour une utilisation structurelle en vue de répondre aux exigences du marquage CE⁸⁴. Ce travail aboutit en 2017 sur la reconnaissance du hêtre français en emploi structurel attestant de la conformité des sciages à une classe mécanique D35 ou D40⁸⁵ [FCBA, 2017]. La charte prévoit aussi l'organisation d'un concours annuel d'architecture sur le thème de l'intégration du hêtre en construction afin de promouvoir son usage auprès de publics précités (architectes, maîtres d'œuvre) et des décideurs publics. Nous le voyons, ces actions dépassent amplement le cadre strictement territorial et cherchent à s'inscrire dans une logique de filière nationale. Elles sont néanmoins portées en association avec des acteurs locaux comme le Lermab, le Critt bois et l'ENSTIB pour le développement de nouveaux produits d'ingénierie ou le PLAB dans le domaine de l'ameublement.

Note 84 | Depuis 2007 tous les bois massifs structuraux mis sur le marché se doivent de présenter une attestation de conformité à la directive communautaire no 89-106 sur les produits de construction matérialisée par un marquage dit « CE ».

Note 85 | Pour un bois massif, l'appartenance à une classe est déterminée par ses propriétés mécaniques. Elles correspondent ici à la classe maximum observée pour une essence donnée selon la norme NF EN 338 pour calcul en Eurocode 5 (structures en bois). Dans ce cas, le chiffre correspond à la contrainte maximale de flexion.

Un autre axe majeur de la charte établit la priorité d'actions à mener en soutien aux entreprises locales, notamment sur la question d'approvisionnement. Sur ce dernier point, le PETR affirme une volonté forte de développer les contrats d'approvisionnement entre les communes et les transformateurs. En 2013 seul 13% des ventes de bois des forêts publiques sont réalisées sous contrat de bois façonné contre plus de 76% en adjudication de bois sur pied. L'enjeu est avant tout de convaincre les communes et les propriétaires privés de s'engager dans une démarche visant à augmenter les volumes de bois récoltés et à « *favoriser le développement des entreprises de la filière [en augmentant] la valeur ajoutée apportée localement au bois sur le territoire* » [PETR Épinal, 2016, p. 74]. Toujours dans l'objectif de soutenir la mobilisation des bois, la charte prévoit aussi d'œuvrer pour le regroupement foncier des petites propriétés privées *via* des aides à la vente ou à la commercialisation dans la lignée des travaux du programme LEADER conduits avec le CRPF. D'autre part, la CFT pose comme objectif la création des premiers syndicats intercommunaux de gestion forestière⁸⁶ (SIGF) des Vosges. Cet outil créé en 2012 est encore peu répandu et constitue un changement important dans les modalités de gestion des forêts communales. En 2020 des réflexions sont initiées mais aucun syndicat n'est encore créé sur le PETR. Les actions prévoient également un travail de veille et d'animation mené auprès des scieries du territoire, notamment par l'organisation de réunions thématiques sur le hêtre, pour favoriser leur mise en réseau et, si possible, une mutualisation de certains outils.

Enfin, d'autres actions plus classiquement retrouvées dans les chartes forestières de territoire sont aussi présentes comme le déploiement d'une communication à destination du grand public sur les enjeux de la gestion forestière, la préservation des milieux naturels et des cours d'eau mais aussi la promotion d'une sylviculture durable. Une action spécifique est également dédiée au portage de la marque Terres de Hêtre, organisme véritablement central dans la démarche et chargé d'une part importante de l'animation de la CFT.

2.3 Un projet de territoire ouvert et axés sur ses ressources

L'ensemble des actions menées par le pays d'Épinal et décrites ci-dessus ont pour point commun de reposer la question de la définition des ressources, à la fois pour les acteurs du territoire et de la filière. Ce travail de requalification est un processus complexe, à plus forte raison lorsque la ressource est par ailleurs déjà mobilisée au travers d'un système de production bien implanté.

2.3.1 Réinventer une ressource autour du hêtre

Le fait de miser sur le hêtre pour initier une nouvelle dynamique sur le territoire, à plus forte raison en lien avec les acteurs de la filière forêt-bois, ne va pas de soi. En plus d'incarner un projet politique et de mobiliser une importante ingénierie territoriale, la démarche conduit à réquisitionner le rapport à la ressource forestière des acteurs du

Note 86 | Créés par ordonnance du 26 janvier 2012 et au titre des articles L.231-1 à L.231-6 du Code forestier, les SIGF autorisent la gestion des forêts à un niveau intercommunal sous forme de syndicat mixte de gestion forestière ou un groupement syndical forestier.

territoire et de la filière. Or, le changement de pratiques alors proposé n'est ni aisé ni consensuel.

Quelques données techniques sur le hêtre et sa présence dans les Vosges

Nous l'avons vu, le PETR dresse, dans ses travaux préliminaires, le constat d'une ressource bien présente mais aussi très peu valorisée. La futaie de hêtre représente la formation végétale dominante sur le territoire du PETR, bien avant les chênaies et les résineux, et la disponibilité théorique est importante, la production forestière biologique sur le territoire étant estimée à 190 000 m³ par an, pour environ 90 000 m³ de bois d'œuvre [PETR Épinal, 2016]. Néanmoins, une combinaison d'événements relativement récents entraîne la ressource hêtre sur une sévère dynamique d'épuisement, laquelle alerte les élus du territoire.

La tempête Lothar de 1999 a de lourdes conséquences sur les peuplements de hêtre dans le Grand Est, notamment en Lorraine, l'une des zones plus impactées. Dans les Vosges, les dégâts toutes essences confondues sont considérables : près de 15 % du volume de bois sur pied se retrouve à terre, sous forme de chablis [Degron, 2000]. La zone du PETR d'Épinal est particulièrement touchée à l'échelle du département. À une période où la plupart des débouchés « traditionnels » pour les sciages de feuillus ont déjà disparu, l'accroissement sans précédent de l'offre de bois sur le marché et des pratiques d'export controversées⁸⁷ entraînent l'effondrement des prix du hêtre (voir *supra*, 2.2.1, figure 27). Les effets se répercutent alors sur l'ensemble de la filière locale.

« Sur le marché du hêtre, y'a des unités de sciage aujourd'hui qui n'ont plus suffisamment de matière première parce que les communes vendent pas parce que les prix sont trop bas. Puis comme ils sont tous les vosgiens, ils sont tous prudents ! Donc «aaaaaah, on va garder un peu, on va attendre que ça augmente pour préserver l'avenir». Ce qui est une foutue connerie ! On a bien vu ce qu'était la réalité avec la tempête de 99 qui était aussi le révélateur de ce qui ne fallait pas faire. Un certain nombre de communes, si elles avaient eu une politique un peu dynamique en matière de bois et pas une politique de vieux père de famille⁸⁸ qui conserve son truc elles auraient eu vachement moins de problèmes » (Directeur de l'ENSTIB, 2017).

Ce constat n'est bien sûr pas partagé par la majorité des élus de communes forestières, par ailleurs soumis à d'autres contraintes dans la gestion du budget communal. Néanmoins cette vision est partagée par bon nombre d'acteurs de la filière, témoignant aussi du regard qu'ils portent sur la gestion de la ressource. Dans les faits, une diminution de la récolte est observée et de nombreuses opérations sylvicoles sont retardées, entraînant des difficultés

Note 87 | La diminution des prix est aussi souvent expliquée par la diminution des exports, principalement à destination de l'Asie, suite à des envois de lots de mauvaise qualité ou mal conditionnés (pourriture).

Note 88 | Formulation volontairement ironique, en référence à la gestion forestière « en bon père de famille » qui a longtemps désigné, dans le monde forestier, ce qui est aujourd'hui appelé « gestion durable », c'est-à-dire garantissant le capital sur le long terme.

au sein de la filière, avérées ou anticipées : difficultés d’approvisionnement, détérioration de la qualité des bois sur pied, retards dans les aménagements.

À cela s’ajoutent des événements climatiques qui achèvent de fragiliser la ressource locale. Dans les années qui suivent la tempête, les sécheresses – et notamment celle de l’été 2003 – rendent la situation plus compliquée encore. Le déficit hydrique entraîne en effet des phénomènes exceptionnels de mortalité du hêtre, principalement dans la plaine et les collines sous vosgiennes, où des peuplements sont installés sur sols acides (grès vosgien) et filtrants. Les dégâts sont très importants dans la Vôge, au sud du PETR, où la régénération des peuplements est difficile, les jeunes individus supportant mal ces conditions, et où des descentes de cimes (mortalité de la partie supérieure du houppier) sont observées même dans les secteurs favorables et chez les arbres résistants.

Indépendamment de ces événements, les hêtres des Vosges ne sont pas non plus réputés pour leur qualité, comme peuvent l’être les résineux d’altitude ou les chênes de la plaine vosgienne. Les estimations basées sur les chiffres de vente de l’ONF de 2012 à 2016 montrent que plus de la moitié du volume est classé en qualité D (emballage, calage) et un tiers en qualité C (sciage). Ces estimations positionnent les hêtres du PETR à un niveau significativement moins bon que la moyenne de l’essence sur le département des Vosges. En l’état actuel, le bois est majoritairement valorisé en bois énergie et seule une faible part est utilisée en bois d’industrie et en bois d’œuvre. La valorisation locale est d’autant moins évidente que sur les 8 scieries encore présentes sur le territoire, seules 4 scient spécifiquement du hêtre.

À la fin des années 2000, tous les indicateurs semblent donc au rouge. Le hêtre est présent sur le territoire mais la gestion forestière est très inégale, le bois est relativement peu mobilisé, freiné par une dynamique de prix bas qui entraîne des retards sur la réalisation des travaux sylvicoles. Les peuplements ne sont pas en bon état sanitaire et la majorité des bois sont de qualité médiocre au regard des usages traditionnels. Enfin, l’outil de transformation est affaibli et les entreprises restantes sont fragilisées. Les systèmes de production et de consommation existant jusqu’alors entraînent réciproquement la ressource au stade de quasi-épuisement.

Mise en ressource du hêtre et des bois locaux

À la vue de ces éléments contextuels, il n’est pas surprenant que la création du PER et son positionnement sur la valorisation du hêtre en construction ait, en premier lieu, suscité interrogation et rejet. Le regain d’intérêt autour d’une essence éprouvant de grandes difficultés de valorisation est difficilement compris par la profession et semble contre nature pour beaucoup. Si ce n’est pas tant le fait de travailler sur une essence spécifique qui est remis en question c’est bien sur les usages que se focalise le débat. En effet, dans les conditions du moment, le hêtre ne correspond à aucun débouché porteur sur le marché, du moins localement, et n’est valorisé que pour des qualités particulières sur certains produits de niche. La forme d’emballage qui se produit autour du hêtre dans la région (voir

infra), principalement porté par des acteurs du développement territorial, provoque une forme de défiance chez les professionnels du bois.

« C'est le gros sujet à la mode, ça fait dix ans que tout le monde s'excite «le hêtre, le hêtre, le hêtre !», euh en disant «on en a plein, on en a plein, on en a plein !». Là y'a des projets d'investissement de scierie qui sont dans les tuyaux dans le Grand Est, mais quand on en discute avec les forestiers, ils le reconnaissent déjà : on trouve pas suffisamment de hêtre dans nos qualités. Parce que le hêtre qu'on a en veux-tu en voilà c'est des qualités intermédiaires, ce n'est pas les qualités recherchées par les scieurs » (Responsable interprofession Grand Est, 2017)

L'emphase sur la « qualité » est un aspect central et illustre la difficulté à révéler une nouvelle ressource lorsque l'objet (ici le hêtre) est déjà associé à un système de production différent, possédant ses propres catégories et routines. Cela se traduit par la remise en cause, principalement sur un plan technique, des initiatives du PETR d'Épinal par les acteurs du secteur de la transformation et de la mise en œuvre. Le projet est d'autant plus décrié qu'il se focalise sur la construction bois, secteur normalement dévolu aux résineux.

« Ouais bon bah l'idée c'est que le Hêtre des patelins... C'est bien dans le sens où ça a fait parler du bois... mais dans la logique du truc c'est aberrant. D'abord le hêtre dans l'ossature pfff... enfin bon. Quand on connaît le bois, le hêtre c'est quand même un bois plutôt lourd, plutôt nerveux, plutôt compliqué à scier, qui se cloue pas très bien. Pourquoi mettre de hêtre dans l'ossature ? C'est si facile avec du résineux. Enfin... Ca a pas de sens quoi. Le hêtre faut l'utiliser dans l'agencement intérieur, pas pour remplacer le bois en structure où le résineux est une essence optimisée ! » (Chargé de mission, interprofession Grand Est, 2017)

L'utilisation du hêtre en structure entraîne ainsi de nouveaux usages mais également l'implication de nouveaux acteurs jusqu'alors absents du segment de la construction. Les oppositions qui se manifestent – en dénonçant le projet comme un alibi politique n'ayant pas de pertinence d'un point de vue technique – ont alors pour effet de maintenir à distance certains acteurs, accentuant la dichotomie entre les segments feuillus et résineux. Sur un mode similaire à celui évoqué précédemment sur la question de la contractualisation, les normes et catégories techniques institutionnalisées et légitimées au fil du temps apparaissent désormais comme un obstacle à l'émergence d'alternatives (ou d'embranchements institutionnels). Sur la mise en œuvre, de nombreuses limites sont pointées, mettant en évidence les difficultés de réalisation, y compris localement. Autant de contraintes qui d'un point de vue économique et du fonctionnement traditionnel de la filière ne peuvent se justifier.

« On y arrive techniquement mais il y a encore des problèmes esthétiques que les architectes n'aiment pas trop. Et c'est pas du résineux où quand on est sur un chantier il peut pleuvoir, le résineux ne va pas devenir dégoutant alors que le Hêtre ça noircit, ça cloque, c'est l'horreur. Et à chaque fois qu'on fait un chantier en hêtre on peut pas non plus mettre un parapluie dessus » (Chargé de mission département des Vosges, 2016)

Comme souligné au cours de l'enquête, à la fois par les forestiers et les transformateurs, l'outil industriel n'est aujourd'hui pas adapté à l'utilisation massive des feuillus en construction. Pour nombre d'acteurs de la filière, cette adaptation serait trop coûteuse pour les entreprises qui n'ont de toute façon pas d'acheteurs potentiels identifiés. La démarche est donc perçue comme non pertinente et la médiatisation croissante dont elle fait l'objet agace.

2.3.2 Requalification délicate de la ressource

Nous identifions plusieurs éléments qui semblent constituer des freins ou des limites à la démarche : le portage du projet par un acteur territorial extérieur à la filière et la requalification d'une ressource générique déjà associée à un système de production traditionnel.

Réaffectation des ressources et conflits d'usages

Ceci apparaît de manière particulièrement marquée dans la dynamique de la ressource, au cours des phases initiales de révélation et d'élargissement [Janin *et al.*, 2015]. Le choix de miser sur la valorisation – très marginale en France – des bois feuillus en construction s'inscrit bien dans une volonté d'activation d'une ressource perçue comme latente (au vue des potentialités identifiées) et de la mobilisation d'un réseau d'acteurs autour d'un projet de développement défendu comme durable et local. Le terme de *révélation* est ici trompeur, bien qu'il concerne un objet sur lequel les acteurs du territoire projettent une intention. En effet, l'usage associé à l'objet n'est pas le même que précédemment, le hêtre n'est plus simplement un gisement de matière première appréhendé dans une perspective strictement productive, il devient un outil de développement et une source d'innovation pour le territoire. La mauvaise qualité de la ressource – attribuée par le système de production en place – n'est pas un obstacle, elle est l'une des raisons qui motive le projet : proposer de nouveaux débouchés. Nous avons donc bien un usage particulier conféré à la ressource [Kebir, 2016], la particularité étant qu'il n'est pas partagé par l'ensemble des acteurs et que les différents groupes y attribuent des valeurs différentes. Ainsi, plus qu'une *révélation*, c'est une proposition de *transformation active*, mais seulement partielle, de la ressource hêtre qui est avancée.

De fait, la légitimation du processus est complexe car elle voit se superposer des catégories d'usages et entraîne une forme de réaffectation d'une part de l'objet à un nouveau système de production. Sans entrer dans un conflit direct, ce mode de valorisation génère des tensions au sein du secteur. Il est notamment reproché à la démarche de ne pas correspondre à la réalité économique du moment, ressenti exacerbé par le mode de financement du projet.

« Y'a eu la tempête et la moitié des scieries de hêtre a été liquidée. L'autre moitié a déposé le bilan. Que se passe-t-il alors ? Le hêtre pousse d'un centimètre de diamètre par an sur une bonne station et il n'y a plus de scierie. Ça a vite fait de devenir des gros hêtres ! Et la réponse des politiques c'est de dépenser de l'argent public

pour essayer d'inventer un marché qui n'existe pas... Quel est l'esprit de filière ? C'est bizarre je trouve » (Scieur vosgien, 2018)

En l'absence de demande formulée par les consommateurs habituels, il paraît en effet difficile d'identifier un débouché pour le nouveau produit. C'est néanmoins l'objectif de ces projets de démonstration qui visent à illustrer, par l'expérience, la faisabilité de solutions permettant de répondre à des problèmes avérés ou anticipés [Kebir *et al.*, 2017 ; Späth et Rohracher, 2012]. La difficulté mise en évidence dans ce cas résulte de la mobilisation d'une ressource commune afin de répondre à des objectifs différents sans diagnostic partagé sur les problèmes à résoudre. C'est pourtant lors de cette phase décisive que s'initient les négociations et se construisent les valeurs sur lesquelles se focalise ensuite le débat. Le problème mis en évidence ici souligne la difficulté à requalifier une ressource générique, largement banalisée à la fois dans le secteur et au niveau international, à plus forte raison lorsque ce changement d'état se fait sur une base territoriale. Le projet entre alors en contradiction avec le modèle dominant et la logique sectorielle. En effet, la construction d'un ensemble de techniques et de pratiques liées à une utilisation spécifique d'une ressource a pour effet de verrouiller le système de production, et d'engendrer une forme d'appropriation de fait de la ressource tout en limitant les possibilités de changement au sein du système de consommation. Cette forme de dépendance au sentier, tant technique d'institutionnelle, a une influence déterminante sur la (non) dynamique des ressources et accentue la phase de négociation autour de l'activation des ressources. Afin de lever ces blocages, l'approche par la démonstration nécessite un fort portage politique local mais repose également largement sur le recours aux subventions afin de financer des projets techniquement et organisationnellement innovants, mais aussi plus coûteux.

L'activation de nouvelles ressources, notamment à composante territoriale, n'est donc ni un processus linéaire ni consensuel. Dans notre cas d'étude, il génère au contraire des tensions dans la mesure où il prend comme point de départ la requalification d'une ressource préalablement assignée à d'autres usages, dans un secteur où ces derniers sont relativement cloisonnés, du fait des pratiques héritées et des caractéristiques du système de production. Il apparaît difficile de modifier ou de recréer une nouvelle ressource sur la base d'innovations technologiques de niche, à plus forte raison sur un marché contraint et peu flexible depuis l'effondrement de ses débouchés historiques. La difficulté de la transition étant par ailleurs accentuée par la distance séparant initialement les acteurs. Le débat strictement technique auquel sont habitués les acteurs de la filière forêt-bois se mue ici en débat sur les valeurs, faisant de cette étape un moment clé mais complexe du processus de légitimation de la démarche.

Promouvoir et diffuser le modèle pour le légitimer

L'embranchement que constitue la démarche dans la dynamique de la ressource explique par ailleurs que l'élargissement se fasse ici aussi de manière spécifique et implique finalement peu les acteurs industriels locaux. Les réticences exprimées localement et principalement par les acteurs de la première transformation sont aussi pour les porteurs du projet l'occasion de chercher une légitimité extraterritoriale.

Le processus semble en effet moins porter sur une négociation en interne entre les acteurs du territoire et les représentants de la filière que sur la mise en visibilité des projets, leur caractère démonstratif et sur une importante communication orientée vers l'extérieur. En témoignent par exemple les concours d'architecture internationaux qui mettent les architectes au centre de la démarche. Ces derniers sont en effet généralement considérés « hors-filière », peu ou pas présents dans les interprofessions forêt-bois et les projets collectifs. Un concours permet de souligner le côté novateur du projet, d'assurer sa visibilité, mais aussi d'obtenir une forme de validation par un tiers indépendant. Ce choix s'inscrit par ailleurs dans la logique des actions initiées sur le campus spinalien pour un rapprochement entre architecture et ingénierie bois⁸⁹.

Mais le processus de valorisation de la démarche est en réalité observable bien au-delà de la réalisation elle-même. En 2018, le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) finalise à son tour une CFT, en collaboration avec le PETR d'Épinal et labellisée Terres de Hêtre. Cette charte se veut une réponse à l'exportation des bois vers l'international et articule une stratégie de développement territorial autour de quatre enjeux clés : (1) gérer durablement la ressource en prenant en compte les facteurs environnementaux, (2) sécuriser les entreprises locales de la récolte forestière et garantir l'approvisionnement des entreprises locales, (3) optimiser la valorisation des essences locales et renforcer la performance des entreprises locales de la filière bois, (4) développer des leviers économiques pour augmenter la création de valeur ajoutée sur le territoire et développer une économie du bois en circuit court et de proximité. Elle associe de plus une diversité d'acteurs associatifs ou institutionnels tels l'association alsacienne synergie bois local (Symbol), le pôle ameublement et agencement du Grand Est ou l'eurométropole de Strasbourg.

Ces deux CFT constituent le cœur du projet de la marque Terres de Hêtre. Elles se rejoignent par ailleurs fortement sur une stratégie de convergence possible entre les discours favorables à une forme d'écologisation des pratiques (gestion durable, circuits courts, matériau bois) et prônant une reterritorialisation des activités (transformation locale, création d'entreprises en milieu rural, garantie d'approvisionnement) au sein de projets de développement local intégrant la filière forêt-bois. Bien qu'étant portées par des acteurs différents (PNR, PETR) elles capitalisant, grâce à une forte proximité organisée, sur les connaissances acquises au cours des différents projets, formalisées à travers la démarche Terres de Hêtre. L'association avec un territoire partenaire apparaît ici comme un vecteur fort de légitimité, problèmes et solutions étant envisagées de manière similaire par des acteurs distants.

« Nous on l'a toujours voulu parce que quand on a comparé, on avait tous les deux des PER sur la valorisation du Hêtre. On avait les mêmes projets avec des sensibilités différentes. Plus architecturales chez eux... mais globalement on avait

Note 89 | Cela se traduit par exemple par l'existence du programme de formation de master « Architecture bois construction », porté par l'Université de Lorraine et cohabité entre l'ENSTIB et l'École nationale d'architecture de Nancy.

plein de projets commun sans s'être concertés. Et en bossant avec le PNRVN qui est quelque chose de structuré, ça permet de mettre un vrai «s» à Terres de Hêtre. Définitivement. » (Président du GAL pays d'Épinal, 2018)

Parmi les autres manifestations de cette logique d'élargissement, certaines visent également à inviter des acteurs extérieurs, faisant du territoire un lieu de rencontre à l'occasion d'événements ponctuels. Citons par exemple le colloque annuel Terres de Hêtre au mois de novembre qui rassemble forestiers et professionnels de la construction bois. C'est aussi le cas avec les voyages d'étude organisés sur le PETR. A titre d'exemple, l'interprofession forêt-bois du département de l'Ain organise en novembre 2018 un voyage « à la rencontre des acteurs de la filière bois de hêtre dans les Vosges » :

« Ils étaient venus nous en montrer un aperçu à Oyonnax le 15 juin dernier lors de l'AG de FIBOIS 01 et du Groupement des scieurs de l'Ain : la marque collective Terres de Hêtre a été précurseur dans le développement de nouveaux débouchés pour cette essence et notamment en construction ! A nous donc d'aller voir sur place les diverses possibilités pour nos hêtres !

Ces deux jours nous permettront de découvrir les systèmes constructifs dans lesquels le bois de hêtre peut être utilisé et de visiter des entreprises et des réalisations en hêtre. L'objectif de ce voyage d'études est de favoriser une démarche collective autour de cette problématique : comment mieux valoriser le hêtre très présent dans l'Ain ? » (Extrait de l'invitation au voyage d'étude organisé par Fibois 01 les 15 et 16 novembre 2018).

Par les actions qui y sont conduites, le pays d'Épinal devient une référence pour d'autres territoires et ces coordinations distantes se révèlent être des leviers d'ancrage (identification, consolidation du réseau). Cette spécificité fait du PETR un laboratoire territorial et un partenaire privilégié pour les projets de recherche⁹⁰ ou de développement de plus grande envergure⁹¹, contribuant à consolider sa position.

Le principal du processus de légitimation n'opère donc pas, dans un premier temps, dans la proximité géographique. Il s'exporte en cherchant à associer au projet d'autres acteurs influents ou *gatekeepers* qui assurent un relai de promotion de l'initiative (interprofessions régionales ou nationales, médias, acteurs d'autres secteurs ou étrangers). De plus, le projet se focalise plus en aval de la première transformation, sur la normalisation, la recherche et l'architecture. Les entreprises locales restent impliquées dans les réalisations mais ne sont pas au cœur de la démarche. Dans ce cas l'ancrage se concrétise à travers le lien au territoire de la ressource (provenance), sur l'innovation et les connaissances développées au sein du territoire plus que sur l'ancrage véritable d'un système de production complet. Ainsi, sans remettre totalement en cause le système existant, ni chercher à s'octroyer l'usage exclusif de la ressource, le projet du PETR d'Épinal s'inscrit dans la construction d'une alternative

Note 90 | Parmi lesquels cette thèse, qui bien que d'une portée performative limitée contribue également à documenter le processus et à le visibiliser dans le monde académique !

Note 91 | La CA d'Épinal est notamment engagée dans le projet « Des Hommes et des arbres, racines de demain » lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation » de l'État et porté par la métropole du Grand Nancy.

par la mise en place d'un système de production « bis », fondé sur une logique différente du premier mais sans pour autant entrer en rupture.

2.4 Un enchevêtrement complexe pour un projet de développement territorial cohérent

Plusieurs éléments importants peuvent être mis en avant à travers le cas d'étude spinalien. La FIGURE 30 reprend et synthétise le déroulé des événements et les relations existant entre les différents projets évoqués. Comprendre les dynamiques à l'œuvre sur un territoire ne peut se faire si l'on considère ces réalisations isolément, tant leurs interactions sont nombreuses et structurantes. Le projet de développement territorial assis sur la filière forêt-bois est le résultat d'un long processus et de l'assemblage d'un ensemble de pièces disjointes, qui à force d'ingénierie territoriale, d'un important travail de coordination et de mise en ressource aboutit à un ensemble cohérent. Il est possible de distinguer trois principales phases qui structurent progressivement le développement du pays autour des questions forêt-bois.

Cette mise en perspective permet tout d'abord de revenir sur le rôle essentiel des établissements de recherche et de formation, rassemblés au sein du campus bois. Présent sur la quasi-totalité des projets menés, ils sont parfois le déclencheur des initiatives mais surtout apparaissent constamment en soutien, principalement technique, des projets portés. Ils constituent une caution experte, et permettent une orientation des stratégies très orientée sur l'innovation. La constitution progressive du campus bois à partir des années 1980 pose la première pierre d'un écosystème d'acteurs dont il reste encore aujourd'hui un point névralgique. La création de l'ENSTIB et du Critt Bois permet le développement d'une communauté de recherche, l'arrivée d'étudiants et le développement d'un pôle de compétences. Le développement de l'ensemble tient alors à l'engagement d'un nombre restreint d'acteurs du monde académique et des élus locaux qui perçoivent une opportunité de rebond dans une période difficile. Avec le déclin d'une partie des industries vosgiennes historiques, le bois représente une possibilité pour le territoire de réenclencher une dynamique positive.

Un deuxième temps voit se développer différents projets de manière parallèle. L'installation du papetier Norske Skog à Golbey résulte à la fois d'une stratégie de groupe et de la politique d'attractivité que s'efforce de porter le territoire. Dans un premier temps les relations entre l'entreprise et la collectivité restent néanmoins limitées et des craintes sont exprimées par associations écologistes vis-à-vis de l'avenir de la forêt vosgienne. Dans le même temps, le département développe une politique ambitieuse de promotion du bois en lien avec les communes. Associant stratégie politique et expertise technique du pôle bois d'Épinal, il œuvre ainsi à la diffusion de la charte bois et à la campagne « Penser forêt – Agir bois » dont les répercussions seront nombreuses à la fois sur le territoire mais aussi au-delà. Cet ensemble d'actions alors peu coordonnées pose néanmoins les bases essentielles pour les développements futurs.

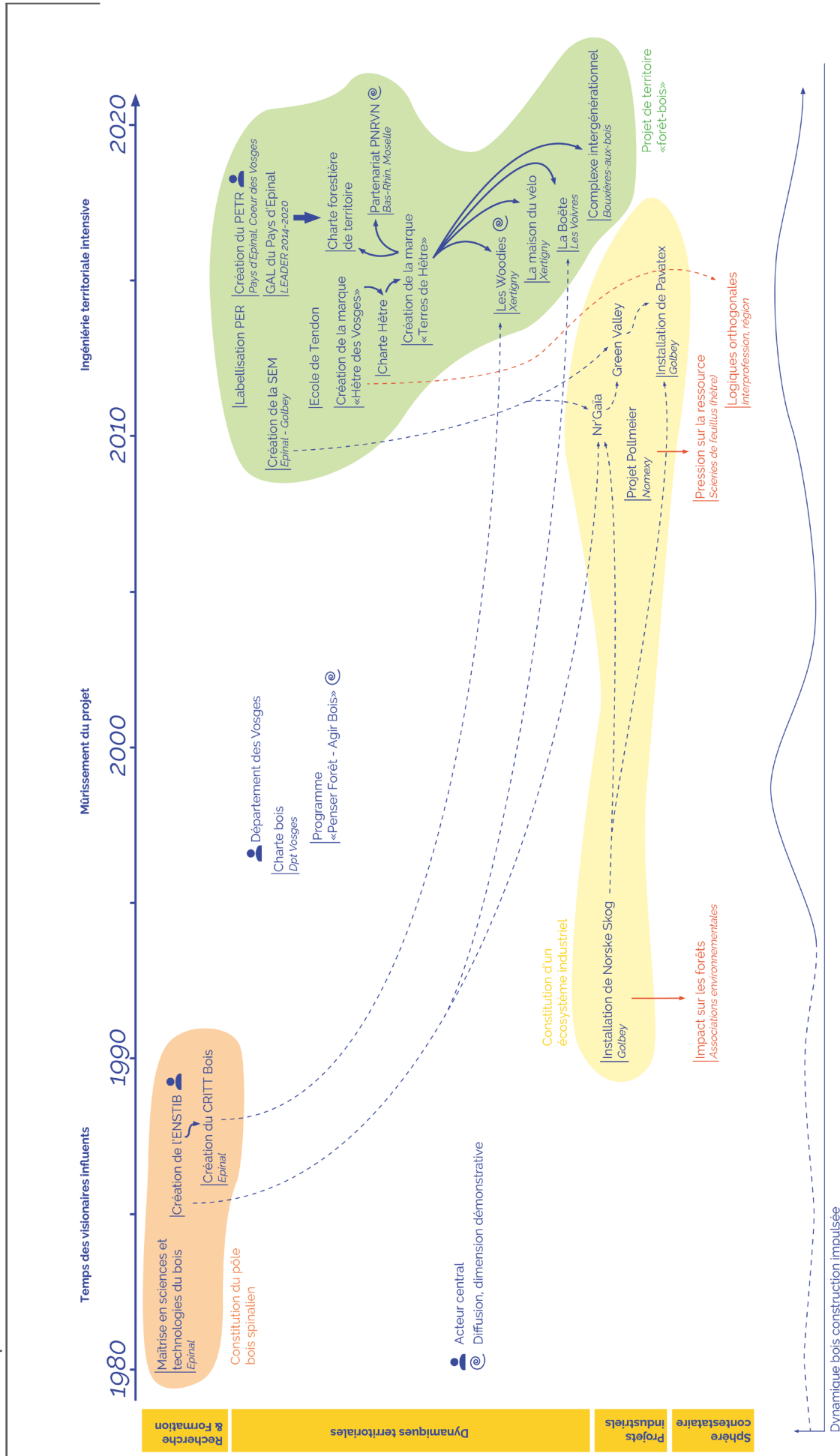


FIGURE 30. Frise synthétique des actions entreprises sur le pays d'Epinal de 1980 à 2020 en lien avec le développement de la filière forêt-bois.

Au niveau du PETR d'Épinal, la dynamique s'amplifie fortement à la fin des années 2002. La communauté d'agglomération d'Épinal-Golbey s'associe alors plus directement au papetier Norske Skog pour porter un véritable projet de cluster industriel. Cet engagement se concrétise avec création de la SEM de développement, associant progressivement plusieurs entreprises dans une logique d'écologie industrielle et territoriale. Par ailleurs, la labellisation du PER spécialisé sur le hêtre et les premières réalisations qui en découlent sont tout d'abords portées par la CC2VRM et la CC Val de Vosges. Deux stratégies de développement différentes sont donc portées sur un même territoire, l'une axée sur le développement d'un éco-parc industriel, l'autre sur la valorisation des ressources locales à travers l'innovation et les démarches de circuits courts. La cohérence de l'ensemble est à cette occasion renforcée par la réorganisation territoriale qui fait se rejoindre les démarches de PER et de la Green Valley. En effet, la fusion de ces différentes collectivités au sein de la nouvelle communauté d'agglomération d'Épinal en 2016 permet le rapprochement des projets au sein d'une unique stratégie forêt-bois pour le territoire.

« A l'époque, même si on faisait partie du même pays... ça ne fonctionnait pas forcément à la même vitesse. Il y avait quelque part une concurrence entre les collectivités en termes de développement économique. Moi, maintenant au niveau du bois je connais toute la politique qui est menée au niveau du pays, je suis l'interlocuteur de Norske Skog et le porteur de l'éco-Parc donc quelque part je fais le lien de l'ensemble des politiques. Et sûrement que ça permet de mieux associer tout ça » (Président du GAL Pays d'Épinal, 2018)

Plusieurs facteurs semblent se distinguer, permettant d'expliquer ces dynamiques et convergences dans le contexte particulier du pays d'Épinal. Tout d'abord, la présence d'acteurs clés (ou *leaders*) et la diversité des parties prenantes qui sont des éléments centraux de la gouvernance. L'ensemble de la démarche ne dépend ici pas d'une instance centrale ou d'une vision hégémonique du développement sur le territoire mais d'une multitude de groupes hétéroclites travaillant sur des projets différents avec des approches variées. Cette diversité dans les réalisations et les moyens d'action. D'autre part, la multiplication des structures a parfois engendré des problèmes de visibilité (cas de la Green Valley) mais elle constitue aussi un fort levier de mobilisation de financements. Ensuite, et bien que les entreprises soit au cœur des différentes actions menées, la forte implication des collectivités apparaît comme un élément essentiel : à la fois pour le financement (y-compris indirect), l'animation et le portage politique. Ce dernier point se manifeste à travers la forte portée démonstrative des projets portés, à la fois au sein de la Green Valley mais aussi des réalisations du PETR. Au cours des dernières années, une nouvelle constante semble se dessiner avec la revendication d'une étiquette (une éthique ?) de durabilité et d'ancrage territorial des projets. Celle-ci se construit sur le rapport à des ressources locales tout en travaillant l'ouverture et la visibilité des projets et en jouant sur les discours de responsabilité liés au maintien des capacités productives du territoire (en forêt mais aussi au niveau industriel) et sur les impératifs environnementaux (préservation des écosystèmes, démarche d'écologie industrielle et d'économie circulaire).

3. Se réappropriier les leviers de développement avec le bois local, faire de ses spécificités une force en Bourgogne-Franche-Comté

Les initiatives territoriales en lien avec la forêt et le bois sont également nombreuses, sinon plus, en Bourgogne-Franche-Comté, particulièrement sur le massif jurassien. L'objectif n'est pas ici de les décrire toutes, un inventaire ayant par ailleurs été réalisé à l'initiative de l'interprofession régionale et de la DRAAF (voir 3.2.2). Les quelques exemples qui suivent donnent néanmoins une idée de la diversité des projets mais permet aussi de souligner une certaine constance, notamment dans les objectifs et parmi les porteurs.

Ainsi, parmi ces initiatives, notons par exemple les actions s'inscrivant dans une stricte logique d'aménagement du territoire. C'est par exemple le cas des zones d'activités spécialisées dans la transformation et la mise en œuvre du bois, portées et soutenues par les collectivités. Dans le Doubs, la zone d'activité dite de « Planche sèche et champs du creux » regroupe des scieries, transporteurs, menuiseries et constructeur bois sur un même site. Localisée à Orchamps-Vennes, cette zone s'inscrit dans la politique du pays du Haut-Doubs de développement de zones d'activités intercommunales, en soutien aux trois secteurs stratégiques identifiés sur le territoire : le bois, l'agroalimentaire et la microtechnique.



FIGURE 31. Ci-dessus, la scierie RHD Productions (Usibois du Doubs) forme, avec la scierie Bertin (Jurasciages) et les entreprises de la ZA de « Planche sèche », un cluster bois à Orchamps-Vennes dans le Haut-Doubs.

Un autre exemple emblématique est celui de la zone d'activité du « Champs Begaud » soutenue par la communauté de commune « Altitude 800 » sur la commune de Levier, souvent désigné comme le « pôle bois de Levier » par les acteurs du secteur. En 2009, la scierie industrielle Solibois alors placée en liquidation judiciaire est rachetée par un collectif de cinq scieurs du Haut-Doubs, chacun prenant des parts dans la nouvelle entité. L'objectif est de disposer d'une chaîne de production dédiée aux petits bois pour la fabrication de produits de charpente (fermette, bois

de couverture). La scierie permet ainsi aux associés d'avoir accès à une ligne canter⁹² spécialisée, installation rare sur un massif où les entreprises sont principalement équipées de scies à ruban. Cette association inédite permet à la fois un positionnement sur le marché porteur des bois dits « techniques » et la mutualisation de certains segments de l'activité comme la commercialisation. Si ce projet naît et se renforce dans la proximité organisée qui rassemble des chefs d'entreprise de plusieurs secteurs du Doubs, il permet également le développement de nouvelles coordinations dans la proximité géographique de la nouvelle unité.

« Dès le départ cette scierie s'inscrit dans un dispositif territorial de valorisation de la filière bois, ce qu'on appelle le pôle bois de levier et qui est porté par la collectivité locale. Ici les synergies sont très importantes entre toutes nos entreprises implantées sur la zone. On est dans une logique de cluster industriel » (Scieur de résineux du Haut-Doubs, 2018)

Plusieurs entreprises de transformation du bois sont en effet installées sur la zone d'activité, notamment l'usine Haut Doubs Pellet qui produit des granulés de bois « 100 % Haut-Doubs » en utilisant les co-produits de sciage des unités voisines (principalement les sciures, les chutes de bois étant transformées en plaquettes et utilisées en papeterie). Un projet de central à cogénération a également fait l'objet d'études entre les différents acteurs de la zone d'activité mais a finalement été abandonné, ces derniers faisant état de pressions de la part d'industriels du panneau et du papier inquiets d'être concurrencés sur leur approvisionnement.

Enfin, hors du massif, des projets sont aussi initiés autour des bois feuillus. Un exemple notable est celui de la communauté de commune du clunisois qui initie des réflexions sur la valorisation de la forêt du territoire en 2008. Ces dernières débouchent sur la création et l'animation d'une charte forestière de territoire en 2012. Principalement axée sur la sylviculture et l'exploitation, elle consacre néanmoins des actions à la recherche de débouchés pour les feuillus de qualité dite « secondaire », notamment le chêne, très présent sur le territoire. Des projets sont conduits en association avec des entreprises locales et avec l'École nationale des arts et métiers dont le centre de Cluny comprend un laboratoire de recherche dédié au bois (non sans rappeler les démarches initiées dans les Vosges).

Nous le voyons, les intercommunalités et certains de leurs instruments dérivés comme les PETR sont des acteurs centraux dans le portage de projets à l'interface filière-territoire. Si leur degré d'investissement et de spécialisation sur la thématique forêt-bois est variable – des plus impliqués comme la communauté de communes du Clunisois aux plus déclaratifs comme le PETR du Doubs central – tous cherchent néanmoins à impulser une dynamique dans les territoires où le secteur est identifié comme un enjeu, sur un plan économique ou environnemental, et bien souvent les deux. Dans ces situations, les

Note 92 | Le sciage canter est une technique consistant à associer une étape de fraisage des billons en amont de la scie, généralement circulaire, permettant d'obtenir des produits finis en un seul passage et beaucoup plus rapidement que sur un banc de scie classique (ruban sur chariot). Très commune en Amérique du nord et en Scandinavie, cette technique est particulièrement adaptée aux résineux de petits diamètres et se développe progressivement en France depuis les années 1970.

collectivités endossent principalement un rôle de facilitateurs pour les entreprises. Elles leur fournissent un soutien, financier, logistique ou d'accompagnement mais sont rarement elles-mêmes porteuses de projets. La charge de l'innovation, encouragée lorsque c'est possible par les bénéfices mutuels d'une proximité géographique favorisée au sein de pôles ou de clusters – reste donc portée par les entreprises. Autrement dit, la collectivité est un acteur intermédiaire mais n'intervient pas directement dans le processus ni ne s'implique dans les systèmes de production et de consommation.

La partie qui suit s'inscrit dans une logique différente et est plus spécifiquement dédiée à l'action du PNR du Haut-Jura (PNRHJ). Nous avons déjà vu que les PNR pouvaient être acteurs d'un développement territorial intégrant la forêt et le bois comme dans le cas du PNR des Vosges du Nord ou partie prenante de projets de recherche comme le PNR des ballons des Vosges. Le PNRHJ figure parmi les deux PNR de Bourgogne-Franche-Comté, le troisième étant en création dans le Haut-Doubs (PNR du Doubs Horloger). Le PNR du Morvan étant un cas très particulier, archétype de dynamiques conflictuelles exacerbées dans un contexte économique et social très différent du Haut-Jura (Loisier, 2009), il pourrait faire l'objet de développements spécifiques mais n'est pas abordé ici.

3.1 L'approche jurassienne et du PNRHJ

La stratégie du PNR se décline en trois axes principaux : la pérennisation du potentiel de production de la forêt dans sa diversité (changement climatique, qualité des milieux, groupement des propriétaires) ; la mise en avant du potentiel d'activité économique à travers l'utilisation du bois en circuit court (bois énergie et bois d'œuvre) et un soutien aux entreprises ; le développement d'une culture bois dans le territoire en faisant des métiers de la forêt et du bois « un atout de marketing territorial » et en développant la concertation autour des conflits d'usage [PNR Haut-Jura, 2015a].

3.1.1 La forêt, un élément central du Haut-Jura

Le préambule de la stratégie forestière du PNR annonce d'emblée la place accordée à la forêt et au bois dans le territoire : « *Les métiers de la forêt et du bois dans le Haut-Jura constituent un riche patrimoine et sont le creuset d'une culture commune partagée par les acteurs professionnels et institutionnels de la filière. Cet héritage est source de fierté, il contribue à fédérer et participe à la cohésion du territoire* ». La tâche n'est donc pas aisée pour les 120 000 hectares de forêt que compte le PNR, soit environ 65% de sa surface. Au-delà de ces effets d'annonce qui, par ailleurs, mobilisent un champ lexical propre au développement territorial en l'associant aux questions forestière, le PNRHJ et ses communes adhérentes mènent depuis plusieurs années de nombreuses actions concrètes.

Une composante écologique et patrimoniale essentielle

Sur un plan sylvicole, le Haut-Jura est un modèle unique en France, plus de 85% de la surface forestière étant gérée en futaie jardinée. Les principales essences sont l'épicéa commun et le sapin blanc mais le hêtre est également présent, souvent en mélange. Le PNR

se distingue du reste de la Franche-Comté sur des caractéristiques de propriété forestière. Alors que plus de la moitié de la forêt comtoise est communale, et donc publique, les deux tiers des forêts du Haut-Jura appartiennent à des propriétaires privés. Cela n'en fait pas moins un sujet majeur pour le parc, à la fois sur la promotion de la filière locale, mais aussi au travers de ses nombreux domaines d'intervention en lien avec les milieux forestiers.

« Le parc a pour objectif de valoriser la ressource locale en bois d'œuvre avant tout. Mais il s'agit bien sûr de préserver le massif dans toutes ces composantes. La forêt est par exemple un important marqueur paysager et il faut favoriser la gestion en futaie irrégulière qui offre l'avantage de répondre à toutes les attentes sur ce territoire. C'est pour ça que le PNR soutient les initiatives qui cherchent à éliminer les plantations en « timbre-poste » qui essaiment sur les plateaux jurassiens. On lutte aussi activement contre la fermeture des paysages, et donc les nouveaux boisements » (Chargé de mission forêt PNRHJ, 2016)

Les espaces forestiers sont directement identifiés comme contributeurs à l'économie du territoire, non pas seulement à travers la vente de bois, mais aussi par les retombées touristiques et agricoles. Ainsi la forêt du Haut-Jura ne représente pas qu'un gisement potentiel de matière première mais constitue bien une ressource à part entière pour d'autres secteurs et nécessite à ce titre d'être conservée dans un état relativement stable (ni diminution, ni augmentation, ni changement de structure). Le PNR insiste en effet sur le rôle clé du paysage du Haut-Jura dans son attractivité touristique (principalement sportive et de pleine nature) mais aussi sur la renommée de ses produits agricoles et notamment de ses fromages (Comté, Morbier, Mont d'Or...). L'importance de ces activités est d'ailleurs telle qu'elle entre parfois en concurrence avec les activités sylvicoles et d'exploitation sur l'usage de l'espace. En outre, d'importantes mesures de protection de la biodiversité sont aussi en vigueur, notamment sur la conservation de la faune et de la flore, conduisant à limiter les interventions sylvicoles mais aussi les usages récréatifs de la forêt.

« La forêt fait partie des caractéristiques intrinsèques au territoire. Elle fait est l'objet d'enjeux croisés importants et nombreux. Il faut bien considérer la forêt comme une ressource pour le territoire, et ce à différents niveaux, dont le bois bien sûr mais aussi les aspects paysagers par exemple. L'objectif est d'arriver à articuler les différentes dimensions économiques, écologiques et sociales. Au début le PNR était plutôt présent sur la thématique environnementale, notamment à travers la mise en place des politiques Natura 2000 ou Grand Tétras. » (Directeur adjoint du PNRHJ, 2018)

Cette entrée a conduit le PNR à s'intéresser d'abord à l'amont de la filière et principalement à la question du foncier forestier. La forêt du Haut-Jura étant majoritairement privée, la question du morcellement de la propriété est ici aussi identifiée comme un obstacle au développement de la filière mais aussi et avant tout à la gestion durable de ces espaces. Depuis plus de 20 ans, de nombreuses actions impliquant le parc ont ainsi été menées, principalement afin de favoriser les regroupements de propriétaires.

La région fait à ce titre figure d'exception au vu de la concentration particulièrement élevée de groupements fonciers de propriétaires qu'elle abrite.

Près de 17 000 hectares de forêts sont par exemple regroupés au sein d'une centaine d'associations syndicales autorisées (ASA) pour le seul département du Jura. Cette forme d'association syndicale particulièrement contraignante⁹³ est très développée sur le massif, permettant au CRPF et à la chambre d'agriculture, réunis au sein de l'Adefor 39, d'œuvrer efficacement pour la création de desserte forestière. Depuis 2004, les associations syndicales disposent également d'une compétence de gestion. Le rôle du PNR est donc celui de facilitateur entre les communes, les propriétaires privés et les acteurs de la gestion forestière. Il n'intervient cependant pas de manière contraignante.

*« Les forêts communales sont gérées en totale confiance avec l'ONF, particulièrement attaché à la futaie jardinée. On note une densité particulièrement élevée d'ASA et de PDM sur le massif du Jura. La forêt privée reste sous-mobilisée et relativement peu gérée. Les propriétaires sont d'ailleurs complètement libres de gérer leur forêt comme ils l'entendent, tout à fait indépendamment du parc et de son avis. »
(Chargée de mission forêt du PNRHJ, 2016)*

On peut aussi noter la présence d'une structure particulière, en partie sur le territoire du PNR avec la fruitière de gestion forestière Haut-Jura. Cette association syndicale libre de gestion forestière particulière est portée par l'Adefor 39, depuis 2015. Elle propose aux adhérents un projet de gestion « durable, multifonctionnelle et solidaire » à travers la réalisation de documents de gestion concertés, ou encore la mutualisation des risques et des soutiens financiers. L'aire d'adhésion est quant à elle limitée au Haut-Jura, sur les cinq communautés de communes désignées (Haut-Jura Arcade, Grandvallière, Station des Rousses, Jura Sud et Haut-Jura Saint-Claude). Les parcelles adhérentes sont réparties en quatre secteurs, chacun disposant d'un plan de gestion et d'un questionnaire pour la réalisation des interventions. Ces derniers s'engagent à respecter une liste de valeurs (gestion durable en privilégiant les débouchés locaux, solidarité et innovation. En 2020, l'association compte 185 adhérents pour un total de 585 hectares en gestion.

L'importante densité de ces structures de gestion collective, leur caractère opérationnel et parfois leur organisation innovante comme dans le cas de la fruitière de gestion, témoignent d'une dynamique particulièrement forte parmi les propriétaires privés du Haut-Jura et d'une habitude à la coordination et au travail en commun.

Note 93 | Les associations syndicales autorisées, contrairement aux associations syndicales libres (ASL), permettent la réalisation de travaux reconnus d'intérêt général, après enquête publique et vote à la majorité des adhérents. Elle permet par exemple la création de pistes forestières sans nécessité d'obtenir l'aval de tous les propriétaires. Pour une comparaison détaillée des possibilités de regroupement de la petite forêt privée, voir par exemple [Weiss, 2003].



FIGURE 32. Panneau annonçant une forêt syndicale à La Pesse (39).

Une filière forêt-bois diversifiée mais peu industrielle

En 2015, le volume moyen de bois d'œuvre prélevé dans le périmètre du parc est de 53 500 m³ de bois d'œuvre contre 15 000 m³ pour le bois d'industrie (PNR Haut-Jura, 2015a). Si cela témoigne d'une bonne qualité générale des bois récoltés, ce rapport souligne aussi le potentiel important non exploité de bois d'industrie et de bois énergie. Cette marge de manœuvre est d'ailleurs bien identifiée par les élus du parc.

Le PNR compte environ 130 entreprises spécialisées dans l'exploitation forestière et 52 dans les travaux sylvicoles. Très peu d'entreprises de première transformation sont présentes et notamment une unique moyenne scierie à Mouthe. Les unités sont de taille modeste (volume annuel inférieur à 50 000 m³ de bois rond scié) et les capacités de production sont limitées au sein du parc. Pour s'adapter, les entreprises présentes misent sur la valorisation de savoir-faire spécifiques comme le tri des bois en amont ou la flexibilité de leur procédé en pratiquant le débit sur liste, ce que ne peuvent se permettre les grosses unités. En revanche, le parc compte de nombreuses entreprises spécialisées dans la construction bois, mais aussi nombre de charpentiers et de menuisiers. La concentration des entreprises de transformation à la périphérie du PNR s'explique principalement pour des raisons d'accessibilité, cette position leur permettant à la fois d'être situés à proximité de la ressource tout en étant reliés aux grands axes de communication. À cela s'ajoutent les phénomènes de concentration évoqués précédents, peu présents sur le territoire du parc, qui poussent le PNR à interagir avec les acteurs périphériques :

« Bah oui c'est ça le problème, il doit y avoir deux scieries, y'a quasiment... au niveau de la transformation y'a pas grand-chose sur le parc. Bon après faut pas non plus... commencer à monter des barrières barbelées autour du parc ! Là-dessus je pense qu'ils ont un peu compris, il y a une volonté de s'ouvrir un petit peu » (Directeur de l'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2017)

Le Haut-Jura compte aussi nombre de spécialités artisanales liées au bois, ressources territoriales déjà bien valorisées. C'est le cas de la boissellerie, c'est-à-dire la fabrication de boîtes, utilisées dans le secteur horloger (horloges comtoises), et surtout dans l'agroalimentaire (boîtes à fromage). Bien qu'elles soient sensibles à la concurrence ces activités perdurent, notamment dans la région de Bois-d'Amont où un écomusée leur est dédié. Parmi les autres productions emblématiques, citons les maîtres pipiers de Saint-Claude ou les fabricants de jouets en bois de Moirans-en-Montagne. Le lycée professionnel des arts du bois y est d'ailleurs installé ainsi que le musée du jouet. Le travail du bois, tout comme la forêt, occupe donc une place importante dans le paysage haut-jurassien. Ces éléments patrimoniaux et ces savoir-faire (tavailleurs, artisans, sangliers) sont bien identifiés par le PNR qui cherche à les valoriser et à développer une vision commune autour de ce qu'il qualifie de « chaîne de valeur forestière ».

3.1.2 Un PNR ouvert et porteur d'une politique de filière

À échéance de sa seconde charte, le PNRHJ initie une large réflexion afin de structurer ses actions de définir des axes stratégiques de développement pour une troisième période. De nouveaux enjeux font explicitement leur apparition comme les énergies renouvelables, l'utilisation des ressources locales ou les nécessaires adaptations à anticiper face au changement climatique. Le parc reste néanmoins sur la ligne tracée depuis 1986 de préservation d'un patrimoine vivant et de construction d'une identité haut-jurassienne forte. Sur les enjeux forestiers, l'approche développée à travers la nouvelle charte se veut plus ambitieuse, intégrant un objectif de structuration de la filière en faisant porter les actions à la fois sur les questions de gestion forestière mais aussi sur le rôle économique du secteur.

« En 2008 on a révisé la charte et elle est devenue plus... territoriale et moins sectorielle. Donc elle impulse le développement de nouveaux outils et de nouvelles formes de partenariats comme avec la mise en place d'actions de sensibilisation, en associant les collectivités, les entreprises, les scieries, mais aussi les communes forestières ou l'ADIB. En fait la lecture se veut plus globale. » (Directeur adjoint du PNRHJ, 2018)

La nouvelle charte est approuvée en février 2010 pour une période de 12 ans. Elle acte comme priorité le fait de « privilégier la valorisation économique des bois locaux comme potentiel constructif et ressource énergétique, dans le respect de la biodiversité et de la multifonctionnalité de la haut-jurassienne » [PNR Haut-Jura, 2010a, p 21]. Le programme d'action contient d'ailleurs une mesure spécifique visant à « transformer la ressource forestière en potentiel économique » (mesure 3.2.2). Cette dernière concerne principalement la construction

bois et propose de rapprocher à travers la question du bois local les enjeux économiques et techniques. Le parc ambitionne à ce titre le développement de nouvelles applications, principalement sur des marchés de niche à forte valeur ajoutée. Les aspects patrimoniaux et architecturaux sont invoqués comme levier pour la mise en œuvre d'une filière bois-construction adaptée aux paysages bâtis du Haut-Jura. Un autre axe de la charte concerne spécifiquement le bois énergie et la nécessité de mieux structurer son approvisionnement, notamment pour les chaufferies collectives. Plusieurs outils sont mobilisés à ce titre, notamment un plan d'approvisionnement territorial en bois énergie (PAT) très soutenus par le PNR.

Un réseau de relations dans la proximité organisée

Phénomène a priori paradoxal, l'approche territoriale de la filière prônée par le parc pousse ce dernier à multiplier et renforcer ses relations avec des acteurs extérieurs. Tout en misant sur les entreprises et centres de formations présents dans son périmètre, le PNR est avant tout conscient de l'impasse que représente une approche autarcique de son développement.

Le parc développe ainsi des partenariats avec les acteurs et établissements de formations dédiés à la forêt et au bois. C'est par exemple le cas pour les quelques établissements localisés sur le parc comme le lycée professionnel de Moirans-en-Montagne, mais aussi bien au-delà, avec le lycée du bois de Mouchard ou l'école polytechnique fédérale de Lausanne. Ces partenaires sont notamment associés aux actions du parc à travers des concours d'idées dont l'objectif affiché est de créer des espaces d'expérimentation et d'innovation. Généralement bien identifiables, ces projets sont ensuite réalisés et rendus visibles sur le territoire. C'est par exemple le cas du mobilier d'extérieur exposé à proximité de la maison du parc à Lajoux, réalisé en bois local et conçu par les étudiants et enseignants du lycée de Moirans-en-Montagne.

Cependant, de manière comparable à ce qui a été observé sur le pays d'Épinal, certains acteurs ont émis des doutes sur la légitimité du PNRHJ à s'impliquer sur la thématique forêt-bois. Plusieurs scieurs mais aussi personnels du parc évoquent ainsi le fait qu'il lui était reproché d'agir en doublon des associations professionnelles, notamment de l'Adib, l'interprofession forêt-bois franc-comtoise. Sur ce point néanmoins, la direction du parc se défend et cherche à lever les doutes quant à sa démarche.

« Il faut rester modeste vis-à-vis de l'importance des actions que l'on a entreprises et de la dynamique qu'elles impulsent. Mais petit à petit, en avançant étape par étape, l'idée est d'ancrer un réflexe bois dans les pratiques des acteurs du territoire. Sur ce point la complémentarité du parc avec l'Adib est très claire. Donc pour nous, c'est la diffusion des initiatives est l'objectif principal » (Directeur adjoint du PNRHJ, 2018)

Cette complémentarité ne semble pas être comprise de tous mais repose dans les faits sur des liens importants entre les deux organismes. Le PNR implique et sollicite en

effet systématiquement l'interprofession au sein des projets et réflexions portant sur le bois et sa valorisation ainsi que, bien que moins fortement, sur les aspects forestiers. De ce point de vue, les initiatives sont en cohérence avec les actions portées par l'interprofession, notamment sur la valorisation d'essences emblématiques comme le sapin pectiné ou l'accompagnement à la mise en place de circuits courts pour le bois construction.

« Bah c'est vrai que c'est là qu'on les accompagne beaucoup sur tout ce qui est utilisation du bois, circuits courts. Tu vois, notre prescripteur bois est parti ce matin, justement avec le parc et les communes forestières parce qu'ils sont en train de travailler sur un document pour les élus pour la sensibilisation des élus à l'utilisation des bois locaux. C'est intéressant de travailler avec eux, moi j'aime bien » (Directeur de l'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2017)

Au niveau des entreprises, les scieries sont mobilisées à titre individuel dans la chaîne de valeur mais il n'existe pas d'action collective sur ce segment de la filière. Le parc affirme néanmoins travailler régulièrement avec les scieries voisines Grandpierre, Ducret, Jacquin, Perrin ou avec le groupement ProLignum, mais pas avec la scierie Longchamp, pourtant située à Mouthe et seule présente dans le périmètre du PNR. Le parc est également en contact fréquent avec la DRAAF et les services forestiers de la région Bourgogne-Franche-Comté, à la fois comme partenaires et financeurs potentiels mais aussi, car le PNR fait figure de territoire de référence et d'expérimentation, pour l'accompagnement de la filière forêt-bois au niveau régional.

Loin de constituer une barrière aux échanges, le PNR mise à l'inverse sur un fonctionnement en réseau en s'affranchissant d'un certain nombre de frontières. En témoignent les relations étroites développées avec les acteurs forestiers suisses du canton de Vaud. Bien que le PNRHJ ne soit pas directement acheteur ni utilisateur de bois et que le canton suisse dispose de son propre parc naturel régional, une réelle proximité est entretenue par-delà la frontière.

« Nous avons bien plus de contacts avec le parc du Haut-Jura qu'avec le parc naturel régional du Jura vaudois. Il est bien plus centré sur les enjeux touristiques que sur la filière bois ou même la gestion forestière... On a très peu de soutien de la part du parc du Jura vaudois, l'approche n'est pas la même. Nous avons au moins des contacts annuels avec le Haut-Jura et nous avons organisé des visites ensemble. Par exemple on est allé en voyage dans le Vorarlberg. Puis même des contacts avec le PNR de Chartreuse dont le directeur était avant au Haut-Jura » (Service forestier canton de Vaud, 2018)

Les coordinations ne s'activent donc pas que dans la proximité géographique du parc, mais ce dernier cible des partenaires thématiques spécifiques afin de les associer aux projets portés. Cette ouverture vers l'extérieur est tout à fait assumée par le PNR qui se positionne comme animateur et non comme référent technique.

« Il ne faut pas que le territoire se ferme, c'est un peu les limites de l'approche. Le PNR revendique une approche pragmatique, le territoire n'étant pas étanche, bien

au contraire. Et en aucun cas le parc n'a vocation à se substituer aux autres acteurs sur ces projets forêt et bois » (Directeur adjoint du PNRHJ, 2018)

Les échanges sont donc nombreux à la fois dans la proximité du PNR, mais aussi avec les acteurs institutionnels régionaux. Néanmoins, le parc est également engagé depuis plusieurs années dans des démarches partenariales avec des acteurs distants. La manifestation la plus aboutie de ces coordinations apparaît à travers les échanges développés dans le cadre des programmes LEADER successifs portés par le parc.

3.1.3. Animer un réseau actif et promouvoir les initiatives

Le PNRHJ se distingue par sa capacité à entretenir un réseau thématique étendu et par son implication dans de nombreuses actions de développement territorial intégrant la filière forêt-bois. À travers les trois exemples qui suivent, nous mettons en évidence la diversité de formes et d'objectifs que peuvent recouvrir ces modes de coordination.

Construire un projet coopératif au fil des programmes LEADER

Les projets LEADER sont des soutiens importants pour le PNR et ses actions. La vocation d'expérimentation est claire et affirmée, il faut ensuite que les acteurs s'emparent eux même des sujets et mobilisent les soutiens à disposition. Les actions conduites concernent surtout la sensibilisation et le pilotage de la coordination en visant à dynamiser les filières locales et à générer de la valeur ajoutée au niveau local. L'objectif est la structuration d'une filière courte, adossée au développement touristique, dans une logique de partage d'expérience.

« Sur leurs actions, on est reparti sur les nouvelles programmations LEADER, ils ont monté un dossier y'a un gros volet forêt-bois. On est associés depuis le départ à la rédaction des fiches action, l'état des lieux et si tu veux voilà, ils n'ont pas peur d'essayer des trucs, de tenter des choses nouvelles, d'accompagner les projets où il y aurait des choses innovantes, des choses que tu peux pas forcément faire sur tout le territoire ou à l'échelle d'une région. Le parc, ils tentent, ils essayent » (Directeur de l'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2017)

Le PNRHJ est impliqué de longue date dans la dynamique des projets LEADER, principaux moteurs de la politique de filière territoriale qu'il conduit. Un premier financement est acquis au cours de LEADER + (2000-2006) mais porte principalement sur le développement touristique de la région et la préservation des sites naturels, dont les forêts. La filière forêt-bois ne fait pas l'objet d'actions dédiées mais ce projet est l'occasion pour le PNR d'initier une collaboration avec le GAL « Alto Bellunese », un groupe d'action locale de 41 communes situé à la frontière nord de la Vénétie, en Italie.

A partir de 2007, un second projet LEADER est soumis, conservant un volet de coopération similaire mais réorientant fortement les actions sur la valorisation des ressources locales. Le nouveau projet affirme explicitement son ambition de fédérer les acteurs et développer les relations entre les différents maillons de la filière forêt-bois. Cette action se

concentre sur l'animation et la coordination entre acteurs et débouche sur l'élaboration d'un document programmatique « La filière forêt-bois du parc – Horizon 2022 » qui servira de base au projet Leader suivant. Très complet il propose un diagnostic de la filière sur le territoire et identifie dans la concertation les principaux enjeux liés à la forêt et au bois : la préservation de la biodiversité et l'adaptation des forêts aux changements climatiques, le bois énergie, l'utilisation du bois local en construction ainsi que la préservation des savoir-faire et du patrimoine lié au bois. En plus de fournir des éléments factuels, ce programme affirme la volonté du PNR de se positionner à la fois comme acteur et comme périmètre pertinent pour le portage de projets jusqu'ici considérés comme sectoriels et traités au niveau régional.

Le second axe majeur du programme LEADER 2007-2013 se concentre sur le soutien à la construction bois en circuit court. Un important travail d'animation et d'accompagnement est réalisé auprès des collectivités et des entreprises dans la proximité du parc. Au total, cette action débouche sur 13 réalisations variées, réparties sur l'ensemble du PNR : groupes scolaires, plateformes de stockage de bois énergie, équipement des entreprises ou encore mobilier extérieur (récupérateurs d'eau, abris à vélo). Ce projet est d'ailleurs l'occasion pour le parc de faire le lien avec les autres axes prioritaires de sa charte (énergie, formation, tourisme par exemple). Ces réalisations, souvent expérimentales, s'inscrivent ici aussi dans une volonté d'innovation et de démonstration. Moins centrée sur les aspects techniques comme dans le cas du pays d'Épinal, l'innovation intègre ici une importante dimension organisationnelle avec, par exemple, le développement de solutions pour permettre et assurer la traçabilité des bois. Cette action offre par ailleurs l'opportunité de développer des synergies avec programme « 100 constructions en bois local » porté au niveau national par la FNCOFOR et de bénéficier du soutien de ce réseau. Au total, 6 des 13 réalisations sont labellisées à travers ce projet, permettant d'accroître leur visibilité.

Enfin, ces actions sont menées en association avec le GAL vénète « Alto Bellunese » dans une logique commune de développement intitulée « De la forêt au bois – Dal bosco al legno ». Cette action de coordination constitue par ailleurs le volet coopération du programme LEADER déposé [PNR Haut-Jura, 2015b]. Alors que les termes de la collaboration initiée lors du programme précédent ne concernent pas spécifiquement le secteur forestier, les deux GAL s'accordent ici une logique identique de valorisation des produits bois locaux dans la construction. En parallèle des réalisations haut-jurassiennes, les acteurs italiens initient et soutiennent par exemple la construction d'un refuge sur le Monte Zovo, intégralement réalisé en bois local. Un travail de coordination similaire est également conduit entre les acteurs locaux de la gestion forestière (*Regole*), l'*unioni montane* – qui fait le lien entre différents secteurs comme le tourisme et la forêt – ou la *scuola del legno*, centre de formation aux métiers du bois. Aussi cette coopération se base sur une reconnaissance mutuelle des enjeux territoriaux liés au secteur forêt-bois et au potentiel qu'il représente dans une région de montagne pourtant principalement tournée vers le tourisme et peu industrialisée. Les échanges et retours d'expérience partagés sont le principal pilier de cette coopération : « *Il GAL Alto Bellunese ha considerato le attività di cooperazione, transnazionale*

e interterritoriale poiché consentono al territorio di “aprirsi al mondo”, mediante un confronto e uno scambio di esperienze con altre realtà locali che possono favorire nuove conoscenze, competenze ed esperienze a livello locale e stimolare lo sviluppo del potenziale endogeno locale⁹⁴ » [GAL Alto Bellunese, 2016]. Ces échanges prennent notamment la forme de séminaires de restitution ou les acteurs des deux territoires sont amenés à se rencontrer et à présenter l'état et l'avancement des réalisations de part et d'autre, en détaillant les moyens mis en œuvre. Des visites sont également organisées dans les entreprises, les établissements de formation et forêts des deux territoires. Enfin, dans le cadre du programme sont également lancés des concours d'idées de part et d'autre, focalisés sur la mise en avant du territoire à travers l'utilisation des ressources locales. L'appel à participation se construit principalement autour de l'innovation dans le mobilier extérieur et la microarchitecture. Les résultats des concours font l'objet d'une communication commune et la réalisation des projets retenus (abris vélo, mobilier d'information et de contemplation) est conduite en association avec les établissements de formation locaux (lycée de Moirans-en-Montagne et IPSIA Mobile Arredo de Santo Stefano di Cadore notamment).

A partir de 2014, un nouveau projet LEADER (2014-2020) permet de poursuivre les travaux initiés, en s'inscrivant dans la continuité des précédents. La filière forêt-bois en reste l'un des axes principaux, à travers le développement de l'écoconstruction et de la créativité dans les métiers du bois mais aussi à travers l'accompagnement de la fruitière de gestion forestière du Haut-Jura évoquée précédemment. Sur ce second point, les financements Leader permettent donc un soutien à l'action initiée par l'Adefor 39, structure indépendante du parc mais dont le projet est totalement inscrit dans le périmètre de ce dernier. Contrairement aux actions précédentes, celle-ci s'appuie directement sur les proximités entretenues entre le parc et les acteurs forestiers pour l'animation d'un projet local.

Le volet coopération du nouveau projet LEADER est quant à lui moins axé sur la construction, mais la question de la valorisation des ressources locales reste néanmoins centrale. En témoigne l'ambition de mener un travail commun sur les bois de résonance, matériaux très spécifiques servant à la confection des instruments de musique, et pour lesquels les deux territoires sont déjà identifiés comme des références. Un travail est donc conduit autour de la spécification de ces ressources fondamentalement territoriales mais partagées entre territoires géographiquement distants. En portant des actions ciblées sur le développement de ces ressources spécifiques, les deux GAL affirment également dans leurs documents programmatiques leur ambition de s'appuyer sur une stratégie de « spécialisation intelligente » ou *smart specialisation* pour la promotion des produits agricoles et forestiers.

Les différents programmes LEADER dont a pu bénéficier le PNRHJ pour porter sa stratégie de développement local ont permis de fortement mettre l'accent sur les

Note 94 | « Le GAL Alto Bellunese a considéré les activités de coopération, transnationales et interterritoriales – car elles permettent au territoire de «s'ouvrir au monde» – à travers une comparaison et un échange d'expériences avec d'autres territoires. Ces dernières permettent d'apporter de nouvelles connaissances, compétences et expériences au niveau local et de stimuler le développement endogène » (traduction personnelle).

coordinations entre acteurs. Cet important travail de mise en proximité a été réalisé en interne, avec notamment la concertation autour du programme d'action territorial pour la filière forêt-bois ou à travers les actions de soutien aux circuits courts pour la construction. Mais il a aussi permis d'établir des liens importants et solides avec les acteurs extérieurs, à la fois dans la région, institutionnels ou non, et au-delà, en Suisse ou en Italie. Ces échanges sont fondés sur des retours d'expérience et les apprentissages en commun (visites dans le Vorarlberg ou en Vénétie) avec un objectif partagé et en partie co-construit. La proximité organisée est ici un facteur fort du développement et de l'apprentissage qui se traduit par l'animation d'un réseau de coopération, basée sur une logique de similitude sur la manière de concilier territoire et filière.

Journées professionnelles d'échanges autour de bois local

Dans le cadre de sa démarche Leader, le PNRHJ organise, en 2018, deux journées d'échange autour de la question du bois local à destination des professionnels du secteur, sans restriction de participation. La première a lieu à Pontarlier, dans le Haut-Doubs, la seconde à Dortan dans l'Ain (FIGURE 33). Les deux ateliers proposent un déroulé similaire et sont animés conjointement par le parc, les interprofessions FiBois BFC et Fib01, les associations de communes forestière des départements concernés et les animateurs de la CFT du massif du Bugey.

Ces journées sont représentatives à la fois de l'approche partenariale et d'animation que conduit le parc avec les entreprises et les autres acteurs régionaux. Elles s'inscrivent également dans plusieurs des axes stratégiques de sa charte. Cette partie donne brièvement à voir comment se déroule ce type d'événement, l'échange d'information et la coordination qu'il permet d'initier.

Parc naturel régional Haut-Jura

BOIS LOCAL

Echanger sur les expériences
Développer votre réseau professionnel

MAITRES D'OUVRAGE PUBLIC – PROFESSIONNELS

à partir de 16h30
le mardi 30 janvier 2018 à PONTARLIER (25)
le jeudi 8 février 2018 à DORTAN (01)

Le Parc naturel régional du Haut-Jura et ses partenaires :
- Les Interprofessions du bois : FIBOIS Bourgogne Franche-Comté et FIB 01,
- Les Communes Forestières du Jura, du Doubs et de l'Ain,
- La Charte Forestière du Massif du Bugey

invitent...

Line montagne qui avance

Parc naturel régional du Haut-Jura FIBOIS MASSIF DU BUGUEY FIB01 REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE PNRHJ EUROPE

Elus, maîtres d'ouvrage publics, bailleurs sociaux,
Professionnels de la construction bois : architectes, ingénieurs, entreprises de la 1^{ère} transformation, fabricants de produits bois, charpentiers, menuisiers, tavaillonneurs...

LE PROGRAMME
16h30 : Accueil

16h45-17h30 : Echanger sur les expériences de constructions publiques en bois local
Sous forme de table ronde :
- Un projet territorial autour du bois local, Parc du Haut-Jura
- Le programme 100 constructions publiques en bois local, Union Régionale des Communes Forestières
- Analyse socio-économique de projets en bois local, indice de performance environnementale, FIBOIS Bourgogne Franche-Comté

Les organismes qui peuvent vous accompagner dans vos projets de constructions publiques en bois local

17h30-18h15 : Visite, témoignages

18h30-19h30 : Développer votre réseau professionnel bois local
Sous forme d'une animation speed-meeting
- Présenter votre entreprise, vos expériences et produits bois local, votre projet de construction publique...
- Renforcer votre réseau... et développer votre activité.

19h45 : Poursuite des échanges autour d'un apéritif...

A PONTARLIER (25)
le mardi 30 janvier 2018
Théâtre Bernard Blier
Rue du Bastion
Salle n°4

A DORTAN (01)
le jeudi 8 février 2018
Salle des Fêtes
Place de l'Hôtel de Ville

Rencontres chronométrées par petits groupes. Vous disposez de 3 mn pour vous présenter et donner envie à vos interlocuteurs de prolonger les échanges.
Pour réussir ces rencontres, vous trouverez 10 conseils clés dans le formulaire d'inscription.

Inscription obligatoire avant le mercredi 10 janvier 2018
https://frama.link/rencontres_bois_local

Pour tout renseignement :
FIBOIS Bourgogne Franche-Comté – Johann AST – 03 81 51 97 95
FIB 01 – Valérie CHEVALLON – 03 82 08 83 41
Parc naturel régional du Haut-Jura – Muriel VERCEZ – 03 84 34 12 30

Line montagne qui avance

Parc naturel régional du Haut-Jura FIBOIS MASSIF DU BUGUEY FIB01 REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE PNRHJ EUROPE

FIGURE 33. Un exemple d'événement, les journées d'échange autour du bois local organisé par le PNRHJ et FiBois Franche-Comté à Pontarlier et Dortan.

L'atelier auquel je participe se tient à Dortan, à l'extrémité sud-ouest du PNR. La rencontre a lieu en centre-ville, dans une salle communale aménagée pour l'occasion. Les échanges doivent débuter à 16h30 pour permettre aux professionnels de bois et aux architectes de participer, une pratique courante pour les réunions organisées par l'interprofession. Environ 25 personnes sont présentes à cette seconde session.

Les représentants du PNRHJ, accompagnés d'un prescripteur bois de FiBois BFC et de la directrice de Fib01 introduisent le séminaire, insistant sur l'aspect partenarial de la démarche. Un premier temps est consacré à l'information de la salle sur les pratiques existantes et à un retour sur les expériences conduites au sein du parc. L'interprofession insiste sur la nécessité de lever des blocages avant tout juridiques pour l'utilisation du bois local dans la construction. Le PNR complète quant à lui sur la volonté forte des collectivités de favoriser un développement économique local en « filière courte » et de contribuer à réduire leur impact sur l'environnement. Un rappel des principaux axes de la charte du parc en lien avec la thématique est d'ailleurs effectué : volonté de proposer des projets innovants, de qualité démonstrative et permettant d'optimiser les dépenses énergétiques. L'objectif pour le parc est de faire se croiser architecture et circuits-courts en mobilisant le levier de la commande publique pour créer une dynamique nouvelle sur le territoire. Ce dernier point rejoint par ailleurs la volonté du parc de créer de nouvelles synergies entre les différents acteurs de la filière. Enfin un retour est proposé sur les expériences conduites lors du programme LEADER 2007-2013 permettant de distinguer trois principales méthodes « d'adaptation » aux contraintes de la réglementation sur les marchés publics.

1. Organiser la délivrance de bois directement par les collectivités (voir exemple suivant). Cette option nécessitant d'évaluer la disponibilité en bois sur le territoire de la collectivité (qualité, essences, quantité).
2. Conclure des ventes de bois en gré à gré. Cette méthode passe par la vente d'un macro-lot et une traçabilité assurée par le bureau d'étude du maître d'œuvre. Elle permet de ne pas changer les habitudes de travail des partenaires.
3. Obtenir des attestations de traçabilités volontaires délivrées par les scieurs et les constructeurs. Cette option est jugée plus contraignante pour les acteurs et moins vérifiable, elle est présentée comme la moins satisfaisante.

La représentante des communes forestières du Jura conclue cette première partie en resituant ces actions dans le cadre du programme national de la FNCOFOR « 100 constructions en bois local ». À ce titre, l'accent est mis sur la dynamique de collaboration à l'œuvre entre le PNR et les communes forestières ; lesquelles sont présentées comme à la fois productrices de bois, détentrices de la ressource, maîtres d'ouvrage (consommatrices de produits finis) en charge des politiques territoriales. Elles sont à ce titre présentées comme l'acteur incontournable, au cœur de la démarche. Un temps est consacré aux démarches de certification portées par les communes forestières (voir chapitre 6). Une nouvelle fois, la dimension démonstrative, mais ici aussi la responsabilité sociale et environnementale des collectivités est soulignée :

« L'idée est de montrer qu'on sait faire des choses avec la ressource et d'engager des synergies par la commande publique par le système de délivrance. Il faut engager des dynamiques de travail entre les entreprises et montrer au privé qu'il est possible de faire quelque chose. Et pour ça il faut qu'il y ait une démarche exemplaire des maîtres d'ouvrage publiques » (Chargée de mission COFOR 39, 2018)

Ces journées ne sont cependant pas uniquement dédiées à la présentation des enjeux de la construction en bois local, ni ne constituent simplement une vitrine pour les réalisations des organisateurs. Un second temps est en effet dévolu aux échanges entre les participants, durant lequel les interprofessions et le PNR endossent le rôle d'animateur. Les participants sont ainsi répartis en plusieurs groupes hétérogènes de 4 à 5 personnes et une dizaine de minutes sont accordés pour que chaque participant se présente brièvement et expose sa position vis-à-vis du bois local dans la construction. Un roulement est ensuite instauré entre les différentes tables. Si anecdotique puisse paraître la démarche, elle permet néanmoins les échanges entre des acteurs ayant très peu l'occasion d'interagir : chargés de mission en collectivité, architectes ou encore propriétaires forestiers privés. Durant les discussions, les entreprises apparaissent davantage préparées à l'exercice et saisissent plus l'opportunité que les autres acteurs de susciter les rencontres. Globalement, l'exercice ne prend pas la forme d'un débat contradictoire, il permet surtout un partage des arguments en faveur du bois local à travers le regard des différents participants. Lors de ces journées, la majorité des participants semblait déjà être sensibilisé à la question ou avoir accompagné des projets semblables. Aussi, si ces ateliers n'ont pas permis une réelle diffusion des idées et des procédés vers de nouveaux publics, ils constituent néanmoins des opportunités de mise en relation, favorisées par la proximité géographique temporaire. L'objectif du PNRHJ est des interprofessions étant bien la constitution et l'animation d'un réseau thématique d'acteurs autour de l'un de leurs axes de développement stratégiques.

3.1.4 Du plan territorial à la réalisation collective : le projet intercommunal de stockage du bois énergie à La Mouille

Au début de l'année 2009 le PNR se porte volontaire pour participer au programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural » porté par la Fncofor. C'est dans ce cadre que sont initiés les travaux prospectifs pour la réalisation d'un plan d'approvisionnement territorial (PAT) à l'échelle du parc. Le PAT est un dispositif porté par les associations de communes forestière et dont l'essor a été particulièrement marqué en région Franche-Comté. À travers un diagnostic de territoire orienté sur la ressource forestière, notamment en bois énergie, il permet une évaluation de la disponibilité. Cette dernière sert de base au développement de projets comme les chaufferies collectives et permet de discuter les logiques d'approvisionnement sur la base d'éléments tangibles. Dans le cas du PNRHJ, le PAT couvre l'ensemble du périmètre et s'organise autour des questions de sécurisation de l'approvisionnement, de préservation de la ressource intégrant les aspects paysagers et environnementaux. Une partie est dédiée à l'évaluation de la consommation (chaufferies, bois bûche, industries et scieries) et à son potentiel de développement.

Les objectifs du PNR sont précisés dans la nouvelle charte du parc qui, nous l'avons vu, propose une entrée dédiée aux questions énergétiques. Le programme d'action ambitionne en effet de « *faire du Haut-Jura un territoire rural et montagnard pionnier en matière d'économies d'énergies anticipant l'enjeu de l'indépendance énergétique par une politique d'incitation auprès des collectivités, des entreprises et des particuliers, et par le recours aux énergies renouvelables les plus liées au territoire (solaire et bois principalement)* » [PNR Haut-Jura, 2010a]. À cette époque la seule plateforme d'importance du parc est située à Chau du Dombief près de Saint-Claude et alimente surtout les communes de l'ouest du parc. D'autres sont en limite du PNR, plus au sud : pays de Gex, Crozet et Ponta. De plus, le PAT met également en évidence que, pour la partie déclarée, le parc exporte du bois énergie et qu'il en importe par ailleurs. Les trois quarts de la consommation s'avèrent être de l'autoconsommation sous forme de bois bûche. La filière bois énergie apparaît donc particulièrement peu structurée et difficile à appréhender. Sur un plan technique, la complexité de certains milieux du Haut-Jura comme les pré-bois rend plus compliquée encore l'évaluation de la disponibilité [PNR Haut-Jura, 2010b].

À l'issue du diagnostic, plusieurs scénarios sont proposés dont la mise en place d'une plateforme commune à l'ensemble du parc. Cette option n'emportera finalement pas l'adhésion au profit de plusieurs plateformes localisées. Ces dernières sont conçues pour être des lieux de séchage et de stockage des plaquettes forestières. Les plaquettes y sont stockées avant d'être acheminées, en hiver, vers les différentes chaudières collectives du territoire. Lorsque l'idée de mettre en place une plateforme partagée émerge, les communes de Prémanon, Les Rousses, Longchaumois et Morez disposent déjà de chaufferies bois municipales. Ce sont ces quatre communes qui décident, dans un premier temps, de porter le projet. Mais la dynamique qui s'enclenche et le travail d'animation conduit par le PNR poussent également les communes de Bois-d'Amont, la Mouille et de Bellefontaine à participer au financement bien qu'elles ne disposent alors pas encore de système de chauffage collectif.



FIGURE 34. La plateforme de stockage de La Mouille en mai 2018.

Un comité de pilotage est constitué pour le suivi du projet et rassemble de nombreux acteurs : ONF, entrepreneurs de travaux forestiers, association de communes forestières, forestiers privés et l'ADIB (FiBois BFC). Dans la continuité des actions portées par le PNR, les communes souhaitent que le projet fasse figure d'exemple et soit réalisé en mobilisant les ressources et entreprises locales. Les élus s'inspirent alors fortement d'un projet similaire réalisé à seulement quelques kilomètres, en Suisse, sur la commune de Trélex. Une plateforme de stockage y a en effet été construite quelques années auparavant, dans la cadre de la démarche « Bois Durable », un programme de valorisation du bois local porté par les acteurs de la filière forêt-bois du sud vaudois.

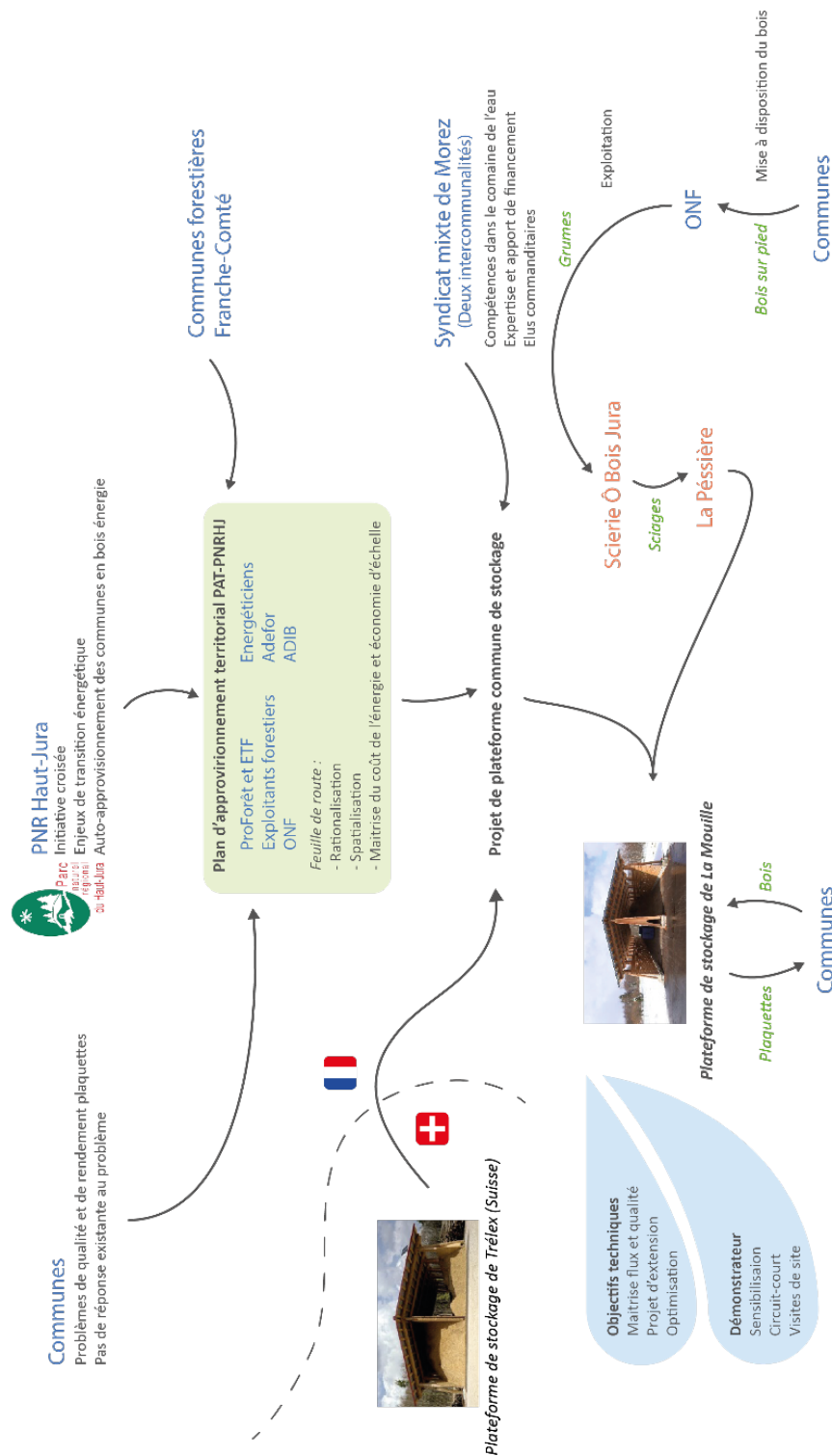


FIGURE 35. La plateforme de stockage de La Mouille (39), un exemple d'ingénierie territoriale appliqué à la filière forêt-bois.

La responsabilité de la mise en œuvre est confiée au syndicat mixte de Morez (FIGURE 35). C'est une nouvelle compétence déléguée à ce dernier, initialement constitué pour intervenir dans le domaine de la gestion intercommunale de l'eau. Ce détail a son importance et permet au syndicat mixte de se porter acquéreur d'un lot de bois directement auprès de la commune de Morbier. Les arbres sont donc marqués par l'ONF et mis à disposition d'un groupement d'entreprise par le syndicat mixte. Ce point constitue une seconde expérimentation, la réponse étant réalisée en commun par un scieur (Scierie Grandpierre, Ô Jura Bois) et un charpentier (La Pessière), deux entreprises locales.

La plateforme de stockage de La Mouille est un autre exemple de démonstrateur. À la différence des réalisations du pays d'Épinal, l'innovation ne s'appuie pas ici sur les dimensions techniques de la construction ou de la mise en œuvre. Elle repose principalement sur la capacité des acteurs à s'organiser pour poser les termes d'un problème partagé et chercher une solution commune. Dans ce cas, l'action du PNR incite les communes à repenser leur système énergétique dans le sens d'une plus grande maîtrise de la production, d'un soutien aux entreprises du territoire et d'une volonté de réduction de leur impact environnemental. Ceci passe par exemple par la pérennisation de certains emplois comme avec la contractualisation du transport de bois entre les collectivités et un transporteur grumier local. De la même manière que les projets précédents, la plateforme bénéficie d'un important soutien financier de L'ADEME, du conseil départemental du Jura et des fonds LEADER (de l'ordre de 55% du montant total), le reste à charge étant assumé par le syndicat mixte.

Mais à travers sa réalisation, le projet engendre aussi un certain nombre d'effets indirects, non quantifiables, mais structurant pour la filière au niveau local. Cet aspect est d'ailleurs pris en compte et valorisé par le PNRHJ à travers différents supports (brochures, présentations, vidéos) insistant sur la dimension relationnelle de la démarche. C'est par exemple ce que souligne cet extrait choisi d'un entretien avec la scierie ayant participé au projet :

« Sur ce projet, nous avons appris à travailler et à collaborer avec les bûcherons [...], l'ONF, mais aussi l'entreprise de charpente la Pessière. Finalement quand on apprend à se connaître, on se rend compte que l'on arrive à faire des choses ensemble. Nous avons appris de nouveaux savoir-faire. Rien que pour ça, je trouve que cela a été un beau projet, on a mis en valeur ensemble ce bois du Jura ». (Gilles Grandpierre, propriétaire de la scierie Ô Jura Bois, in [PNR Haut-Jura, 2017]).

L'enjeu pour les porteurs du projet semble ici double. D'une part, bien sûr, la démarche permet la mise en relations d'acteurs dans la proximité du parc, de par les exigences des collectivités sur la provenance des matériaux et la transformation locale. D'autre part, le fait de d'initier ces collaborations apparaît comme un argument en soi permettant de légitimer l'approche et l'action du parc dans son rôle d'animation et de structuration de la filière. Les quelques exemples présentés ici soulignent l'importance déterminante de la coordination dans la stratégie du PNRHJ (FIGURE 36).

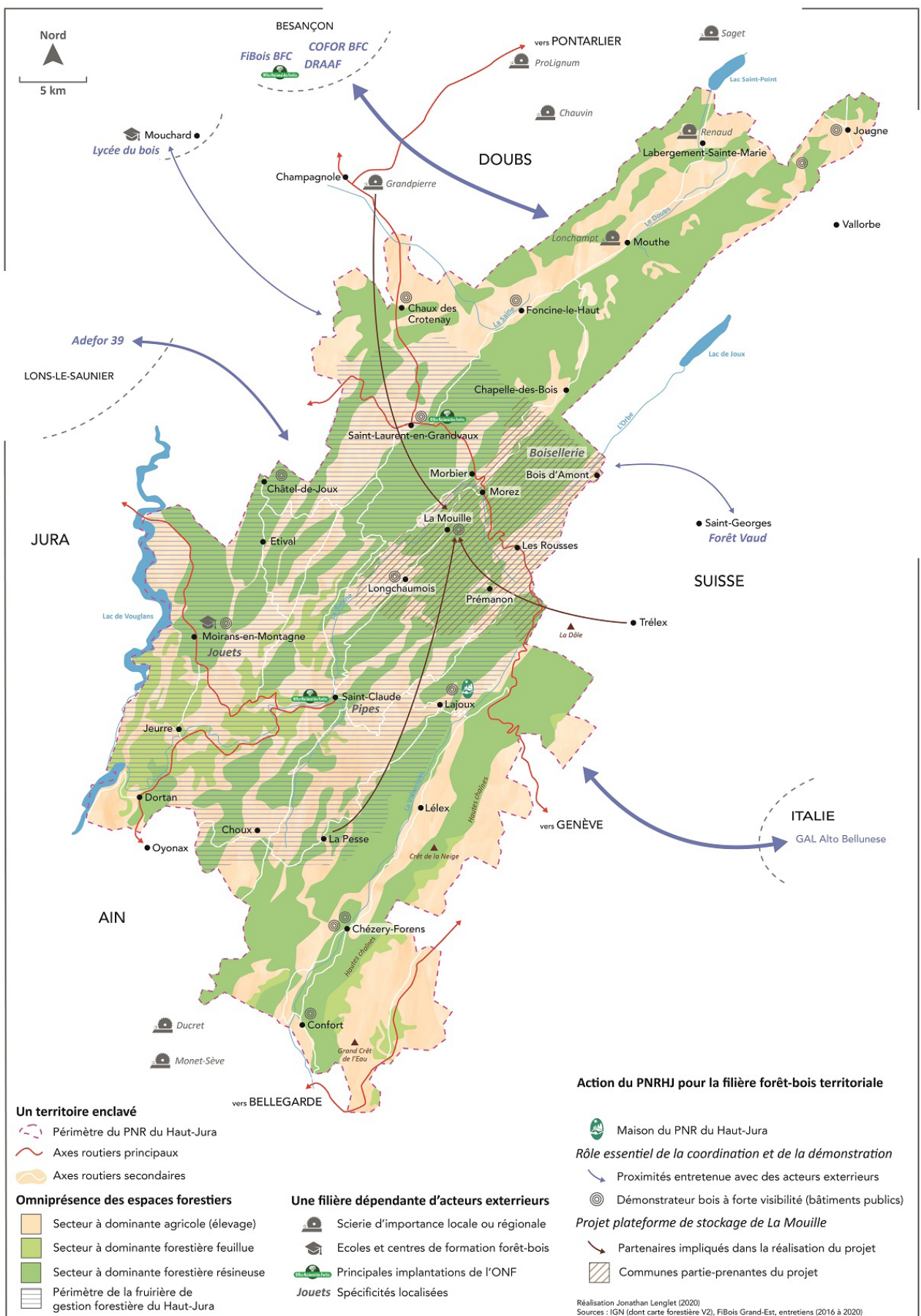


FIGURE 36. Principales dynamiques territoriales forêt-bois portées par le PNR du Haut-Jura.

Loin du modèle de l'innovation de rupture, les initiatives portées collectivement sur le territoire sont frugales, reposant principalement sur l'animation, le partage de connaissances et les concours d'idées pour mener à bien les projets. Dans ces actions, le travail sur les ressources porte principalement sur les savoir-faire, l'échange d'information et l'accès aux financements. La ressource bois est surtout travaillée de manière indirecte à travers le potentiel qu'elle représente pour la fourniture de matériaux et d'énergie en circuit court. Elle n'est pas requalifiée ni ne bénéficie d'une forme de spécificité particulière qui lui serait conférée, en dehors de son caractère local. Néanmoins, ces projets ont également entraîné d'autres réflexions au niveau régional, par exemple sur la valorisation du sapin pectiné, entraîné par la dynamique autour des circuits-courts.

3.2 Projets de territoire et stratégie régionale

La question de la valorisation des ressources bois locales est, nous l'avons vu, particulièrement marquée au sein du PNRHJ qui est parvenu à en faire un levier important de sa politique de développement territorial. Mais cette approche n'est pas uniquement dévolue aux collectivités et animateurs de territoire. En s'appuyant sur les dynamiques initiées localement, les acteurs institutionnels et de la filière bois franc-comtoise s'engagent également sur cette voie, confiants quant à ses retombées sur le secteur. Cela se traduit par exemple au travers des travaux conduits sur la valorisation du sapin, par la recherche d'éléments permettant de quantifier l'impact de la construction en bois local ou encore par la prise en compte explicite de la dimension territoriale dans programmes régionaux.

3.2.1 Sapin du Jura : identifier collectivement la ressource et la valoriser

À l'initiative des scieurs résineux du massif jurassien, des études sur les freins à la valorisation de la ressource forestière locale sont conduites en 2009 et 2010 par l'Adib. Elles concernent les principales essences résineuses du massif et leur utilisation dans la construction bois. Les premiers travaux concluent à des difficultés liées, notamment, à l'hétérogénéité de la ressource (en qualité) et identifient un enjeu important en lien avec la sous-valorisation du sapin pectiné – contrairement à l'épicéa très apprécié en construction.

En proportion, le sapin est un peu moins présent dans la région que dans les Vosges mais représente néanmoins 40 % du volume de résineux en Franche-Comté. Dans les forêts du Jura, l'épicéa reste l'essence la plus représentée. Cependant, elle constitue aussi une ressource aujourd'hui considérée comme menacée, du moins à risque. Les dégâts des tempêtes ont particulièrement affecté les peuplements et les attaques de ravageurs (notamment les scolytes [*Ips typographus*] depuis 2018) représentent – en raison des changements climatiques – une réelle menace à moyen terme, notamment sur les stations les moins adaptées et de basse altitude. Le sapin pectiné, en revanche, bénéficie d'une sylviculture dynamique et poursuit une phase décapitalisation en forêt publique. Les produits accidentels sont statistiquement plus faibles sur cette essence et les peuplements sont réputés plus stables que les pressières pures. Ces deux facteurs combinés amènent transformateurs et interprofession à poser le constat d'une dynamique négative pour la

ressource en sapin mais également à identifier un potentiel de redéveloppement important en raison de sa disponibilité élevée et des savoir-faire des scieurs.

Choisissant d'approfondir le diagnostic, l'Adib commande une étude sur la caractérisation du sapin comtois. L'objectif est de faire le point sur l'état des connaissances spécifiques à cette essence et à ses usages. Des essais de caractérisation mécanique sont réalisés ainsi qu'une enquête de terrain auprès des acteurs de la filière. Un travail sur les usages historiques de l'essence dans la région est également réalisé.

Les résultats sont partagés au sein du syndicat des scieurs de résineux et avec le PNRHJ, partenaire de la démarche. Ils mettent en avant qu'à accroissement équivalent, la résistance mécanique du sapin est supérieure à celle de l'épicéa, que les deux essences offrent la même durabilité naturelle mais que l'imprégnabilité du sapin est supérieure. Le problème identifié est principalement d'ordre esthétique, le sapin étant d'aspect plus variable, moins blanc que l'épicéa qui constitue alors la référence. Il est aussi plus difficile à sécher – en raison de son hétérogénéité et de la présence de poches d'eau – or cette caractéristique est importante pour la fabrication de produits d'ingénierie et sa mise en œuvre en structure. Les conclusions insistent sur les nombreux usages traditionnels du sapin sur le massif jurassien (tavaillons, lambrichures, poteau-poutre, charpente sur maçonnerie ou encore menuiserie intérieure) mais soulignent également son potentiel pour des usages contemporains (bois abouté, contrecollé, contreplaqué, lamellé-collé, ou poutres composites). Si les nœuds du sapin posent problème en charpente industrielle, qui nécessite de petites sections nettes de nœuds, son utilisation n'est pas problématique en charpente traditionnelle, laquelle n'occupe aujourd'hui plus qu'une place marginale dans la construction. L'étude conclue au rôle important de l'image et du marketing pour réhabiliter une essence « traditionnelle de Franche-Comté ». Cette démarche, en mobilisant un ensemble de facteurs techniques, économiques et patrimoniaux, est particulièrement illustrative du processus de révélation d'une ressource collectivement identifiée comme sous-valorisée. Elle vise à poser les bases d'un argumentaire à dimension territoriale sur lequel pourront ensuite se construire une spécificité et se greffer un certain nombre de valeurs.

Suite à ce travail préliminaire, les entreprises demandent à l'interprofession de conduire une action dédiée à la valorisation des sapins du massif, prioritairement pour son utilisation en bois d'œuvre. Le programme « sapin du jura » est lancé à Morteau en octobre 2013. Il s'articule autour de trois priorités définies sur la base du diagnostic :

- Travailler sur la qualité du bois de sapin en optimisant le tri à chaque étape de la chaîne de valeur et en approfondissant l'expertise sur les bois locaux.
- Construire une identité forte du sapin du Jura en misant sur sa différenciation vis-à-vis d'autres matériaux (ressource naturelle et renouvelable, bois « de montagne », disponibilité).
- Favoriser l'innovation dans les usages du sapin afin de permettre des avancées techniques et de renouveler l'image traditionnelle de l'essence.

Franche-Comté

Le sapin du Jura : un moteur pour l'économie locale

Les constructions publiques en sapin du Jura se multiplient en Franche-Comté, et donnent un élan à des filières de proximité, qui à leur tour sont un moteur pour le territoire. L'Adib a organisé le 10 mai à Baume-les-Dames un après-midi technique sur la promotion des essences locales, au cours duquel ont été examinés les perspectives et freins encore existants en matière de développement de l'économie locale du bois – sapin du Jura mais aussi hêtre.

Il y a deux ans et demi, le 31 octobre 2013, à Morteau, l'interprofession franc-comtoise Adib lançait un programme et une campagne de promotion du sapin du Jura (7). Etienne Renaud, président du syndicat "Les réseaux de Franche-Comté" avait alors expliqué combien le marketing et la communication sont importants pour le développement d'une filière, prenant à témoin deux filières locales, celle du comté et celle de la montre mécanique. Des kits de communication avaient été proposés, de sorte que chaque scieur et

Le président de la communauté de commune du pays de Pierrefontaine-Verey, Albert Grosperin, concrétise sa volonté de valoriser les savoir-faire et les ressources locales en bois de celle-ci par la construction de son bâtiment administratif en bois local : il est entouré ici par Johan Ast et Christian Dubois, de l'Adib, qui l'accompagnent dans cette démarche.



du Jura, la filière avait parallèlement pris acte de la nécessité de développer de nouveaux procédés de transformation en Franche-Comté et de favoriser la mise en œuvre de projets innovants. En peu de temps, la vision sur les filières locales a beaucoup changé, celles-ci étant plébiscitées désormais par un large public. Surtout, de nombreux bâtiments publics en bois local ont vu et vont voir le jour en Franche-Comté, grâce, outre à l'action de l'Adib, au programme porté par la Fédération des communes forestières "100 constructions bois en milieu rural".

nels à ce moment de réflexion. Le sapin du Jura a été bien sûr à l'honneur – la mise en ligne du site internet www.sapinujura.org a été effectuée le jour même –, mais aussi le hêtre, dont la renaissance d'usages locaux est en cours, la marque Terre de hêtre mise en place dans la région Lorraine voisine étant un exemple phare. Une première partie de la demi-journée technique a été ainsi dédiée au hêtre, dont Antoine Fichou, chargé du bois-énergie au sein du pôle technique de l'Adib, a rappelé qu'il représente environ 40% du bois d'œuvre feuillu exploité en



FIGURE 37. À gauche, échos de l'action sapin du Jura dans la presse professionnelle (*Le bois international*, édition verte, n°20, mai 2016) ; à droite, objets promotionnels et logo de l'initiative.

L'action donc la forme d'un accompagnement technique des entreprises (mise en œuvre dans la construction, séchage) mais aussi et surtout sur la création d'un argumentaire marketing et d'une identité visuelle pour le programme. Elle vise à faire en sorte que les acteurs de la filière soient eux même promoteurs du sapin et accompagnent le projet de développement en devenant « ambassadeur sapin du Jura ». L'objectif est de favoriser au maximum la visibilité de l'essence dans l'offre des entreprises et au travers de réalisations emblématiques dans la région (FIGURE 37).

L'une des particularités de l'action est de communiquer non pas seulement sur l'essence et ses usages, pour la différencier techniquement ou sur le marché, mais également sur la dimension territoriale du projet. La démarche est donc bien différente de celles décrites précédemment : il ne s'agit pas, pour les acteurs d'un territoire, de valoriser les ressources locales, mais, pour les acteurs de la filière, de valoriser une ressource à travers ces territoires. En défendant l'utilisation des bois du massif, sapin du Jura s'inscrit dans la promotion d'une forme de proximité géographique plus relative, thématique (aire de répartition du sapin, scieurs et industriels) et délimitée (commune, parc). De cette manière, l'action propose également une approche alternative au modèle traditionnel sur un plan technique (utilisation du sapin et non de l'épicéa), productif (début de spécification et non standardisation), mais aussi social (pérennisation des activités et des emplois locaux) et environnemental (utilisation du bois et réduction des distances de transport). Par la suite, afin d'appuyer et de légitimer la démarche, l'Adib entreprend un travail de caractérisation plus poussé des réalisations en bois local.

3.2.2 Évaluer pour assoir la démonstration

Rares sont les outils qui permettent de réellement apprécier les retombées de ces projets sur la filière et le territoire. Conscientes de l'importance de ces données et de leur devoir de porter la charge de la preuve, les interprofessions et les communes forestières cherchent actuellement à mettre au point divers indicateurs rendant compte des performances des réalisations.

Dans un rapport de synthèse commandé à cet effet, l'interprofession tente de chiffrer les retombées socio-économiques des projets sur l'emploi local par exemple. En s'appuyant sur un travail réalisé par l'interprofession iséroise Créabois, elle propose une estimation du « travail généré » en équivalent équivalents temps plein (ETP) par mètre cube de bois mis en œuvre pour différents bâtiments. En s'appuyant sur cet essai et sur ses propres données, l'Adib propose une version du référentiel adaptée à la Franche-Comté, indiquant pour chaque activité, la quantité d'ETP générée par la récolte d'un volume de bois donné. Cette grille permet de fournir une évaluation de l'activité induite par différents projets du territoire. Le TABLEAU 10 fournit des exemples de résultats obtenus pour la construction de deux groupes scolaires, l'un à Jougne dans le cadre du programme Leader du PNRHJ, l'autre à Amancey porté par un syndicat intercommunal, tous deux inscrits dans la démarche sapin du Jura.

TABLEAU 10. Caractéristiques des projets et indicateurs calculés par l'interprofession pour deux projets dans le Haut-Jura. Adapté de [ADIB, 2018].

	Jougne	Amancey
Bois brut	2,84 m ³	117 m ³
Bois raboté	/	73,2 m ³
Bois contrecollés	60,2 m ³	52,4 m ³
Bois lamellés	113,52 m ³	54,4 m ³
Coût global du chantier	3 000 000 € HT	2 200 000 € HT
Surcoût estimé	35 000 € HT	38 000 € HT
Impact du surcoût sur le projet	1,2 %	1,7 %
Travail engendré par l'utilisation de bois	3,1 ETP	5,2 ETP
Travail engendré par l'utilisation de bois local (gestion, exploitation, sciage et transformation)	1,3 ETP	1,4 ETP

Ce travail de synthèse a plusieurs objectifs. Il démontre tout d'abord le faible surcoût entraîné par la décision de favoriser les bois locaux, au regard de l'investissement général. Mais il s'adresse également directement aux collectivités, soulignant que les retombées pour le territoire sont plus importantes que les dépenses engendrées (du point de vue de la collectivité, le surplus de valeur créée par l'activité excède les coûts). Cette logique ciblée s'inscrit en décalage par rapport à une approche strictement sectorielle. Elle est néanmoins aussi porteuse de sens pour les entreprises dans la mesure où elle permet de créer un marché spécifique, certes limité mais protégé. Les externalités sont présentées comme positives à la fois pour la filière locale et le territoire.

À la recherche d'indicateurs

De la volonté de procéder à une évaluation documentée et opposable des projets découle un intérêt autour de la définition d'indicateurs de proximité : « à la vue de ces données, il y a donc un réel enjeu à créer un indicateur simple et robuste pour évaluer le caractère local des approvisionnements et des entreprises retenues dans un projet de construction » [ADIB, 2018]. Bien sûr cet indicateur s'adresse avant tout aux entreprises et aux élus, permettant de justifier le bien fondé des actions passées, mais aussi futures, et de comparer les projets entre eux. Pour ce faire, l'interprofession iséroise propose, à la suite des travaux évoqués, le calcul d'un « indicateur de proximité », exprimé en $\text{dm}^3/\text{m}^2.\text{km}$ (FIGURE 38). Ce dernier rend ainsi compte de la quantité de bois mise en œuvre, rapportée à la surface du bâtiment et aux kilomètres parcourus par le matériau, depuis la forêt jusqu'à la construction.

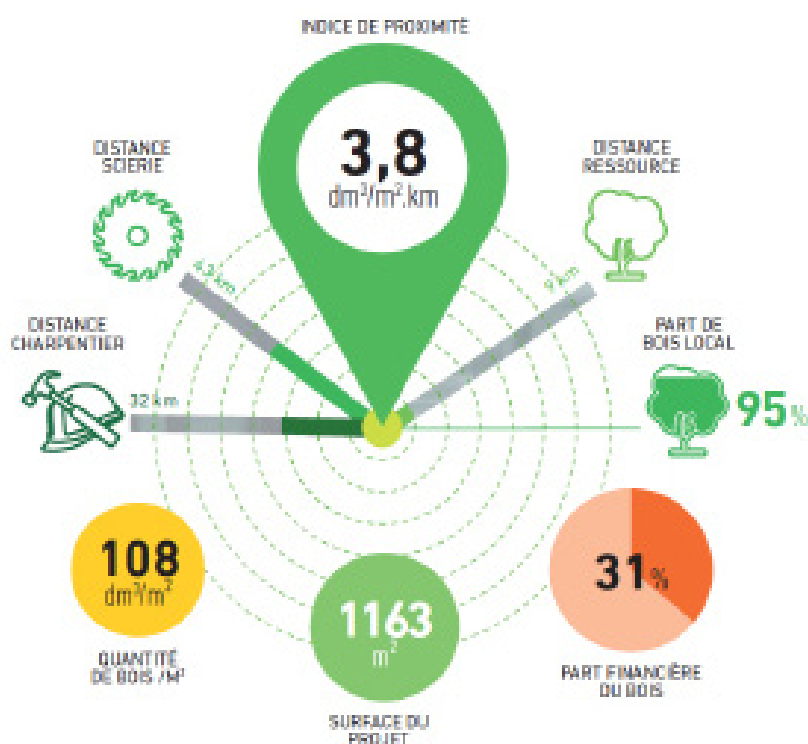


FIGURE 38. Représentation graphique de l'indicateur mis au point par l'interprofession Créabois Isère.

S'inscrivant dans plusieurs actions qu'elle conduit alors (Sapin du Jura et Structurobois notamment) un travail transversal est conduit par l'Adib pour aboutir à la construction d'un nouvel indicateur. Celui-ci repose sur la quantité de matériaux biosourcés utilisés dans la construction et sur les distances parcourues à chaque étape de la réalisation. L'indice ainsi obtenu est exprimé en $\text{kg}/\text{m}^2/\text{TCO}2\text{e}$. Il se veut plus complet que l'indication fournie par le label « bâtiment biosourcé⁶⁵ », limité à la masse de bois par unité de surface (kg/m^2), et plus parlant que l'indice de Créabois. Il reprend de plus la métrique carbone, déjà très utilisée dans le secteur forestier mais aussi de la construction et des transports. L'indicateur

Note 65 | Label définissant un taux minimal d'incorporation de matériaux biosourcés pour la construction d'un bâtiment (article R. 111-22-3 du code de la construction), délivré à la demande du maître d'ouvrage par un organisme accrédité.

se veut simple d'utilisation et l'interprofession propose de mettre à disposition des acteurs une feuille de calcul permettant d'obtenir une rapide estimation de la note d'un projet. Plus que les choix techniques ou l'objectivité des critères retenus, ce sont les motivations sous-jacentes qui retiennent ici notre attention. Ces diverses tentatives de mise au point de nouveaux indicateurs et l'insatisfaction vis-à-vis des labels existants témoignent en effet du caractère novateur de la démarche et du besoin ressenti par les acteurs de la filière et les élus de justifier par la démonstration de choix, jusqu'ici, avant tout politiques.

La question de l'évaluation est centrale dans les choix des acteurs. Lors d'échanges avec d'autres interprofessions forêt-bois ou au sein de groupes de travail régionaux, cet aspect est ressorti à la fois comme un manque vis-à-vis des projets réalisés, et comme une condition pour l'engagement des acteurs en faveur de nouveaux projets ou leur diffusion. Néanmoins, des interrogations apparaissent également quant à la multiplication d'indicateurs présentant des niveaux d'exigence et rendant compte de paramètres très variés dont on peut se demander s'ils ne sont pas en passe de devenir, comme ce fut le cas pour la gestion durable des forêts [Brédif et Arnould, 2004], les nouveaux critères sur lesquels reposera l'évaluation des projets, pouvant faire perdre de vue les objectifs initiaux, mais aussi les effets indirects.

Des effets indirects et non quantifiables

Ces techniques de quantification présentent un certain nombre de limites dans la prise en compte des effets indirects, parmi lesquels la mise en proximité des acteurs. En effet, les retours d'expérience mettent en avant que la construction en bois local exige une importante coordination entre les parties prenantes. Les élus doivent par exemple travailler avec le soutien des prescripteurs bois des interprofessions afin d'ajuster la formulation de leurs exigences dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP). Ils doivent également entrer en relation avec les entreprises du bois et du bâtiment, ou faire appel à des experts du domaine pour valider les projets. Une complexe gymnastique procédurale est nécessaire afin de s'adapter aux spécificités des projets. Il est par exemple recommandé de découper le marché en différents lots – tout en incitant au regroupement des entreprises – et non à avoir un interlocuteur unique pour l'ensemble du chantier. Ce qui peut sembler être un détail administratif entraîne en réalité de véritables changements dans les pratiques et habitudes de travail et offrent de nouvelles opportunités, notamment aux petites entreprises locales. Sur le versant de la production, le lien entre propriétaires, forestiers et transformateurs est également crucial pour assurer une bonne qualité des lots. Dans le cas de produits techniques (bois aboutés, contrecollés) il est par exemple nécessaire de mettre en place une unique campagne de production afin d'assurer la traçabilité du bois, obligeant lamélistes et scieurs à se coordonner. Bien qu'ils restent de taille modeste en volume de bois et en valeur, ces projets agissent comme un fort levier de densification des relations et génèrent d'importants effets d'apprentissages.

« De vraies relations se créent entre les responsables de scierie et les maires des villages qui sont ainsi sensibilisés. Les projets locaux ont une véritable vertu

éducative pour faire prendre conscience aux élus de la réalité de la forêt et de la scierie. Lorsqu'un élu décide de construire en bois local de sa commune, il est obligé de s'intéresser à la qualité des bois qu'il souhaite mobiliser et intégrer les facteurs de qualité des bois puisqu'il s'agit de son propre bâtiment. Ainsi il comprend comment se forment les prix et ce qui pousse les scieurs à agir comme ils agissent le reste du temps. C'est un peu se mettre à la place de l'autre pour mieux comprendre son approche » (Scieur du Haut-Doubs, 2018)

Le travail mené tente également d'évaluer les retombées des projets sur les comportements des utilisateurs et des habitants du territoire. Les investigations font état d'une certaine « fierté » et d'une grande réceptivité du public vis-à-vis de ces démarches [ADIB, 2018], rejoignant des arguments régulièrement repris mais encore peu documentés sur le rapport du public aux constructions bois toujours marqué par une certaine défiance [Gold et Rubik, 2009 ; Lähtinen *et al.*, 2019]. Du côté des entreprises, l'interprofession note l'émergence de nouveaux débats sur la question du lien entre aspect visuel et qualité du bois, venant questionner les standards classiques, lesquels correspondent principalement aux bois d'importation scandinaves. De manière similaire aux travaux menés sur le hêtre dans les Vosges, ces réalisations incitent les acteurs de la filière à réinterroger les catégories préétablies ainsi que leur rapport à la ressource, en relativisant notamment la notion de qualité.

2.2.3 La construction en bois local comme stratégie régionale

Le programme national de la forêt et du bois validé en 2016 et faisant suite à la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 pose un cadre général pour sa déclinaison au niveau régional. En Bourgogne-Franche-Comté, les travaux préparatoires et la rédaction du programme régional (PRFB) sont confiés à la DRAAF, la région et à l'interprofession, devenue FiBois BFC. Rapidement la décision est prise de mener conjointement les réflexions sur le contrat stratégique de filière et sur le PRBF pour aboutir à un document unique : le contrat régional forêt-bois. Parmi les six objectifs stratégiques qu'il fixe, l'un prend explicitement le parti « [d']encourager les projets de territoire ».

Au cours du processus de concertation et afin de préparer la rédaction du contrat sur cet enjeu spécifique, la DRAAF, l'interprofession et le réseau rural régional organisent le 5 juillet 2018 un séminaire « Forêt bois et territoires » à Longchaumois, sur le territoire du PNRHJ. L'événement rassemble une soixantaine de participants, la plupart animateurs de territoire, mais aussi des associations. Un premier temps est consacré à la présentation des résultats d'une étude menée à l'échelle de la région, recensant les projets de territoires intégrant la forêt, le bois et leurs usages. Douze cas d'étude sont retenus, correspondant à des porteurs variés : CA du Grand Chalon, pays Seine et Tille, SIEEN de Nevers, chambre économique de l'avallonnais ou encore PNRHJ. L'analyse conclue notamment à des niveaux de compétence très hétérogènes entre les collectivités et dans l'avancement des projets. Elle souligne en outre la difficulté de composer avec des territoires polymorphes.

« On a une notion de territoire qui est un peu floue. Certains projets ne sont pas portés par les collectivités, d'autres se superposent à des territoires plus ou moins homogènes. Parfois on ne sait plus si on parle de massifs ou de territoires... élargis, surtout quand plusieurs structures interviennent » (Consultant en charge de l'étude, 2018)

Cette difficulté à saisir les contours d'un « objet territoire » témoigne de la diversité des modalités d'action, à laquelle s'ajoutent les nombreuses stratégies locales de développement forestier. À l'échelle de la région, sont recensés 3 PNR, 22 GAL, 5 CFT, 9 PDM et 11 PAT. Ce travail d'inventaire agit comme un révélateur, à la fois du potentiel que représentent ces démarches pour le développement territorial et de la filière, mais aussi du très fort manque de coordination entre les porteurs. C'est d'ailleurs sur ce point qu'interviennent de nombreux participants, soulignant leur méconnaissance d'autres projets, parfois très proches, et du rôle de chaque acteur dans une filière jugée complexe.

Dans sa forme définitive, le contrat forêt bois identifie deux actions opérationnelles, inscrivant explicitement les dynamiques territoriales dans la stratégie régionale. Il prévoit d'une part la mobilisation du réseau rural, y-compris national, pour porter l'animation d'un réseau autour des projets de territoires, basé sur un partage d'expériences et capitalisant sur les réalisations passées (recensement, mise en visibilité, visites et retours d'expériences). Il incite également à développer l'usage du bois au travers de « circuits courts et de proximité » afin de limiter l'impact environnemental des constructions et de contribuer à la « prospérité économique des territoires ». Ceci marque d'une certaine manière le transfert d'une logique jusqu'ici strictement territoriale au sein des documents régionaux de stratégie sectorielle. Bien que peu coordonnées, les initiatives territoriales semblent présenter des résultats probants, et s'inscrivent pleinement dans les orientations plus larges d'écologisation des pratiques, de relocalisation de la production et du décentrement de la décision politique. Cette approche relativement inédite dans le secteur forestier est également perçue comme une alternative aux circuits traditionnels d'animation et de financement, transférant partiellement cette responsabilité des pouvoirs publics vers les collectivités.

« Le lien entre filière et territoire n'est pas très structuré. Ce qu'on essaie de porter dans notre stratégie c'est de créer de l'émulation autour de la forêt, en donnant des exemples et provoquer une montée en compétence des territoires sur ces thématiques. En réalité les moyens financiers sont aux mains des territoires, il faut les mobiliser » (Chef du service forestier, DRAAF BFC, 2018)

4 Mener un projet de développement à l'interface filière-territoire

L'ensemble de ces initiatives amène à conduire une réflexion plus large sur le rôle de ces propositions alternatives à la fois sur les processus de développement territorial et sur la manière dont ils permettent d'articuler filière et territoire. Cette dernière partie propose une synthèse sur la base des éléments abordés dans les cas d'étude.

4.1 Le pari risqué d'une association filière-territoire

Étant donné qu'elles constituent des alternatives à des modèles productifs et de consommation classiques et dominants, ces propositions font toutes de la construction de leur légitimité une étape essentielle. Complexe, cette dernière suscite à la fois des attitudes contestataires mais aussi de soutien dont il s'agit de tenir compte dans le jeu des coordinations.

4.1.1 Le rôle essentiel de la démonstration

La quasi-totalité des projets présentés dans ce chapitre revêtent une importance dimension démonstrative. S'aventurer hors des sentiers battus pousse les porteurs, et notamment les collectivités, à tenter de se positionner comme des *leaders* ou des exemples à suivre sur les alternatives qu'ils développent. Cette approche semble de plus en plus s'imposer comme une modalité d'action dans le secteur forêt-bois, jusqu'alors peu habitué à l'innovation « par le bas ». Dans son rapport parlementaire, le président de l'ONF, Jean-Yves Caultet [2013] propose, dans cette même ligne, la mise en place de politiques structurées par essences et portées au niveau territorial ou par massif en complément de politiques sectorielles générales qui ne permettent, a priori, pas la prise en compte de spécificités locales. Il propose notamment, à titre d'exemple, la création d'un cluster du hêtre français, ce qui n'est pas sans faire écho à la démarche alors en cours et portée par le PETR du pays d'Épinal. Ces projets constituent donc une forme d'alternative en proposant une émancipation partielle du cadre institutionnel et sectoriel classique. La portée des démonstrateurs est également perceptible au niveau national où Caultet [2013] parle « d'effet tour Eiffel » pour désigner le pouvoir symbolique et la force de diffusion des initiatives valorisées à travers des projets vitrine.

Néanmoins, au-delà des déclarations de principe, bien peu d'éléments tangibles se retrouvent dans les politiques sectorielles successives, encore attachées à l'approche historique par filières. Le fait que les territoires doivent mobiliser leurs propres ressources accentue plus encore l'importance de ces démonstrations, vis-à-vis des autres territoires, des acteurs économiques, mais aussi des pouvoirs publics.

« Le PER qui s'est créé à l'époque et qui s'est positionné sur le hêtre a laissé un peu pensif tous les gens du secteur au début. Puis, force est de constater qu'aujourd'hui c'est devenu un modèle. En termes d'expérimentation sur le hêtre, il y a des bâtiments qui sont des références, parce qu'il n'y en a pas d'autres ailleurs » (Directeur de l'ENSTIB, 2017)

« Ya une chose qui est claire c'est que l'interprofession voit d'un très mauvais œil les territoires prendre ce genre de questions en main. C'est une chose. Après la question de la légitimité, s'ils ont pensé qu'on n'était pas légitimes j'ai moi la faiblesse de penser qu'ils se sont trompés et qu'aujourd'hui on a fait la preuve qu'on l'était tout autant qu'eux. Mais oui, il y'a eu cette opposition entre les territoires et les politiques... » (Président du Gal pays d'Épinal, 2018)

Nous l'avons vu au travers des différents cas d'étude présentés, l'aspect démonstratif est au cœur des processus de légitimation. Il est de fait à l'origine d'un débat sur les valeurs entre les acteurs. De plus, ce que porte la CFT du pays d'Épinal est à la fois fondamentalement territorial et en grande partie de portée extra territoriale. Cette stratégie cherche à faire du territoire un moteur essentiel de la dynamique initiée dans la valorisation des bois feuillus, une problématique nationale et connue depuis longtemps mais sur laquelle le PETR a l'intention de se positionner en précurseur. À l'inverse, dans le cas du Haut-Jura, la posture adoptée met le territoire au centre du projet à travers, par exemple, la préservation des milieux, des activités et de son efficacité énergétique.

Si le positionnement sur des valeurs environnementales et de responsabilité peut être un levier efficace de légitimation, son utilisation présente néanmoins un risque pour le territoire. Ce changement dans les pratiques étant présenté comme une nécessité à un moment donné, il devient un argument à double tranchant. En effet, un écart aux conventions nouvellement établies peut à la fois devenir un contre-argument pour les opposants mais aussi pour les partisans du projet initial. Plusieurs des acteurs rencontrés ont d'ailleurs pointé ce qu'ils considèrent être des incohérences dans les logiques d'action des territoires.

« Les Woodies c'est un super truc à mon avis, j'étais partie prenante. On a investi un million d'euros là-dedans, on s'est fait subventionner, on a fait du tapage, c'était bien. Par contre ce qui m'écoeure carrément, c'est que en réponse à ça ils sont en train de reconstruire une maison de retraite. Ils ont lancé un appel d'offre et ils ont pris un cabinet de Paris déjà, puis sur le bois ils ont octroyé le marché à une entreprise de Metz qui prend son bois à l'étranger par le biais de coopératives ! Donc ça ne fonctionne pas et je l'ai exprimé d'ailleurs de façon courtoise en disant que je ne comprenais pas qu'on soit aussi [incohérent] » (Scieur Vosgien, 2018)

Enfin, la démonstration consiste certes en la réalisation de vitrines technologiques, ou de faisabilité mais se manifeste aussi par la recherche de méthodes d'évaluation et la construction d'indicateurs de mesure. Dans cette perspective, le territoire est à fois un outil pour porter le projet politique et une voie de légitimation de l'action et de mobilisation de ressources (financements, compétences, matériaux). C'est aussi un élément de langage, jouant sur une rhétorique environnementale et de relocalisation, qui prend toute son importance au sein du réseau dense qui se constitue autour au cours de ces projets.

4.1.2 Bourdonnements locaux et canaux globaux

Dans les différents cas d'étude, l'approche d'un développement territorial prenant appui sur la filière forêt-bois ne se construit pas uniquement dans la proximité géographique et ne peut être qualifiée de strictement endogène. Au contraire, le croisement des intérêts sectoriels et territoriaux poussent les porteurs de projet à établir des relations à distance, parfois longues, lesquelles sont autant d'éléments indispensables à la réussite des projets. Ils comportent tous une réelle dimension démonstrative et ce, autant sur le territoire qu'au sein du secteur forêt-bois.

Le développement territorial-sectoriel est dépendant de relations à plus longue distance et repose parfois sur des logiques portées dans des territoires lointains. Cet aspect est déterminant dans la phase de négociation, afin d'asseoir la légitimité, d'abord très fragile de ces initiatives au travers de longs processus de négociation et de débat sur les valeurs. La légitimité qui peine parfois à se construire localement est alors recherchée à l'extérieur comme démontré précédemment. Ceci témoigne de la nécessité pour les acteurs d'apprendre à constituer et entretenir un réseau qui dépasse de beaucoup leur proximité géographique. Pour la formule, nous pourrions souligner que, dans ces cas, plus un projet est territorialisé plus il devra être identifiable de l'extérieur et dépendant de la connectivité du territoire. Ce fonctionnement en réseau et par l'exemple est à la fois le mode opératoire choisi dans les exemples présentés et à l'origine de la plupart d'entre eux.

Ce type de projet de territoire s'appuie en effet, en partie, sur une forme de « mythe fondateur » que constituent certains territoires pionniers. Dans le cas de la valorisation innovante des ressources locales, le territoire exerçant la plus grande fascination sur les acteurs est vraisemblablement le Vorarlberg autrichien. La *success story* qu'incarne le petit *land* montagneux est en effet connue de la plupart des acteurs rencontrés, et de tous les porteurs de projets et animateurs de territoire. Le modèle « d'architecture écologique » porté par les *vorarlberger baukünstler*, architectes et charpentiers de « l'école du Vorarlberg » bénéficie en effet d'une renommée internationale. Assis sur les savoir-faire et spécificités du territoire, il privilégie l'emploi du bois dans la construction en proposant des réponses aux enjeux actuels, notamment en matière énergétique et de provenance des matériaux. Sur ce dernier point c'est d'ailleurs dans la région qu'est lancé un label visant la promotion des bois locaux : « Holz von hier », dans le cadre d'un projet LEADER Alpine Space CaSCo (*Carbon Smart Communities*, 2016-2020). La mise en visibilité des projets est également au cœur de la démarche avec notamment onze *architektouren*, formes, ici aussi, de « routes du bois » permettant de mettre en avant les réalisations.

Les ressemblances avec nos cas d'étude sont donc assez marquées, y-compris par-delà les frontières, traduisant l'importance de ces réseaux. Les porteurs de projet, à la fois sur le pays d'Épinal et le Haut-Jura ne cachent d'ailleurs pas leur intention de faire de leurs territoires de « petits Vorarlberg ». Si les idées diffusent rapidement dans la proximité de certains groupes comme les architectes, elles sont aussi portées par les experts et animateurs du territoire eux même qui s'en font les ambassadeurs à travers des conférences ou l'organisation de voyages d'étude.

Le reste de la démonstration l'a également montré, les coordinations sont aussi une garantie de pérennisations de ces démarches. C'est par exemple le cas entre le pays d'Épinal, le PNR des Vosges du nord et la métropole du Grand Nancy. Mais aussi entre les différents porteurs de projet en Bourgogne-Franche-Comté dont la mise en réseau a démontré son efficacité sur le PNRHJ mais a également été intégré à la stratégie forêt-bois régionale.

4.2 Un modèle alternatif de développement territorial

Les démarches transversales amènent également un certain nombre de réflexions sur les approches qu'elles proposent du développement territorial. Dans sa synthèse, Torre [2018] soumet l'idée que ce dernier repose sur les deux principaux moteurs que constituent la production et la gouvernance et c'est de leur rencontre qu'émergent les innovations territoriales.

Adapter les systèmes de production

Chacun à leur manière, les différents projets étudiés modifient la structure productive du territoire. Différentes formes d'organisation spatiale peuvent être observées, des plus classiques comme avec l'écosystème industriel de la Green Valley, aux plus résilientes, comme sur le PNRHJ. Ce deuxième cas est particulièrement intéressant car il propose le déploiement progressif d'un système de production alternatif tout en étant lui-même doté d'un appareil productif extrêmement limité sur la thématique. Cette approche semble par ailleurs mettre en évidence que pour être opérationnel localement, un système de production ne nécessite pas forcément la présence de toutes ses composantes dans une proximité géographique donnée, mais que le rôle des coordinations est essentiel à son fonctionnement. Dans chacun des cas, les collectivités ou les entreprises s'insèrent, pour mobiliser les ressources, dans des réseaux de coévolution avec d'autres partenaires, institutionnels ou scientifiques. Sur le pays d'Épinal, c'est la détermination des acteurs publics à user des différents dispositifs à leur disposition, parfois de manière détournée ou innovante, qui a permis à ces territoires en déprise industrielle (textile, industrie) de se reconverter progressivement en pôle d'innovation basé sur la recherche, l'enseignement, le déploiement de l'innovation dans les entreprises et les collectivités qui a permis de porter un nouveau développement en tirant profit de ressources progressivement construites.

Néanmoins, il apparaît clairement, au vu des résultats, que la dimension productive ne se limite pas à l'analyse de systèmes productifs localisés et de leurs déclinaisons. Elle n'est en effet pas qu'un processus de création de valeur (ajoutée) sous contraintes techniques ou environnementales, la production est également un instrument clé de la dynamique des ressources et des processus de territorialisation.

En proposant des solutions pour la mise en place de circuits courts et de proximité, les projets comme Terres de Hêtre, Sapin du Jura ou LEADER Haut-Jura visent à sortir d'une logique de territoires importateurs et exportateurs de matière première en initiant un travail sur les ressources. Cette réappropriation passe par un travail sur leur requalification et leur transformation en véritable outil de développement territorial, en misant sur l'innovation et la coordination. Si cette approche n'est pas nouvelle en soi, elle se distingue néanmoins des démarches similaires dans le secteur agricole car dans ce cas, différents acteurs, animés par des logiques différentes (sectorielles, territoriales, hybrides) projettent des usages différents sur un même objet et visent des modes de valorisation parfois complémentaires, parfois contradictoires. Les alternatives productives étudiées s'accordent également sur la dimension environnementale des réalisations, justifiée à travers l'utilisation de ressources

locales, en substitution à des ressources génériques, réputées plus carbonées, et d'une organisation spécifique de la production (économie circulaire, proximité) renvoyant aux relations qu'entretiennent les acteurs avec leur milieu, aux questions d'usage des ressources et de communs [McGinnis et Ostrom, 2014].

Construire une gouvernance territoriale multi-niveaux

La question de la gouvernance renvoie directement à la prise de décision collective, à la gestion des conflits et aux arbitrages politiques, pris de manière souple, indépendamment de l'action hiérarchique et descendante du gouvernement. Son rôle est particulièrement important pour la compréhension des articulations filière-territoire qui sortent des cadres d'analyse et d'action publique préexistants. Elle permet de dépasser les limites d'une approche strictement sectorielle en redonnant des moyens d'action aux acteurs locaux, sur la base de projets. En d'autres termes, elle repose sur « la capacité des instances locales à manager et piloter des systèmes socio-économiques complexes et à faire respecter les règles admises par l'ensemble des participants » [Torre, 2018]. Les projets créent les conditions de la participation des acteurs locaux dans les processus de prise de décision. Les instances comme les GAL, les interprofessions ou les PNR en sont des exemples fonctionnels et institués. Le territoire apparaît dans tous ces exemples comme un lieu propice à l'expression d'une gouvernance multi-niveaux, imbriquant politiques européennes, nationales (sectorielles, d'aménagement...) et territoriales (ENCADRÉ 5). En témoigne la très grande diversité d'outils et de vecteurs mobilisés afin de localement structurer des collectifs et de favoriser la recherche de financements (CA, PER, PETR, GAL, GIP, SEM...).

ENCADRÉ 5 - Jouer avec les échelles dans les politiques territoriales de filière : exemple de la *smart specialisation*

Le fait que le développement local à l'interface avec la filière s'appuie largement sur les programmes LEADER (GAL du pays d'Épinal, GAL PNR Haut-Jura) a plusieurs conséquences. Si elle renforce les liens entre les territoires et l'échelon régional en charge de la gestion des budgets, elle oriente aussi les modes de développement dans la direction des politiques européennes.

Approuvée en 2013⁶⁵, la politique de cohésion de l'Union Européenne pour la période 2014-2020 (période sur laquelle courent donc les derniers programmes Leader) place au cœur de sa stratégie RIS3 le concept de spécialisation intelligente (*smart specialisation*). Contrairement aux approches précédentes centrées sur la spécialisation des systèmes productifs (comme les clusters), l'emphasis porte ici sur l'innovation et la capacité des régions à identifier des secteurs porteurs spécifiques dans une démarche de découverte entrepreneuriale. L'objectif est de promouvoir une stratégie d'innovation basée sur les structures préétablies, en l'adaptant aux potentiels de diversification repérés [Bourdin et Torre, 2018].

Note 65 | Règlement UE n°1301/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013.

La stratégie RIS3 prône une transformation économique permettant notamment d'aller vers « le renouvellement des secteurs traditionnels à travers des activités à plus haute valeur ajoutée et de nouvelles niches de marché » ainsi que « l'exploitation de nouvelles formes d'innovation telles que l'innovation ouverte [...] et sociale ». La Commission entend à cette occasion faire de la RIS3 un prérequis pour l'obtention de financements FEDER.

Ces conditions et la structuration des projets LEADER exercent une forte influence sur la manière dont sont définies et rédigés les programmes d'action par les différents GAL. Elles imposent aux territoires de réfléchir leur projet de développement à plusieurs échelles et de manière transversale, en favorisant la coopération inter-territoires.

Ces dispositifs institutionnels plus ou moins formalisés ne sont pas le fruit du hasard ni simplement un effet de la co-présence des acteurs sur un même territoire. Ils traduisent l'engagement de ces acteurs, publics et privés, qui se dotent de moyens de coordination pour porter en commun des projets de développement qui aboutissent à la définition d'une forme de gouvernance territoriale.

Cette auto-saisine des projets de développement permet notamment d'ouvrir de larges possibilités en matière d'expérimentation. En décalage avec les approches classiques, sectorielles ou d'aménagement, elles sont plus souples et facilitent l'intégration d'acteurs extérieurs et, mais jusqu'ici encore indirectement, des citoyens. Enfin, ces modalités alternatives d'action publique facilitent les coopérations entre territoires, en s'émancipant de la référence à un interlocuteur unique et d'une conception verticale du développement.

Cependant la gouvernance territoriale passe nécessairement par l'acceptation d'un certain nombre de règles du jeu par les parties prenantes. Nous l'avons vu, entre territoire et filière, entre approche locale et sectorielle, ce point peut s'avérer conflictuel. Les postures adoptées par les acteurs (*exit*, *voice*, *loyalty*) sont souvent consensuelles, du fait du caractère très spécifique des projets et du nombre d'acteurs restreint qu'ils impliquent. Dans certains cas comme sur le pays d'Épinal, certains groupes, y-compris extérieurs au territoire, ont pu prendre le parti du *voice* pour manifester leur inquiétude (associations environnementales) ou leur opposition (entreprises, interprofession, région). Mais ces prises de position, si elles ont pu ralentir la mise en œuvre des projets, n'ont pas permis d'ouvrir de réelles arènes ni n'ont été à l'origine de débats conduisant à la modification des actions. En ceci, la position d'un certain nombre d'entreprises vis-à-vis des démarches bois local s'apparente plus à une forme d'*exit* relationnel, les conduisant à établir une distance avec les porteurs de projets.

Vers un modèle d'innovation territoriale durable

Bien qu'elles répondent à des objectifs proches, les innovations déployées présentent des profils très différents. Certaines s'inscrivent relativement bien dans une approche de type socio-technique, cherchant à développer des niches en misant sur les inventions ou des

solutions technologiques. C'est par exemple le cas avec les nouveaux procédés développés pour permettre l'utilisation du hêtre en structure ou les projets de bioraffinerie de la Green Valley. Néanmoins cette entrée ne laisse à voir qu'un segment d'un processus bien plus large d'ordre organisationnel, social ou même réglementaire.

Ce dernier est en effet de nature incrémentale, la trajectoire d'innovation est marquée par le recours successif à des formes d'organisation spécifiques et à la recherche de solutions techniques (caractérisation, mise en œuvre, évaluation). Dans nos exemples, la stratégie principale s'appuie avant tout sur des rapports de coopération à travers le partage, la mise en réseau et l'activation de proximités. Elle permet le portage de projets complexes en mutualisant les forces et spécificités des parties prenantes (financement, communication, transfert de technologie). Les rapports de compétition sont peu déterminants entre les porteurs qui sont soit des collectivités soit des entreprises opérant sur des marchés distincts et organisés en collectifs. Ils se manifestent indirectement sur un plan politique ou sur l'accès aux aides et aux subventions.

Toutes les actions entreprises visent à palier ou à anticiper des dysfonctionnements de systèmes de production perçus comme non durables (épuisement des ressources, délocalisation des activités, impacts environnementaux négatifs...). Elles s'inscrivent en ceci dans un modèle d'innovation durable [Kebir *et al.*, 2017], de par leur ambition, mais adoptent des formes diverses (TABLEAU 11). Les innovations *product-oriented* (Green Valley, Sapin du Jura) se concentrent sur la dimension productive et la valorisation des produits à travers des démarches et des discours de responsabilité environnementale et sociale. Elles encouragent le développement de certaines pratiques (écologie industrielle, circuits-courts) sur la base de solutions techniques et d'arrangements institutionnels. Les coordinations et modes de spécifications mis en place tendent à ancrer le dispositif dans le territoire, bien qu'il reste soumis à une validation par le marché. Dans une logique très différente, Terres de Hêtre et les actions conduites par le PETR d'Épinal s'inscrivent quant à elles dans une approche *flagship-oriented*. La valorisation sur le marché n'est pas ici une fin en soi et la validation de l'innovation repose sur la diffusion du modèle à d'autres acteurs du système de consommation via la médiatisation du projet. Les *lead users* (ici les collectivités) entretiennent des relations avec les producteurs, pour la définition et la caractérisation des produits, même lorsque le marché est encore restreint, voire inexistant. Le projet entre en rupture avec les modèles préexistants et en propose une modification radicale (technologique et organisationnelle). De ce fait, l'évaluation du projet ne peut se faire sur la base de la simple « rationalité économique » mais doit intégrer les effets indirects et son aspect démonstratif. Enfin, du fait également du porteur, les innovations portées par le PNRHJ reflètent davantage une approche *territory-oriented*. L'objectif premier est ici le renforcement de la cohérence du territoire en construisant des interdépendances entre acteurs. Les projets valorisent les trois dimensions sociales, environnementales et économiques en misant sur la coopération (plateforme bois énergie, concours d'idées) et l'animation (accompagnement des projets bois local).

TABLEAU 11. Profils de quatre des cas d'étude présentés.

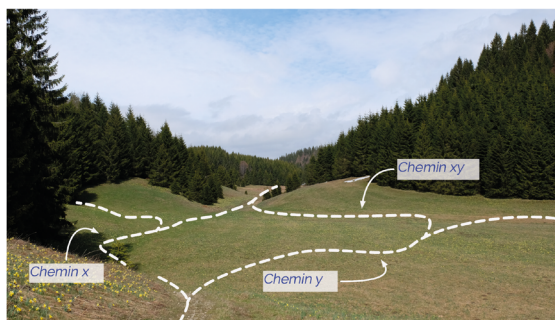
	Green Valley	Terres de Hêtre	Leader Haut-Jura	Sapin du Jura
Acteurs impliqués	Entreprises, collectivités, (recherche)	Collectivités, recherche, (entreprises)	PNR, collectivités, (entreprises), (interprofession), (enseignement)	Interprofession, entreprises, (collectivités)
Légitimation et visibilité	RSE	Démonstration	Démonstration et animation	Communication et évaluation
Ressources	Co-produits, synergies Nouvelles ressources	Bois local, compétences Requalification	Bois local, savoir-faire, patrimoine	Bois local, requalification
Adaptations productives	Ecologie industrielle, économie circulaire	Pôle d'innovation, circuits-courts	Circuits-courts, production distante	Circuits-courts
Gouvernance et coordination	Territoriale, avec prédominance des entreprises	Territoriale, avec prédominance des collectivités	Territoriale	Sectorielle localisée
Profil innovatif	Product-oriented Technologique et organisationnel, coopératif Validé par le marché	Flagship-oriented Technologique, coopératif Validé par la société	Territory-oriented Organisationnelle, concertatif Validé par la société	Product-oriented Coopératif Validé par le marché
Spatialité	Cluster localisé	Polarisé, résiliaire	Localisé, territorialisant	Thématique, spatialité lâche

L'innovation territoriale et durable induit une modification du fonctionnement routinier du système de production. Elle est mise à l'épreuve sur le marché ou dans l'arène politique, ce qui peut conduire à sa modification ou à la modification du système lui-même et des règles qui l'encadrent. Dans tous les cas, elles cherchent à impulser un changement de trajectoire productive mais aussi sociale et institutionnelle. Sur ces derniers points, les projets développés peinent néanmoins à réellement impliquer le citoyen et s'enferment par certains aspects dans un cercle expert. Le public est marginalement sensibilisé, de même que les utilisateurs finaux (locations de tourisme, mobilier extérieur, atelier bois, pépinière d'entreprises), mais ils ne sont pas impliqués dans la conception de l'innovation. A ce stade précoce il n'est donc pas possible de préjuger de leur possible effet altérateur du système de consommation dominant, bien qu'ils constituent, pour certains acteurs seulement, une alternative à ce dernier.

Comprendre les dynamiques filière-territoire

Comment se construisent et se manifestent les initiatives à l'interface filière-territoire ?

Éléments clé de l'assemblage



Pays d'Epinal

L'écosystème de la Green Valley

- Démarche d'écologie industrielle et territoriale
- Ingénierie territoriale et gouvernance partenariale (SEM de développement)
- Importance de la RSE dans le processus de légitimation

Le PETR Terres de Hêtres

- Identification d'un problème productif lié à la ressource
- Développement d'un projet de territoire axé sur la filière forêt-bois locale
- Requalification complexe de la ressource en hêtre

Massif du Jura

La politique de filière du PNR du Haut-jura

- Politique territorialisée de filière à l'échelle du PNR
- Importance fondamentale de la coordination entre acteurs, proches et distants
- Développement de circuits courts et de proximité

Projets de territoire et stratégie régionale

- Identification d'un potentiel de développement et construction de collectif
- Légitimation par l'évaluation
- Institutionnalisation et mise en réseau des initiatives régionales

Construire un chemin de développement à l'interface filière-territoire

Construction d'une alternative

Mise en problématique de la durabilité des systèmes de production et de la capacité d'action des acteurs

Alternative territorialisée à contre-pied du modèle dominant

Assoir la proposition par la démonstration

Construction de la légitimité des démarches par la visibilité des projets, la recherche d'indicateurs ou la coordination (rôle des *gatekeepers*)

Mise en débat sur le plan des valeurs

Adapter la production et la gouvernance

Travail sur les ressources (dont requalification)

Adaptation des modes de gouvernance et des systèmes de production vers des modèles alternatifs d'innovation territoriale et durable

Alternatives basées sur une réhabilitation des territoires et des proximités géographiques et organisées...



...qui entraînent une requalification poussée des ressources dans un contexte de durabilité renforcée.

Chapitre 6

Les démarches de labellisation dans la filière forêt-bois : révélatrices de tensions et de synergie entre filière et territoire

La multiplication des labels territoriaux dans le secteur forêt-bois semble s'inscrire en réponse aux pressions croissantes et combinées d'une économie mondialisée et à de nouvelles exigences sociales et environnementales, conditions d'un développement durable. Partant des développements récents en économie territoriale, le chapitre 6 élargit la question de la spécification de la ressource bois par l'analyse des modalités de sa *valuation*.

Un premier point et d'abord discuté, mettant en évidence l'émergence du phénomène de labellisation dans la filière forêt-bois et souligne certaines des questions que cela suscite. La seconde partie revient sur les séquences qui ont marqué l'émergence de ces labellisations et les modalités de la spécification de la ressource bois à travers l'étude de six initiatives de labellisation observées sur les trois massifs précurseurs en la matière : les Alpes, le Jura et les Vosges. Un troisième temps est consacré à un approfondissement sur la base des concepts de valuation et de circularité dans le cadre d'une analyse de la dynamique des ressources au niveau territorial. Cette grille de lecture conceptuelle est ensuite mobilisée pour analyser la labellisation comme outil de valuation et de circularité. Elle s'appuie pour cela sur une décomposition de la valuation en trois dimensions, puis s'intéresse à ses modalités circulaires et à son ancrage territorial. Trois questions clés structurent ce chapitre : comment se construit la spécificité de la ressource bois ; comment ces démarches se traduisent dans une organisation pour donner corps à la spécification sur une base territoriale (impliquant un agencement de dimension géographique de type circuit de proximité) ; et enfin, en quoi la circularité peut-elle se vérifier du point de vue de la valuation.



1 Les labels, outils protéiformes de valorisation des produits bois

La labellisation est une catégorie large regroupant une variété de démarches visant à conférer un caractère particulier à une production ou à en faire la promotion. Les formes que prennent les labels dépendent ainsi des objectifs poursuivis et des acteurs, à la fois porteurs et cibles de l'initiative. Ce premier temps explore la dimension territoriale et territorialisante de la labellisation appliquée aux produits bois. Il présente dans les grandes lignes les logiques qui sous-tendent le processus et ses conséquences sur les jeux d'acteurs.

1.1 Construction des ressources et qualification territoriale

La ressource forestière renvoie généralement à une réalité matérielle, exprimée en volume (mètre cube de bois sur pieds) rapportée à une surface donnée. Une distinction est réalisée entre les peuplements forestiers feuillus et résineux, voire rapportée aux essences et un classement peut être établi en fonction des qualités des bois. Cette approche, répandue et reprise dans le milieu forestier, permet d'estimer une *valeur* de référence dans une perspective productive mais elle laisse peu de place pour envisager les formes alternatives de valorisation dont elles pourraient être porteuses. De plus, elle ne dit rien des conditions de maintien ou de renouvellement dans le temps de ces ressources et de leur ancrage spécifique dans les lieux (un écosystème à l'échelle d'un massif forestier, un paysage, un territoire culturel) [Levy et Belis-Bergouignan, 2011].

La qualification d'origine géographique est une des modalités par lesquelles se construit l'attachement des ressources et des produits au territoire ; elle participe à leur spécification. Ces processus de différenciation par l'origine se sont développés au cours des années 1980 et l'offre de produits dits *de qualité* reste étroitement encadrée par les politiques publiques qui légitiment, par des labels et certificats, à la fois des attributs de spécificité et des modalités de production. Mais ces deux dernières décennies ont vu se multiplier les démarches portées par une diversité d'acteurs (industriels, collectivités, voire consommateurs) qui se réclament d'un contexte, d'une tradition locale, d'un terroir. Ainsi, Pouzenc *et al.* [2007] distinguent différents modèles de qualité « territorialisée⁶⁶ » :

- L'Appellation d'Origine Contrôlée, emblématique, où l'origine géographique et les caractéristiques de spécification du produit sont co-construites ;
- L'entreprise de terroir, formée à l'initiative de producteurs qui commercialisent un ou plusieurs produits identifiés à partir de la zone dans laquelle ils sont implantés, affirmant le primat de la proximité ;
- La spécialité industrielle locale, dédiée à une ressource homogène et standardisée, sélectionnée sur l'origine géographique, comme milieu productif spécifique, garant de facteurs qualitatifs intrinsèques.

Note 66 | Les deux autres modèles, « panier de biens territorial » [Mollard et Pecqueur, 2007b] (qui caractérise des initiatives visant à combiner sous une même marque ombrelle un ensemble de produits d'un territoire) et le modèle « solidaire » (qui associe producteurs et consommateurs dans une logique économique ou sociale, voire civique) sont peu transposables aujourd'hui aux ressources forestières.

Ces modèles mobilisent des arguments d'appartenance qui suggèrent que le rapport au lieu puisse être lui-même porteur d'une forte hétérogénéité de sens. Ainsi, sont tour à tour sollicités comme critères de différenciation : la typicité et le terroir, la proximité des producteurs, l'identité productive du lieu. Les liens produits-lieux sont donc complexes et peuvent se décliner en une assez large palette de constructions des spécificités d'origine. Ces approches issues de l'économie territoriale et de l'économie de la qualité [Allaire et Sylvander 1997 ; Karpik, 1989 ; Valceschini et Torre, 2002, Callon, 2002], rendent compte des modalités de spécification de production sur des critères de rapport aux lieux.

Le fleurissement actuel des initiatives de labellisation et de certification justifiant d'une qualité, d'une provenance ou de savoir-faire particuliers s'inscrit dans l'engouement que suscite la « redécouverte des terroirs » [Torre et Filippi, 2005]. Le secteur forêt-bois ne semble pas échapper à cette tendance. On observe, depuis le début des années 2010, une multiplication de ces labels, notamment en France, Belgique, Autriche, Suisse et Allemagne (TABLEAU 12).

TABLEAU 12 Recensement des principales initiatives de valorisation des bois locaux. Certification et AOC impliquent le respect d'un cahier des charges. Les labels correspondent à des démarches locales volontaires. « Action » fait référence à des initiatives de communication non contraignantes.

Initiative	Pays	Type	Porteur
Holz von Hier	Autriche	Action	Région, entreprises
Vorarlberg Holz	Autriche	Certification	Entreprises
Bergholz	Autriche	Labellisation	Entreprises
Bois local	Belgique	Labellisation	Région
Bois de Chartreuse	France	AOC	PNR
Bois du Jura	France, Suisse	AOC	Association
Sapin du Jura	France	Action	Interprofession
Terres de Hêtre	France	Action	Collectivité
Bois français	France	Action	Interprofession
Sélection Vosges	France	Certification	Entreprises
Jura Supérieur	France	Certification	Entreprises
Bois Qualité Savoie	France	Certification	Entreprises
Bois des Alpes	France	Certification	Collectivités
Bois d'ici	France	Labellisation	Interprofession
Certificat d'origine bois suisse	Suisse	Certification	État fédéral

La disparité des formes que peuvent prendre ces initiatives de valorisation (action de communication, certification, AOC, labellisation) est aussi révélatrice de la diversité des porteurs de projet et du caractère particulier des chemins de spécification tracés par les groupes d'acteurs. Elle met en évidence que les processus d'activation des ressources territoriales sont une des manifestations explicites de l'articulation entre les acteurs, les entreprises, et leur territoire.

1.3 Démarche de retrait des marchés ouverts

Valoriser un produit par une démarche territoriale répond avant tout à une exigence de visibilité, d'identification en interne mais aussi vers l'extérieur. La construction d'un caractère spécifique a pour objectif la démarcation de la production territoriale sur le marché. Deux types de démarches ont été identifiées, l'une étant motrice dans la construction territoriale et tournée vers l'extérieur, l'autre reposant plutôt sur cette dernière et tournée vers l'intérieur.

La première vise à construire collectivement une production spécifique, c'est-à-dire à activer une ressource territoriale partagée. Ces formes de valorisation des produits bois ont déjà été mises en avant, en ayant soit pour objectif de mettre en avant la provenance du produit, soit ses propriétés intrinsèques [Crevoisier et Muller, 1998]. C'est principalement le cas des labels et de certaines certifications comme les marques de sciages *Sélection Vosges* et *Jura Supérieur* créées à la fin des années 1980. Dans ces deux cas, l'objectif est d'apporter au consommateur la garantie que le produit soit en conformité avec un cahier des charges, principalement à visée technique et commerciale. On notera toutefois que si, techniquement, il n'est pas tenu compte de la provenance des bois, l'image du massif est mobilisée à travers le nom et la communication autour de la marque. D'autres initiatives comme *Bois d'Ici* en Wallonie ou *Bergholz* dans le Vorarlberg autrichien certifient une provenance, garante de la mobilisation de savoir-faire locaux et d'impacts environnementaux maîtrisés. La spécification de la production, à travers un argumentaire technique, culturel ou environnemental, permet de réinsuffler localement une dynamique supposée perdue tout en générant une plus-value économique et territoriale dans une démarche d'ouverture.

L'autre grande stratégie identifiée est celle présentée dans le chapitre 5. Elle s'est paradoxalement bâtie en réaction à la réglementation sur la libre concurrence dans la réponse aux appels d'offre des marchés publics. La réglementation européenne, transposée dans l'article 6 du Code des marchés publics stipule en effet que « les spécifications techniques ne peuvent pas faire mention d'un mode ou procédé de fabrication particulier ou d'une provenance ou origine déterminée ». Cette contrainte est longtemps apparue comme un problème aux décideurs et aux entreprises souhaitant favoriser l'économie et les ressources locales. La volonté est donc de s'extraire ponctuellement des circuits classiques et des règles de concurrence pour s'inscrire dans une logique territoriale. Ainsi, comme le souligne un responsable d'interprofession du nord-est, c'est *par* et *pour* le territoire qu'émergent certaines solutions :

« On avait un gros problème pendant des années dans les appels d'offre dans les marchés publics : on ne pouvait pas spécifier de provenance à cause de l'Europe. Alors ils mettaient « Bois du Nord », c'était un terme générique qui passait... Mais maintenant avec les certifications comme les AOC on a le droit de mettre « Bois AOC » dans un appel d'offre. Ça ouvre la possibilité d'utiliser plus de bois français dans la construction, c'est un peu la démarche. » (Responsable d'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2017)

Sur ces sujets, les communes forestières assurent un relai engagé au travers de nombreuses initiatives et communications en faveur des bois locaux, visant à en faire un véritable levier de développement territorial. Néanmoins, étant donné le surcoût généré, une volonté politique forte est requise, souvent présentée comme une nécessité pour le secteur public d'assurer un rôle pionnier :

« Les bonnes expériences que nous avons eu dans la région, c'est parce que les élus ont tenu bon ! Il faut vraiment avoir un portage politique pour arriver jusqu'à la fin du projet, vraiment. Parce qu'il faut être clair : ce n'est pas rentable quand on regarde, [car] on engage une vraie démarche partenariale de réflexion, de travail en commun qui nécessite un temps important. [...] Les scieurs ont du mal à accrocher à cette politique. » (Directeur d'union régionale d'association des communes forestières Grand Est, 2017).

La coordination des acteurs au sein d'un projet fédérateur est un élément important pour la réussite de projets territoriaux. Or cette condition n'est pas toujours respectée lors du lancement d'initiatives pouvant déboucher sur des controverses (notamment sur l'utilisation des fonds publics) et des conflits.

1.4 Le recours au territoire comme légitimation de la démarche de spécification

Les modes de spécification peuvent prendre des formes variées, adaptées localement aux porteurs de projets et aux objectifs poursuivis. Cependant, tous, à travers les initiatives bois local font appel à un territoire dynamique sur lequel ils prennent appui et qu'ils contribuent à construire. Cette valorisation nécessite généralement une organisation spécifique des acteurs permettant à terme de générer une rente supérieure à celle des produits génériques ou extérieurs au territoire [Mollard et Pecqueur, 2007a ; Roux *et al.*, 2006]. La rhétorique développée autour des bois locaux vise à mobiliser les spécificités de la ressource ou les savoir-faire locaux sur une base argumentaire technique, esthétique ou historique, voire identitaire. Le point de départ est donc l'identification de spécificités par un groupe d'acteurs et leur valorisation comme telle par le truchement du territoire. La forêt et le bois sont des marqueurs forts, de par leur poids dans le paysage et le cadre de vie, de ces « territoires du quotidien », contribuant ainsi à la fabrique des identités individuelles, collectives et territoriales [Di Méo, 2017, 1996]. C'est notamment le cas avec la filière forêt-bois du massif jurassien, territoire au paysage caractéristique dont les composantes sont appropriées en internes [Droz *et al.*, 2009] mais aussi valorisées à destination de l'extérieur :

« Parce qu'elle pousse en altitude, qu'elle ressemble à certains bois du nord, qu'il y a plus d'épicéas que de sapins, parce que la forêt est belle, parce qu'il y a les prés-bois... C'est quand même des choses très caractéristiques de la Franche-Comté qui n'existent pas ailleurs. Il y a ce sentiment de matière première un peu exceptionnelle. Donc les gens ont envie de le dire et de le montrer. De dire « regardez, c'est nous c'est beau, ça pousse bien, c'est de bonne

*qualité donc venez acheter chez nous parce que c'est mieux qu'ailleurs. »
(Responsable ONF Bourgogne-Franche-Comté, 2017)*

Ce sont bien des ressources à la fois idéelles et matérielles qui sont activés par les acteurs afin de construire collectivement les spécificités du territoire, mobilisables à travers une « image de marque » identifiable. Cette image n'est toutefois pas figée. Elle est dynamique, en adaptation permanente et se recompose au gré des stratégies, parfois contradictoires, élaborées par les acteurs. L'identité territoriale affichée (et donc stratégique) constituant la face visible de la construction territoriale est généralement le fait de *leaders* disposant de plus de ressources et d'opportunités à un moment donné. Ce *leadership* mouvant engendre parfois des incompréhensions entre acteurs éloignés sur le plan institutionnel :

« L'image de marque qu'avaient les bois des Vosges et du Jura venait du professionnalisme et de la mise en œuvre de gens qui manipulaient les bois, qui les connaissaient... Aujourd'hui on est plus dans une mouvance du local, de... C'est autre chose, on est tombés dans le bois local du bled de chez machin, ça n'a pas de sens. » (Chargé de mission en interprofession, 2017)

Ainsi, deux visions principales semblent être portées par les acteurs locaux. L'une correspondant à une approche rationnelle de la filière comme ensemble d'entreprises, portée par des *leaders* techniques mais néanmoins territorialisés (connaissances et savoir-faire locaux). L'autre, centrée sur le développement territorial, véhiculée par les collectivités, associations et certains organismes publics. À terme, ce mode de fonctionnement et l'appropriation des marqueurs territoriaux qu'il engendre, notamment en termes d'image véhiculée, met en évidence les enjeux liés à l'appropriation de la ressource, matérielle et idéelle, par un petit groupe d'acteurs, à l'exclusion des autres [Perrier-Cornet, 2009]. Les contradictions potentielles portées par ces différentes visions peuvent être source de tension et nous amènent à interroger les limites de ces démarches.

1.5 Limites et conflits autour de la démarche territoriale

La diversité des formes de valorisation et de coordination que peuvent prendre les initiatives invoquant le territoire dans la filière forêt-bois illustre aussi l'absence de cadrage politique et méthodologique. Ces recours territoriaux peuvent, dans certains cas, exacerber les clivages institutionnels entre les acteurs (forestiers, industriels et politiques notamment). Nous identifions deux sources principales de conflit : un risque d'enfermement des territoires et l'appropriation par un nombre restreint d'acteurs des enjeux politiques locaux liés utilisation de la ressource en bois.

La définition du local varie selon les appellations, du niveau national au micro-local, et ses limites sont peu identifiables (exception faite des AOC pour lesquelles l'aire d'origine est strictement spécifiée). L'outil ne se cale donc pas sur des limites préexistantes mais peut être utilisé pour en définir de nouvelles, permettant d'isoler un territoire choisi par les acteurs. Par la mise en place de labels ou d'indications de provenance, des groupes d'acteurs aux intérêts et aux représentations communes affirment d'une part leur appartenance à

un territoire qu'ils construisent mais l'imposent aussi, à la fois aux acteurs de l'intérieur (bénéficiant ou subissant *de facto* cette construction) et à ceux situés à l'extérieur du périmètre. Dans le cas où la démarche vise à générer des avantages différenciatifs sur un marché restant ouvert, l'initiative peut profiter aux entreprises, impliquées ou non dans l'initiative (les retombées en matière d'image pour le territoire favorisant les comportements de type passager clandestin⁶⁷), mais aussi au territoire en tant que projet politique. À l'inverse, si l'objectif est la construction d'un marché local, fermé, aux conditions d'accès strictes (cas d'une spécification indirecte de provenance dans les marchés publics), cet amendement aux règles vient modifier le système institué :

« Si on développe cette autarcie sur la filière courte, sur la mise en œuvre et l'intervention des entreprises on va fermer les marchés des entreprises à l'extérieur. Le risque c'est que les entreprises ne puissent pas répondre aux appels d'offre parce qu'elles ne font pas partie du territoire » (Responsable d'interprofession Grand Est, 2017)

La crainte de l'enfermement met dos à dos les stratégies de certaines entreprises et les projets centrés sur le territoire, les acteurs industriels et les élus locaux. Ainsi, la mobilisation des actifs territoriaux, lorsqu'elle n'est pas le fruit d'une concertation suffisamment large, peut ainsi générer des crispations entre projets de filière et projets de territoire. Les craintes évoquées précédemment témoignent aussi d'un certain agacement de la part des acteurs économiques à servir de « faire-valoir » au sein de projets portant parfois des objectifs contraires aux leurs (par exemple autour des négociations autour du projet Terres de Hêtre). En effet, les configurations spatiales se superposant rarement ; oscillant entre rayon d'action des entreprises et découpage politico-administratif des élus locaux. Ce décalage est la source de controverses quant à la rationalité dans l'utilisation des fonds publics, contribuant à accroître un sentiment de frustration chez certains acteurs dans un contexte ressenti de raréfaction de l'aide publique. À ceci s'ajoute le triple décalage confrontant les temporalités forestières, industrielles et politiques, parfois difficiles à concilier :

« Le problème de toutes ces marques qui existent, c'est qu'elles cachent les vrais problèmes. Ça fait plaisir aux élus, aux acteurs d'un territoire qui donnent l'impression d'avoir fait quelque chose » (Responsable d'interprofession Grand Est, 2017)

L'émergence de ces formes de valorisation dans le secteur forêt-bois montre l'importance de la coordination dans la mise au point d'un projet de territoire composé d'un ensemble d'institutions au sein desquelles s'inscrivent les relations entre acteurs [Ditter et Brouard, 2012]. Vecteur de développement efficace, le recours au territoire montre aussi ses limites lorsqu'il ne joue pas le rôle de liant entre les différents réseaux en place. Ces problématiques traduisent l'absence de réelle gouvernance territoriale autour d'initiatives qui peinent à associer la diversité des acteurs de la filière derrière un projet commun. Il en

Note 67 | Comportement similaire à celui du *free-rider* en économie qui consiste ici à laisser porter l'investissement de la mise en ressource à un groupe d'acteurs pour ensuite tirer profit de la rente territoriale générée.

résulte des crispations et des tensions entre porteurs de projets, promoteurs d'une forme de développement territorial de la filière et défenseurs d'une logique sectorielle globale.

2 Emergence des différents types de labellisation et modalités de spécification de la ressource bois

Les démarches de labellisation correspondent à des formes d'innovation, sinon techniques, souvent organisationnelles, par lesquelles les acteurs identifient une réponse à un problème productif. Au-delà de cet aspect normatif elles s'inscrivent aussi dans une forme de négociation politique interne au territoire, en lien avec ses ressources, mais aussi tournée vers l'extérieur. Les démarches retenues pour cette analyse approfondie sont au nombre de six (TABLEAU 13), leur inventaire n'est pas exhaustif mais elles constituent des cas emblématiques car elles ont été à l'avant-garde sur les différents modes de labellisation identifiés.

TABLEAU 13. Démarches de labellisation étudiées. Lorsqu'elle est précisée, la date entre parenthèses correspond à l'initialisation du projet (Sap : sapin pectiné, Epc : Epicéa commun, Pin : Pin sylvestre, Dou : Douglas)

Labellisation	Année	Essences	Produits	Implantation
Sélection Vosges	1987	Sap, Epc, Pin, Dou.	Produits de sciage	Massif vosgien lorrain
Jura Supérieur	1987	Sap., Epc.	Produits de sciage	Massif jurassien français
Bois Qualité Savoie	2006	Sap., Epc.	Sciages, menuiseries, ameublement	Savoie et Haute-Savoie
Bois des Alpes	(2008) 2015	Toutes essences	Bois de structure sciés	Massif alpin français
AOC Bois de Chartreuse	(2005) 2018	Sap., Epc.	Bois de structure, ronds ou sciés	Massif de Chartreuse
AOC Bois du Jura	(2002) 2019	Sap., Epc	Bois de structure, ronds ou sciés	Massif franco-suisse, puis France uniquement

Pour les labellisations complémentaires observées dans le contexte alpin, les données ont été collectées à travers deux campagnes d'enquêtes conduites par entretiens dans le cadre d'un Programme de Recherche Pour et Sur le Développement régional (PSDR OUI-GEF - « *Outils innovants pour une gestion concertée des forêts* »). En 2016, la première campagne est constituée de 30 entretiens semi-directifs auprès d'acteurs similaires et d'un ensemble d'observation de dispositifs collectifs au sein de la filière. Une seconde enquête menée en 2018 et 2019 a concerné une douzaine d'entretiens ciblés sur les acteurs impliqués dans 3 processus de labellisation (institutions, porteurs, entreprises).

Cette partie cherche à mettre en évidence, à travers un récit en trois séquences, comment et pourquoi se sont développées de telles initiatives, quelle est leur inscription géographique et quels en sont les principaux protagonistes.

2.1 Poser la première pierre : certifications de standards de qualité

Le tournant des années 1980 marque une étape dans le secteur de la scierie et de la construction bois. À cette période, la demande en résineux destinée à la construction marque le pas et un début de concurrence directe commence à se faire sentir, poussée par la mise sur le marché de bois issus des reboisements FFN du Massif-Central et par une politique d'export agressive des pays scandinaves. La compétition s'exprime notamment sur la réactivité des entreprises et leur capacité à répondre à une demande plus exigeante sur la qualité et la présentation des produits. Cette demande pour une production standardisée encourage à la banalisation des produit de sciage à la faveur des grandes entreprises scandinaves : « *si nous nous adressons à un importateur de bois suédois, de bois finlandais, nous sommes sûrs, si le bois est cher, que le délai sera tenu et la qualité conforme à la demande. Si nous voulons trouver ce tonnage en France, nous sommes obligés de passer au moins 40 à 50 coups de téléphone à des scieries différentes, parce qu'aucune n'est capable de nous livrer ce volume-là en une fois ; nous ne sommes pas sûrs de la spécification, parce que le bois n'est pas séché, n'est pas testé de la même façon qu'à l'étranger et nous ne sommes pas sûrs non plus des délais car ce sont souvent des scieries artisanales* » [Meo, 1980]. Ce constat et la menace que la situation fait peser sur le tissu de petites et moyennes unités de transformation en France a pour double conséquence de stigmatiser les entreprises et de pointer le manque de coordination au sein de la filière. C'est dans ce contexte que se développe l'idée d'un cahier des charges collectif, auquel la conformité serait certifiée et rendue visible par le biais d'une marque, comme pour répondre, du moins partiellement, aux changements qu'appellent de leurs vœux les pouvoirs publics⁶⁸ : « *il faudrait tout simplement que ces petites scieries s'organisent entre elles pour créer un réseau commercial commun qui leur impose un certain nombre de spécifications, centraliserait les commandes et les répercuterait auprès de chacune des entreprises* » [ibid.].

2.1.1 Sélection Vosges

La marque collective Sélection Vosges est créée en 1987 à l'initiative de l'interprofession lorraine et d'un groupement de dix scieries résineuses toutes localisées sur le massif vosgien. Dans le contexte difficile de l'époque, une étude sur le secteur de la scierie en Lorraine est commanditée par l'interprofession afin d'en définir les points forts et les faiblesses, notamment auprès des négociants en matériaux, principal débouché des produits de sciage. L'enquête révèle alors que malgré la flexibilité des entreprises et les bonnes relations qu'elles entretiennent avec leurs clients habituels, ceux-ci déplorent généralement les manquements en matière de présentation des produits, de classement, de séchage, de service commercial et d'information technique⁶⁹. L'idée est alors d'agir en priorité sur les problèmes auxquels il est possible d'apporter une solution rapide et collective, laissant pour un temps de côté les limites structurelles comme le séchage des produits, relevant plus de démarches individuelles. Le premier objectif consiste donc à mettre en place un cahier des charges permettant à la fois de certifier la qualité de la transformation effectuée et la

Note 68 | Rapport de Yves Bétolaud et Jean Méo au Ministre de l'Agriculture et au Ministre de l'industrie, du 30 novembre 1978, sur « La forêt française et les industries du bois ».

Note 69 | N'ayant pu obtenir le document mentionné, les informations relatés ici le sont à dire d'acteur.

présentation du produit ainsi que de les valoriser à travers une image de marque. Si dans un premier temps la question d'un label mettant en avant les caractéristiques de la matière première et sa provenance est envisagée, cette piste est finalement abandonnée au profit d'une communication centrée sur les produits et les savoir-faire mobilisés dans les scieries. Le lancement de la marque Sélection Vosges avec le soutien financier de la région Lorraine génère une dynamique sur le massif avec notamment l'achat groupé de dix machines à couper les paquets d'équerre ou encore l'adhésion de trois nouvelles scieries, portant le total d'entreprises à treize.

La démarche de marque collective développe, malgré son ancrage technique affiché, un certain nombre de valeurs constitutives d'une forme de mise en ressource du territoire et des compétences développées dans le secteur. La valorisation s'opère directement à travers les savoir-faire transmis dans les scieries d'un massif historiquement forestier, à la manière du modèle de spécialité industrielle locale [Pouzenc *et al.*, 2007]. Si la question de la provenance n'est pas retenue comme critère dans le cahier des charges de la marque (il est tout à fait possible pour une scierie de s'approvisionner hors du massif vosgien), la référence aux Vosges est quant à elle mise en avant comme l'indique le responsable de la marque en revenant sur la genèse du nom, travaillé avec une agence de communication :

« On a fait du brainstorming et le mot Sélection était assez porteur pour nous. Et puis le mot Vosges parce que dans les années 1980, pour toute la région parisienne, le bois des Vosges c'était du bon bois, y'avait pas de bois allemand à l'époque. Donc l'expression Vosges on a voulu la garder... pas pour l'origine, c'était moins la mode à l'époque, mais pour l'image de marque que ça portait. Les sciages de résineux des Vosges à l'époque c'était... hormis les bois du nord, c'était les meilleurs » (Responsable Sélection Vosges, 2017)

Il n'est en revanche pas question ici de mettre en avant un terroir particulier qui se distinguerait par des conditions environnementales et sylvicoles particulières ou par une qualité de matière nettement supérieure à celle constatée sur les autres massifs. L'enjeu concerne directement les compétences et les savoir-faire développés et transmis dans les scieries des massifs historiquement forestiers. Depuis sa mise en place, la marque semble avoir acquis une certaine notoriété, bien que les pratiques productives indiquées dans le cahier des charges soient aujourd'hui largement rependues dans le secteur de la scierie, notamment en termes de présentation des paquets. Les produits Sélection Vosges bénéficient désormais d'une reconnaissance auprès des acheteurs, y-compris éloignés, même si celle-ci n'est pas partagée par l'ensemble des scieurs locaux (hors-groupement).

« La marque Sélection Vosges est très connue pour ses qualités de bois puisqu'on vend jusque dans le sud-ouest. Ils veulent du Sélection Vosges pour faire des bois de charpente principalement. La qualité Sélection Vosges a une bonne réputation » (Scieur vosgien, adhérent Sélection Vosges, 2018).

La démarche Sélection Vosges est aussi saluée pour son rôle en matière de coordination et de structuration des réseaux d'acteurs. Elle a notamment servi d'assise

pour le développement ultérieur de démarches collectives comme les groupements d'achat Scierie des Vosges ou de commercialisation Fibre Lorraine, aujourd'hui Fibre Premium. La mise en place du groupement dans les années 1980 a en effet permis la création d'un collectif stable réuni autour d'une logique de similitude à la fois dans les objectifs poursuivis et l'approche à adopter mais aussi d'appartenance, dans un premier temps informelle, via des repères territoriaux liés au massif vosgien, puis formalisée à travers l'adhésion aux valeurs de la marque collective. C'est à travers ce type d'action, encouragées et portées par l'interprofession, que se structure une filière locale :

« Les actions où l'interprofession a toute sa place c'est par exemple les labels de type Sélection Vosges où Gipeblor a eu et a encore un rôle important dans la mise en place et l'animation du label qui pour moi est un outil structurant de la filière » (Responsable commercial bois, ONF Grand Est, 2017)

Cette coordination autour d'une démarche spécifique permet de renforcer les proximités relationnelles entre les parties prenantes, en complément des actions menées par les syndicats, l'interprofession ou la chambre des métiers. Il ne s'agit plus du regroupement des acteurs d'une même branche ou exerçant une même activité, mais d'acteurs adhérant à un ensemble de valeurs partagées et visibilisées. Cette dimension se retrouve particulièrement lorsque les scieurs expriment qu'il leur serait impossible de participer seul, comme exposant, aux salons où se rassemble la profession (Eurobois, Carrefour du bois, Batimat). Ces manifestations sont par ailleurs l'occasion d'afficher vers l'extérieur l'appartenance à la marque, au groupe, à travers une image et une mise en scène des valeurs portées.

« On a fait [le salon] Batimat en 2013, on avait les syndicats de scieurs de feuillus et de résineux qui étaient représentés mais juste en face on avait Sélection Vosges. Ils n'étaient pas loin donc les scieurs faisaient la navette entre les deux stands. On avait une grosse visibilité Vosges, on voyait que ça, on pouvait bien identifier les Vosges, la filière bois, filière forte, on est là tous ensemble. En termes d'image c'était important » (Chargé de mission filière-bois, conseil départemental des Vosges, 2017)

Enfin, si l'adhésion à la marque ne représente pas de gain direct en matière de compétitivité sur les prix, le groupement a permis aux entreprises d'accéder à des marchés jusque-là inaccessibles, notamment pour des questions de volume. L'homogénéité dans la production et sa présentation permet en effet d'envisager la réponse à des commandes de manière collective

« Quand il y avait des grosses demandes de bois, les scieries seules dans leur coin ne pouvaient pas y répondre. Alors qu'avec ce qui a été réfléchi on a commencé à faire un colisage identique, on a formé le personnel avec le même cahier des charges. On peut aujourd'hui répondre à une commande groupée, à des marchés plus gros. » (Scieur vosgien, adhérent Sélection Vosges, 2018)

Ce travail collectif a aussi permis de mettre en évidence un certain nombre de dysfonctionnements, problèmes auxquels le groupement a par la suite cherché à apporter des solutions en capitalisant sur le réseau mis en place depuis plusieurs années. C'est par exemple le cas sur le plan de la commercialisation des produits de la marque, longtemps laissée à la discrétion des scieries elles-mêmes.

« On se retrouvait parfois face à un collègue qui vendait du Sélection Vosges comme nous mais avec une offre de prix différente. Un était meilleur sur la planche ou le chevron, l'autre sur le bastaing, et ainsi de suite. Le client prend les deux offres et il choisit le moins cher, ce qui fait baisser les prix partout, donc c'est pas cohérent. C'est comme si on vendait des 1,5 L de Coca à des prix différents » (Scieur vosgien, adhérent Sélection Vosges, 2018)

Face à ce constat six des scieries du groupement Sélection Vosges engagent en 2006 la création de l'entreprise Fibre Lorraine ayant pour objectif de mutualiser les instruments de commercialisation et d'accroître leur pouvoir de négociation face aux négoce demandeurs de volumes importants tout en conservant leur identité. Les relations interpersonnelles faisant, une scierie du Forez rejoint l'initiative, rejointe plus tard par deux scieries alpines et l'entreprise prend le nom plus générique de Fibre Premium. Sur les neuf scieries partenaires, huit sont engagées dans des démarches de marque collective : Sélection Vosges, Bois Qualité Savoie et Bois des Alpes.

2.1.2 Jura Supérieur

La marque collective Jura Supérieur est lancée quelques mois seulement après le début de Sélection Vosges en 1987 et les deux démarches sont généralement reconnues comme cousines. En effet l'idée émerge parallèlement dans les deux massifs, de nombreux transferts s'opèrent au niveau des interprofessions et de la délégation au massif de l'est, aboutissant à la mise en place de deux systèmes très similaires, générant aussi quelques rivalités. L'interprofession franc-comtoise, l'ADIB, lance dans un premier temps des réflexions sur les modes de valorisation des bois et commande notamment des études sur le potentiel de notoriété des bois du Jura. Un groupement d'entreprise se constitue autour de cette démarche et se consolide finalement autour d'une douzaine de scieries qui portent la création de la marque collective Jura Supérieur dont le président-scieur est par ailleurs président de l'interprofession. L'objectif de la marque est alors de jouer sur le capital de notoriété des bois du massif à travers la mise en place d'un cahier des charges technique.

« L'idée était d'utiliser la bonne image des bois du Jura pour mieux vendre nos bois en instaurant un cahier des charges qui garantit un minimum de qualité au moins dans la présentation des sciages. Et puis partir de là pour mieux développer nos débouchés » (Ancien responsable du service forestier de la DRAF Franche-Comté, 2018)

Dès son lancement l'initiative Jura Supérieure est elle aussi soutenue financièrement par les pouvoirs publics, notamment la région Franche-Comté et la direction régionale

de l'agriculture et de la forêt, financement durable et pérenne qui permet une bonne implantation du système. Si la question de mettre en place une traçabilité des produits est sérieusement discutée au départ, elle est néanmoins écartée car jugée incompatible avec la réalité des approvisionnements des scieries. Le massif du Jura, homogène sur un plan forestier, est en effet traversé par la frontière franco-suisse et de nombreux scieurs s'approvisionnent aussi, historiquement, côté helvétique en développant les relations entre forestiers et transformateurs de part et d'autre.

« C'était trop compliqué de mettre en place une traçabilité. En plus, dans les plus favorables au projet, le président du syndicat achetait déjà des bois suisses et il ne pouvait pas imaginer faire fonctionner une traçabilité à partir de la Suisse. Alors on s'est contenté de dire que c'était des bois commercialisés par les scieries du Doubs et du Jura, établies à plus de 700 m d'altitude » (Ancien responsable du service forestier de la DRAF Franche-Comté, 2018)

Avec le temps, Jura Supérieur ne reste pas seulement un groupement d'entreprises mais devient indirectement un outil important de valorisation de l'ensemble des bois du massif. La démarche est régulièrement mise en avant afin de justifier d'une filière locale structurée et dynamique, notamment pour solliciter des soutiens financiers auprès d'institutions partageant une vision commune du territoire comme le commissariat massif du Jura. Ainsi, l'ensemble de la filière profite du travail de communication et de construction d'une image positive portée par la marque. Cette approche si elle semble emporter l'adhésion au niveau territorial, n'est pas partagée par le syndicat national qui y voit une forme d'instrument contre-productif, en décalage avec la volonté affichée de structurer une filière nationale.

« La FNB, quand ils ont vu que ça commençait à sortir de tous les côtés ils se sont dit qu'il fallait arrêter. Parce qu'au final il faut qu'on fasse la promotion des bois français puis c'est terminé. Mais tu n'empêcheras pas les gens de revenir à leur territoire et de vouloir mettre en avant leur territoire. Tu ne vas pas demander à un jurassien d'aller faire la promotion des bois du massif central, parce que les gens ils sont là quoi ! » (Responsable d'interprofession, Bourgogne-Franche-Comté, 2017)

L'adhésion à une marque collective représente aussi une forme d'appartenance à un groupe, au sein desquels les modalités de fonctionnement peuvent reposer sur un certain nombre d'institutions informelles. Ainsi, dépassant le cadre initial de la valorisation produit, l'adhésion à Jura Supérieur est aussi perçue, du moins de l'extérieur, comme allant de pair avec l'adoption d'un « code de bonnes pratiques » entre les entreprises partenaires.

« Par exemple un mec comme Martin qui était dans Jura Supérieur, quand il a monté sa grosse scierie il s'est dépêché de partir de Jura Supérieur parce qu'il y avait un genre de pacte de non-agression, non écrit mais bon. Et lui il voulait aller chez tous les clients. Il s'est empressé de sortir de là. Pour se libérer de cette espèce de charte quoi. C'était des bonnes pratiques. » (Scieur jurassien, 2018)*

La perception des valeurs construites par la marque n'est cependant pas partagée par tous et leur reconnaissance dépend d'un référentiel propre à chaque acteur. L'effet d'entraînement est par exemple remis en cause par certains, extérieurs au groupement, car difficilement quantifiable :

« Moi je me souviens de Jura Supérieur, j'étais jeune, c'était il y a 25 ans. On s'est demandé si on y allait ou pas et je lui ai dit que ce genre de truc moi, j'y croyais guère. Et je crois que les 25 ans passés m'ont donné raison. Jura Supérieur aujourd'hui... est-ce quelqu'un qui met une étiquette vend le bois un euro de plus que nous ? Je n'ai jamais eu un client qui m'a questionné pour savoir si j'étais Jura Supérieur » (Scieur jurassien, 2018)

L'argument d'un effet prix non perceptible est régulièrement avancé afin de questionner la pertinence de ces marques sur les produits bois. Ceci d'autant plus que la mise en conformité au regard du cahier des charges fait généralement craindre une augmentation des coûts dans des industries à la rentabilité fragile. Néanmoins, certains scieurs reconnaissent un effet indirect du déploiement de la marque sur le territoire, notamment en matière d'homogénéisation des pratiques productives.

« Alors oui c'est vrai, des bonnes sections, des colisages spéciaux. C'est peut être allé un peu plus vite du fait que tous les collègues Jura Supérieur se sont mis à couper d'équerre. A faire des empilages standards. Il a fallu se calcer sur ce modèle-là. Ça a un peu tiré, sans doute. » (Scieur jurassien, 2018)

Si l'adoption d'un cahier des charges commun par une dizaine d'entreprises influentes n'a pas constitué une innovation de rupture, elle n'en a pas moins eu un effet catalytique sur l'instauration de nouvelles normes, aujourd'hui largement répandues. Ces évolutions montrent que la démarche, même si elle est loin d'inclure l'ensemble des entreprises de la région, peut donner une véritable impulsion au secteur lorsqu'elle est portée par un petit collectif d'entreprises *leaders* sur un territoire et, par la suite, diffuser lorsque la preuve de son efficacité est apportée (ou que cette pratique s'est institutionnalisée et est devenue la nouvelle norme comme c'est le cas ici).

2.2 Une deuxième approche : ancrer les labellisations dans le territoire

Avec l'intérêt porté dans les politiques locales pour la question forestière apparaît l'idée d'accompagner plus directement la structuration de filières bois local et de valoriser la ressource forestière de proximité par la commande publique. Un jeu interactif entre le territoire et la filière bois local se dessine : la filière-bois « locale » se réfère à une logique d'ancrage au territoire pour justifier d'une échelle de marché ; le territoire intègre la filière comme composante de territorialité, et participe à sa construction. C'est avec la loi d'orientation forestière de 2001 qu'un cadre est proposé pour approche territoriale de la filière qui amène la perspective d'organiser « les interactions entre forêts et territoires pour mieux répondre à la diversité des rôles de la forêt et aux attentes de la société » [Barthod *et al.* 2001].

2.2.1 Bois Qualité Savoie (BQS)

La marque collective BQS marque un tournant dans l'approche par la labellisation des produits bois. Elle émerge tout d'abord à l'initiative d'un collectif de scieurs de Savoie et Haute-Savoie mais s'élargit rapidement à d'autres acteurs de la filière : négociants, charpentiers, menuisiers ou fabricants de meubles. Elle revendique une approche territoriale à travers l'utilisation du bois et la promotion des réseaux d'acteurs locaux. Le groupement est composé de 22 entreprises qui répondent aux exigences fixées par cahier des charges. Il encadre les caractéristiques techniques des produits (séchage des sciages à 12 % d'humidité relative, classement mécanique) mais introduit aussi une dimension spatiale forte à travers une traçabilité garantie, de l'exploitation forestière à la mise en œuvre dans la construction, et un fonctionnement en circuit-court. Le périmètre d'approvisionnement des scieries est en effet circonscrit dans un rayon de 100 km maximum autour de la scierie.

L'objectif est de valoriser une ressource locale de bois de montagne ainsi que les savoir-faire de transformation associés. BQS a bâti un argumentaire solidement ancré dans les questions de durabilité, intégrant directement les impacts économiques, sociaux et environnementaux attendus de la démarche. S'adressant à la fois aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers, BQS met en avant le rôle de la marque dans le développement économique local à travers la création d'emplois non délocalisables et une stratégie axée sur la compétitivité et l'innovation. Si ce dernier point faisait déjà partie intégrante des initiatives précédentes, l'inscription de la démarche dans une approche de développement territorial est en revanche inédite, développant l'idée d'une filière forêt-bois locale. De plus, BQS se positionne aussi sur le plan de la responsabilité sociale et environnementale, en intégrant par exemple la nécessité de faire appel à une certification de gestion forestière durable, mais aussi, en mettant en avant les services rendus par les forêts de montagne (entretien paysager, forêt de protection). Enfin, l'approche par les circuits-courts est à la fois présentée comme un outil de développement territorial à l'usage des collectivités, mais aussi comme une réponse partielle aux enjeux climatiques (consommation énergétique, émissions de GES). L'approche identitaire de la marque est donc orientée vers des valeurs relativement générales, associées à la gestion durable des forêts, aux savoir-faire locaux, aux bois de montagne et, plus globalement, à une activité se présentant sous les canons de la durabilité.

2.2.2 Bois des Alpes

Initié au niveau du comité de massif des Alpes, le dispositif de certification des bois alpins a émergé progressivement avec la création de l'association Bois des Alpes en 2008. Le choix du référentiel et de l'organisme certificateur est intervenu en 2010, avant la reconnaissance par le comité français d'accréditation (COFRAC) en 2013. La marque collective de certification Bois des Alpes, très largement soutenue par la fédération nationale des communes forestières, est une démarche de certification des circuits courts et des produits bois à l'échelle des Alpes françaises. Elle est réservée aux bois de construction et concerne plus directement l'aval de la filière, depuis le sciage jusqu'à l'utilisateur final. Son périmètre

dépasse le cadre de la région, puisque la provenance du bois garantie d'origine concerne l'ensemble du grand massif alpin. Cette initiative joue un rôle important dans l'utilisation du bois local par les collectivités. En tant que marque de certification elle peut figurer dans les appels d'offres des marchés publics, à contrario d'une provenance géographique. Ainsi, dans la perspective d'un marché public solvable, sinon captif, les partenaires de la filière ont su s'organiser pour fournir les volumes nécessaires à la réalisation de 16 bâtiments publics depuis 2011, soit 2500 m³ de bois certifié. Si cela s'est traduit par un surcoût de 15 à 20 % par rapport aux bois d'importation (moins de 2 % sur le coût total), les réalisations comprennent néanmoins une forte dimension démonstrative.

Délivrée par un organisme national indépendant, la certification offre une garantie forte au consommateur. Le référentiel concerne d'abord la provenance alpine de la ressource forestière et la localisation des entreprises de transformation du bois, dans un second périmètre élargi aux départements limitrophes. Il définit la performance mécanique minimale acceptable pour les bois certifiés par classement machine (le classement visuel étant défavorable aux bois de montagne, plus nouveaux). Mais Bois des Alpes offre aussi une garantie sur la gestion durable des forêts à travers le recours aux certifications de gestion forestière durable PEFC et FSC, favorise le développement de grappes d'entreprises et offre une assurance de traçabilité tout au long de la chaîne de valeur. Enfin la marque ambitionne de créer un espace favorable à l'innovation et compétitif par un appui technique à ses adhérents.

Ces deux initiatives alpines sont révélatrices du tournant territorial qui s'opère à partir des années 2000 dans les politiques locales de développement forestier. Misant sur des garanties techniques à la manière des exemples précédents, elles s'en distinguent fortement par leur ancrage territorial visant à favoriser les circuits-courts et par leur volonté d'inclure plus largement les acteurs de la filière comme éléments clés du développement local. De plus, la légitimité des démarches se construit de plus en plus autour des questions de durabilité et de responsabilité, invitant à repenser les relations qu'entretient la filière forêt-bois avec les collectivités.

2.3 Une course de fond : valoriser l'origine comme spécificité avec l'AOC Bois du Jura

Le modèle des appellations d'origine contrôlée est une forme d'association productive misant à la fois sur des avantages compétitifs résultant d'une organisation collective et sur la spécificité du produit, explicitement reliée à son origine géographique [Pecqueur, 2007]. Si le succès de cette désignation est globalement avéré sur les produits alimentaires (50 AOC fromagères, 50 AOC agroalimentaires et 363 AOC viticoles) sa transposition aux autres types de produits reste encore très rare. La reconnaissance des premières AOC bois à partir de novembre 2017 a donc constitué un événement au sein du secteur.

2.3.1 Un processus de long terme

Les discussions autour de la mise en place d'une AOC bois en Franche-Comté débutent en 2002 à l'occasion d'une réunion de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) organisée à la DRAF de Besançon. En effet, la récente loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 autorise, dans son article L-13, les actions visant à promouvoir la qualité des produits forestiers et à garantir leur origine, ce qui instaure la possibilité de créer des AOC, notamment sur le bois⁷⁰. Sur proposition de la DRAF, les participants à la CRFPF évoquent les différentes possibilités de valorisation des produits bois :

« Sur les produits hêtre, on ne voit pas bien parce qu'il n'y a pas de spécificité franc-comtoise. Le hêtre c'est la même chose dans tout l'Est de la France. On a des chênes de qualité, ça mériterait peut-être une AOC du style «Chêne de la vallée de la Saône» ou «Chêne de Bourgogne» mais bon s'il faut lancer un projet sur deux régions ça va être très compliqué et on ne savait pas que ça fusionnerait... Alors il faut s'intéresser à d'autres idées, qui s'imposent assez facilement, c'est de faire ça sur les résineux, sapin et épicéa du massif jurassien » (Ancien responsable du service forestier de la DRAF, Franche-Comté, 2018).

La motivation initiale réside donc dans l'appropriation et la mise en œuvre d'un nouvel outil ayant le triple objectif d'informer le consommateur, de « renforcer le développement de la filière de production, de récolte, de transformation » et de « fixer sur le territoire les capacités de transformation des produits forestiers et [d']assurer le maintien de l'activité économique » (loi d'orientation sur la forêt, 2001). Si la proposition séduit les acteurs territoriaux, elle peine, dans un premier temps, à intéresser les forestiers et les entreprises de transformation, au premier rang desquels les scieries, pourtant au cœur du dispositif.

Le massif jurassien étant relativement homogène d'un point de vue forestier et à cheval sur deux pays, la question d'une coopération franco-suisse voit le jour assez rapidement. La capacité de sciage étant plus modeste côté suisse que français, les forestiers suisses ont pour habitude de vendre leurs bois en France si bien que dans la pratique, la frontière ne représente plus un obstacle ni aux marchandises – au taux de change près – ni à l'établissement de relations de confiance transfrontalières. Si l'idée d'intégrer le Jura suisse au périmètre de l'AOC a d'abord suscité quelques craintes chez les propriétaires forestiers privés et les communes côté français, craignant que la démarche ne facilite plus encore l'importation de bois suisse, l'idée est finalement acceptée et deux associations se constituent pour porter le projet en commun. L'objectif de la démarche est la formalisation à terme d'une réciprocité de la reconnaissance de l'AOC sur la base d'une convention transnationale. Si en France ceci est permis depuis 2001, la législation helvétique ne le permet pas encore et l'association suisse est chargée de solliciter une autorisation spécifique pour la reconnaissance d'une AOC Bois du Jura suisse auprès de l'Office Fédéral de l'Agriculture

Note 70 | Barthod, C., Barrillon, A., Arcangeli, F., Hermeline, M., 2001. « La loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 », *Revue Forestière Française*, n° 53, p. 491-511.

Suisse (OFAS). L'organisme de défense et de gestion (ODG) chargé de porter le projet en France est créé en 2004, année du dépôt du dossier de candidature auprès de l'INAO.

Construction d'un argumentaire

L'argumentaire déposé à l'INAO s'appuie fortement sur les réalisations précédentes en matière d'action coopérative de valorisation des bois du Jura. A ce titre, Jura Supérieur est présenté comme un modèle justifiant la pertinence de la démarche, la marque étant reconnue et active depuis vingt ans au moment du dépôt du dossier. Il est notamment précisé que celle-ci met en avant des critères de qualité et d'origine, même si ce dernier point n'est pas précisément explicité dans le cahier des charges. Ce positionnement a d'ailleurs déplu à un certain nombre de scieurs engagés depuis longtemps au sein du groupement Jura Supérieur :

« Les scieurs de Jura Supérieur, quand ils ont vu arriver le projet d'AOC ils ont eu un accès de mauvaise humeur. Ils ont dit «Oui c'est dégueulasse ! Finalement nous on n'a pas envie d'entrer là-dedans, c'est se tirer une balle dans le pied. On a été les précurseurs et maintenant il y'en a qui vont cueillir les fruits de tout ce qu'on a fait pendant 15 ans !» » (Ancien responsable du service forestier de la DRAF Franche-Comté, 2018).

Cette prise de position a néanmoins été nuancée avec le tarissement des aides publiques accordées à la marque et par les mises en gardes de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) en charge de la régulation des marques et des mentions de provenances, la référence directe à une zone géographique sans garantie de traçabilité étant moins acceptée qu'auparavant.

Dans un premier temps l'argumentaire justifiant la démarche d'une AOC Bois du Jura repose sur deux points principaux. D'une part, l'association fait le constat d'une notoriété des bois du Jura réelle mais menacée. S'appuyant sur deux enquêtes de notoriété menées par l'ADIB en 1984 et 2002, elle met en avant un statut ancien et spécifique des bois du Jura mais aussi une reconnaissance en perte de vitesse, notamment du fait de la massification sur le marché des sciages et d'une logique de diminution des coûts de production. D'autre part, l'argumentaire met en avant un besoin stratégique de différenciation vis-à-vis des autres régions de provenance, plus productives. En effet, sur le marché résineux français, cette période coïncide avec le début de la récolte de volumes conséquents en provenance du Limousin ou du Morvan voisin, principalement de Douglas, essence à forte croissance. Plus globalement la démarche se veut aussi une forme de réponse à la pression toujours importante imposée par les importations de sciages allemands, autrichiens et scandinaves.

Réticences au lancement : craintes et aprioris

Les scieries sont au cœur de la démarche, elles constituent le dernier maillon de la chaîne de valeur, c'est donc à elles que revient la responsabilité de la traçabilité finale ainsi que de la commercialisation des produits certifiés. Elles sont cependant longtemps

restées en retrait du projet, craignant que la mise en place d'une AOC ne représente une contrainte supplémentaire sur un carnet d'obligations déjà bien rempli et ce pour un retour sur investissement faible voire nul. Nombreux sont ceux qui, en France comme en Suisse, soulignent le fait que les scieurs n'ont pas été à l'origine du projet, quand bien même certains ont adhéré à la démarche. L'historique des certifications a en effet laissé une trace pour de nombreux scieurs qui, s'ils étaient volontaires au départ, n'ont pas toujours pu bénéficier des avantages attendus. C'est par exemple le cas concernant les garanties de gestion durable, FSC et PEFC, que certains comparent directement avec l'AOC en termes d'investissement et de pertinence.

« Alors je veux bien tester. Mais ce que je crains aussi dans cette démarche c'est qu'on nous remette encre une couche sur les traçabilités et qu'au niveau administratif ça soit très lourd. Parce qu'on s'emmerde déjà avec le marquage CE, le PEFC... S'il faut en plus l'AOC ! » (Scieur jurassien, 2018)

Pour anticiper ce problème de surcoût lié à la réalisation des contrôles de la chaîne de traçabilité, plusieurs scieurs évoquent la possibilité de s'inspirer de réussites précédentes, notamment de la démarche de certification multi-site PROCERBOIS mise en place par l'interprofession pour mutualiser les coûts des audits PEFC. Le fait de capitaliser sur les expériences collectives ayant fait leur preuves agit comme de garantie, à la fois sur l'investissement à réaliser, mais aussi en termes de confiance accordée à l'interprofession, partenaire très actif sur le montage du projet d'AOC. Néanmoins, nombreux sont les scieurs qui restent sceptiques face à une démarche vis-à-vis de laquelle il n'existe aucun antécédent permettant de préjuger de l'efficacité. Ces doutes concernent par exemple la transposition du modèle des AOC aux produits non-alimentaires⁷¹ :

« Moi j'y crois pas du tout. Alors autant je crois aux AOC sur ce que les gens ont dans leur assiette. Mais sur des bois de charpente, très franchement... Je suis pas convaincu du bien-fondé de l'affaire. Autant les gens sont sensibles à ce qu'ils mangent, autant leur charpente... Y'en aura quelques-uns qui vont être sensibles mais j'ai du mal à croire que ça se généralise » (Scieur jurassien, 2018)

Pour d'autres, le problème vient aussi de la ressource à valoriser. D'un point de vue technique, les bois du Jura ne sont pas au niveau des bois scandinaves et ne justifient donc pas la mise en place d'un signe de qualité particulier.

« Sur les provenances, il faut bien dire que les bois du Jura sont moins bons que les bois du nord. C'est pour ça que l'idée de l'AOC Bois du Jura je n'y crois en rien et que je n'y ai jamais cru » (Scieur neuchâtelois, 2018)

Cette vision correspond à l'approche dominante dans l'industrie du bois qui repose sur une valorisation de produits banalisés à travers leurs caractéristiques techniques, loin des démarches de spécification territoriales. Enfin, une démarche reposant sur l'existence

Note 71 | Il existe cependant deux précédents historiques, l'AOC Huile essentielle de lavande de Haute-Provence déposée en 1981 et l'AOC foin de Crau en 1997.

de liens formels entre amont et aval (traçabilité) est aussi propice à l'expression de jeux de pouvoirs, particulièrement entre scieurs et forestiers, maillon symbolique et régulièrement repris comme exemple de segmentation de la filière.

« Il est un peu prématuré d'essayer de partager une valeur ajoutée qui n'est toujours pas créée et qui, peut-être, ne le sera jamais. Les propriétaires forestiers voient dans l'AOC un moyen de contraindre les scieurs locaux à acheter leur bois à un prix qui leur conviendrait, or un projet collectif ne peut pas se bâtir avec cette attitude. Le problème est avant tout le manque d'un vrai esprit de filière » (Scieur jurassien, 2018)

Les difficultés rencontrées sont révélatrices des différents jeux d'acteurs et des limites que peuvent présenter des proximités imposées lorsque celles-ci se superposent à des relations commerciales parfois déjà tendues. Les premières discussions autour de la mise en place d'une AOC sur les bois jurassiens ont ainsi cristallisé un certain nombre d'oppositions, illustrant la distance séparant les visions portées par les acteurs forestiers et de la transformation (absence de logique de similitude). Dans ce cas, les dissensions sur le fond semblent agir comme un frein au développement de projets territoriaux concertés, les logiques d'appartenance renforçant les infra-collectifs.

Un nouveau souffle à travers les circuits-courts

Au cours des dernières années néanmoins, des logiques alternatives sont mises en avant, notamment portées par la perception qu'ont les acteurs d'un système de consommation en mutation. À contre-pied des logiques qui prévalaient jusqu'alors, de nouvelles approches semblent émerger.

« Aujourd'hui les choses évoluent, parce quand le projet a commencé, je vais te dire, on construisait, on s'occupait pas de savoir ! Alors les gens disaient « Oui euh c'est quand même bien triste, on construit en bois mais on fait venir les bois d'Allemagne ». Aujourd'hui quand tu vois tout ce qu'on communique sur les bois locaux, l'AOC elle devient d'actualité. Qu'est-ce qu'il y a de plus local qu'une AOC ? » (Responsable d'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2017)

L'élan insufflé par dans le secteur agricole avec le développement des circuits-courts et le resserrement des liens entre producteur et consommateur pose désormais aussi question dans le secteur forestier. Si pour la plupart des scieries de résineux du massif jurassien un approvisionnement local relève plutôt d'une approche pragmatique (maîtrise des coûts de transport, travail dans un réseau d'interconnaissances), nombreuses sont aussi celles qui ont fait de cette caractéristique un argument de qualité. Le succès de l'AOC Comté sur le massif constitue un précédent et un modèle pour beaucoup :

« Nous on s'approvisionne exclusivement dans les environs de la scierie. C'est un argument de communication qu'on utilise, la provenance est vraiment valorisée à travers l'image de marque qu'on développe sur nos brochures ou

notre site. Et ça ça vient vraiment de la réussite véhiculée par les paysans comtois impliqués dans l'AOC comté. C'est important de se positionner en termes d'image et de faire de nos handicaps intrinsèques des forces pour rééquilibrer les choses » (Scieur jurassien, 2018)

Ce processus explicite de requalification des attributs de la ressource s'appuie donc aussi sur des démarches individuelles de longue date et s'intègre dans la stratégie des entreprises. Il trouve aujourd'hui un écho particulier à travers les initiatives de sauvegarde du patrimoine productif (*made in France*) mais aussi dans les discours prônant une responsabilisation de la consommation par la préservation de l'emploi local, la réduction des distances et la solidarité :

« Des fois y'en a qui disent « Bon je veux bien mettre un peu plus si c'est français parce que j'ai fait travailler mon voisin », des choses comme ça. La tendance actuelle c'est ça » (Responsable d'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2017)

Cette nouvelle approche intégrant une forme de responsabilité partagée du producteur et du consommateur reste minoritaire dans le secteur forestier mais les changements d'attentes perçus par les producteurs suggèrent déjà une inflexion des pratiques. L'image du bois comme ressource locale porteuse de valeurs sociales et environnementales apparaît comme un potentiel à valoriser. Elle gagne d'autant plus en importance dans un contexte de compétition forte, tirée par une demande relativement faible. En outre, elle offre l'opportunité aux entreprises et à leurs structures représentatives de porter une communication commune.

2.3.2. Une mise en œuvre complexe et négociée

La création d'une AOC, contrairement aux autres formes de marques et labels, implique une négociation approfondie sur l'emprise spatiale de la démarche, c'est-à-dire sur le zonage des aires de production et de transformation (aire AOC). Cette phase se déroule en deux étapes avec d'une part une entente nécessaire des différents partenaires impliqués, puis, dans un second temps, une validation ou une redéfinition du périmètre par l'INAO. Un subtil jeu d'équilibre se met alors en place entre la nécessité de définir une aire porteuse de significations patrimoniales et techniques et la stratégie économique d'inclusion-exclusion des entreprises et d'atteinte d'un volume de production critique.

La question de l'échelle et du périmètre pertinent reviennent fréquemment dans le discours des acteurs concernés et pour qui l'aire de provenance est censée être porteuse d'une qualité particulière, d'un « cru ». Cet aspect est particulièrement important pour les acteurs forestiers et s'impose régulièrement avant la prise en compte des savoir-faire sylvicoles et de transformation.

« Il y a 40 ans le bois du Risoux était premium. C'était très particulier, on venait y chercher des bois rares, les bois de résonance. Puis petit à petit

il y a eu une perte de notoriété dans les années 1970, suivi d'une large standardisation des produits, d'une industrialisation de la production. Donc l'échelle n'est plus la bonne, c'est trop particulier, trop petit pour être vraiment valorisé comme une provenance. » (Responsable service forestier, canton de Vaud, 2018)

A ce titre, la forêt du Risoux est un cas emblématique de provenance spécifique. Située à plus de 1 200 mètres d'altitude entre la France et la Suisse, elle occupe une ligne de crête entre les communes des Rousses et du Chenit. Ce secteur est caractérisé par des sols calcaires particulièrement pauvres et des températures moyennes basses, entraînant une croissance très lente des épicéas. Les cernes rapprochés et la densité élevée de ces bois les rend particulièrement adaptés aux bois de musiques, notamment pour la fabrication des tables d'harmonie⁷². En outre, le massif fût un point de passage emblématique de la résistance entre 1941 et 1944. Ainsi, un concours de facteurs techniques, historiques et esthétiques contribuent à faire de la forêt du Risoux un haut-lieu particulièrement marqué de la forêt jurassienne. Cependant, l'existence de « crus » particuliers et reconnus ne semble pas constituer un élément justifiant de la mise en place d'une AOC, la capacité de production étant beaucoup trop restreinte.

« On s'est un peu battu avec certains scieurs qui disaient qu'il ne fallait mettre que les Hautes-Châines. Bah oui mais les Hautes-Châines ça fait pas une masse de production qui justifie une AOC. Par contre en jouant sur l'altitude, on a vite les trois quarts de la production du massif jurassien » (Responsable d'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2017).

La première proposition formulée dans le dossier de demande d'AOC en 2004 englobe la quasi-totalité du massif jurassien en retenant toutefois un critère d'altitude minimum de 600 mètres. Une exception est néanmoins prévue dans le Jura afin d'intégrer des massifs forestiers de plus basse altitude au sein desquels des enrésinements importants furent réalisés depuis le début du XX^e siècle : forêt domaniale des Moidons, communales d'Arbois et de Poligny dans le Revermont (FIGURE 39). Côté Suisse, le périmètre de production proposé descend initialement jusqu'au lac de Neuchâtel, incluant la partie de plaine jusqu'à Bâle. Cette proposition peine à convaincre : une aire trop étendue pose aussi problème car elle n'est plus porteuse des mêmes significations ni d'une qualité suffisamment homogène de la ressource.

« L'aire de l'AOC proposée était trop large, la ressource est trop diversifiée pour que ça ait la moindre signification. On a un gradient de conditions bien trop important avec toutes les qualités, il aurait fallu être plus restrictif sur l'altitude par exemple » (Responsable coopérative forestière, canton de Vaud, 2018)

Note 72 | C'est autour de cette ressource particulière que se bâtit le mythe des « cueilleurs d'arbres », capables de reconnaître les arbres d'exception dont le bois sera utilisé en lutherie.



FIGURE 39. Aire géographique de provenance de l'AOC Bois du Jura.

Le dossier de demande de reconnaissance en AOC est néanmoins déposé en l'état auprès de l'INAO. Après plusieurs années de négociation, la commission en charge de l'AOC bois du Jura entérine un périmètre plus large encore, permettant d'inclure l'ensemble des scieries du territoire. Le cahier des charges français est finalement homologué par l'arrêté du 8 mars 2019⁷³, définissant par la même occasion une limite altitudinale elle aussi moins restrictive : « les grumes proviennent de parcelles qui présentent au moins une partie à une altitude supérieure à 500 mètres ».

Note 73 | JORF n°0063 du 15 mars 2019, texte n° 35. Arrêté du 8 mars 2019 portant homologation du cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Bois du Jura ».

Cette phase de définition de l'aire AOC illustre bien le fait que la révélation d'une ressource territoriale bois est un processus lent, complexe et négocié collectivement. Elle rend public le débat sur les qualités intrinsèques du produit, mais, bien au-delà, intègre aussi de nombreux autres paramètres d'ordre stratégiques et économiques ainsi que des éléments moins perceptibles sur la construction des valeurs conférés au produit labellisé.

Échec en Suisse, succès en France

Peu avant sa reconnaissance en France, le projet d'AOC transfrontalier a cependant dû faire face à un blocage qui s'est avéré définitif en Suisse. Plus de 15 ans après la création de l'association suisse pour l'AOC bois du Jura, cette dernière est en effet dissoute au début de l'été 2018. Particulièrement motrice au lancement du projet, elle contribue notamment assez largement au financement des études préliminaires de caractérisation de la ressource. En dépit des efforts déployés, la difficulté à obtenir d'une modification de la législation pour l'obtention d'AOC sur les produits forestiers et la fermeture des dernières scieries du massif représentent des contraintes indépassables. De plus, l'association composée uniquement de forestiers et de collectivités ne parvient pas à intéresser les entreprises, ces dernières ayant toujours entretenu une distance avec le projet.

Ce désintérêt des entreprises romandes est aussi perceptible côté français même s'il s'exprime dans une moindre mesure. En effet, devant un marché potentiel perçu comme très faible ou inexistant, une majorité d'entreprises n'ont pas souhaité adhérer dans un premier temps. Le rapport à la ressource apparaît relativement asymétrique, entre forestiers producteurs d'une ressource spécifique, à l'ancrage territorial fort, et scieurs qui, sans souhaiter une banalisation généralisée de leur production, n'anticipent pas de modification du système de consommation qui justifierait une redéfinition de l'objet. Ce déficit de coordination pour tendre vers un objectif partagé souligne ici aussi la difficulté à surmonter des logiques de similitude restées divergentes. Cette rupture entraîne un blocage dans la dynamique de développement de la ressource.

2.3.3 L'AOC au cœur du processus de construction des valeurs

Les 17 années de négociations autour de l'AOC, l'argumentaire constitué ainsi que le cahier des charges final permettent de prendre du recul sur la manière dont les différentes valeurs associées au bois du Jura ont été construites. Cette partie détaille les principales caractéristiques mises en avant et les justifications apportées. Elles sont ensuite reprises pour la constitution du portefeuille de valeurs discuté dans la partie suivante.

Une difficile justification technique

Le matériau bois est généralement qualifié en fonction de ses usages (bois d'œuvre, bois d'industrie, emballage, bois énergie...) ou de ses caractéristiques techniques (classes d'emploi pour la durabilité, classement structure pour la résistance mécanique). C'est donc assez logiquement que les premières discussions concernant la définition du cahier des

charges de l'AOC pour les résineux du Jura ont eu pour objectif de définir un type de produit cible. Un consensus s'est rapidement formé autour des bois destinés à la construction et notamment des bois dits « de charpente », produits traditionnellement les mieux valorisés et bénéficiant d'une meilleure image a priori.

« Un bois pourri il peut bien avoir une AOC. C'est bien un bois qui a poussé dans le massif du Jura, qui a été transformé dans le massif du Jura avec un savoir-faire de transformation, voilà. Après c'est sûr que c'est plus difficile de communiquer quand tu commences à vendre de la merde. Les bois d'emballage on les laisse dedans ou pas ? On a dit non, pour l'image c'est pas bien » (Responsable d'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2017).

Néanmoins cibler une catégorie de produit, qui plus est repandue, ne constitue pas un argument justifiant d'une AOC. Les deux associations françaises et suisses constituées pour l'obtention de l'AOC ont alors contribué à financer plusieurs travaux de recherche en collaboration avec l'Université de Franche-Comté et l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Ces études avaient pour objectif de générer des connaissances scientifiques supplémentaires sur les spécificités des résineux jurassiens, visant notamment à démontrer le potentiel de l'AOC. Sur un plan stratégique les résultats obtenus n'ont toutefois pas eu l'effet escompté.

« Des études et des analyses avaient été commandées et réalisées en partenariat avec l'EPFL pour caractériser la ressource mais ça n'avait pas donné grand-chose. En réalité il est difficile de différencier les produits bois. Nous avons essayé au début de considérer des critères comme les cernes. Mais c'est un très mauvais critère, c'est impossible de discriminer là-dessus, c'est trop variable d'un endroit à l'autre et ça ne justifie pas grand-chose » (Service forestier, canton de Vaud, 2018)

L'étude commandée au laboratoire de chrono-environnement de l'université de Franche-Comté a présenté des résultats similaires sur une approche différente. Des travaux de thèse portant sur les facteurs écologiques influençant la qualité des résineux du Jura ont en effet conclu à une absence d'effet de l'altitude, à conditions pédologiques équivalentes (Briot, 2009)⁷⁴.

« Quand ils ont fait leur étude on avait commencé à bosser là-dessus, c'était par rapport aux sols. La conclusion c'est que tu peux très bien avoir des bois sur le premier plateau à 500 mètres, qui soient pas plus mauvais que des bois du deuxième plateau ou à haute altitude. Bon bah voilà, quand il a fait sa présentation, la conclusion c'est qu'il n'y avait pas de conclusion. On était bien emmerdés » (Responsable d'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2017)

Note 74 | Ces résultats complètent par ailleurs les études précédentes affirmant que « les peuplements peu fertiles d'altitude produisent des sapins dont le bois est caractérisé par une faible densité, tandis que les hêtraies-sapinières fertiles des plateaux peu élevés produisent un bois de forte densité, donc de meilleure qualité » (Bert, 1992). Rappelons toutefois que la qualité est subordonnée à un usage spécifique et que cette étude réalise des moyennes à l'échelle du massif.

D'autres travaux visant à étudier la résistance mécanique des bois jurassiens vis-à-vis d'autres provenances ont aussi été conduits en Suisse en association avec l'entreprise Concept Bois Technologie. Des séries d'essais mécaniques destructifs en flexion 4 points ont permis de comparer les bois du Jura et d'autres massifs français (Vosges, Morvan, Alpes) ou européen (Forêt-Noire, Oural). Les résultats indiquent en moyenne une résistance à la contrainte légèrement supérieure pour les bois du Jura, les plaçant au même niveau que les bois alpins. C'est finalement l'argument technique principal qui sera retenu pour l'AOC.

« Un produit qui respecte le cahier des charges de l'AOC, ça ne signifie pas non plus qu'il est de qualité parfaite à tous égards. Pour ce qui est de la résistance mécanique, on sait très bien que pour les bois dur Jura il y a une certaine diversité de finesse des accroissements mais globalement on a un niveau de résistance mécanique particulièrement élevé qui s'explique parce que l'altitude moyenne de production est plus importante ici que sur les autres massifs » (Président de l'association française pour l'AOC Bois du Jura, 2018)

La construction d'une spécificité des résineux du Jura sur un plan strictement technique se révèle être un exercice malaisé. Malgré les importants moyens financiers et scientifiques déployés il est difficile de conclure à une supériorité – du moins une spécificité – stricte des bois du massif et plus encore de l'effet terroir recherché. Face à ce constat, la stratégie adoptée est alors moins de jouer sur les liens entre les conditions stationnelles et les caractéristiques intrinsèques des bois que sur leurs qualités pour une utilisation en charpente, influencées par la topographie et la sylviculture.

Une notoriété avérée de longue date

Les éléments justifiant d'une notoriété avérée sont des éléments clés pour l'obtention d'une appellation et sont de plusieurs ordres. Ils réfèrent à la connaissance qu'ont les acteurs – y-compris extérieur au territoire – des bois du jura, de leur image et de leurs usages. Ils reposent aussi sur la notoriété historique à la fois institutionnelle et commerciale de ces produits. Un travail est initié, visant à démontrer l'existence d'une réputation de la dénomination « bois du jura ».

« À l'époque, dans les commandes, les gens ne mettaient pas « sapin » ou « épicéa », ils commandaient des « bois du Jura ». Donc il y avait vraiment cette culture ; et le projet d'AOC c'est simplement de dire « bon il y a une notoriété, comment on fait pour entretenir cette notoriété ? ». Donc voilà, mythe ou réalité ? Je pense qu'il y a une part de mythe et une part de réalité... » (Responsable d'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2018)

Afin d'étayer cet argumentaire, une enquête téléphonique de notoriété est réalisée en 2003 auprès des négociants en matériaux à travers la France. Cette dernière conclut à une bonne réputation des bois du Jura et ce bien au-delà des frontières régionales [Martin, 2003]. L'image de ces bois est souvent associée à celle du massif et concerne principalement les sapins et épicéas de qualité charpente et ossature. Des résultats similaires sont obtenus avec l'enquête réalisée en Suisse. Un travail d'archive permet aussi aux associations de mettre en évidence un usage ancien de cette dénomination. Elles compilent pour cela d'anciennes

factures et correspondances entre entreprises faisant explicitement références aux bois du Jura (FIGURE 40). Des travaux d'historiens complètent ces données en s'intéressant spécifiquement à la place des résineux comtois dans l'histoire forestière française [Vion-Delphin, 2003, 1999].

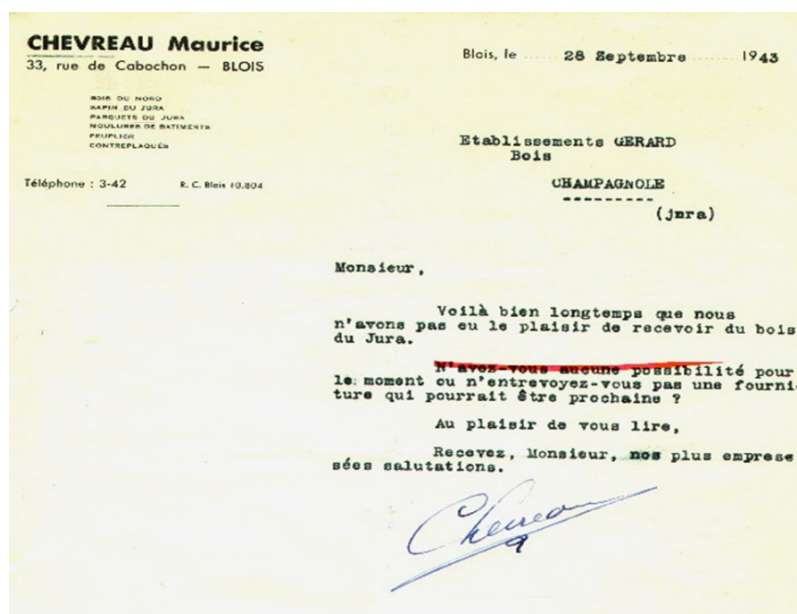


FIGURE 40. Exemple de document historique attestant de la notoriété des sciages résineux du Jura. Correspondance entre entreprises datée du 28 septembre 1943. Collection personnelle de X. Lacroix, Association française pour l'AOC bois du Jura

C'est donc un ensemble de facteurs historiques et culturels qui sont mobilisés ici afin de justifier de la spécificité des bois résineux du Jura. Dans ce cas une démarche stratégique est réellement élaborée pour concourir à la construction des valeurs qui seront ensuite incorporées au produit, preuve à l'appui. Plus que la construction d'une image marketing, la spécification se joue ici sur le terrain de la justification.

Une dimension humaine à travers la reconnaissance de savoirs spécifiques

La dimension humaine occupe une place importante dans les argumentaires, principalement en relation avec les savoir-faire forestiers, d'exploitation et de sciage. L'aspect le plus marqué concerne la connaissance détaillée et partagée qu'ont les différents acteurs de leur territoire et de leur matière première.

« L'approche petite scierie qui s'oriente vers un matériau qu'elle connaît bien, elle est séduisante parce qu'on a l'impression que le type maîtrise vraiment sa ressource. La ressource n'est pas banalisée. Le côté cru, bois de pays, je sais où je vais chercher mes bois, bah c'est ce qui donne un peu de cœur à tout ça quoi. Un peu d'humain dans cette machine » (Responsable ONF, Bourgogne-Franche-Comté, 2017)

Cette vision s'oppose à un modèle industriel de massification et de perte de contrôle sur la traçabilité, perçu par ailleurs comme une forme de menace. Le massif jurassien ne compte d'ailleurs pas de très grande unité de transformation, les scieries étant de taille modeste à moyenne. La structure industrielle sur le massif semble donc adaptée à

l'approche proposée par l'AOC. En mettant en avant cette connaissance de la ressource et des techniques, c'est aussi une forme de savoir-faire jurassien spécifique qui est revendiqué.

« Le fait qu'il y ait des variétés [d'essences] reproduites qui sont des variétés jurassiennes, c'est des aspects qui sont de l'ordre de l'humain. Dans le Jura c'est pas comme ailleurs. C'est dans le Jura qu'on a monté une sécherie depuis longtemps. Il y a tous ces éléments-là qui font que c'est une originalité » (Président de l'association française pour l'AOC Bois du Jura, 2018)

La sécherie de la Joux a en effet largement contribué au rayonnement du massif jurassien dans le monde forestier (FIGURE 41). Construite en 1950 par l'ONF en pleine forêt de la Joux sur la commune de Supt (39), cette usine est alors utilisée pour le traitement des graines, principalement de résineux. Des savoir-faire associés se développent alors comme les techniques de récolte, de grimpage, de séchage et de tri des graines. Cette période correspond à l'une des phases les plus actives du fonds forestier national où des milliers d'hectares sont enrésinés annuellement (voir Chapitre 5), contribuant à la renommée de la sécherie d'où est issue la majorité des graines utilisées. À ceci s'ajoute la présence sur la commune voisine de Chapois du principal verger à graines d'épicéa français. Au cœur de l'une des sapinières les plus iconiques du jura (Ravier, 1931), le verger se compose de 60 arbres sélectionnés dont les graines « provenance Chapois » ont été très largement diffusées et utilisées pour mener à bien des boisements en épicéa, y-compris dans d'autres régions (GIE-SFA, 2014), contribuant un peu plus à la notoriété des lieux.

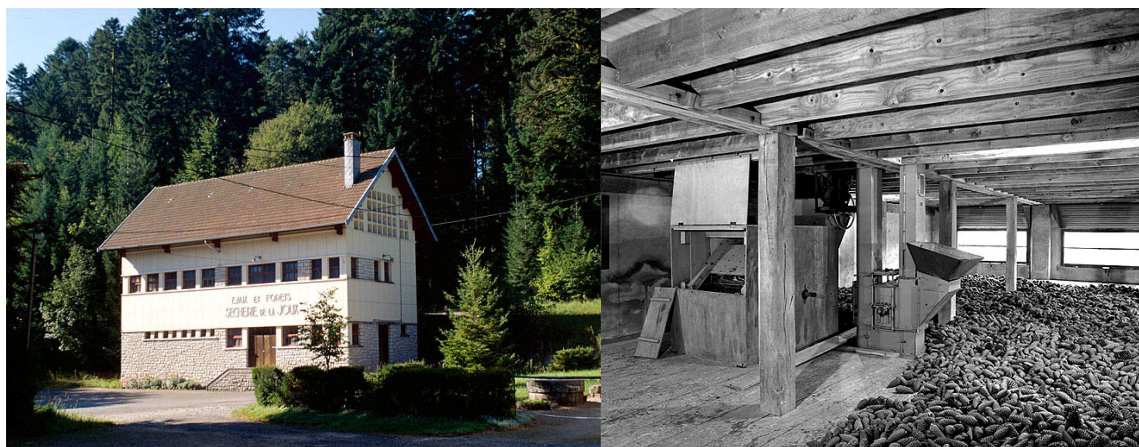


FIGURE 41. Usine de sélection de semences dite sécherie de la Joux. (1) L'usine en forêt de la Joux. (2) Ensemble de la ligne d'extraction des graines de résineux. Source : plateforme ouverte du patrimoine (POP), collection de la région Franche-Comté, inventaire du patrimoine ADAGP.

Mettre en avant le caractère esthétique

Tous les bois ne se ressemblent pas et, par conséquent, ne se valent pas. Tel est le message porté à travers ce dernier exemple de valeur mis en avant par démarche AOC. L'argument repose ici sur un critère difficilement quantifiable, relevant plus de la manière dont les bois sont appréciés et décrits et dont cela se traduit dans les pratiques.

« C'est pas du blanc puis du rouge si tu veux. Mais les bois sur le massif vosgien ils ont une couleur plus rosée⁷⁵. Parce que c'est pas les mêmes sols quoi. Donc ça a une influence sur le bois, c'est sûr. Moi je me rappelle j'avais un client qui était à Mazamet [dans le Tarn], pour certains produits et pour certains clients il venait s'approvisionner dans le massif du Jura. Pas pour tout mais pour une partie des produits où il voulait faire du haut de gamme » (Ancien scieur jurassien, 2017)

La spécificité des bois du Jura est alors aussi de l'ordre du sensible, renvoyée à la manière dont la matière est perçue et influence les pratiques, au-delà de la simple notoriété du produit. Cette caractéristique est visiblement reconnue bien au-delà des frontières du massif par des professionnels qui ont travaillé ces bois. C'est par exemple ce que confirme sans détour un scieur vosgien :

« - On est déjà allé sur le Jura, la Suisse en période de tempête. C'est des bois magnifiques mais on ne peut pas beaucoup charger sur les camions, c'est la contrainte. Il y a des bois magnifiques en Suisse et dans le Jura. Et il y a très peu de scieries là-bas en plus donc il y a beaucoup de matière. De très beaux bois...

- Vous pensez que les francs-comtois ont un avantage au départ ?

- Qualitatif, oui. » (Scieur vosgien, 2018)

La construction du caractère spécifique de la ressource ne passe pas uniquement par la révélation de ce qui était auparavant invisible, mais aussi par l'appropriation et l'institutionnalisation de caractéristiques reconnues mais peu valorisées.

Intégrer le territoire à la valeur

Cette approche de déconstruction permet de comprendre comment le territoire est finalement incorporé au processus de construction de la valeur conférée au produit. Le cas de cette AOC s'avère particulièrement explicatif car il capitalise à la fois sur des actions précédentes, un large réseau d'acteurs et un produit à forte dimension patrimoniale. L'AOC formalise par certains aspects des pratiques parfois anciennes et très ancrées territorialement.

« Il y a une vingtaine d'années [les scieurs] n'hésitaient pas à faire venir leur client ici pour leur faire visiter la forêt, la scierie, mais aussi faire un peu de ski, les emmener un peu en montagne, donc ils ajoutaient un petit côté terroir à leur truc. Ça peut peut-être faire partie du marketing » (Responsable ONF, Bourgogne-Franche-Comté, 2017)

La démarche tire donc profit des initiatives précédentes de structuration de la filière et de valorisation commune des produits bois, comme avec Jura Supérieur, mais aussi de pratiques informelles, plus ou moins partagées. Elle s'appuie aussi sur le modèle

Note 75 | Par comparaison aux bois jurassiens réputés plus « blancs », plus homogènes en teinte, à l'image des bois dits « du nord », c'est-à-dire de Scandinavie.

d'appellations agroalimentaires dont certaines, à l'image de l'AOP Comté, sont de véritables *success stories* jurassiennes [Elisséeff, 2017] qui ont su depuis plusieurs décennies mettre à profit un fort capital territorial [Fumey et Bérion, 2010]. Cependant ce potentiel n'est pas toujours directement perçu par les porteurs même du projet, soulignant bien son caractère construit. C'est en partie ce qu'a permis de mettre en évidence la commission d'enquête de l'INAO pour l'AOC bois du jura.

« Ils sont venus sur le terrain, on est allé en forêt, on s'est baladé sur les routes du Haut-Doubs, on est allé voir une scierie. Et puis, j'avais pas vu ça comme ça, mais y'avait un représentant des huiles d'olive, et ce qui est ressorti c'est qu'ils ont vu que partout où on passait il y avait des tas de bois au bord des routes, des grumiers, des charpentiers et des menuisiers dans les villages... C'est vrai que nous on y fait pas attention parce que ça fait partie de notre quotidien. Mais à Champagnole ils avaient dit Il y a un truc qu'on ne peut pas vous enlever dans votre argumentaire c'est que la forêt et ses activités sont omniprésentes » (Responsable d'interprofession Bourgogne-Franche-Comté, 2017)

L'enjeu est alors double, il s'agit d'une part de faire prendre conscience aux acteurs de la filière du potentiel de spécification de leur ressource en leur donnant à voir ce qui n'était pas perçu comme tel, et d'autre part, à justifier vers l'extérieur de cette spécificité.

2.3.4 Une démarche sœur : l'AOC Bois de Chartreuse

L'arrêté interministériel qui homologue l'AOC Bois de Chartreuse est publié le 5 novembre 2018, en faisant la première AOC bois reconnue en France⁷⁶. La démarche a été envisagée dès la préfiguration du PNR de Chartreuse en 1995 et rendue possible par la loi d'orientation sur la forêt de 2001 qui encourage « la mise en œuvre de procédures de certification [mais] également la possibilité de créer des appellations d'origine contrôlée (AOC) pour les produits forestiers » (Barthod *et al.*, 2001, p. 500). Le rôle du parc étant d'accompagner l'émergence de projets innovants, il engage la démarche en appuyant la création et l'animation du comité interprofessionnel des bois de Chartreuse (CIBC) qui fédère l'ensemble des professionnels de la filière, sylviculteurs, scieurs, constructeurs, architectes ou encore charpentiers. Le dossier de reconnaissance en AOC est porté à partir de 2006 par le CIBC, en partenariat avec le PNR, la région et les départements de Savoie et de l'Isère. Le premier est non instruit par l'INAO mais il est suivi d'un deuxième en 2008 qui suscite la venue d'une commission d'enquête l'année suivante. De nombreuses actions sont entreprises jusqu'à la reconnaissance, notamment plusieurs enquêtes portant sur les savoir-faire locaux, des études sur les caractéristiques du matériau et des milieux naturels justifiant de la spécificité des bois, mais aussi des actions collectives comme la création d'une « vitrine » bois de chartreuse.

L'AOC entérine la reconnaissance des spécificités du bois de Chartreuse construites dans la candidature et destinées à faire valoir les qualités d'une ressource, les savoir-faire

Note 76 | Il existe cependant deux précédents historiques d'AOC non-alimentaires, l'AOC Huile essentielle de lavande de Haute-Provence déposée en 1981 et l'AOC foin de Crau en 1997.

hérités, mais aussi un véritable terroir et une notoriété attestée depuis 400 ans. Le cahier des charges, se focalise sur la valorisation des gros bois issus de forêts locales, gérées selon la pratique sylvicole traditionnelle du jardinage⁷⁷. Les bois sont nécessairement des sapins ou des épicéas, débités en grande longueur et présentant un fil droit. L'espacement entre les cernes doit être limité, garantissant une croissance lente, et la présence d'un trop grand nombre de nœuds est discriminante. La transformation par les scieries locales respecte elle aussi un certain nombre de conventions comme la pratique d'un débit hors cœur et sur quartier. À ces savoir-faire détaillés s'ajoutent les normes de classement mécaniques pour les usages en structure et des règles de provenance strictes. Les bois doivent être issus de parcelles situées à plus de 600 m d'altitude localisées dans l'aire de production comprenant une liste de 134 communes du massif. L'aire de transformation, qui forme le périmètre reconnu par l'INAO, est étendue à la proximité du massif pour inclure un total de 19 scieries offrant une capacité critique de production. Enfin, la traçabilité du bois est garantie depuis la parcelle jusqu'au produit final.

2.4 Logiques de filière, logiques de territoire

Les trois séquences présentées ici rendent compte de logiques différentes et témoignent de stratégies d'adaptation face aux pressions successives auxquelles ont fait face acteurs territoriaux et de la filière. Loin d'être des processus cloisonnés ces séquences sont à l'origine de dynamiques de ressource et de proximité qui ont co-évolué et parfois se sont influencées (FIGURE 42). Deux principaux éléments ressortent de l'analyse : le rôle clé des logiques de similitude pour activer une proximité organisée permettant de dépasser le découplage filière-territoire et l'importance des porteurs de projet et des acteurs politiques dans la construction de nouvelles ressources.

2.4.1 Dépasser les clivages ou les raviver ?

La première impulsion survient peu avant les années 1980, lorsque la pression internationale qui s'exerce sur les entreprises de première transformation commence à se faire plus forte. La réaction est essentiellement portée par les entreprises et les interprofessions avec un soutien encore relativement fort de l'État à travers les délégations de massif et les DRAF. Bien que des discussions s'amorcent à ce moment sur la possibilité d'une valorisation par le territoire via une AOC, c'est finalement une réponse technique et d'organisation industrielle qui est apportée, à la fois pour des raisons politiques et de parties prenantes. La décentralisation en est à ses débuts et le développement économique est encore largement du ressort de l'État, aussi les collectivités sont très peu impliquées. Les deux marques collectives Sélection Vosges et Jura Supérieur voient le jour simultanément, permettant la constitution de deux groupements de scieries qui structurent fortement le paysage industriel des massifs. Les proximités activées favorisent les échanges et débouchent parfois sur de nouveaux projets comme Fibre Premium et des actions conjointes de communication. Ce

Note 77 | Ce mode de gestion se caractérise par la présence, sur une même parcelle, d'arbres de toutes les classes d'âges et de diamètres. Les coupes visent à ne prélever qu'un volume équivalent à l'accroissement pour permettre une régénération en continu favorisant une mise en lumière suffisante du sous-bois.

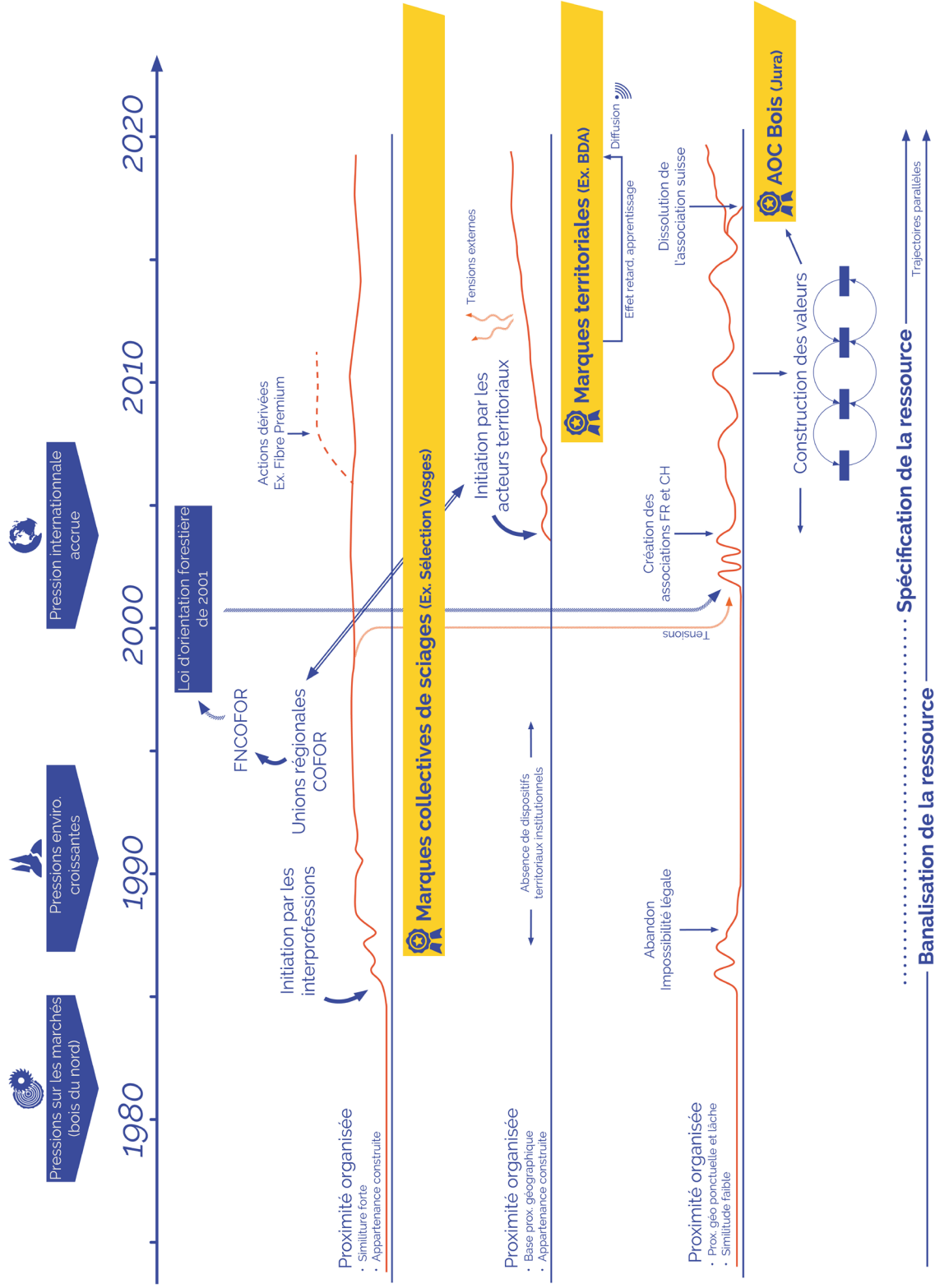


FIGURE 42. Développement des trois approches de labellisation des produits bois.

mode de réaction centré sur un segment de la filière se construit sur un modèle différent des suivants.

La montée en puissance des collectivités sur ces questions s'explique en partie par la vision du développement territorial porté par la FNCOFOR. De plus en plus actrices du développement économique, les collectivités cherchent à se doter de nouveaux outils de soutien indirect aux entreprises de leur territoire et de valorisation de leurs ressources propres. Les marques collectives de territoire apportent à la fois une réponse technique (intégration de la certification dans les appels d'offre pour les marchés publics) et une réponse organisationnelle en cherchant à rassembler des acteurs variés (entreprises, collectivités, architectes) derrière un projet de valorisation d'une ressource construite en commun. Elles visent à tirer profit de l'activation de proximités organisées en renforçant l'appartenance au collectif pour compenser une faible similitude initiale. Les démarches AOC s'inscrivent dans la même logique mais incluent une plus large diversité d'acteurs (forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers), rendant plus difficile les convergences sur une base cognitive partagée. Il est intéressant de noter une forte unité spatiale, sur une aire restreinte, dans le cas de l'AOC Chartreuse, contre une proximité géographique plus lâche dans le cas de l'AOC Jura, conséquences de la phase de négociation initiale.

Les différentes démarches de labellisation évoquées sont toujours des projets initiés en réaction à une menace perçue potentielle ou avérée. Cette dernière est décrite comme exogène et nécessite donc de définir un territoire pertinent permettant d'apporter une réponse appropriée. La définition du problème et son pouvoir territorialisant relèvent ainsi d'une démarche politique. Les réponses apportées varient selon la stratégie adoptée, tantôt activatrices de proximités latentes, tantôt génératrices de distance sur les projets contestés. Elles ont néanmoins en commun leur volonté de jouer sur le levier que constitue la caractérisation des ressources.

« Les bois du Jura sont produits et transformés en altitude, c'est des handicaps ça. Dans le Limousin, la production à l'hectare est supérieure. Globalement on est handicapés pour continuer à vendre correctement nos bois, donc on est condamnés. Et notre chère filière bois, sylviculture, ça ne tient pas le coup longtemps. Plein de scieries vont fermer, plus d'acheteurs pour les coupes, plus de sylviculteurs qui estiment que ça vaut le coup de faire de la sylviculture. Quels moyens ont nos scieurs francs-comtois de continuer à vendre des bois ? L'image. C'est tout. » (Président de l'association pour l'AOC bois du Jura, 2018)

Chaque collectif tente de proposer des solutions en fonction des outils et des moyens à sa disposition. Ceci explique les approches parfois divergentes adoptées par les acteurs publics, les collectivités et les entreprises. Il en résulte un certain nombre de tensions locales, entre territoires, mais aussi au niveau national. Le récent développement de nombreuses marques collectives de certification à visée territoriale (Bois des Alpes, Bois des territoires du Massif-central, Bois des Pyrénées) est par exemple considéré comme une menace pour la compétitivité de la filière à l'échelle nationale par la Fédération

nationale du bois. En réaction, le syndicat a relancé début 2020 l'animation de la marque « Bois de France » (anciennement « Bois français », initiée en 2015) comme alternative au niveau national. Cette dernière couvre un large ensemble de produits (construction, emballage, bois énergie) et se pose comme alternative aux particularismes portés par les approches territoriales, rouvrant ainsi le débat d'une compétitivité des territoires opposée à la compétitivité nationale.

2.4.2 Des projets politiques portés par des leaders locaux

La plupart des projets décrits ont pu voir le jour car portés sur des versants techniques et politiques par des personnalités ou des *leaders* locaux. Sans entrer dans les détails individuels, certaines figures sont néanmoins essentielles pour comprendre le développement de ces actions. Bien que les marques collectives de sciages soient des associations proches des interprofessions et des syndicats patronaux, le délégué de massif Philippe Leroy, ingénieur du GREF préfigurateur de la première interprofession en Lorraine et futur sénateur, a joué un rôle important dans la transmission d'informations entre Lorraine et Franche-Comté. Dans un premier temps réticent à créer des spécificités locales au sein de sa zone d'action (grand quart nord-est), il soutient ensuite largement la création de Sélection Vosges.

La question des AOC forestières est plus politique, n'étant rendue possible qu'après modification du cadre réglementaire. Or, en 2001, François Brottes, député de l'Isère et président du groupe d'étude parlementaire sur la forêt, rapporte le projet de loi d'orientation sur la forêt et propose d'étendre le bénéfice des AOC aux produits forestiers, un article qui ne figure pas dans le texte initial. Il est par ailleurs maire de Crolles (38), commune porte du PNR de Chartreuse qui porte alors le projet d'appellation depuis plusieurs années. Dans les années qui suivent, le projet d'AOC est principalement porté par le PNR jusqu'à son officialisation en 2017. La situation est différente dans le Jura où le président de l'association, membre des communes forestières du Doubs et ancien chef du service forestier de la DRAF, incarne plus directement le projet. Cette personnification tout au long des 17 années d'instruction du dossier lui vaut d'ailleurs une reconnaissance de l'ensemble des acteurs.

« Ça fait 20 ans qu'on en parle mais ça n'avance pas⁷⁸ ! Alors [le président] il est super motivé il tient bon ! C'est extraordinaire. Il est extraordinaire cet homme-là ! Parce que ça fait longtemps que j'aurais lâché le morceau. » (Scieur jurassien, 2018)

Les marques collectives territoriales ont quant à elles beaucoup profité de la dynamique impulsée par les associations de communes forestières. La première d'entre elles, Bois des Alpes, est alors personnellement portée par Jean-Claude Monin, qui en devient le président à partir de 2008. Elu de Saint-Jean d'Arvey (73) depuis 1947, il est par ailleurs président des communes forestières de Savoie, de la fédération Rhône-alpine et de la fédération nationale (depuis 2001). Par la suite ce relai au sein de la FNCOFOR participe largement à la diffusion du modèle, porté par les communes forestières d'autres

Note 78 | Entretien réalisé en juin 2018, avant la reconnaissance de l'AOC bois du Jura.

régions (Auvergne, Occitanie). Ainsi, qu'ils soient directement porteurs de projet ou relais politiques, certains acteurs clés pour la réussite des projets se posent en innovateurs, forme d'entrepreneurs schumpétériens de la filière forêt-bois. Leur rôle peut être ponctuel mais leurs efforts – et parfois leur persévérance – semblent être des ingrédients clés pour porter l'innovation, soit elle organisationnelle ou institutionnelle.

3. Penser la circularité de la ressource territoriale à partir de la valuation

Ce troisième temps propose de prendre du recul vis-à-vis des éléments présentés ci-dessus et d'analyser les processus de labellisation sous l'angle de la valuation et de la modification des flux. Après un bref retour sur les notions de valuation et de circularité, nous caractérisons le portefeuille de valeurs et les trois dimensions associées à la valuation. Nous questionnons ensuite la valuation circulaire et son ancrage au territoire comme modèle opératoire pour le maintien de filières bois courtes en zone de montagne.

3.1 La labellisation comme outil de valuation et de circularité

3.1.1 Processus de valuation et labellisation

La valuation constitue l'expression des deux processus concomitants et indissociables d'évaluation (jugement, légitimation) et de valorisation (production de la plus-value) d'un bien ou d'une activité [Beckert et Aspers, 2011 ; Vatin, 2009]. Dans cette perspective le marché ne constitue qu'un moment du processus de valuation qui intègre le rôle du système de consommation dans sa construction [Jeannerat et Kebir, 2016]. Ainsi, le processus de valuation caractérise globalement la construction économique, sociale et technique de la ressource en associant les activités qui participent à son cycle de production, de consommation [Aspers, 2008], voire de son recyclage ou de son renouvellement dans une perspective circulaire.

Sur cette base, Jeannerat [2020] propose une approche permettant de dépasser la dichotomie entre les analyses techno-productives et les analyses strictement culturelles afin de rendre compte des dynamiques croisées intervenant dans la construction de la valeur. Il s'agit de comprendre comment cette dernière est produite et légitimée par les acteurs socio-économiques à travers un processus situé spatialement et temporellement. Trois dimensions permettent de l'éclairer. Les *dynamiques institutionnelles* questionnent les règles mises en place par les acteurs sur la base de conventions de qualité partagées ou conflictuelles, permettant de définir le cadre du marché et des interactions. Les *dynamiques relationnelles* s'intéressent au positionnement des acteurs entre eux et au sein du marché, jouant sur les aspects de spécification et d'attachement. Enfin, cette dimension relationnelle de la valuation est faite de jeux d'échanges qui impliquent une combinaison de concurrence, de coopération et d'intermédiation. Elle mobilise des dispositifs sociotechniques (artefacts) qui permettent l'identification et la singularisation des ressources. L'ensemble forme un *agencement organisationnel situé* que l'on peut rapprocher d'une organisation simplifiée de segments de filières. Ces agencements combinent les moyens ; les fins quant à elles

s'argumentent sur les valeurs d'usages et d'opinions objectivées relatives à la ressource. La valuation permet de rendre compte de ce processus d'inscription territoriale des liens, et leur contribution à une organisation de spécification productive, où se créent, se partagent et s'approprient des valeurs associées à la ressource. Enfin, les *dynamiques transactionnelles* interrogent le contexte local ou multi-local dans lequel intervient l'échange, faisant de la labellisation un nouveau levier d'innovation. Dans cette perspective, l'échange peut avoir un support matériel ou immatériel (connaissances, informations) et s'encastre spatialement et socialement dans un territoire de projet (« milieu » caractérisé par des proximités, une culture commune, des référentiels partagés).

Rapportée aux démarches de labellisation, la dimension institutionnelle de la valuation prend appui sur, et conforte, des conventions de qualité qui permettent de générer des repères visibles pour qualifier la ressource. Elles apportent aussi des cadres pour réduire l'incertitude des marchés. Mais les conventions sont aussi un levier d'action qui favorise l'émergence et la mise en débat d'alternatives productives à la fois éthiques (critique du modèle dominant) et ancrées territorialement (reconfiguration spatiale et politique). Les collectifs porteurs de démarches de labellisation s'engagent en effet dans la construction de normes ou « contre-normes » pouvant s'inscrire dans une forme de réaction à des marchés mondialisés tendant à banaliser les ressources [Barham, 2002]. Dès lors, elles ne sont plus seulement des outils d'adaptation mais aussi des outils de contestation visant à construire des alternatives.

La labellisation consiste également à rendre visible tous les aspects de la construction de la valeur occultés par la prépondérance des aspects transactionnels dans les modes de valorisation de ressource génériques. Elle permet par exemple, à travers une garantie de traçabilité, d'incorporer à la valeur du produit l'ensemble de la chaîne de valeur mais aussi le réseau d'acteurs impliqués, c'est-à-dire une dimension sociale habituellement invisible [Allen et Kovach, 2000].

3.1.2 Dynamiques circulaires et interactions filière-territoire

Le développement récent des démarches de circuit-court ou de proximité, principalement dans les secteurs agricole et agroalimentaire [Chazoule *et al.* 2014 ; De Fazio, 2016 ; Dubois, 2018], mais aussi plus largement les stratégies de relocalisation des activités au sein des territoires, renvoient généralement à des volontés de raccourcissement ou de reprise en main des circuits de production et de distribution. Ces initiatives appellent à « retrouver du sens » au travers d'un fonctionnement local, sur une base argumentaire sociale ou environnementale mobilisant notamment la notion de circularité. Cette dernière est notamment portée par les discours institutionnels promoteurs de l'économie circulaire (EC), approche qui suscite aujourd'hui un intérêt croissant.

3.1.3 Retour sur l'économie circulaire dans la perspective de la durabilité

L'économie circulaire est un concept largement mobilisé par les acteurs institutionnels nationaux et internationaux [CGEDD, 2015 ; European commission, 2019], principaux

porteurs de la dynamique [Korhonen *et al.*, 2018]. Le concept s'impose progressivement depuis les années 1990 comme une démarche permettant d'orienter les trajectoires de développement vers des modes de fonctionnement alliant croissance économique et durabilité. Dans cette approche, le modèle linéaire et extractif, caractérisé par des flux de ressource unidirectionnels, est remis en cause au profit d'une conception cyclique et régénérative permettant de lier transformation, utilisation et recyclage [Ellen MacArthur Foundation, 2015]. Le circuit ainsi bouclé réduit les impacts environnementaux des activités via les économies d'énergie et de matière première qu'il permet⁷⁹.

Dans la littérature l'EC peut être définie comme « *a regenerative system in which resource input and waste, emission, and energy leakage are minimised by slowing, closing, and narrowing material and energy loops. This can be achieved through long-lasting design, maintenance, repair, reuse, remanufacturing, refurbishing, and recycling* » [Geissdoerfer *et al.*, 2017]. Elle est généralement déclinable à plusieurs échelles : micro, au niveau du bouclage des flux au sein d'une même entreprise, méso, à travers la mise en place de parcs éco-industriels, ou macro lors de planifications régionales ou nationales à grande échelle [Prieto-Sandoval *et al.*, 2018]. Bien que le concept émerge du champ d'étude sur la durabilité des systèmes, ce lien est aujourd'hui questionné car l'EC se concentre principalement sur l'organisation des systèmes productifs, peinant à inclure les business models dans leur ensemble, de même que le rôle du système de consommation [Kirchherr *et al.*, 2017]. En effet, les travaux scientifiques en EC portent majoritairement sur l'usage et l'allocation des flux de ressources ainsi que sur l'optimisation des processus du point de vue de leur impact environnemental, n'accordant qu'une place marginale à la dimension sociale et institutionnelle de la démarche [Merli *et al.*, 2018]. La définition proposée par Murray *et al.* [2015] est l'une des rares à inclure cette dimension : « [the circular economy is] *an economic model wherein planning, resourcing, procurement, production and reprocessing are designed and managed, as both process and output, to maximize ecosystem functioning and human well-being* ». Plus englobante, elle permet de répondre en partie aux limites soulignées par Korhonen *et al.* [2018] en considérant l'encastrement de la valeur économique dans un produit réutilisable et donc, des opportunités en termes d'emplois ou d'éco-marketing. Une autre limite majeure identifiée dans l'approche opérationnelle de l'EC est le manque de définition précise de certains paramètres clés de sa mise en œuvre. Les questions d'échelle sont par exemple problématiques et bien que les démarches de « proximité » soient promues – y-compris dans les référentiels législatifs – celles-ci restent très relatives, dépendant des acteurs impliqués, et conduisant au développement de projets à géométrie variable [Bahers *et al.*, 2017]. Ainsi, si l'EC constitue aujourd'hui une orientation stratégique bien identifiée sur un plan politique et industriel, la transposition du concept et son opérationnalisation au sein des écosystèmes territoriaux reste à construire [Winans *et al.*, 2017].

Note 79 | En France, la vision institutionnelle de l'économie circulaire est principalement portée par l'ADEME. L'approche systémique proposée par l'ADEME (2014) repose sur trois domaines d'action : (1) l'offre des acteurs économiques, (2) la demande et le comportement des consommateurs et (3) la gestion des déchets. Ces domaines sont subdivisés en sept « piliers » d'approches mobilisables aux différentes étapes du cycle (approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée de vie, recyclage).

3.1.4 Circularités et territoire

Dans ce contexte, l'enjeu est de rendre compte des démarches circulaires au travers d'une approche fondée sur le territoire, quitte à s'émanciper du strict cadre technico-productif développé par la plupart des travaux en EC. L'écologie industrielle (EI), qui s'est développée peu de temps avant la montée en puissance de l'EC, propose une approche opérationnelle pour l'étude des systèmes industriels à travers l'étude du métabolisme des systèmes, c'est-à-dire de la comptabilité des flux et de leur régulation [Barles, 2014]. Si des travaux ont été menés dans des contextes urbains, l'EI reste conceptuellement très proche de l'EC, y compris dans ses limites à prendre en compte les dynamiques sociales. De plus, la circularité reste largement a-territoriale et cantonnée aux flux productifs internes au système [Cerceau *et al.*, 2018]. C'est en partant de l'identification de ces limites et pour pouvoir proposer une approche renouant explicitement avec le concept original de durabilité [Ehrenfeld, 2004] que se constitue progressivement le champ de l'écologie territoriale (ET). Cette approche vise à mieux comprendre le fonctionnement de systèmes complexes avant de proposer des solutions opérationnelles, mais aussi, et peut être surtout, elle appréhende le territoire comme construit et comme objet d'étude à part entière, en prenant en compte ses composantes culturelles, identitaires et politiques [Buclet, 2015, 2013]. Cette démarche lie étroitement les acteurs et leur environnement, lien que ne formalise pas directement l'EC. Nous nous appuyons ici sur la vision large et celle fondée sur la ressource territoriale pour mettre en évidence les modalités d'une valuation circulaire en lien avec les labellisations « bois local ». L'objectif est de caractériser les bouclages de flux dans leur acception étendue – matière, financiers, connaissance, information [Buclet, 2015] – derrière lesquels s'articulent pratiques, stratégies et valeurs associées, entre acteurs organisés en collectifs. Aussi, plus que les flux, ce sont les modalités de gestion des flux qui sont au centre de l'analyse, et qui, par un jeu de proximités, cristallisant les interactions entre filière et territoire. La connaissance et le contrôle des flux deviennent des enjeux politiques dont s'emparent les acteurs économiques et institutionnels et à travers lesquels se manifestent de nouvelles configurations spatiales et d'accès aux ressources [Rasmussen et Lund, 2018].

Au final, ce sont les circularités abordées dans leurs dimensions sociotechnique, socioéconomique, politique et spatiale auxquels nous faisons référence dans cet article. Nourrie des réflexions riches et des travaux menés dans le champ des *sustainability studies*, notamment en économie circulaire et plus récemment en écologie territoriale, notre approche vise à explorer les liens entre valuation et circularisation (FIGURE 43).

3.1.5 Circuits courts et proximités

Le développement récent des démarches de circuit-court ou de proximité, principalement dans les secteurs agricole et agroalimentaire [Praly *et al.*, 2014 ; De Fazio, 2016 ; Dubois, 2018], mais aussi plus largement les stratégies de relocalisation des activités au sein des territoires, renvoient généralement à des volontés de raccourcissement ou de reprise en main des circuits de production et de distribution [Torre, 2015]. Dans certains

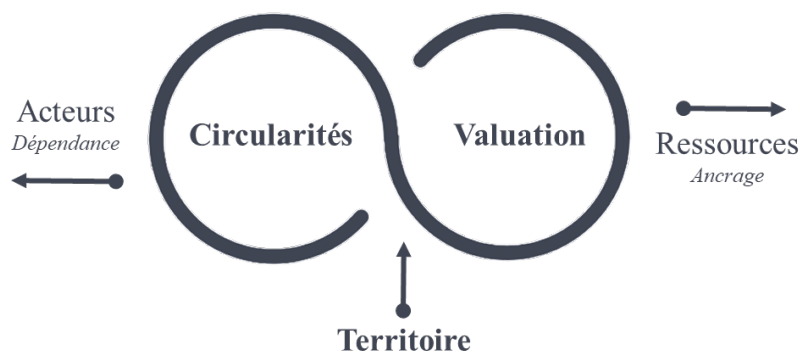


Figure 43. Articulation théorique entre circularité et valorisation

cas, la mise en place de labels peut avoir pour objectif de faciliter l'implémentation de circuits-courts en complément ou en remplacement des circuits linéaires de distribution traditionnels. Deux des éléments sont alors clé : la construction d'une proximité organisée et la structuration de la proximité géographique, à la fois entre les producteurs mais aussi avec les consommateurs [Kébir et Torre, 2013]. Fortement structurantes, les proximités sont au cœur des processus d'innovation et de développement territorial (Rallet et Torre, 2017 ; Torre, 2018). Elles sont aussi une clé de lecture de l'organisation des filières en ce qu'elles permettent à la fois d'exercer un contrôle sur celles-ci [Talbot, 2018] et d'offrir des opportunités. Ainsi, le renforcement des proximités peut conduire à des formes organisationnelles particulières associant coordination et circularisation des flux sur un territoire, par exemple avec la mise en place de micro filières spécifiques [Galand, 2012].

Ce qui est entendu par valorisation circulaire de la ressource combine ici les interdépendances linéaires d'une filière structurée sur la création de valeur ajoutée autour du bois de construction (valorisation) avec une économie de boucles visant à minimiser les fuites de matière et de connaissances (circularité) tout en participant à la construction et à la légitimation de valeurs sur une base territoriale (évaluation) par un jeu de proximités relationnelles et géographiques. La figure 44 transpose schématiquement cette approche au secteur forêt-bois, faisant apparaître un certain nombre de circularités sur les différents segments susceptibles d'être en lien avec une démarche de labellisation qu'il conviendra de définir et de spécifier du point de vue de la circularité et de la valorisation.

3.2 Les trois dimensions de la valorisation contenue dans la labellisation de la ressource bois

La valeur est une notion complexe qui mobilise des registres liés à une définition économique (valeur d'usage, de marché, refuge), qui impliquent des références techniques (valeur carbone, bois sur pied) et plus largement des références sociétales (valeur patrimoniale, de sacralité, paysagère). Les différentes valeurs s'agencent en portefeuille (TABLEAU 14) à partir de ces contenus combinés.

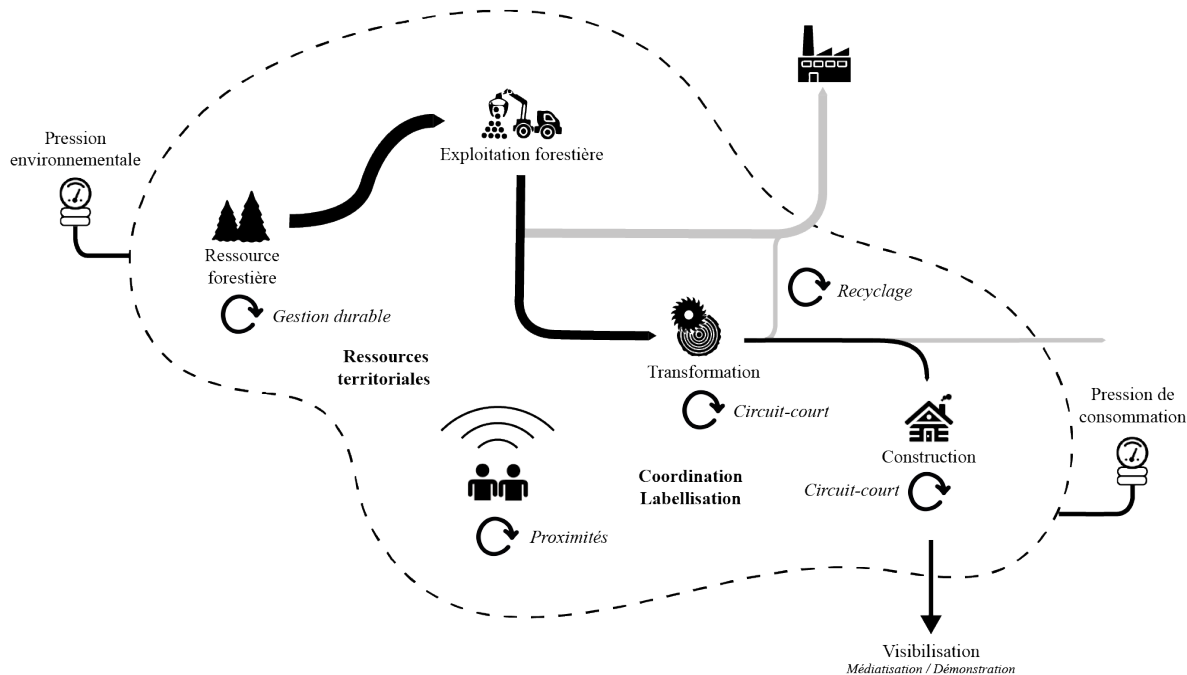


Figure 44. Schéma théorique d'une démarche de labellisation en termes de valuation circulaire pour une filière forêt-bois territorialisée.

3.2.1 Dimension institutionnelle : la labellisation comme référentiel conventionnel et de coordination

Les labels étudiés constituent des agencements institutionnels mis en place par des collectifs d'acteurs, dans un cadre qu'ils définissent et pour aboutir à un objectif commun (valoriser les produits bois). Ils fixent de nouvelles règles formelles qui encadrent à la fois la production mais aussi les relations entre producteurs et avec les consommateurs. Au sein de ces agencements institutionnels sont négociées des conventions de qualité [Eymard-Duvernay, 1989] vis-à-vis du produit mais aussi des stratégies et projets politiques portés au niveau local ainsi que leur articulation parfois complexe avec les autres niveaux d'organisation sectorielle. Dans chacun des cas, les labels ont pour objectif d'implémenter de nouvelles règles du jeu, de nouvelles normes qui visent d'abord à justifier une spécificité, mais aussi à exister, voire à diffuser un modèle alternatif.

Si les marques de sciage (SV, JS) ont d'abord fait figure d'exception, les conventions qu'elles ont participé de construire (qualité, présentation, service) sont désormais partagées au niveau national. Les marques territoriales (BdA, BQS), notamment portées par les collectivités, visent quant à elles à proposer des modèles productifs et de consommation alternatifs. Les porteurs se font « entrepreneurs de morale » [Becker, 1985] en défendant une vision particulière de la filière, en mettant en avant des valeurs territoriales et en appelant à la responsabilité de tous les acteurs dans un contexte de recherche de durabilité. Enfin les AOC structurent une organisation de type clubs [Torre, 2002], dont l'accès est

très réglementé, et nécessite l'adhésion à un ensemble de normes techniques mais aussi de valeurs (effort d'engagement).

TABLEAU 14. Registres de valeurs identifiés dans la construction des différents labels étudiés.

Registre de valeur	AOC Bois de Chartreuse	AOC Bois du Jura	Bois des Alpes (BdA)	Bois Qualité Savoie (BQS)	Sélection Vosges (SV)	Jura Supérieur (JS)
Techno-productif	Haute qualité de bois Résistance mécanique	Haute qualité de bois Résistance mécanique (normé)	Bois sec Normes constructives	Haute qualité de bois Résistance mécanique (normé) Bois sec	Outil industriel performant Conditionne ^{mnt}	Résistance mécanique (normé) Classement d'aspect Conditionne ^{mnt}
Socio-économique	Emplois sur le territoire	Coordination entre acteurs Relation de confiance avec les clients	Emplois sur le territoire Coordination entre acteurs (grappe)	Emplois sur le territoire Dévelpt. économique local Coordination entre acteurs (micro-filière)	Coordination entre acteurs	Coordination entre acteurs
Compétitif	Produit non compétitif sur le prix	Produit non compétitif sur le prix	Renforcer la compétitivité Faire face sur les marchés	Renforcer la compétitivité	Capacité de communicat ^o	Capacité de communicat ^o
Environne^{mnt}	Gestion forestière durable Bilan carbone amélioré Respect de la biodiversité	Gestion forestière durable	Certification FSC/PEFC Bilan carbone et énergétique amélioré Valo. des sous-produits	Certification PEFC Bilan carbone et énergétique amélioré	Gestion forestière durable, certif. PEFC Matériau renouv. et recycl.	Gestion forestière durable, certif. PEFC
Protection	Fonction de protection en montagne		Fonction de protection en montagne	Fonction de protection en montagne		
Santé et bien-être	Faibles émissions de polluants					
Récréatif et esthétique	Qualité paysagère Forêt loisir	Qualité paysagère		Qualité paysagère		Qualité paysagère
Patrimonial	Héritage architectural, notoriété historique	Héritage sylvicole Dimension identitaire, notoriété historique		Dimension identitaire, notoriété	Patrimoine commun	

Les labels ont d'abord été mobilisés comme outils de valorisation et de coordination au sein d'une même branche (SV, JS), mais ils sont rapidement devenus des instruments d'action publique territoriale appropriés par les collectivités (BdA) ou par des acteurs hétérogènes (BQS) permettant notamment d'en faciliter le financement [Torre et Wallet, 2012].

Les démarches de labellisation se construisent sur le long terme, à travers un jeu de proximités, à la base de la coordination, et à travers le développement d'une logique d'appartenance à un collectif institutionnalisé. En cristallisant des communautés autour de valeurs communes, la dimension institutionnelle de la valuation peut agir comme un levier d'intégration de la filière, permettant d'associer forestiers, transformateurs, architectes ou encore élus. En termes socio-spatiaux elles vont contribuer à construire un territoire particulier, soit défini de manière explicite avec le périmètre des AOC, soit indirectement à travers un phénomène d'appartenance/exclusion des acteurs. Ces périmètres sont négociés au sein du collectif ou avec les organismes accréditeurs comme l'INAO et instituent un cadre pour circonscrire les pratiques. La reconnaissance d'équivalence entre différentes démarches établit aussi de l'inter-territorialité sur la base de conventions de qualité partagées en termes productifs et par l'activation de proximités relationnelles (BdA et Bois des territoires du Massif-central) et géographiques (BdA et BQS). Il en est de même pour les phénomènes de légitimation croisée entre certifications de gestion durable et labels bois, se renforçant mutuellement.

3.2.2 Dimension relationnelle : la labellisation comme contexte de qualification de la ressource

Les labels créent, sur la base d'un compromis négocié et légitimé, les conditions d'une spécification productive et d'un attachement consommateur. La dimension relationnelle permet d'analyser les modalités à travers lesquelles les acteurs sociaux attribuent une qualité aux objets. Elle implique « *la construction, à travers l'espace, du statut social et technique d'un objet marchand et des différents acteurs intervenant dans sa production et consommation* » [Jeannerat, 2020]. C'est donc ici aussi un jeu de proximités qui lie les acteurs à la ressource.

Sur un plan dynamique, on assiste à un basculement depuis les premières démarches de labellisation à visée techno-productive vers des produits bois, et notamment des sciages, présentés moins comme de simples matériaux que s'appréciant sur une gamme de qualité bien plus large, dépassant les critères mécaniques. On constate néanmoins que ce référentiel technique reste mobilisé par le renvoi systématique à des systèmes de normalisation et de standardisation (classement mécanique et visuel). Un tel attachement à la qualité, s'il participe de l'élaboration des conventions sociotechniques, témoigne aussi de la difficulté à transposer ce type de démarche au secteur forestier et à s'émanciper du cadre dominant, raisonné en termes de standardisation. Si les systèmes de normalisation se concentrent principalement sur les caractéristiques techniques, liées aux garanties de mise en œuvre dans le bâtiment, c'est donc qu'au-delà de ces normes réglementaires et des conventions

internes au secteur (SV,JS) qu'il faut désormais innover pour répondre à la demande perçue et se différencier.

De ce point de vue, les arguments de valeurs économiques font état d'une recherche de compétitivité pour la plupart des marques à l'exception des AOC (pour qui, si elle n'est pas annoncée est attendue à terme). Les valeurs socio-économiques sont construites sur la question de l'emploi local et des enjeux de coordination des acteurs de la filière et sont assez partagées depuis le tournant territorial des années 2000. Enfin, au regard des valeurs sociétales, si la qualité paysagère est communément citée par tous, les questions de protection sont davantage évoquées par les labels alpins pour des raisons topographiques et historiques mais aussi du rôle attribué à la forêt de montagne. Les valeurs patrimoniales jouent comme arguments assez différenciateurs (les contenus se spécifiant sur des éléments tour à tour architecturaux, sylvicoles, identitaires ou de notoriété), et seul l'AOC Bois de Chartreuse retient une valeur associée à la santé et au bien-être, inattendue et encore marginale mais révélatrice de la transformation conventionnelle proposée. Au final les portefeuilles de valeurs des labellisations bois partagent des arguments qualitatifs transversaux qui les amènent dans une forte proximité technique et économique. La combinatoire des valeurs montre aussi des logiques de spécification de la ressource dans ses liens avec la forêt, impliquant des attentes sociétales à forte dimension d'attachement symbolique.

Un autre élément structurant de cette dimension relationnelle est le rôle des dispositifs socio-techniques d'intermédiation permettant l'identification et la comparaison des produits. Ici cela se joue principalement au niveau local, soit par l'implication de structures de soutien comme les interprofessions ou les régions, soit à travers le déploiement d'innovations « porte-étendard » [Kebir *et al.*, 2017], portées notamment par les collectivités s'impliquant dans une forme d'économie de la démonstration [Huguenin et Jeannerat, 2017; Späth et Rohrer, 2012]. Les réalisations comme celles portées par Bois des Alpes, principalement des bâtiments publics, permettent par exemple une mise en visibilité (de la marque et de la collectivité) auprès d'un large public contribuant à la construction d'un engagement expérimental large des consommateurs. À plus large échelle, les négociants en matériaux contribuent aussi à développer des relations multi-locales en choisissant de commercialiser des productions labellisées, bien que cela ne concerne encore que les marques bien implantées (SV,JS).

3.2.3 Dimension transactionnelle : la labellisation pour faire valoir une compétitivité hors-coûts

La transaction marchande ne se résume pas au seul moment d'achat/vente du produit, elle est plus large et implique des relations d'interdépendance entre les acteurs de la chaîne et plus largement entre le système de consommation et de production, formalisé par le lien que constitue le label. Elle est centrée sur la chaîne de valeurs, c'est-à-dire un ensemble d'acteurs formant un *agencement organisationnel situé* que les processus de labellisation contribuent à structurer selon différentes modalités. Ces agencements fonctionnent sur la base des

échanges de matière mais aussi d'informations, de connaissances, voire par la mutualisation de matériels ou de moyens (commis partagé entre les scieries SV). Ces transactions ne sont donc pas seulement marchandes et les labellisations bois s'adressent davantage à ces parties prenantes qu'à des consommateurs finaux. L'expérience transactionnelle ne porte pas, dans le cas de la ressource bois sur un produit de consommation dont il s'agirait de forger le repère identificatoire au sein d'un marché de grande consommation ou qui serait un marqueur social particulier. Les labellisations bois local visent davantage à la reconnexion territoriale des segments de filière et à une organisation en circuits courts. L'objectif n'est pas tant d'obtenir des gains de compétitivité-prix, ou des marges plus importantes, que de renforcer les interdépendances de proximité et de favoriser par-là la compétitivité hors coûts.

Cette dimension rend aussi compte de la construction de valeurs situées socialement par la transaction marchande. Si dans le cas des marques de sciages elle reste assez classique, sans développer de relations particulières entre acheteur et vendeur, dans le cas des marques territoriales, la démarche est toute autre : elle s'encastre très fortement dans le territoire, processus d'où elle tire parti de sa valeur. À cet égard, la traçabilité s'établit sur la distinction qu'un produit dit « local » permet de souligner face à une offre standardisée produite par des concurrents extérieurs au territoire. Elle fait valoir leur qualité, la garantie d'un produit suivi, dont l'origine est connue, et la possibilité de services attachés. En misant sur cette différenciation, la compétitivité hors-coûts renvoie à une volonté de montée en gamme des biens appuyée sur l'agencement des activités et l'environnement dans lequel se déroulent les transactions, et leur adhésion à des valeurs communes. La compétitivité hors coûts est aussi un atout sur les marchés publics qui constituent une forme de rituel transactionnel très formalisé et avec lequel il faut savoir jouer pour obtenir les marchés.

3.3 La valuation circulaire et son ancrage

C'est sur le besoin d'une meilleure articulation des offres et des demandes que les labellisations bois se sont construites en zone de montagne. A travers les trois dimensions de cette forme particulière de valuation, c'est le jeu des coordinations, des proximités et des valeurs de territorialité qui est mobilisé, en complément de légitimation technique.

Il est possible de s'interroger sur les conséquences de ces approches en termes de circularités. Le tableau 15 rappelle de façon synthétique ce que sont pour chacune des dimensions de la valuation les moyens mis en action, les résultats et les circularités. Nous analysons en particulier les modalités d'ancrage explicitées dans les labellisations à travers la création de circuits courts, la traçabilité, et les circularités favorisant un renouvellement des ressources.

TABLEAU 15. Les trois dimensions de la valuation par labellisation de la ressource bois local, les circularités associées et leur ancrage.

Valuation	Agencements <i>Moyens</i>	Résultats produits <i>Fins</i>	Circularités <i>Dynamiques d'ancrage</i>
Dimension institutionnelle	Collectifs et acteurs institutionnels intermédiaires coordonnés sur un projet ou une stratégie différenciatrice	Modèle différenciateur ou alternatif de valorisation de la ressource	Construction de règles formalisées et conventions de qualité (<i>périmètre ou territoire de référence</i>) Traçabilité
Dimension relationnelle	Portefeuille de valeurs d'usage, d'échange et d'opinion pour faire valoir la différenciation	Principes ou critères de qualification et de légitimation de la ressource	Construction de critères de spécification (<i>référentiel identitaire de la ressource</i>) Renouvellement ressource Prod. et conso. responsables
Dimension transactionnelle	Parties prenantes dans la chaîne de valeurs Flux de matière, de connaissances et monétaires	Une compétitivité hors-coûts à faire valoir	Activation de proximités relationnelles et géographiques Circuits courts

Ces différentes formes de circularité opèrent comme des leviers d'ancrage territorial et de spécification de la ressource bois, en construisant un référentiel territorial (auquel les conventions de qualité se rattachent), un référentiel identitaire de la ressource qui permet de la spécifier en lien avec le territoire, et en s'appuyant sur les proximités relationnelles et géographiques qui ancrent la chaîne de valeurs dans un contexte socioéconomique local. La figure 45 illustre, à partir du cas d'une AOC, où se situent les différents potentiels de circularité.

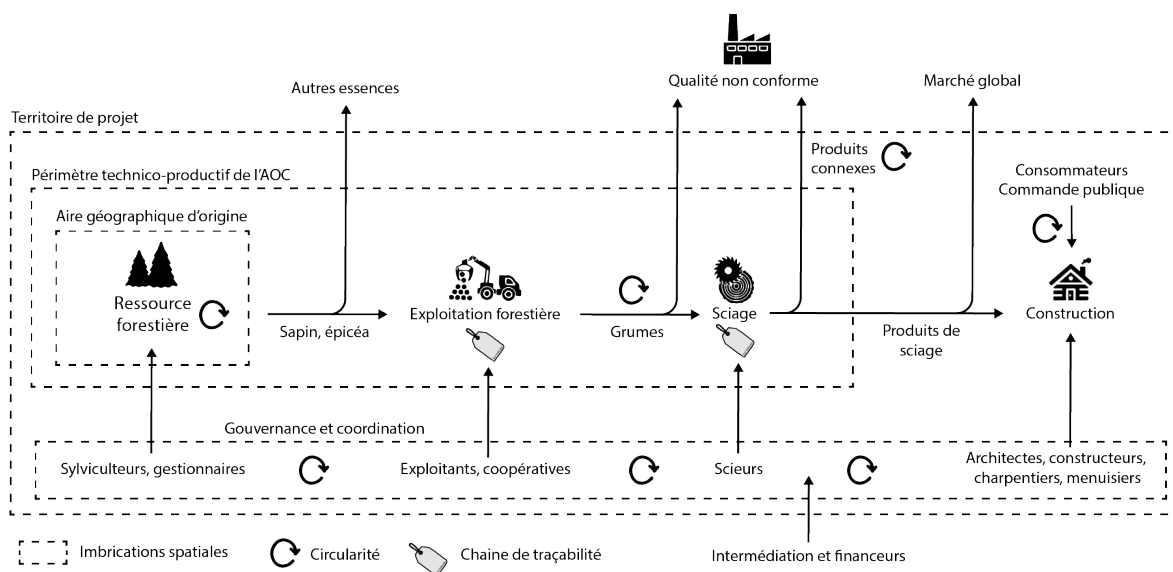


FIGURE 45. Représentations des circularités potentielles induites par une démarche de valuation par la labellisation (AOC bois)

3.3.1 Les démarches de labellisation permettent de circulariser les flux dans des circuits courts internes au territoire

L'impact de la labellisation comme modalité de valuation peut tout d'abord être appréhendée en termes de flux. D'un point de vue matière, ou logistique, la labellisation permet de formaliser, voire de rendre légaux, certains circuits de distribution internes au territoire. Ces derniers sont soit portés par une demande réelle ou attendue (AOC), soit encouragés par la commande publique (BdA) et permettent d'éviter les fuites de matière – donc de valeur ajoutée – en institutionnalisant des formes géographiques de circularités. Mais cette approche permet aussi le bouclage en interne des flux financiers, soit via les marchés publics, soit via l'attachement consommateur des acheteurs locaux. Elle permet, du point de vue de la collectivité, de favoriser le développement ou le maintien d'une activité locale, tout en exerçant une forme de contrôle – par une demande spécifique et négociée – sur les modalités de ce développement. Plus largement, la labellisation, comme mode de valuation, offre aussi un cadre propice à la circularisation des flux de connaissance. Ce trait partagé par l'ensemble des labels étudiés favorise la transmission des savoir-faire valorisés et le partage d'information, à la fois dans la proximité géographique et rationnelle du collectif de parties prenantes, mais aussi en lien avec l'extérieur. Avec le développement des labellisations territoriales, ces dynamiques de connaissances ne se limitent plus à des branches d'activité spécifiques mais soutiennent l'innovation au niveau des modèles d'affaires territoriaux [Crevoisier et Jeannerat, 2009].

3.3.2 La traçabilité pour distinguer l'origine, opérer une sélection et articuler liens courts et liens longs dans des circuits de commercialisation multi-sites

La connaissance et la gestion des flux est aussi un paramètre essentiel de définition et de caractérisation de **la traçabilité**. Cette dernière vise à assurer, au long des différentes étapes de la transformation et du transport, un suivi pour garantir l'origine des bois. Ainsi, dans une démarche de labellisation, elle permet de connaître à la fois les caractéristiques du produit (essence, résistance) mais aussi les conditions de sa production (origine des bois, lieu et méthodes de transformation, intermédiaires). Cette démarche est loin d'aller de soi, elle bouscule des pratiques fondées sur la confiance [Marty, 2015] et installe une logique de contrôle, souvent exercé par des organismes extérieurs, qui renforce les maillons de la chaîne de valeur où s'applique l'étiquetage. Elle nécessite aussi une organisation complexe de tri, de sélection et de réorientation des flux.

La traçabilité seule n'est pas, en soi, un outil de circularisation (les AOC en général n'ont pas pour objectif d'être uniquement vendues et consommées sur place, au contraire). Elle doit être regardée au prisme de la logique de liens courts ou de liens longs des circuits de commercialisation dans laquelle elle s'inscrit. Si la traçabilité permet de garantir aux utilisateurs locaux que la production est réalisée dans la proximité géographique, d'une part cette dernière est relative (plusieurs acteurs considèrent qu'un bois français est déjà un bois local), mais elle peut aussi constituer un levier à l'export [Lenglet, 2018].

3.3.3 Renouveau de la ressource et enjeu de gestion durable de la ressource forestière

La valuation circulaire permet de décrire l'ensemble des liens tissés autour de la ressource, y compris ceux qui impliquent l'amont forestier, et son contexte territorial. Dans cette perspective, la reconnaissance, par la labellisation, des construits qualitatifs attachés à la ressource bois se raisonne au-delà de la ressource, en termes de développement territorial, de responsabilité sociale et environnementale, de mise en visibilité de la gestion durable de la forêt. Cette mise en visibilité est encore balbutiante ; les labels et marques communiquent sur les qualités de la ressource bois et des savoir-faire notamment au niveau des scieries, mais moins sur l'amont forestier. Or, celui-ci concilie les usages pluriels de la forêt dans une optique de conservation et de gestion durable. Ces usages sont à la fois liés aux aménités, à l'investissement patrimonial et à production, en valorisant les caractéristiques naturelles de la matière première *in situ* ou les savoir-faire des forestiers pour garantir le renouvellement de la ressource.

4 Mise en perspective : réinterroger la construction des ressources et de la valeur à travers la labellisation

La mise en place de systèmes de labellisation des produits bois sur une base territoriale s'est développée en trois temps. Les années 1980 à 2000 sont caractéristiques d'une approche centrée sur les standards de qualité dans un contexte de concurrence et de massification, le tournant des années 2000 témoigne d'un intérêt grandissant pour la question forestière dans les politiques de développement territorial, tandis que la reconnaissance effective des AOC bois à partir de 2017 marque une étape supplémentaire dans la construction de la spécificité de la ressource en valorisant l'origine de la production.

Au final, les processus de labellisation de la ressource bois étudiés sont liés à une logique de construction à la fois territoriale, industrielle et patrimoniale mais selon des combinaisons sensiblement différentes. Il peut s'agir de stratégies de différenciation par la marque qui font valoir le caractère technique et local des productions en misant notamment sur la construction d'une image spécifique, d'une notoriété. Mais certains engagent davantage un processus de construction de spécificité territoriale qui nécessite de mobiliser des contenus plus complexes, symboliques, identitaires, culturels, qui véritablement contribuent à identifier le produit au territoire et à ses problématiques contextuelles. Deux logiques peuvent être distinguées. D'une part une approche par la *territorialisation*, issue d'une démarche collective de valorisation de la ressource qui associe des acteurs privés et publics dans une même intention de générer une dynamique de développement local. L'origine et les usages des biens sont rapportés à un territoire de référence. Il y a, dans l'intention donnée au projet, la volonté de « faire territoire » au sens de construction de liens sociaux, culturels, économiques entre une diversité d'acteurs. D'autre part la *patrimonialisation*, qui joue comme un levier très opérant dans les processus de spécification des ressources qui réfèrent à la construction identitaire. La labellisation est ici clairement engagée dans une alternative aux modalités classiques de valorisation de la

ressource bois générique, et surtout elle permet de promouvoir la nécessaire concertation d'acteurs autour d'enjeux relatifs à son « co-management » fondé sur la reconnaissance de valeurs partagées autour d'elles [Nahrath et Gerber, 2011].

Néanmoins, la valuation par les labels, si elle gagne en popularité, ne correspond pas, aujourd'hui, à l'approche dominante dans l'industrie du bois qui repose principalement sur une valorisation de produits génériques à travers leurs caractéristiques techniques, loin des démarches de spécification territoriales. Il est aussi notable que ces initiatives, qui s'appuient sur l'existence de liens formels entre amont et aval (traçabilité), sont aussi propice à l'expression de tensions, particulièrement entre scieurs et forestiers, maillon symbolique et régulièrement repris comme exemple de segmentation de la filière [Roy et Magrum, 2012]. Les difficultés rencontrées sont révélatrices des différents jeux d'acteurs et des limites que peuvent présenter des proximités imposées lorsque celles-ci se superposent à des relations commerciales parfois déjà complexes. De plus, les questions de coordination entre acteurs et de leurs interdépendances pour le portage de projets collectifs, si elles se veulent porteuses de solutions, suscitent également des tensions, à la fois dans la proximité géographique mais aussi révélatrices des jeux d'échelle dans la gouvernance du secteur forestier, entre politiques nationales et enjeux territoriaux [Sergent, 2017].

La valuation circulaire comme clé de lecture des dynamiques filière-territoire

L'analyse des labels bois à travers les trois dimensions de leur valuation propose une approche plus englobante qu'une entrée par la seule construction de ressources spécifiques. Les différents cas d'étude montrent tout d'abord que chaque initiative se constitue sur la base d'agencements institutionnels particuliers, parfois proches, mais débouchant sur la mobilisation de registres de légitimation qui leur sont propres (portefeuille de valeurs spécifique).

Elles se basent sur des intégrations différenciées du système de consommation dans le processus de valuation [Jeannerat et Kebir, 2016]. On observe en effet l'expression d'une demande plus sophistiquée, porteuse de qualité à deux niveaux. Tout d'abord en termes d'organisation et de gestion des flux, puis au travers d'enjeux sociétaux plus larges.

L'importance accordée aux flux se traduit par la mise en place, au niveau territorial, d'outils de circularisation dont les labels sont un exemple. Ils exercent une influence directe (cahier des charges) ou indirecte (gestion forestière, construction en bois local) à l'origine de circularités à la fois de matière, mais aussi monétaires ou encore liées aux dynamiques de connaissance. Les reconfigurations qui en découlent sont susceptibles d'impacter l'organisation spatiale de la filière de même que les proximités relationnelles et les coordinations qui la structurent. Elles se manifestent à travers les négociations de périmètres formalisés (aires de provenance d'une AOC, échelle régionale) ou non (zone d'action d'un groupement d'entreprises) mais toujours sur une logique d'appartenance/exclusion. Des modes de gouvernance inédits sont institutionnalisés [Leloup, Moyrat et Pecqueur, 2005], associant des acteurs aux objectifs individuels différents (gestionnaires

forestiers, industriels, élus) mais partageant une finalité commune, le plus souvent soutenus par des organismes d'intermédiation [Ditter et Bobulescu, 2010].

Les enjeux sous-jacents de responsabilité individuelle et collective sont aussi déterminants. Ils transparaissent à travers une formulation de la demande associant exigences environnementales et sociales dans un contexte de plus en plus marqué par la quête de durabilité. Pour les collectivités, cela revient à se réappropriier certains leviers du développement territorial en misant sur des ressources, a priori, locales et renouvelables. Si elles proposent des alternatives, ces initiatives soulèvent aussi des interrogations, notamment sur la dynamique de ces ressources territoriales, entre renouvellement et épuisement [Kebir, 2006], dans un contexte de triple finitude (acceptabilité sociale, raréfaction quantitative et qualitative). L'ancrage ou la reterritorialisation des activités est aussi un enjeu porté par la labellisation, au travers des circuits de proximité, des moyens d'action concrets à destination des acteurs publics et privés, bien que leur efficacité ne soit pas encore avérée.

Les labels mis en place sur les produits bois se construisent non pas sur une valeur d'authenticité mais sur ce qu'on pourrait définir comme une *valeur de territorialité* qui se construit ici majoritairement sur des relations locales. Encore très récentes, ces démarches s'insurgent en « contre-normes » et remettent en cause le modèle productif dominant sur la base d'alternatives territorialisées. Il est encore trop tôt pour préjuger de leur efficacité mais les trajectoires initiées trouvent une résonance particulière au regard des transitions amorcées dans le secteur forestier et dans les approches du développement territorial.

Démarches de labellisation dans la filière

Comment interagissent filière et territoire dans la construction des ressources et les processus de création de la valeur ?



Le « bois de pays » comme réponse à la mondialisation

- Pressions éco-environnementales
Injonctions de durabilité
Responsabilité individuelle
- Pressions socio-économiques
Secteur en crise structurelle
Compétition internationale
Implication des collectivités



Standards de qualité

- Initiatives privées
- Cahier des charges de certification de la qualité et de la présentation du produit



Labels territoriaux

- Promotion du collectif dans la proximité
- Valorisation d'une ressource et se savoir-faire locaux
- Rôle des collectivités



AOC

- Fort argumentaire patrimonial
- Incorpore activement le territoire dans la formation de la valeur



La labellisation comme outil de valuation et de circularité

- Valorisation**
Création de valeur ajoutée autour du produit bois
- Évaluation**
Processus de légitimation des valeurs
- Circularité**
Bouclage des flux (matière, connaissance, monétaires)

Un processus à trois dimensions :

Institutionnelle
Référentiel conventionnel et de coordination
Traçabilité



Transactionnelle
Compétitivité hors-coût
Interdépendances et proximité
Circuits-courts

Relationnelle
Modes de qualification
Portefeuille de valeurs et référentiel identitaire
Production et consommation responsables

La valuation circulaire comme clé de lecture des dynamiques filière-territoire

Portefeuille de valeurs



Patrimoine
Environnement
Compétitivité
Techno-productif
Socio-économique
Autres



- Imbrication différenciée des systèmes de production et de consommation
- Impératifs croissants de durabilité
- Responsabilité et autonomie des acteurs accrues
- Production de contre-normes sur une base territoriale (alternatives conventionnelles)
- Pouvoir territorialisant

Conclusion générale

Ce travail de recherche est parti du constat d'une articulation entre filière et territoires insuffisamment formalisée dans le cas du secteur forêt-bois. Dans un contexte favorable aux initiatives territoriales et locales, encore accentué par les dernières crises – forestières ou non – l'objectif a été de poser un regard renouvelé sur les dynamiques visibles et de mettre en lumière celles qui l'étaient moins. Le point de départ en a été le concept de filière, son déploiement et son acceptation la plus commune dans le monde forestier. Nous avons notamment souligné son faible degré d'encastrement dans les dynamiques sociales et spatiales, justifiant le recours à un appareil analytique diversifié et proposant d'aborder directement ces questions.

La première partie a contribué à poser les bases théoriques du vaste cadre analytique mobilisé par la suite, construisant sur les passerelles préalablement jetées entre géographie et économie territoriale. En partant de la question de la prise en compte de l'espace dans les dynamiques sociales et économiques, nous avons d'abord rappelé le processus par lequel le territoire est devenu à la fois un objet d'analyse et un outil analytique dans les deux disciplines. Nous avons enrichi ce socle, en partie commun par la théorie de la proximité et les approches institutionnelles et territoriales des ressources. Dynamiques des ressources et modes de coordination sont en effet apparus comme les rouages essentiels, permettant à la fois de saisir les mécanismes orientant les systèmes productifs et les projets de développement. Ils se prêtent en outre à une mise en mouvement de l'analyse, indispensable à l'étude des processus de territorialisation et des chemins du développement territorial, lesquels, nous l'affirmons, ne peuvent être pleinement compris en adoptant une posture fixiste. Cette manière d'aborder conjointement la façon de faire territoire et de co-construire les systèmes de production entre acteurs réunis par un ensemble de proximités géographiques et organisées nous a semblé être un terreau fertile pour l'analyse des articulations filière-territoire.

Sur cette base et après avoir présenté notre approche méthodologique, la seconde partie proposait une confrontation de ce cadre à la réalité du terrain. À travers différentes études de cas, mises en récit, et analyses approfondies de certaines démarches identifiées au cours de l'enquête, nous avons souhaité mettre en évidence la diversité de ces articulations, les modalités de leur émergence et de leur développement mais aussi leurs conséquences, avérées ou anticipées. Cette partie a notamment conforté l'intuition de départ de la place centrale occupée par la ressource dans l'ensemble des situations étudiées et aux différentes échelles considérées. Elle a également souligné l'importance croissante des collectivités et plus généralement des acteurs territoriaux dans les projets de développement de la filière forêt-bois, ainsi que le rôle clé de la démonstration comme nouvelle manière de concevoir et de légitimer l'innovation territoriale. Enfin, elle a mis en évidence, de manière transversale,

l'importance croissante accordée aux questions de durabilité, aussi bien comme référentiel normatif que comme instrument de légitimation.

Cette conclusion propose tout d'abord un bilan synthétique du travail de recherche. Elle débute par un retour sur les questions et hypothèses initiales et dresse le bilan des principaux résultats. Un point thématique souligne plus particulièrement quelques-uns des aspects saillants sur l'articulation des concepts de filière et de territoire. Enfin nous proposons une prise de recul sur les apports de la thèse pour la compréhension des systèmes forestiers et sur les articulations théoriques qu'elle propose. Dans un deuxième et dernier temps, nous proposons deux pistes d'approfondissement, transversales à l'ensemble du travail. À l'aune des résultats présentés, nous nous demandons si les dynamiques et alternatives mises en évidence peuvent trouver un écho particulier dans le cadre plus global d'une transition socio-écologique et nous interrogeons le croisement des processus d'écologisation et de territorialisation dans la filière forêt-bois.

1 Bilan de la recherche

Cette thèse repose sur des apports théoriques et disciplinaires variés, principalement issus de la géographie et de l'économie territoriale, mais propices au tissage de liens et à la transposition des outils. Nous ne proposons pas de jeter les bases d'une nouvelle théorie ou d'approfondir de manière significative celles déjà bien établies : l'apport de cette thèse repose davantage dans la mise en relations d'ensembles théoriques et de cadres d'analyse parfois proches, parfois plus distants, mais entendus comme complémentaires. Pour pousser l'analogie, il s'agirait plus d'un essai d'activation de *proximités disciplinaires*. En empruntant à des disciplines longtemps restées au voisinage les unes des autres, c'est un pas de plus vers leur hybridation, comme moyen d'approcher la complexité. L'objectif est d'expérimenter et de donner à voir les résultats d'une combinaison de ces différentes approches. De plus, la démarche adoptée ici est strictement qualitative, un choix assumé qui ne rejette pas pour autant les apports des approches quantitatives, par ailleurs développées dans d'autres travaux. L'articulation de connaissances préalables – mais aussi et surtout acquises par la suite – sur le secteur forestier, de ce cadre théorique et de l'enquête de terrain ont permis d'apporter plusieurs réponses, souvent nuancées, aux questions soulevées initialement.

1.1 Retour sur les hypothèses et synthèse des résultats

Nous avons tout d'abord cherché à comprendre dans quelle mesure et sous quelles formes se manifestent les nouvelles logiques territoriales au sein du secteur forêt-bois et si ces dernières pouvaient permettre le dépassement d'une incompatibilité supposée entre filière et territoire. Sans être simple, la réponse à cette première interrogation apparaît relativement distinctement. Nous n'avons pas mis en évidence de formes privilégiées d'association mais, au contraire, souligné la grande diversité des configurations qu'elles peuvent adopter : tantôt publiques, tantôt privées, très locales ou régionales, voire nationales. Leur analyse fait néanmoins émerger certaines tendances lourdes et partagées. Les articulations se manifestent à travers de nombreux aspects plus ou moins attendus comme l'histoire industrielle ancienne, la structuration politique à différents niveaux ou encore

les stratégies de gestion des ressources (renouvellement, ventes, approvisionnement). En repositionnant ces évolutions dans le contexte territorial de leur émergence, nous avons montré comment s'établissent des liens durables entre les collectifs d'acteurs, les structures et les institutions, et que la filière – dès lors que l'on s'émancipe de la stricte perspective nationale – s'avère fortement encastrée dans le territoire. Ces associations s'inscrivent dans un temps généralement long, en capitalisant sur les réalisations précédentes, mais, contrairement aux développements strictement territoriaux ou sectoriels, semblent relativement peu dépendantes au sentier et se construisent comme des modèles nouveaux, caractéristique qui peut par ailleurs trouver un écho dans leur caractère innovant, du moins leur volonté d'être novatrices. En réponse à l'orthogonalité supposée des concepts de filière et de territoire, les éléments de réponse sont donc de deux ordres. Nous avons d'abord montré au travers de notre analyse méso que, dans la pratique, ces deux catégories sont étroitement imbriquées et interdépendantes. Les cas d'étude ont ensuite enrichi ce constat en montrant comment le jeu des articulations pouvait également permettre la construction de nouvelles propositions et devenir un lieu propice à la formulation et au portage de projets. Ces propositions peuvent alors donner forme à des alternatives productives, réinvestissant le territoire.

Nous avons ensuite interrogé les conséquences d'une forme de reterritorialisation des activités et des enjeux sur les modes de coordination au sein de la filière. Nous avons montré que ceux-ci pouvaient prendre plusieurs formes notamment, selon s'ils se construisent dans une logique d'opposition (territoire contre) ou de construction (territoire de projet). Dans le premier cas le recours au territoire peut se faire en réaction à un forçage national ou de filière (contractualisation, financement interprofessionnel, concurrence) et fédère principalement des acteurs organisés dans la proximité organisée. Dans le second cas, le développement de projets intègre plus directement la question de la gestion des ressources (y-compris de leur construction) et débouche parfois sur la mise en place de modes de gouvernance *ab hoc*. Ces derniers peuvent s'inscrire dans une logique sectorielle intégrant le territoire (Sapin du Jura, marques de sciage, AOC) ou dans une logique territoriale intégrant la filière (marques territoriales, Terres de Hêtre). Ils prennent généralement appui sur une forme de proximité géographique qui confère au projet son unité spatiale. Les coordinations développées à l'interface filière-territoire ne sont pas à proprement parler des nouveautés, leur institutionnalisation croissante en revanche marque un tournant dans la réappropriation des leviers d'action par des collectifs territoriaux moins compartimentés. Levier de développement porteur, le territoire est aussi parfois contesté, débouchant des projets à la gouvernance incomplète, n'associant pas l'ensemble des acteurs du territoire au sein d'un projet commun. Si les initiatives vont globalement vers plus de coordination, il arrive qu'elles se heurtent également à des logiques sectorielles qui restent privilégiées par certains acteurs. Les alternatives mises en œuvre ne se fondent donc pas réellement sur une logique « attestataire » [Lajarge, 2018], mais se conçoivent au contraire comme des contre-propositions, suscitant parfois débat et oppositions mais débouchant rarement sur des blocages conflictuels.

Enfin, nous avons cherché à comprendre comment les attentes qui pèsent aujourd'hui sur les systèmes de production et de consommation contribuent à réévaluer les ressources forestières ou à en révéler de nouvelles. Nous l'avons vu, la question des ressources est en effet apparue comme fondamentale dans la quasi-totalité des configurations observées. Elles sont à la fois à l'origine de dissensions, facteurs de segmentation, et symbolisent le fossé qui, parfois, tend à opposer amont et aval sur la question de leur gestion ou leurs usages. Elles sont également moteur de cohésion et d'ancrage lorsqu'elles font l'objet de projets collectifs de valorisation ou de requalification. Dans la plupart des cas étudiés, les ressources sont perçues à la fois comme la source des problèmes (productifs, politiques) et comme la meilleure des solutions à apporter à travers, par exemple, leur renouvellement ou leur réaffectation, fonctionnelle et spatiale. Elles sont l'une des principales clés de compréhension de la filière et de ses mécanismes d'encastrement dans les territoires.

La révélation des ressources, territoriales ou non, par les acteurs du secteur interpelle aussi sur la manière dont elle contribue à la construction du territoire, non seulement par la diffusion vers l'extérieur d'une image dont les acteurs souhaitent profiter mais aussi par ses apports en interne à une identité collective. Cette performativité du recours au territoire illustre l'enchevêtrement dans lequel se réalisent constructions sectorielles et territoriales mais aussi le rôle des *leaders*, institutions ou individus, parvenant à modifier le système au travers de rapports de force. Elle pose également une question d'ordre démocratique et sur l'appropriation locale et différenciée des projets de développement car « *si un tel processus de référence à un espace et à un temps communs est inhérent à la construction des territoires [et des ressources], il existe toujours un risque de la réification de celui-ci, qui permet de justifier idéologiquement toutes les situations spatiales sur une logique réputée naturelle alors que le territoire est une production sociale* » [Aldhuy, 2008, p. 3].

Notre dernière question portait sur les nouvelles trajectoires que dessine l'ensemble de ces changements et que portent, pour certaines, les initiatives étudiées. Nous interrogeons notamment leur potentiel de transformation afin d'esquisser les prémisses d'une transition socio-écologique plus large. Cette ultime question laissée en suspens ne peut, à ce stade, trouver de réponse définitive. Nous proposons quelques pistes d'approfondissement dans la deuxième partie de cette conclusion, laquelle peut d'ailleurs se concevoir comme une invitation à poursuivre ces travaux sur d'autres versants.

1.2 Apports pour la compréhension des systèmes forestiers. Articuler filière et territoire : réhabiliter les concepts ?

Ces réponses, nécessairement partielles, nous invitent néanmoins à quelques réflexions transversales. Nous proposons ici un regard distancié sur les articulations filière-territoire, enrichi des précédents développements. Nous interrogeons également les possibles – et modestes – implications que cela peut avoir pour la compréhension de la complexité du monde forestier. Enfin nous revenons sur les apports de notre cadre théorique pour la réponse à ces questions.

1.2.1 Des processus plus que des objets en soi

Nos résultats nous incitent tout d'abord à ne plus considérer filière et territoire comme des catégories figées, sinon lénifiantes, de fait incapables d'appréhender le changement et auxquelles ne conviendraient que des modèles aujourd'hui trop anciens. Bien sûr, rien de nouveau en affirmant que les territoires sont perpétuellement en devenir, ce dont les géographes ont indéniablement apporté la démonstration au cours des dernières décennies. La redéfinition des objectifs et l'ajustement progressif des stratégies successives soulignent que le processus est incrémental et que la territorialisation est un processus dynamique, non stabilisateur, traçant la limite entre le territoire comme objet administratif ou « naturel » et le territoire comme projet politique, instituant du collectif. C'est d'ailleurs la mise en tension de deux conceptions qui a guidé notre compréhension. En résumé, c'est donc plus la co-évolution des deux processus « filière » et « territoire » ainsi que les ajustements continus, temporels et spatiaux, de leurs configurations qui nous intéressent ici. À ce titre, nos travaux montrent une tendance actuelle au renforcement de la proximité entre ces entités. Les ressources et les coordinations sur lesquelles elle repose sont d'ailleurs tout autant dynamiques. Leur construction et leur évolution font sans cesse l'objet de remise en question, de renégociation ou de phases de stabilisation temporaire. Elles sont néanmoins toujours le projeté des intentions de systèmes d'acteurs, eux-mêmes évolutifs, en réponse à des perturbations locales ou globales.

1.2.2 Les collectivités territoriales comme nouvel acteur central

Au sein de ces tendances, certains traits saillants peuvent néanmoins être identifiés dans les évolutions récentes. C'est notamment le cas pour le rôle croissant joué par les collectivités dans ces processus. Les actions qu'elles mènent en lien avec la filière forêt-bois, en propre, par le biais d'intercommunalités, d'associations, de PNR ou d'autres formes de partenariat impliquant des acteurs privés, s'imposent de plus en plus comme d'importants leviers de territorialisation mais également d'adaptation sectorielle. Elles contribuent à la construction des identités et s'invitent dans les débats sur la négociation des valeurs en mobilisant de manière privilégiée des argumentaires patrimoniaux et de responsabilité sociale et environnementale comme mode de justification. Parmi la diversité des formes d'action envisageables, la priorité est donnée à la démonstration comme pratique opérationnelle et symbolique, à la fois sur un plan technique, environnemental et financier.

Bien sûr, ces actions s'insèrent dans des dispositifs plus larges et dans des évolutions également portées au niveau national, desquelles les collectivités peuvent tirer parti ou en réaction auxquelles elles peuvent s'inscrire. En effet, comme le souligne Romain Lajarge [2007], la pertinence de ces nouvelles arènes politiques peut être mesurée à l'aune des effets spécifiques de leur action territoriale, conduite en parallèle ou en complément de politiques publiques sectorielles plus générales.

Dans un contexte de délégation croissante des outils de développement et de décision au niveau local, les collectivités disposent d'une légitimité d'agir renforcée dont certains se saisissent pour porter des projets. C'est par exemple ce que propose la région

Bourgogne-Franche-Comté dans son récent contrat forêt-bois en affirmant que « *par leur connaissance fine des enjeux locaux, les territoires contribueront à l'élaboration de certaines politiques sectorielles* » [Région BFC et FiBois BFC, 2018, p. 61]. Ce fonctionnement pousse également les territoires à réaliser leur propre diagnostic car sans projet, il n'y a pas de financement. Or tous les territoires ne parviennent pas à identifier de voies d'action ni à se saisir des instruments de financement et d'animation et certains restent à l'écart des dynamiques de développement [Lajarge, 2018]. De plus, dans un contexte de régionalisation accrue et différenciée [Doré, 2020], ce mode de fonctionnement ouvre la porte à un renforcement des particularismes territoriaux qui, lorsqu'ils sont exacerbés, peuvent fortement orienter la définition des niveaux d'action pertinents, parfois calqués sur les dispositifs territoriaux différents de ceux correspondant à des projets spécifiques.

1.2.3 Réhabilitation du territoire dans la construction d'une alternative

Les dynamiques que nous avons interrogées s'appuient sur un ensemble d'initiatives, lesquelles peuvent s'appréhender à la fois comme la revendication d'une autonomie de penser – en problématisant et en concevant des solutions spécifiques – d'agir – hors du cadre conventionnel déterminé par des catégories jugées inadaptées – et d'être – par rapport aux autres acteurs ou aux autres territoires. Les articulations entre secteur et territoire deviennent finalement un espace propice à l'émergence de postures à contre-pied, portant l'idée d'une transformation possible localement. Elles constituent un instrument d'émancipation, permettant aux collectifs de s'extirper à la fois des contraintes extérieures de la concurrence entre entreprises ou entre territoires et de l'uniformité longtemps imposée par les cadres rigides d'une action publique descendante.

En devenant, dans les années 1980, un moteur de développement, le territoire a également contribué à la « *réintégration des caractéristiques biophysiques dans les processus de territorialisation* » [Banos *et al.*, 2020, p. 4]. Le modèle éprouvé de la ressource territoriale, particulièrement focalisé sur les aspects sociaux et culturels, délaisse parfois la dimension matérielle de la production, or dans une tendance à l'écologisation et à la circularisation de l'économie [Niang *et al.*, 2020], c'est aussi directement la dynamique de la ressource qui est questionnée ainsi que son renouvellement, matériel mais aussi en valeur. Dans un contexte de pression accrue sur les écosystèmes forestiers, le recours au territoire, notamment par la spécification de la production, ne peut plus aujourd'hui faire l'impasse sur la dimension écologique de l'exploitation des ressources. Il s'inscrit dans une mouvance de valorisation des circuits-courts et de proximité mais aussi dans une rhétorique environnementale fréquemment mobilisée par les acteurs de la filière pour la promotion des différents usages de la forêt et du bois.

C'est la prise en compte nouvelle de ces déterminant qui semble aujourd'hui pousser les acteurs territoriaux à être force de proposition, en imaginant des futurs possibles et en construisant des alternatives, c'est-à-dire des voies de modification potentielles du régime [Bognon, 2014]. Si le processus de concentration de la production se poursuit, principalement du fait de la diminution du nombre d'entreprises de première transformation faute de

reprennent, les entreprises moyennes misent aujourd'hui, pour partie, sur la construction de ces trajectoires divergentes. En cherchant de nouvelles voies, de nouvelles formes de valorisation et de nouveaux positionnements s'appuyant sur les évolutions du système de consommation, ils proposent des alternatives, lesquelles, pour être comprises, nécessitent néanmoins un resserrement de la focale sur les territoires industriels, loin des seules analyses macroéconomiques [Gros-Balthazard, 2020].

1.2.4 Adaptation ou coexistence des visions ?

La déconstruction de la notion de filière forêt-bois comme catégorie monolithique opérante au niveau national permet de reposer la question de l'échelle d'analyse pertinente pour l'étude du changement dans le secteur. En offrant des outils adaptés à l'analyse méso-économique, l'économie territoriale permet d'effectuer un recentrage sur les dynamiques de construction sectorielles et territoriales au cœur desquelles interagissent les réseaux d'acteurs. Nous avons ici cherché à décrypter les processus d'adaptation mis en place par des acteurs confrontés à une combinaison de changements économiques, politiques et sociaux dans un contexte de mondialisation, promoteur indirect d'une multiplication des formes d'action territoriale. Ce que montrent les dynamiques étudiées est que si « la politique forestière ne veut pas du territoire » [Sergent, 2017], le territoire en revanche se réclame le droit d'être acteur de la politique forestière. Le propos n'est pas ici d'opposer frontalement des logiques de filière que l'on pourrait rapidement qualifier de nationales et de territoriales dans une lutte de laquelle nul ne sortirait vainqueur. Les deux approches, nous l'avons montré, coexistent depuis longtemps sans que l'une se soit substitué à l'autre (dans les faits tout du moins car cette affirmation est moins vraie dans les discours). Ce que contribue à montrer notre travail est que le dynamisme territorial dont peut faire preuve le secteur contraste avec la description régulièrement faite d'un système inertiel et peu innovant. Déconstruire une catégorie comme la filière forêt-bois revient également à générer de la complexité, en donnant à voir la diversité des formes d'action, de coordination, d'appréhension des problèmes. Or, bien que ces catégories, si elles sont trop simplifiées (« la filière »), se révèlent fausses, elles s'avèrent également inutilisables lorsqu'elles sont trop détaillées et constituent alors un obstacle à leur opérationnalisation et, plus encore, à la formulation de recommandations ou de politiques publiques.

Notons de plus que le secteur forêt-bois reste assez largement à l'écart de la majorité de la production scientifique, en comparaison de son pendant agricole ou des circuits de distribution alimentaires qui reçoivent une attention croissante et sur lesquels sont calibrés la plupart des modèles interprétatifs. Nous l'avons vu, de nombreuses similitudes existent entre les deux secteurs dont les trajectoires tendancielle se confondent parfois. Cependant des différences majeures existent également, plaidant pour une attention renforcée à un secteur pourtant au centre des intentions politiques et des stratégies nationales et européennes de développement de la bioéconomie. La méconnaissance des dynamiques territoriales peut s'avérer être un frein à l'élaboration de politiques publiques adaptées mais également à un transfert de l'expertise aux acteurs de terrain.

“If we understand place – and the rural – incorrectly, we cause a descriptive bias through which policy and other decision-making may fundamentally relate to a part of areas that are incomplete and unjust. [...] It is crucial that we understand the rural in all its breadth, as a place where forest has played and continues to play a larger role, including that in a production countryside, as one – and perhaps even the best (as this has not yet been strongly enough studied) – location for innovation in the specific areas connected to it, and as a historically developed site with different connotations, institutions, and underpinnings in different countries and contexts. [Keskitalo et al., 2020].

L'ensemble de ces apports pourrait constituer un argument pour une meilleure prise en compte de la complexité dans les analyses du secteur forêt-bois et aller, comme le proposent [Colonna *et al.*, 2019], vers une représentation de cet ensemble comme un système bioéconomique à l'échelle du territoire, bien moins linéaire et additif qu'une filière. Autrement dit, un système durable et résilient de production et de consommation, structuré autour de trois piliers que sont le comportement et les attentes des consommateurs et citoyens, les écosystèmes, les ressources et les services qu'ils produisent, et le croisement des logiques de flux verticales et d'organisation horizontale des territoires. Cette perspective ouvre la voie à une compréhension de la filière comme organisation résiliaire encadrée dans des réalités territoriales diversifiées, facteurs de résilience. Elle ne répond plus uniquement d'évaluations fondées sur des indicateurs macroéconomiques occultant la richesse de ses configurations et de son potentiel d'innovation.

2. Trajectoires alternatives et propositions de transition

Afin d'ouvrir la voie à des développements futurs, nous proposons des pistes pour initier une réflexion autour de la question des trajectoires et des transitions que soulève l'étude de ces propositions alternatives. Elles s'articulent en deux temps : une réflexion sur les processus d'écologisation et de territorialisation mis en évidence – ainsi que les outils à développer pour leur évaluation – et le potentiel de transformation de ces trajectoires pour contribuer à une transition plus large.

2.1 Territorialisation et écologisation dans la filière forêt-bois française : une rencontre fortuite ?

Un des éléments forts mis en évidence aussi bien au niveau local, national ou international est que la forêt et le bois sont aujourd'hui au centre d'une actualité politique et sociale qui ravive les intérêts et les enjeux portés à un secteur où les injonctions de durabilité sont souvent voisines des notions d'écologie et de développement territorial. Si les espaces forestiers sont largement mobilisés dans les discours portant sur la conservation des habitats ou la séquestration du carbone par exemple, le rôle du matériau bois ne s'est imposé que récemment avec, d'une part, la prise en compte des émissions de carbone évitées (en valorisant la consommation de produits bois en substitution à des produits non-bois ou au travers des circuits-courts) et, d'autre part, le développement de la bioéconomie.

Ces aspects, couplés à des changements dans les attentes des consommateurs (retour de la proximité, responsabilité) et à des phénomènes de reterritorialisation s'avèrent être un espace favorable à l'émergence d'expériences alternatives ou, du moins, à la prise en compte de ces nouveaux déterminants dans les modèles dominants. Ce constat nous conduit à nous interroger sur les raisons de l'émergence concomitante des concepts d'écologisation et de territorialisation et leur mobilisation conjointe dans la mise en œuvre de projets de développement pour répondre aux enjeux de durabilité. Ceci d'autant plus que cette « association heureuse » est promue comme un levier possible de construction une durabilité « forte » des systèmes, c'est-à-dire la création de « *liens entre des activités, des ressources, et des acteurs, proches géographiquement, mais qui n'ont pas forcément de liens, dans une redéfinition de l'intérêt général* » [Madelrieux *et al.*, 2017, p. 9]. Nous proposons ici une mise en perspective de ces processus croisés pour amener des éléments de compréhension et permettre une réflexion sur les trajectoires amorcées dans le secteur forêt-bois.

2.1.1 Emergence parallèle de deux processus complémentaires ?

Pour comprendre le croisement des deux trajectoires, il est nécessaire de replacer l'ensemble des apports résumés ci-dessus en perspective vis-à-vis des évolutions globales de la politique forestière détaillées en introduction et du rôle des forêts dans le traitement des questions environnementales.

Dans le champ de l'analyse économique, la valeur d'une forêt a longtemps été considérée à l'aune de la production de bois, une vision illustrée par la formule de Faustmann qui établit l'âge optimal des rotations en fonction du prix du bois et de la croissance des arbres. Il faut attendre les années 1970 pour voir apparaître le concept d'aménités environnementales dans les modèles de décision de coupe optimale en forêt [Hartman, 1976] et voir se démocratiser la notion de services écosystémiques [Westman, 1977]. Ce basculement n'est pas le fruit du hasard et s'inscrit dans un tournant d'écologisation majeur, qui lui-même résulte d'un faisceau de catastrophes naturelles (cyclone de Bhola en 1970, naufrage de l'Amoco Cadiz en 1978), d'évènements géopolitiques (crises pétrolières de 1973 et 1979) et politiques (conférence de Stockholm 1972) mais aussi de travaux académiques novateurs (Rapport « *Limits to Growth* » du Club de Rome [Meadows *et al.*, 1972]).

Si, dans un premier temps, les systèmes forestiers se voient attribuer le rôle de victimes des crises écologiques (pluies acides et déforestation dans les années 1980 et 1990), ils vont rapidement devenir un acteur central dans les négociations climatiques et environnementales. La communauté internationale prend progressivement conscience au début des années 1990 de la force et de la spécificité de ce secteur capable de contribuer à la régulation du problème climatique à travers deux leviers : d'une part, la substitution des énergies fossiles et des produits non-bois par des produits bois (utilisés en tant que matériaux ou en tant que source d'énergie) et d'autre part, la séquestration et le stockage du carbone dans la biomasse et les sols. C'est autour de ces deux leviers, potentiellement antagonistes, que va se dérouler une pièce en trois actes.

Le premier se joue au moment des discussions concernant la convention-cadre sur le climat au Sommet de la Terre à Rio en 1992. Le recours à la séquestration du carbone dans le puits forestier est alors considéré comme une stratégie permettant de préserver le secteur énergétique fossile d'une mutation trop radicale. S'opposent alors deux « visions stratégiques » : les pro-puits qui supposent que cette option permet de gagner du temps en attendant la mutation du secteur énergétique trop coûteuse en l'état, et les anti-puits qui considèrent que l'option séquestration n'est qu'une échappatoire au pivotement du secteur énergétique [Gitz, 2004]. Le second acte va se matérialiser sous la forme du protocole de Kyoto en 1997 qui aura, entre autres, pour conséquence de favoriser le levier « substitution » dans les pays de l'annexe B (dont la France), ce qui se traduira par une recrudescence des politiques de stimulation de la production et de la consommation de bois, en particulier du bois-énergie, fer de lance de l'écologisation du mix énergétique français dans les années 2000 et 2010. Le troisième acte, qui se joue actuellement, constitue une révolution dans la manière de gérer le problème climatique. Si Kyoto procédait d'une approche descendante ou « *top-down* », en définissant des objectifs quantifiés et en répartissant l'effort entre pays contributeurs, l'accord de Paris, signé en 2016, inverse les relations de responsabilités en demandant à chaque pays de proposer une contribution sous la forme d'un objectif de réduction, ou une « promesse de réduction des émissions ». La séquestration dans les puits forestiers est désormais une composante essentielle des promesses nationales et communautaires, par exemple à travers la mise en place d'une méthodologie de comptabilité des émissions forestières *in situ* dans le nouveau paquet « énergie climat » européen. Parallèlement à ces promesses, l'accord de Paris a permis la mise en place d'une plateforme, un « agenda des solutions », à destination des acteurs non étatiques (collectivités, ONG, etc.) permettant de recenser les initiatives locales de réduction des émissions. Cette approche, résolument ascendante ou « *bottom-up* », met au premier plan les initiatives locales et les territoires en s'appuyant sur une vision pragmatique de l'économie du climat.

Pourvoyeuse de bois, substitut aux énergies fossiles et aux matériaux polluants, la forêt se retrouve aujourd'hui à la fois au cœur de cette réappropriation tout en subissant de plein fouet les premières conséquences des modifications climatiques. Si bien que la prise en compte des incertitudes liées aux changements climatiques est aujourd'hui un paramètre crucial dans la mise en œuvre des politiques et des orientations de gestion forestière [Lindner *et al.*, 2014]. Dans les régions sentinelles de montagne et de moyenne montagne telles que celles étudiées dans cette thèse, ces perturbations pourraient entraîner des modifications plus importantes encore pour les écosystèmes, affecter la production forestière et la provision d'aménités, notamment paysagères [Fort, 2010]. Les conséquences attendues sont multiples, tant au plan écologique qu'économique [Hanewinkel *et al.*, 2013], et placent la forêt et les produits bois au cœur des enjeux environnementaux, à la fois comme secteur sensible, mais aussi porteur de solutions.

De ces apports croisés avec les processus de territorialisation des activités que nous avons étudiés ici, semble dessiner une convergence des trajectoires vers de nouveaux

modèles d'action, associant les deux dimensions. Cette montée en puissance s'opère donc en réaction à des problématiques globales (changement climatique, érosion de la biodiversité, mondialisation) mais aussi plus locales (capacité d'action et autonomisation des acteurs locaux, relocalisation, développement territorial), et leur intégration dans les modèles conventionnels et alternatifs de développement ouvre de nouvelles perspectives opérationnelles, mais aussi de nouveaux champs de recherche.

D'un côté, les questions environnementales sont de plus en plus prégnantes et ne sont plus uniquement appréhendées par l'innovation technologique et la rationalisation dans l'utilisation des ressources. Les attentes se sont aussi déplacées du côté de la demande et du consommateur par le développement d'attitudes de consommation responsables, conduisant par exemple à la mise en place de circuits courts et de pratiques présentées comme plus vertueuses d'un point de vue environnemental. De l'autre côté, l'émergence d'innovations territoriales durables du fait d'acteurs publics et privés, formalisant un lien entre filière et territoire, débouche sur la mise en place de modèles alternatifs de développement sur des modes soit ascendants, soit descendants, dont les modalités opérationnelles sont déléguées au niveau territorial. Dans cette première phase, le rôle joué par les collectivités dans l'articulation des deux approches écologiques et territoriales est essentiel, et ces changements dans les pratiques semblent faire de la filière forêt-bois un levier important d'accompagnement du changement dans les territoires ruraux. Écologisation et reterritorialisation apparaissent davantage comme des processus concomitants, opérant à un moment clé dans la réorganisation des systèmes productifs et se nourrissant réciproquement, plutôt que réellement la cause ou la conséquence l'un de l'autre. Les deux processus ne sont en effet pas structurellement dépendants l'un de l'autre, en revanche, leur coévolution s'est faite de manière si convergente par les moyens mis en œuvre qu'il est aujourd'hui difficile de les dissocier.

La reconquête du matériau bois à la fois dans les discours politiques et dans les campagnes de promotion globales ou locales permet aux acteurs industriels et territoriaux de légitimer de nombreuses actions territoriales de développement économique sur une base argumentaire écologique. Levier d'action commode sans aucun doute, cette logique ne doit néanmoins pas occulter les questions de fond et l'objectivation nécessaire à l'évaluation de ces processus et de leurs conséquences. Le besoin de reterritorialiser les activités engendre la mise en place d'actions mobilisant une rhétorique environnementale très présente sans pour autant présenter les moyens de leur évaluation. Dès lors, on est en droit de se demander si un processus n'implique pas nécessairement la mise en œuvre de l'autre, sans avoir à déterminer a priori s'il s'agit d'une dynamique vertueuse. En effet, si l'identification des initiatives sur le terrain est facilitée (d'autant plus lorsque celles-ci ont pour vocation à être visibles et diffusées), leur évaluation sur une base objective est moins aisée. Des éléments essentiels à la compréhension du fonctionnement de la filière restent aujourd'hui absents ou sous-développés, c'est d'ailleurs en partie à ce manque qu'a cherché à répondre ce travail. Une question reste néanmoins en suspens : comment évaluer les impacts environnementaux et, par extension, le degré d'écologisation de ces

mesures de manière objective ? Quels sont les outils à disposition pour en objectiver la mesure [Godard, 2013] ? Cette question ouvre la voie à l'utilisation de méthodes intégrées et interdisciplinaires pour évaluer la durabilité environnementale des systèmes forestiers territorialisés.

2.1.2 Évaluer la durabilité : l'apport croisé des sciences environnementales et économiques dans la caractérisation des processus de territorialisation et d'écologisation

L'évaluation de la durabilité des systèmes peut être appréhendée à travers des méthodes issues des sciences de l'environnement, parmi lesquelles l'analyse de flux de matière (AFM) qui a notamment été développée pour les objets de type filière. L'approche filière est alors strictement fonctionnelle et désigne une suite plus ou moins linéaire d'opérations de transformation de matière première dans l'objectif d'obtenir un produit fini, l'ensemble reliant entre eux des acteurs pouvant exercer des activités parfois très différentes. Si cette représentation ne permet pas à elle seule de rendre compte de la complexité du secteur et des relations entre acteurs, nous l'avons montré au cours de cette thèse, elle en est néanmoins complémentaire en mettant l'accent sur le caractère indispensable de la connaissance des flux physiques pour comprendre le système productif et réguler (techniquement) son fonctionnement [Barles, 2014]. En outre, de la connaissance des flux de matière découlent beaucoup d'autres informations : environnementales, politiques, économiques et sociales ; c'est ce que nous avons mis en évidence dans le chapitre 4.

Un travail de réconciliation de données et d'estimation de l'incertitude est généralement nécessaire et réalisable au niveau national par effet d'agglomération. Il reste cependant très difficile d'obtenir des résultats probants au niveau infrarégional où une phase de vérification et de collecte sur le terrain est alors indispensable. Une critique récurrente de ces méthodes d'évaluation fait état de leur difficulté à tenir compte des comportements économiques non linéaires. Cette difficulté est partiellement surmontée grâce au développement de couplages entre les modèles des sciences économiques et les outils issus des sciences de l'environnement pour l'étude des dynamiques à l'échelle des territoires [Beaussier *et al.*, 2019]. Ces couplages permettent de tenir compte des dynamiques économiques dans la localisation des activités et de la diversité des flux de matière, de polluants et d'énergie : par exemple Lenglet *et al.* [2017] couplent un modèle économique en équilibre partiel avec une analyse de flux de matière de la filière forêt-bois et Earles *et al.* [2013] couplent un modèle d'analyse cycle de vie avec un modèle global des marchés du bois). Ces couplages permettent de combler un vide méthodologique, comme l'illustre la FIGURE 46.

Par ailleurs, l'intégration des composantes écologiques et territoriales nourrit des interrogations dont se saisissent de nouvelles disciplines. Outre les couplages entre modèles économiques et science de l'environnement, l'écologie territoriale propose ainsi une approche intégrative pour l'étude du développement durable à l'échelle des territoires [Buclet, 2015]. Cette entrée est fertile pour questionner la finalité des modes de développement et les articulations local-global, y compris au sein des filières [Madelrieux *et al.*, 2017], et s'appuie également sur des approches interdisciplinaires.

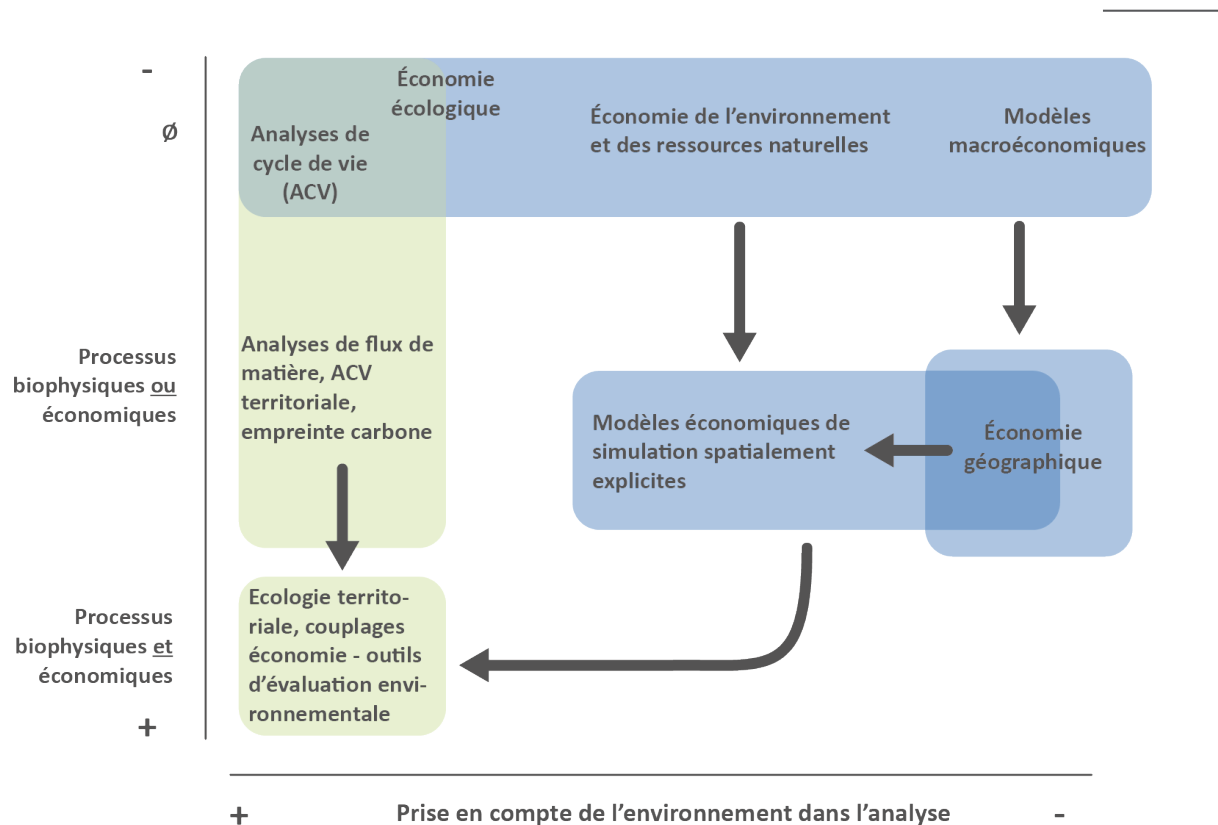


FIGURE 46 : Illustration des différentes approches et outils d'évaluation pour l'écologisation et la territorialisation dans les sphères économiques (en bleu) et environnementales (en vert).

Les flèches noires représentent les filiations entre approches.

Développement de la comptabilité carbone : une unité au service de processus croisés

Parmi les outils développés dans les sciences de l'environnement, l'empreinte carbone est probablement celle qui caractérise le mieux la convergence entre les processus d'écologisation et de territorialisation. Elle est mise en avant à la fois dans les processus de relocalisation des activités, notamment comme un des arguments pour légitimer la consommation de proximité, mais également pour évaluer la durabilité des chaînes de production. L'empreinte carbone tend à brouiller les pistes entre territorialisation et écologisation : ce qui est produit localement tendant à être considéré comme écologique, car ne nécessitant, en apparence, que peu de transport. Si cette hypothèse reste à démontrer dans le cas de la filière bois, la rhétorique demeure très utilisée et la consommation de produits locaux est encore très largement assimilée à une consommation durable, ce qui nous amène à nous interroger sur la symbolique et les limites de l'unité carbone.

Tout comme le recours à une unité monétaire dans les modèles de l'économie de l'environnement tend à faire disparaître les spécificités de chaque bien et service environnemental, l'utilisation de l'unité « équivalent de carbone émis » devient l'indicateur privilégié pour analyser l'impact environnemental, éclipsant par la même occasion les indicateurs de nature différente (eau ou biodiversité par exemple). De même, tout comme la minimisation des coûts de transport constitue le pivot des modèles d'économie géographique, la minimisation des « coûts carbone » vient légitimer la relocalisation des activités à proximité des bassins de consommation. C'est exactement ce que nous avons

pu observer avec le travail de construction des indicateurs de proximité conduit par les interprofessions régionales mais aussi, plus largement, un argument fort identifié dans les processus de valuation associés aux marques et labels développés sur les produits bois. Mais il existe également de nombreux autres projets forestiers valorisant directement la séquestration du carbone. Des référentiels existent au niveau international pour certifier cette séquestration et s'assurer, entre autres, de l'additionnalité des projets mis en place. En France, le projet CLIMAT+, coordonné par le CNPF-IDF (Centre national de la propriété forestière – Institut du développement forestier) et le Groupement d'intérêt public (GIP) Massif central et financé pour majorité par le Groupe La Poste, permet à ce dernier de répondre à des enjeux de création de plus-value « socio-environnementale » et de communiquer sur des actions d'atténuation du changement climatique. Le nom du programme est révélateur : climat-proximité, afin de « *donner une inflexion plus locale aux engagements environnementaux et territoriaux de la société* » [Martel *et al.*, 2015]. Plus récemment, dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone, le ministère de la transition écologique et solidaire a également lancé un nouveau label « bas carbone » permettant de certifier les projets vertueux du point de vue des réductions d'émission, soulignant un peu plus le rôle confié au secteur forêt-bois dans l'atténuation du changement climatique.

2.2 Des trajectoires filière-territoire initiatrices d'une transition plus large ?

L'élargissement de ces réflexions dans une perspective socio-écologique souligne la nécessité de conduire des changements profonds et rapides dans les systèmes de production. Ce que traduisent ces croisements de trajectoires est aujourd'hui largement partagé et régulièrement désigné comme seule alternative possible à un effondrement, même partiel, des écosystèmes et de nos sociétés [Haberl *et al.*, 2011 ; Ostrom, 2009; Steffen *et al.*, 2015]. C'est sur ce constat qu'est réactualisé le concept de transition, hérité des années 1980, mais qui prend dans le contexte actuel une toute autre envergure. Les transitions sont des processus complexes de changement profond, sur le long terme, impliquant une grande diversité d'acteurs et de propositions de solutions. Elles sont généralement associées à des changements dans les modalités d'exploitation des ressources et de leur renouvellement mais prêtent également attention à leur potentielle délocalisation (externalisation) et aux conséquences négatives qui y sont liées. Ainsi, aller vers un système industriel moins (sur-)spécialisé, plus territorialisé apparaît par exemple comme une des clés pour amorcer la transition socio-écologique [Béfort *et al.*, 2019].

Si la plupart des projets et des innovations portés à l'interface filière-territoire s'inscrivent dans une logique de propositions alternatives, il est nécessaire de les examiner au regard du modèle dominant vis-à-vis duquel elles se démarquent et formulent un certain nombre de critiques. Il s'agit ici de comprendre ce que peut être le rôle des initiatives territoriales dans l'introduction d'un changement de système de pratiques plus large. Cette question ne présage cependant ni du potentiel transformateur des actions menées ni de leur durabilité avérée qu'il faudra alors interroger.

L'adaptation du modèle des transitions socio-techniques au secteur agricole proposé par Lamine [2012] apporte des éléments de réponse. Elle propose une distinction entre les initiatives « alternatives » (de rupture, induisant de nouveaux modes de coordination et engageant le consommateur) et celles inscrites dans le modèle dominant (engageant peu le consommateur mais laissant place aux collaborations entre producteurs). De plus, à l'inverse de ce que propose la théorie selon laquelle l'émergence des innovations se décide uniquement par le jeu de la concurrence, des hybridations faisant intervenir à la fois des alternatives fortes et s'appuyant sur certains acteurs dominants sont possibles. En allant plus loin, le modèle des transitions socio-techniques trouve, dans notre cas, une limite supplémentaire car les enjeux normatifs et institutionnels s'expriment ici avec plus de force que ceux liés à la stricte production. Nous l'avons vu, l'innovation ne se situe pas exclusivement du côté de l'offre, elle est une des conséquences des évolutions du système de consommation et des attentes des citoyens, ce qui, en matière de transition, prend le contre-pied d'une approche centrée sur l'innovation technologique [Lachman, 2013]. Il s'agit donc d'aller plus loin dans la compréhension du phénomène.

2.2.1 Intégrer la dimension spatiale de la transition : vers les milieux valueurs

Partant de ces critiques et pointant une insuffisante sensibilité des travaux sur les transitions à la dimension géographique du phénomène, Anne Huguenin [2017] propose un approfondissement à travers une actualisation du concept de milieu innovateur. Elle propose pour cela la notion de *milieu valueur* pour exprimer « *comment le passage par le territoire permet de reconstruire la valeur en considérant les aspects multidimensionnels de la transition (objets, systèmes d'acteurs, territoire et surtout construction de valeur – plutôt que l'innovation) tout en proposant une lecture renouvelée des activités économiques à travers les apports de la théorie de la valuation* » [ibid., p. 43]. Contrairement aux propositions précédentes – milieux innovateurs, clusters ou TIMs – qui positionnent principalement l'innovation du côté de l'offre, l'objectif est ici de dépasser le découpage artificiel entre territoires producteurs et consommateurs pour intégrer l'ensemble dans le paysage social, culturel et institutionnel. La valuation repose sur des processus croisés d'évaluation et de valorisation, permettant d'articuler un ensemble de valeurs économiques et non-économiques autour d'un objet ciblé [Beckert et Aspers, 2011 ; Vatin, 2009]. Elle s'appuie largement sur les pratiques de démonstration visant à médiatiser de nouveaux modes de production et de consommation [Huguenin et Jeannerat, 2017], la valeur étant le résultat tant de l'encastrement de pratiques alternatives dans la culture locale que des processus fonctionnels de production [Jeannerat, 2020 ; Jeannerat et Kebir, 2016].

Intégrant à la fois la capacité d'action des acteurs, y-compris non politiques, et les aspirations universelles, plus normatives, de transition et de durabilité, le milieu valueur s'appuie de la même manière sur des dynamiques de publicisation pour créer « *des prédispositions sociales locales à de nouvelles manières de produire et consommer ultérieures, d'un côté. De l'autre, il est source d'inspiration pour une réappropriation multi-locale « horizontale» des nouvelles solutions ailleurs – ces dernières étant, à terme, potentiellement à même de s'institutionnaliser à travers des dynamiques d'accumulation progressive d'expériences multi-*

locales » [Huguenin, 2017, p. 39]. Ce positionnement permet non seulement de résoudre l'intégration des déterminants spatiaux à l'analyse temporelle de la transition mais considère également que les différents acteurs locaux disposent d'un potentiel créatif équivalent, évitant ainsi de surestimer le rôle du politique. Le processus se déroule en plusieurs étapes. Dans un premier temps, le rôle des politiques publiques menées ou déclinées au niveau territorial – auquel nous ajoutons celui des collectifs privés ou hybrides – est essentiel pour favoriser l'émergence des initiatives publiques (collectivités) ou privées (entreprises, individus, associations). Les valeurs construites à travers les retombées des projets pilotes subissent ensuite une phase de débat, conduisant à leur légitimation ou à leur rejet, ce qui conditionnera le succès et la diffusion (horizontale et verticale) de l'initiative. L'ensemble allie valeurs morales et éthiques, de responsabilité et de durabilité, mais aussi les impératifs économiques liés à la compétitivité du système de production et de cohésion sociale et territoriale, pouvant être réunis au sein de ce que nous avons précédemment défini comme un portefeuille de valeurs. Cette approche met en évidence les facteurs favorables au ré-ancrage de la production sur le territoire, sur la base de l'activation de ressources locales, afin de mettre en place des solutions ensuite diffusables. C'est donc bien une territorialisation de la transition qui est proposée ici, proposant notamment de dépasser les limites de la *multi-level perspective* pour inscrire le milieuvaluateur dans « *les processus spatio-temporels et structurels complexes qui composent la transition à différentes échelles et en différents lieux* » [ibid., p. 39] et qui réinterroge les approches a-spatiales plus classiques.

La prise de recul qu'autorise cette discussion permet de poser un intéressant parallèle avec les initiatives étudiées au cours de ce travail (FIGURE 47). En adaptant marginalement le modèle proposé du milieuvaluateur, nous pouvons mettre en évidence certaines caractéristiques des initiatives dans une perspective de transition.

Définition du problème

Cette conceptualisation attire tout d'abord l'attention sur l'origine des initiatives : la définition d'un problème. Supposée ou avérée, la difficulté identifiée constitue un élément déclencheur pouvant initier un processus de construction d'innovation territoriale durable. Elle peut prendre la forme d'une menace portée sur le système de production, sur les écosystèmes, mais aussi sur les institutions. C'est justement cette mise en problématique, cette reformulation créative des questions soulevées, couplée à l'impératif ressenti de transition qui est à l'origine des propositions d'alternatives. Nous l'avons vu, celles-ci peuvent être à l'initiative d'acteurs très différents et ne se construisent pas nécessairement dans le consensus. Elles forgent néanmoins, pour ses porteurs leur légitimité d'agir et constitue un premier pas vers leur autonomisation vis-à-vis du système dominant.

Portage par les politiques publiques ou à travers une démarche privée territorialisée

La deuxième phase implique l'engagement de tout ou partie des acteurs dans la construction de l'alternative et de son portage politique. Sur ce point, nous avons mis en évidence l'importance des coordinations, notamment entre les acteurs de la recherche

scientifique et les acteurs du développement territorial. La présence d'un important outil de recherche et de formation ainsi que de centres de transfert ont considérablement influencé les orientations politiques et ce à plus forte raison lorsque les acteurs, de par leur histoire individuelle, parviennent à établir des liens entre les deux (CA et PETR d'Épinal). Si les articulations entre « rayonnement scientifique » et « fertilisation locale » restent à préciser [Charles et Charles, 2020], nos résultats plaident pour un renforcement mutuel de ces dynamiques. Ce facilitateur n'est cependant pas un élément indispensable et peut par exemple être compensé par une implication forte des collectivités (PNRHJ).

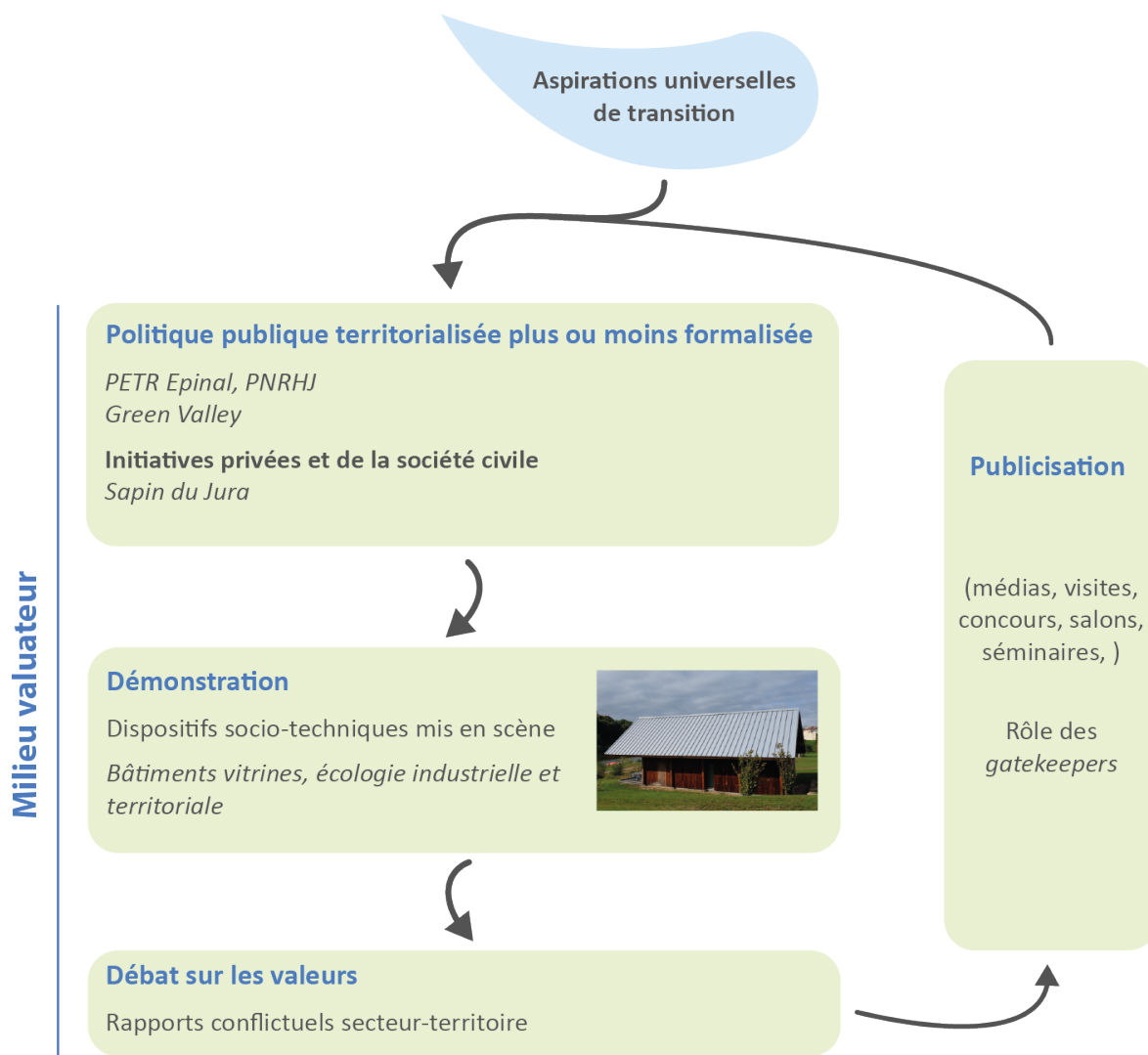


FIGURE 47. Les démarches alternatives forêt-filière, des milieuxvaluateurs en devenir ?
Adapté d'après [Huguenin, 2017].

Sur ce point, relevons enfin la remarque de [Bognon, 2014] qui questionne un possible « *hiatus entre la revendication d'une alternative au modèle dominant et la dépendance presque totale de l'action aux subventions publiques* » (p. 337). Si la majorité des configurations observées dépendent entièrement ou en partie de subventions publiques, il est difficile d'en tirer des conclusions sur leur légitimité ou leur efficacité. La question souligne néanmoins la nécessité de savoir si les alternatives, pour apparaître crédibles, doivent s'ériger en rupture totale ou si, au contraire, elles ne peuvent constituer une alternative que si elles reprennent en partie les codes existant pour les transformer.

Assoir la démonstration

Dans un second temps, le milieuvaluateur s'appuie sur une étape essentielle de démonstration. Rétrospectivement, cette posture se retrouve dans l'ensemble des projets étudiés. Elle repose sur un assemblage de valeurs universelles liées à la transition socio-écologique et de ressources construites localement, sur lesquelles repose la démonstration [Huguenin et Jeannerat, 2017]. Le territoire est alors valorisé sur le marché mais également comme espace de signification. En ce sens, le milieuvaluateur en tant que projet est pleinement acteur des processus de territorialisation.

Débat sur les valeurs

S'en suit une mise en débat plus ou moins directe des valeurs défendues par la proposition d'alternative. A cette occasion, certaines peuvent être disqualifiées, d'autres incorporées au portefeuille. Dans notre cas, la création de valeur s'opère notamment au travers de l'ancrage local de l'innovation, des systèmes de production et partiellement de consommation. Le débat peut déboucher sur des formes de contestation ou d'*exit* de la part de certains acteurs qui alors s'en retirent. Cette étape est un moment clé du processus de légitimation. Nous avons montré que ce dernier se construisait à la fois localement mais pouvait également reposer sur l'intervention d'acteurs extérieurs, parfois distants, soulignant l'importance des *gatekeepers*. Enfin, la définition des valeurs repose également sur les ressources et les spécificités locales et produit un argumentaire qui réunit les deux discours d'écologisation et de territorialisation en proposant la transformation d'activités et de ressources génériques, par la valuation, en « communs » [Magnaghi, 2017 ; Ostrom, 1990].

Enfin, la phase de diffusion repose dans un premier temps sur la formation d'un réseau s'auto renforçant par l'activation de proximités, y-compris entre territoires distants. Ce fonctionnement permet la diffusion du modèle de proche en proche (groupements de scieurs, PETR d'Epinal et PNRVN, PNRHJ et GAL Alto Bellunese...), avant une éventuelle diffusion plus large ou une généralisation de la démarche. Ceci souligne le rôle essentiel de la coordination et de la mise en réseau plus large de ces initiatives, entre territoires [Lamine *et al.*, 2018]. Nous irions d'ailleurs plus loin encore en soulignant la nécessité de développer des ponts entre secteurs, lesquels se nourrissent déjà réciproquement, comme nous avons pu le voir avec nombre d'initiatives « importées », ici encore des secteurs agricoles et agroalimentaires.

Le milieuvaluateur semble donc proposer une synthèse des phénomènes observés, en décloisonnant production et consommation, local et global, passé et présent. Il se révèle propice à l'intégration des valeurs morales de durabilité et aux dynamiques de cohésion, de cohérence et d'ancrage territorial que nous avons mis en évidence. Il apporte à nos cas d'étude une dimension supplémentaire, en rapprochant transition et dynamiques méso, encadrées dans leur environnement géographique et institutionnel. Il traduit, comme nous l'avons fait, l'importance des ressources et des modes de coordination dans les processus de

création de valeur et réhabilite les consommateurs-citoyens comme acteurs incontournables. En complétant la proposition de Huguenin [2017], nous montrons que cette approche ne rencontre donc pas uniquement un écho dans les villes : des dynamiques similaires sont observées – et partiellement documentées ici – en milieu rural et dans les périphéries où des questions différentes mais construites sur les mêmes fondamentaux se posent.

Une question demeure néanmoins quant à l'évaluation du potentiel de déviation – par rapport régime dominant – qu'incarne ce processus. Ici aussi nous rejoignons en partie Sabine Bognon [2014] lorsqu'elle affirme que ces alternatives ne constituent pas un modèle de substitution directement applicable mais qu'elles peuvent s'accommoder du régime en lui imposant de nouvelles règles ; ici celles d'une négociation sur les valeurs qui entourent la production et la consommation. En effet, les internalisant dans les processus de création de la valeur, elles forcent au minimum une mise en débat et une remise en question de ce dernier. Il est cependant trop tôt pour dire si les critiques seront combattues, récupérées ou endogénéisées par le régime dominant, comme certaines ont pu l'être dans le secteur agricole.

2.2.2 Frémissements transitionnels ou simples artefacts ?

Il est bien sûr possible d'objecter que, pour partie, les initiatives mises en évidence relèvent de manifestations artefactuelles ou d'épiphénomènes au regard de dynamiques macros, soient-elles économiques, sociales ou environnementales. Une prise de recul nécessaire permet de s'interroger. Elle invite à se demander, comme le font avec justesse [Barles et Bahers, 2019], si « [l'on observe] *aujourd'hui les signes d'une transition socio-écologique, ou bien une consolidation du régime dominant par la survalorisation des signaux faibles (circuits courts, réseaux décentralisés, par exemple)* » (p. 1). En effet, si la transition appelle à « *de nouveaux paradigmes, une transformation des représentations et des valeurs* » [Jambou *et al.*, 2018, p. 460], elle soulève également un certain nombre de questions : quel en est l'objectif ou le résultat attendu ? Ne peut-elle pas elle-même se constituer en piège sémantique qui, sous couvert de brandir l'étendard du changement, contribue en réalité à perpétuer les mêmes modèles ?

Le débat est ici pleinement ouvert et il n'est pas réaliste de se prononcer quant au caractère transformateur d'un petit nombre d'initiatives considérées isolément. Le manque de recul et de données sur la question s'avère surtout propice aux spéculations, ce à quoi nous ne nous risquerons pas. Des arguments existent néanmoins en faveur du soutien à la multiplication de ces expériences territoriales et du potentiel qui réside dans leur diversité : « *small deviations at a local level, how marginal they might appear at first, could play a cumulative role with other factors and collectively contribute to destabilizing the regime [...]. Local actor network intentionally create and support such "deviations" from the principle characteristics of a regime [which] can have an impact on national or even international discourses and policies of regime change* » [Späth et Rohrer, 2012, p. 466.]

3 Perspectives de recherche

Comme pour toute étude de cas, les résultats dans ce travail restent relativement dépendants du contexte dans lequel ils s'inscrivent. Mais nous pensons également que c'est bien de l'analyse parallèle de cas différents que peut naître une réflexion plus générale et que c'est en contextualisant précisément les processus étudiés par rapport au terrain que l'analyse produit du sens [Becker, 2016]. Ce constat ne peut être qu'un appel à la poursuite de la recherche, à l'expérimentation et au croisement des approches. Nous avons principalement travaillé sur des massifs montagneux marqués par la présence de résineux et dont les histoires, par certains aspects, présentent des similitudes. Il serait intéressant de poursuivre ce travail sur des massifs différents, de l'approfondir dans le cas des secteurs feuillus par exemple mais également dans une perspective internationale – nous avons d'ailleurs montré que certaines dynamiques faisaient fi ou pouvaient même tirer profit des interfaces.

Les ouvertures proposées dans cette conclusion interrogent le monde forestier et offrent d'intéressantes perspectives sur un plan conceptuel et méthodologique, aussi bien en matière de théorisation de la transition dans une perspective territoriale que de recherche appliquée et participative. Un prolongement intéressant pourrait consister en une réflexion sur la contribution de notre cadre d'analyse au projet de l'écologie sociale et territoriale. Ceci impliquerait notamment de proposer des articulations théoriques et méthodologiques plus poussées pour la combinaison d'approches qualitatives, comme celles développées ici, et quantitatives (analyse de flux, évaluation environnementale). Des opportunités prometteuses sont également identifiables dans le développement des sciences et de la recherche participative. Assez peu abordée ici, la question de la transférabilité des résultats de la recherche et de leur appropriation par les acteurs territoriaux peut notamment faire l'objet d'approfondissements. Enfin, il serait nécessaire d'aller plus loin dans la compréhension des mécanismes de transition aux différentes échelles, d'opérer un suivi des initiatives et de poursuivre une analyse qui, comme les processus qu'elle vise à étudier, se doit de rester dynamique.



Bibliographie scientifique

- Abord de Chatillon, R., Lesne, M., 2009. « La certification forestière, outil stratégique majeur pour la mise en œuvre d'une politique de gestion durable ». *Annales des Mines - Responsabilité Environnementale*, n° 53, pp. 63–68.
- Alber, A., 2010. « Voir le son : réflexions sur le traitement des entretiens enregistrés dans le logiciel Sonal ». *Socio-logos*, n° 5, 15 p.
- Aldhuy, J., 2008. « Au-delà du territoire, la territorialité ? ». *Géodoc*, pp. 35–42.
- Allaire, G., 2002. « L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes ». *Géographie, Économie, Société*, n°4, pp. 155–180.
- Allen, P., Kovach, M., 2000. « The capitalist composition of organic: The potential of markets in fulfilling the promise of organic agriculture ». *Agriculture Human Values*, n° 17, pp. 221–232.
- Amat, J.-P., Corvol-Dessert, A., 1994. *Forêt et Guerre*. L'Harmattan, Paris, 325 p.
- Antheaume, B., Giraut, F., 2005. *Le territoire est mort, vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*. IRD éditions, Marseille, 386 p.
- Arborio, A.-M., Fournier, P., 1999. *L'observation directe*. Armand Colin, Paris, 132.
- Arnould, P., 2002. « Histoire et mémoire des aménagements forestiers ». *Ingénieries*, n° spécial, pp. 9–20.
- Arnould, P., Hotyat, M., Simon, L., 1997. *Les forêts d'Europe*, Nathan, Fac Géographie, 413 p.
- Arnould, P., Simon, L., 2007. *Géographie de l'environnement*. Belin, Paris, 303 p.
- Asheim, B., Iksasen, A., 2002. « Regional innovation system; the integration of local “sticky” and global “ubiquitous” knowledge ». *Journal of Technology Transfer*, n° 27, pp. 77–86.
- Asheim, B.T., 1996. « Industrial districts as ‘learning regions’: A condition for prosperity ». *European Planning Studies*, n° 4, pp. 379–400.
- Asheim, P., Cooke, P., Martin, R., 2006. *Clusters and regional development: critical reflections and explorations*. Routledge, London, 320 p.
- Aspers, P., 2008. « Order in Garment Markets ». *Acta Sociologica*, vol. 51, n° 3, pp. 187–202.
- Attali, C., Fradin, G., de Menthère, C., Dereix, C., Lavarde, P., 2013. *Vers une filière intégrée de la forêt et du bois*. CGEDD, CGAAER, CGEJET, Paris, 155 p.
- Attour, A., Rallet, A., 2014. « Le rôle des territoires dans le développement des systèmes trans-sectoriels d'innovation locaux : le cas des smart cities ». *Innovations*, n°43, pp. 253–279.
- Avocat, H., Tabourdeau, A., Chauvin, C., De Sede Marceau, M.-H., 2011. « Énergie et bois dans le territoire alpin: Stratégies autour d'une ressource incertaine ». *Revue de Géographie Alpine*. n° 99, 17 p.
- Aydalot, P., 1965. « Note sur les économies externes et quelques notions connexes ». *Revue économique*, n° 16, pp. 944–973.
- Aydalot, P., 1986. *Milieus innovateurs en Europe*. GREMI, Paris, 361 p.
- Ayres, R.U., 1989. « Le métabolisme industriel et les changements de l'environnement planétaire ». *International Social Science Journal*, n° 41, pp. 363–373.

- Baby, F., 2012. *La guerre des demoiselles 1829-1872*. Cairn Editions, 228 p.
- Badie, B., 1995. *La fin des territoires*. Fayard, Paris, 280 p.
- Bahers, J.B., Durand, M., Beraud, H., 2017. « Quelle territorialité pour l'économie circulaire ? Interprétation des typologies de proximité dans la gestion des déchets ». *Flux*, n° 109-110, pp. 129-141.
- Bailly, A., 2009. « La science régionale en perspective ». *Géographie, Économie, Société*, n° 11, pp. 1-7.
- Bailly, A., Coffey, W.J., 1994. « Regional Science in Crisis : A Plea for a more Open and Relevant approach ». *Papers in Regional Science*, n° 73, pp. 3-14.
- Bais, A.L.S., Lauk, C., Kastner, T., Erb, K., 2015. « Global patterns and trends of wood harvest and use between 1990 and 2010 ». *Ecological Economics*, n° 119, pp. 326-337.
- Balland, P.-A., Boschma, R., Frenken, K., 2015. « Proximity and Innovation: From Statics to Dynamics ». *Regional Studies*, n° 49, pp. 907-920.
- Banos, V., Dehez, J., 2015. « Les trajectoires du bois-énergie en Aquitaine : du développement local aux territoires de l'énergie ? ». *Géocarrefour* n° 90, pp. 329-338.
- Banos, V., Gassiat, A., Girard, S., Hautdidier, B., Houdart, M., Le Floch, S., Vernier, F., 2020. « L'écologisation, mise à l'épreuve ou nouveau registre de légitimation de l'ordre territorial ? ». *Développement Durable et Territoires*, n° 11, 23 p.
- Barham, E., 2002. « Towards a theory of values-based labeling ». *Agriculture Human Values*, n° 19, pp. 349-360.
- Barham, E., 2003. « Translating terroir: the global challenge of French AOC labeling ». *Journal of Rural Studies*, n° 19, pp. 127-138.
- Barkaoui, A., Dragicevic, A.Z., 2016. « Nash bargaining and renegotiation with social preferences: case of the roundwood log supply contracts in the French timber market ». *Forest Policy & Economics*, n° 69, pp. 90-100.
- Barles, S., 2014. « L'écologie territoriale et les enjeux de la dématérialisation des sociétés : l'apport de l'analyse des flux de matières ». *Développement Durable et Territoires*, n° 5, pp. 1-18.
- Barles, S., Bahers, J.B., 2019. « Transition ou consolidation du régime dominant : le métabolisme urbain en question ». *Flux*, n° 116-117, pp. 1-5.
- Barthod, C., 2001. « La Réforme des financements publics aux investissements forestiers ». *Revue Forestière Française*, n° 53, pp. 9-28.
- Barthod, C., 2015. « La multifonctionnalité des forêts entre discours et pratiques : illusion ou réalité à assumer ? ». *Revue Forestière Française*, n° 67, pp. 293-319.
- Barthod, C., Barrillon, A., Arcangeli, F., Hermeline, M., 2001. « La loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 ». *Revue Forestière Française*, n° 53, pp. 491-510.
- Barthod, C., Delduc, P., 1999. « La compétitivité de la filière forêt-bois française ». *Annales de Géographie*, n° 109-110, pp. 456-478.
- Baud, S., Weber, F., 2012. *Guide de l'enquête de terrain*, Quatrième. La Découverte, 336 p.
- Beaud, M., Danjou, P., David, J., 1975. *Une multinationale française : Pechiney Ugine Kuhlman*. Seuil, Paris, 288 p.

- Beaud, S., 1996. « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique ». *Politix*, n° 9, pp. 226–257.
- Beurain, C., Brulot, S., 2011. « L'écologie industrielle comme processus de développement territorial : une lecture par la proximité ». *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 313.
- Beurain, C., Maillefert, M., Lenoir Varlet, D., 2017. « La proximité au cœur des synergies éco-industrielles dunkerquoises ». *Flux*, n° 109–110, pp. 23–35.
- Beurain, C., Rouaud, R., 2017. « Conflits dans les territoires forestiers vers une proximité d'attachement à la ressource ? ». Séminaire Conflits et Territoires. AgroParisTech, UMR SAD-APT, Paris.
- Beaussier T., Cauria S., Bellon-Maurel V., Loiseau E., 2019, « Coupling economic models and environmental assessment methods to support regional policies: A critical review », *Journal of Cleaner Production*, n° 216, pp. 408–421.
- Becattini, G., 1992. « Le district industriel : milieu créatif ». *Espace et Sociétés*, n° 66, pp. 147–163.
- Becattini, G., 2017. « The marshallian industrial district as a socio-economic notion » *Revue d'Économie Industrielle*, n° 157, pp. 13–32.
- Becker, H.S., 1985. *Outsiders. Etudes de sociologies de la déviance*. Editions Métailié, 250 p.
- Becker, H.S., 2016. *La Bonne focale. De l'utilité des cas particuliers en sciences sociales*, Grands Repères, La Découverte, Paris, 272 p.
- Becker, M.C., Knudsen, T., March, J.G., 2006. « Schumpeter, Winter, and the sources of novelty ». *Industrial and Corporate Change*, n° 15, pp. 353–371.
- Beckert, J., Aspers, P., 2011. « Value in Markets », in Beckert, J., Aspers, P (ed.) *The Worth of Goods. Valuation Pricing in the Economy*. Oxford University Press, New-York, pp. 3–38.
- Beckouche, P., Grasland, C., Guérin-Pace, F., Moisseron, J.-Y., 2016. « Territory as the legible, tangible product of complex processes and as a resource for action », in: GIS CIST (ed.), *Founding Territorial Sciences*, Paris, pp. 5–23.
- Bédard, M., 2017. « Les vertus identitaire, relationnelle et heuristique de la territorialité – D'une conception culturelle à une conceptualisation tripartite ». *Cybergeog*, 36 p.
- Bedard, M., Lajarge, R., 2018. « Prolifération et rareté du concept de territorialité au sein des sciences territoriales. Proposition d'une grille d'interprétation », in: GIS CIST (ed.), *Représenter Les Territoires*. CIST 2018, Rouen, pp. 669–675.
- Béfort, N., De Fouchécour, F., De Rouffignac, A., Holt, C.A., Leclère, M., Loth, T., Moscoviz, R., Pion, F., Ruault, J.F., Thierry, M., 2019. « Toward a European bioeconomic transition: Is a soft shift enough to challenge hard socio-ecological issues? » *Natures Sciences Sociétés*, n° 27, pp. 438–444.
- Béfort, N., Nieddu, M., 2017. « De la variété des ancrages territoriaux des firmes en Chimie Doublement Verte ». *Géographie Économie Société*, n° 19, pp. 133–152.
- Bellet, M., Colletis, G., Lung, Y., 1993. « Économie de proximités ». *Revue d'Économie Régionale Urbaine*, n° 3, pp. 357–361.

- Belletti, G., Marescotti, A., Touzard, J.-M., 2017. « Geographical indications, public goods, and sustainable development: the roles of actors' strategies and public policies ». *World Development*, n° 98, pp. 45–57.
- Benko, G., Lipietz, A., 1992. *Les régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. PUF, Paris., 424 p.
- Berger, P., Lucklann, T., 1966. *La Construction sociale de la réalité*, Armand Colin, 342 p.
- Bergeret, A., George-Marcelpoil, E., Delannoy, J.-J., Piazza-Morel, D., 2015. « L'outil-frise : une expérimentation interdisciplinaire », *Les carnets du Labex ITEM*, 180 p.
- Beuret, J.-E., Cadoret, A., 2008. « Ensemble pour gérer le territoire : quand l'initiative locale complète ou corrige l'action publique », in : Colloque de l'ASRDLF 2008, 17 p.
- Bianco, J.-L., 1998. *La Forêt : une chance pour la France*. Paris, 108 p.
- Bidet-Mayer, T., Toubal, L., 2013. *À quoi servent les filières ?*. Presses des Mines, Paris, 136 p.
- Biénabe, E., Rival, A., Loillet, D., 2016. *Développement durable et filières tropicales*. Éditions Quae, 356 p.
- Binder, C.R., 2007. « From material flow analysis to material flow management. Part I: social sciences modeling approaches coupled to MFA ». *Journal of Cleaner Production*, n° 15, pp. 1596–1604.
- Binder, C.R., van der Voet, E., Rosselot, K.S., 2009. « Implementing the Results of Material Flow Analysis » *Journal of Industrial Ecology*, n° 13, pp. 643–649.
- Blanchet, A., Gotman, A., 2007. *L'entretien*. Armand Colin, Paris, 128 p.
- Blondet, M., 2008. « Le genre de l'anthropologie. Faire du terrain au féminin », in: Bensa, A., Fassin, D. (ed.) *Les Politiques de l'enquête*. La Découverte, Paris, pp. 59–80.
- Blondet, M., Lantin Mallet, M., 2017. *Anthropologies réflexives*. Presses universitaires de Lyon, 324 p.
- Bognon, S., 2014. *Les transformations de l'approvisionnement alimentaire dans la métropole parisienne. Trajectoire socio-écologique et construction de proximités*. Thèse de Géographie, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, Paris, 414 p.
- Bognon, S., Marty, P., 2015. « La question alimentaire dans l'action publique locale. Analyse croisée des trajectoires municipales de Paris et de Brive-la-Gaillarde ». *VertigO*, 15 p.
- Boidin, B., Zuideau, B., 2006. « Socio-économie de l'environnement et du développement durable : état des lieux et perspectives ». *Mondes en développement*, n° 135, pp. 7-37.
- Bolwig, S., Ponte, S., du Toit, A., Riisgaard, L., Halberg, N., 2010. « Integrating poverty and environmental concerns into value-chain analysis: a conceptual framework ». *Development Policy Review*, n° 28, pp. 173–194.
- Bonerandi, E., 2005. « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire? ». *Géocarrefour*, n° 80, pp. 91–100.
- Bonnemaison, J., 1981. « Voyage autour du territoire ». *Espace géographique*, n° 10, pp. 249–262.
- Bookchin, M., 2011. *Une société à refaire - Vers une écologie de la liberté*, Ecosociété, Retrouvailles, Saint-Laurent, 304 p.

- Bortolamiol, S., Raymond, R., Simon, L., 2017. « Territoires des humains et territoires des animaux : éléments de réflexions pour une géographie animale ». *Annales de géographie*, n° 716, pp. 387-407.
- Bos, E., Owen, L., 2016. « Virtual reconnection: The online spaces of alternative food networks in England ». *Journal of Rural Studies*, n° 45, pp. 1-14.
- Boschma, R., Frenken, K., 2010. « The Spatial Evolution of Innovation Networks: A Proximity Perspective », in: Boschma, R. et Martin, R. (ed.), *The Handbook of Evolutionary Economic Geography*, Elgar, Cheltenham, p. 576.
- Boschma, R., Kloosterman, R., 2005a. « Clustering, learning and regional development », in: Boschma, R., Kloosterman, R. (ed.), *Learning from Clusters: A Critical Assessment from an Economic-Geographical Perspective*. Springer, Dordrecht, pp. 1-15.
- Boschma, R., Kloosterman, R., 2005b. *Learning from clusters. A critical assessment from an economic-geographic perspective*. Springer, Dordrecht, 434 p.
- Boschma, R.A., 2005. « Proximity and innovation: A critical assessment ». *Regional Studies*, n° 39, pp. 61-74.
- Boschma, Ron, Frenken, K., 2010. « The spatial evolution of innovation networks: a proximity perspective ». in: Boschma, R. et Martin, R. (ed.), *The Handbook of Evolutionary Economic Geography*, Elgar, Cheltenham, p. 576.
- Bouba-Olga, O., Boutry, O., Rivaud, A., 2009. « Un approfondissement du modèle *exit-voice* par l'économie de la proximité ». *Natures Sciences Sociétés*, n° 17, pp. 381-390.
- Bouba-Olga, O., Coris, M., Carrincazeaux, C., 2008. « La proximité, 15 ans déjà ! - Avant-propos ». *Revue d'Économie Régionale Urbaine*, n° 3, pp. 279-287.
- Bouba-Olga, O., Grossetti, M., 2008. « Socio-économie de proximité ». *Revue d'Économie Régionale Urbaine*, n° 3, pp. 311-328.
- Bouba-Olga, O., Grossetti, M., 2015. « La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ? » *Revue de l'OFCE*, n° 143, pp. 117-144.
- Bouba-Olga, O., Grossetti, M., 2018. « La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence): comment s'en désintoxiquer ? », 30 p.
- Boudeville, J., 1958. « L'aménagement des bassins fluviaux. Evaluation et planification des programmes ». *Revue Économique*, n° 10, pp. 501-517.
- Bouillon, F., Monnet, J., 2016. « L'observation et ses angles: au cœur des rapports entre les chercheurs et leurs objets ». *Espace et sociétés*, n° 1, pp. 9-17.
- Bourdin, S., Torre, A., 2018. « Les financements européens de développement régional : l'Union européenne en quête de cohésion ». *Revue d'Économie Financière*, n° 132, pp. 39-57.
- Boutefeu, B., 2007. *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*. Thèse de Géographie, École normale supérieure Lettres et Sciences Humaines-ENS-LSH Lyon, 525 p.
- Bowen, S., 2010. « Embedding Local Places in Global Spaces: Geographical Indications as a Territorial Development Strategy ». *Rural Sociology*, n° 75, pp. 209-243.

- Brédif, H., 2008. « Référentiels de durabilité forestière : l'universalité en question ». *Natures Sciences Société*, n° 16, pp. 209–2019.
- Brédif, H., Arnould, P., 2004. « Évaluer n'est pas gérer: considérations pour rompre le pouvoir des critères et des indicateurs ». *Revue Forestière Française*, n° 56, pp. 485–502.
- Bringezu, P., Moriguche, Y., 2002. « Material flow analysis », in: Ayres, R.U., Ayres, L.W. (ed.), *A Handbook of Industrial Ecology*. Edward Elgar Publishing, Cheltenham, UK, pp. 79–90.
- Briot, M., 2009. *Analyse des critères de définition de la zone d'origine contrôlée des résineux du massif du Jura par les facteurs écologiques et application à sa délimitation*. Thèse en sciences de la vie et de l'environnement, Université de Franche-Comté, Besançon, 198 p.
- Brown, B.J., Hanson, M.E., Liverman, D.M., Merideth, R.W., 1987. « Global sustainability: toward definition ». *Journal of Environmental Management*, n° 6, pp. 713–719.
- Brown, T., 2016. « Sustainability as Empty Signifier: Its Rise, Fall, and Radical Potential ». *Antipode*, n° 48, pp. 115–133.
- Brun, A., 1983. « La forêt dans l'économie rurale ». *Économie Rurale*, n° 154, pp. 66–71.
- Brunet, R., 1990. « Le Déchiffrement du Monde », in : Brunet, R., Dollfus, O. (ed.), *Mondes Nouveaux*. Belin, Paris, Montpellier, pp. 9–271.
- Brunet, R., 1990. *Le territoire dans les turbulences*. Reclus, Montpellier, p. 220.
- Brunner, P., Rechberger, H., 2003. *Practical handbook of material flow analysis*. Lewis Publishers, London, 336 p.
- Buclet, N., 2013. « L'écologie industrielle et territoriale : vers une économie de la rareté », in : Vivien, F-D., Lepart, J., Marty, P. (ed.), *L'évaluation de la durabilité*. Editions Quæ, pp. 153-173.
- Buclet, N., 2015. « Ecologie Industrielle et Economie Circulaire : définitions et principes », in : Alix, Y., Mat, N., Cerceau, J. (ed.), *Economie Circulaire et Écosystème Portuaire*. EMS Management & Société, pp. 27–41.
- Buclet, N., 2015. *Essai d'écologie territoriale. L'exemple d'Aussois en Savoie*, CNRS Alpha. CNRS Editions, 216 p.
- Burström, F., Korhonen, J., 2001. « Municipalities and industrial ecology: reconsidering municipal environmental management ». *Sustainable Development*, n° 9, pp. 36–46.
- Burton, V., Metzger, M.J., Brown, C., Moseley, D., 2019. « Green Gold to Wild Woodlands; understanding stakeholder visions for woodland expansion in Scotland ». *Landscape Ecology*, n° 34, pp. 1693–1713.
- Bussy, J-C., 1983. « De certaines confusions engendrées par la notion de filière ». *Revue Forestière Française*, n° 35, pp. 314–316.
- Buttoud, G., 1983. *L'état forestier : politique et administration des forêts dans l'histoire française contemporaine*. Thèse en sciences politiques, Université Nancy II, Nancy, 691 p.
- Buttoud, G., 2002. « La politique forestière française, du rapport Bianco à la loi de juillet 2001 ». *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen*, n° 153, pp. 314–320.

- Buttoud, G., 2007. « Forêt et réforme: un secteur en transition ? » *Revue Forestière Française*, n°59, pp. 570–577.
- Buttoud, G., Kouplevatskaya-Buttoud, I., Slee, B., Weiss, G., 2011. « Barriers to institutional learning and innovations in the forest sector in Europe: Markets, policies and stakeholders ». *Forest Policy and Economics*, n° 13, pp. 124–131.
- Callon, M., Méadel, C., Rabeharisoa, V., 2002. « The economy of qualities ». *Economy and Society*, n° 31, pp. 194–217.
- Camagni, R., Maillat, D., 2006. *Milieux innovateurs, théorie et pratique*. Anthropos, Economica, Paris, 502 p.
- Camagni, R., Maillat, D., Matteaccioli, A., 2004. *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*, GREMI (ed.), EDES, Neuchâtel, 298 p.
- Caullet, J.-Y., 2013. Bois & Forêts de France - Nouveaux défis. Assemblée Nationale, Paris, 82 p.
- Caurla, S., 2012. *Modélisation de la filière forêt-bois française*. Évaluation des impacts des politiques climatiques. Thèse en économie, AgroParisTech, 399 p.
- Cerceau, J., Mat, N., Junqua, G., 2018. « Territorial embeddedness of natural resource management: A perspective through the implementation of Industrial Ecology ». *Geoforum*, n° 89, pp. 29–42.
- Chabrol, F., 2008. « Enquêter en milieu convoité: Les terrains surinvestis de l'anthropologie » in: Bensa, A., Fassin, D. (ed.) *Les Politiques de l'enquête*. La Découverte, Paris, pp. 229–244.
- Chait, B., 1949. « La loi de divergence ». *Econometrica*, n° 17, pp. 117–123.
- Chalayer, M., 2014. *La scierie française et la productivité*. L'Harmattan, Paris, 170 p.
- Chanteau, J., 2003. « La dimension socio-cognitive des institutions et de la rationalité : éléments pour une approche holindividualiste ». *L'année la Régulation*, n° 7, pp. 45–89.
- Chanteau, J.-P., du Tertre, C., Nieddu, M., Pecqueur, B., 2002. « Théorie de la régulation, secteurs et territoires: quels enjeux de recherche ? » *Géographie, Économie, Société*, n° 4, pp. 123–129.
- Charles, K., Charles, E., 2020. « Quels rôles pour les activités de recherche scientifique dans une stratégie de développement territorial ? » *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, pp. 409–436.
- Chauvin, C., 2011. « Les territoires, niveaux de coordination pour une gestion collective de la forêt ». *Revue Forestière Française*, n° 63, pp. 279–292.
- Chesbrough, H., 2003. *Open Innovation: The New Imperative for Creating and Profiting from Technology*. Harvard Business School Press, Boston, 272 p.
- Claval, P., 2008. « Espace et territoire les bifurcations de la science régionale ». *Géographie, Économie, Société*, n° 10, pp. 157–184.
- Claval, P., 2008a. « Espace et territoire les bifurcations de la science régionale ». *Géographie, Économie, Société* ; n° 10, pp. 157–184.
- Claval, P., 2013. « Le rôle du terrain en géographie ». *Confins*, n° 17, 30 p.
- Coase, R.H., 1937. « The Nature of the Firm ». *Economica*, n° 4, pp. 386–405.
- Coenen, L., Benneworth, P., 2012. « Toward a spatial perspective on sustainability

- transitions ». *Research Policy*, n° 41, pp. 968–979.
- Coenen, L., Raven, R., Verbong, G., 2010. « Local niche experimentation in energy transitions: A theoretical and empirical exploration of proximity advantages and disadvantages ». *Technology in Society*, n° 32, pp. 295–302.
- Cohendet, P., 2017. *Les Communautés de Connaissance*, BourbaKeM 6.
- Colletis, G., Pecqueur, B., 1993. « Intégration des espaces et quasi intégration des firmes : vers de nouvelles logiques productives ? » *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, pp. 490–507.
- Colletis, G., Pecqueur, B., 2005. « Révélation de ressources spécifiques et coordination située ». *Économie et Institutions*, n° 6-7, pp. 51–74.
- Colletis-Wahl, K., 2008. « Micro-institutions et proximités : quelles lectures des dynamiques territoriales ? » *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 251.
- Colletis-Wahl, K., Corpataux, J., Crevoisier, O., Kebir, L., Pecqueur, B., Peyrache-Gadeau, V., 2008. « The territorial economy: a general approach in order to understand any deal with globalization », in : Aranguren, M-J., Iturrioz Landart, C., Wilson, J. (ed.) *Networks, Governance and Economic Development: Bridging Disciplinary Frontiers*. Edward Elgar Publishing, pp. 21–29.
- Colletis-Wahl, K., Peyrache-Gadeau, V., Serrate, B., 2008. « Introduction générale. Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés ? » *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 147–157.
- Collignon, B., 2010. « L'éthique et le terrain ». *L'information Géographique*, n° 74, pp. 63–83.
- Collignon, B., Retaillé, D., 2010. « Introduction ». *L'information Géographique*, n° 74, pp. 6-8.
- Colonna, P., Axelos, M., Beckert, M., Callois, J.-M., Dugué, J., Esnouf, C., Herbinet, B., Valceschini, E., 2019. « Nouvelles questions de recherche en bioéconomie ». *Natures Sciences Sociétés*, n° 27, pp. 433–437.
- Commons, J.-R., 1934. *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*. MacMillan, New-York, 800 p.
- Consigny, V., 1964. « Les hagsis de la vallée de la Bruche ». *Revue Forestière Française*, n°10, pp. 744–756.
- Cooke, P., Gomez Uranga, M., Etxebarria, G., 1997. « Regional innovation systems: Institutional and organisational dimension ». *Research Policy*, n° 26, pp. 475–491.
- Corvol, A., Dereix, C., Galochet, M., Gresser, P., Lormant, F., Rochel, X., 2014. *Regards sur la forêt*. L'Harmattan, Paris, 480 p.
- Corvol, A., Hotyat, M., Arnould, P., 1997. *La forêt : perceptions et représentation*. L'Harmattan, Paris, 401 p.
- Costanza, R., 1991. *Ecological economics: The science and management of sustainability*. Columbia University Press, New-York, 525 p.
- Courlet, C., 2001. « Les systèmes productifs localisés - Un bilan de la littérature » in : INRA (ed.), *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, pp. 27-40.
- Courlet, C., 2008. *L'Économie territoriale*. Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 135 p.

- Courtonne, J., 2016. *Environmental assessment of territories through supply chain analysis : biophysical accounting for deliberative decision-aiding*. Thèse en sciences de gestion, Université Grenoble Alpes, 333 p.
- Crevoisier, O., 1994. « Dynamique industrielle et dynamique régionale : l'articulation par les milieux innovateurs ». *Revue d'économie industrielle*, n° 70, pp. 33–48.
- Crevoisier, O., 2001. « L'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives ». *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°1, pp. 153-165.
- Crevoisier, O., 2004. « The Innovative Milieus Approach: Toward a Territorialized Understanding of the Economy? ». *Economic Geography*, n° 80, pp. 367–379.
- Crevoisier, O., Camagni, R., 2000. *Les milieux urbains : innovation, systèmes de production et ancrage*. EDES, Neuchâtel, 360 p.
- Crevoisier, O., Jeannerat, H., 2009. « Territorial knowledge dynamics: From the proximity paradigm to multi-location milieus ». *European Planning Studies*, n° 17, pp. 1223–1241.
- Crevoisier, O., Muller, A., 1998. « Évolution économique de la filière bois. Une analyse par les milieux innovateurs ». *Économie Rurale*, n° 248, pp. 29–37.
- Crevoisier, O., Pecqueur, B., Peyrache-Gadeau, V., Serrate, B., 2008. « Conclusion : Dynamiques territoriales : quels chantiers de recherche ? ». *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°2, 265–268.
- Croisel, J., 2007. *L'évaluation des politiques forestières: le cas du Plan Chablais dans le département des Vosges*. Thèse en sciences politiques, AgroParisTech-ENGREF, 272 p.
- Crozat, D., 2007. « Thirdspace, espaces potentiels et hyper réel : nouvelles modalités de la fuite dans l'imaginaire », in: Viala, L., Villepontoux, S. (ed.), *Imaginaire, Territoires, Sociétés. Contributions à Un Déploiement Transdisciplinaire de La Géographie Sociale*. Université de Montpellier, Montpellier, pp. 97–112.
- Crozat, D., 2009. « Violence en espaces hyper réels ». *Annales de Géographie*, n° 669, pp. 478–497.
- Crozier, M., Friedberg, E., 2014. *L'Acteur et le système. Les Contraintes de l'action collective*, Points, Paris, 512 p.
- Darembert, C., Saglio, E., 1877. *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines* <http://dagr.univ-tlse2.fr>
- Davezies, L., 2008. *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, Le République des Idées, Seuil, Paris, 110 p.
- Davezies, L., Pech, 2014. *La nouvelle question territoriale*. Terra Nova, 30 p.
- Davidson, D., 2001. *Inquiries into Truth and Interpretation*. Clarendon Press, 320 p.
- Daviet, S., 2005. *Industrie, culture et territoire*. L'Harmattan, Paris, 208 p.
- De Fazio, M., 2016. « Agriculture and Sustainability of the Welfare: The Role of the Short Supply Chain ». *Agriculture and Agricultural Science Procedia*, n° 8, pp. 461–466.
- de Vaissière, J., 1952. « Le fonds forestier national – Les principes de base (1947-1950) ». *Revue Forestière Française*, n°9. 529–549.
- Debarbieux, B., 1995. « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique ». *L'Espace Géographique*, n° 24, pp. 97–112.

- Debarbieux, B., 1999. « Le territoire : histoires en deux langues », in : Chivallon, C., Ragouet, P. (ed.), *Discours Scientifiques et Contextes Culturels. Géographies Françaises à l'épreuve Postmoderne*. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux, pp. 33–34.
- Debarbieux, B., 2007. « Territoire-Territorialité-Territorialisation : aujourd'hui encore, et bien moins que demain », in: Vanier, M. (ed.), *Territoires, Territorialité, Territorialisation. Controverses et Perspectives*. PUR, Rennes, pp. 75–89.
- Debarbieux, B., 2014. « Rootedness - Anchoring - Mooring: Reviving Metaphors ». *L'Espace Géographique*, n° 43, pp. 68–80.
- Debarbieux, B., 2015. *L'espace de l'imaginaire*. Essais et détours. CNRS Editions, Paris, 312 p.
- Debarbieux, B., 2016. « L'invocation du territoire : proaction, résistance ou réaction ? », in : *En Quête de Territoire(S) ?* CIST 2016, Grenoble.
- Debuisson, M., 2014. *Les modes d'interaction pour une dynamique territoriale soutenable : un apport à l'écologie territoriale*. Thèse en développement durable, Université de Technologie de Troyes, 503 p.
- Degron, R., 2000. « Les forêts lorraines dans la tempête du 26 décembre 1999 : premier bilan ». *Revue Géographique de l'Est*, vol. 40, n° 3, 14 p.
- Degron, R., 2009. « L'espace de la politique forestière en question ». *Revue Géographique de l'Est*, vol. 49, n° 2-3, 18 p.
- Delaney, D., 2005. *Territory: A short introduction*. Blackwell Publishing Ltd, Oxford, 178 p.
- Delfosse, C., Granié, A., Mayaud, J.-L., 1999. « Territoires prescrits, territoires vécus : inter-territorialité au cœur des recompositions des espaces ruraux ». *Ruralia*, n° 4, pp. 4–6.
- Denzin, N.K., 1978. *The research act : a theoretical introduction to sociological methods*. McGraw-Hill, New-York, 379 p.
- Denzin, N.K., 2012. « Trigangulation 2.0. ». *Journal of Mixed Methods Research*, n° 6, pp. 80–88.
- Di Méo, G., 1994. « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle ». *Espace et sociétés*, n° 78, pp. 15–34.
- Di Méo, G., 1996. *Les territoires du quotidien*, Géographie sociale. L'Harmattan, Paris, 208 p.
- Di Méo, G., 1998a. « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie ». *L'Information Géographique*, n° 62, pp. 99–110
- Di Méo, G., 1998b. *Géographie sociale et territoires*. Nathan, Paris, 320 p.
- Di Méo, G., 1999. « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales ». *Cahiers de Géographie de Québec*, n° 43, pp. 75–93.
- Di Méo, G., 2004. « Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités ». *Annales de Géographie*, n° 113, pp. 339–362.
- Di Méo, G., 2006. « Les territoires de l'action ». *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, pp. 7–17.
- Di Méo, G., 2011. « La territorialité : une tension régulatrice des contradictions territoriales », in : GIS CIST (ed.), *Fonder Les Sciences Du Territoire*. CIST, Paris, pp. 119–123.

- Di Méo, G., 2014. *Introduction à la géographie sociale*, Cursus. ed. Armand Colin, Paris, 192 p.
- Di Méo, G., 2017. *Le désarroi identitaire : une géographie sociale*, Logiques Sociales. L'Harmattan, 224 p.
- Di Méo, G., Buléon, P., 2005. *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*. U : Géographie. Armand Colin, Paris, 304 p.
- Ditter, J.-G., Bobulescu, R., 2010. « Les systèmes productifs locaux dans les industries du bois : trois études de cas ». *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°2, pp. 269-292.
- Ditter, J.G., Brouard, J., 2012. « Institutions et territoires du vin en France: le cas de l'A.O.C. Cahors ». *Géographie Économie Société*, n° 14, pp. 303-325.
- Dodane, C., 2009. *Les nouvelles forêts du Massif Central: enjeux sociétaux et territoriaux. Ces hommes qui plantaient des résineux pour éviter la friche*. Thèse de Géographie, École normale supérieure Lettres et Sciences Humaines, 533 p.
- Dodane, C., 2010. « Le FFN, une politique forestière ambitieuse dotée d'un outil financier original : des milliards investis pour des millions d'hectares plantés ». *Géocofluences*, 2 p.
- Dodane, C., Arnould, P., 2007. « Le développement durable, approches géographiques Bois, forêts et carbone en France : enjeux et perspectives climatiques et énergétiques ». *Géocofluences*.
- Doré, G., 2018. « La proximité au prisme du débat entre « conventionnalistes » et « régulationnistes ». *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°5-6, pp. 967-991.
- Doré, G., 2020. « Les régions françaises et le soutien aux territoires depuis 2016 ». *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°3, pp. 533-554.
- Dorlanne, D., 1975. « L'organisation professionnelle des sylviculteurs du sud-ouest ». *Revue Forestière Française*, n°27, pp. 383-391.
- Douay, N., Reys, A., 2016. « Twitter comme arène de débat public : le cas du Conseil de Paris et des controverses en aménagement ». *L'Information Géographique*, n° 80, pp. 76-95.
- Dragicevic, A.Z., 2015. « Hier les ventes par adjudication, aujourd'hui les contrats d'approvisionnement, demain les carnets d'ordres ? » *Revue Forestière Française*, n°67, pp. 127-133.
- Droz, Y., Miéville-Ott, V., Forney, J., Spichier, R., 2009. *Anthropologie politique du paysage - Valeurs et postures paysagères des montagnes suisses*, Karthala, Paris, 180 p.
- Dubois, A., 2016. « Transnationalising entrepreneurship in a peripheral region - The translocal embeddedness paradigm ». *Journal of Rural Studies*, n° 46, pp. 1-11.
- Dubois, A., 2018. « Nurturing proximities in an emerging food landscape ». *Journal of Rural Studies*, n° 57, pp. 1-12.
- Dubresson, A., Jaglin, S., 2005. « Gouvernance, régulation et territorialisation des espaces urbanisés : approches et méthode », in: Antheaume, B., Giraut, F. (Eds.), *Le Territoire Est Mort, Vive Les Territoires !* IRD, Paris, pp. 337-352.
- Duez, P., 2011b. « La place de l'économie des territoires dans la construction d'une théorie générale intégrant l'espace ». *Revue d'Économie Régionale Urbaine*, n°4, pp. 735-764.

- Duffaud-Prévoist, M.-L., 2016. « Construire un ancrage territorial : le cas des entreprises de produits cosmétiques et de phytothérapie dans la vallée de la Drôme ». *Pour*, n° 229, pp. 149–157.
- Dupont, L., Mastelic, J., Nyffeler, N., Latrille, S., Seulliet, E., 2019. « Living lab as a support to trust for co-creation of value: application to the consumer energy market ». *Journal of Innovation Economics & Management*, n° 28, pp. 53–78.
- Dupouey, J.-L., Dambrine, E., Moares, J. D., Laffite, C., 2002. « Irreversible Impact of past Land Use on Forest Soils and Biodiversity ». *Ecology*, n° 83, pp. 2978–2984.
- Earles J. M., Halog A., Ince P., Skog K., 2013, « Integrated Economic Equilibrium and Life Cycle Assessment Modeling for Policy-based Consequential LCA », *Journal of Industrial Ecology*, n° 17, pp. 375-384.
- Eggrickx, A., 2016. « Dynamiser la filière bois par le développement durable : Le cas d'un Pôle d'Excellence Rurale Bois Bio-ressources ». *Gestion 2000*, n° 33, pp. 95-114.
- Ehrenfeld, J., 2004. « Industrial ecology: a new field or only a metaphor? » *Journal of Cleaner Production*, n° 12, pp. 825–831.
- Ehrenfeld, J., Gertler, N., 1997. « Industrial Ecology in Practice: The Evolution of Interdependence at Kalundborg ». *Journal of Industrial Ecology*, n° 1, pp. 67–79.
- Elden, S., 2013. *The birth of territory*. University of Chicago Press, Chicago, 512 p.
- Elias, N., 1993. *Engagement et distanciation*. Fayard, Paris, 272 p.
- Elissalde, B., 2000. « Géographie, temps et changement spatial ». *L'Espace géographique* n° 29, pp. 224–236.
- Elissalde, B., 2002. « Une géographie des territoires ». *L'Information Géographique*, n° 66, pp. 193–205.
- Elisséeff, V., 2017. « Le comté APO : une réussite collective au cœur du territoire ». *Le Journal de l'école du Management de Paris*, n° 127, pp. 8–13.
- Epstein, R., 2005. « Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires ». *Esprit*, pp.96–111.
- Erkman, S., 1997. « Industrial ecology: An historical view ». *Journal of Cleaner Production*, n°5, pp. 1–10.
- Esparon, S., 2016. *Analyse de la durabilité systémique d'un réseau de création de valeurs forestier. Étude de cas à l'échelle d'une communauté de communes dans le massif des Landes de Gascogne*. Thèse en économie, Université de Bordeaux, 216 p.
- Eymard-Duvernay, F., 1989. « Conventions de qualité et formes de coordination ». *Revue économique*, n°40, pp. 329-360.
- Farcy, C., 2018. « Enjeux liés aux représentations sociales de la forêt dans nos sociétés urbanisées », in : Séminaire « Forêt-Filière Bois » de La Fédération Des Parcs Naturels Régionaux de France et de l'Office National Des Forêts « Les Liens Entre Villes et Forêts ». Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Saint-Pierre de Chartreuse, p. 17.
- Ferrez, Y., 2017. *Guide phytosociologique des prairies du massif des Vosges et du Jura alsacien*, Conservatoire botanique d'Alsace, 368 p.

- Feyerabend, P., 1988. *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Seuil, 352 p.
- Filippi, M., Wallet, F., Polge, É., 2018. « L'école de la proximité : naissance et évolution d'une communauté de connaissance ». *Revue d'Économie Régionale Urbaine*, n° 5-6, pp. 939-966.
- Fischer, J., Manning, A.D., Steffen, W., Rose, D.B., Daniell, K., Felton, A., Garnett, S., Gilna, B., Heinsohn, R., Lindenmayer, D.B., MacDonald, B., Mills, F., Newell, B., Reid, J., Robin, L., Sherren, K., Wade, A., 2007. « Mind the sustainability gap ». *Trends in Ecology & Evolution*, n° 22, pp. 621-624.
- Fischer-Kowalski, M., 1998. « Society's Metabolism ». *Journal of Industrial Ecology*, n° 2, pp. 61-78.
- Fischer-Kowalski, M., 2011. « Analyzing sustainability transitions as a shift between socio-metabolic regimes ». *Environmental Innovation and Societal Transitions*, n° 1, 152-159.
- Fischer-Kowalski, M., Rotmans, J., 2009. « Conceptualizing, observing, and influencing social-ecological transitions ». *Ecology and Society*, n° 14, pp. 61-78.
- Fitjar, R.D., Rodríguez-Pose, A., 2015. « Networking, context and firm-level innovation: Cooperation through the regional filter in Norway ». *Geoforum*, n° 63, pp. 25-35.
- Fløysand, A., Sjøholt, P., 2007. « Rural development and embeddedness: The importance of human relations for industrial restructuring in rural areas ». *Sociologia Ruralis*, n° 47, pp. 205-227.
- Fort M., 2015, « Impact du changement climatique sur les dynamiques des milieux montagnards », *Journal of Alpine Research*, n° 103, 9 p.
- François, H., 2007. *De la station ressource pour le territoire au territoire pour la station. Le cas des stations de moyenne montagne périurbaines de Grenoble*. Thèse de Géographie, Université Joseph-Fourier-Grenoble I, 362 p.
- François, H., Hirczak, M., Senil, E.N., Senil, N., 2013. « De la ressource à la trajectoire : quelles stratégies de développement territorial ? » *Géographie, Économie, Société*, n° 15, pp. 267-284.
- François, H., Hirczak, M., Senil, N., 2006. « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°5, pp. 683-700.
- Frayssignes, J., 2001. « L'ancrage territorial d'une filière fromagère d'AOC. L'exemple du système Roquefort ». *Économie Rurale*, n° 264, pp. 89-103.
- Frayssignes, J., 2005. *Les AOC dans le développement territorial, une analyse en termes d'ancrage appliquée aux cas français des filières fromagères*. Institut National Polytechnique de Toulouse, Toulouse, 470 p.
- Freel, M.-S., 2003. « Sectoral patterns of small firm innovation, networking and proximity ». *Research Policy*, n° 32, pp. 751-770.
- Frémont, A., Chevalier, J., Renard, J., 1984. *Géographie sociale*. Masson, Paris, 387 p.
- Fumey, G., Bérion, P., 2010. « Dynamiques contemporaines d'un terroir et d'un territoire : Le cas du gruyère de Comté ». *Annales de Géographie*, n° 674, pp. 384-403.
- Gaffard, J.-L., 2013. « Filières ou clusters : quel outil pour la politique industrielle ? », in:

- Bidet-Mayer, T., Toubal, L. (Eds.), *A Quoi Servent Les Filières ?* Presses des Mines, Paris, pp. 84–89.
- Galand, N., 2012. « Un exemple de circuit court en ultra-proximité : un réseau de partenaires pour la reterritorialisation d'une filière ». *Pour*, n° 215–216, pp. 371–376.
- Gallaud, D., 2006. « Conflits et proximités dans le cadre des coopérations pour innover des entreprises de biotechnologie françaises ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* n°4, pp.631–650.
- Gallaud, D., 2018. « Dynamiques de proximité : pistes de réflexion pour un enrichissement des modèles ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5-6, pp. 1077–1097.
- Geels, F.W., 2002. « Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study ». *Research Policy*, n° 31, pp. 1257–1274.
- Geels, F.W., 2004. « From sectoral systems of innovation to socio-technical systems: Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory ». *Research Policy*, n° 33, pp. 897–920.
- Geels, F.W., Schot, J., 2007. « Typology of sociotechnical transition pathways ». *Research Policy*, n° 36, pp. 399–417.
- Geissdoerfer, M., Savaget, P., Bocken, N.M.P., Hultink, E.J., 2017. « The Circular Economy – A new sustainability paradigm? » *Journal of Cleaner Production*, n° 143, pp. 757–768.
- Georgescu-Roegen, N., 1975. *The Entropy Law and the Economic Process*. Harvard University Press, Cambridge, 472 p.
- Gereffi, G., Humphrey, J., Sturgeon, T., 2005. « The governance of global value chains ». *Review of International Political Economy*, n° 12, pp. 78–104.
- Gereffi, G., Korzeniwicz, M., 1994. *Commodity Chains and Global capitalism*. Praeger, Westport, 352 p.
- Gianinazzi, W., 2018. « Penser global, agir local. Histoire d'une idée ». *EcoRev'*, n° 46, pp. 19–30.
- Gibbs, D., Deutz, P., Proctor, A., 2005. « Industrial ecology and eco-industrial development: A potential paradigm for local and regional development? » *Regional Studies*, n° 39, pp. 171–183.
- Giddens, A., 1985. *The nation-state and violence*, Cambridge University Press, 408 p.
- Gilly, J.-P., Lung, Y., 2005. « Proximités, secteurs et territoires ». *Cahier du GRES*, 21 p.
- Gilly, J.-P., Lung, Y., 2008. « Proximités, secteurs, territoires », in: *Secteurs et Territoires Dans Les Régulations Émergentes*. L'Harmattan, Paris, 238 p.
- Gilly, J.-P., Pecqueur, B., 1995. « La dimension locale de la régulation », in: *Théorie de La Régulation: L'état Des Savoirs*, La Découverte, Paris, pp. 303–312.
- Gilly, J.-P., Torre, A., 2000. *Dynamiques de proximité*. L'Harmattan, Paris, 302 p.
- Gioud, A., 1952. « L'Exploitation et le sciage des bois dans le Jura français: Etude de géographie économique et humaine ». *Revue Géographique de Lyon*, n° 27, pp. 99–131.
- Giraut, F., 2008. « Conceptualiser le territoire ». *Historiens et Géographes*. 57–68.
- Gitz V., 2004, *Changement d'usage des terres et politiques climatiques globales, thèse de doctorat en sciences de l'environnement*, Thèse

- en sciences de l'environnement, ENGREF, Paris, 438 p.
- Godard, O., 1993. « Stratégies industrielles et conventions d'environnement : de l'univers stabilisé aux univers controversés ». *Insee Méthodes*, pp. 145–174.
- Godard, O., 2013. « Chapitre 2. Le développement durable, norme sociale molle ou nouveau principe de justification ? », in: Vivien, F.-D. (Ed.), *L'évaluation de La Durabilité*. Editions Quæ, Versailles, n°40, pp. 45–68.
- Godet, L., 2010. « La "nature ordinaire" dans le monde occidental ». *L'Espace Géographique*, n° 39, pp. 295–307.
- Gold, S., Rubik, F., 2009. « Consumer attitudes towards timber as a construction material and towards timber frame houses - selected findings of a representative survey among the German population ». *Journal of Cleaner Production*, n° 17, pp. 303–309.
- Goodchild, M., Li, L., 2011. « Formalizing space and place », in: *Fonder Les Sciences Du Territoire*. CIST, Paris, pp. 177–183.
- Goodman, D., DuPuis, E.M. (Erna M., Goodman, M.K., 2012. *Alternative food networks : knowledge, practice, and politics*. Routledge, 308 p.
- Gottmann, J., 1973. *The significance of territory*. University of Virginia Press, Charlottesville, 200 p.
- Gottmann, J., 2007. *La politique des Etats et leur géographie*. CTHS, Paris, 261 p.
- Gourvès, V., 2004. « La filière-bois aujourd'hui : un monde complexe ». *Revue Forestière Française*, n° 56, pp. 30–39.
- Goussios, D., Anthropolou, T., 2016. « Des filières traditionnelles en quête de coordination de développement territorial. Relocalisation de la feta AOP par la coopération des petits territoires laitiers en Thessalie », in : Glon, E., Pecqueur, B. (ed.), *Au Coeur Des Territoires Créatifs. Proximités et Ressources Territoriales*. PUR, Rennes, pp. 185–199.
- Governa, F., 2007. « Sur le rôle actif de la territorialité. Repenser la relation entre territoires, acteurs et pratiques sociales », in: Gumuchian, H., Pecqueur, B. (Eds.), *La Ressource Territoriale*. Anthropos, Paris, pp. 149–157.
- Grandclement, A., 2012. *Géographie des pôles de compétitivité : réseaux et territoires de l'innovation*. Thèse en économie, Université Aix-Marseille, 644 p.
- Granovetter, M., 1985. « Economic action and social structure: the problem of embeddedness ». *American Journal of Sociology*, n° 91, pp. 1360–1381.
- Gresser, P., Robert, A., Royer, C., Vion-Delphin, F., 1990. *Les hommes et la forêt en Franche-Comté*. Editions Bonneton, 319 p.
- Gros-Balthazard, M., 2020. « Les trajectoires des territoires industriels français : expansion, industrialisation, mutation, rétraction ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, pp. 369–407.
- Grossetti, M., Barthe, J.-F., Beslay, E., 2008. « Choix de localisation et mobilisation des ressources dans la création d'entreprises innovantes ». *Géographie, Économie, Société*, vol. 10, n° 1, pp. 43–60.
- Grossetti, M., Eckert, D., Gingras, Y., Jégou, L., Larivière, V., Milard, B., 2014. « Cities and the geographical deconcentration of scientific activity: A multilevel analysis of publications (1987–2007) ». *Urban Studies*, n° 51, pp. 2219–2234.

- Grossman, G.M., Krueger, A.B., 1995. « Economic growth and the environment ». *Quarterly Journal of Economics*, vol. 110, n° 2, pp. 353–377.
- Grossman, S.J., Hart, O.D., 1986. « The Costs and Benefits of Ownership: A Theory of Vertical and Lateral Integration ». *Journal of Political Economy*, n° 94, pp. 691–719.
- Guex, D., 2015. *Mise en scène et valeurs territoriales: tourisme et développement régional dans les Alpes suisses*. Thèse en économie, Université de Neuchâtel.
- Guex, D., Crevoisier, O., 2017. « Post-industrial globalization and local milieus: A typology ». *CRED Research Papers*. 21 p.
- Guillery, C., 1986. « La loi forestière plus en détail ». *Revue Forestière Française*, n° 38, pp. 8–16.
- Guillon, Pierre, 1974. « Première esquisse de la filière-bois française en 1970 ». *Revue Forestière Française*, n° 26, pp. 257–288.
- Gumuchian, H., Grasset, E., Lajarge, R., Roux, E., 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Anthropos, Paris, 186 p.
- Gumuchian, H., Pecqueur, B., 2007. *La Ressource territoriale*, Anthropos, Economica, 252 p.
- Guyot, S., 2008. « Une méthodologie de terrain «avec de vrais bricolages et plein de petits arrangements».... À travers l'espace de la méthode: les dimensions du terrain en géographie », in : Communication Au Colloque « À Travers l'espace de La Méthode : Les Dimensions Du Terrain En Géographie», Arras, p. 15.
- Haberl, H., Erb, K.H., Krausmann, F., Gaube, V., Bondeau, A., Plutzer, C., Gingrich, S., Lucht, W., Fischer-Kowalski, M., 2007. « Quantifying and mapping the human appropriation of net primary production in earth's terrestrial ecosystems ». *Proceedings of the National Academy of Sciences*, n° 104, pp. 12942–12947.
- Haberl, H., Fischer-Kowalski, M., Krausmann, F., Martinez-Alier, J., Winiwarter, V., 2011. « A socio-metabolic transition towards sustainability? Challenges for another Great Transformation ». *Sustainable Development*, n° 19, pp. 1–14.
- Hanewinkel M., Cullmann D.A., Schelhaas M-J., Nabuurs G-J., Zimmermann N.E., 2013, « Climate Change May Cause Severe Loss in the Economic Value of European Forest Land », *Nature Climate Change*, vol. 3, n° 3, p. 203-207.
- Hansen, T., Coenen, L., 2015. « The geography of sustainability transitions: Review, synthesis and reflections on an emergent research field ». *Environmental Innovation and Societal Transitions*, n° 17, pp. 92–109.
- Hartman R., 1976, « The harvesting decision when a standing forest has value », *Economic Inquiry*, n° 14, pp. 52-58.
- Harvey, D., 1982. *The Limits to Capital*. Blackwell Publishing Ltd, Oxford, 512 p.
- Harvey, D.R., 2003. « Agri-environmental relationships and multifunctionality: further considerations ». *World Economy*, n° 26, pp. 705–725.
- Hess, M., 2004. « “Spatial” relationships? Towards a reconceptualization of embeddedness ». *Progress in Human Geography*. n° 28, pp. 165–186.
- Heuzé, G., 1980. « La filière-bois et son financement. L'exemple du département des Vosges ». *Revue Forestière Française*, n° spécial « Sociétés et Forêts », pp. 102–114.

- Hirczak, M., Moalla, M., Mollard, A., Pecqueur, B., Rambonilaza, M., Vollet, D., 2008. « Le modèle du panier de biens ». *Économie Rurale*, n° 308, pp. 55–70.
- Hirczak, M., Mollard, A., Pecqueur, B., 2004. « Le panier de biens et de services de qualité : vers un modèle de développement durable ? » *Montagnes méditerranéennes*, n° 20, pp. 35–42.
- Hirsch-Kreinsen, H., Hahn, K., Jacobson, D., 2008. *The low-tech issue, in: Innovation in Low-Tech Firms and Industries*. Edward Elgar Publishing, Cheltenham, UK, pp. 3–22.
- Hirschman, A.-O., 1970. *Défection et prise de parole*. Fayard, Paris, 212p.
- Hirschman, A.-O., 1986. *Vers une économie politique élargie*. Editions de minuit, Paris, 112 p.
- Hotyat, M., Dereix, C., Gresser, P., Lormant, F., 2018. *Forêt refuge*. L'Harmattan, Paris, 408 p.
- Huffel, G., 1929. « Les débuts de l'enseignement forestier en France par Bernard Lorentz (1825-1830) ». *Annales des Eaux et Forêts*, n° 3, pp. 1–135.
- Huguenin, A., 2017. « Transition énergétique et territoire : une approche par le « milieu valuateur ». *Géographie, Économie, Société*, n° 19, pp. 33–53.
- Huguenin, A., Jeannerat, H., 2017. « Creating change through pilot and demonstration projects: Towards a valuation policy approach ». *Research Policy*, n° 46, pp. 624–635.
- Husson, J., 1987. *La forêt Lorraine - Etude de géographie humaine*. Thèse d'Etat. Université de Metz, 447 p.
- Husson, J., 2017. « Les Vosges artialisées : processus, images, finalités », n° 105, 13 p.
- Husson, J.-P., 1968. « Les forêts résineuses en Lorraine de la fin du XVIIIe siècle à nos jours ». *Hommes et Terres du Nord*, n° 2-3, pp. 236–239.
- Husson, J.-P., Rochel, X., 2009. « Avant-propos. Le massif forestier, espace géographique et territoire ». *Revue Géographique de l'Est*, vol. 49, n° 2-3, pp. 1–3.
- Isard, W., 1956. *Location and Space-Economy, A General Theory Relating to Industrial Location, Market Areas, Land Use, Trade, and Urban Structure*. MIT Press, New-York, 350 p.
- Jacobsen, N.B., 2008. « Industrial Symbiosis in Kalundborg, Denmark: A Quantitative Assessment of Economic and Environmental Aspects ». *Journal of Industrial Ecolog*, n° 10, pp. 239–255.
- Jacquemin, A., Rainelli, M., 1984. « Filières de la nation et filières de l'entreprise ». *Revue économique*, n° 35, pp. 379–392.
- Jaillet, M.-C., 2007. « Contre le territoire, «la bonne distance» », in : *Territoires, Territorialité, Territorialisation : Et Après ?* Université de Grenoble, Grenoble, pp. 115-121.
- Jambou, M., Herbelin, A., Chebbi, A., 2018. « Écologie industrielle, écologie territoriale : les jeunes chercheurs s'emparent des questions épistémologiques et d'interdisciplinarité ». *Natures Sciences Sociétés*, n° 26, pp. 454–462.
- Janin, C., Peyrache-Gadeau, V., Landel, P.-A., Perron, L., Lapostolle, D., Pecqueur, B., 2015. « L'approche par les ressources : pour une vision renouvelée des rapports entre économie et territoire », in: *Partenariats*

pour le développement territorial. Editions Quæ, p. 149-164.

- Jeannerat, H., 2013. « Staging experience, valuing authenticity: Towards a market perspective on territorial development ». *European Urban and Regional Studies*, n° 20, pp. 370–384.
- Jeannerat, H., Kebir, L., 2016. « Knowledge, Resources and Markets: What Economic System of Valuation? » *Regional Studies*, n° 50, pp. 274–288.
- Jeannerat, H., 2020 « Des dynamiques territoriales d'innovation aux dynamiques territoriales de valuation », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, prépublication.
- Jensen, D., Lierre, K., McBay, A., 2018. *Deep Green Resistance: un mouvement pour sauver la planète*. Editions LIBRE, Herblay, 350 p.
- Jeppsen, L.B., Frederiksen, L., 2003. « Consumers as co-developers: learning and innovation outside the firm ». *Technology Analysis and Strategic Management*, n° 15, pp. 363–384.
- Jessop, B., Brenner, N., Jones, M.S., 2008. « Theorizing sociospatial relations ». *Environment and Planning D: Society and Space*, n° 26, pp. 389–401.
- Kalaora, B., 1981. « Naissance et développement d'un loisir urbain : la forêt de Fontainebleau ». *Études Rurales*, n° 83, pp. 97–115.
- Kalaora, B., Savoye, A., 1986. *La Forêt pacifiée. Sylviculture et sociologie au XIX^e siècle*. L'Harmattan, Paris, 134 p.
- Karpik, L., 1989. « L'économie de la qualité ». *Revue Française de Sociologie*, n°30, pp. 187–210.
- Kaufmann, J.-C., 2016. *L'entretien compréhensif* (4e édition). Armand Colin, Paris, 128 p.
- Kebir, L., 2004. *Ressource et développement : une approche institutionnelle et territoriale*. Thèse en économie, Université de Neuchâtel, Neuchâtel, 191 p.
- Kebir, L., 2006. « Ressource et développement régional, quels enjeux ? ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5, pp. 701–723.
- Kebir, L., 2016. « Analyser les ressources et leurs dynamiques : pour une approche institutionnelle et territoriale prenant en compte les relations producteurs-consommateurs », in : Glon, E., Pecqueur, B. (ed.), *Au Coeur Des Territoires Créatifs. Proximités et Ressources Territoriales*. PUR, Rennes, pp. 161–171.
- Kebir, L., Crevoisier, O., 2004. « Dynamique des ressources et milieux innovateurs », in : Camagni, R., Maillat, D., Matteacioli, A. (ed.), *Ressources Naturelles et Culturelles, Milieux et Développement Local*, EDES, pp. 261–290.
- Kebir, L., Crevoisier, O., Costa, P., Peyrache-Gedeau, V., 2017. *Sustainable innovation and regional development: rethinking innovative milieus*, New horizons in regional science, Edward Elgar Publishing, Cheltenham, UK, 288 p.
- Kebir, L., Torre, A., 2013. « Geographical proximity and new short supply food chains », in : *Creative Industries and Innovation in Europe, Concepts, Measures and Comparative Case Studies*. Routledge, New-York, p. 328.
- Keskitalo, E.C.H., Lidestav, G., Westin, K., Lindgren, U., 2020. « Understanding the multiple dynamics of the countryside – Examples from forest cases in northern Europe ». *Journal of Rural Studies*, n° 78, pp. 59–64.

- Kirchherr, J., Reike, D., Hekkert, M., 2017. « Conceptualizing the circular economy: An analysis of 114 definitions ». *Resources, Conservation & Recycling*, n° 127, pp. 221–232.
- Kitchen, L., Marsden, T., 2009. « Creating sustainable rural development through stimulating the eco-economy: Beyond the eco-economic paradox? ». *Sociologia Ruralis*, n° 49, pp. 273–294.
- Klauser, F.R., 2012. « Thinking through Territoriality: Introducing Claude Raffestin to Anglophone Sociospatial Theory ». *Environment and Planning D: Society and Space*, n° 30, pp. 106–120.
- Kobelinsky, C., 2008. « Les situations de retour. Restituer sa recherche à ses enquêtés », in : Bensa, A., Fassin, D. (ed.), *Les Politiques de l'enquête*. La Découverte, Paris, pp. 185–204.
- Kogut, B., 1985. « Designing global Strategies: Comparative and Competitive Value-Added Chains ». *Sloan Management Review*, 26, 15–28.
- Korhonen, J., Honkasalo, A., Seppälä, J., 2018. « Circular Economy: The Concept and its Limitations ». *Ecological Economic*, n° 143, pp. 37–46.
- Krugman, P., 1980. « Scale Economies, Product Differentiation, and the Pattern of Trade ». *American Economic Review*, n° 70, pp. 950–959.
- Krugman, P., 1991. *Geography and Trade*. The MIT Press, Cambridge, 156 p.
- Kubeczko, K., Rametsteiner, E., Weiss, G., 2006. « The role of sectoral and regional innovation systems in supporting innovations in forestry ». *Forest Policy & Economics*, n° 8, pp. 704–715.
- Lachman, D.A., 2013. « A survey and review of approaches to study transitions ». *Energy Policy*, n° 58, pp. 269–276.
- Lacquement, G., Chevalier, P., 2016. « Capital territorial et développement des territoires locaux, enjeux théoriques et méthodologiques de la transposition d'un concept de l'économie territoriale à l'analyse géographique ». *Annales de Géographie*, n° 711, pp. 490–518.
- Lähtinen, K., Harju, C., Toppinen, A., 2019. « Consumers' perceptions on the properties of wood affecting their willingness to live in and prejudices against houses made of timber ». *Wood Material Science and Engineering*, n° 14, pp. 325–331.
- Lajarge, R., 2007. « Territorialisation(s) et Parcs Naturels Régionaux », in : *Critiques de La Territorialisation, Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale*. Symposium, Grenoble, pp. 13–139.
- Lajarge, R., 2012. *Territorialités en développement. Contribution aux sciences territoriales*. Habilitation à diriger des recherches, Université Grenoble Alpes.
- Lajarge, R., 2018. « Le principe "attestataire" en aménagement et sciences territoriales. A propos de la figure évolutive du projet de territoire ». Séminaire MSH Conflits Territ, AgroParisTech.
- Lajarge, R., Roux, E., 2007. « Ressources, projet, territoire. Le travail continu des intentionnalités », in : Gumuchian, H., Pecqueur, B. (ed.), *La Ressource Territoriale*. Economica, Paris, pp. 133–146.
- Lamarque, T., Nieddu, M., Chanteau, J.P., Grouiez, P., Labrousse, A., Michel, S., 2015. « Les régulations mésoéconomiques : saisir la variété des espaces de régulation ».

- Colloque International de Recherche sur la Régulation, Paris, 10-12 juin 2015, 23 p.
- Lambert-Dansette, J., 2000. *Histoire de l'entreprise et des chefs d'entreprise en France. le temps des pionniers (1830-1880)*, L'Harmattan, 496 p.
- Lamine, C., 2012. « "Changer de système" : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux ». *Terrains Travaux*, n°20, pp. 139-156.
- Lamine, C., Garçon, L., Brunori, G., 2018. « Territorial agrifood systems: A Franco-Italian contribution to the debates over alternative food networks in rural areas ». *Journal of Rural Studies*, n° 68, pp. 159-170.
- Lamine, T., 2007. *Du Commissariat général du plan au Centre d'analyse stratégique. Stratégie de réforme d'une administration de mission*. L'Harmattan, Paris, 184 p.
- Lancaster, K., 1966. « A new approach to consumer theory ». *Journal of Political Economy*, n° 74, pp. 132-157.
- Lancaster, K., 1991. *Modern Consumer Theory*. Edward Elgar Publishing, New-York, 242 p.
- Lançon, F., Temple, L., Biénabe, E., 2016. « La filière comme vecteur de développement ? », in : *Développement Durable et Filières Tropicales*. Editions Quæ, pp. 11-13.
- Landel, P.-A., 2007. « Invention de patrimoines et construction des territoires », in : Gumuchian, H., Pecqueur, B. (ed.), *La Ressource Territoriale*. Anthropos, Paris, pp. 157-176.
- Landel, P.-A., Koop, K., 2011. « De l'animation locale à l'ingénierie territoriale », in : *Le Développement Local : Mécanismes, Stratégies et Gouvernance*. Agadir, Maroc, 16 p.
- Landmann, G., Gosselin, F., Gosselin, M., 2010. « Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité, apports de l'étude «Biomasse et Biodiversité forestières» ». *Sciences Eaux & Territoires*, n° 3, 50-55.
- Larceneux, A., 2018. « Géographie de la production et des revenus ? Remarques critiques sur les analyses de Laurent Davezies ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 4, pp. 737-761.
- Lardon, S., Mainguenaud, M., 2007. « Parcours dans un itinéraire méthodologique de diagnostic de territoire. Exploration par un navigateur ». *Revue Internationale de Géomatique*, n° 16, pp. 147-161.
- Lascoumes, P., Le Bourhis, J.-P., 1998. « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures ». *Politix*, n° 11, pp. 37-66.
- Latour, B., 1993. *Petites leçons de sociologie des sciences*, La Découverte, 256 p.
- Laugier, J., 2008. *L'âme forestière. Trois siècles d'idéal et d'expérience du corps forestier français*. Le Sureau, 191 p.
- Le Berre, M., 1992. « Territoire », in : *Encyclopédie de La Géographie*. Economica, Paris, pp. 601-622.
- Le Breton, D., 2012. *L'interactionnisme symbolique*. PUF, 256 p.
- Le Galès, P., 2004. « Gouvernance des économies locales en France ». *L'Année la régulation*, n° 8, pp. 105-134.
- Le Moigne, J.-L., 2007. *Les épistémologies constructivistes*. PUF, 128 p.

- Lefebvre, H., 1974. *La production de l'espace*. Anthropos, 512 p.
- Lelong, B., Gayoso, É., 2010. « Innovation avec l'utilisateur et plateformes collaboratives ». *Réseaux*, n° 164, pp. 97-126.
- Leloup, F., Moyart, L., Pecqueur, B., 2005. « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? ». *Géographie, Économie, Société*, n° 7, pp. 321-331.
- Lenglet, J., Courtonne, J.-Y., Cauria, S., 2017. « Material flow analysis of the forest-wood supply chain: A consequential approach for log export policies in France ». *Journal of Cleaner Production*, n° 165, pp. 1296-1305.
- Lethiais, V., 2018. « Proximités, coopération et innovation : que nous apprennent les travaux empiriques menés sur les PME ? ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5-6, pp. 1187-1211.
- Levrel, H., Missemer, A., 2019. « La mise en économie de la nature, contrepoints historiques et contemporains ». *Revue Economique*, n° 70, pp. 79-122.
- Lévy, J., Lussault, M., 2013. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 1034 p.
- Levy, R., Belis-Bergouignan, M., 2011. « Quel développement pour une filière fondée sur le partage d'une ressource localisée ? ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, pp. 469-497.
- Lilin, C., 1986. « Histoire de la restauration des terrains en montagne au 19e siècle ». *Cahiers de l'ORSTOM*, n° 22, pp. 139-145.
- Lindner M., Fitzgerald J-B., Zimmermann N.E., Reyser C., Delzon S., van der Maaten E., Schelhaas M-J., 2014, « Climate Change and European Forests: What Do We Know, What Are the Uncertainties, and What Are the Implications for Forest Management? ». *Journal of Environmental Management*, n° 146, pp. 69-83.
- Lochu, S., 2004. « Le bois dans la lutte contre l'effet de serre ». *Revue Forestière Française*, n° 56, pp. 167-173.
- Loiseau, E., Junqua, G., Roux, P., Bellon-Maurel, V., 2012. « Environmental assessment of a territory: An overview of existing tools and methods ». *Journal of Environmental Management*, n° 112, pp. 213-225.
- Loisier, A.-C., 2009. « La charte forestière du Morvan ». *Annales des Mines – Responsabilité environnementale*, n° 2, pp. 69-74.
- Lussault, M., 2007. *L'homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*. Seuil, Paris, 400 p.
- Madelrieux, S., Buclet, N., Lescoat, P., Moraine, M., 2017a. « Écologie et économie des interactions entre filières agricoles et territoire : quels concepts et cadre d'analyse ? ». *Cahiers d'Agriculture*, n° 26, 10 p.
- Madelrieux, S., Buclet, N., Lescoat, P., Moraine, M., 2017b. « Caractériser les formes d'interaction entre filières agricoles et territoires: quelles méthodes ? ». *Cahiers d'Agriculture*. n° 26, 9 p.
- Magnaghi, A., 2017. « Territoire », in: *Dictionnaire Des Biens Communs*, PUF, 1252 p.
- Maillefert, M., Rousseau, S., Zuideau, B., 2010. « Lectures hétérodoxes du développement durable ». *Développement Durable et Territoires*, n° 3, 7 p.
- Malmberg, T., 1980. *Human territoriality. Survey of behavioural territories in man with preliminary analysis and discussion*

- of meaning. Mouton Publishing, Paris & New-York, 346 p.
- Mantau, U., 2015. « Wood flow analysis: Quantification of resource potentials, cascades and carbon effects ». *Biomass and Bioenergy*, n° 79, pp. 28–38.
- Marage, D., 2018. *La forêt dans tous ses états : de la conservation à l'évaluation territoriale. Volume 1 Œuvre scientifique inédite*. Habilitation à diriger des recherches, Université Paris I - Panthéon Sorbonne, 323 p.
- Marengo, M., 2013. « La géographie sur le terrain ou le terrain de la géographie? Quelques réflexions sur les méthodes et le rôle du chercheur dans la recherche actuelle ». *ESO, Travaux et Document*, n° 35, pp. 133-141.
- Margerie, P., 1976. « Les entreprises utilisatrices de bois ». *Revue Forestière Française*, n° spécial, pp. 117–229.
- Marshall, A., 1890. *Principles of Economics*. MacMillan, London, 731 p.
- Marshall, A., 1919. *Industry and Trade*. MacMillan, London, 488 p.
- Marty, G., 2010. « Des enchères de bois public aux contrats d'approvisionnement ? ». *Économie Rurale*, n° 318-319, pp. 111–122.
- Marty, G., 2013. « Sociologie des institutions marchandes : le cas de la mise en vente des bois publics en Lorraine ». *Revue de la régulation*, n° 13, 1 p.
- Marty, G., 2015. « Le processus d'encastrement et de désencastrement des enchères de bois public ». *Revue du MAUSS*, n° 45, pp. 355–376.
- Marty, P., 2000. « Le côté obscur de l'espace. Pour une application du concept d'anti-monde à la forêt privée ». *L'Espace géographique*, n° 29, pp. 137–149.
- Maskell, P., 1996. « Localised low-tech learning in the furniture industry ». Danish Research Unit for Industrial Dynamics, n° 96, 35 p.
- Maskell, P., Malmberg, A., 1999. « Localised learning and industrial competitiveness ». *Cambridge Journal of Economics*, n° 23, pp. 167–185.
- Massey, D., Jess, P., 1995. *A place in the World?: Places, Cultures and Globalization*. Oxford University Press, Oxford, New-York, 256 p.
- McCormick, K., Kautto, N., 2013. « The Bioeconomy in Europe: An Overview ». *Sustainability*, n°5, pp. 2589–2608.
- McGinnis, M.D., Ostrom, E., 2014. « Social-ecological system framework: initial changes and continuing challenges ». *Ecology and Society*, n° 19, 12 p.
- Meadowcroft, J., 2009. « What about the politics? Sustainable development, transition management, and long term energy transitions ». *Policy Science*, n° 42, pp. 323–340.
- Meadows D. H., Meadows D. L., Randers J., Behrens W., 1972, *The limits to growth: a report for the Club of Rome's project on the predicament of mankind*, New York, Universe Books, 205 p.
- Meo, J., 1980. « Quelques réflexions sur la filière-bois ». *Revue Forestière Française*, n° spécial, pp. 368–373.
- Merli, R., Preziosi, M., Acampora, A., 2018. « How do scholars approach the circular economy? A systematic literature review ». *Journal of Cleaner Production*, n° 178, pp. 703–722.
- Micoud, A., 1999. « Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un espace et d'un autre temps commun », in : Gerbaux, F. (ed.), *Utopie Pour Le Territoire: Cohérence*

- Ou Complexité ? La Tour d'Aigues*, pp. 53–65.
- Micoud, A., 2004. « La patrimonialisation. Redire ce qui nous relie ? », *in* : Barrère, C., Barthelemy, D., Nieddu, M., Vivien, F.-D. (ed.), *Réinventer Le Patrimoine : De La Culture à l'économie, Une Nouvelle Pensée Du Patrimoine ?* L'Harmattan, Paris, pp. 81–96.
- Miles, M.B., Huberman, A., 2003. *Analyse des données qualitatives*. De Boeck, Bruxelles, 626 p.
- Mione, A., Leroy, M., 2013. « Décisions stratégiques dans la rivalité entre standards de qualité : le cas de la certification forestière ». *Management international*, n° 17, pp. 84–104.
- Missemer, A., 2017. « Nicholas Georgescu-Roegen and degrowth ». *European Journal of the History of Economic Thought*, n° 24, pp. 493–506.
- Molinier, R., 2018. *Economic analysis of eco-industrial parks: a transactional approach for synergies valuation and risk management*. Thèse en sciences et technologies industrielles, Université Paris Saclay, 283 p.
- Mollard, A., 2001. « Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente ». *Économie Rurale*, n° 263, pp. 16–34.
- Mollard, A., Pecqueur, B., 2007. « De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche ». *Économie Rurale*, n° 300, pp. 110–114.
- Mollard, A., Pecqueur, B., Lacroix, A.J., 2001. « A meeting between quality and territorialism: the rent theory reviewed in the context of territorial development, with reference to French examples ». *International Journal of Sustainable Development*, n° 4, pp. 368–391.
- Mollard, A., Rambonilaza, T., Vollet, D., 2007. « Environmental amenities and territorial anchorage in the recreational-housing rental market: A hedonic approach with French data ». *Land use policy*, n° 24, pp. 484–493.
- Monin, J.-C., 2003. « Décentralisation et politique forestière: propositions de mesures pour les communes forestières ». *Revue Forestière Française*, n° 5, pp. 392–492.
- Mora, O., Banos, V., 2014. « La forêt des Landes de Gascogne : vecteur de liens ? » *VertigO*, vol. 14, n° 1.
- Morange, M., Schmoll, C., 2016. *Les outils qualitatifs en géographie*. Armand Colin, 224 p.
- Morin, E., 1977. *La Méthode : La Nature de la nature (Tome 1)*. Le Seuil, Paris, 399 p.
- Morvan, Y., 1991. *Fondements d'économie industrielle*, Economica, 650 p.
- Mouche, J., 2016. « Les gestionnaires forestiers des Alpes du Nord face à la multifonctionnalité forestière. Ethnographie d'un métier en mutation », *in* : Colloque SEHS ECOFOR - Regards Croisés Sur Les Valeurs de La Forêt. GIP ECOFOR, Paris, p. 14.
- Moulaert, F., MacCallum, D., Mehmood, A., Hamdouch, A., 2009. *The International Handbook on Social Innovation : Collective Action, Social Learning and Transdisciplinary Research*, Elgar Publishing, 528 p.
- Moulaert, F., Nussbaumer, J., 2014. « Pour repenser l'innovation : vers un système régional d'innovation sociale », *in* : Klein, J.-L. (ed.), *L'innovation Sociale*. ERES, pp. 81–114.

- Moulaert, F., Sekia, F., 2003. « Territorial innovation models: A critical survey ». *Regional Studies*, n° 37, pp. 289–302.
- Moulin, A., 1980. « Quelques données sur la politique forestière de la France ». *Revue Forestière Française*, n° special, pp. 364–368.
- Mucchielli, A., 2013. *Les méthodes qualitatives en sciences humaines*. Armand Colin, Paris, 424 p.
- Muchnik, J., Requier-Desjardins, D., Sautier, D., Touzard, J.-M., 2007. « Introduction : Les Systèmes agroalimentaires localisés (SYAL) ». *Economies et Sociétés*, n° 29, pp. 1465–1484.
- Muller, J.-M., 1995. « L'industrie dans le Massif vosgien ». *Revue de Géographie Alpine*, n° 83, pp. 161–168.
- Murphy, A.B., 2012. « Entente territoriale: Sack and Raffestin on territoriality ». *Environment and Planning D: Society and Space*, n° 30, pp. 159–172.
- Murray, A., Skene, K., Haynes, K., 2015. « The Circular Economy: An Interdisciplinary Exploration of the Concept and Application in a Global Context ». *Journal of Business Ethics*, n° 140, pp. 369–380.
- Naess, A., 2008. *Ecology, community and lifestyle*. Cambridge University Press, Cambridge, 240 p.
- Nahrath, S., Varone, F., Gerber, J.-D., 2011. « Les espaces fonctionnels : nouveau référentiel de la gestion durable des ressources ? ». *VertigO*, n° 9, 15 p.
- Nayha, P., Hetemaki, L., 2015. « Services in the Forest-Based Sector--Unexplored Futures ». *Foresight*, n° 17, pp. 378–398.
- Neumayer, E., 2003. *Weak versus strong sustainability - Exploring the limits of two opposing paradigms*. Edward Elgar Publishing, Cheltenham, UK, 296 p.
- Niang, A., Bourdin, S., Torre, A., 2020. « L'économie circulaire, quels enjeux de développement pour les territoires ? Circular economy, what development challenges for the territories ? ». *Développement Durable et Territoires*, n° 11, 16 p.
- Nieddu, M., Garnier, E., Bliard, C., 2010. « L'émergence d'une chimie doublement verte ». *Revue d'économie industrielle*, n° 132, pp. 53–84.
- North, D., 1990. *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge University Press, Cambridge, 164 p.
- North, D., 2005. *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton University Press, 200 p.
- Noteboom, B., 2000. « Learning by Interaction: Absorptive Capacity, Cognitive Distance and Governance ». *Journal of Management and Governance*, n° 4, pp. 69–92.
- Octave, S., Thomas, D., 2009. « Biorefinery: Toward an Industrial Meolism ». *Biochimie*, n° 91, pp. 659–664.
- Olivier de Sardan, J.-P., 1995. « La politique du terrain ». *Enquête*, n° 1, pp. 71–109.
- Olivier de Sardan, J.-P., 2004. « La rigueur du qualitatif. L'anthropologie comme science empirique ». *Espace Temps*, n° 84, pp. 38–50.
- Olivier de Sardan, J.-P., 2008. *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Academia, 365 p.
- Olivier, J., 2004. *Des clous, des horloges et des lunettes. Les campagnards moréziens en industrie (1780-1914)*. CTHS, Paris, 608 p.

- Olivier, J.-M., 1999. « L'industrialisation rurale douce: un modèle montagnard ? ». *Ruralia*, n° 4, 12 p.
- Osterwalder, A., Pigneur, Y., 2010. *Business model generation: a handbook for visionaries, game changers, and challengers*. Wiley, 288 p.
- Ostrom, E., 1990. *Governing the Commons*, Cambridge University Press, 294 p.
- Ostrom, E., 2009. « A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems ». *Science*, n° 325, pp. 419–422.
- Paasi, A., 2003. « Territory », in : Agnew, J., Mitchell, K., Toal, G. (ed.) *A Companion to Political Geography*. Blackwell Publishing, pp. 109–122.
- Paillé, P., Mucchielli, A., 2012. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, U. A. Colin, 424 p.
- Painter, J., 2010. « Rethinking Territory ». *Antipode*, n° 42, pp. 1090–1118.
- Parobek, J., Paluš, H., Kaputa, V., Šupín, M., 2014. « Analysis of Wood Flows in Slovakia ». *BioResources*, n° 9, pp. 6453–6462.
- Patrício, J., Kalmykova, Y., Rosado, L., Lisovskaja, V., 2015. « Uncertainty in Material Flow Analysis Indicators at Different Spatial Levels ». *Journal of Industrial Ecology*, n° 19, pp. 837–852.
- Pech, P., 2015. « Géographie de l'environnement et territoire : rendez-vous manqué ? », in : Mathevet, R., Godet, L. (ed.), *Pour Une Géographie de La Conservation. Biodiversité, Natures, Sociétés*. L'Harmattan, Paris, pp. 63–78.
- Pecqueur, B., 1989. *Le développement local. Mode ou modèle ?* Syros-Alternatives, Paris, 149 p.
- Pecqueur, B., 2001. « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de bien et des services territorialisés ». *Economie Rurale*, n° 261, pp. 37–49.
- Pecqueur, B., 2006. « Le tournant territorial de l'économie globale ». *Espace et sociétés*, n° 124–125, pp. 17–32.
- Pecqueur, B., 2007. « L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation ». *L'économie Politique*, n° 33, pp. 41–52.
- Pecqueur, B., 2009. « De l'exténuation à la sublimation : la notion de territoire est-elle encore utile ? ». *Géographie, Économie, Société*, n° 11, pp. 55–62.
- Pecqueur, B., 2014. « Esquisse d'une géographie économique territoriale ». *L'Espace Géographique*, n° 43, pp. 198–214.
- Pecqueur, B., 2019. « L'économie territoriale, quels apports à la science régionale ? ». Colloque de l'ASRDLF, Iasi, communication orale.
- Pecqueur, B., Zimmermann, J.-B., 2004. « Les fondements d'une économie de proximités », in : *Économie de Proximités*. Hermès - Lavoisier, Paris, p. 264.
- Pendans, M., 2013. *Cultures locales et identités : l'exemple des pays du Sud Sud-Ouest landais (France)*. Thèse en géographie, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, 320 p.
- Peretz, H., 2004. *Les méthodes en sociologie : l'observation*, La Découverte, 128 p.
- Perrier-Cornet, P., 2009. « Les systèmes agroalimentaires localisés sont-ils ancrés localement ? un bilan de la littérature contemporaine sur les SYAL », in : Aubert, F., Piveteau, V., Schmitt, B. (ed.), *Politiques agricoles et territoires*, Quae, Versailles, pp. 49–68.

- Perroux, F., 1955. « Note sur la notion de pôle de croissance ». *Économie Appliquée*, n° 8, pp. 307–320.
- Petit, E., 2010. « Du fil de l'eau en fils à retordre ». *L'Information Géographique*, n° 74, pp. 9-26.
- Peyrache-Gadeau, V., Pecqueur, B., 2004. « Les ressources patrimoniales : valorisation par les milieux innovateurs », in : Camagni, R., Maillat, D., Matteaccioli, A. (ed.), *Ressources Naturelles et Culturelles, Milieux et Développement Local*. EDES, Neuchâtel, pp. 71–89.
- Peyrache-Gadeau, V., Perron, L., Janin, C., 2016. « La spécificité territoriale comme alternative à la généricité des produits-ressources », in : Glon, E., Pecqueur, B. (ed.), *Au Coeur Des Territoires Créatifs. Proximités et Ressources Territoriales*. PUR, Rennes, pp. 227–235.
- Pfau, S., Hagens, J., Dankbaar, B., Smits, A., 2014. « Visions of Sustainability in Bioeconomy Research ». *Sustainability*, n° 6, pp. 1222–1249.
- Piaget, J., Inhelder, B., 1947. *La représentation de l'espace chez l'enfant*. PUF, Paris, 574 p.
- Pielke, R., 2007. *The honest broker: making sense of science in policy and politics*. Cambridge University Press, Cambridge, 200 p.
- Pierre, G., Madeline, P., Margetic, C., Croix, N., Bermond, M., Peltier, C., 2008. « Durabilité, agricultures et territoires : quels questionnements pour les ruralistes d'universités de l'Ouest ? ». *Géocarrefour*, n° 83, pp. 245-250.
- Polanyi, K., 1968. « The economy as instituted process », in : Le Clair, E., Schneider, H. (ed.), *Economic Anthropology*. Holt, Rinehart and Winston, New-York, p. 126.
- Polge, E., 2015. *Développement et gouvernance des territoires ruraux : une analyse des dynamiques d'interactions dans deux dispositifs institutionnels en Amazonie brésilienne*. Thèse en sciences politiques, AgroParisTech, 261 p.
- Polge, E., Torre, A., 2018. « Territorial governance and proximity dynamics. The case of two public policy arrangements in the Brazilian Amazon ». *Papers in Regional Science*, n° 97, pp. 909–929.
- Porter, M.E., 1985. *Competitive Advantage. Creating and Sustaining Superior Performance*. The Free Press, New-York, 557 p.
- Poss, Y., 2013. « Acquis et perspectives des politiques territoriales autour de la forêt », in : Séminaire « Forêt » Des Parcs Naturels Régionaux de France et de l'Office National Des Forêts. Parcs naturels régionaux de France, Parc du Gâtinais Français, p. 6.
- Pot, N., 1987. « Les aides du fonds forestier national aux entreprises. Essai d'évaluation et propositions relatives à leur rôle dans la mise en œuvre de la politique d'ensemble de la filière-bois ». *Revue Forestière Française*, n° special, pp. 104–112.
- Pottier, A., 2012. *La forêt des Landes de Gascogne comme patrimoine ? Echelles, enjeux, valeurs*. Thèse en géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 493 p.
- Pottier, A., 2014. « Le massif forestier des Landes de Gascogne, un patrimoine naturel ? Le regard des gestionnaires ». *Annales de Géographie*, n° 698, pp. 1016-1038.
- Pouzenc, M., Coquart, D., Pilleboue, J., Olivier, V., Guibert, M., 2007. « Diversification des modèles de qualité territorialisée des produits agroalimentaires : risque ou opportunité pour les terroirs ? ».

- Méditerranée : Revue Géographique des pays méditerranéens*, n° 109, pp. 31-40.
- Prévoit, H., 2009. « Une expérience de Délégué de massifs forestiers ». *Annales des Mines – Responsabilité Environnementale*, n° 53, pp. 105-109.
- Prieto-Sandoval, V., Jaca, C., Ormazabal, M., 2018. « Towards a consensus on the circular economy ». *Journal of Cleaner Production*, n° 179, pp. 605–615
- Puyo, J.-Y., 2004. « Les conséquences de la première guerre mondiale pour les forêts et les forestiers français ». *Revue Forestière Française*, n° 56, pp. 573–585.
- Raffestin, C., 1982. « Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité ». *Espace et Sociétés*, n° 41, pp. 167–171.
- Raffestin, C., 1986. « Écogénèse territoriale et territorialité », in : Auriac, F., Brunet, R., *Espaces, Jeux et Enjeux*, Fayard & Fondation Diderot, Paris, pp. 175-185.
- Rallet, A., 2002. « L'économie de proximités : Propos d'étape ». *Études et recherches sur les systèmes agraires et le développement*, n° 33, pp. 11-25.
- Rallet, A., Torre, A., 2004. « Proximité et localisation ». *Économie Rurale*, n° 280, pp. 25-41
- Rallet, A., Torre, A., 2007. *La proximité à l'épreuve des technologies de communication*. L'Harmattan, Paris, 238 p.
- Rallet, A., Torre, A., 2017. « Geography of innovation, proximity and beyond », in : *The Elgar Companion to Innovation and Knowledge Creation*, pp. 421–439.
- Rametsteiner, E., Weiss, G., Kubeczko, K., 2005. *Innovation and entrepreneurship in Forestry in Central Europe*. Brill, Leiden, 179 p.
- Ranque, D., 2016. « L'industrie du futur ». *Annales des Mines – Réalités Industrielles*, n° 4, 108 p.
- Rasmussen, M.B., Lund, C., 2018. « Reconfiguring Frontier Spaces: The territorialization of resource control ». *World Development*, n° 101, pp. 388–399.
- Ravier, 1931. « Les forêts du Jura lédonien et de son avant-pays ». *Les Études Rhodaniennes*, n° 7, pp. 141–192.
- Renting, H., Madsen, T.K., Banks, J., 2014. « Understanding alternative food networks : exploring the role of short food supply chains in rural development ». *Environment and Planning A: Economy and Space*, n° 35, pp. 393–411.
- Requier-Desjardins, D., 2010. « L'évolution du débat sur les SYAL : le regard d'un économiste ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 4, pp. 651–668.
- Requier-Desjardins, D., Borray, G.R., 2004. « Environmental impact of panela food-processing industry: sustainable agriculture and local agri-food production systems ». *International Journal of Sustainable Development*, n° 7, pp. 237-256.
- Retailé, D., 2010. « Au terrain, un apprentissage ». *L'Information Géographique*, n° 74, pp. 84-96.
- Retailé, D., 2015. « Contre la ritournelle du territoire devenue monolingue ». *Espace Temps (en ligne)*.
- Ricard, D., 2009. « Qualité des produits et maîtrise des marchés : le cas des fromages et des AOC jurassiennes ». *Norois*, n° 210, pp. 91–105.
- Ripoll, F., Veschambre, V., 2005. « Le territoire des géographes. Quelques points de repère sur ses usages contemporains », in : *Les*

- Territoires Du Médiéviste*. PUR, Rennes, pp. 271–291.
- Rochel, X., 2013. *Gestion forestière et paysages dans les Vosges d'après les registres de martelages du XVIIIe siècle - Essai de biogéographie historique*. Thèse de Géographie, Université de Lorraine, Nancy, 610 p.
- Roman-Amat, B., 2009. « Regards sur la «gestion durable» des forêts en France ». *Annales des Mines - Responsabilité Environnementale*, n° 53, pp. 101–104.
- Røpke, I., 2005. « Trends in the development of ecological economics from the late 1980s to the early 2000's ». *Ecological Economics*, n° 55, pp. 262–290.
- Rosset, C., 1995. *Le choix des mots*. Les éditions de minuit, Paris, 156 p.
- Rothbauer, P., 2008. « Triangulation », in : M. Given, L. (ed.), *The SAGE Encyclopedia of Qualitative Research Methods*. SAGE Publications, London, pp. 892–894.
- Rouaud, R., Beaurain, C., Chevallier, M., Dellier, J., 2016. « De la diversité des formes de collaboration et intentionnalités productives dans la filière bois: une première approche par les proximités (Limousin, France) ». *Revue Forestière Française*, n° 68, pp. 197–203.
- Rouaud, R., Beaurain, C., Chevallier, M., Dellier, J., 2015. « L'innovation au travers des proximités socio-économiques dans la filière bois », in : Ateliers REGEFOR, INRA, 9 p.
- Roux, E., Vollet, D., Pecqueur, B., 2006. « Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnie ». *Économie Rurale*, n° 293, pp. 20–37.
- Rychen, F., Zimmermann, J.-B., 2008. « Clusters in the Global Knowledge-based Economy: Knowledge Gatekeepers and Temporary Proximity ». *Regional Studies*, n° 42, pp. 767–776.
- Sack, R., 1986. *Human territoriality: its theory and history*. Cambridge University Press, Cambridge, 272 p.
- Sanz-Cañada, J., Muchnik, J., 2011. « Introduction : Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés ». *Économie Rurale*, n° 322, pp. 4–10.
- Schumpeter, J., 1934. *The theory of economic development. An inquiry into profits, capital, credit, interest and the business cycle*. Harvard university Press, Cambridge, 255 p.
- Schwab, O., Zoboli, O., Rechberger, H., 2017. « A Data Characterization Framework for Material Flow Analysis ». *Journal of Industrial Ecology*, n° 21, pp. 16–25.
- Scott, W.R., 1995. *Institutions and organizations*. Sage Publications, Thousand Oaks, 360 p.
- Searl, J., 1998. *La construction de la réalité sociale*. Gallimard, Paris, 303 p.
- Séchet, R., 2012. « De la place des femmes et de leur corps dans la géographie française: souvenirs et expériences personnels ». *ESO Travaux et Documents*, n° 33, pp. 97–107.
- Sekkat, K., 1987. « Filières de production: revue de la littérature et comparaison avec la théorie néo-classique ». *L'Actualité Économique*, n° 63, pp. 118–142.
- Senil, N., 2011. *Une reconstruction de l'espace-temps: approche croisée des processus de patrimonialisation et de territorialisation dans les territoires ruraux en France et au Maroc*. Thèse en sciences politiques, Université Joseph Fourier, 565 p.

- Senil, N., Landel, P.-A., 2016. « De la ressource territoriale à la ressource patrimoniale », in : Glon, E., Pecqueur, B. (ed.), *Au Coeur Des Territoires Créatifs. Proximités et Ressources Territoriales*. PUR, Rennes, pp. 237–245.
- Sergent, A., 2008. « La régulation politique du secteur forestier en France : du « modèle forestier » traditionnel aux nouvelles formes d'action publique ». 2èmes journées de recherche en sciences sociales, INRA SFER CIRAD, Lille.
- Sergent, A., 2010. « Régulation politique du secteur forestier en France et changement d'échelle de l'action publique ». *Économie Rurale*, n° 318-219, pp. 96–110.
- Sergent, A., 2013. *La politique forestière en mutation – Sociologie politique du rapport secteur-territoire*. Thèse en sciences politiques, Sciences Po Bordeaux, Bordeaux, 430 p.
- Sergent, A., 2014a. « Il était une fois la filière forêt-bois... Histoire d'une catégorie politique », Conférence Des Bois - Xylofutur. p. 20.
- Sergent, A., 2014b. « Quelle part d'innovation politique dans les Stratégies Locales de Développement Forestier ? ». *Innovations agronomiques*, n° 41, pp. 91–103.
- Sergent, A., 2016. « La forêt et ses industries s'inscrivent-elles dans le développement des territoires ruraux ? », in : *La Forêt et Le Bois En 100 Questions*. Académie d'Agriculture de France, Paris, p. 4.
- Sergent, A., 2017. « Pourquoi la politique forestière française ne veut pas du territoire ». *Revue Forestière Française*, n° 69, pp. 99–109.
- Shearmur, R., 2010. « Innovation et développement territorial? L'innovation comme processus (presque) aterritorial ». *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, n° 55, pp. 17–27.
- Shearmur, R., 2012. « Are cities the font of innovation? A critical review of the literature on cities and innovation ». *Cities*, n° 29, pp. 9–18.
- Simon, L., 1997. « La traversée de la forêt, in : Centre historique des archives nationales (ed.), *Histoire de Forêts : La Forêt Française Du XIIIe Au XXe Siècle* », Adam Biro, Paris, pp. 142–153.
- Simon, L., 2006. « De la biodiversité à la diversité : les biodiversités au regard des territoires ». *Annales de Géographie*, n° 651, pp. 451–467.
- Slee, B., 2005. « The halo effect: a widened perspective on the relationship between forestry and the rural economy ». *Economic Studies*, n° 14, pp. 10–22.
- Slee, B., 2006. « The socio-economic evaluation of the impact of forestry on rural development: A regional level analysis ». *Forest Policy and Economics*, n° 8, pp. 542–554.
- Slee, B., 2011. « Innovation in forest-related territorial goods and services: an introduction », in : *Innovation in Forestry. Territorial and Value Chain Relationships*. CABI, Oxfordshire, pp. 118–130.
- Slee, B., Evans, R., Roberts, D., 2004. « Forestry in the rural economy: a new approach to assessing the impact of forestry on rural development ». *Forestry*, n° 77, pp. 441–453.
- Smith, A., Voß, J.-P., Grin, J., 2010. « Innovation studies and sustainability transitions: The allure of the multi-level perspective and its challenges ». *Research Policy*, n° 39, pp. 435–448.
- Smyrniotis, N., Ratinaud, P., 2014. « Comment articuler analyse des réseaux et des discours sur Twitter ». *TIC & Société*, vol. 7, n° 2, pp. 120–147.

- Soja, E.W., 1971. *The political organization of space*, Commission on College Geography Resource Paper. Washington, 54 p.
- Soulé, S., 2007. « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales ». *Recherches Qualitatives*, n°27, pp. 127–140.
- Späth, P., Rohracher, H., 2010. « “Energy regions”: The transformative power of regional discourses on socio-technical futures ». *Research Policy*, n° 39, pp. 449–458.
- Späth, P., Rohracher, H., 2012. « Local Demonstrations for Global Transitions—Dynamics across Governance Levels Fostering Socio-Technical Regime Change Towards Sustainability ». *European Planning Studies*, n° 20, pp. 461–479.
- Steffen, W., Richardson, K., Rockström, J., Cornell, S.E., Fetzer, I., Bennett, E.M., Biggs, R., Carpenter, S.R., De Vries, W., De Wit, C.A., Folke, C., Gerten, D., Heinke, J., Mace, G.M., Persson, L.M., Ramanathan, V., Reyers, B., Sörlin, S., 2015. « Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet ». *Science*, n° 347, pp. 736–747.
- Stoffaës, C., 1980. « Politique industrielle et filières ». *Revue d'économie industrielle*, n° 13, pp. 86–99.
- Storper, M., 1993. « Regional “Worlds” of Production: Learning and Innovation in the Technology Districts of France, Italy and the USA ». *Regional Studies*, n° 27, pp. 433–455.
- Storper, M., Scott, A., 1992. *Pathways to Industrialization and Regional Development*. Routledge, Londres, 420 p.
- Talandier, M., 2016. *Mutations des systèmes territoriaux. Vers un modèle résidentiello-productif*. Habilitation à diriger des recherches, Université Grenoble-Alpes, 320 p.
- Talandier, M., Jousseau, V., Nicot, B.-H., 2016. « Two centuries of economic territorial dynamics : the case of France ». *Regional Studies*, n° 3, pp. 67–87.
- Talbot, D., 2008. « Les institutions créatrices de proximités ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, pp. 289–310.
- Talbot, D., 2010. « La dimension politique dans l'approche de la proximité ». *Géographie, Économie, Société*, n° 12, pp. 125–144.
- Talbot, D., 2018. « Proximités et contrôles ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5–6, pp. 1099–1210.
- Temple, L., Lan, F., Palpacuer, F., Pach, G., 2013. « Actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire ». *Economie et sociétés*, n° 33, pp. 1785–1797.
- Temple, L., Lançon, F., Montaigne, E., Soufflet, J.-F., 2009. « Introduction aux concepts et méthodes d'analyse de filières agricoles et agro-industrielles ». *Economie et Sociétés*, n° 31, pp. 1803–1812.
- Tiebout, C.M., 1956. « A Pure Theory of Local Expenditures ». *Journal of Political Economy*, vol. 64, n° 5, pp. 416–424.
- Tisserand, E., 2015. *Les forêts vosgiennes à l'ère industrielle. Naissance et formation d'une filière bois dans le département des Vosges. De la Révolution à la Grande Guerre 1790–1914*. Thèse en histoire, Université de Haute-Alsace, Mulhouse, 799 p.

- Toledano, J., 1978. « A propos des filières industrielles ». *Revue d'Économie Industrielle*, n° 6, pp. 149–158.
- Tollet, R., 1981. *Aspects méthodologiques de la politique industrielle au travers du concept de filière*. Mimeo, Bruxelles.
- Torre, A., 2002. « Les AOC sont-elles des clubs ? Réflexions sur les conditions de l'action collective localisée, entre coopération et règles formelles ». *Revue d'Économie Industrielle*, n° 100, pp. 39–62.
- Torre, A., 2008a. « Commentaire : Réflexions à partir des textes de O. Bouba-Olga, M. Grossetti et D. Talbot. Proximité géographique et pragmatique de l'action ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, pp. 329–332.
- Torre, A., 2008b. « On the Role Played by Temporary Geographical Proximity in Knowledge Transmission ». *Regional Studies*, n° 42, pp. 869–889.
- Torre, A., 2009a. « Retour sur la notion de proximité géographique ». *Géographie, Économie, Société*, n° 11, pp. 63–75.
- Torre, A., 2010. « Jalons pour une analyse dynamique des Proximités ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, pp. 409–437.
- Torre, A., 2011. « The role of proximity during long-distance collaborative projects. Temporary geographical proximity helps ». *International Journal of Foresight and Innovation Policy*, n° 7, 213–230.
- Torre, A., 2015. « Théorie du développement territorial ». *Géographie, Économie, Société*, n° 17, pp. 273–288.
- Torre, A., 2016. « La figure du réseau: dimensions spatiales et organisationnelles ». *Géographie, Économie, Société*, n° 18, pp. 455–469.
- Torre, A., 2018. « Développement territorial et relations de proximité ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5-6, pp. 1043–1075.
- Torre, A., 2018. « Les moteurs du développement territorial ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 4, pp. 711–736.
- Torre, A., Aznar, O., Bonin, M., Caron, A., Chia, E., Galman, M., Lefranc, C., Melot, R., Guérin, M., Jeanneaux, P., Paoli, J.-C., Salazar, M.I., Thinon, P., Kirat, T., 2006. « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, pp. 415–453.
- Torre, A., Beuret, J.-E., 2012. *Proximités territoriales. Construire la gouvernance des territoires, entre conventions, conflits et concertations*, Economica, Paris, 105 p.
- Torre, A., Filippi, M., 2005. « Les mutations à l'œuvre dans les mondes ruraux et leurs impacts sur l'organisation de l'espace », in: *Proximités et Changements Socio-Économiques Dans Les Mondes Ruraux*, Un Point Sur, INRA, Paris, pp. 1–36.
- Torre, A., Rallet, A., 2005. « Proximity and Localization ». *Regional Studies*, n° 39, pp. 47–59.
- Torre, A., Talbot, D., 2018. « Proximités : retour sur 25 années d'analyse ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5-6, pp. 917–936.
- Torre, A., Wallet, F., 2012. « Chapitre 7. Innovations et gouvernance des territoires ruraux », in : *Apprendre à Innover Dans Un Monde Incertain*. Editions Quæ, pp. 135–152.

- Torre, A., Wallet, F., 2017. « Introduction ». *Management & Avenir*, n° 97, pp. 97–104.
- Torre, A., Zuindeau, B., 2009. « Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives ». *Natures Sciences Société*, n° 17, pp. 349–360.
- Tozzi, P., Guéneau, S., Ndiaye, A., 2011. « Gouverner par les normes environnementales : jeux d'acteurs et de puissance dans la certification forestière ». *Espace et Sociétés*, n° 146, pp. 123–139.
- Trompette, P., Vinck, D., 2009. « Retour sur la notion d'objet-frontière ». *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 3, n° 1, pp. 5–27.
- Valceschini, E., Torre, A., 2002. « Politique de la qualité et valorisation des terroirs », in : Sylvestre, J.-P. (ed.), *Agriculteurs, Ruraux et Citadins : Les Mutations Des Campagnes Françaises*. Educagri, pp. 273–290.
- van Huylenboek, G., Durand, G., 2003. *Multifunctional agriculture – A new paradigm for European agriculture*. Ashgate, Adershot, UK, 239 p.
- Vandewattyne, J., Vandewattyne, P., Wuillaume, R., 1984. « Une filière bois en Wallonie ? ». *Courrier Hebdomadaire du CRIS*, n° 1049–1050, pp. 1–40.
- Vanier, M., 2005. « L'interterritorialité : pistes pour hâter l'émancipation spatiale », in : *Le Territoire Est Mort, Viv Les Territoires !* IRD éditions, pp. 317–336.
- Vanier, M., 2008. *Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité*. Economica, Paris, 160 p.
- Vatin, F., 2005. « Aménagement forestier et métaphysique économique du XVIIIe au XIXe siècle : le premier débat sur le « développement durable », in : Maréchal, J.-P., Quenault, B. (ed.), *Le Développement Durable. Une Perspective Pour Le XXIe Siècle*. PUR, Rennes, pp. 51–67.
- Vatin, F., 2009. *Evaluer et valoriser. Une sociologie économique de la mesure*, Presses Universitaires du Mirail, 306 p.
- Veblen, T., 1898. « Why is Economics not an Evolutionary Science? ». *Quarterly journal of Economics*. n° 12, pp. 373–397.
- Velay, L., 1972. « Vingt-cinq ans d'histoire du fonds forestier national ». *Revue Forestière Française*. n° 24, pp. 506–518.
- Veltz, 1996. *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*. PUF, Paris, 228p.
- Veltz, P., 2007. « Territoires et dégroupage des flux », in : *Territoires, Territorialité, Territorialisation : Et Après ?* Université de Grenoble, Grenoble.
- Vidalou, J.-B., 2017. *Être forêt, Habiter des territoires en lutte*. La Découverte, 144 p.
- Viney, R., 1962. « L'œuvre forestière du second Empire ». *Revue Forestière Française*, n° 6, pp. 532–546.
- Vion-Delphin, F., 1999. « L'exploitation des bois de marine en Franche-Comté au XVIIIe siècle, facteur d'intégration au royaume ? », in : Corvol, A. (ed.), *Forêt et Marine*. L'Harmattan, Paris, pp. 213–224.
- Vion-Delphin, F., 2003. *Aux origines de la notoriété des résineux du Jura : l'arrêté du conseil du 29 août 1730 et ses conséquences*. Besançon.
- Vivien, F.-D., 2013. « Chapitre 1. Les visions économiques du développement durable : quels enjeux en termes d'évaluation ? », in : Vivier, F.-D. (ed.), *L'évaluation de*

- La Durabilité*. Editions Quæ, Versailles, pp. 23–44.
- Vivien, F.-D., Lepart, J., Marty, P., 2013. Introduction. « L'évaluation de la durabilité : une mise en perspective », in : Vivien, F.-D., Lepart, J., Marty, P. (ed.), *L'évaluation de La Durabilité*. Editions Quæ, Versailles, pp. 7–22.
- Völker, C., Kramm, J., Kerber, H., Schramm, E., Winker, M., Zimmermann, M., 2017. « More Than a Potential Hazard—Approaching Risks from a Social-Ecological Perspective ». *Sustainability*, n°9, 16 p.
- von Tunzelmann, N., Acha, V., 2006. « Innovation In “Low-Tech” Industries », in: Fagerberg, J., Mowery, D. (Eds.), *The Oxford Handbook of Innovation*. Oxford University Press, 680 p.
- Wadworthy, Y., 1997. *Do it your self social research*. Routledge, 218 p.
- Waechter-Larrondo, V., 2005. « Plaidoyer pour le bricolage et l'enracinement des méthodes d'enquête dans le terrain : l'exemple d'une recherche sur le changement dans les services publics locaux ». *Bulletion de méthodologie sociologique*, n° 88, pp. 31–60.
- Weiss, G., 2011. « Theoretical approaches for the analysis of innovation processes and policies in the forest sector », in : Weiss, G., Pettenella, D., Ollonqvist, P., Slee, B. (ed.), *Innovation in Forestry. Territorial and Value Chain Relationships*. CABI, Oxfordshire, pp. 10–34.
- Weiss, G., Pettenella, D., Ollonqvist, P., Slee, B., 2011. *Innovation in forestry: territorial and value chain relationships*, 344 p.
- Weiss, S., 2003. « Le regroupement des petits propriétaires forestiers en vue d'une gestion concertée ». *Revue Forestière Française*, n° 55, pp. 358–366.
- Weiss, S., 2003. « Les chartes forestières de territoire vers un nouveau contrat social au sujet des espaces forestiers ? » *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 48, pp. 61–70.
- Westman W.E., 1977, « How much are nature's services worth? ». *Science*, n° 197, p. 960–964.
- Whyte, W.F., 2007. *Street corner society*, La Découverte, Paris, 406.
- Williamson, O.E., 1985. *The economic institutions of capitalism*. Free Press, New-York, 450 p.
- Winans, K., Kendall, A., Deng, H., 2017. « The history and current applications of the circular economy concept ». *Renewable Sustainable Energy Review*, n° 68, pp. 825–833.
- Zimmermann, J.-B., 1998. « Nomadisme et ancrage territorial : propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes-territoires ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 2, pp. 211–230.
- Zimmermann, J.-B., 2005. « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial ». *La Revue l'Ires*, n° 47, pp. 21–36.
- Zimmermann, J.B., 2008. « Le territoire dans l'analyse économique ». *Revue Française de Gestion*, n° 184, pp. 105–118.

Bibliographie technique

- ADIB, 2018. *Etude sur l'environnement social et le développement du territoire autour de trois projets de réalisation de bâtiments*. Besançon, 41 p.
- CGEDD, 2015. *L'économie circulaire : quelques questions clefs*. Paris, 98 p.
- Colin, A., Thivolle-Cazat, A., Rantien, C., 2014. *Etude de disponibilité en bois d'origine forestière en France métropolitaine 2020-2030*.
- Collectif SOS Forêts du Sud, 2014. *Halte à la biomascarade*, 28 p.
- Cour des comptes, 2020. *La structuration de la filière forêt-bois, ses performances économiques et environnementales*. Paris, 151 p.
- CRPF Lorraine-Alsace, 2010. *Bulletin Florea*, n°83. Metz.
- Cuny, H., Piton, B., 2018. *Disponibilités en bois des forêts de la région Grand Est à l'horizon 2037*, 52 p.
- Demolis, C., Dereix, C., Vallance, M., 2015. *La filière forêt-bois - Synthèse de rapports*. Paris, 72 p.
- Diou, S., 2007. *Suivi des chartes forestières de territoire en Lorraine*. Nancy, 53 p.
- Duclos, C., 2017. *La forêt communale dans la gestion d'un territoire : le rôle essentiel et l' élu local*. Université Paris-Saclay, 28 p.
- Ellen MacArthur Foundation, 2015. *Growth within: a circular economy vision for a competitive Europe*, 98 p.
- European commission, 2019. *Report on the implementation of the Circular Economy Action Plan*. Bruxelles, 12 p.
- FAO, 2014. *The state of the world's forest genetic resources*. Rome, 304 p.
- FBF, 2018. *Evolution du marché national des plants forestiers - Campagne 2017-2018*, 39 p.
- FCBA, 2013. *Etude de mécanismes privés (ou de type public-privé) de soutien à la replantation existant en France. Complément de la mission « Accompagnement de l'expérimentation de mobilisation de bois »*, Projet FCBA B00720. Nogent-sur-Marne, 65 p.
- FCBA, 2017. *Caractérisation du hêtre pour une utilisation structurelle répondant aux exigences du marquage CE*. Nogent-sur-Marne, 3 p.
- FiBois Alsace, 2014. *Etude de l'impact économique du déséquilibre forêt-gibier sur la gestion forestière*. Schiltigheim, 76 p.
- FNCOFOR, 2018. *Communes forestières. Un réseau au service des élus*. Paris, 5 p.
- FNE, FNCOFOR, ONF, France, F. privés de, 2007. *Forêt : Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité Une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts*, Contribution datée du 04 septembre 2007 au Groupe n° 2 du Grenelle de l'Environnement. Paris, 2 p.
- Forestier, M., 2010. *Rencontre des acteurs de la filière bois construction du Haut-Jura. Compte-rendu et synthèse de la journée*. Lajoux, 34 p.
- France Bois Forêt, 2019. *Prix de vente des bois sur pied en forêt privée. Indicateur 2018*. Paris, 23 p.

- Franqueville, C., 2015. *Mission relative aux exportations de grumes et au déséquilibre de la balance commerciale de la filière forêt-bois française*. Assemblée Nationale, 80 p.
- Gal Alto Bellunese, 2016. *Programma di sviluppo locale*, 189 p.
- GIE-SFA, 2014. *Variétés forestières améliorées pour une forêt d'avenir*. Paris, 36 p.
- Girard, S., 2016. « Innovations de la filière graine et plants forestiers en France ». *Forêt Entreprise*, n° 227, pp. 16–17.
- Got, P., Abad, D., 2015. *Pour une meilleure valorisation économique de la filière bois-forêt en France*. Assemblée Nationale, Paris, 85 p.
- IGN, 2012. *GRECO D : Vosges*. Saint-Mandé, 10 p.
- IGN, 2018. *Le mémento de l'inventaire forestier*. Saint-Mandé, 17 p.
- INSEE, 2016. *Définition Filière*, (en ligne)
- Jouvenot, M., Devos, J.-M., 2018. *Situation économique et financière des entreprises de la filière bois régionale Grand-Est*. Strasbourg.
- Juillot, D., 2003. *La filière bois française. La compétitivité enjeu du développement durable*. Assemblée Nationale, 104 p.
- Knaggs, G., O'Driscoll, E., 2007. *Estimated woodflow for the Republic of Ireland in 2007*, 8 p.
- Lenglet, J., 2015. *Evaluation et analyse des flux de bois dans le Grand-Est*. Nancy, 69 p.
- Lenglet, J., 2016. *Intégration des enjeux de reboisement dans les politiques forestières – Mutations et perspectives. Exemple de la mise en place d'un fonds de reboisement en résineux sur le massif du Jura*. AgroParisTech-ENGREF, Ecole des Ponts ParisTech, 96 p.
- MAA, 2018. *Le marché du bois en France. Situation actuelle et perspectives à court terme*. Paris, 39 p.
- MAAF, 2011. *Guide des mesures forestières du fonds européen agricole pour le développement rural*. Paris, 40 p.
- Martin, C., 2003. *Une AOC pour les résineux du Jura : la reconnaissance et la protection d'un produit à forte notoriété*. Besançon.
- MEDDE, 2013. *Deuxième feuille de route pour la transition écologique*. Paris, 6 p.
- Monchaux, P., Thivolle-Cazat, A., Colin, A., Cuny, H., 2018. *Réévaluation de la ressource et de la disponibilité en bois d'œuvre de chêne en Bourgogne-Franche-Comté*, 31 p.
- Moreau, R., Schaeffer, R.-A., 1990. *La forêt comtoise*. Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est, Besançon, 300 p.
- Norske Skog Golbey, 2019. *Au delà du papier. Notre responsabilité sociétale*. Golbey.
- Perea, A., Cardoux, J.-N., 2019. *Restaurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique pour une pleine maîtrise des populations de grand gibier et de leurs dégâts à l'échelle nationale*. Paris, 80 p.
- PETR Epinal, 2016. *Charte forestière de territoire du PETR du pays d'Epinal, cœur des Vosges. Un territoire sur la voie de l'attractivité économique durable*. Epinal, 58 p.
- Peyron, J.-L., Yvon, P., 2011. *Pour une gestion forestière et une filière forêt-bois multifonctionnelles*, Paris, 119 p.
- PNFB, 2016. *Programme national de la forêt et du bois 2016–2026*. Paris, 60 p.
- PNR Haut-Jura, 2010a. *Charte du parc naturel régional du haut-Jura. Horizon 2010–2022*. Lajoux, 175 p.

- PNR Haut-Jura, 2010b. *Plan d'approvisionnement territorial, un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire*. Lajoux, 37 p.
- PNR Haut-Jura, 2015a. *La filière forêt-bois du parc. Diagnostic et enjeux. organisations et actions*. Lajoux, 64 p.
- PNR Haut-Jura, 2015b. *Compte rendu du séminaire de restitution du projet de coopération Leader « De la forêt au bois - Dal bosco al legno »*, 17 p.
- PNR Haut-Jura, 2017. *Plateformes de stockage bois-énergie. Des plateformes au service d'un approvisionnement local et de qualité*, 6 p.
- Rametsteiner, E., Weiss, G., Ollonqvist, P., Slee, B., 2010. *Policy integration and coordination: the case of innovation and the forest sector in Europe*. OPOCE, Bruxelles, 216 p.
- Région BFC, FiBois BFC, 2018. *Contrat Forêt-Bois Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028*, 268 p.
- Renoult, R., 2016. *Positionnement et perspectives d'évolutions du Comité National du Développement du Bois*. Paris, 42 p.
- Riou-Nivert, P., 2001. *Les résineux - Tome 1 : connaissance et reconnaissance*. Institut pour le développement forestier, Paris, 256 p.
- Roy, C., Magrum, M., 2012. *Meilleure valorisation de la ressource forestière sous forme de sciages*. Paris, 77 p.
- Sergent, A., Ruault, J.-F., Banos, V., Nefe, M., Chen, D., Levert, A.-L., Amouzou, W.E., 2018. *La compétitivité des filières locales pour la construction bois : état des lieux, enjeux et perspectives d'évolution (projet LOCABOIS)*, FCBA, IRSTEA 119 p.
- Serre, O., Kibamba, C., 2015. *Filière bois en Lorraine : une place de plus en plus importante dans le paysage industriel*. Nancy, 4 p.
- SNPF, UNEP, FNB, FNEDT, G.I.E.S.F., 2010. *De l'urgence de réinvestir la forêt. Une gestion de la forêt française en contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'environnement*, 20 p.
- UCFF, SNPF, UNEP, FNB, FNEDT, 2011. *S'engager pour une forêt de production moderne et responsable*, 16 p.
- Weimar, H., 2009. *Der Holzfluss in der Bundesrepublik Deutschland*. Hamburg, 42 p.
- Wolfslehner, B., Linser, S., Pülzl, H., Bastrup-birk, A., Camia, A., Marchetti, M., 2016. *Forest bioeconomy – a new scope for sustainability indicators*, 32 p.

Annexes

Entretiens pivots	419
Entretiens principaux et complémentaires	419
Entretiens supplémentaires - Communes	420
Séances d'observation & autres ressources	421
Guide d'entretien (exemple)	422

Entretiens et séances d'observation

L'asterisque (*) désigne un entretien réalisé en deux parties

Tous les termes sont utilisés dans leur sens épïcène

JL : Jonathan LENGLET ; CD : Capucine DUCLOS

Entretiens pivots

N°	Organisme	Type	Poste	Durée	Date	Lieu	Interloc.
P1	FiBois Alsace	Interprofession Alsace	Directeur général	1h23	25/11/2016	Nancy	JL
P2	ENSTIB	Etablissement d'enseignement supérieur	Directeur	1h41	12/12/2016	Epinal	JL
P3	ADIB	Interprofession Franche- Comté	Directeur général	2h00	12/12/2016	Besançon	JL
P4	GIPEBLOR	Interprofession Lorraine	Directeur général	2h01	18/01/2017	Nancy	JL
P5*	ENSTIB	Enseignement/Recherche	Directeur	1h51	06/02/2017	Epinal	JL
P6	ONF	Etablissement public	Directeur territorial	1h29	21/02/2017	Besançon	JL
P7*	ADIB	Interprofession Franche- Comté	Directeur général	2h54	21/02/2017	Besançon	JL
P8	CRPF	Etablissement public	Directeur adjoint	1h58	22/02/2017	Metz	JL
P9	URCOFOR Lorraine	Association d'élus	Directeur général	1h53	22/02/2017	Pierrefite- sur-Aire	JL
P10	Sénat	Politique	Sénateur	1h25	24/02/2017	Vic-sur- Seille	JL
P11	ONF	Etablissement public	Directeur du service bois	1h51	07/03/2017	Nancy	JL

Entretiens principaux

N°	Organisme	Type	Poste	Durée	Date	Lieu	Int.
PR1	PNRHJ	Collectivité	Chargé de mission forêt	1h16	08/04/2016	Lajoux	JL
PR2	Fib01	Interprofession	Directeur	1h21	21/04/2016	Cormaranche en Bugey	JL
PR3	GIPEBLOR	Interprofession Lorraine	Chargé de mission scierie	1h40	24/01/2017	Nancy	JL
PR4	Conseil dép. des Vosges	Collectivité	Chargé de mission filière	1h51	17/02/2017	Epinal	JL
PRR5	Scierie	Entreprise	Dirigeant	1h50	05/02/2018	Le Tholly	JL
PR6	Scierie	Entreprise	Dirigeant	1h34	07/02/2018	Xonrupt- Longemer	JL
PR7	Asso. AOC bois du Jura	Association	Président	2h20	08/02/2018	Besançon	JL
PR8	Scierie	Entreprise	Dirigeant	1h14	09/02/2018	Vagney	JL

PR11	Organisme	Type	Poste	Durée	Date	Lieu	Int.
PR9	Scierie	Entreprise	Dirigeant	1h48	14/02/2018	La Baffe	JL
PR10	Scierie	Entreprise	Dirigeant	1h29	28/02/2018	Taintrux	JL
PR12	Scierie	Entreprise	Dirigeant	1h11	01/03/2018	La Planée	JL
PR13	Scierie	Entreprise	Dirigeant	1h08	02/03/2018	St-Gorgon- Main	JL
PR14	Scierie	Entreprise	Dirigeant	1h10	02/03/2018	Malbuisson	JL
PR15	PNRHJ	Collectivité	Directeur adjoint	1h10	30/05/2018	Lajoux	JL
PR16	Coopérative	Entreprise	Dirigeant	1h15	31/05/2018	Echadens- Denges	JL
PR17	Région BFC	Administration	Chargé de mission forêt	1h20	01/06/2018	Dijon	JL
PR18	DRAAF BFC	Administration	Chef.fe de SERFOB	1h00	01/06/2018	Besançon	JL
PR19	Scierie	Entreprise	Dirigeant	1h09	19/06/2018	Mouthe	JL
PR20	Scierie	Entreprise	Dirigeant	1h20	20/06/2018	Rueyres	JL
PR21	Service forestier Vaud	Administration	Directeur	1h31	20/06/2018	St-Georges	JL
PR22	Scierie	Entreprise	Dirigeant	1h24	04/07/2018	Grand'Combe	JL
PR23	PETR Pays d'Epinal	Collectivité	Président	1h22	09/10/2018	Epinal	JL
PR24	Fncofor	Association	Directeur	1h09	10/10/2018	Paris	JL
PR22	Draaf GE	Administration	Adjoint chef SERFOB	1h20	15/10/2018	Metz	JL
PR23	FBF	Interprofession	Resp. des programmes	1h04	18/10/2018	Paris	JL
PR24	Scierie	Entreprise	Dirigeant	1h01	07/12/2018	Bazoilles-sur- Meuse	JL

Entretiens complémentaires communes

N°	Organisme	Type	Poste	Lieu	Int.
C1	Commune	Collectivité	Maire	Buxières-sous-les-côtes	CD
C2	Commune	Collectivité	Maire	Landaville	CD
C3	Commune	Collectivité	Maire	Girmont	CD
C4	Commune	Collectivité	Maire	Fays	CD

N°	Organisme	Type	Poste	Lieu	Int.
C5	Commune	Collectivité	Maire	Tendon	CD
C6	Commune	Collectivité	Maire	Hannonville-sous-les-côtes	CD
C7	Commune	Collectivité	Adjoint à la forêt	Xonrupt-Longemer	CD
C8	Commune	Collectivité	Maire	Favières	CD
C9	Commune	Collectivité	Adjoint à la forêt	Massevaux-Niederbruck	JL

Séances d'observation & autres ressources

N°	Organisme	Type	Objet	Date	Lieu	Int.
O1	ONF	Etablissement public	Visite, échanges	Multiple	Xertigny	JL
O2	PETR Epinal	Collectivité	Visite, échanges (Woodies)	Multiple	Xertigny	JL
O3	MAA/DGE/BEFIB	Administration	Réunions, échanges	Multiple	Paris	JL
O4	PNRVN	Collectivité	Échanges	Multiple	Nancy	JL
O5	Cabinet Michaut	Expert forestier	Départ en retraite	07/09/2017	Nancy	JL
O6	Egger	Entreprise	Visite, échanges	04/10/2017	Ramberviller	JL
O7	PNRHJ	Collectivité	Journée bois local construct.	08/02/2018	Dortan	JL
O8	Réseau rural	Administration	Journée filière bois et territoires	05/07/2018	Longchaumois	JL
O9	Pavatex	Entreprise	Visite, échanges	07/08/2018	Golbey	JL
	Norske Skog	Entreprise	Visite, échanges	07/09/2018	Golbey	JL
	PETR Epinal	Collectivité	Visite, échanges (Maison du vélo)	07/09/2018	Épinal	JL
	ComCom Clunisois	Collectivité	Journées du GDR Bois	20/11/2018	Cluny	JL
	Gipeblor	Interprofession	Assemblée générale	17/12/2018	Nancy	JL

Guide d'entretien (exemple)

Guide d'entretien scieur

Présentation de l'étude et raison de ma présence ici. On évitera les références aux notions théoriques (gouvernance, innovation, territoire...) pour se focaliser sur les pratiques, les relations et la vision des acteurs de leur activité dans le temps et l'espace. Rapide présentation personnelle pour légitimer la démarche et permettre à la personne de m'identifier et d'adapter son niveau de discours.

« Parcours personnel, identification »

Quand avez-vous commencé à travailler dans la scierie ? Quel a été votre parcours professionnel/de formation ? Est-ce une entreprise familiale transmise ?

Quelle est la légitimité de l'acteur à exercer cette profession ? (technique, familiale, culturelle) Comment se définit-il vis-à-vis des autres acteurs ?

Habitez-vous à proximité ou directement dans la ville / le village ? Comment définiriez-vous le territoire dans lequel vous vivez ? A quoi vous sentez-vous appartenir ?

Etes-vous originaire du territoire ? Si oui, y rester allait-il de soi ? Si non, pourquoi y être venu ?

Première définition de son territoire, permet de définir ses propres frontières. Quel rapport affectif y a-t-il développé ?

Vous arrive-t-il de vous rendre à l'étranger ? Si oui, parlez-vous anglais/allemand/italien... ? Vous arrive-t-il de vous rendre en forêt pour des motifs autres que le travail ? (loisirs, chasse, champignons...).

Rapport à la forêt, relations avec d'autres groupes d'acteurs (touristes, chasseurs, naturalistes)

Etes-vous impliqué dans une association ou participez-vous aux activités de la commune/du territoire ?

Participation au conseil municipal, dimension politique de l'implication. Implication dans les démarches collectives extra-professionnelles.

J'entends parfois dire que les scieurs et les métiers de la scierie n'ont pas très bonne réputation. Qu'en pensez-vous ? Quelle image les gens ont-ils des scieurs ? A quoi est-ce dû ?

Quelle est leur vision de leur propre activité et comment se positionnent-ils (détachement/adhésion) ? Catégorisent-ils les acteurs extérieurs ? Construction de l'altérité ?

« L'entreprise dans le territoire »

Discussion rapide et générale sur l'entreprise (volume scié, produits, localisation...) plus anecdote préparée à l'avance (actualité de l'entreprise, événement récent) pour permettre de commencer directement sur des aspects techniques.

Quel est votre rayon moyen d'approvisionnement ? Accordez-vous de l'importance à la provenance de vos bois ? Avez-vous des problèmes d'approvisionnement ?

Définition d'un périmètre d'action. Quels sont les critères qui revêtent un sens (technique, économique, relationnel, historique).

Avez-vous des contrats d'approvisionnement avec l'ONF ou des coopératives ? Quel est votre objectif à ce niveau ? Quelle conséquence pourrait avoir la disparition des ventes par adjudication ?

Adaptation individuelle et collective à un changement imposé des institutions. Conséquences sur les réseaux et les proximités ? (commis, exploitants, ETF).

La gestion actuelle de la forêt vous convient-elle ? Qu'est-ce qu'une bonne gestion selon vous ? Quels sont les problèmes que vous identifiez ?

Renouvellement, visions de la forêt, valeurs attachées

Pensez-vous que le regard que les gens portent sur la forêt a changé ? Comment cela se traduit dans votre activité ?

Que pensez-vous des bois d'ici, ont-ils une image spécifique ? Le fait d'être positionné sur ce massif vous donne-t-il un avantage particulier ? Si oui, lequel ?

Comment se construit le rapport aux ressources ? Comment sont-elles construites et activées ? Comment les acteurs envisagent et identifient ils la ressource ? Comment s'opère la spécification et qui endosse l'investissement de mise en ressource ? (dynamique de mise en valeur de l'objet par l'appareil productif).

On voit se développer un peu partout des marques et des labels sur les bois. Que pensez-vous de ces initiatives ? Que cela rapporte-t-il selon vous et à qui ? Cela a-t-il un sens sur votre territoire ?

Création de limites et frontières ? Quel arbitrage entre développement sectoriel et territorial ? Quelle compatibilité ?

On voit de plus en plus de projets d'utilisation des bois locaux en construction, comme le projet des Communes Forestières, que pensez-vous de ces démarches ? Plus généralement, l'idée de circuit-court dans le bois vous semble-t-elle intéressante ?

Positionnement vis-à-vis du développement endogène, évaluation du degré d'ancrage des marchés de l'entreprise. Perception de l'action des acteurs du développement à l'interface filière/territoire.

Pensez-vous que votre entreprise ait un rôle à jouer vis-à-vis du territoire ? De l'environnement ? Avez-vous de souhaits à ce niveau ?

Intégration de la performance environnementale et responsabilité sociétale. Place occupé par la rhétorique environnementale dans le discours des acteurs.

« Réseau, relations, conflits »

Avec qui travaillez-vous principalement ? Comment qualifieriez-vous vos relations avec ces personnes ? (professionnelles, amicales)

Lecture du réseau relationnel par les proximités. Attention portée à la notion de temps et de confiance.

Qui sont vos principaux clients (citer ou localiser) ? Pourquoi avez-vous décidé de traiter avec eux ?

Positionnement entre le niveau local et les niveaux supérieurs. Quelle stratégie est mise en place ? (circuits courts, export, translocal embeddedness)

Etes-vous impliqué au sein du syndicat des scieurs ? Pour quelle raison ? Participez-vous aux activités de l'interprofession ? Que pensez-vous de son action ? Quel est l'intérêt de ce type d'association ?

Implication et regard porté sur la gouvernance sectorielle et territoriale. Quel type de coordination prévaut sur l'autre ?

Vous sentez-vous soutenu dans votre activité par l'ONF ou la forêt privée ? Quelles sont vos relations avec la mairie de votre commune et les autres collectivités territoriales ? Y a-t-il ou y a-t-il eu des situations conflictuelles avec les autres acteurs du secteur ?

Comprendre où se situent les tensions et quelles sont celles qui débouchent sur des conflits. Essayer de comprendre leur rôle moteur (négociation) ou bloquant (information, top-down, coercition).

Etes-vous impliqué dans une action collective avec d'autres scieurs ? (Sélection Vosges, Jura Supérieur, SCAB, Prolignum, Fibre Premium...). Que cela permet-il de votre point de vue ? Si non, pourquoi préférez-vous vous tenir à l'écart de ces initiatives ?

Implication ou non dans des actions collectives et pour quelles raisons. Essayer de dépasser les aspects pratiques de financement : pourquoi ces personnes ? Qu'est ce qui est partagé ? Comprendre la place accordée à la coopération dans les processus d'innovation.

« Filière et changement d'échelle »

J'aimerais vous poser une question très générale. Nous allons en discuter plus en détail mais avant cela j'aimerais savoir ce qu'est pour vous « la filière » ? A quelle échelle pensez-vous qu'il soit pertinent de parler de filière aujourd'hui ?

Quels ont été les grands changements que vous avez pu observer jusqu'à maintenant ?

Identification des marqueurs historiques. Priorisation des facteurs : économique, politique, environnemental...

Vous sentez-vous concerné par la politique nationale ? Avez-vous entendu parler du PNFB, du CSF ? Avez-vous participé à la déclinaison régionale de ces politiques ? L'Etat a-t-il un rôle à jouer ? Sinon, à qui revient cette responsabilité ?

Quelle est l'échelle politique pertinente ?

Vous sentez-vous en accord avec les actions portées par France Bois Forêt ?

Adhésion ou non aux actions de l'interprofession nationale. Quelle est l'attitude adoptée (exit, voice, loyalty).

Comment voyez-vous l'avenir de la petite et moyenne scierie ? De la filière en général et de votre territoire en particulier ?

Volonté ou non de se projeter dans l'avenir et évaluation de cette vision sur les pratiques actuelles (futurité déployée).

Exemple de thématiques spécifiques

Jura/Suisse – L'interface de l'arc jurassien

J'ai eu plusieurs retours indiquant que les relations entre France et Suisse étaient assez développées sur le massif. Avez-vous des contacts (acheteurs, vendeurs, amis) en Suisse ?

Quel est l'intérêt pour vous de vous approvisionner en Suisse/en France ? Qu'appréciez-vous ici par rapport à d'autres régions ?

Apparemment la Suisse est la variable d'ajustement sur les approvisionnements, pré caré des scieurs comtois. Comment évoquent-ils cet aspect ?

Vous sentez-vous plus proche de vos collègues suisses/français que vosgiens, rhône-alpins/valaisans, bernois ? Comment cela se traduit-il ?

Avez-vous entendu parler de l'AOC franco-suisse Bois du Jura ? Pensez-vous que ce type d'initiative ou celle comme le PNR commun Haut-Jura/Jura Vaudois soient aussi utiles pour votre activité ?

Vosges – Fonds de plantation et PNR

Etes-vous impliqué dans le fonctionnement du FA3R (Fonds de Reconstitution de la Ressource Résineuse) ? Pourquoi avez-vous choisi de participer/de ne pas participer ?

Avec le recul, quelle satisfaction en tirez-vous ? Est-ce suffisant pour assurer le renouvellement des peuplements résineux ? Quelle serait la méthode la plus efficace selon vous ? (financement public improbable vs. privé).

Ces initiatives contribuent-elles à instaurer une solidarité dans le secteur ? Cela a-t-il permis de développer les relations entre les participants ?

Certains craignent que ce dispositif ne permette aux plus influents d'imposer leurs vues sur le fonctionnement et les objectifs du fonds.

Entretenez-vous des relations particulières avec vos collègues alsaciens ? Quelle est selon vous l'influence de Siat et Schnepf sur le secteur ?

Ces acteurs disposent objectivement d'un fort poids politique et économique tant au niveau national que régional. Comment les autres acteurs se positionnent face à ces « super dominants » ?

PNRBV

Etes-vous en relation directe avec le PNRVB ? Avez-vous vu des changements dans votre activité depuis sa création ? Sur le territoire ?

La charte du PNR indique deux axes de développement pour la filière bois : (1) valoriser une sylviculture proche de la nature et (2) dynamiser l'éco-construction sur le territoire du parc. Cela s'est-il fait en concertation avec les scieries ? Que pensez-vous de ces voies de développement ?

Table des sigles et acronymes utilisés

ACAL	Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	COFOR	Communes forestières
ACV	Analyse de cycle de vie	COFRAC	Comité français d'accréditation
ADIB	Association pour le développement des industries du bois en Franche-Comté	COP	Contrat d'objectifs et de performance
AFM	Analyse de flux de matière	CRAN	Centre de Recherche en Automatique de Nancy
AFOCEL	Association forêt cellulose	CRE	Commission de régulation de l'énergie
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne	CRFPPF	Commission régionale de la forêt et des produits forestiers
AMI	Appel à manifestation d'intérêt	CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie
AOC	Appellation d'origine contrôlée	CRPF	Centre national de la propriété forestière
ASA	Association syndicale autorisée	CRT	Centre de ressources technologiques
BFC	Bourgogne-Franche-Comté	CSF	Contrat stratégique de filière
BOKU	<i>Universität für Bodenkultur Wien</i>	CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
BQS	Bois qualité Savoie	CTI	Centres techniques industriels
BT	Brevet de technicien	CVO	Contribution volontaire obligatoire
BTS	Brevet de technicien supérieur	DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle	DDT	Direction départementale des territoires
CCHB	Communauté de communes du Haut-Bugey	DGD	Document de gestion durable
CCI	Chambre de commerce et d'industrie	DIACT	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
CCTP	Cahiers des clauses techniques particulières	DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
CE	Conformité européenne	DRAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
CFA	Centre de formation des apprentis	EAB	Enquête annuelle de branche
CFT	Charte forestière de territoire	EGI	États généraux de l'industrie
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux	EI	Écologie industrielle
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable	EIT	Écologie industrielle et territoriale
CGEIET	Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies	ENGREF	École nationale du génie rural des eaux et des forêts
CGET	Commissariat général à l'Égalité des territoires	ENSTIB	École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois
CIBC	Comité Interprofessionnel du bois de Chartreuse	EPFL	École Polytechnique Fédérale de Lausanne
CIMV	Chambre interconsulaire du massif des Vosges	ETF	Entrepreneur de travaux forestiers
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	ETP	Equivalent temps plein
CIST	Collège international des sciences territoriales	FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
CMQ	Campus des métiers et des qualifications	FBF	France bois forêt
CNDB	Le Comité national pour le développement du bois	FBIE	France Bois Industries Entreprises
CNPF	Centre national de la propriété forestière	FBR	France bois régions
CODIFAB	Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois	FC	Franche-Comté
		FCBA	Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement

FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural	ONF	Office national des forêts
FEDER	Fonds européen de développement régional	ONG	Organisation non gouvernementale
FFN	Fonds forestier national	ORF	Orientations regionals forestières
FNB	Fédération nationale du bois	PACA	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
FNCOFOR	Fédération nationale des communes forestières	PAT	Plan d'approvisionnement territorial
FNE	France nature environnement	PDM	Plan de développement de massif
FNEDT	Fédération nationale des entrepreneurs des territoire	PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>	PER	Pôles d'excellence rurale
GAL	Groupe d'action local	PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural
GIE	Groupement d'intérêt public	PLAB	Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois
GIEEF	Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier	PME	Petite ou moyenne entreprise
GIPEBLOR	Groupe Interprofessionnel de Promotion de l'Economie du Bois en Lorraine	PNFB	Programme national de la forêt et du bois
GRECO	Grande région écologique	PNR	Parc naturel régional
GREF	Génie rural des eaux et forêts	PNRBV	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
GREMI	Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs	PNRHJ	Parc naturel régional du Haut-Jura
HANPP	Human appropriation of net primary productivity	PNRVN	Parc naturel régional des Vosges du Nord
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière	PPA	Plantons pour l'avenir
IGP	Indication géographique protégée	PRFB	Programme Régional Forêt-Bois
INPI	Institut national de la propriété industrielle	PSDR	Programme de recherche pour et sur le développement régional
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	PSG	Plan simple de gestion
IRB	Inter régions bois	RQT	Rente de qualité territoriale
JS	Jura supérieur	RSAI	Regional Science Association International
LDTR	Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation	RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale	RTM	Restauration des terrains de montagne
LIB	Lorraine industrie bois	SCOP	Société coopérative et participative
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances	SEFB	Syndicat des exploitants de la filière bois
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	SEM	Société d'économie mixte
MAAF	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	SERFOB	Service régional de la forêt et du bois
MAPTAM	Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles	SFB	Syndicat de la filière bois
MEDDE	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie	SIGF	Syndicat intercommunal de gestion forestière
MLP	<i>Multi-level perspective</i>	SNPF	Syndicat National des Pédiatres Français
NAF	Nomenclature d'activités française	SPL	Système de production localisé
ODG	Organisme de gestion	SV	Sélection Vosges
OFAS	Office fédéral des assurances sociales	SYAL	Système agroalimentaire localisé
		SYSO	Syndicat des sylviculteurs du sud-ouest
		TIC	Technologies de l'information et de la communication
		UCFF	Union de la coopération forestière française
		UE	Union européenne
		UNEP	Union nationale des entreprises du paysage
		UPM	United Paper Mills
		ZA	Zone d'activité
		ZRR	Zone de revitalisation rurale

RÉSUMÉ

Quand la filière sort du bois : les nouvelles dynamiques territoriales des ressources et des proximités au sein du secteur forêt-bois.

Construction de stratégies alternatives dans les massifs des Vosges et du Jura

La filière forêt-bois s'est construite de longue date comme catégorie politique et statistique englobante, occultant souvent les dynamiques socio-spatiales qui la structurent. Les enjeux forts de durabilité auxquels elle est aujourd'hui confrontée invitent à questionner ses articulations avec les territoires, dans une perspective croisée de relocalisation et d'écologisation. Cette thèse cherche à comprendre dans quelle mesure et sous quelles formes se manifestent les nouvelles logiques territoriales au sein de la filière forêt-bois. Elle interroge également les conditions sous lesquelles ces dernières peuvent devenir des leviers permettant l'émergence d'innovations.

Nous proposons d'explorer les points d'achoppement entre filière et territoire à travers le double prisme d'une montée en puissance de dynamiques institutionnelles locales, publiques ou privées, et d'attentes environnementales et sociales qui pèsent de plus en plus fortement sur le secteur. Ce travail repose principalement sur une enquête de terrain, réalisée sur les massifs des Vosges et du Jura, à la rencontre des acteurs de la filière et des territoires (forestiers, transformateurs, animateurs, élus). Le cadre théorique et analytique déployé emprunte à la géographie et à l'économie territoriale et s'appuie principalement sur les apports conceptuels proposés par l'école de la proximité et les approches institutionnelles et territoriales de la dynamique des ressources.

A travers l'analyse de plusieurs cas d'étude (contractualisation, circuits-courts, labellisation, stratégies de développement territorial), nous montrons comment s'établissent des liens et s'activent les proximités entre les collectifs d'acteurs, les structures et les institutions. Dans la quasi-totalité des configurations observées, la gestion et la construction commune des ressources forestières, ainsi que les modalités de leur valorisation au niveau territorial apparaissent comme les principales clés de compréhension des systèmes de production et de consommation. Nous montrons également que les articulations entre filière et territoire deviennent, dans le contexte actuel, un espace propice à l'émergence de postures à contre-pied, portant l'idée d'une transformation possible localement. Ce que contribue à montrer cette thèse est que le dynamisme territorial dont peut faire preuve le secteur forêt-bois contraste avec la description régulièrement faite d'un système inertiel et peu novateur. Cette perspective ouvre la voie à une compréhension de la filière comme organisation résiliente encadrée dans des réalités territoriales diversifiées.

Mots clés : filière, territoire, ressources, proximités, forêt, bois

ABSTRACT

Out of the woods: new territory-based resources and proximity dynamics within the forestry sector.

Alternative development strategies in the Vosges and Jura mountains (France)

In France, the forest-wood sector has been long established as a political and statistical category, a vision which obscures the underlying socio-spatial dynamics. Today, the rising sustainability issues faced by both forestry and local stakeholders call for a reconsideration of the links between sector and territories. This thesis attempts to understand how and to what extent new territorial logics of action develop within the sector and elicits the conditions under which these can be a lever for innovation. We propose to explore the sticking points between sector and territory through the rise of local institutional dynamics in a context of growing social and environmental expectations.

This work is based on a field survey primarily carried out in the Vosges and Jura mountains. We conducted semi-structured interviews with stakeholders involved in forest management and wood processing, as well as with institutional brokers, organisations and local authorities. The theoretical and analytical framework we use borrows from geography and territorial economics and is mainly based on the conceptual contributions proposed by the proximity school and the institutional and territorial approach to resource dynamics.

Through the analysis of several case studies (contracts, short supply chains, labelling, territorial development strategies), we show how links are established and how proximity between groups of actors, structures and institutions are activated. In a majority of cases, the construction and monitoring of forest resources, as well as the ways and means of their valorisation at the territorial level, appear to be the main keys to understanding production and consumption systems. We also show that, in the current context, the links between sector and territory allow the emergence of alternative postures, supporting the idea that transformations are possible at the local level. We contribute to show that the forestry sector, although often described as inertial and non-innovative, can also bear potential for change when involved in territorial and trans-sectoral dynamics. This perspective suggests a more horizontal and network-based approach to the sector, embedded in territories' diversity.

Key-words : forestry sector, territory, resources, proximity

Discipline : Géographie